
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07437705 6



ŒUVRES COMPLÈTES

DE DÉMOSTHÈNE

ET

D'ESCHINE.

IMPRIMERIE D'ABEL LANOE RUE DE LA HARPE.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE DÉMOSTHÈNE

ET D'ESCHINE,

EN GREC ET EN FRANÇAIS.

Traduction de L'ABBÉ AUGER,
De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE
PAR J. PLANCHE,
PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL DE BOURBON;

Ornée d'un portrait de Démosthène gravé d'après l'antique
par M. MÉCOU.

Τί δὲ, εἰ αὐτοῦ τοῦ θηρίου ἀκηκόειτε;
(*Plin. II. Ep. 3.*)

Que serait-ce donc, si vous l'aviez entendu lui-même !

TOME SIXIÈME.

PARIS,

CHEZ VERDIÈRE, Libraire, quai des Augustins, n.° 25.
CAREZ, THOMINE ET FORTIC, Libraires, rue St.-André-des-Arts, n.° 59.

ANNÉE 1820.

ŒUVRES

DE DÉMOSTHÈNE.

SOMMAIRE

DE LA HARANGUE DE DÉMOSTHÈNE

CONTRE LA LOI DE LEPTINE.

Il y avait à Athènes deux sortes de charges publiques onéreuses, appelées λειτουργίαι : les unes étaient pour l'utilité, les contributions des biens et les armemens de vaisseaux, εἰσφοραὶ, τριηραρχίαι ; les autres étaient pour l'agrément et le plaisir, les charges de chorège, de gymnasiarque et d'hestiateur. Les choréges faisaient instruire et décoraient à leurs dépens, pour les jeux, des troupes de danseurs ou de musiciens ; les gymnasiarques fournissaient l'huile pour la *palestre*, pour les différentes espèces d'athlètes qui devaient combattre dans l'arène (on appelait *palestre* une espèce d'académie où les athlètes s'exerçaient) ; les hestiateurs donnaient un grand repas à leur tribu. On ne pouvait être exempt des premières charges : l'exemption des secondes était une des grâces dont les Athéniens récompensaient les services rendus à l'état. Leptine, un des ministres d'Athènes, citoyen estimable, voyant que les exemptions s'étaient multipliées à l'excès, que les charges tombaient

sur des hommes pauvres et peu à l'aise, proposa une loi à peu près en ces termes : *Afin que les plus riches remplissent les charges publiques, nul ne sera exempt, excepté les descendans d'Harmodius et d'Aristogiton. Il ne sera point permis, par la suite, d'accorder les exemptions. Celui qui les demandera, sera diffamé, et ses biens confisqués. On pourra le dénoncer et le conduire en prison. S'il est convaincu, il encourra la peine établie contre ceux qui exercent une magistrature, quoique débiteurs du trésor.* La loi fut approuvée (*a*) ; mais Leptine, son auteur, fut accusé par Bathippe, qui mourut avant que la cause eût été plaidée. D'autres, qui avaient intenté la même accusation, s'en désistèrent. L'année s'écoula : on ne pouvait plus infliger de peine à Leptine, mais on pouvait encore attaquer sa loi, et en obtenir la révocation. Aphepsion, fils de Bathippe, et Ctésippe, fils de Chabrias, entreprirent de le faire. Le premier prit Phormion, pour avocat ; et le dernier, Démosthène. Aphepsion, comme plus âgé, parla le premier, et Ctésippe, ou plutôt Démosthène, son avocat, ne parla qu'en second. Comme on avait déjà parlé avant lui, et que les juges étaient au fait de la cause, après un exorde en deux mots, il entre tout de suite en matière. Il montre que la loi de Leptine est injuste, qu'elle a été portée d'une manière illégale, que l'honneur et l'intérêt demandent qu'elle soit révoquée ; enfin, qu'elle est inutile.

1.° Elle est injuste. Il n'est pas juste de retirer des grâces qu'on a accordées, à celui qui les a obtenues par des voies légitimes et par des services réels, et qui n'a rien fait depuis pour s'en rendre indigne. L'orateur cite plusieurs

---

(*a*) L'approbation donnée à une loi par le peuple, n'empêchait pas que son auteur ne pût être attaqué dans le courant de l'année où il l'avait portée.

étrangers et citoyens, à qui des services importans ont mérité les exemptions qu'il serait injuste de leur ôter. Quelques-uns en sont indignes; mais est-il juste d'en priver ceux qui les méritent, à cause de ceux qui ne les méritent pas ?

2.° La loi a été portée d'une manière illégale. Il est une loi qui dit que les faveurs du peuple seront irrévocables; une autre loi défend de porter une loi contradictoire à quelqu'une des lois existantes, avant qu'on ait fait abolir la loi en vigueur; révoquer les exemptions, c'est contredire visiblement la loi qui dit que les faveurs du peuple seront irrévocables : Leptine devait donc faire abolir cette loi avant de porter la sienne.

3.° L'honneur demande qu'elle soit révoquée. Athènes s'est toujours fait une gloire d'être reconnaissante et fidèle à ses engagemens. La loi de Leptine la rend ingrate et perfide. Elle lui fait priver de leurs récompenses ceux qui l'ont bien servie; elle l'oblige à ôter ce qu'elle a donné elle-même.

4.° L'intérêt exige aussi que la loi soit supprimée. Il est de l'intérêt d'un état démocratique, surtout, que les grâces qu'on y accorde soient sûres : or, retirer les exemptions, c'est ôter en même tems leur sûreté aux grâces mêmes qu'on ne retirera pas. Qui pourra désormais faire fond sur les récompenses qu'il aura obtenues ? De là, on manquera d'hommes qui se porteront avec zèle à servir la patrie; l'ardeur des bons citoyens et des étrangers bien intentionnés se ralentira. Il est des princes étrangers qui accordent des priviléges à notre ville; ils les lui retireront, voyant qu'on leur retire les exemptions.

5.° Enfin elle est inutile. Démosthène montre, par un calcul sensible, qu'on gagnera fort peu de têtes pour les charges publiques, en privant des exemptions ceux qui en

jouissent, et qui servent plus utilement l'état, en contribuant de leurs biens, et en équipant des vaisseaux. La principale raison des adversaires, pour révoquer les exemptions, c'est que plusieurs en jouissent qui n'en sont pas dignes. Au lieu de les ôter à ceux qui en sont dignes, l'orateur propose de substituer à la loi de Leptine, une loi qui permettra de citer en justice tous ceux qui ont obtenu les exemptions sans les mériter. Il s'engage formellement à porter cette loi; il veut bien qu'on prenne acte de son engagement.

Tous ces moyens de révocation de la loi ne sont pas exposés dans l'ordre que je viens de dire; répandus dans tout le discours, ils y sont développés d'une manière intéressante. Les principaux y reparaissent plusieurs fois sous différentes formes. On y voit encore d'autres moyens secondaires, que l'orateur a rassemblés avec soin, et qu'il fait valoir avec art. Il détruit, avec une subtilité merveilleuse, toutes les raisons que pouvaient alléguer les adversaires.

Toute sa harangue est dans le genre tranquille et modéré; elle prouve ce que les anciens rhéteurs ont dit de lui, qu'il excellait dans ce genre comme dans les autres. On ne retrouvera pas ici le véhément, l'impétueux, le dur et âpre Démosthène. C'est toujours la même fécondité de moyens solides et subtils; mais tout y coule paisiblement, avec une douceur admirable. Il combat Leptine avec une honnête franchise, avec tous les égards de l'estime et de la politesse : il attaque sa loi en ménageant sa personne. Je voudrais être parvenu à lui donner, en français, les mêmes charmes qu'il a dans sa langue. Je n'ai rien épargné, du moins, pour cela. Il n'est pas une phrase qui ne m'ait coûté beaucoup d'étude et de travail : les lecteurs jugeront si j'ai réussi.

Ce discours fut prononcé sous l'archonte Callistrate, dans la seconde année de la CVI.e olympiade, et dans la vingt-septième année de Démosthène.

Nous apprenons de Dion Chrysostome, que la loi fut révoquée.

En faisant mention, dans notre discours préliminaire, des écrivains qui ont déjà traduit quelques discours de Démosthène, nous avons oublié de parler de M. Gédéon le Cointe, traducteur de la harangue contre la loi de Leptine. Nous avons lu avec plaisir sa traduction, qui certainement n'est pas sans mérite; nous n'y avons pas trouvé néanmoins l'harmonie de l'orateur grec, et surtout cette chaleur qui enchaîne et anime les différentes parties du discours. Quoi qu'il en soit de ces défauts, que nous avons tâché d'éviter, nous avons profité du travail de M. le Cointe, auquel nous nous faisons un devoir de rendre justice.

ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ

Ο

ΠΡΟΣ ΛΕΠΤΙΝΗΝ

ΛΟΓΟΣ

ΑΝΔΡΕΣ δικασταὶ, μάλιστα μὲν εἵνεκα τοῦ νομίζειν συμφέρειν τῇ πόλει λελῦσθαι τὸν νόμον, εἶτα καὶ τοῦ παιδὸς εἵνεκα τοῦ Χαβρίου, ὡμολόγησα τούτοις, ὡς ἂν οἷός τε ὦ, συνερεῖν.

Ἔστι δ' οὐκ ἄδηλον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦθ', ὅτι Λεπτίνης, κἂν τις ἄλλος ὑπὲρ τοῦ νόμου λέγῃ, δίκαιον μὲν οὐδὲν ἐρεῖ περὶ αὐτοῦ, φήσει δ' ἀναξίους τινὰς ἀνθρώπους εὑρομένους ἀτέλειαν ἐκδεδυκέναι τὰς λειτουργίας, καὶ τούτῳ πλείστῳ χρήσεται τῷ λόγῳ. Ἐγὼ δ', ὅτι μὲν τινῶν κατηγοροῦντα πάντας ἀφαιρεῖσθαι τὴν δωρεὰν τῶν ἀδίκων ἐστὶν, ἐάσω (καὶ γὰρ εἴρηται τρόπον τινὰ, καὶ ὑφ' ὑμῶν ἴσως γιγνώσκεται)· ἀλλ' ἐκεῖνο ἂν ἐροίμην ἡδέως αὐτὸν, τίνος εἵνεκ', εἰ τὰ μάλιστα μὴ τινες, ἀλλὰ πάντες, ἦσαν ἀνάξιοι, τῶν αὐτῶν ἠξίωσεν ὑμᾶς τε καὶ τούτους. Ἐν μὲν γὰρ τῷ γράψαι, μηδὲν εἶναι ἀτελῆ, τοὺς ἔχοντας ἀφείλετο τὴν ἀτέ-

HARANGUE
DE DÉMOSTHÈNE,
CONTRE
LA LOI DE LEPTINE [1].

Athéniens, c'est pour les intérêts du fils de Chabrias, et principalement pour le bien de la république, qui demande la suppression de la loi de Leptine, que je me suis engagé à seconder de tout mon pouvoir les adversaires de cette loi.

Il est évident que ni celui qui l'a portée, ni aucun de ceux qui entreprendront de la défendre, ne s'attacheront à vous en montrer la justice. Mais on nous objectera que des citoyens, en obtenant les exemptions dont ils ne sont pas dignes, se sont soustraits aux charges publiques; c'est sur ce point qu'on insistera le plus. Pour moi, sans m'arrêter à prouver, ce qu'on a déjà fait voir, et ce qui doit paraître hors de doute, qu'il serait injuste d'ôter à tous les citoyens un privilége, parce que quelques-uns en sont indignes, je demanderais volontiers à Leptine pourquoi, supposé même que tous ceux qui jouissent des exemptions en fussent indignes, il veut étendre sur vous la rigueur de sa loi. Car,

en voulant que personne ne soit exempt, il dépouille des exemptions ceux qui les ont obtenues; et, en ajoutant qu'il ne sera point permis par la suite de décerner les exemptions, il vous dépouille vous-mêmes du droit de les décerner. Or, il ne pourrait dire que, comme il enlève un privilége à ceux qui en jouissent parce qu'il ne les en croit pas dignes, il juge aussi que le peuple n'est pas digne d'accorder à qui il voudra ses bienfaits.

Il répliquera, peut-être, qu'il a porté sa loi parce que le peuple se laisse aisément tromper. Qu'est-ce donc qui empêche, sur ce principe, qu'on ne vous dépouille de tous vos droits, et qu'on ne vous ôte absolument l'administration, puisqu'il n'est aucune partie où cet inconvénient n'ait lieu? Plus d'une fois, en vous trompant, on vous a fait confirmer des décrets nuisibles, ou préférer des alliances moins avantageuses; et en général, dans la multitude des affaires qui vous occupent, il n'est guère possible que vous soyez à l'abri de toute surprise. Porterons-nous donc pour cela une loi qui défende et au sénat d'adopter un décret, et au peuple de le confirmer [2]? Je ne le pense pas. Au lieu de nous dépouiller d'un droit qu'on nous fait appliquer mal-à-propos, il serait juste de nous éclairer, pour empêcher que nous ne soyons trompés, et de nous faire porter une loi, non qui nous enlève la disposition des grâces, mais qui nous autorise à punir celui qui nous trompe.

λειαν· ἐν δὲ τῷ προσγράψαι, μηδὲ τὸ λοιπὸν ἐξεῖναι δοῦναι, ὑμᾶς τὸ δοῦναι. Οὐ γὰρ ἐκεῖνό γ' ἔνεστιν εἰπεῖν, ὡς, τὸν αὐτὸν τρόπον, ὅνπερ τοὺς ἔχοντας, ἀφείλετο τὴν δωρεὰν, ἀναξίους νομίζων, οὕτω καὶ τὸν δῆμον ἀνάξιον ἡγεῖτο κύριον εἶναι τοῦ δοῦναι τὰ ἑαυτοῦ, ἐάν τῳ βούληται.

Ἀλλὰ, νὴ Δί', ἐκεῖνό γ' ἂν ἴσως εἴποι πρὸς ταῦτα, ὅτι, διὰ τὸ ῥᾳδίως ἐξαπατᾶσθαι τὸν δῆμον, διὰ τοῦθ' οὕτως ἔθηκα τὸν νόμον. Τί οὖν κωλύει πάντα ἀφῃρῆσθαι καὶ ὅλως τὴν πολιτείαν ὑμᾶς, κατὰ τοῦτον τὸν λόγον; Οὐ γάρ ἐστιν ἐφ' ὅτῳ τοῦτο οὐ πεπόνθατε τῶν πάντων, ἀλλὰ καὶ ψηφίσματα πολλὰ πολλάκις ἐξαπατηθέντες κεχειροτονήκατε, καὶ συμμάχους ἤδη τινὰς ἥττους ἀντὶ κρειττόνων ἐπείσθητε ἑλέσθαι· καὶ ὅλως ἐν, οἶμαι, πολλοῖς, οἷς πράττετε, καὶ τοιοῦτό τι συμβαίνειν ἀνάγκη. Ἆρ' οὖν θησόμεθα νόμον διὰ ταῦτα, μηδὲ τὸ λοιπὸν ἐξεῖναι τῇ βουλῇ, μηδὲ τῷ δήμῳ, μήτε προβουλεύειν, μήτε χειροτονεῖν μηδέν; ἐγὼ μὲν οὐκ οἴομαι· οὐ γὰρ ἐσμὲν ἀφαιρεθῆναι δίκαιοι, περὶ ὧν ἂν ἐξαπατηθῶμεν, ἀλλὰ διδαχθῆναι, ὅπως τοῦτο μὴ πεισόμεθα, καὶ θέσθαι νόμον, οὐχ ὃς ἀφαιρήσεται τὸ κυρίους ἡμᾶς εἶναι τῆς δωρεᾶς, ἀλλὰ δι' οὗ τὸν ἐξαπατῶντα τιμωρησόμεθα.

Εἰ τοίνυν τις, ἐάσας ταῦτα, αὐτὸ καθ' αὑτὸ ἐξετάσειε, πότερόν ποτε λυσιτελέστερόν ἐστι, κυρίους μὲν ὑμᾶς εἶναι τῆς δωρεᾶς, ἐξαπατηθέντας δέ ποτε καὶ φαύλῳ τινὶ δοῦναι, ἢ, διὰ τὸ παντελῶς ἀκύρους γενέσθαι, μηδ', ἂν ἄξιόν τινα εἴδητε, ἐξεῖναι τιμῆσαι, εὕροιτ' ἂν μᾶλλον ἐκεῖνο λυσιτελοῦν. Διὰ τί; ὅτι ἐκ μὲν τοῦ πλείονας, ἢ προσῆκε, τιμᾷν, πολλοὺς εὖ ποιεῖν προκαλεῖσθε ὑμᾶς· ἐκ δὲ τοῦ μηδενὶ μηδὲν, μηδ' ἂν ἄξιος ᾖ, διδόναι, πάντας ἀπείρξετε τοῦ φιλοτιμεῖσθαι· πρὸς δὲ τούτῳ, καὶ δι' ἐκεῖνο, ὅτι οἱ μὲν ἀνάξιόν τινα τιμήσαντες εὐηθείας τινὰ δόξαν ἔχοιεν ἂν, οἱ δὲ τοὺς ἀγαθόν τι ποιοῦντας ἑαυτοὺς μὴ τοῖς ὁμοίοις ἀμειβόμενοι, κακίας. Ὅσῳ δὴ κρεῖττον εὐήθη δοκεῖν, ἢ πονηρὸν εἶναι, τοσούτῳ λῦσαι τὸν νόμον κάλλιον, ἢ θέσθαι. Οὐ τοίνυν ἔμοιγε οὐδ' ἐκεῖνο εὔλογον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, σκοπουμένῳ φαίνεται, καταμεμφόμενόν τινας ἐπὶ ταῖς ὑπαρχούσαις δωρεαῖς, τοὺς χρησίμους ὄντας τῶν τιμῶν ἀποστερεῖν. Εἰ γὰρ, ὑπαρχουσῶν τούτων, φαῦλοι καὶ ἀνάξιοί τινες κατὰ τὸν τούτου λόγον εἰσὶ, τί χρὴ προσδοκᾷν ἔσεσθαι τότε, ὅταν παντελῶς πλέον μέλλῃ μηδὲν εἶναι τοῖς χρηστοῖς οὖσιν;

Que si, indépendamment de ces raisons, et considérant la chose en elle-même, on examine lequel est plus utile, ou que vous soyez maîtres d'accorder une faveur, aux risques de la laisser tomber sur un mauvais citoyen, parce qu'on vous aura surpris; ou que vous ne soyez pas libres de récompenser même celui que vous saurez en être digne, parce que vous n'en aurez pas le pouvoir, on verra que l'un est beaucoup plus utile que l'autre. Pourquoi? c'est qu'en récompensant plus de citoyens qu'il ne faudrait, vous en exciterez du moins un certain nombre à vous bien servir, et qu'en ne récompensant pas ceux même qui en sont dignes, vous éteindrez dans le cœur de tous le zèle pour le bien de l'état. De plus, et c'est une nouvelle raison, si on récompense quelqu'un qui ne le mérite point, on pourra passer pour faible; on passerait pour ingrat, si on négligeait de payer un service. Or, autant il vaut mieux être taxé de faiblesse que d'ingratitude, autant il est plus à propos de rejeter la loi que de la confirmer. Pour moi, plus j'y réfléchis, plus il me paraît déraisonnable de priver les bons citoyens de toute récompense, parce qu'il se rencontre quelques gens indignes des grâces qu'ils ont obtenues. Car si, malgré les faveurs réservées au mérite, il est encore, suivant Leptine, des hommes dépourvus de tout mérite et qui en sont indignes, que sera-ce quand on ne gagnera rien à se rendre utile?

Vous devez encore faire attention qu'en vertu des lois observées depuis long-tems dans Athènes, lois dont Leptine lui-même ne peut contester la sagesse, tout homme obligé de remplir les charges publiques, passe une année sans en remplir aucune, de manière que chacun jouit, en quelque sorte, de la moitié des exemptions. Et un avantage dont vous accordez la moitié à tous sans distinction, à ceux même qui ne vous ont rendu aucun service, vous en retirerez à ceux qui vous ont bien servis l'autre moitié, que vous leur aviez déjà donnée! non, vous ne vous permettrez pas une conduite qui ne serait ni honnête ni digne de vous. Comment, je vous prie, on a porté une loi contre ceux qui tromperont dans les marchés publics, où la fraude ne peut nuire à l'état; et dans l'administration des affaires, la ville, qui a imposé cette loi aux particuliers, se permettrait de l'enfreindre! elle tromperait ceux qui l'ont servie utilement ! quelle honte serait-ce pour elle, et en même tems quel préjudice ne se porterait-elle pas à elle-même? Sans doute, Athéniens, vous devez être moins attentifs à ménager des intérêts de finance, qu'à vous maintenir dans une bonne renommée, à laquelle vous tenez bien plus qu'à l'argent; je ne dis pas seulement vous, mais encore vos ancêtres. Vous le savez, pour acquérir de l'honneur ils ont épuisé leur trésor qui était fort riche. Point de danger auquel ils ne se soient exposés pour la gloire; ils lui

Ἔτι τοίνυν ὑμᾶς κἀκεῖνο ἐνθυμεῖσθαι δεῖ, ὅτι, ἐκ τῶν νῦν ὑπαρχόντων νόμων καὶ πάλαι κυρίων, οὓς οὐδ' αὐτὸς οὗτος ἀντείποι ἂν μὴ οὐχὶ καλῶς ἔχειν, ἐνιαυτὸν διαλιπὼν ἕκαστος λειτουργεῖ, ὥστε τὸν ἥμισύν ἐστ' ἀτελὴς τοῦ χρόνου. Εἶθ', ἧς πᾶσι μέτεστι τὸ ἥμισυ καὶ τοῖς μηδοτιοῦν ἀγαθὸν πεποιηκόσιν ὑμᾶς, ταύτης τοὺς εὖ ποιήσαντας, ὃ προστεθείκαμεν αὐτοῖς, τοῦτ' ἀφελώμεθα; μηδαμῶς· οὔτε γὰρ ἄλλως καλὸν, οὔτε πρέπον ὑμῖν. Πῶς γὰρ οὐκ αἰσχρὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κατὰ μὲν τὴν ἀγορὰν ἀψευδεῖν νόμον γεγράφθαι, ἐφ' οἷς οὐδέν ἐστι δημοσίᾳ βλάβος, εἴ τις ψεύσεται, ἐν δὲ τῷ κοινῷ μὴ χρῆσθαι τῷ νόμῳ τούτῳ τὴν πόλιν τὴν αὐτὴν ἐπιτάξασαν τοῖς ἰδιώταις, ἀλλὰ τοὺς ἀγαθόν τι πεποιηκότας ἐξαπατῆσαι, καὶ ταῦτ' οὐ μικρὰν ζημίαν ὀφλήσειν μέλλουσαν; οὐ γὰρ, εἰ μὴ χρήματ' ἀπόλλυτε, μόνον σκεπτέον, ἀλλ' εἰ καὶ δόξαν χρηστὴν, περὶ ἧς μᾶλλον σπουδάζετε, ἢ περὶ χρημάτων, καὶ οὐ μόνον ὑμεῖς, ἀλλὰ καὶ οἱ πρόγονοι. Τεκμήριον δέ· χρήματα μὲν γὰρ πλεῖστά ποτε κτησάμενοι, πάνθ' ὑπὲρ φιλοτιμίας ἀνήλωσαν· ὑπὲρ δὲ δόξης οὐδένα πώποτε κίνδυνον ἐξέστησαν, ἀλλὰ καὶ τὰς ἰδίας οὐσίας προσαναλίσκοντες διετέλουν. Νῦν τοίνυν οὗτος ὁ νόμος ταύτην ἀντὶ καλῆς αἰσχρὰν τῇ

πόλει περιάπτει, καὶ οὔτε τῶν προγόνων, οὔθ' ὑμῶν ἀξίαν. Τρία γὰρ τὰ μέγιστα ὀνείδη κτᾶται· φθονεροὺς, ἀπίστους, ἀχαρίστους εἶναι δοκεῖν.

Ὅτι τοίνυν οὐδ' ἐστὶν ὅλως, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦ ἤθους τοῦ ὑμετέρου, κύριον ποιῆσαι τοιοῦτον νόμον, καὶ τοῦτο πειράσομαι δεῖξαι διὰ βραχέων, ἕν τι τῶν πρότερον πεπραγμένων τῇ πόλει διεξελθών. Λέγονται χρήματ' οἱ Τριάκοντα δανείσασθαι παρὰ Λακεδαιμονίων ἐπὶ τοὺς ἐν Πειραιεῖ. Ἐπειδὴ δὲ ἡ πόλις εἰς ἓν ἦλθε, καὶ τὰ πράγματ' ἐκεῖνα κατέστη, πρέσβεις πέμψαντες οἱ Λακεδαιμόνιοι τὰ χρήματα ταῦτ' ἀπῄτουν. Λόγων δὲ γιγνομένων, καὶ τῶν μὲν τοὺς δανεισαμένους ἀποδοῦναι κελευόντων, τοὺς ἐξ Ἄστεος, τῶν δὲ τοῦτο πρῶτον ὑπάρξαι τῆς ὁμονοίας σημεῖον ἀξιούντων, κοινῇ διαλῦσαι τὰ χρήματά φασι τὸν δῆμον ἑλέσθαι, καὶ συνεισενεγκεῖν αὐτὸν, καὶ μετασχεῖν τῆς δαπάνης, ὥστε μὴ λῦσαι τῶν ὡμολογημένων μηδέν. Πῶς οὖν οὐ δεινὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ τότε μὲν τοῖς ἠδικηκόσιν ὑμᾶς, ὑπὲρ τοῦ μὴ ψεύσασθαι, τὰ χρήματα ταῦτα εἰσφέρειν ἠθελήσατε, νῦν δ', ἐξὸν ὑμῖν ἄνευ δαπάνης τὰ δίκαια ποιῆσαι τοῖς εὐεργέταις,

sacrifiaient même leur fortune personnelle. Or, la loi que j'attaque, changerait en opprobre la réputation glorieuse dont jouit la ville d'Athènes ; elle vous déshonorerait vous et vos ancêtres, et vous dénoncerait à tous les peuples, comme coupables à la fois des trois vices les plus honteux, de jalousie, de perfidie, d'ingratitude.

Mais qu'en général il ne soit pas dans vos mœurs de confirmer une telle loi, je vais vous en convaincre par un trait de générosité propre à cette république. Les trente tyrans avaient emprunté une somme aux Lacédémoniens pour faire la guerre aux exilés qui s'étaient saisis du Pirée. Lorsque la concorde eut été ramenée dans Athènes, et que tout fut rétabli, les Lacédémoniens envoyèrent redemander leur argent. Cette demande occasionna quelques débats; les uns disaient que c'était à ceux qui étaient alors dans la ville à payer ce qu'ils avaient emprunté; les autres voulaient qu'on payât en commun, et qu'on donnât cette première preuve d'une réunion sincère. Le peuple, jaloux de ne violer aucun des articles du traité [3], se détermina à contribuer et à partager la dépense. Mais ne serait-il pas étrange que vous qui, pour être fidèles à vos engagemens, avez consenti à acquitter de vos propres deniers la dette des oppresseurs de votre liberté, vous ne vous fissiez aucun scrupule d'y manquer, aujourd'hui que vous pouvez, sans aucune dépense, en abolissant la loi, vous montrer

justes envers les bienfaiteurs de votre ville? non. je ne vous le conseille pas.

Tel fut donc l'esprit de notre république dans la circonstance dont je parle et dans plusieurs autres; généreuse, incapable de tromper, considérant plus l'honneur que le plus grand intérêt de finances. Quant à l'auteur de la loi, j'ignore quels sont ses sentimens dans le reste; je ne le connais ni ne l'attaque : en ne le jugeant que d'après sa loi, je le trouve bien différent de vous. Mais il me semble que c'est plutôt à Leptine à suivre votre exemple, en abandonnant la loi qu'il a portée, qu'à vous de suivre le sien en la confirmant. Oui, il est de son avantage et du vôtre que la ville lui persuade de se régler sur elle, et non qu'il persuade à la ville de se régler sur lui. Car, quelque honnête qu'on le dise et que je le suppose, il ne l'emporte pas en vertu sur toute la ville d'Athènes.

Au reste, vous serez plus en état de prononcer sur l'affaire présente, si on vous montre que la loi détruit encore ce qui seul fait le mérite des faveurs dans les gouvernemens démocratiques, ce qui les rend préférables à celles des autres gouvernemens. A ne regarder que l'avantage actuel de celui qui reçoit, ce sont sur-tout les monarques et les princes qui savent récompenser, puisqu'ils rendent tout-à-coup riches qui ils veulent; mais, pour l'honneur et la stabilité, les récompenses dans les démocraties l'emportent de beaucoup. Il est beau

λύσασι τὸν νόμον, ψεύδεσθαι μᾶλλον αἱρήσεσθε; ἐγὼ μὲν οὐκ ἀξιῶ.

Τὸ μὲν τοίνυν τῆς πόλεως ἦθος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ἐπ' ἄλλων πολλῶν, καὶ ἐφ' ὧν εἶπον, ἴδοι τις ἂν τοιοῦτον, ἀψευδὲς καὶ χρηστὸν, οὐ τὸ λυσιτελέστατον πρὸς ἀργύριον σκοποῦν, ἀλλὰ τί καὶ καλὸν πρᾶξαι· τὸ δὲ τοῦ θέντος τὸν νόμον, τὰ μὲν ἄλλα ἔγωγε οὐκ οἶδα, οὐδὲ λέγω φλαῦρον οὐδὲν, οὐδὲ σύνοιδα, ἐκ δὲ τοῦ νόμου σκοπῶν, εὑρίσκω πολὺ τούτου κεχωρισμένον. Φημὶ τοίνυν ἐγὼ κάλλιον εἶναι τοῦτον ὑμῖν ἀκολουθῆσαι περὶ τοῦ λῦσαι τὸν νόμον, ἢ ὑμᾶς τούτῳ περὶ τοῦ θέσθαι, καὶ λυσιτελέστερον εἶναι καὶ ὑμῖν καὶ τούτῳ τὴν πόλιν πεπεικέναι Λεπτίνην ὅμοιον αὐτῇ γενέσθαι δοκεῖν, ἢ αὐτὴν ὑπὸ τούτου πεπεῖσθαι ὁμοίαν εἶναι τούτῳ· οὐδὲ γὰρ, εἰ πάνυ χρηστός ἐσθ', ὡς ἐμοῦ γ' ἕνεκα ἔστω, βελτίων ἐστὶ τῆς πόλεως τὸ ἦθος.

Νομίζω τοίνυν ὑμᾶς, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, ἄμεινον ἂν περὶ τοῦ παρόντος βουλεύσασθαι, εἰ κἀκεῖνο μάθοιτε, ὅτι ᾧ μόνῳ μείζους εἰσὶν αἱ παρὰ τῶν δήμων δωρεαὶ τῶν παρὰ τῶν ἄλλων πολιτειῶν διδομένων, καὶ τοῦτο ἀναιρεῖται νῦν τῷ νόμῳ. Τῇ μὲν γὰρ χρείᾳ τῇ τῶν εὑρισκομένων τὰς δωρεὰς οἱ τύραννοι, καὶ οἱ τὰς ὀλιγαρχίας ἔχοντες, μάλιστα δύνανται τιμᾶν (πλούσιον γὰρ, ὃν ἂν βούλωνται, παραχρῆμ' ἐποίη-

σαν)· τῇ δὲ τιμῇ καὶ τῇ βεβαιότητι τὰς παρὰ τῶν δήμων δωρεὰς εὑρήσετε οὔσας βελτίους. Τό, τε γὰρ μὴ μετ' αἰσχύνης ὡς κολακεύοντα λαμβάνειν, ἀλλ' ἐν ἰσηγορίᾳ, δοκοῦντα ἄξιόν τινος εἶναι, τιμᾶσθαι, τῶν καλῶν ἐστί· τό, τε ὑπὸ τῶν ὁμοίων ἐχόντων θαυμάζεσθαι τοῦ παρὰ τοῦ δεσπότου λαμβάνειν ὁτιοῦν κρεῖττον εἶναι δοκεῖ. Παρὰ μὲν γὰρ ἐκείνοις μείζων ἐστὶν ὁ τοῦ μέλλοντος φόβος τῆς παρούσης χάριτος· παρὰ δ' ὑμῖν, ἀδεῶς, ἃ ἂν λάβῃ τις, ἔχειν ὑπῆρξε, τὸν γοῦν ἄλλον χρόνον. Ὁ τοίνυν τὴν πίστιν ἀφαιρῶν τῶν δωρεῶν νόμος οὗτος, ᾧ μόνῳ κρείττους εἰσὶν αἱ παρ' ὑμῶν δωρεαὶ, τοῦτο ἀφαιρεῖται. Καίτοι, τῶν ἁπασῶν ἡστινοσοῦν πολιτείας τὸ κομίζεσθαι τοὺς εὔνους τοῖς καθεστῶσι χάριν ἂν ἀφέλῃς, οὐ μικρὰν φυλακὴν αὐτῶν ταύτην ἀφῃρηκὼς ἔσῃ.

Τάχα τοίνυν ἴσως ἐκεῖνο λέγειν ἂν ἐπιχειρήσειε Λεπτίνης, ἀπάγων ὑμᾶς ἀπὸ τούτων, ὡς αἱ λειτουργίαι νῦν μὲν εἰς πένητας ἀνθρώπους ἔρχονται, ἐκ δὲ τοῦ νόμου τούτου λειτουργήσουσιν οἱ πλουσιώτατοι. Ἔστι δὲ τοῦτο, οὑτωσὶ μὲν ἀκοῦσαι, λόγον τινὰ ἔχον· εἰ δέ τις αὐτὸ ἀκριβῶς ἐξετάσειε, ψεῦδος ἂν ὂν φανείη. Εἰσὶ γὰρ δήπου παρ' ἡμῖν αἵ τε τῶν μετοίκων λειτουργίαι, καὶ αἱ πολιτικαὶ, ὧν ἑκατέρων ἐστὶ τοῖς εὑρημένοις ἡ ἀτέλεια, ἣν οὗτος ἀφαιρεῖται. Τῶν γὰρ εἰς τὸν πόλεμον καὶ τὴν σωτηρίαν τῆς πό-

de ne pas devoir une grâce à la bassesse ni à la flatterie, et d'être honoré parmi des concitoyens qui nous estiment. Quelques faveurs qu'on reçoive d'un maître, vaudront-elles jamais l'avantage d'être considéré par des hommes libres, nos égaux? Dans les autres états, la grandeur du bienfait ne peut équivaloir à la crainte de le perdre; mais chez vous on jouit avec assurance de ce qu'on a reçu; on en jouissait du moins par le passé. Ainsi, une loi qui ôte la sûreté aux grâces que notre ville accorde, leur ôte ce qui seul leur donne un plus grand prix. Et en général, dans un état quelconque, priver de leur récompense les défenseurs zélés du gouvernement, c'est priver l'état lui-même de sa plus grande ressource.

Leptine vous dira peut-être, pour vous faire prendre le change, que les charges tombent maintenant sur des hommes pauvres, et qu'en vertu de sa loi, elles seraient portées par les plus riches. Cette raison est spécieuse; mais, si on l'examine de près, on verra qu'elle est peu solide. Les charges pour lesquelles on peut obtenir les exemptions que veut abolir Leptine, peuvent tomber, ou sur les citoyens, ou sur les étrangers. Par rapport à celles qui concernent la guerre, et qui importent au salut de la république, les contributions des biens et les armemens de vaisseaux, il est sagement et justement établi, par les anciennes lois, que personne n'en sera exempt, pas même ceux qui sont exceptés

dans la loi de Leptine, les descendans d'Harmodius et d'Aristogiton. Examinons donc combien, en recevant sa loi, nous gagnerons de têtes pour les premières de ces charges, et combien nous en perdrons, en la rejetant. Les plus riches, toujours chargés d'armer des vaisseaux, sont, par-là même, exempts de fournir aux frais des chœurs de danse ou de musique. Les citoyens qui n'ont pas le nécessaire, et qui, par-là, sont exempts de toute espèce de charges, le sont, à plus forte raison, de celles-ci. La loi ne nous fait donc gagner aucune tête parmi les uns ni les autres. Mais, dira Leptine, nous en gagnons un grand nombre parmi les étrangers, pour ces mêmes charges qui peuvent tomber sur eux. Mais, s'il montre que nous en gagnons cinq, qu'on dise, j'y consens, que je déraisonne.

Je vais plus loin, et je suppose que, si la loi passe, il y aura dix étrangers de plus, et même davantage, pour remplir les charges, et que nul citoyen ne sera exempt, comme chargé d'armer un vaisseau; que gagnera la république, si tous, sans exception, remplissent les charges? Sera-t-elle dédommagée de l'infamie dont elle se couvrirait? Il s'en faut de beaucoup, et en voici la preuve. Qu'il y ait dix étrangers exempts; assurément, comme je le disais tout à l'heure, je ne pense pas qu'il y en ait cinq; de citoyens, il n'y en a pas plus de cinq ou six qui s'exemptent: ce qui fera seize [4].

λεως πασῶν εἰσφορῶν καὶ τριηραρχιῶν, ὀρθῶς καὶ δικαίως οὐδεὶς ἔστ' ἀτελὴς ἐκ τῶν παλαιῶν νόμων, οὐδὲ οὓς οὗτος ἔγραψε, τοὺς ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος. Σκεψώμεθα δὴ, τίνας ἡμῖν εἰσποιεῖ χορηγοὺς εἰς ἐκείνας τὰς λειτουργίας, καὶ πόσους, ἐὰν μὴ τούτῳ προσέχωμεν, ἀφήσει. Οἱ μὲν τοίνυν πλουσιώτατοι, τριηραρχοῦντες, ἀεὶ τῶν χορηγιῶν ἀτελεῖς ὑπάρχουσιν· οἱ δ' ἐλάττω τῶν ἱκανῶν κεκτημένοι, τὴν ἀναγκαίαν ἀτέλειαν ἔχοντες, ἔξω τοῦ τέλους εἰσὶ τούτου. Οὐκοῦν τούτων μὲν οὐδετέρων οὐδεὶς διὰ τὸν νόμον ἡμῖν προσέσται χορηγός. Ἀλλὰ, νὴ Δία, εἰς τὰς τῶν μετοίκων λειτουργίας εἰσποιεῖ πολλούς. Ἀλλ', ἐὰν δείξῃ πέντε μόνους, ἐγὼ ληρεῖν ὁμολογῶ.

Θήσω τοίνυν ἐγὼ μὴ τοιοῦτον εἶναι τοῦτο, ἀλλὰ καὶ τῶν μετοίκων πλείονας ἢ δὶς τοσούτους, ἐὰν ὁ νόμος τεθῇ, τοὺς ἀεὶ λειτουργοῦντας ἔσεσθαι, καὶ τῶν πολιτῶν μηδένα ἐκ τριηραρχίας ὑπάρξειν ἀτελῆ. Σκεψώμεθα δὴ, τί τοῦτ' ἔσται τῇ πόλει, ἐὰν ἅπαντες οὗτοι λειτουργῶσι. Φανήσεται γὰρ οὐδὲ, πολλοῦ δεῖ, τῆς γενησομένης ἄξιον αἰσχύνης. Ὁρᾶτε δ' οὑτωσί· εἰσὶ τῶν ξένων ἀτελεῖς, δέκα θήσω, καὶ, μὰ τοὺς θεοὺς, ὅπερ εἶπον ἀρτίως, οὐκ οἴομαι πέντε εἶναι· καὶ μὴν τῶν γε πολιτῶν οὐκ εἰσὶ πέντε ἢ ἕξ· οὐκοῦν ἀμφοτέρων ἑκκαίδεκα· ποιήσωμεν αὐτοὺς εἴκοσιν, εἰ δὲ βούλεσθε, τριάκοντα. Πόσοι δήποτ' εἰσὶν οἱ, κατ' ἐνι-

αὐτὸν, τὰς ἐγκυκλίους λειτουργίας λειτουργοῦντες ὑμῖν, χορηγοὶ καὶ γυμνασίαρχοι καὶ ἑστιάτορες; ἑξήκοντα ἴσως, ἢ μικρῷ πλείους σύμπαντες οὗτοι. Ἵνα οὖν τριάκοντ' ἄνθρωποι πλείους παρὰ πάντα τὸν χρόνον λειτουργήσωσιν ἡμῖν, τοὺς ἅπαντας ἀπίστως πρὸς ἡμᾶς αὐτοὺς διαθῶμεν; ἀλλ' ἴσμεν ἐκεῖνο δήπου, ὅτι λειτουργήσουσι μὲν, ἄνπερ ἡ πόλις ᾖ, πολλοὶ, καὶ οὐκ ἐπιλείψουσιν· εὖ δὲ ποιεῖν ἡμᾶς οὐδεὶς ἐθελήσει, τοὺς πρότερον ποιήσαντας ἐὰν ἠδικημένους ἴδῃ. Εἶεν. Εἰ δὲ δὴ τὰ μάλιστα ἐπέλιπον οἱ χορηγεῖν οἷοί τε, πρὸς Διὸς, πότερον κρεῖττον ἦν εἰς συντέλειαν ἀγαγεῖν τὰς χορηγίας, ὥσπερ τὰς τριηραρχίας, ἢ τοὺς εὐεργέτας ἀφελέσθαι τὰ δοθέντα; ἐγὼ μὲν ἐκεῖνο οἴομαι. Νῦν μέν γε τὸν χρόνον, ὃν ἂν τούτων ἕκαστος λειτουργῇ, δίδωσι τὴν ἀνάπαυσιν αὐτοῖς μόνον, μετὰ ταῦτα δὲ οὐδὲν ἔλαττον ἕκαστος αὐτῶν ἀναλώσει· τότε δ' ἂν, μικρᾶς συντελείας ἀπὸ τῶν ὑπαρχόντων ἑκάστῳ γιγνομένης, οὐδὲν ἔπασχε δεινὸν οὐδεὶς, οὐδ' εἰ πάνυ μικρὰ κεκτημένος ἦν.

Οὕτω τοίνυν τινὲς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, σφόδρα ἔχουσιν ἀλογίστως, ὥστ' ἐπιχειροῦσι λέγειν πρὸς μὲν ταῦτ' οὐδὲν, ἄλλα δὲ τοιαδί· ὡς ἄρα δεινὸν εἰ ἐν κοινῷ μὲν μηδοτιοῦν ὑπάρξει τῇ πόλει, ἰδίᾳ δὲ τινες

Mais j'en mets vingt , ou même , si l'on veut, trente. Combien faut-il d'hommes en tout pour remplir, chaque année, ces charges qu'on remplit tour-à-tour, les charges de chorège, de gymnasiarque, d'hestiateur? Il en faut soixante ou un peu plus. Afin donc de gagner pour tout le tems, je dis même trente hommes, perdrons-nous la confiance de tous en général? Ignorons-nous que, si la république subsiste, nous ne manquerons pas de sujets pour remplir les charges, et que personne ne voudra nous rendre de services, si nous nous montrons injustes envers ceux qui nous en ont déjà rendu? Mais enfin, quand nous manquerions d'hommes pour remplir les charges dont je parle, ne vaudrait-il pas mieux contribuer pour les frais qu'elles exigent, comme pour les armemens de vaisseaux, que d'ôter à ceux qui nous ont bien servis, ce que nous leur avons donné? Oui, du moins à ce qu'il me semble. En abolissant les exemptions, la loi de Leptine ne ferait qu'éloigner un peu la dépense pour ceux qui ne sont pas exempts, et leur procurerait un délai bien court, le tems où les charges seraient remplies par ceux qui étaient exempts; au lieu qu'une légère contribution n'incommodera personne, quelque médiocre que soit sa fortune.

Il est des gens assez peu raisonnables pour nous dire, sans essayer de répondre à ces raisons solides, qu'il est triste de voir les finances de l'état épui-

sées, tandis que des particuliers, qui ont obtenu les exemptions, sont comblés de richesses. Ils ont tort dans ces deux objets de plainte. En effet, si quelqu'un a amassé des biens considérables, sans nuire à personne, on ne doit pas lui porter envie. S'ils prétendent qu'il est redevable de sa fortune à des malversations, ou à quelque autre voie criminelle, qu'ils le fassent punir en vertu de nos lois; sinon, ils doivent se taire. Quant à l'épuisement du trésor, considérez, je vous prie, que l'état n'en sera pas plus riche, si on abolit les exemptions; les frais, qu'exigent les charges, n'ayant rien de commun avec les revenus et l'opulence de l'état. Ajoutez que, des deux avantages dont peut jouir notre ville, les richesses et la confiance générale, la confiance qu'on a maintenant en elle, est le plus précieux. Si, parce que nous manquons d'argent, on croit que nous devons aussi renoncer à l'honneur, on se trompe fort. Je désire, certes, plus qu'aucun autre, de voir augmenter nos finances; mais je souhaite, sur-tout, que nous conservions, dans nos engagemens, la fidélité qui nous distingue.

Mais je vais plus loin, et je montre que l'augmentation même de la fortune de quelques particuliers, causée, à ce qu'on dira, par l'exemption des charges, tourne au profit de la république. Vous savez, sans doute, que personne n'est exempt de l'armement des vaisseaux, et des contributions

πλουτήσουσιν, ἀτελείας ἐπειλημμένοι. Ἔστι δὲ ταῦτα ἅμ' ἀμφότερα οὐχὶ δίκαιον λέγειν. Εἰ μὲν γάρ τις ἔχει πολλὰ, μηδὲν ὑμᾶς ἀδικῶν, οὐχὶ δεῖ δήπου τούτῳ βασκαίνειν· εἰ δ' ὑφῃρημένον φήσουσιν, ἢ τινὰ ἄλλον, οὐχ ὃν προσήκει, τρόπον κεκτῆσθαι, εἰσὶ νόμοι, καθ' οὓς προσήκει κολάζειν. Ὅτε δὲ τοῦτο μὴ ποιοῦσιν, οὐδὲ τὸν λόγον αὐτοῖς τοῦτον λεκτέον. Καὶ μὴν περὶ τοῦ γε μὴ εἶναι χρήματα κοινὰ τῇ πόλει, ἐκεῖνο ὑμᾶς δεῖ σκοπεῖν, ὅτι οὐδὲν ἔσεσθ' εὐπορώτεροι, τὰς ἀτελείας ἐὰν ἀφέλησθε. Οὐ γὰρ κοινωνεῖ ταῖς δημοσίαις προσόδοις καὶ περιουσίαις ταῦτα τἀναλώματ' οὐδέν. Χωρὶς δὲ τούτων, νυνὶ τῇ πόλει δυοῖν ἀγαθοῖν ὄντοιν, πλούτου τε, καὶ τοῦ πρὸς ἅπαντας πιστεύεσθαι, μεῖζόν ἐστι τὸ τῆς πίστεως ὑπάρχον ἡμῖν. Εἰ δέ τις οἴεται δεῖν, ὅτι χρήματ' οὐκ ἔχομεν, μηδὲ δόξαν ἔχειν ἡμᾶς χρηστὴν, οὐ καλῶς φρονεῖ. Ἐγὼ μὲν γὰρ εὔχομαι τοῖς θεοῖς, μάλιστα μὲν ἡμῖν καὶ χρήματα πολλὰ γενέσθαι· εἰ δὲ μὴ, τό γε πιστοῖς εἶναι καὶ βεβαίοις δοκεῖν διαμένειν.

Φέρε δὴ, καὶ τὰς εὐπορίας, ἃς ἀναπαυομένους τινὰς εὐπορήσειν οὗτοι φήσουσιν, εἰς μέσον ὑμῖν γιγνομένας δείξω. Ἴστε γὰρ δήπου τοῦθ', ὅτι τῶν τριηραρχιῶν οὐδεὶς ἔστ' ἀτελὴς, οὐδὲ τῶν εἰσφορῶν τῶν εἰς τὸν

πόλεμον. Οὐκοῦν ὁ πολλὰ κεκτημένος οὗτος, ὅστις ἂν ᾖ, πολλὰ εἰς ταῦτα συντελεῖ· πᾶσα ἀνάγκη. Καὶ μὴν ὅτι δεῖ τὴν εὐπορίαν εἰς ταῦθ' ὑπάρχειν πλείστην τῇ πόλει, πάντες ἂν ὁμολογήσειαν. Παρὰ μὲν γὰρ τὰς ἐπὶ τῶν χορηγιῶν δαπάνας μικρὸν ἡμέρας μέρος ἡ χάρις τοῖς θεωμένοις ἡμῶν ἐστί· παρὰ δὲ τὰς τῶν εἰς τὸν πόλεμον παρασκευῶν ἀφθονίας, πάντα τὸν χρόνον ἡ σωτηρία πάσῃ τῇ πόλει· ὥσθ' ὅσον ἐνθάδ' ἀφίετε, ἐκεῖ κομίζεσθε, καὶ δίδοτε ἐν τιμῆς μέρει ταῦτα, ἃ καὶ μὴ λαβοῦσίν ἐστιν ἔχειν τοῖς τοῦ τριηραρχεῖν ἄξια κεκτημένοις. Ἀλλὰ μὴν, ὅτι τῶν τριηραρχιῶν οὐδεὶς ἔστ' ἀτελὴς, οἴομαι μὲν ὑμᾶς εἰδέναι πάντας· ὅμως δὲ καὶ τὸν νόμον ὑμῖν αὐτὸν ἀναγνώσεται. Λάβε τὸν περὶ τῶν τριηραρχιῶν νόμον, καὶ λέγε τοῦτο αὐτοῖς. Λέγε.

ΝΟΜΟΣ.

Ἀτελῆ δὲ μηδέν' εἶναι τριηραρχίας, πλὴν τῶν ἐννέα Ἀρχόντων.

Ὁρᾶτε ὡς σαφῶς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μηδένα εἶναι τριηραρχίας ἀτελῆ διείρηκεν ὁ νόμος, πλὴν τῶν ἐννέα Ἀρχόντων. Οὐκοῦν, οἱ μὲν ἐλάττω κεκτημένοι τοῦ τριηραρχίας ἄξια ἔχειν ἐν ταῖς εἰσφοραῖς συντελοῦσιν εἰς τὸν πόλεμον· οἱ δ' ἐφικνούμενοι τοῦ τριηραρχεῖν εἰς ἀμφότερα ὑμῖν ὑπάρξουσι χρήσιμοι, καὶ τριηραρχεῖν,

pour la guerre. Celui qui a beaucoup, quel qu'il soit, donne nécessairement beaucoup dans ces deux parties, qui, de l'aveu de tout le monde, sont les plus essentielles, et dont il importe, sur-tout à l'état, que les fonds soient inépuisables. En effet, les dépenses pour les jeux procurent aux citoyens présens un spectacle de quelques heures, tandis que de bons préparatifs de guerre assurent, pour toujours, le salut de toute la ville. Ainsi, vous abandonnez d'un côté, et vous reprenez d'un autre. Vous donnez, à titre d'honneur, ce qu'auraient, sans cela, ceux qui sont assez riches pour fournir aux armemens des vaisseaux. Quoique vous n'ignoriez pas, je le répète, que personne [5] n'est exempt d'armer des vaisseaux, on va vous lire la loi même. Greffier, prenez la loi et faites-en lecture.

Loi.

Personne ne sera exempt de l'armement des vaisseaux, excepté les neuf archontes.

Voyez, Athéniens, comme la loi s'énonce clairement : *Personne*, dit-elle, *ne sera exempt, excepté les neuf archontes.* Ceux qui ne seront pas assez riches pour armer des vaisseaux, fourniront aux contributions pour la guerre. Ceux qui peuvent fournir aux armemens, fourniront aussi aux contributions, et vous seront utiles dans l'une et l'autre partie. Quel soulagement, Leptine, votre loi procure-t-elle donc au peuple, en ajoutant à

une ou deux tribus, un chorège [6], qui en sera quitte pour remplir une fois la charge qu'un autre aurait remplie? Je ne le vois pas; mais je vois la honte dont elle couvrira notre ville, et le défaut de confiance qu'elle lui attirera. Puis donc qu'elle fera plus de mal que de bien, ne suis-je pas fondé à soutenir qu'on doit la rejeter?

De plus, comme la loi dit, en propres termes, que ni citoyen, ni étranger [7], ne seront exempts, et que, sans marquer de quelle charge ils ne seront pas exempts, elle dit simplement, *Personne, excepté les descendans d'Harmodius et d'Aristogiton;* comme, par ce mot *personne*, elle comprend tous les autres, et qu'en parlant d'étrangers, elle ne distingue pas ceux qui sont établis à Athènes, elle dépouille Leucon, prince du Bosphore, et ses enfans, du privilége que vous leur avez accordé. Leucon est étranger par sa naissance, et Athénien par votre faveur; de sorte que, supposé la loi, il ne peut jouir des exemptions à aucun de ces deux titres. Cependant, tous ceux qui ont servi la république d'Athènes, ne l'ont fait, chacun, que dans certaines conjonctures; pour Leucon, remarquez qu'il vous rend des services qui reviennent sans cesse, et des services dont peut le moins se passer notre ville. Aucun peuple, vous le savez sans doute, ne fait une plus grande consommation que nous de blés étrangers : or, nous en tirons autant de la seule province du Pont, que

καὶ εἰσφέρειν. Τίνα οὖν ῥᾳστώνην τοῖς πολλοῖς ὁ σὸς, ὦ Λεπτίνη, ποιήσει νόμος, εἰ μιᾶς ἢ δυοῖν φυλαῖν ἕνα χορηγὸν καθίστησιν, ὃς, ἀνθ' ἑνὸς ἄλλου τοῦθ' ἅπαξ ποιήσας, ἀπαλλάξεται; ἐγὼ μὲν οὐχ ὁρῶ. Τῆς δέ γ' αἰσχύνης ὅλην ἀναπίμπλησι τὴν πόλιν, καὶ τῆς ἀπιστίας. Οὔκουν, ὅτε πολλῷ μείζονα βλάπτει τῶν ὠφελειῶν ὧν ἔχει, προσήκει λελῦσθαι παρὰ τοῖσδε αὐτόν; ἔγωγ' ἂν φαίην.

Ἔτι δ', ὦ ἄνδρες δικασταὶ, διὰ τὸ γεγράφθαι ἐν τῷ νόμῳ διαῤῥήδην αὐτοῦ, μηδένα μήτε τῶν πολιτῶν, μήτε τῶν ἰσοτελῶν, μήτε τῶν ξένων, εἶναι ἀτελῆ, μὴ διῃρῆσθαι δὲ ὅτου ἀτελῆ, χορηγίας ἢ τίνος ἄλλου τέλους, ἀλλ' ἁπλῶς ἀτελῆ μηδένα, πλὴν τῶν ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος, καὶ ἐν μὲν τῷ μηδένα πάντας περιλαμβάνειν τοὺς ἄλλους, ἐν δὲ τῷ τῶν ξένων μὴ διορίζειν τῶν οἰκούντων Ἀθήνησιν, ἀφαιρεῖται καὶ Λεύκωνα, τὸν ἄρχοντα Βοσπόρου, καὶ τοὺς παῖδας αὐτοῦ, τὴν δωρεὰν ἣν ὑμεῖς ἔδοτ' αὐτοῖς. Ἔστι γὰρ γένει μὲν δήπου ὁ Λεύκων ξένος, τῇ δὲ παρ' ὑμῶν ποιήσει πολίτης· κατ' οὐδέτερον δ' αὐτῷ τὴν ἀτέλειαν ἔστ' ἔχειν ἐκ τούτου τοῦ νόμου. Καίτοι, τῶν μὲν ἄλλων εὐεργετῶν χρόνον τινὰ ἕκαστος ὑμῖν χρήσιμον ἑαυτὸν παρέσχεν· οὗτος δ', ἂν σκοπῆτε, φανήσεται συνεχῶς ἡμᾶς εὖ ποιῶν, καὶ ταῦθ', ὧν μάλισθ' ἡμῶν ἡ πόλις δεῖται. Ἴστε γὰρ δήπου τοῦθ', ὅτι πλείστῳ

τῶν ἁπάντων ἀνθρώπων ἡμεῖς ἐπεισάκτῳ σίτῳ χρώμεθα. Πρὸς τοίνυν ἅπαντα τὸν ἐκ τῶν ἄλλων ἐμπορίων ἀφικνούμενον ὁ ἐκ τοῦ Πόντου σῖτος εἰσπλέων ἐστίν· εἰκότως· οὐ γὰρ μόνον διὰ τὸ τὸν τόπον τοῦτον σῖτον ἔχειν πλεῖστον τοῦτο γίγνεται, ἀλλὰ καὶ διὰ τὸ κύριον ὄντα τὸν Λεύκωνα αὐτοῦ τοῖς ἄγουσι τὸν σῖτον Ἀθήναζε ἀτέλειαν δεδωκέναι, καὶ κηρύττειν πρώτους γεμίζεσθαι τοὺς ὡς ἡμᾶς πλέοντας. Ἔχων γὰρ ἐκεῖνος ἑαυτῷ καὶ τοῖς παισὶ τὴν ἀτέλειαν, ἅπασι δέδωκεν ὑμῖν. Τοῦτο δ' ἡλίκον ἐστὶ, θεωρήσατε. Ἐκεῖνος πράττεται τοὺς παρ' αὐτοῦ σῖτον ἐξάγοντας τριακοστήν· αἱ τοίνυν παρ' ἐκείνου δεῦρ' ἀφικνούμεναι σίτου μυριάδες περὶ τετταράκοντά εἰσι, καὶ τοῦτο ἐκ τῆς παρὰ τοῖς σιτοφύλαξιν ἀπογραφῆς ἄν τις ἴδοι· οὐκοῦν, παρὰ μὲν τὰς τριάκοντα μυριάδας, μυρίους δίδωσι μεδίμνους ἡμῖν, παρὰ δὲ τὰς δέκα, ὡσπερανεὶ τρισχιλίους. Τοσούτου τοίνυν δεῖ ταύτην ἀποστερῆσαι τὴν δωρεὰν τὴν πόλιν, ὥστε, προσκατασκευάσας ἐμπόριον Θευδοσίαν, ὅ φασιν οἱ πλέοντες οὐ χεῖρον εἶναι τοῦ Βοσπόρου οὐδοτιοῦν, κἀνταῦθα δέδωκε τὴν ἀτέλειαν ἡμῖν.

Καὶ τὰ μὲν ἄλλα σιωπῶ, πόλλ' ἂν ἔχων εἰπεῖν, ὅσ' εὐεργέτηκεν ὑμᾶς οὗτος ἀνὴρ, καὶ αὐτὸς, καὶ οἱ πρόγονοι· ἀλλὰ προπέρυσι, σιτοδείας παρὰ πᾶσιν ἀνθρώποις γενομένης, οὐ μόνον ὑμῖν ἱκανὸν σῖτον ἀπέ-

de toutes les autres ensemble; ce qui se conçoit sans peine. Outre que ce pays est très-fertile. Leucon, qui y règne, accorde à ceux qui transportent ici du blé, exemption d'impôt, et le privilége de charger les premiers. Car, s'il a reçu de vous des exemptions pour lui et pour ses enfans, il vous en accorde à vous tous d'une autre nature. Et voyez combien les siennes sont importantes. Il exige un trentième de ceux qui enlèvent des grains de ses états; nous prenons chez lui environ quatre cent mille boisseaux, ainsi qu'on le voit par les registres de nos pourvoyeurs; il nous fait donc grâce de plus de treize mille [8] boisseaux. Et il est si éloigné de nous retirer cette exemption, qu'il nous l'a accordée même pour le nouveau marché qu'il vient d'établir à Theudosie; lequel, au rapport de ceux qui l'ont vu, n'est pas inférieur à celui de Bosphore.

Je pourrais citer une foule de services que vous avez reçus de lui et de ses ancêtres. Sans parler du reste, il y a trois ans, la disette s'étant fait sentir dans toute la Grèce, il nous envoya des grains en quantité suffisante, et à si bas prix, qu'il resta quinze talens à Callisthène de l'argent qu'on lui avait remis pour faire des provisions de blé. Mais je vous le demande, un prince qui en a agi avec vous de la sorte, que fera-t-il, quand il apprendra que vous lui enlevez par une loi les exemptions, et qu'à l'avenir vous ne serez plus libres de

les lui rendre? Ignorez-vous que la même loi qui le priverait des exemptions dont il jouit, privera aussi vos pourvoyeurs de celles dont il les fait jouir. Car personne n'est assez simple pour croire qu'il vous laissera les priviléges que vous tenez de lui, lorsque vous lui retirerez ceux qu'il tient de vous. Outre plusieurs préjudices que vous porterait la loi, elle vous dépouillerait donc d'une partie de vos ressources actuelles. Et vous délibérez encore si vous la rejeterez! et vous n'êtes pas déterminés il y a long-tems! Greffier, prenez les décrets mêmes portés en faveur de Leucon, et faites-en lecture.

On lit les décrets.

Vous voyez, Athéniens, par les décrets, que c'est avec justice que Leucon a obtenu les exemptions. Pour attester les priviléges que vous vous êtes accordés mutuellement, vous avez érigé, vous et lui, des colonnes, une au Bosphore, une autre au Pirée, et une troisième au temple des Argonautes [9]. Or, voyez de quelle infamie vous couvre une loi qui rend tout un peuple moins fidèle et moins sûr qu'un seul homme. Car ne pensez pas que les colonnes aient été érigées à d'autres fins, que pour être les garans communs de nos exemptions réciproques. On verra donc que Leucon remplit ses engagemens avec fidélité, qu'il continue à vous servir avec zèle, tandis que vous rendrez inutiles les colonnes toujours subsistantes; ce qui sera

στειλεν, ἀλλὰ τοσοῦτον, ὥστε πεντεκαίδεκα ἀργυρίου τάλαντα, ἃ Καλλισθένης διώκησε, προσπεριγενέσθαι. Τί οὖν οἴεσθε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦτον, τὸν τοιοῦτον περὶ ὑμᾶς γεγενημένον, ἐὰν ἀκούσῃ νόμῳ τὴν ἀτέλειαν ὑμᾶς ἀφῃρημένους αὐτὸν, καὶ μηδ᾽, ἂν μεταδόξῃ ποτὲ, ψηφισαμένους ἐξεῖναι δοῦναι; ἆρ᾽ ἀγνοεῖτε ὅτι ὁ αὐτὸς νόμος οὗτος ἐκεῖνόν τ᾽ ἀφαιρήσεται τὴν ἀτέλειαν, κύριος ἂν γένηται, καὶ ὑμῶν τοὺς παρ᾽ ἐκείνου σιτηγοῦντας; Οὐ γὰρ δήπου τοῦτό γε ὑπείληφεν οὐδεὶς, ὡς ἐκεῖνος ὑπομενεῖ, ἑαυτῷ μὲν ἀκύρους εἶναι τὰς παρ᾽ ὑμῶν δωρεὰς, ὑμῖν δὲ μένειν τὰς παρ᾽ ἑαυτοῦ. Οὐκοῦν πρὸς πολλοῖς, οἷς ἂν ὁ νόμος βλάψειν ἡμᾶς φαίνεται, καὶ προσαφαιρεῖταί τι τῶν ὑπαρχόντων ἤδη. Εἶθ᾽ ὑμεῖς ἔτι σκοπεῖτε, εἰ χρὴ τοῦτον ἐξαλεῖψαι, καὶ οὐ πάλαι βεβούλευσθε; Ἀνάγνωθι λαβὼν αὐτοῖς τὰ ψηφίσματα αὐτὰ, τὰ περὶ τοῦ Λεύκωνος.

ΨΗΦΙΣΜΑΤΑ.

Ὡς μὲν εἰκότως καὶ δικαίως τετύχηκε τῆς παρ᾽ ὑμῶν ἀτελείας ὁ Λεύκων, ἀκηκόατ᾽ ἐκ τῶν ψηφισμάτων, ὦ ἄνδρες δικασταί· τούτων δ᾽ ἁπάντων στήλας ἀντιγράφους ἐστήσασθ᾽ ὑμεῖς τε κἀκεῖνος, τὴν μὲν ἐν Βοσπόρῳ, τὴν δ᾽ ἐν Πειραιεῖ, τὴν δ᾽ ἐφ᾽ Ἱερῷ. Σκοπεῖτε δὴ, πρὸς ὅσης κακίας ὑπερβολὴν ὑμᾶς ὁ νόμος προάγει, ὃς ἀπιστότερον τὸν δῆμον καθίστησιν ἑνὸς

ἀνδρός! μὴ γὰρ οἴεσθ' ὑμῖν ἄλλο τι τὰς στήλας ἑστάναι ταύτας, ἢ τούτων ἁπάντων, ὧν ἔχετε, ἢ δεδώκατε, συνθήκας· αἷς ὁ μὲν Λεύκων ἐμμένων φανεῖται, καὶ ποιεῖν ἀεί τι προθυμούμενος ὑμᾶς εὖ· ὑμεῖς δ' ἑστώσας ἀκύρους ἔσεσθε πεποιηκότες, ὃ πολὺ δεινότερον τοῦ καθελεῖν ἐστίν· αὗται γὰρ οὑτωσὶ τοῖς βουλομένοις κατὰ τῆς πόλεως βλασφημεῖν τεκμήριον, ὡς ἀληθῆ λέγουσιν, ἑστήξουσι. Φέρε, ἐὰν δὲ δὴ πέμψας ὡς ἡμᾶς ὁ Λεύκων ἐρωτᾷ, τί ἔχοντες ἐγκαλέσαι, ἢ τί μεμφόμενοι, τὴν ἀτέλειαν αὐτὸν ἀφῄρησθε, τί, πρὸς θεῶν, ἐροῦμεν; ἢ τί γράψει ποτὲ ὁ τὸ ψήφισμα ὑπὲρ ἡμῶν γράφων; ὅτι, νὴ Δί', ἦσάν τινες τῶν εὑρημένων ἀνάξιοι. Ἐὰν οὖν εἴπῃ πρὸς ταῦτα ἐκεῖνος, Καὶ γὰρ Ἀθηναίων τινὲς εἰσὶ φαῦλοι ἴσως, καὶ οὐ διὰ ταῦτ' ἐγὼ τοὺς χρηστοὺς ἀφειλόμην, ἀλλά, τὸν δῆμον νομίζων χρηστὸν, πάντας ἔχειν ἐῶ· οὐ δικαιότερ' ἡμῶν ἐρεῖ; ἔμοιγ' οὖν δοκεῖ. Παρὰ πᾶσι γὰρ ἀνθρώποις μᾶλλόν ἐστιν ἔθος, διὰ τοὺς εὐεργέτας, καὶ ἄλλους τινὰς εὖ ποιεῖν τῶν μὴ χρηστῶν, ἢ, διὰ τοὺς φαύλους, τοὺς ὁμολογουμένως ἀξίους χάριτος τὰ δοθέντ' ἀφαιρεῖσθαι. Καὶ μὴν οὐδ', ὅπως οὐκ ἀντιδώσει τῷ Λεύκωνί τις, ἐὰν βούληται, δύναμαι σκοπούμενος εὑρεῖν. Χρήματα μὲν γάρ ἐστιν ἀεὶ παρ' ὑμῖν αὐτοῦ· κατὰ δὲ τὸν νόμον τοῦτον, ἐάν τις ἐπ' αὐτὰ ἔλθῃ, ἢ στερήσεται τούτων, ἢ λειτουργεῖν ἀναγκασθήσεται. Ἔστι δ' οὐ

bien plus révoltant que de les abattre. Oui, nos grâces seront révoquées, et les colonnes resteront pour confirmer les reproches des ennemis de notre ville. Mais si le prince nous fait demander de quoi nous nous plaignons, ce que nous avons à lui reprocher pour lui ôter son privilége; que dirons-nous, je vous prie? Que dira le citoyen qui portera un décret pour nous justifier? Dira-t-il qu'il lui ôte son privilége, parce qu'il est des hommes qui en sont indignes? Mais si le prince réplique, Il est, sans doute, aussi des méchans parmi les Athéniens : mais comme, à cause d'eux, je ne veux pas frustrer les bons, je les laisse jouir tous indistinctement, parce qu'en général je n'ai pas à me plaindre du peuple; ne serait-ce point là parler plus raisonnablement que nous? oui, à ce qu'il me semble; puisqu'il est plus ordinaire parmi les hommes de faire du bien, à cause de ceux qui nous en font, même à des gens qui ne le méritent pas, que de priver d'une faveur tous ceux qui en sont dignes sans contredit, à cause de quelques-uns qui en sont indignes. Je ne saurais non plus m'imaginer que celui d'entre nous qui le voudra, ne force pas Leucon de subir un échange [10]. Ce prince a des fonds dans l'Attique; et si, en conséquence de la loi, quelqu'un les envahit, il faudra qu'il les

perde ou qu'il remplisse les charges. Ce qui lui fera le plus de peine, ce n'est pas la dépense; ce sera l'idée que vous lui retirez une faveur qu'il tenait de vous.

Mais ce n'est pas seulement à Leucon que vous devez épargner cette injustice, à un prince qui serait jaloux de conserver les exemptions comme un honneur, et non comme un privilége lucratif, mais encore à un particulier qui, vous ayant obligé lorsqu'il était riche, est réduit maintenant à profiter, *dans la personne de ses enfans* [11], de l'exemption dont vous le gratifiâtes lui même. Quel est ce particulier? Épicerde, de Cyrène, qui a mérité cet honneur plus que personne, moins par l'importance ou par l'éclat de ses services, que parce qu'il vous a obligés dans une conjoncture où il n'eût pas été facile de trouver un homme reconnaissant des bienfaits qu'il eût reçus de vous. Il donna cent mines, comme l'annonce le décret porté en sa faveur, à nos citoyens faits prisonniers en Sicile; et c'est à lui principalement qu'on est redevable de ce qu'ils ne périrent pas tous de faim. Après cette libéralité de sa part, qui lui valut de la vôtre les exemptions, voyant que le peuple manquait d'argent dans la guerre qui précéda la domination des Trente, il lui fit présent d'un talent qu'il s'empressa de lui offrir. Or, je vous le demande, un homme peut-il manifester davantage sa bonne volonté pour vous, et mériter moins

τὸ τῆς δαπάνης μέγιστον ἐκείνῳ, ἀλλ' ὅτι τὴν δωρεὰν ὑμᾶς αὐτὸν ἀφῃρῆσθαι νομιεῖ.

Οὐ τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μὴ Λεύκων ἀδικηθῇ μόνον δεῖ σκοπεῖν, ὧ φιλοτιμίας ἕνεκα ἡ περὶ τῆς δωρεᾶς σπουδὴ γένοιτ' ἂν, οὐ χρείας, ἀλλὰ καὶ εἴ τις ἄλλος εὖ μὲν ἐποίησεν ὑμᾶς εὖ πράττων, εἰς δέον δὲ νυνὶ γέγονεν αὐτῷ τὸ παρ' ὑμῶν λαβεῖν τότε τὴν ἀτέλειαν. Τίς οὖν οὗτός ἐστιν; Ἐπικέρδης ὁ Κυρηναῖος, ὅς, εἴπερ τις ἄλλος τῶν εἰληφότων, δικαίως ἠξιώθη ταύτης τῆς τιμῆς, οὐ τῷ μεγάλα ἢ θαυμάσια ἡλίκα δοῦναι, ἀλλὰ τῷ παρὰ τοιοῦτον καιρὸν, ἐν ᾧ καὶ τῶν εὖ πεπονθότων ἔργον ἦν εὑρεῖν ἐθέλοντά τινα ὧν εὐεργέτητο μεμνῆσθαι. Οὗτος γὰρ ἀνὴρ, ὡς τὸ ψήφισμα τοῦτο δηλοῖ τὸ τότε αὐτῷ γραφὲν, τοῖς ἁλοῦσι τότ' ἐν Σικελίᾳ τῶν πολιτῶν, ἐν τοιαύτῃ συμφορᾷ καθεστηκόσιν, ἔδωκε μνᾶς ἑκατὸν, καὶ τοῦ μὴ τῷ λιμῷ πάντας αὐτοὺς ἀποθανεῖν αἰτιώτατος ἐγένετο. Καὶ, μετὰ ταῦτα, δοθείσης ἀτελείας αὐτῷ διὰ ταῦτα παρ' ὑμῶν, ὁρῶν ἐν τῷ πολέμῳ, τῷ πρὸ τῶν Τριάκοντα μικρὸν, σπανίζοντα τὸν δῆμον χρημάτων, τάλαντον ἔδωκεν, αὐτὸς ἐπαγγειλάμενος. Σκέψασθε δὴ, πρὸς Διὸς καὶ θεῶν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πῶς ἂν ἄνθρωπος μᾶλλον φανερὸς γένοιτο εὔνους ὢν ὑμῖν, ἢ πῶς ἧττον ἄξιος ἀδικηθῆναι, ἢ πρῶτον μὲν, εἰ, παρὼν τῷ τῆς πόλεως ἀτυχήματι, μᾶλλον εἵλετο τοὺς ἀτυχοῦντας

καὶ τὴν παρὰ τούτων χάριν, ἥτις ποτ᾽ ἔμελλεν ἔσεσθαι, ἢ τοὺς ἐν ἐκείνῳ τῷ χρόνῳ κεκρατηκότας καὶ παρ᾽ οἷς ἦν· δεύτερον δ᾽, ἑτέραν χρείαν ἰδὼν, εἰ φαίνοιτο διδοὺς, καὶ μὴ, ὅπως ἰδίᾳ τὰ ὄντα σώσει, προνοούμενος, ἀλλ᾽ ὅπως τῶν ὑμετέρων μηδὲν ἐνδεῶς ἕξει τὸ καθ᾽ αὑτόν. Τοῦτον μέντοι, τὸν τῷ μὲν ἔργῳ παρὰ τοὺς μεγίστους καιροὺς ουτωσὶ κοινὰ τὰ ὄντα τῷ δήμῳ κεκτημένον, τῷ δὲ ῥήματι καὶ τῇ τιμῇ τὴν ἀτέλειαν ἔχοντα, οὐχὶ τὴν ἀτέλειαν ἀφαιρήσεσθε (οὐδὲ γὰρ οὔσῃ χρώμενος φαίνεται), ἀλλὰ τὸ πιστεύειν ὑμῖν. οὗ τί γένοιτ᾽ ἂν αἴσχιον; Τὸ τοίνυν ψήφισμα ὑμῖν αὐτὸ ἀναγνώσεται τὸ τότε ψηφισθὲν τῷ ἀνδρί. Καὶ θεωρεῖτε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅσα ψηφίσματ᾽ ἄκυρα ποιεῖ ὁ νόμος, καὶ ὅσους ἀνθρώπους ἀδικεῖ, καὶ ἐν ὁποίοις καιροῖς χρησίμους ὑμῖν παρασχόντας ἑαυτούς· εὑρήσετε γὰρ τούτους, οὓς ἥκιστα προσῆκεν, ἀδικοῦντα. Λέγε.

ΨΗΦΙΣΜΑ.

Τὰς μὲν εὐεργεσίας, ἀνθ᾽ ὧν εὕρετο τὴν ἀτέλειαν ὁ Ἐπικέρδης, ἀκηκόατ᾽ ἐκ τῶν ψηφισμάτων, ὦ ἄνδρες δικασταί· σκοπεῖτε δὲ μὴ τοῦτο, εἰ μνᾶς ἑκατὸν καὶ πάλιν τάλαντον ἔδωκεν (οὐδὲ γὰρ τοὺς λαβόντας ἔγωγ᾽ ἡγοῦμαι τὸ πλῆθος τῶν χρημάτων θαυμάσαι),

qu'on lui fasse une injustice, qu'en préférant dans vos calamités qui sont sous ses yeux, qu'en préférant [12], vous et votre privilége, quel qu'il puisse être un jour, à vos ennemis vainqueurs, chez lesquels il se trouve; et ensuite, lorsqu'il vous voit dans un autre embarras, en vous donnant avec empressement ce qu'il possède, moins occupé de conserver sa fortune, que de subvenir, autant qu'il est en lui, à vos besoins. En retirant une grâce, qui n'était qu'une distinction honorifique, à un homme qui vous a rendu des services solides dans des circonstances essentielles, et qui a partagé ses biens avec le peuple, vous ne lui ôterez pas les exemptions dont il ne paraît point avoir profité personnellement, vous vous ôterez à vous-mêmes la confiance générale; ce qui serait souverainement honteux. On va vous lire le décret porté alors pour Épicerde. Considérez quels décrets la loi infirmera, à quels hommes elle fera injustice, dans quelles circonstances ils vous ont obligés; et vous verrez qu'elle dépouille ceux qu'elle devrait ménager davantage. Lisez, greffier.

On lit le décret.

Vous venez d'entendre, Athéniens, les services pour lesquels Épicerde a obtenu les exemptions. Ne considérez pas qu'il n'a donné en deux fois que cent mines et un talent. Ce qui doit toucher, ce n'est point la grandeur de la somme, mais l'empresse-

ment de celui qui la donne, et les circonstances dans lesquelles il oblige. Vous devez, Athéniens, payer de retour quiconque se porte de lui-même à vous rendre des services, mais sur-tout celui qui, comme Épicerde, vous a obligés dans vos besoins pressans. Et après cela, sans égard pour les services du père, sans avoir rien à reprocher à ses enfans, nous priverons ceux-ci d'une faveur qu'il a obtenue à si juste titre! De ce que ceux qu'il a sauvés alors, et dont il a obtenu les exemptions, ne seront pas les mêmes que ceux qui les lui retireront aujourd'hui, cette circonstance, loin de diminuer, ne fera qu'augmenter encore la honte et l'indignité de votre conduite. En effet, si ceux qui ont été les témoins et les objets des libéralités d'Épicerde, ont cru devoir le récompenser, et que nous, par la raison seule qu'elles ne nous sont connues que sur le rapport d'autrui, nous pensions devoir le dépouiller de sa récompense, comme ne la méritant pas, ne serait-ce point le procédé le plus indigne?

Je dis la même chose, et de ceux qui détruisirent la tyrannie des Quatre-cents [13], et de ceux qui nous servirent utilement dans la retraite du peuple. Il serait criant, suivant moi, qu'on changeât rien à ce qui a été décidé en leur faveur. Si vous êtes persuadés qu'Athènes est bien loin aujourd'hui de se trouver dans des positions aussi critiques, vous devez souhaiter qu'elle ne s'y trouve jamais, et je

ἀλλὰ τὴν προθυμίαν, καὶ τὸ αὐτὸν ἐπαγγειλάμενον ποιεῖν, καὶ τοὺς καιροὺς ἐν οἷς. Πάντες μὲν γάρ εἰσιν ἴσως ἄξιοι χάριν ἀνταπολαμβάνειν οἱ προϋπάρχοντες τῷ ποιεῖν ὑμᾶς εὖ, μάλιστα δ' οἱ παρὰ τὰς χρείας· ὧν εἷς οὗτος ἀνὴρ ὢν φαίνεται. Εἶτ' οὐκ αἰσχυνόμεθ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοὺς τοῦ τοιούτου παῖδας εἰ, μηδεμίαν ποιησάμενοι τούτων μηδενὸς μνείαν, ἀφῃρημένοι φανούμεθα τὴν δωρεὰν, μηδὲν ἔχοντες ἐγκαλέσαι; οὐ γὰρ, εἰ ἕτεροι μὲν ἦσαν οἱ τότε σωθέντες ὑπ' αὐτοῦ καὶ δόντες τὴν ἀτέλειαν, ἕτεροι δ' ὑμεῖς οἱ νῦν ἀφαιρούμενοι, ἀπολύει τοῦτο τὴν αἰσχύνην· ἀλλ' αὐτὸ δὴ τοῦτο καὶ τὸ δεινόν ἐστιν. Εἰ γὰρ οἱ μὲν εἰδότες καὶ παθόντες ἄξια τούτων ἐνόμιζον εὖ πάσχειν, ἡμεῖς δ', οἱ λόγῳ ταῦτ' ἀκούοντες, ὡς ἀνάξιον ἀφαιρησόμεθα, πῶς οὐχ ὑπέρδεινον ποιήσομεν;

Ὁ αὐτὸς τοίνυν ἐστί μοι λόγος οὗτος καὶ περὶ τῶν τοὺς Τετρακοσίους καταλυσάντων, καὶ περὶ τῶν, ὅτ' ἔφευγεν ὁ δῆμος, χρησίμους αὐτοὺς παρασχόντων. Πάντας γὰρ αὐτοὺς δεινότατ' ἂν ἡγοῦμαι παθεῖν, εἴ τι τῶν τότε ψηφισθέντων αὐτοῖς λυθείη. Εἰ τοίνυν τις ὑμῶν ἐκεῖνο πέπεισται, πολὺ τοῦ δεηθῆναί τινος τοιούτου νῦν ἀπέχειν τὴν πόλιν, ταῦτα μὲν εὐχέσθω τοῖς θεοῖς, κἀγὼ συνεύχομαι· λογιζέσθω

δέ, πρῶτον μὲν, ὅτι περὶ νόμου μέλλει φέρειν τὴν ψῆφον, ᾧ μὴ λυθέντι δεήσει χρῆσθαι· δεύτερον δ', ὅτι βλάπτουσιν οἱ πονηροὶ νόμοι καὶ τὰς ἀσφαλῶς οἰκεῖν οἰομένας πόλεις. Οὐ γὰρ ἂν μετέπιπτε τὰ πράγματ' ἐπ' ἀμφότερα, εἰ μὴ τοὺς μὲν ἐν κινδύνῳ καθεστηκότας καὶ πράξεις χρησταὶ, καὶ νόμοι, καὶ ἄνδρες χρηστοὶ καὶ πάντα ἐξητασμένα ἐπὶ τὸ βέλτιον προῆγε, τοὺς δ' ἐν ἁπάσῃ καθεστάναι δοκοῦντας εὐδαιμονίᾳ, πάντα ταῦτ' ἀμελούμενα ὑπέρρει κατὰ μικρόν. Τῶν γὰρ ἀνθρώπων οἱ πλεῖστοι κτῶνται μὲν τἀγαθὰ τῷ καλῶς βουλεύεσθαι καὶ μηδενὸς καταφρονεῖν, φυλάττειν δ' οὐκ ἐθέλουσι τοῖς αὐτοῖς τούτοις· ὃ μὴ πάθητε νῦν ὑμεῖς, μηδ' οἴεσθε νόμον τοιοῦτον θέσθαι δεῖν, ὃς καλῶς τε πράττουσαν τὴν πόλιν ὑμῖν πονηρᾶς δόξης ἀναπλήσει, ἐάν τέ τι συμβῇ ποτὲ, ἔρημον τῶν ἐθελησόντων ἀγαθόν τι ποιεῖν αὐτὴν καταστήσει.

Οὐ τοίνυν μόνον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοὺς ἰδίᾳ γνόντας εὖ ποιεῖν ὑμᾶς, καὶ παρασχόντας χρησίμους αὑτοὺς ἐπὶ τηλικούτων καὶ τοιούτων καιρῶν, οἵων μικρῷ πρότερον Φορμίων διεξελήλυθε κἀγὼ νῦν εἴρηκα, ἄξιόν ἐστιν εὐλαβηθῆναι ἀδικῆσαι, ἀλλὰ καὶ πολλοὺς ἄλλους, οἳ πόλεις ὅλας, τὰς ἑαυτῶν πατρίδας, συμμάχους ἡμῖν ἐπὶ τοῦ πρὸς Λακεδαιμονίους πολέμου παρέσχον, καὶ λέγοντες ἃ συμφέρει τῇ πόλει τῇ ὑμετέρᾳ, καὶ πράττοντες· ὧν ἔνιοι, διὰ τὴν πρὸς

le souhaite moi-même. Mais considérez d'abord que vous allez prononcer sur une loi à laquelle il faudra se conformer, si elle est reçue; ensuite, que des lois mauvaises nuisent aux états même qui paraissent le mieux constitués. Arriverait-il tant de révolutions en bien ou en mal, si, d'un côté, les états qui périclitent, n'étaient rétablis par de justes procédés, par de grands hommes, par de bonnes lois et de sages réglemens; et si, de l'autre, ceux qui paraissent jouir du bonheur le plus solide, ne se ruinaient peu à peu, en négligeant ces principes de leur félicité? C'est par de sages conseils, c'est par une vigilance attentive, qu'on parvient à une fortune brillante; mais on n'emploie pas les mêmes voies pour s'y maintenir. Prenons garde de tomber dans ce défaut, et craignons d'adopter une loi qui, dans la prospérité, couvrira notre ville de honte, et qui, dans l'adversité, la laissera dépourvue de défenseurs.

Mais éviterons-nous de faire injustice seulement à ceux qui nous ont obligés en leur nom, et nous ont secourus de leurs deniers dans toutes les conjonctures essentielles que Phormion a détaillées avant moi, et que je viens de parcourir? Ne nous ferons-nous aucun scrupule d'être injustes envers beaucoup d'autres qui, dans la guerre contre Lacédémone, nous ont procuré l'alliance de villes entières, leurs patries, qui ont servi notre république par leurs discours et par leurs actions, et dont

quelques-uns ont vu leur zèle, pour nos intérêts, payé de l'exil? Les premiers qui se présentent à mon esprit, sont les exilés de Corinthe, et je me trouve obligé de rapporter des faits que j'ai appris de nos anciens. Voici, entre plusieurs autres, une occasion dans laquelle les hommes dont je parle, nous ont servis utilement. Lors du grand combat contre les Lacédémoniens auprès de Corinthe [14], les habitans de cette ville délibéraient, après la bataille, d'exclure nos guerriers de leurs murs, et de traiter de la paix avec les ennemis; mais nos amis fidèles, qui voyaient les Athéniens malheureux et les Lacédémoniens maîtres des passages, ne nous abandonnèrent pas dans cette circonstance critique. Sans consulter leur sûreté particulière, quoique tous les Péloponésiens, en armes, fussent près de Corinthe, ils nous en ouvrirent les portes, malgré le peuple, et ils aimèrent mieux s'exposer à tout souffrir avec vos soldats, que de se tirer du péril en vous y laissant. Ils introduisirent vos troupes dans leurs murs, et vous sauvèrent ainsi, vous et vos alliés. Lorsque le roi de Perse eut conclu avec les Lacédémoniens la paix d'Antalcide [15], ceux-ci, pour les punir des services qu'ils vous avaient rendus, les chassèrent de leur patrie. Vous les reçûtes dans votre ville, et, agissant par des principes d'honneur, vous ordonnâtes qu'on pourvoirait à tous leurs besoins. Et vous délibérez maintenant si on leur laissera ce qui leur a été

ὑμᾶς εὔνοιαν, στέρονται τῆς πατρίδος· ὧν ἐπέρχεταί μοι πρώτους ἐξετάσαι τοὺς ἐκ Κορίνθου φυγόντας. Ἀναγκάζομαι δὲ λέγειν πρὸς ὑμᾶς ταῦτα, ἃ παρ' ὑμῶν τῶν πρεσβυτέρων αὐτὸς ἀκήκοα. Τὰ μὲν οὖν ἄλλα, ὅσα χρησίμους ἡμῖν ἑαυτοὺς ἐκεῖνοι παρέσχον, ἐάσω· ἀλλ' ὅθ' ἡ μεγάλη μάχη πρὸς Λακεδαιμονίους ἐγένετο, ἡ ἐν Κορίνθῳ, τῶν ἐν τῇ πόλει βουλευσαμένων μετὰ τὴν μάχην μὴ δέχεσθαι τῷ τείχει τοὺς στρατιώτας, ἀλλὰ πρὸς Λακεδαιμονίους ἐπικηρυκεύεσθαι, ὁρῶντες ἠτυχηκυῖαν τὴν πόλιν καὶ τῆς παρόδου κρατοῦντας Λακεδαιμονίους, οὐχὶ προὔδωκαν, οὐδ' ἐβουλεύσαντο ἰδίᾳ περὶ τῆς αὐτῶν σωτηρίας· ἀλλά, πλησίον ὄντων μεθ' ὅπλων ἁπάντων Πελοποννησίων, ἀνέῳξαν τὰς πύλας ἡμῖν βίᾳ τῶν πολλῶν, καὶ μᾶλλον εἵλοντο μεθ' ὑμῶν τῶν τότε στρατευομένων, εἴ τι δέοι, πάσχειν, ἢ χωρὶς ὑμῶν ἀκινδύνως σεσῶσθαι, καὶ εἰσέφρουν τὸ στράτευμα, καὶ διέσωσαν καὶ ὑμᾶς καὶ τοὺς συμμάχους. Ἐπειδὴ δ' ἡ πρὸς Λακεδαιμονίους εἰρήνη μετὰ ταῦτ' ἐγένετο, ἡ ἐπὶ Ἀνταλκίδου, ἀντὶ τῶν ἔργων τούτων ὑπὸ Λακεδαιμονίων ἐξέπεσον· ὑποδεξάμενοι δ' ὑμεῖς αὐτούς, ἐποιήσατε ἔργον ἀνθρώπων καλῶν κἀγαθῶν. Ἐψηφίσασθε γὰρ αὐτοῖς ἅπανθ', ὧν ἐδέοντο. Εἶτα, ταῦτα νῦν, εἰ χρὴ κύρια

εἶναι, σκοποῦμεν; ἀλλ' ὁ λόγος πρῶτον αἰσχρὸς τοῖς σκοπουμένοις, εἴ τις ἀκούσειεν ὡς Ἀθηναῖοι σκοποῦσιν, εἰ χρὴ τοὺς εὐεργέτας ἐᾶν τὰ δοθέντα ἔχειν. Πάλαι γὰρ ἐσκέφθαι ταῦτα καὶ ἐγνῶσθαι προσῆκεν. Ἀνάγνωθι δέ μοι καὶ τοῦτο τὸ ψήφισμα αὐτοῖς.

ΨΗΦΙΣΜΑ.

Ἃ μὲν ἐψηφίσασθε τοῖς φεύγουσι δι' ὑμᾶς Κορινθίων ταῦτ' ἐστίν, ὦ ἄνδρες δικασταί· ὁρᾶτε δ', εἴ τις, ἐκείνους τοὺς καιροὺς ἰδών, ἢ παρών, ἢ τινὸς εἰδότος καὶ διεξιόντος ἀκούσας, ἀκούσαι τοῦ νόμου τούτου, τὰς τότε δωρεὰς δοθείσας ἀφαιρουμένου, ὅσην ἂν κακίαν τῶν θεμένων τὸν νόμον καταγνοίη! οἳ παρὰ μὲν τὰς χρείας οὕτω φιλάνθρωποι καὶ πάντα ποιοῦντες, ἐπειδὴ δ' ἐπράξαμεν πάνθ' ὅσ' ἂν εὐξαίμεθ', οὕτως ἀχάριστοι καὶ κακοὶ φανησόμεθα, ὥστε τούς τ' ἔχοντας ἀφῃρήμεθα, καὶ τὸ λοιπὸν μηδενὶ δοῦναι ταῦτ' ἐξεῖναι νόμον τεθείκαμεν.

Νὴ Δί, ἀνάξιοι γάρ τινες τῶν εὑρημένων ταῦτ' ἦσαν. Τουτὶ γὰρ παρὰ πάντ' ἔσται τὸν λόγον αὐτοῖς. Ἔπειτ' ἐκεῖνο ἀγνοεῖν φήσομεν, ὅτι τὴν ἀξίαν, ὅταν διδῶμεν, δεῖ σκοπεῖν, οὐ μετὰ ταῦθ' ὕστερον χρόνῳ παμπληθεῖ; Τὸ μὲν γὰρ ἐξαρχῆς τι μὴ δοῦναι, γνώμη χρη-

donné! Mais cette délibération-là même n'est-elle pas honteuse? On dira donc que les Athéniens délibèrent s'ils laisseront à ceux qui les ont bien servis, ce qu'ils leur ont accordé eux-mêmes. Il y a long-tems que vous devriez avoir réfléchi là-dessus, et avoir pris votre détermination. Greffier, lisez-nous le décret porté pour les exilés de Corinthe.

On lit le décret.

Voilà, Athéniens, ce que vous avez statué en faveur de ceux qui, pour prix des services qu'ils vous ont rendus, ont été bannis de Corinthe. Si quelqu'un, instruit de ce qui s'est passé dans ces circonstances, ou par ses propres yeux, ou par le récit de témoins oculaires, entendait parler d'une loi qui révoque les grâces qui furent accordées alors, quel jugement porterait-il du peuple qui aurait adopté une telle loi? Dans le besoin, nous serons donc généreux et prêts à tout faire; et, quand nous aurons obtenu ce que nous souhaitons, nous nous montrerons assez peu reconnaissans pour enlever les grâces à ceux qui en jouissent, et pour porter une loi qui défende d'en accorder par la suite!

Mais aussi, diront nos adversaires, quelques-uns de ceux qui ont obtenu des grâces n'en étaient pas dignes : car, c'est là ce qu'ils répéteront sans cesse. Mais, ignorons-nous que c'est au moment où nous donnons; que nous devons examiner si l'on

est digne, et non plusieurs années après. Refuser d'abord une grâce, c'est quelquefois un trait de prudence; la retirer quand on l'a accordée, c'est une marque d'envie: passion à laquelle des Athéniens doivent fermer tout accès dans leur cœur. Quant à l'examen des personnes dignes ou indignes, je ne craindrai pas de le dire, un état et un particulier ne doivent pas y procéder de même, parce que les objets sont différens. Comme particulier, chacun de nous considère celui qui est digne d'obtenir son amitié, et d'entrer dans son alliance; et c'est sur de certaines règles, et d'après l'opinion qu'il se décide. Au lieu que les états récompensent celui qui les sert et qui les sauve, quel qu'il soit; et ce qui détermine leur jugement, c'est l'action même, et non l'opinion des hommes, ni la condition de la personne. Comment, je vous prie, quand nous aurons besoin d'un service, nous laisserons agir quiconque voudra nous le rendre, et, quand nous l'aurons reçu, nous examinerons si celui qui l'a rendu est digne! Quel procédé!

Mais les exilés de Corinthe sont-ils les seuls qui soient lésés par la loi? Est-ce d'eux seulement que je veux parler? non, certes. Sans entreprendre de citer tous ceux qui vous ont rendu des services, et que la loi dépouillera de ce que vous leur avez donné, je ne rapporterai plus qu'un ou deux décrets, après quoi je finis sur cet article.

σαμένων ἔργον ἀνθρώπων ἐστὶ, τὸ δὲ τοὺς ἔχοντας ἀφαιρεῖσθαι, φθονούντων· τοῦτο δ' οὐχὶ δεῖ δοκεῖν ὑμᾶς πεπονθέναι. Καὶ μὴν οὐδ' ἐκεῖνο ὀκνήσω περὶ τῆς ἀξίας αὐτῆς πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν· ἐγὼ γὰρ οὐ τὸν αὐτὸν τρόπον νομίζω πόλει τὸν ἄξιον ἐξεταστέον εἶναι, καὶ ἰδιώτῃ. Οὐδὲ γὰρ περὶ τῶν αὐτῶν ἡ σκέψις. Ἰδίᾳ μὲν γὰρ ἕκαστος ἡμῶν σκοπεῖ τίς ἄξιός ἐστιν ἑκάστου κηδεστὴς ἢ τῶν τοιούτων τι γίγνεσθαι· ταῦτα δὲ καὶ νόμοις τισὶ, καὶ δόξαις διώρισται· κοινῇ δ' ἡ πόλις καὶ ὁ δῆμος, ὅστις ἂν αὐτὸν εὖ ποιῇ καὶ σώζῃ· τοῦτο δ' οὐ γένει καὶ δόξῃ κρινόμενον ἴδοι τις ἂν, ἀλλ' ἔργῳ. Ὅταν μὲν οὖν εὖ πάσχειν δέῃ, τὸν βουλόμενον εὖ ποιεῖν ἡμᾶς ἐάσομεν; ἐπειδὰν δὲ εὖ πάθωμεν, τότε τὴν ἀξίαν τοῦ ποιήσαντος σκεψόμεθα; οὐκ ἄρ' ὀρθῶς βουλευσόμεθα.

Ἀλλὰ, νὴ Δί', οὗτοι μόνοι τοῦτο πείσονται, καὶ περὶ τούτων μόνων ποιοῦμαι τοσοῦτον λόγον; πολλοῦ γε καὶ δέω. Ἀλλὰ πάντας μὲν οὐδ' ἂν ἐγχειρήσαιμι ἐξετάζειν, ὅσοι, πεποιηκότες ὑμᾶς εὖ, διὰ τὸν νόμον, εἰ μὴ λυθήσεται, τὰ δοθέντ' ἀφαιρεθήσονται· ἓν δὲ ἢ δύο δείξας ἔτι ψηφίσματα, ἀπαλλάττομαι τοῦ περὶ τούτων λέγειν.

Τοῦτο μὲν τοίνυν Θασίους, τοὺς μετ' Ἐκφάντου, πῶς οὐκ ἀδικήσετε, ἐὰν ἀφέλησθε τὴν ἀτέλειαν; οἳ παραδόντες ὑμῖν Θάσον, καὶ τὴν Λακεδαιμονίων φρουρὰν μεθ' ὅπλων ἐκβαλόντες, καὶ Θρασύβουλον εἰσαγαγόντες, καὶ παρασχόντες φίλην ὑμῖν τὴν ἑαυτῶν πατρίδα, αἴτιοι τοῦ γενέσθαι σύμμαχον τὸν περὶ Θρᾴκην τόπον ὑμῖν ἐγένοντο· τοῦτο δ' Ἀρχέβιον καὶ Ἡρακλείδην; οἳ, Βυζάντιον παραδόντες Θρασυβούλῳ, κυρίους ὑμᾶς ἐποίησαν τοῦ Ἑλλησπόντου, ὥστε τὴν δεκάτην ἀποδόσθαι, καὶ, χρημάτων εὐπορήσαντας, Λακεδαιμονίους ἀναγκάσαι τοιαύτην, οἵαν ὑμῖν ἐδόκει, ποιήσασθαι τὴν εἰρήνην· ὧν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μετὰ ταῦτ' ἐκπεσόντων, ἐψηφίσασθε ἅπερ, οἶμαι, φεύγουσιν εὐεργέταις δι' ὑμᾶς προσῆκε, προξενίαν, εὐεργεσίαν, ἀτέλειαν ἁπάντων. Εἶτα τοὺς δι' ὑμᾶς φεύγοντας, καὶ δικαίως τι παρ' ὑμῶν εὑρομένους, ἐάσομεν ἀφαιρεθῆναι τὰ δοθέντα, μηδὲν ἔχοντες ἐγκαλέσαι; ἀλλ' αἰσχρὸν ἂν εἴη.

Μάθοιτε δὲ τοῦτο μάλιστ' ἄν, ἐκείνως εἰ λογίσαισθε πρὸς ὑμᾶς αὐτούς· εἴ τινες τῶν νυνὶ ἐχόντων Πύδναν, ἢ Ποτίδαιαν, ἤ τι τῶν ἄλλων χωρίων, ἃ Φιλίππῳ μέν ἐστιν ὑπήκοα, ὑμῖν δ' ἐχθρὰ τὸν αὐτὸν τρόπον, ὅνπερ ἡ Θάσος ἦν τότε καὶ τὸ Βυζάντιον,

En abolissant les exemptions, ne ferez-vous pas une injustice à ceux des Thasiens qui suivirent Ecphante, et qui, vous livrant Thase dont ils ouvrirent les portes à Thrasybule [16], après en avoir chassé à main armée la garnison Lacédémonienne, vous procurèrent, avec l'amitié de leur patrie, l'alliance de plusieurs peuples de Thrace? Ne ferez-vous pas une injustice à Archébius et à Héraclide qui livrèrent Byzance au même Thrasybule, et nous rendirent maîtres de l'Hellespont; en sorte que, vendant la dîme levée sur les marchandises, et ayant remis des fonds dans notre trésor, nous forçâmes les Lacédémoniens de faire une paix selon nos vœux? Lorsqu'ensuite ces deux hommes furent chassés de leur ville, vous leur accordâtes, par un décret, ce que, sans doute, il convenait d'accorder à des amis fidèles, qui se voyaient exilés à cause de vous, les titres d'hôtes publics et de bienfaiteurs, avec une exemption absolue. Et des hommes exilés à cause de nous, honorés par nous de faveurs bien méritées, nous souffririons qu'on les en dépouille, et cela sans avoir sujet de nous en plaindre! ce serait une conduite trop peu honnête.

Pour vous en faire sentir tout l'odieux, faites cette réflexion. Si quelques-uns des hommes qui dominent aujourd'hui dans Pydna, dans Potidée [17], ou dans les autres places qui sont soumises à Philippe et déclarées contre nous,

comme Thase et Byzance qui étaient alors nos ennemies et amies de Lacédémone; si les chefs de ces places s'engageaient à vous les livrer, à condition que vous leur accorderiez les mêmes faveurs dont vous avez gratifié Ecphante le Thasien, et Archébius le Byzantin, et que les défenseurs de la loi s'y opposassent, sous prétexte qu'il est injuste que quelques étrangers établis à Athènes soient seuls exempts des charges; dans quelle disposition les écouteriez-vous? Assurément vous leur fermeriez la bouche comme à des brouillons, ennemis de vos intérêts. Mais ne serait-ce pas une honte que vous qui, dans l'attente d'un service, regarderiez comme des brouillons, ennemis de vos intérêts, ceux qui s'opposeraient à ce qu'on récompensât l'auteur de ce service, vous fussiez portés aujourd'hui à écouter ceux qui veulent qu'on prive de leurs récompenses des hommes à qui vous avez d'anciennes obligations! Examinons, en outre, pour quel motif ceux qui ont livré à Philippe, Pydna, Potidée, et les autres places, ont cherché à nous nuire : il est clair qu'ils ne l'ont fait qu'en vue des grandes faveurs qu'ils espéraient du monarque. Mais ne vaudrait-il pas mieux, Leptine, persuader à nos ennemis, si vous le pouviez, de n'accorder aucune faveur à ceux qui nous nuisent pour les servir, que de porter une loi qui enlève à ceux qui nous ont bien servis, les grâces que nous leur avons don-

Λακεδαιμονίοις μὲν οἰκεῖα, ὑμῖν δ' ἀλλότρια, παραδώσειν ταῦτ' ἐπαγγείλαιντο, ἂν αὐτοῖς τὰς αὐτὰς δῶτε δωρεάς, ὥσπερ Ἐκφάντῳ τῷ Θασίῳ καὶ Ἀρχεβίῳ τῷ Βυζαντίῳ, καί τινες τούτων ἀντιλέγοιεν αὐτοῖς, ταῦτα λέγοντες, ὡς δεινὸν εἴ τινες μόνοι τῶν ἄλλων μετοίκων μὴ χορηγοῖεν· πῶς ποτ' ἂν ἔχοιτε πρὸς τοὺς ταῦτα λέγοντας; ἢ δῆλον ὅτι φωνὴν οὐκ ἂν ἀνάσχοισθε, ὡς συκοφαντούντων. Οὐκοῦν αἰσχρὸν, εἰ, μέλλοντες μὲν εὖ πάσχειν, συκοφάντην ἂν τὸν ταῦτα λέγοντα ἡγοῖσθε, ἐπὶ τῷ δ' ἀφελέσθαι τὰς τῶν προτέρων εὐεργετῶν δωρεάς, ταῦτα λεγόντων ἀκούσεσθε. Φέρε δὴ κἀκεῖνο ἐξετάσωμεν, οἱ προδόντες τὴν Πύδναν, καὶ Ποτίδαιαν, καὶ τἄλλα χωρία τῷ Φιλίππῳ, τῷ ποτ' ἐπαρθέντες ἡμᾶς ἠδίκουν; ἢ πᾶσι πρόδηλον τοῦτο, ὅτι ταῖς παρ' ἐκείνου δωρεαῖς, ἃς διὰ ταῦτα ἔσεσθαι σφίσιν ἡγοῦντο. Πότερον οὖν μᾶλλον ἔδει σε, ὦ Λεπτίνη, τοὺς ἐχθροὺς, εἰ δύνασαι, πεῖσαι τοὺς ἐπὶ τοῖς πρὸς ἡμᾶς ἀδικήμασι γιγνομένους ἐκείνων εὐεργέτας μὴ τιμᾶν, ἢ θεῖναι νόμον ἡμῖν, ὃς τῶν τοῖς ἡμετέροις εὐεργέταις ὑπαρχουσῶν δωρεῶν ἀφαιρεῖταί τι; ἐγὼ μὲν ἐκεῖνο οἴομαι. Ἀλλ' ἵνα μὴ πόρρω τοῦ

παρόντος γένωμαι, λάβε τὰ ψηφίσματα, ἃ τοῖς Θασίοις καὶ Βυζαντίοις ἐγράφη. Λέγε.

ΨΗΦΙΣΜΑΤΑ.

Ἠκούσατε μὲν τῶν ψηφισμάτων, ὦ ἄνδρες δικασταί· τούτων δ' ἴσως ἔνιοι τῶν ἀνδρῶν οὐκ ἔτ' εἰσὶν, ἀλλὰ τὰ ἔργα τὰ πραχθέντ' ἐστὶν, ἐπειδήπερ ἅπαξ ἐπράχθη. Προσήκει τοίνυν τὰς στήλας ταύτας κυρίας ἐᾷν τὸν πάντα χρόνον, ἵν', ἕως μὲν ἄν τινες ζῶσι, μηδὲν ὑφ' ὑμῶν ἀδικῶνται, ἐπειδὰν δὲ τελευτήσωσιν, ἐκεῖναι τοῦ τῆς πόλεως ἤθους μνημεῖον ὦσι, καὶ παραδείγματα ἑστῶσι τοῖς βουλομένοις ὑμᾶς τι ποιεῖν ἀγαθὸν, ὅτι τοὺς εὖ ποιήσαντας ἡ πόλις ἀντευπεποίηκε. Καὶ μὴν μηδ' ἐκεῖνό γε ὑμᾶς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, λανθανέτω, ὅτι τῶν αἰσχίστων ἐστὶ πάντας ἀνθρώπους ἰδεῖν καὶ ἀκοῦσαι τὰς μὲν συμφορὰς, αἷς δι' ὑμᾶς ἐχρήσαντο οἱ ἄνδρες οὗτοι, πάντα τὸν χρόνον κυρίας αὐτοῖς γεγενημένας, τὰς δὲ δωρεὰς, ἃς ἀντὶ τούτων ἔλαβον παρ' ὑμῶν, καὶ δὴ λελυμένας. Πολὺ γὰρ μᾶλλον ἥρμοττε, τὰ δοθέντα ἐῶντας, τῶν ἀτυχημάτων ἀφαιρεῖν, ἢ, τούτων μενόντων, τὰς δωρεὰς ἀφαιρεῖσθαι. Φέρε γὰρ, πρὸς Διὸς, τίς ἐστιν, ὅστις εὖ ποιεῖν ὑμᾶς ἔτι βουλήσεται, μέλλων, ἂν μὲν

nées. Pour moi, c'est là mon sentiment. Mais afin de ne pas m'écarter de mon sujet, greffier, prenez les décrets portés pour les citoyens de Thase et de Byzance, et faites-en lecture.

On lit les décrets.

Vous venez d'entendre les décrets, ô Athéniens ! Peut-être n'existe-t-il plus aucun des hommes pour lesquels ils ont été portés, mais les services existent toujours. Il convient donc de laisser subsister éternellement les colonnes qui les attestent, pour qu'on ne fasse d'injustice à aucun de ceux qui ont bien mérité de notre ville, tant qu'il en vivra quelques-uns, et qu'après qu'ils seront tous morts, elles restent comme un monument de notre générosité, une preuve publique et visible que nous savons reconnaître les services. Eh ! quel déshonneur sera-ce pour Athènes, si l'on voit, ou si l'on entend dire que les récompenses qu'ont méritées ces hommes en vous servant, sont abolies; et qu'il n'y a de durable que les malheurs qu'ils ont essuyés à cause de vous ! Il serait bien plus à propos d'adoucir les malheurs en laissant subsister les grâces, que d'ôter les grâces, quand les malheurs subsistent encore. Est-il quelqu'un, au nom des dieux, qui veuille désormais vous rendre quelque service, quand il se verra dans l'alternative, ou de subir sur le champ la vengeance des ennemis, s'il ne

réussit pas, ou, s'il réussit, de n'obtenir de notre part que des faveurs peu sûres?

Si je ne pouvais attaquer la loi qu'en montrant qu'elle dépouille des exemptions beaucoup d'étrangers qui ont servi notre république, sans pouvoir nommer des citoyens d'Athènes qui soient dignes de cette même récompense, ce serait pour moi une peine trop sensible; et j'en rougirais pour ma patrie, à qui je souhaite toute sorte de biens, mais principalement des grands hommes et des citoyens utiles.

Jetez d'abord les yeux sur Conon [18], et voyez si, dans sa personne ou dans sa conduite, vous trouvez quelque raison de révoquer une partie des grâces qu'il a obtenues. Je ne dirai rien que ne puissent certifier plusieurs d'entre vous qui ont vécu de son tems. Après que le peuple fut revenu du Pirée, quoique la ville fût sans forces et sans vaisseaux, ce grand homme, à la tête des troupes du roi de Perse, ne recevant de nous aucun secours, vainquit sur mer les Lacédémoniens, accoutuma à nous obéir ce peuple qui commandait aux autres, et chassa des îles [19] leurs gouverneurs. De retour ici, il releva vos murs, et fut le premier qui vous mit en état de disputer de nouveau la prééminence à la république de Sparte. L'inscription de la colonne sur laquelle on grava le décret, est conçue en des termes qui ne furent jamais employés que pour lui [20] : *Puisque Co-*

ἀποτύχῃ, παραχρῆμα δίκην δώσειν τοῖς ἐχθροῖς, ἂν δὲ κατορθώσῃ, τὰς χάριτας παρ' ὑμῶν ἀπίστους ἕξειν;

Πάνυ τοίνυν ἀχθοίμην ἄν, ὦ ἄνδρες δικασταί, εἰ τοῦτο μόνον δέξαιμι δίκαιον κατηγορεῖν τοῦ νόμου, ὅτι πολλοὺς ξένους εὐεργέτας ἀφαιρεῖται τὴν ἀτέλειαν, τῶν δὲ πολιτῶν μηδέν' ἄξιον δοκοίην ἔχειν δεῖξαι τῶν εὑρημένων ταύτην τὴν τιμήν. Καὶ γὰρ καὶ τἄλλα ἀγαθὰ εὐξαίμην ἂν ἔγωγε παρ' ἡμῖν εἶναι πλεῖστα, καὶ ἄνδρας ἀρίστους, καὶ πλείστους εὐεργέτας τῆς πόλεως πολίτας εἶναι.

Πρῶτον μὲν τοίνυν Κόνωνα σκοπεῖτε, εἰ ἄρ' ἄξιον, καταμεμψαμένους ἢ τὸν ἄνδρα ἢ τὰ πεπραγμένα αὐτῷ, ἄκυρόν τι ποιῆσαι τῶν ἐκείνῳ δοθέντων. Οὗτος γὰρ ἀνήρ, ὡς ὑμῶν τινῶν ἐστὶν ἀκοῦσαι τῶν κατὰ τὴν αὐτὴν ἡλικίαν ὄντων, μετὰ τὴν τοῦ δήμου κάθοδον τὴν ἐκ τοῦ Πειραιῶς, ἀσθενοῦς ἡμῶν τῆς πόλεως οὔσης καὶ ναῦν οὐδεμίαν κεκτημένης, στρατηγῶν Βασιλεῖ, παρ' ὑμῶν οὐδ' ἡντινοῦν ἀφορμὴν λαβών, κατεναυμάχησε Λακεδαιμονίους, καὶ τοὺς πρότερον τοῖς ἄλλοις ἐπιτάττοντας εἴθισεν ἀκούειν ὑμῶν, καὶ τοὺς Ἁρμοστὰς ἐξήλασεν ἐκ τῶν νήσων, καί, μετὰ ταῦτα, δεῦρ' ἐλθών, ἀνέστησε τὰ τείχη, καὶ πρῶτος πάλιν περὶ τῆς ἡγεμονίας ἐποίησε τῇ πόλει τὸν λόγον πρὸς Λακεδαιμονίους εἶναι. Καὶ γάρ τοι μόνῳ τῶν πάντων

αὐτῷ τοῦτ' ἐν τῇ στήλῃ γέγραπται· Ἐπειδὴ Κόνων (φησὶν) ἠλευθέρωσε τοὺς Ἀθηναίων συμμάχους. Ἔστι δὲ τοῦτο τὸ γράμμα, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, ἐκείνῳ μὲν φιλοτιμία πρὸς ὑμᾶς αὐτοὺς, ὑμῖν δὲ πρὸς ἅπαντας τοὺς Ἕλληνας. Ὅτου γὰρ ἂν τις παρ' ἡμῶν ἀγαθοῦ τοῖς ἄλλοις αἴτιος γένηται, τούτου τὴν δόξαν τὸ τῆς πόλεως ὄνομα καρποῦται. Διόπερ οὐ μόνον αὐτῷ τὴν ἀτέλειαν ἔδωκαν οἱ τότε, ἀλλὰ καὶ χαλκῆν εἰκόνα, ὥσπερ Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος, ἔστησαν πρώτου. Ἡγοῦντο γὰρ οὐ μικρὰν τυραννίδα καὶ τοῦτον, τὴν Λακεδαιμονίων ἀρχὴν καταλύσαντα, πεπαυκέναι. Ἵν' οὖν μᾶλλον οἷς λέγω προσέχητε, τὰ ψηφίσμαθ' ὑμῖν αὔτ' ἀναγνώσεται, τὰ τότε ψηφισθέντα τῷ Κόνωνι. Λέγε.

ΨΗΦΙΣΜΑΤΑ.

Οὐ τοίνυν ὑφ' ὑμῶν μόνον ὁ Κόνων, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τότ' ἐτιμήθη, πράξας ἃ διεξῆλθον ἐγὼ, ἀλλὰ καὶ ὑπ' ἄλλων πολλῶν, οἳ δικαίως, ὧν εὐηργέτηντο, χάριν ᾤοντο δεῖν ἀποδιδόναι. Οὐκοῦν αἰσχρὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ αἱ μὲν παρὰ τοῖς ἄλλοις δωρεαὶ βέβαιοι μένουσιν αὐτῷ, τῆς δὲ παρ' ὑμῶν μόνης τοῦτ' ἀφαιρεθήσεται. Καὶ μὴν οὐδ' ἐκεῖνο καλὸν, ζῶντα μὲν αὐτὸν οὕτω τιμᾶν, ὥστε τοσούτων, ὅσων ἀκηκόατε,

non (dit-elle) *a délivré les alliés d'Athènes.* Cette inscription lui fait honneur auprès de vous, et à vous auprès de tous les Grecs. En effet, lorsqu'un citoyen de votre ville procure aux autres peuples quelque avantage, c'est vous tous qui en recueillez la gloire. Aussi l'on ne se contenta pas alors de lui accorder les exemptions, on lui érigea une statue d'airain; et l'on crut devoir honorer à l'égal d'Harmodius et d'Aristogiton [21], un homme qui, en détruisant l'empire de Lacédémone, nous avait délivrés d'une tyrannie non moins intolérable. Mais pour vous rendre encore plus attentifs à ce que je dis, on va vous lire les décrets portés en faveur de Conon. Lisez, greffier.

On lit les décrets.

Vous n'êtes pas, Athéniens, les seuls qui ayez honoré Conon pour les exploits dont je parle : il le fut encore de plusieurs autres peuples qui crurent devoir reconnaître ses services. Mais ne serait-il pas indécent que, tandis que les récompenses, qu'il a obtenues des autres Grecs, lui seront toutes conservées, vous fussiez les seuls à le dépouiller de quelques-unes de celles qu'il tient de votre gratitude? ou conviendrait-il qu'après l'avoir récompensé pendant sa vie, et comblé de tous les honneurs dont vous venez d'entendre le détail, on lui ôtât, après sa mort, sans égard pour ces mêmes honneurs, une partie de ce qu'on lui avait accordé?

Parmi beaucoup d'actions dignes de louanges qu'il a faites, et qui toutes doivent lui assurer les grâces qu'elles lui ont valu, la plus belle, sans contredit, est le rétablissement de nos murs. Pour s'en convaincre, il faut le comparer à un plus ancien personnage, à l'homme le plus illustre de son siècle, qui conçut et exécuta une pareille entreprise. Thémistocle conseilla au peuple de travailler sur-le-champ à rétablir les murs de la ville [22], et de retenir les hommes qui arriveraient de Lacédémone, où il se rendit comme député. Sur ce qu'on rapportait que les Athéniens relevaient leurs murs, les Lacédémoniens ayant mis l'affaire en délibération, le député d'Athènes nia le fait, et leur proposa d'envoyer ici pour s'assurer de la chose. Comme les premiers qu'on avait envoyés, ne revenaient pas, il les engagea à en envoyer d'autres. Il n'est aucun de vous, je pense, qui n'ait entendu dire de quelle manière il trompa les Lacédémoniens. Je dis donc, et je vous conjure de ne pas prendre mes réflexions en mauvaise part, mais d'examiner si elles sont justes; je dis qu'autant il est plus noble d'agir ouvertement que par des voies obliques, de réussir à force ouverte que par la ruse, autant il est plus honorable pour Conon d'avoir relevé nos murs, que pour Thémistocle. L'un l'a fait en trompant ceux qui voulaient s'y opposer, l'autre en les forçant d'y consentir. Conon mérite-t-il donc que vous lui fassiez une

ἀξιοῦν· ἐπειδὴ δ' ἐτελεύτησε, μηδεμίαν ποιησαμένους τούτων μηδενὸς μνείαν, ἀφελέσθαι τι τῶν δοθέντων τότε. Πολλὰ μὲν γάρ ἐστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν ὑπ' ἐκείνου πραχθέντων ἄξια ἐπαίνου, δι' ἃ πάντα προσήκει μὴ λύειν τὰς ἐπὶ τούτοις δοθείσας δωρεάς, κάλλιστον δ' ἁπάντων ἡ τῶν τειχῶν ἀνάστασις. Γνοίη δ' ἄν τις, εἰ παραθείη πῶς Θεμιστοκλῆς, ὁ τῶν καθ' ἑαυτὸν ἁπάντων ἀνδρῶν ἐνδοξότατος, ταὐτὸ τοῦτ' ἐποίησε. Λέγεται τοίνυν ἐκεῖνος τειχίζειν εἰπὼν τοῖς πολίταις, κἂν ἀφικνῆταί τις ἐκ Λακεδαίμονος, κατέχειν κελεύσας, οἴχεσθαι πρεσβεύων αὐτὸς ὡς τοὺς Λακεδαιμονίους· λόγων δὲ γιγνομένων ἐκεῖ, καί τινων ἀπαγγελλόντων ὡς Ἀθηναῖοι τειχίζουσιν, ἀρνεῖσθαι, καὶ πρέσβεις πέμπειν τοὺς σκεψομένους κελεύειν· ἐπειδὴ δ' οὐχ ἧκον οὗτοι, πέμπειν ἑτέρους παραινεῖν· καὶ πάντες ἴσως ἀκηκόατε, ὃν τρόπον ἐξαπατῆσαι λέγεται Λακεδαιμονίους. Φημὶ τοίνυν ἐγὼ (καὶ, πρὸς Διός, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μηδεὶς φθόνῳ τὸ μέλλον ἀκούσῃ, ἀλλ', ἂν ἀληθὲς ᾖ, σκοπείτω) ὅσῳ τὸ φανερῶς τοῦ λάθρα κρεῖττον, καὶ τὸ νικῶντας τοῦ παρακρουσαμένους πράττειν ὁτιοῦν ἐντιμότερον, τοσούτῳ κάλλιον Κόνωνα τὰ τείχη στῆσαι Θεμιστοκλέους. Ὁ μὲν γὰρ, λαθὼν, ὁ δὲ, νικήσας τοὺς κω-

λύσοντας, ταὐτὸ τοῦτο ἐποίησεν. Οὐ τοίνυν ἄξιον τὸν τοιοῦτον ὑφ᾽ ὑμῶν ἀδικηθῆναι, οὐδ᾽ ἔλαττον σχεῖν τῶν ῥητόρων, τῶν διδαξόντων ὑμᾶς ὡς ἀφελέσθαι τι χρὴ τῶν ἐκείνῳ δοθέντων.

Εἶεν. Ἀλλά, νὴ Δία, τὸν παῖδα του Χαβρίου περιίδωμεν ἀφαιρεθέντα τὴν ἀτέλειαν, ἣν ὁ πατὴρ αὐτῷ, δικαίως παρ᾽ ὑμῶν λαβών, κατέλιπεν; ἀλλ᾽ οὐδένα ἀνθρώπων εὖ φρονοῦντ᾽ ἂν οἴομαι ταῦτα φῆσαι καλῶς ἔχειν. Ἴστε μὲν οὖν ἴσως, καὶ ἄνευ τοῦ παρ᾽ ἐμοῦ λόγου, ὅτι σπουδαῖος Χαβρίας ἦν ἀνήρ. Οὐ μὴν κωλύει γ᾽ οὐδὲν κἀμὲ διὰ βραχέων ἐπιμνησθῆναι τῶν πεπραγμένων αὐτῷ. Ὃν μὲν οὖν τρόπον, ὑμᾶς ἔχων, πρὸς ἅπαντας Πελοποννησίους παρετάξατο ἐν Θήβαις, ϗ ὡς Γοργώπαν ἀπέκτεινεν ἐν Αἰγίνῃ, ϗ ὅσα ἐν Κύπρῳ τρόπαια ἔστησε καὶ μετὰ ταῦτ᾽ ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ ὅτι, πᾶσαν ἐπελθών, ὀλίγου δέω λέγειν, χώραν, οὐδαμοῦ τὸ τῆς πόλεως ὄνομ᾽ οὐδ᾽ αὐτὸν κατῄσχυνεν, οὔτε πάνυ ῥᾴδιον κατὰ τὴν ἀξίαν εἰπεῖν, πολλή τ᾽ αἰσχύνη λέγοντος ἐμοῦ ταῦτ᾽ ἐλάττω φανῆναι τῆς ἐν ἑκάστῳ νῦν περὶ αὐτοῦ δόξης ὑπαρχούσης· ἃ δ᾽ οὐδαμῶς ἂν εἰπὼν οἴομαι μικρὰ ποιῆσαι, ταῦτ᾽ ὑπομνῆσαι πειράσομαι. Ἐνίκησε μὲν τοίνυν Λακεδαιμονίους ναυμαχίᾳ, ϗ πεντήκοντα μιᾶς δεούσας ἔλαβεν

injustice? et la mémoire de ce grand homme fera-t-elle moins d'impression sur vous, que les discours des orateurs qui veulent vous persuader de révoquer une partie de ses récompenses?

Mais, dites-moi, laisserons-nous ôter au fils de Chabrias les exemptions que son père a obtenues à si juste titre, et qu'il lui a laissées en héritage? Non, sans doute; et l'on ne pourrait qu'être révolté d'une pareille injustice. Vous savez tous, sans qu'il soit besoin de vous le dire, que Chabrias était un personnage rare; rien n'empêche, cependant, que je ne vous retrace, en peu de mots, ses principaux faits. Vous dirai-je comment, avec vos seules troupes, il a combattu, près de Thèbes, contre tous les Péloponésiens; comment il a tué, de sa propre main, Gorgope [23] à Égine; toutes les victoires qu'il a remportées auprès de Chypre, et, depuis, en Égypte; les courses qu'il a faites dans presque tous les pays du monde où il s'est couvert de gloire lui et sa patrie? Il ne serait pas facile de parler dignement de ses exploits; et si j'en faisais mention, il serait honteux de rester au-dessous de l'idée que vous en avez vous-mêmes. Ce qu'il est impossible d'affaiblir par le récit, je vais vous le présenter dans un court exposé. Il a vaincu les Lacédémoniens dans une bataille navale, et leur a pris quarante-neuf vaisseaux; il vous a conquis la plupart des îles, et d'ennemies qu'elles étaient, les a rendues vos amies; il a

amené ici trois mille prisonniers, et porté au trésor plus de cent dix talens, produit du butin : les plus anciens d'entre vous me sont témoins de tout ce que j'avance. Je ne parle pas de plus de vingt navires qu'il a pris en différentes fois, et amenés tous dans vos ports. Je dis, en un mot, que de tous les généraux, il est le seul qui n'ait perdu, lorsqu'il vous commandait, ni ville, ni place forte, ni galère, pas même un soldat. Aucun de vos ennemis n'a érigé de trophée contre vous, quand vous avez combattu sous ses ordres; et sous sa conduite vous en avez érigé un grand nombre contre beaucoup d'ennemis. Mais, pour n'omettre aucun de ses exploits, on va vous lire un mémoire contenant les vaisseaux qu'il a pris, et les lieux où il les a pris, les villes qu'il a conquises, les sommes dont il a enrichi le trésor, les pays où il a érigé des trophées. Lisez, greffier.

On lit un mémoire contenant les exploits de Chabrias.

Un homme qui a conquis tant de villes, qui, vainqueur sur mer, a pris tant de vaisseaux aux ennemis, qui a comblé sa patrie de gloire, et d'une gloire pure et sans tache, vous semble-t-il, Athéniens, mériter qu'on lui retire les exemptions qu'il a reçues de vous, et qu'il a transmises à son fils ? Je ne le pense pas ; une telle conduite serait trop peu raisonnable. S'il eût perdu une seule ville et

αἰχμαλώτους τριήρεις· εἷλε δὲ τῶν νήσων τούτων τὰς πολλὰς, καὶ παρέδωκεν ὑμῖν, καὶ φίλας ἐποίησεν ἐχθρῶς ἐχούσας πρότερον· τρισχίλια δ' αἰχμάλωτα σώματα δεῦρ' ἤγαγε, καὶ πλέον ἢ δέκα καὶ ἑκατὸν τάλαντ' ἀπέφηνεν ἀπὸ τῶν πολεμίων, καὶ τούτων πάντων ὑμῶν τινὲς, οἱ πρεσβύτατοι, μάρτυρές εἰσί μοι. Πρὸς δὲ τούτοις, ἄλλας τριήρεις πλέον ἢ εἴκοσιν εἷλε, κατὰ μίαν καὶ δύο λαμβάνων, ἃς ἁπάσας εἰς τοὺς ὑμετέρους λιμένας κατήγαγεν. Ἑνὶ δὲ κεφαλαίῳ, μόνος τῶν πάντων στρατηγῶν οὐ πόλιν, οὐ φρούριον, οὐ ναῦν, οὐ στρατιώτην ἀπώλεσεν οὐδένα, ἡγούμενος ὑμῶν· οὐδ' ἔστιν οὐδενὶ τῶν ὑμετέρων ἐχθρῶν τρόπαιον οὐδὲν ἀφ' ὑμῶν τε κἀκείνου, ὑμῖν δ' αὖ ἀπὸ πολλῶν πολλὰ, ἐκείνου στρατηγοῦντος. Ἵνα δὲ μὴ λέγων παραλείπω τι τῶν πεπραγμένων αὐτῷ, ἀναγνώσεται γεγραμμένας ὑμῖν τάς τε ναῦς ὅσας ἔλαβε, καὶ οὗ ἑκάστην, καὶ τῶν πόλεων τὸν ἀριθμὸν, καὶ τῶν χρημάτων τὸ πλῆθος, καὶ τῶν τροπαίων οὗ ἕκαστον. Λέγε.

ΠΡΑΞΕΙΣ ΧΑΒΡΙΟΥ.

Δοκεῖ τισὶν ὑμῶν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, οὑτοσὶ ὁ τοσαύτας πόλεις λαβὼν, καὶ τριήρεις τῶν πολεμίων ναυμαχίᾳ νικήσας, καὶ τοσούτων καλῶν αἴτιος ὢν, αἰσχροῦ δ' οὐδενὸς τῇ πόλει, ἄξιος εἶναι ἀποστερηθῆναι τὴν ἀτέλειαν, ἣν εὕρετο παρ' ὑμῶν, καὶ τῷ υἱεῖ

κατέλιπεν; ἐγὼ μὲν οὐκ οἴομαι. Καὶ γὰρ ἂν ἄλογον εἴη· μίαν μὲν πόλιν εἰ ἀπώλεσεν ἢ ναῦς δέκα μόνας, περὶ προδοσίας ἂν αὐτὸν εἰσήγγελλον οὗτοι, καί, εἰ ἑάλω, τὸν ἅπαντ' ἂν ἀπολώλει χρόνον· ἐπειδὴ δέ, τοὐναντίον, ἑπτακαίδεκα μὲν πόλεις εἷλεν, ἑβδομήκοντα δὲ ναῦς ἔλαβε, τρισχιλίους δ' αἰχμαλώτους, δέκα δὲ καὶ ἑκατὸν τάλαντ' ἀπέφηνε, τοσαῦτα δ' ἔστησε τρόπαια, τηνικαῦτα δὴ οὐκ ἔσται κύρια αὐτῷ τὰ δοθέντα ἐπὶ τούτοις! καὶ μήν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ϗ ζῶν πάνθ' ὑπὲρ ὑμῶν φανήσεται πράξας Χαβρίας, ϗ τὴν τελευτὴν αὐτὴν τοῦ βίου πεποιημένος οὐχ ὑπὲρ ἄλλου τινός· ὥστε δικαίως ἄν, οὐ μόνον διὰ τὰ ζῶντι πεπραγμένα, φαίνοισθε εὐνοϊκῶς διακείμενοι πρὸς τὸν υἱὸν αὐτοῦ, ἀλλὰ καὶ διὰ ταύτην.

Ἄξιον τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κἀκεῖνο σκοπεῖν, ὅπως μὴ φανούμεθα φαυλότεροι Χίων περὶ τοὺς εὐεργέτας γεγενημένοι. Εἰ γὰρ ἐκεῖνοι μέν, ἐφ' οὓς μεθ' ὅπλων ἦλθεν ἐν ἐχθροῦ τάξει, μηδέν, ὧν ἔδοσαν πρότερον, νῦν ἀφήρηνται, ἀλλὰ τὰς παλαιὰς χάριτας μείζους τῶν καινῶν ἐγκλημάτων πεποίηνται, ὑμεῖς δ', ὑπὲρ ὧν ἐπ' ἐκείνους ἐλθὼν ἐτελεύτησεν, ἀντὶ τοῦ διὰ ταῦτ' ἔτι μᾶλλον αὐτὸν τιμᾶν, ϗ τῶν ἐπὶ ταῖς προτέραις εὐεργεσίαις τι δοθέντων ἀφῃρημένοι φανήσεσθε, πῶς οὐκ εἰκότως αἰσχύνην ἕξετε; Καὶ μὴν καὶ

dix vaisseaux, peut-être eût-il été accusé de trahison; et, supposé qu'on l'eût jugé coupable, il eût été proscrit sans retour. Mais (vous le voyez d'après le mémoire) il a conquis seize villes, pris soixante et dix vaisseaux, fait trois mille prisonniers, remis au trésor cent dix talens, remporté une foule de victoires éclatantes; et vous pourriez, après cela, révoquer quelqu'une des faveurs que lui ont obtenues ces exploits! Il les mérita, ces faveurs, autant pour s'être consacré à votre service, pendant tout le cours de sa vie, que par la fin honorable de cette même vie qu'il vous a sacrifiée. Vous devez donc être favorables au fils, non-seulement pour les actions qu'a faites le père, lorsqu'il vivait, mais, de plus, pour le genre de mort qui nous l'a enlevé. Craignez, Athéniens, craignez de vous laisser vaincre en reconnaissance par les habitans de Chio. Lors même que Chabrias venait attaquer leur ville [24], ceux-ci ne songèrent à révoquer aucune des grâces qu'ils lui avaient accordées précédemment, ils eurent plus d'égard à des bienfaits anciens, qu'à des offenses présentes; et vous, pour qui il est mort en combattant contre eux, au lieu d'ajouter pour ce dernier service, vous retrancheriez même une partie de ce que ses services passés lui avaient mérité de votre part! Un tel procédé ne devrait-il pas vous couvrir de honte? Mais ce qui rendrait encore moins supportable le traitement fait au fils, si on lui retirait les

exemptions, c'est que, sous les ordres du père, quoiqu'il vous ait souvent commandés, aucun de vos enfans n'est devenu orphelin, tandis que lui, par zèle pour votre gloire, a laissé son fils orphelin dès l'enfance. Car, ce grand homme me semble avoir été animé d'un amour si vif et si sincère pour ses concitoyens, qu'estimé, avec justice, le général le plus prudent, il fit usage de sa prudence quand il les conduisit au combat, pour ménager leurs vies; et que, lorsqu'il combattit à son rang, avec les autres, sans aucun titre, il n'épargna point la sienne; il aima mieux mourir que de rien faire qui avilît les honneurs qu'il tenait de ses compatriotes. Et ces mêmes honneurs, pour lesquels il a cru qu'il devait vaincre ou mourir, nous les retirerions à son fils! Et que penser, Athéniens, si, lorsque les trophées qu'il a érigés quand il commandait pour vous, sont encore exposés aux regards des peuples, vous révoquez quelqu'une des faveurs qui en sont la récompense? Faites-y réflexion; il ne s'agit pas ici de la loi, mais de vous-mêmes. Il va être décidé, non pas si la loi est utile ou non, mais si vous mériterez ou non, par la suite, qu'on vous rende des services. Greffier, prenez les décrets portés pour Chabrias. — Voyez, cherchez; ils doivent être ici quelque part.

Écoutez encore un mot, Athéniens, au sujet de Chabrias. Dans le tems où vous récompensiez Iphicrate, vous ne vous bornâtes pas à lui seul, vous

κατ' ἐκεῖνο ἀνάξι' ἂν εἴη πεπονθὼς ὁ παῖς, εἰ τῆς δωρεᾶς ἀφαιρεθείη, καθ' ὃ, πολλάκις ὑμῶν στρατηγήσαντος Χαβρίου, κ̔ οὐδενὸς πώποθ' υἱὸς ὀρφανὸς δι' ἐκεῖνον ἐγένετο, αὐτὸς δ' ἐν ὀρφανίᾳ τέθραπται διὰ τὴν πρὸς ὑμᾶς φιλοτιμίαν τοῦ πατρός. Οὕτω γὰρ, ὡς ἀληθῶς ἔμοιγε φαίνεται, βεβαίως πως ἐκεῖνος ἐγένετο φιλόπολις, ὥστε δοκῶν καὶ ὢν ἀσφαλέστατος στρατηγὸς ἁπάντων, ὑπὲρ μὲν ὑμῶν, ὁπόθ' ἡγοῖτο, ἐχρῆτο τούτῳ, ὑπὲρ αὐτοῦ δὲ, ἐπειδὴ τὸ καθ' αὐτὸν ἐτάχθη κινδυνεύειν, παρεῖδε, καὶ μᾶλλον εἵλετο μὴ ζῆν, ἢ καταισχῦναι τὰς παρ' ὑμῶν ὑπαρχούσας αὐτῷ τιμάς. Εἶθ', ὑπὲρ ὧν ἐκεῖνος ᾤετο δεῖν ἀποθνήσκειν ἢ νικᾷν, ταῦθ' ἡμεῖς ἀφελώμεθα τὸν υἱὸν αὐτοῦ; Καὶ τί φήσομεν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅταν τὰ μὲν τρόπαια ἑστήκῃ δῆλα πᾶσιν ἀνθρώποις, ἃ ὑπὲρ ὑμῶν στρατηγῶν ἐκεῖνος ἔστησε, τῶν δ' ἐπὶ τούτοις δωρεῶν ἀφῃρημένον τι φαίνηται; Οὐ σκέψεσθε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ λογιεῖσθε, ὅτι νῦν οὐχ ὁ νόμος κρίνεται πότερόν ἐστιν ἐπιτήδειος ἢ οὔ, ἀλλ' ὑμεῖς δοκιμάζεσθε εἴτ' ἐπιτήδειοί πάσχειν ἐστὲ εὖ, τὸν ἐπίλοιπον χρόνον, εἴτε μή; Λάβε δὴ καὶ τὸ Χαβρίᾳ ψήφισμα ψηφισθέν. Ὅρα δὴ καὶ σκόπει· δεῖ γὰρ αὐτὸ ἐνταῦθ' εἶναί που.

Ἐγὼ δ' ἔτι τοῦτ' εἰπεῖν ὑπὲρ Χαβρίου βούλομαι· Ὑμεῖς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τιμῶντές ποτε Ἰφικράτην,

οὐ μόνον αὐτὸν ἐτιμήσατε, ἀλλὰ καὶ διʼ ἐκεῖνον Στράβακα καὶ Πολύστρατον· καὶ πάλιν, Τιμοθέῳ διδόντες τὴν δωρεὰν, διʼ ἐκεῖνον ἐδώκατε καὶ Κλεάρχῳ καί τισιν ἄλλοις πολιτείαν. Χαβρίας δʼ αὐτὸς ἐτιμήθη παρʼ ὑμῖν μόνος. Εἰ δὴ τότε, ὅθʼ εὑρίσκετο τὴν δωρεὰν, ἠξίωσεν ὑμᾶς, ὥσπερ διʼ Ἰφικράτην καὶ Τιμόθεον εὖ τινὰς πεποιήκατε, οὕτω καὶ διʼ αὐτὸν εὖ ποιῆσαι τούτων τινὰς τῶν εὑρημένων τὴν ἀτέλειαν, οὓς νῦν οὗτοι μεμφόμενοι πάντας ἀφαιρεῖσθαι κελεύουσιν ὁμοίως, οὐκ ἂν ἐδώκατε ταύτην αὐτῷ τὴν χάριν; ἔγωγε ἡγοῦμαι. Εἶθʼ, οἷς διʼ ἐκεῖνον ἂν τότʼ ἐδώκατε τὴν δωρεὰν, διὰ τούτους νῦν αὐτὸν ἐκεῖνον ἀφαιρήσεσθε τὴν ἀτέλειαν; ἀλλʼ ἄλογον. Οὐδὲ γὰρ ὑμῖν ἁρμόττει δοκεῖν παρὰ μὲν τὰς εὐεργεσίας οὕτω προχείρως ἔχειν, ὥστε μὴ μόνον αὐτοὺς τοὺς εὐεργέτας τιμᾷν, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐκείνων φίλους, ἐπειδὰν δὲ χρόνος διέλθῃ βραχὺς, καὶ, ὅσα αὐτοῖς δεδώκατε, ταῦτʼ ἀφαιρεῖσθαι.

ΨΗΦΙΣΜΑ ΤΩΝ ΧΑΒΡΙΟΥ ΤΙΜΩΝ.

Οὓς μὲν τοίνυν ἀδικήσετε, εἰ μὴ λύσετε τὸν νόμον, πρὸς πολλοῖς ἄλλοις οἷς ἀκηκόατε, εἰσὶν οὗτοι, ὦ ἄνδρες δικασταί· σκοπεῖτε δὲ καὶ λογίσασθε παρʼ ὑμῖν αὐτοῖς, εἴ τινες τούτων τῶν τετελευτηκότων λάβοιεν τρόπῳ τινὶ τοῦ νυνὶ γιγνομένου πράγματος

étendîtes, à cause de lui, vos grâces sur Strabax et sur Polystrate; de même, lorsque vous accordiez les exemptions à Timothée, vous accordâtes en sa faveur le titre de citoyen à Cléarque et à quelques autres : pour Chabrias, vous l'avez récompensé seul. Mais, lorsqu'il obtenait de vous les exemptions, s'il vous eût demandé de faire pour lui ce que vous aviez fait pour Iphicrate et pour Timothée, d'accorder des grâces en sa faveur à quelques-uns de ceux contre lesquels on s'élève, parce qu'ils ont obtenu les exemptions, et à cause desquels on veut en dépouiller tous ceux qui en jouissent, vous ne l'auriez pas refusé, certainement. Et vous lui retireriez, en ce jour, les exemptions, à cause de ceux même auxquels vous auriez alors accordé des grâces en sa faveur ! non, l'inconséquence serait trop visible. Il ne faut pas qu'on pense de vous que vous êtes empressés, lorsqu'on vous rend des services, à récompenser non-seulement ceux qui vous les rendent, mais encore leurs amis; et que vous leur ôtez à eux-mêmes, quelque tems après, ce que vous leur avez donné.

On lit les décrets concernant les honneurs accordés à Chabrias.

Voilà, Athéniens, outre plusieurs autres dont je vous ai déjà parlé, les hommes auxquels vous ferez injustice, si vous adoptez la loi. Examinez, je vous prie, et voyez quelle serait la juste indigna-

tion de ces illustres morts, s'ils pouvaient apprendre la manière dont nous procédons aujourd'hui. Quoi donc ! ce ne sera point par les choses mêmes, mais d'après de faibles expressions, que vous jugerez des services importans qu'ils vous ont rendus ! Les belles actions qu'ils ont faites, et les travaux qu'elles leur ont coûté, seront perdus pour eux, parce qu'ils seront défigurés dans nos discours ! Pourrait-on imaginer un sort plus triste !

Mais, pour vous convaincre que je parle avec droiture et sincérité, sans aucun dessein de vous surprendre, on va vous lire la loi que je veux substituer à celle que je combats. Vous verrez que j'ai pourvu, avec attention, à ce que vous ne fissiez rien de honteux, à ce qu'on citât devant vous, pour le dépouiller de son privilége, quiconque serait taxé, avec justice, de ne pas le mériter, et à ce qu'on ne retirât point les grâces à ceux qui les méritent incontestablement. Je ne fais rien ici d'extraordinaire, je me conforme à une ancienne loi que viole Leptine, laquelle ordonne, quand on voudra porter des lois nouvelles, d'attaquer la loi où l'on trouvera quelque défaut, et d'en proposer une autre qui l'abroge. Les Athéniens examineront l'une et l'autre, et choisiront la meilleure. Solon, qui prescrit cette règle et cette conduite, n'a pas cru que, tandis que les thesmothètes, choisis par le sort pour veiller aux lois, ne pouvaient entrer en exercice, qu'après avoir subi

αἴσθησιν, πῶς ἂν εἰκότως ἀγανακτήσειαν. Εἰ γὰρ ὧν ἔργῳ πεποίηκεν ἕκαστος αὐτῶν ὑμᾶς εὖ, τούτων ἐκ λόγου κρίσις γίγνεται, καὶ τὰ καλῶς πραχθένθ' ὑπ' ἐκείνων, ἂν ὑφ' ἡμῶν μὴ καλῶς ῥηθῇ τῷ λόγῳ, μάτην τοῖς πονήσασιν εἴργασται, πῶς οὐ δεινὰ πάσχουσιν;

Ἵνα τοίνυν εἰδῆτε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅτι ὡς ἀληθῶς ἐπὶ πᾶσι δικαίοις ποιούμεθα τοὺς λόγους πάντας, ὅσους λέγομεν πρὸς ὑμᾶς, καὶ οὐδὲν ἔσθ' ὅ, τι τοῦ παρακρούσασθαι καὶ φενακίσαι λέγεται παρ' ἡμῶν εἵνεκα, ἀναγνώσεται τὸν νόμον ὑμῖν, ὃν παρεισφέρομεν γράψαντες ἀντὶ τοῦδε, ὃν οὐκ ἐπιτήδειόν φαμεν εἶναι. Γνώσεσθε γὰρ ἐκ τούτου πρόνοιάν τινα ἔχοντας ἡμᾶς, καὶ ὅπως ὑμεῖς μηδὲν αἰσχρὸν ποιῆσαι δόξετε, καὶ ὅπως, εἴ τινά τις καταμέμφεται τῶν εὑρημένων τὰς δωρεὰς, ἂν δίκαιον ᾖ, κρίνας παρ' ὑμῖν, ἀφαιρήσεται, καὶ ὅπως, οὓς οὐδεὶς ἂν ἀντείποι μὴ οὐ δεῖν ἔχειν, ἕξουσι τὰ δοθέντα. Καὶ τούτων πάντων οὐδέν ἐστι καινὸν, οὐδ' ἡμέτερον εὕρημα· ἀλλ' ὁ παλαιὸς, ὃν οὗτος παρέβη, νόμος οὕτω κελεύει νομοθετεῖν· γράφεσθαι μὲν, ἄν τίς τινα τῶν ὑπαρχόντων νόμων μὴ καλῶς ἔχειν ἡγῆται, παρεισφέρειν δ' αὐτὸν ἄλλον, ὃν ἂν τιθῇ λύων ἐκεῖνον, ὑμᾶς δ' ἀκούσαντας ἑλέσθαι τὸν κρείττω. Οὐ γὰρ ᾤετο δεῖν ὁ Σόλων, ὁ τοῦτον τὸν τρόπον προστάξας νομοθετεῖν, τοὺς μὲν

θεσμοθέτας, τοὺς ἐπὶ τοὺς νόμους κληρουμένους, οἷς δοκιμασθέντας ἄρχειν, ἔν τε τῇ βουλῇ καὶ παρ' ὑμῖν ἐν τῷ δικαστηρίῳ, τοὺς δὲ νόμους αὐτοὺς, καθ' οὓς καὶ τούτοις ἄρχειν καὶ πᾶσι τοῖς ἄλλοις πολιτεύεσθαι προσήκει, ἐπὶ καιροῦ τεθέντας ὅπως ἔτυχον, μὴ δοκιμασθέντας, κυρίους εἶναι. Καὶ γάρ τοι τότε μὲν, τέως τὸν τρόπον τοῦτον ἐνομοθέτουν, τοῖς μὲν ὑπάρχουσι νόμοις ἐχρῶντο, καινοὺς δ' οὐκ ἐτίθεσαν· ἐπειδὴ δὲ τῶν πολιτευομένων τινὲς δυνηθέντες, ὡς ἐγὼ πυνθάνομαι, κατεσκεύασαν αὐτοῖς ἐξεῖναι νομοθετεῖν, ὅταν τις βούληται, καὶ ὃν ἂν τύχῃ τρόπον, τοσοῦτοι μὲν οἱ ἐναντίοι σφίσιν αὐτοῖς εἰσι νόμοι, ὥστε χειροτονεῖθ' ὑμεῖς τοὺς διαλέξοντας τοὺς ἐναντίους ἐπὶ πάμπολυν ἤδη χρόνον, καὶ τὸ πρᾶγμα οὐδὲν μᾶλλον δύναται πέρας σχεῖν. Ψηφισμάτων δ' οὐδοτιοῦν διαφέρουσιν οἱ νόμοι· ἀλλὰ νεώτεροι οἱ νόμοι, καθ' οὓς τὰ ψηφίσματα δεῖ γράφεσθαι, τῶν ψηφισμάτων αὐτῶν ὑμῖν εἰσίν. Ἵν' οὖν μὴ λόγον λέγω μόνον, ἀλλὰ καὶ τὸν νόμον αὐτὸν, ὅν φημι, δείξω, λάβε μοι τὸν νόμον, καθ' ὃν ἦσαν οἱ πρότερον νομοθέται. Λέγε.

ΝΟΜΟΣ.

Συνίετε, καθ' ὃν τρόπον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὁ Σόλων τοὺς νόμους, ὡς καλῶς κελεύει τιθέναι· πρῶτον μὲν παρ' ὑμῖν, ἐν τοῖς ὀμωμοκόσι, παρ' οἷσπερ καὶ

un double examen, l'un dans le sénat, et l'autre devant votre tribunal, les lois en vertu desquelles eux et tous les autres doivent exercer leurs charges et gouverner l'état, dussent être adoptées sur-le-champ, sans réflexion et sans examen. Alors, sans doute, lorsqu'on suivait cette règle dans l'établissement des lois, on observait les lois anciennes, sans s'occuper à en porter de nouvelles. Mais, depuis que des ministres en crédit, comme je l'apprends de nos vieillards, se furent arrogés le pouvoir de porter des lois, quand il leur prenait envie et comme ils le jugeaient à propos, il en est résulté une si grande foule de lois opposées entre elles, que, quoique vous ayiez nommé, il y a long-tems, des commissaires pour les recueillir toutes, ils n'ont pu encore finir cet ouvrage. Les lois ne diffèrent pas des décrets [25]; en sorte qu'il est des lois plus nouvelles que les décrets mêmes qui, selon la loi, ne peuvent avoir force que pendant un an. Mais, afin de ne pas m'en tenir à des paroles, je vais vous faire lire la loi dont je parle. Greffier, prenez la loi qu'on suivait jadis pour l'établissement des lois. Lisez.

On lit la loi.

Vous voyez, Athéniens, la sagesse avec laquelle Solon ordonne de procéder dans l'établissement des lois. D'abord, la loi nouvelle doit être portée devant les juges qui sont choisis par le peuple, qui

ont prêté serment, et au tribunal desquels toutes les ordonnances se confirment [26]. Ensuite, il faut abroger les lois contraires, pour qu'il n'y en ait qu'une seule sur chaque objet particulier. Ainsi les personnes peu versées dans les lois, n'éprouvent aucun embarras; celles qui les connaîtraient toutes, n'ont aucun avantage; mais chacun a la facilité de les lire, et de s'instruire, par lui-même, dans une jurisprudence simple et claire. Le législateur ordonne encore que l'on commence par afficher la loi, et qu'on la remette à un greffier qui doit en faire lecture dans les assemblées du peuple, afin que chacun de vous l'ayant entendu lire à plusieurs reprises, et l'ayant examinée à loisir, prononce suivant ce qui lui paraîtra le plus juste et le plus avantageux. De toutes ces formalités que dicte la raison, Leptine n'en a observé aucune. S'il l'eût fait, je ne pense pas qu'il vous eût jamais persuadé d'adopter sa loi. Pour nous, Athéniens, nous les avons observées toutes, et nous vous proposons une loi beaucoup plus juste, beaucoup plus utile que la sienne, comme vous en allez juger par la lecture. Greffier, prenez d'abord la loi de Leptine, et lisez les articles que nous attaquons; vous lirez ensuite ceux que nous mettons à la place. Lisez.

On lit la loi de Leptine.

Voilà les articles de sa loi que nous attaquons;

τἄλλα κυροῦται· ἔπειτα λύοντα τοὺς ἐναντίους, ἵν' εἷς ᾖ περὶ τῶν ὄντων ἑκάστου νόμος, καὶ μὴ τοὺς ἰδιώτας αὐτὸ τοῦτο ταράττῃ, καὶ ποιῇ τῶν ἅπαντας εἰδότων τοὺς νόμους ἔλαττον ἔχειν, ἀλλὰ πᾶσιν ᾖ ταῦτα ἀναγνῶναι, καὶ μαθεῖν ἁπλᾶ καὶ σαφῆ τὰ δίκαια. Καὶ πρὸ τούτων γ' ἐπέταξεν ἐκθεῖναι πρόσθεν τῶν Ἐπωνύμων, καὶ τῷ γραμματεῖ παραδοῦναι· τοῦτον δ' ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἀναγινώσκειν, ἵν' ἕκαστος ὑμῶν, ἀκούσας πολλάκις, καὶ κατὰ σχολὴν σκεψάμενος, ἃ ἂν ᾖ καὶ δίκαια καὶ συμφέροντα, ταῦτα νομοθετῇ. Τούτων τοίνυν τοσούτων δικαίων ὄντων τὸ πλῆθος, οὑτοσὶ μὲν οὐδοτιοῦν ἐποίησε Λεπτίνης· οὐδὲ γὰρ ἂν ὑμεῖς ποτ' ἐπείσθητε, ὡς ἐγὼ νομίζω, θέσθαι τὸν νόμον· ἡμεῖς δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάντα, καὶ παρεισφέρομεν πολλῷ κρείττω, καὶ δικαιότερον τοῦτου νόμον. Γνώσεσθε δὲ ἀκούσαντες. Λάβε καὶ λέγε πρῶτον μὲν, ἃ τούτου τοῦ νόμου γεγράμμεθα, εἶθ', ἃ φαμὲν δεῖν ἀντὶ τούτων τεθῆναι. Λέγε.

ΝΟΜΟΣ.

Ταῦτα μέν ἐστιν, ἃ τούτου τοῦ νόμου διώκομεν, ὡς οὐκ ἐπιτήδεια· τὰ δ' ἐφεξῆς λέγε, ἃ τούτων εἶναι

βελτίω φαμέν. Προσέχετε, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, τούτοις ἀναγινωσκομένοις τὸν νοῦν. Λέγε.

ΝΟΜΟΣ.

Ἐπίσχες. Τοῦτο μέν ἐστιν ἐν τοῖς οὖσι νόμοις κυρίοις ὑπάρχον καλὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ σαφὲς, τὰς δωρεὰς, ἃς ὁ δῆμος ἔδωκε, κυρίας εἶναι· δίκαιον, ὦ γῆ καὶ θεοί· χρῆν τοίνυν Λεπτίνην, μὴ πρότερον τιθέναι τὸν ἑαυτοῦ νόμον, πρὶν τὸν παλαιὸν τοῦτον ἔλυσε γραψάμενος· νῦν δὲ μαρτυρίαν καθ' ἑαυτοῦ καταλείπων, ὅτι παρανομεῖ, τουτονὶ τὸν νόμον, ὅμως ἐνομοθέτει, καὶ ταῦθ' ἑτέρου κελεύοντος νόμου, καὶ κατ' αὐτὸ τοῦτο ἔνοχον εἶναι τῇ γραφῇ, ἐὰν ἐναντίος ᾖ τοῖς πρότερον κειμένοις νόμοις. Λάβε δ' αὐτὸν τὸν νόμον.

ΝΟΜΟΣ.

Οὐκοῦν ἐναντίον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῷ κυρίας εἶναι τὰς δωρεὰς, ἃς ὁ δῆμος ἔδωκε, τὸ μηδέν' εἶναι ἀτελῆ τούτων, οἷς ὁ δῆμος ἔδωκε; σαφῶς γ' οὑτωσί· ἀλλ' οὐκ ἐν ᾧ νῦν ὅδε ἀντεισφέρει νόμῳ. Ἀλλ', ἅ τε δεδώκατε, κύρια, καὶ πρόφασις δικαία κατὰ τῶν, ἢ παρακρουσαμένων, ἢ μετὰ ταῦτ' ἀδικούντων, ἢ ὅλως

voici ceux que nous mettons à la place, comme meilleurs à tous égards; soyez attentifs, Athéniens, à ce qu'on va vous lire. Lisez, greffier.

On lit la loi de Démosthène.

C'est assez [27]. Parmi nos lois reçues, il en est une fort sage, qui porte, en termes formels, que les faveurs accordées par le peuple seront irrévocables : rien de plus juste assurément. Avant de porter sa loi, Leptine devait donc attaquer celle dont je parle, et en demander l'abrogation. En proposant la loi nouvelle sans détruire l'ancienne, celle-ci, qu'il laisse subsister, dépose de son infraction aux lois, puisqu'il existe une autre loi qui statue que, si une loi nouvellement proposée, est contraire à quelqu'une de celles précédemment établies, par cela même on pourra l'attaquer. Greffier, prenez cette loi, et lisez-la.

On lit la loi.

Que les faveurs accordées par le peuple soient irrévocables, et que nul de ceux à qui le peuple a accordé les exemptions, ne soit exempt, n'est-ce pas une contradiction? oui, et elle ne peut être plus frappante. Il n'en est pas ainsi de la loi que je propose [28]. Sans révoquer les grâces que vous avez accordées, elle permet d'attaquer juridiquement, ou ceux qui les auraient obtenues de vous par surprise, ou ceux qui depuis auraient commis des fautes graves, ou, en un mot, ceux qui en se-

raient indignes. Elle vous fournit un moyen légitime de dépouiller des exemptions quiconque vous jugerez à propos. Greffier, lisez la loi que je substitue à celle de Leptine.

On relit la loi de Démosthène.

Vous l'entendez, Athéniens, et vous le comprenez : cette loi, sans dépouiller de vos bienfaits ceux qui les méritent, vous permet de les ôter à ceux qui les auraient obtenus sans les mériter; et pour l'avenir, elle vous laisse les maîtres, comme il est juste, d'accorder ou de refuser ce que vous jugerez convenable.

Leptine ne pourra dire, je pense, que cette loi n'est pas juste et sage, et quand il le dirait, il ne pourra le prouver; mais il répétera un propos qu'il tenait devant les thesmothètes, et par lequel il tâchera de vous séduire. Il disait donc que c'était par feinte que nous proposions notre loi, et que, si la sienne était rejetée, nous ne ferions point passer la nôtre. Je ne dirai pas que, si la loi est rejetée, celle que nous proposons est dès-lors admise, d'après la disposition expresse d'une ancienne loi, en vertu de laquelle les thesmothètes nous ont permis de présenter la nôtre. J'omets cette raison, qui pourrait être contredite, et voici ce que je réponds à Leptine. En parlant comme il fait, il avoue que notre loi est meilleure, à tous égards, que la sienne, et il craint seulement que

ἀναξίων, δι᾽ ἣν ὂν ἂν ὑμῖν δοκῇ κωλύσετ᾽ ἔχειν τὴν δωρεάν. Λέγε τὸν νόμον.

ΝΟΜΟΣ.

Ἀκούετ᾽, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ καταμανθάνετε, ὅτι ἐνταῦθ᾽ ἔνι καὶ τοὺς ἀξίους ἔχειν τὰ δοθέντα, καὶ τοὺς μὴ τοιούτους κριθέντας, ἐὰν ἀδίκως τι λάβωσιν, ἀφαιρεθῆναι, καὶ τὸ λοιπὸν ἐφ᾽ ὑμῖν εἶναι πάνθ᾽, ὥσπερ ἐστὶ δίκαιον, δοῦναι καὶ μή.

Ὡς μὲν τοίνυν οὐχὶ καλῶς οὗτος ἔχει καὶ δικαίως ὁ νόμος, οὔτ᾽ ἐρεῖν οἴομαι Λεπτίνην, οὔτ᾽, ἐὰν λέγῃ, δεῖξαι δυνήσεσθαι· ἃ δὲ πρὸς τοῖς θεσμοθέταις ἔλεγε, ταῦτ᾽ ἴσως λέγων παράγειν ὑμᾶς ζητήσει. Ἔφη γὰρ ἐξαπάτης εἵνεκα παραγεγράφθαι τοῦτον τὸν νόμον· ἐὰν δ᾽, ὃν αὐτὸς ἔθηκε, λυθῇ, τοῦτον οὐ τεθήσεσθαι. Ἐγὼ δ᾽, ὅτι μὲν, τῇ ὑμετέρᾳ ψήφῳ τούτου τοῦ νόμου λυθέντος, τὸν παρεισενεχθέντα κύριον εἶναι σαφῶς ὁ παλαιὸς κελεύει νόμος, καθ᾽ ὃν οἱ θεσμοθέται τοῦτον ὑμῖν παρέγραψαν, ἐάσω, ἵνα μὴ περὶ τούτου τις ἀντιλέγῃ μοι· ἀλλ᾽ ἐπ᾽ ἐκεῖνο εἶμι. Ὅταν ταῦτα λέγῃ δήπου, ὁμολογεῖ μὲν εἶναι βελτίω καὶ δικαιότερον τόνδε τὸν νόμον, οὗ τέθεικεν αὐτός· ὑπὲρ δὲ τοῦ πῶς τεθήσεται, ποιεῖται τὸν λόγον. Πρῶτον μὲν τοίνυν εἰσὶν αὐτῷ κατὰ τοῦ παρεισφέροντος πολλοὶ τρόποι, δι᾽

ῶν, ἂν μὴ βούληται θεῖναι τὸν νόμον, αὐτὸν ἀναγκάσει· ἔπειτ᾽ ἐγγυώμεθ᾽ ἡμεῖς, ἐγὼ, Φορμίων, ἄλλον εἴ τινα βούλεται, θήσειν τὸν νόμον. Ἔστι δὲ δήπου νόμος ὑμῖν· Ἐάν τις, ὑποσχόμενός τι, τὸν δῆμον, ἢ τὴν βουλὴν, ἢ δικαστήριον ἐξαπατήσῃ, τὰ ἔσχατα πάσχειν. Ἐγγυώμεθα, ὑπισχνούμεθα. Οἱ θεσμοθέται ταῦτα γραφόντων, ἐπὶ τούτοις τὸ πρᾶγμα γιγνέσθω. Μήθ᾽ ὑμεῖς ποιήσετε μηδὲν ἀνάξιον ὑμῶν αὐτῶν, μήτ᾽, εἴ τις φαῦλός ἐστι τῶν εὑρημένων τὴν δωρεὰν, ἐχέτω, ἀλλ᾽ ἰδίᾳ κατὰ τόνδε κριθήτω τὸν νόμον. Εἰ δὲ ταῦτα λόγους καὶ φλυαρίας εἶναι φήσει, ἐκεῖνό γ᾽ οὐ λόγος· αὐτὸς θέτω, καὶ μὴ λεγέτω τοῦτο, ὡς οὐ θήσομεν ἡμεῖς. Κάλλιον δὲ δήπου, τὸν ὑφ᾽ ὑμῶν κριθέντα καλῶς ἔχειν νόμον εἰσφέρειν, ἢ ὃν νῦν ἐφ᾽ ἑαυτοῦ τίθησιν.

Ἐμοὶ δ᾽, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, δοκεῖ Λεπτίνης (καί μοι, πρὸς Διὸς, μηδὲν ὀργισθῇς· οὐδὲν γὰρ φλαῦρον ἐρῶ σε), ἢ οὐκ ἀνεγνωκέναι τοὺς Σόλωνος νόμους, ἢ οὐ συνιέναι. Εἰ γὰρ ὁ μὲν Σόλων ἔθηκε νόμον, ἐξεῖναι δοῦναι τὰ ἑαυτοῦ ὅτῳ ἄν τις βούληται, ἐὰν μὴ παῖδες ὦσι γνήσιοι, οὐχ ἵν᾽ ἀποστερήσῃ τοὺς ἐγγύτατα τῷ γένει τῆς ἀγχιστείας, ἀλλ᾽ ἵν᾽ εἰς τὸ μέσον καταθεὶς τὴν ὠφέλειαν, ἐφάμιλλον ποιήσῃ τὸ ποιεῖν ἀλλήλους

nous ne négligions de la faire passer. Mais, outre qu'il y a plusieurs moyens de forcer celui qui la présente, de la faire recevoir, s'il ne le voulait pas, nous nous engageons à la faire passer, Phormion, moi, et tel autre qu'il voudra. Or, il est ici une loi qui condamne aux plus rigoureuses peines celui qui manque aux engagemens pris avec le peuple, avec le sénat, ou avec un tribunal. Nous promettons donc de porter la loi, nous nous y engageons; que les thesmothètes en prennent acte, et que tout soit terminé en conséquence. Qu'on ne vous force pas, Athéniens, de vous déshonorer; qu'on ne laisse pas à un homme les exemptions qu'il aura obtenues sans en être digne; mais qu'on lui fasse son procès d'après la loi que nous proposons. Si Leptine prétend que ce sont encore là de vaines paroles, eh bien! qu'il porte lui-même la loi (ce ne sont point là des paroles), et qu'il cesse de dire que je refuserai de la porter. Il vaut mieux, sans doute, qu'il présente une loi que vous avez déjà approuvée, que d'en porter une de son chef.

Pour moi, il me semble que Leptine (qu'il ne s'offense pas; je ne dirai rien qui lui soit injurieux), il me semble, dis-je, qu'il n'a pas lu les lois de Solon, ou qu'il ne les a pas comprises. Solon a porté une loi qui permet de donner ses biens à qui l'on voudra, si on n'a pas d'enfans légitimes; non qu'il ait prétendu priver les plus proches parens des droits de proximité; mais, en

ouvrant un champ libre aux donations mutuelles, il a voulu exciter parmi nous l'envie de nous faire du bien réciproquement. Vous, au contraire, Leptine, vous avez porté une loi qui défend au peuple d'accorder aucune des grâces qui dépendent de lui. Mais pouvez-vous dire que vous ayez lu les lois de Solon, ou que vous les ayez comprises, vous qui privez le peuple d'hommes empressés à le servir, en déclarant que ceux qui lui rendront quelque service, n'en recevront aucune récompense? Voici une autre loi de Solon, qui passe pour être une des plus belles : *Nul ne dira du mal d'un mort, pas même s'il s'entend dire des injures par ses enfans.* Vous, vous ne dites pas du mal de ceux qui ont servi la patrie, et qui sont morts, vous leur en faites; vous dépouillez de leurs priviléges des hommes qui n'ont rien de commun avec tels ou tels dont vous vous plaignez, et que vous prétendez être indignes de ces mêmes priviléges [29]. N'est-ce donc point là s'écarter entièrement de l'esprit de Solon?

On est venu me dire très-sérieusement qu'afin de prouver qu'on ne devait accorder de privilége à qui que ce fût, et pour quelque action que ce pût être, nos adversaires se préparaient à donner pour raison, que, ni les Lacédémoniens dont le gouvernement est si sage, ni les Thébains, n'accordaient chez eux de pareilles récompenses, et que toutefois ils ne manquaient pas de grands

εὖ, σὺ δὲ τοὐναντίον εἰσενήνοχας, μὴ ἐξεῖναι τῷ δήμῳ τῶν αὑτοῦ δοῦναι μηδενὶ μηδέν· πῶς σέ τις φήσει τοὺς Σόλωνος ἀνεγνωκέναι νόμους, ἢ συνιέναι; ὃς ἔρημον ποιεῖς τὸν δῆμον τῶν φιλοτιμησομένων, προλέγων καὶ δεικνὺς, ὅτι τοῖς ἀγαθόν τι ποιοῦσιν οὐδοτιοῦν ἔσται πλέον. Καὶ μὴν κἀκεῖνος τῶν καλῶς δοκούντων ἔχειν νόμων Σόλωνός ἐστι, μὴ λέγειν κακῶς τὸν τεθνεῶτα, μηδ' ἂν ὑπὸ τῶν ἐκείνου τις ἀκούῃ παίδων αὐτός· σὺ δὲ ποιεῖς, οὐ λέγεις, κακῶς τοὺς τετελευτηκότας τῶν εὐεργετῶν, τῷ δεῖνι μεμφόμενος, καὶ τὸν δεῖν' ἀνάξιον εἶναι φάσκων, ὧν οὐδὲν ἐκείνοις προσῆκεν· ἆρ' οὐ πολὺ τοῦ Σόλωνος ἀποστατεῖς τῇ γνώμῃ;

Πάνυ τοίνυν σπουδῇ τις ἀπήγγειλέ μοι περὶ τοῦ μηδενὶ δεῖν μηδὲν διδόναι, μηδ' ἂν ὁτιοῦν πράξῃ, τοιουτόντι λέγειν αὐτοὺς παρεσκευάσθαι, ὡς ἄρ' οἱ Λακεδαιμόνιοι καλῶς πολιτευόμενοι, καὶ Θηβαῖοι, οὐδενὶ τῶν παρ' ἑαυτοῖς διδόασι τοιαύτην οὐδεμίαν τιμήν· καίτοι καὶ παρ' ἐκείνοις τινές εἰσιν ἴσως ἀγαθοί. Ἐμοὶ δὲ δοκοῦσιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάντες οἱ τοιοῦτοι λόγοι παροξυντικοὶ μὲν εἶναι πρὸς τὸ τὰς ἀτελείας ὑμᾶς ἀφελέσθαι πεῖσαι, οὐ μέντοι δίκαιοί γ' οὐδαμῇ· οὐ γὰρ ἀγνοῶ τοῦθ', ὅτι Θηβαῖοι, καὶ Λακεδαιμόνιοι, καὶ ἡμεῖς, οὔτε νόμοις, οὔτε ἔθεσι χρώμεθα

τοῖς αὐτοῖς, οὔτε πολιτείᾳ. Αὐτὸ γὰρ τοῦτο πρῶτον, ὃ νῦν οὗτοι ποιήσουσιν, ἐὰν ταῦτα λέγωσιν, οὐκ ἔξεστι ποιεῖν παρὰ τοῖς Λακεδαιμονίοις, τὰ τῶν Ἀθηναίων ἐπαινεῖν νόμιμα, οὐδὲ τὰ τῶν δεινῶν (πολλοῦ γε καὶ δεῖ)· ἀλλ', ἃ τῇ παρ' ἐκείνοις πολιτείᾳ συμφέρει, ταῦτ' ἐπαινεῖν ἀνάγκη καὶ ποιεῖν. Εἶτα καὶ Λακεδαιμόνιοι τῶν μὲν τοιούτων ἐθῶν ἀφεστᾶσιν, ἄλλαι δέ τινες παρ' ἐκείνοις εἰσὶ τιμαὶ, ἃς ἀπεύξαιτ' ἂν ἅπας ὁ δῆμος ἐνταυθοῖ γενέσθαι. Τίνες οὖν εἰσὶν αὗται; τὰς μὲν καθ' ἕκαστον ἐάσω· μίαν δ', ἣ συλλαβοῦσα τὰς ἄλλας ἔχει, δίειμι. Ἐπειδὰν τις εἰς τὴν καλουμένην Γερουσίαν ἐγκριθῇ, παρασχὼν ἑαυτὸν οἷον χρὴ, δεσπότης ἐστὶ τῶν πολλῶν. Ἐκεῖ μὲν γάρ ἐστι τῆς ἀρετῆς ἆθλον, τῆς πολιτείας κυρίῳ γενέσθαι μετὰ τῶν ὁμοίων· παρὰ δ' ὑμῖν, ταύτης μὲν ὁ δῆμος κύριος, καὶ ἀρχαὶ καὶ νόμοι φυλακαὶ, ὅπως μηδεὶς ἄλλος κύριος γενήσεται· στέφανοι δὲ καὶ ἀτέλειαι καὶ σιτήσεις, καὶ τοιαῦτά ἐστιν, ὧν ἄν τις, ἀνὴρ ἀγαθὸς ὢν, τύχοι. Καὶ ταῦτ' ἀμφότερα ὀρθῶς ἔχει, καὶ τἀκεῖ, καὶ τὰ παρ' ἡμῖν. Διὰ τί; ὅτι τὰς μὲν διὰ τῶν ὀλίγων πολιτείας τὸ πάντας ἔχειν ἴσον ἀλλήλοις, τοὺς τῶν κοινῶν κυρίους, ὁμονοεῖν ποιεῖ· τὴν δὲ τῶν δήμων ἐλευθερίαν ἡ τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἅμιλλα, ἣν ἐπὶ ταῖς

hommes. De tels discours paraissent spécieux et fort propres à vous persuader d'abolir les exemptions, mais ne sont nullement solides. Ignore-t-on, en effet, que les lois, les coutumes et le gouvernement des Thébains et des Lacédémoniens, sont différens des nôtres? Par exemple, il n'est pas permis à Lacédémone d'agir comme feront nos adversaires, s'ils tiennent le langage que je dis, de louer les usages des Athéniens ou des autres peuples. Tant s'en faut qu'on y ait cette licence, qu'il n'est libre d'y faire et d'y louer que ce qui contribue au maintien du gouvernement. D'ailleurs, quoique les coutumes de Lacédémone ne soient pas les mêmes que celles d'Athènes, on accorde aussi, dans cette ville, des récompenses, mais que le peuple de la nôtre serait bien fâché qu'on introduisît parmi nous. Et quelles sont ces récompenses? sans les parcourir en détail, je n'en citerai qu'une seule qui les renferme toutes. Lorsqu'on s'est comporté de manière à être admis dans le sénat, on est maître absolu du peuple; car à Lacédémone le prix de la vertu est de partager l'autorité souveraine avec un petit nombre d'égaux [30]; au lieu que chez vous la souveraineté appartient au peuple, et l'on a établi des lois et des magistrats pour empêcher que d'autres ne l'usurpent: les pensions, les couronnes, les exemptions, sont la récompense du mérite. L'un et l'autre est bien ordonné chez vous et à Lacédémone. Pour-

quoi? c'est que ce qui entretient l'union dans les gouvernemens oligarchiques, c'est l'égalité de pouvoir dans tous ceux qui partagent l'autorité suprême; et ce qui maintient la liberté dans les démocraties, c'est l'émulation excitée, entre les hommes de mérite, par les grâces que le peuple distribue. A l'égard des Thébains, qui, dit-on, ne récompensent personne, on peut dire avec vérité qu'ils se piquent d'être durs et injustes [31], plus que vous d'être humains et équitables; et, s'il faut faire des vœux, puissent-ils continuer à n'accorder ni honneurs ni considération à ceux qui leur rendent des services, et à traiter, comme ils font, les Orchoméniens [32], et tous ceux qui leur sont unis par les liens du sang! Vous, au contraire, puissiez-vous ne pas cesser d'honorer quiconque vous a bien servis, et d'engager vos citoyens, par des voies légitimes et raisonnables, à s'acquitter de ce qu'ils vous doivent! Je crois, en général, que pour être en droit de louer les usages et les lois des autres peuples et de blâmer les vôtres, il faudrait montrer que ces peuples jouissent d'une plus grande prospérité que vous. Mais puisque, grâces au ciel, vous êtes dans un état plus florissant, puisque vous l'emportez sur eux, soit pour les opérations publiques, soit pour l'union mutuelle des citoyens, soit à beaucoup d'autres égards; pourquoi, rejetant vos usages, adopteriez-vous ceux d'autrui? Oui, quand même, par le raisonnement, ceux d'autrui

παρὰ τοῦ δήμου δωρεαῖς πρὸς ἑαυτοὺς ποιοῦνται, φυλάττει. Καὶ μὴν περί γε τοῦ μηδὲ Θηβαίους μηδένα τιμᾶν, ἐκεῖν' ἂν ἔχειν εἰπεῖν ἀληθὲς οἴομαι· μεῖζον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, Θηβαῖοι φρονοῦσιν ἐπ' ὠμότητι καὶ πονηρίᾳ, ἢ ὑμεῖς ἐπὶ φιλανθρωπίᾳ καὶ τῷ τὰ δίκαια βούλεσθαι. Μήτ' οὖν ἐκεῖνοί ποτε παύσαιντο, εἰ ἄρ' εὔξασθαι δεῖ, τοὺς μὲν ἑαυτοὺς ἀγαθόν τι ποιοῦντας μήτε τιμῶντες, μήτε θαυμάζοντες, τοὺς δὲ συγγενεῖς (ἴστε γάρ, ὃν τρόπον Ὀρχομενίους διέθηκαν) οὕτω μεταχειριζόμενοι, μήθ' ὑμεῖς τἀναντία τούτοις, τοὺς μὲν εὐεργέτας τιμῶντες, παρὰ δὲ τῶν πολιτῶν λόγῳ μετὰ τῶν νόμων τὰ δίκαια λαμβάνοντες. Ὅλως δ' οἴομαι τότε δεῖν τοὺς ἑτέρων ἐπαινεῖν νόμους καὶ ἔθη, τοῖς ὑμετέροις ἐπιτιμῶντας, ὅταν ᾖ δεῖξαι βέλτιον ἐκείνους πράττοντας ὑμῶν· ὅτε δ' ὑμεῖς, καλῶς ποιοῦντες, καὶ κατὰ τὰς κοινὰς πράξεις, καὶ κατὰ τὴν ὁμόνοιαν, καὶ κατὰ τἄλλα πάντα, ἄμεινον ἐκείνων πράττετε, τοῦ χάριν ἄν, τῶν ὑμετέρων αὐτῶν ἐθῶν ὀλιγωροῦντες, ἐκεῖνα διώκοιτε; εἰ γὰρ καὶ κατὰ τὸν λογισμὸν ἐκεῖνα φανείη βελτίω, τῆς γε τύχης ἕνεκα, ᾗ παρὰ ταῦτ' ἀγαθῇ κέχρησθε, ἐπὶ τούτων ἄξιον μεῖναι. Εἰ δὲ δεῖ παρὰ πάντα ταῦτ' εἰπεῖν, ὃ δίκαιον ἡγοῦμαι, ἐκεῖνο ἔγωγ' ἂν εἴποιμι· οὐκ ἔστι δίκαιον,

ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοὺς Λακεδαιμονίων νόμους, οὐδὲ τοὺς Θηβαίων λέγειν ἐπὶ τῷ τοὺς ἐνθάδε λυμαίνεσθαι, οὐδέ, δι᾽ ὧν μὲν ἐκεῖνοι μεγάλοι τῆς ὀλιγαρχίας καὶ δεσποτείας εἰσί, κἂν ἀποκλεῖναι βούλεσθαι τὸν παρ᾽ ἡμῖν τούτων τι κατασκευάσαντα, διὰ δ᾽ ὧν ὁ παρ᾽ ἡμῖν δῆμος εὐδαίμων, ταῦθ᾽ ὡς ἀνελεῖν δεῖ λεγόντων τινῶν ἐθέλειν ἀκούειν.

Ἔστι τοίνυν τις πρόχειρος λόγος, ὡς ἄρα καὶ παρ᾽ ἡμῖν ἐπὶ τῶν προγόνων πολλὰ ἀγάθ᾽ εἰργασμένοι τινὲς οὐδενὸς ἠξιοῦντο τοιούτου, ἀλλ᾽ ἀγαπητῶς ἐπιγράμματος ἐν τοῖς Ἑρμαῖς ἐτύγχανον. Καὶ ἴσως τοῦθ᾽ ὑμῖν ἀναγνώσεται τὸ ἐπίγραμμα.

Ἐγὼ δ᾽ ἡγοῦμαι τοῦτον τὸν λόγον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κατὰ πόλλ᾽ ἀσύμφορον εἶναι τῇ πόλει λέγεσθαι, πρὸς δέ, καὶ οὐ δίκαιον. Εἰ μὲν γὰρ ἀναξίους εἶναί τις φήσει κἀκείνους τιμᾶσθαι, τίς ἄξιος εἰπάτω, εἰ μήτε τῶν πρότερον μηδείς, μήτε τῶν ὕστερον· εἰ δὲ μηδένα φήσει, συναχθεσθείην ἂν ἔγωγε τῇ πόλει, εἰ μηδεὶς ἐν ἅπαντι τῷ χρόνῳ γέγονεν ἄξιος εὖ παθεῖν. Καὶ μὴν εἴ γε, ὁμολογῶν ἐκείνους εἶναι σπουδαίους, μὴ τετυχηκότας δείξει μηδενός, τῆς πόλεως ὡς

seraient jugés meilleurs, vous devez garder les vôtres, par la seule raison que la fortune, depuis que vous les suivez, vous a été favorable. Pour conclure par une réflexion qui me paraît solide : on ne doit pas vous citer les lois de Thèbes et de Lacédémone pour vous porter à détruire celles d'Athènes; ni vous non plus vous ne devez pas écouter ceux qui vous conseillent d'abolir ce qui chez vous fait la prospérité du peuple, tandis que vous êtes prêts à punir de mort quiconque entreprendrait d'établir dans notre ville les usages des états oligarchiques et monarchiques; usages qu'ont adoptés les Lacédémoniens et les Thébains, et par lesquels ils se sont agrandis.

Il est une raison facile à trouver, c'est que chez nous, du tems de nos ancêtres, il y eut des hommes qui rendirent à la patrie d'importans services, et qui, sans être gratifiés d'aucune des faveurs qu'on voudrait abolir, se contentaient d'une inscription gravée sur une statue de Mercure [33]. Peut-être même qu'on vous lira quelqu'une de ces inscriptions.

De pareils discours ne peuvent que nuire à la république en plusieurs manières, et d'ailleurs ne sont pas fondés. En effet, si l'on soutient que, même du tems de nos ancêtres, il n'y eut personne qui fût digne d'obtenir des récompenses, qu'on nous dise donc qui en est digne, s'il n'y en a point eu par le passé, et s'il n'y en a point à présent.

Que si on attaque tous les tems sans distinction, je plaindrai le sort d'Athènes qui, jusqu'à ce jour, n'a pu trouver un seul citoyen digne d'obtenir des grâces. Avoue-t-on qu'il y eut jadis de grands hommes, et prétend-on qu'ils ne furent pas récompensés ? c'est taxer la patrie d'ingratitude. Mais il n'en est pas ainsi; non, il s'en faut bien. Lorsque, usant d'artifice, on rapproche des tems éloignés qui ne se ressemblent pas, on embrouille nécessairement les choses les plus claires. Voici ce qu'il y a de vrai : Athènes produisit jadis de grands hommes, et elle savait payer les services; mais les récompenses, comme tout le reste, ont changé, et ont suivi les vicissitudes des tems. Et de quel côté est l'avantage? Anciennement, je le puis dire, ceux qui avaient servi la république, obtenaient d'elle tout ce qu'ils pouvaient désirer. En voulez-vous une preuve? On donna à Lysimaque [34], un des hommes utiles de ce tems-là, deux cents arpens de terre dans l'Eubée, dont cent plantés et cent labourables. On y ajouta une somme d'argent de cent mines, et une pension de quatre drachmes par jour. Tous ces détails sont consignés dans un décret d'Alcibiade, porté à ce sujet. Alors notre ville était riche en argent et en terres : aujourd'hui, pour ne rien dire de désagréable, il faut espérer qu'elle le deviendra. Au reste, je le demande, qui ne préférerait le tiers de ces gratifications aux priviléges qu'on voudrait vous faire supprimer? Mais

ἀχαρίστου δήπου κατηγορεῖ. Ἔστι δ' οὐχ οὕτω ταῦτ' ἔχοντα· οὐδ' ὀλίγου δεῖ. Ἀλλ' ἐπειδάν τις, οἶμαι, κακουργῶν ἐπὶ μὴ προσήκοντα πράγματα τοὺς λόγους μεταφέρῃ, δυσχερεῖς ἀνάγκη φαίνεσθαι· ὡς δὲ τἀληθές τ' ἔχει, καὶ δίκαιόν ἐστι λέγειν, ἐγὼ πρὸς ὑμᾶς ἐρῶ. Ἦσαν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πολλοὶ τῶν πρότερον σπουδαῖοι, καὶ ἡ πόλις ἡμῶν ἐτίμα καὶ τότε τοὺς ἀγαθούς. Αἱ μέντοι τιμαὶ, καὶ τἄλλα πάντα, τὰ μὲν τότ', ἦν ἐπὶ τοῖς τότ' ἔθεσι, τὰ δὲ νῦν, ἐπὶ τοῖς νῦν. Πρὸς οὖν τί τοῦτο λέγω; ὅτι φήσαιμ' ἂν ἔγωγ' ἐκείνους οὐκ ἔστιν ὅτου παρὰ τῆς πόλεως οὐ τυχεῖν, ὧν ἠβουλήθησαν· τίνι χρώμενος τεκμηρίῳ; ὅτι Λυσιμάχῳ δωρεὰν, ἑνὶ τῶν τότε χρησίμων, ἑκατὸν μὲν ἐν Εὐβοίᾳ πλέθρα γῆς πεφυτευμένης ἔδοσαν, ἑκατὸν δὲ ψιλῆς, ἔτι δ' ἀργυρίου μνᾶς ἑκατὸν, καὶ τέτταρας τῆς ἡμέρας δραχμάς. Καὶ τούτων ψήφισμά ἐστιν Ἀλκιβιάδου, ἐν ᾧ ταῦτα γέγραπται. Τότε μὲν γὰρ ἡ πόλις ἡμῶν καὶ γῆς εὐπόρει καὶ χρημάτων, νῦν δ' εὐπορήσει· δεῖ γὰρ οὕτω λέγειν, καὶ μὴ βλασφημεῖν. Καίτοι, τίν' οὐκ ἂν οἴεσθε νῦν τὸ τρίτον μέρος τούτων ἀντὶ τῆς ἀτελείας ἑλέσθαι; ὅτι τοίνυν

ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, λάβε μοι τὸ ψήφισμα τουτί. Λέγε.

ΨΗΦΙΣΜΑ.

Ὅτι μὲν τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ τοῖς προγόνοις ὑμῶν ἔθος ἦν τοὺς χρηστοὺς τιμᾷν, δηλοῖ τὸ ψήφισμα τουτί· εἰ δὲ μὴ τοῖς αὐτοῖς, οἷσπερ ἡμεῖς νῦν, ἕτερόν τι τοῦτ' ἂν εἴη. Εἰ τοίνυν μήτε Λυσίμαχον, μήτ' ἄλλον μηδένα μηδὲν εὑρῆσθαι παρὰ τῶν προγόνων ἡμῶν συγχωρήσαιμεν, τί μᾶλλον, οἷς ἔδομεν νῦν ἡμεῖς, διὰ τοῦτο δικαίως ἂν ἀφαιρεθεῖεν; οὐ γάρ οἱ μὴ δόντες, ἃ μὴ δοκεῖ, δεινόν εἰσιν οὐδὲν εἰργασμένοι, ἀλλ' οἱ δόντες μὲν, πάλιν δ' ὕστερον, μηδὲν ἐγκαλοῦντες, ἀφαιρούμενοι. Εἰ μὲν γάρ τις ἔχει δεῖξαι κἀκείνους, ὧν ἔδοσάν τῳ τι, τοῦτ' ἀφῃρημένους, συγχωρῶ καὶ ὑμᾶς ταὐτὸ τοῦτο ποιῆσαι (καίτοι τό γ' αἰσχρὸν ὁμοίως)· εἰ δὲ μηδεὶς ἐν ἅπαντι τῷ χρόνῳ τοῦτ' ἔχει δεῖξαι γεγονὸς, τίνος εἵνεκ' ἐφ' ἡμῶν πρῶτον καταδειχθείη τοιοῦτον ἔργον;

Χρὴ τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κἀκεῖνο ἐνθυμεῖσθαι καὶ ὁρᾷν, ὅτι νῦν ὀμωμοκότες κατὰ τοὺς νόμους δικάσειν ἥκετε, οὐχὶ τοὺς Λακεδαιμονίων, οὐδὲ τοὺς Θηβαίων, οὐδ' οἷς ποτ' ἐχρήσανθ' οἱ πρῶτοι τῶν προγόνων, ἀλλὰ καθ' οὓς ἔλαβον τὰς ἀτελείας, οὓς ἀφαιρεῖται

pour preuve que je dis vrai, greffier, prenez le décret d'Alcibiade, et faites-en lecture.

On lit le décret.

Ce décret, ô Athéniens, prouve que vos ancêtres étaient aussi dans l'usage de récompenser les services : savoir s'ils ne les récompensaient pas de même que nous, c'est une autre question. Mais quand j'accorderais que ni Lysimaque, ni aucun autre, n'ont rien obtenu de nos ancêtres, serions-nous fondés pour cela à dépouiller quelqu'un des récompenses dont nous l'avons gratifié ? Ce ne sont point ceux qui n'ont pas donné, parce qu'ils ne l'ont pas jugé à propos, qui sont répréhensibles ; mais ceux qui, sans de justes raisons, retirent ce qu'ils ont donné eux-mêmes. Si l'on pouvait montrer que nos ancêtres ont dépouillé quelqu'un des grâces qu'ils lui avaient décernées, je vous passerais d'agir comme eux, quoique au fond le procédé n'en serait pas plus honnête. Mais si on ne peut montrer qu'on ait rien fait de pareil en aucun tems, pourquoi serions-nous les premiers à offrir un tel exemple?

Songez aussi, Athéniens, que vous vous êtes engagés par serment à prononcer, non d'après les lois de Thèbes ou de Lacédémone, ni d'après celles que suivaient jadis nos ancêtres, mais d'après celles qui ont accordé des exemptions à ceux que Leptine veut maintenant en dépouiller. Quant aux ob-

jets sur lesquels les lois se taisent, vous avez juré de prononcer, comme cela doit être, selon les règles invariables de l'équité, règles qu'il faut appliquer à tout le contenu de la loi dont il est question. Par exemple, est-il juste que l'état récompense ceux qui l'ont bien servi? oui. Est-il juste de laisser ce qu'une fois on a donné? oui. Agissez donc selon ces principes, si vous voulez être fidèles à votre serment, et ne souffrez pas qu'on vous dise que vos ancêtres n'agirent pas de même. Si, vous les donnant pour modèles, on avance qu'ils n'ont récompensé personne, quoiqu'ils eussent reçu de grands services, croyez qu'un tel propos décèle un caractère méchant ou peu honnête : méchant, si l'on taxe faussement nos ancêtres d'ingratitude; peu honnête, si l'on ignore que, les exemples qu'on cite fussent-ils véritables, il convenait mieux de les taire que de les citer.

Leptine, je pense, ne manquera pas encore de dire que sa loi laisse les pensions et les statues à ceux qui en ont été gratifiés; qu'elle n'empêche pas la république de récompenser ceux qui en seront dignes; qu'elle la laisse libre d'ériger des statues, d'accorder des pensions dans le Prytanée, enfin tout ce qu'elle voudra, hormis les exemptions.

Pour ce qui regarde la république, je réponds seulement, Athéniens, qu'en ôtant à quelqu'un ce que vous lui aurez donné, vous ôterez leur sûreté,

νῦν οὗτος τῷ νόμῳ, καὶ, περὶ ὧν ἂν νόμοι μὴ ὦσι, γνώμῃ τῇ δικαιοτάτῃ κρινεῖν· καλῶς. Τὸ τοίνυν τῆς γνώμης πρὸς ἅπαντα ἀνενέγκατε τὸν νόμον. Ἆρ' οὖν δίκαιον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοὺς εὐεργέτας τιμᾷν; δίκαιον. Τί δαί; ὅσ' ἂν δῷ τις ἅπαξ, δίκαιον ἔχειν ἐᾷν; δίκαιον. Ταῦτα τοίνυν αὐτοί τε ποιεῖτε, ἵν' εὐορκῆτε, καὶ τοὺς προγόνους ὀργίζεσθε ἐὰν μή τις φῇ ποιεῖν, καὶ τοὺς τὰ τοιαῦτα λέγοντας παραδείγματα, ὡς ἄρ' ἐκεῖνοι, μεγάλα εὖ παθόντες, οὐδέν' ἐτίμησαν, καὶ πονηροὺς καὶ ἀπαιδεύτους ἡγεῖσθε εἶναι· πονηροὺς μὲν, διότι καταψεύδονται τῶν προγόνων ὑμῶν, ὡς ἀχαρίστων, ἀμαθεῖς δὲ, διότι ἐκεῖνο ἀγνοοῦσιν, ὅτι, εἰ τὰ μάλιστα ταῦθ' οὕτως εἶχεν, ἀρνεῖσθαι, μᾶλλον ἢ λέγειν, αὐτοῖς προσῆκεν.

Οἴομαι τοίνυν καὶ τοῦτον τὸν λόγον Λεπτίνην ἐρεῖν, ὡς τὰς εἰκόνας καὶ τὴν σίτησιν οὐκ ἀφαιρεῖται τῶν εἰληφότων ὁ νόμος, οὐδὲ τῆς πόλεως τὸ τιμᾷν τοὺς ὄντας ἀξίους, ἀλλ' ἔξεσται καὶ χαλκοῦς ἱστάναι, καὶ σίτησιν διδόναι, καὶ ἄλλ' ὅ, τι ἂν βούλησθε, πλὴν τούτου.

Ἐγὼ δ' ὑπὲρ ὧν μὲν τῇ πόλει καταλιπεῖν φήσει, τοσοῦτον λέγω, ὅτι, ἂν, ὧν ἐδώκατέ τῳ πρότερόν τι, τοῦτ' ἀφέλησθε, καὶ τὰς ὑπολοίπους ἀπίστους ποιήσετε

πάσας δωρεάς. Τί γὰρ ἔσται πιστότερον, τὸ τῆς εἰκόνος ἢ τὸ τῆς σιτήσεως, ἢ τὸ τῆς ἀτελείας, ἣν πρότερόν τισι δόντες ἀφῃρημένοι φανεῖσθε; ἔτι δ', εἰ μηδὲν ἔμελλε τοῦτ' ἔσεσθαι δυσχερές, οὐδ' ἐκεῖνο καλῶς ἔχειν ἡγοῦμαι, εἰς τοιαύτην ἄγειν ἀνάγκην τὴν πόλιν, δι' ἧς ἢ ἅπαντας ἐξίσου τῶν αὐτῶν ἀξιώσει τοῖς τὰ μέγιστ' εὐεργετοῦσιν, ἢ, μὴ τοῦτο ποιοῦσα, χάριν τισὶν οὐκ ἀποδώσει. Μεγάλων μὲν οὖν εὐεργεσιῶν οὔθ' ἡμῖν συμφέρει συμβαίνειν πολλάκις καιρὸν, οὔτ' ἴσως ῥᾴδιον αἰτίῳ γενέσθαι· μετρίων δὲ, καὶ ὧν ἐν εἰρήνῃ τις καὶ πολιτείᾳ δύναιτ' ἂν ἐφικέσθαι, εὐνοίας, δικαιοσύνης, ἐπιμελείας, τῶν τοιούτων, καὶ συμφέρειν ἔμοιγε δοκεῖ καὶ χρῆναι διδόναι τὰς τιμάς. Δεῖ τοίνυν μεμερίσθαι καὶ τὰ τῶν δωρεῶν, ἵν', ἧς ἂν ἄξιος ὢν ἕκαστος φαίνεται, ταύτην παρὰ τοῦ δήμου λαμβάνῃ τὴν δωρεάν.

Ἀλλὰ μὴν, ὑπὲρ ὧν γε τοῖς εὑρημένοις τὰς τιμὰς καταλιπεῖν φήσει, οἱ μὲν ἁπλᾶ πάνυ καὶ δίκαι' ἂν εἴποιεν, πάνθ', ὅσα τῶν αὐτῶν ἕνεχ' αὐτοῖς ἐδόθ' εὐεργεσιῶν, ἀξιοῦντες ἔχειν· οἱ δὲ, φενακίζειν τὸν ὡς καταλείπεταί τι λέγοντα αὐτοῖς. Ὁ γὰρ ἄξια τῆς ἀτελείας εὖ πεποιηκέναι δόξας, καὶ ταύτην παρ' ὑμῶν λαβὼν τὴν τιμὴν μόνην, ἢ ξένος, ἢ καί τις πολίτης,

même aux récompenses que vous ne supprimerez pas. Car, pourquoi les statues ou les pensions dans le Prytanée seraient-elles plus sûres que les exemptions, si, une fois, on vous voyait ôter ce que vous auriez donné? D'ailleurs, quand cet inconvénient serait imaginaire, je ne crois pas qu'on doive réduire l'état à l'alternative de récompenser les moindres services comme les plus importans, ou d'en laisser quelques-uns sans récompense. Il n'est pas de votre intérêt qu'on ait souvent occasion de vous rendre d'importans services, et peut-être n'est-il pas aisé de le faire. Par rapport à ceux qui sont moins considérables, qu'on peut vous rendre en tems de paix, dans l'intérieur de la ville, par son zèle, son intégrité et son exactitude, il me semble qu'il est de votre intérêt et de votre honneur de les payer du prix qu'ils méritent. Il faut donc qu'il y ait des degrés dans les récompenses, afin que chacun obtienne du peuple ce que chacun paraît avoir mérité.

Mais, quand Leptine dira qu'il ne dépouille pas de toutes leurs récompenses, ceux qui en ont obtenu de vous, les uns peuvent lui faire cette réponse, aussi simple que solide, que vous devez leur laisser tout ce qu'ils ont reçu pour prix de leurs services; les autres l'accuseront de vous en imposer, en disant qu'il leur laisse quelque chose. Un étranger, en effet, ou même un citoyen, dont les services n'ont pu mériter que les exemptions,

et qui a obtenu du peuple cette récompense unique, quand elle lui sera ôtée, je vous le demande, Leptine, que lui restera-t-il ? Parce que vous trouvez quelques sujets indignes des exemptions, ne dépouillez pas, d'une partie de leurs récompenses, ceux qui en ont obtenu plusieurs; et, sous prétexte de ne pas les ôter toutes à ceux-ci, n'ôtez pas à d'autres, qui n'en ont reçu qu'une, la seule qu'ils possèdent. En un mot, ce qu'il y a de pis, n'est pas l'injustice, plus ou moins grande, que nous ferons à quelques particuliers, mais le peu de sûreté qu'auront, par la suite, les grâces dont nous aurons payé les services; et ce ne sont pas les exemptions qui m'occupent, mais je crains le mauvais exemple qui serait introduit par la loi, et qui ferait regarder comme peu sûres toutes les faveurs qu'on tiendrait du peuple.

Il est une raison qu'ont imaginée nos adversaires, qu'ils jugent fort subtile, et très-propre à vous persuader d'abolir les exemptions; il est bon de vous en prévenir, afin que vous ne vous y laissiez pas surprendre. Ils diront que toutes ces charges de chorége, de gymnasiarque, d'hestiateur, appartiennent à la religion; or, qu'il est absurde de vouloir qu'on soit exempt de fonctions sacrées.

Pour moi, je soutiens qu'il est juste que ceux-là soient exempts, que le peuple a gratifiés des exemptions, et que ce sont nos adversaires qui agiront d'une manière absurde, s'ils allèguent la

ἐπειδὰν ἀφαιρεθῇ ταύτην, τίν᾽ ἔχει λοιπὴν δωρεὰν, Λεπτίνη; οὐδεμίαν δήπου. Μὴ τοίνυν, διὰ μὲν τοῦ τῶνδε κατηγορεῖν, ὡς φαύλων, ἐκείνους ἀφαιροῦ, δι᾽ ἃ δ᾽ αὖ καταλιπεῖν ἐκείνοις φήσεις, τούσδε, ὃ μόνον λαβόντες ἔχουσι, τοῦτ᾽ ἀφέλῃ. Ὡς δ᾽ ἁπλῶς εἰπεῖν, οὐκ εἰ τῶν πάντων ἀδικήσομέν τινα, ἢ μείζονα, ἢ ἐλάττονα, δεινόν ἐστιν, ἀλλ᾽ εἰ τὰς τιμὰς, αἷς ἂν ἀντευποιήσωμέν τινας, ἀπίστους καταστήσομεν· οὐδ᾽ ὁ πλεῖστος ἔμοιγε λόγος περὶ τῆς ἀτελείας ἐστὶν, ἀλλ᾽ ὑπὲρ τοῦ μὴ πονηρὸν ἔθος τὸν νόμον εἰσάγειν, καὶ τοιοῦτον, δι᾽ οὗ πάνθ᾽, ὅσα ὁ δῆμος δίδωσιν, ἄπιστα ἔσται.

Ὃν τοίνυν κακουργότατον οἴονται λόγον εὑρηκέναι πρὸς τὸ τὰς ἀτελείας ὑμᾶς ἀφελέσθαι πεῖσαι, βέλτιόν ἐστι προειπεῖν, ἵνα μὴ λάθητε ἐξαπατηθέντες· ἐροῦσι γὰρ, ὅτι ταῦθ᾽ ἱερῶν ἐστὶν ἅπαντα τὰ ἀναλώματα, αἱ χορηγίαι, καὶ αἱ γυμνασιαρχίαι· δεινὸν οὖν, εἰ τῶν ἱερῶν ἀτελής τις ἀφεθήσεται.

Ἐγὼ δὲ, τὸ μέν τινας, οἷς ὁ δῆμος ἔδωκεν, ἀτελεῖς εἶναι τούτων, δίκαιον ἡγοῦμαι· ὃ δὲ νῦν οὗτοι ποιήσουσιν, ἐὰν ἄρα ταῦτα λέγωσι, τοῦτ᾽ εἶναι δεινὸν νομίζω. Εἰ γὰρ, ἃ κατὰ μηδέν᾽ ἄλλον ἔχουσι τρόπον δεῖξαι δίκαιον ὑμᾶς ἀφελέσθαι, ταῦτ᾽ ἐπὶ τῷ τῶν

θεῶν ὀνόματι ποιεῖν ζητήσουσι, πῶς οὐκ ἀσεβέστατον ἔργον καὶ δεινότατον πράξουσι; Χρὴ γάρ, ὡς ἔμοιγε δοκεῖ, πάνθ', ὅσα τις πράττει τοὺς θεοὺς ἐπιφημίζων, τοιαῦτα φαίνεσθαι, οἷα μηδ' ἂν, ἐπ' ἀνθρώπου πραχθέντα, πονηρὰ φανείη. Ὅτι δ' οὐκ ἔστι ταυτὸν ἱερῶν ἀτέλειαν ἔχειν, καὶ λειτουργιῶν, ἀλλ' οὗτοι, τὸ τῶν λειτουργιῶν ὄνομα ἐπὶ τὸ τῶν ἱερῶν μεταφέροντες, ἐξαπατᾷν ζητοῦσι, Λεπτίνην αὐτὸν ὑμῖν ἐγὼ παρέξομαι μάρτυρα. Γράφων γὰρ τὴν ἀρχὴν τοῦ νόμου, Λεπτίνης εἶπε, φησὶν, ὅπως ἂν οἱ πλουσιώτατοι λειτουργῶσιν, μηδένα ἀτελῆ εἶναι, πλὴν τῶν ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος. Καίτοι, εἰ ἦν ἱερῶν ἀτέλειαν ἔχειν ταυτὸ καὶ λειτουργιῶν, τί τοῦτο μαθὼν προσέγραψεν; οὐδὲ γὰρ τούτοις ἀτέλεια τῶν γ' ἱερῶν ἐστι δεδομένη. Ἵνα δ' εἰδῆτε ὅτι ταῦτα τοῦτον ἔχει τὸν τρόπον, λάβε μοι πρῶτον μὲν τῆς στήλης τὰ ἀντίγραφα, εἶτα τὴν ἀρχὴν τοῦ νόμου τοῦ Λεπτίνου. Λέγε.

ΑΝΤΙΓΡΑΦΑ ΣΤΗΛΗΣ.

Ἀκούετε τῶν ἀντιγράφων τῆς στήλης, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἀτελεῖς αὐτοὺς εἶναι κελευόντων, πλὴν ἱερῶν. Λέγε δὴ τὴν ἀρχὴν τοῦ νόμου τοῦ Λεπτίνου.

raison dont je parle. En effet, si, n'ayant pas d'autre moyen de prouver qu'il soit juste de retirer un privilége, ils cherchent à réussir, sous prétexte de l'intérêt des dieux, n'est-ce pas en même tems une absurdité et une impiété? oui, du moins à ce qu'il me semble; car toute action, faite au nom des dieux, doit être telle que, faite par un homme, elle ne paraisse pas mauvaise. Mais, que les charges, dont plusieurs sont exempts, ne soient pas des fonctions sacrées, et que ce soit vouloir vous induire en erreur que de vous les présenter sous ce titre, j'en appelle au témoignage de Leptine lui-même. Voici les premiers mots de sa loi : *Afin*, dit-il, *que les plus riches remplissent les charges publiques, personne ne sera exempt, excepté les descendans d'Harmodius et d'Aristogiton.* Or, s'il eût été convaincu que les charges dont plusieurs sont exempts, sont des fonctions sacrées, pourquoi aurait-il ajouté une exception en faveur de ceux qui ne sont pas exempts des fonctions sacrées? Pour confirmer ce que j'avance, greffier, lisez d'abord l'inscription de la colonne, vous lirez ensuite le commencement de la loi de Leptine.

On lit l'inscription de la colonne [35].

Vous entendez, Athéniens, l'inscription de la colonne, qui excepte les fonctions sacrées dans les exemptions qu'on accorde aux descendans d'Harmodius et d'Aristogiton. Lisez maintenant le commencement de la loi de Leptine.

On lit.

Fort bien; en voilà assez. Après avoir dit, *afin que les plus riches remplissent les charges publiques, personne ne sera exempt*, il ajoute, *excepté les descendans d'Harmodius et d'Aristogiton.* Pourquoi ajouter cette clause, si les charges publiques sont des fonctions sacrées [36]? Prétendre qu'elles soient telles, n'est-ce pas contredire l'inscription de la colonne? Je vous le demande à vous-même, Leptine; de quoi direz-vous que vous exemptez aujourd'hui, ou que nos pères aient exempté ceux que votre loi excepte, puisque vous dites que les charges publiques appartiennent à la religion? Suivant les lois anciennes, ils ne sont pas exempts des contributions pour la guerre, ni des armemens de vaisseaux; ils ne le sont pas non plus des charges publiques, si ces charges sont des fonctions sacrées. Toutefois, il est marqué qu'ils seront exempts; de quoi donc? Serait-ce de la taxe que paient les étrangers domiciliés? car c'est la seule chose qui reste. Non, assurément. Ils sont exempts des charges que chacun remplit à son tour, comme l'annonce l'inscription de la colonne; comme vous-même, Leptine, l'avez déterminé dans votre loi; comme le témoigne le long intervalle de tems qui s'est écoulé, pendant lequel nul de ceux que vous exceptez, ne fut nommé chorége, et nul autre citoyen nommé ne les attaqua

ΝΟΜΟΣ.

Καλῶς. Κατάθες. Γράψας, ὅπως ἂν οἱ πλουσιώταλοι λειλουργῶσι, μηδέν' εἶναι ἀτελῆ, προσέγραψε, πλὴν τῶν ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος. Τίνος εἵνεκα, εἴγε τὸ τῶν ἱερῶν τέλος ἐστὶ λειτουργεῖν; Αὐτὸς γὰρ οὑτωσὶ τἀναντία τῇ στήλῃ γεγραφὼς, ἂν ταῦτα λέγῃ, φανήσεται. Ἡδέως δ' ἂν ἔγωγε ἐροίμην Λεπτίνην, τίνος αὐτοῖς τὴν ἀτέλειαν ἢ σὺ νῦν καλαλιπεῖν φήσεις, ἢ ἐκείνους τόλε δοῦναι, τὰς λειλουργίας ὅταν εἶναι φῇς ἱερῶν. Τῶν μὲν γὰρ εἰς τὸν πόλεμον πασῶν εἰσφορῶν, καὶ τριηραρχιῶν, ἐκ τῶν παλαιῶν νόμων οὐκ εἰσὶν ἀλελεῖς· τῶν δέ γε λειλουργιῶν, εἴπερ εἰσὶν ἱερῶν, οὐδ' ἔχουσιν. Ἀλλὰ μὴν γέγραπταί γ', ἀτελεῖς αὐτοὺς εἶναι· τίνος; ἢ τοῦ μετοικίου; τοῦτο γὰρ λοιπόν· οὐ δήπου, ἀλλὰ τῶν ἐγκυκλίων λειτουργιῶν, ὡς ἥ τε στήλη δηλοῖ, καὶ σὺ προσδιώρισας ἐν τῷ νόμῳ, καὶ μαρλυρεῖ πᾶς ὁ προλοῦ χρόνος γεγονὼς, ἐν ᾧ, τοσούτῳ τὸ πλῆθος ὄνλι, οὔλε φυλὴ πώποτ' ἐνεγκεῖν ἐτόλμησεν οὐδεμία οὐδένα τῶν ἀπ' ἐκείνων

χορηγὸν, οὔτ' ἐνεχθεὶς αὐτοῖς ἄλλος οὐδεὶς ἀντιδοῦναι· οἷς, οὐκ ἀκουστέον, ἂν ἐναντία τολμᾷ λέγειν.

Ἔτι τοίνυν ἴσως ἐπισύροντες ἐροῦσιν, ὡς Μεγαρεῖς καὶ Μεσσήνιοί τινες εἶναι φάσκοντες, ἔπειτ' ἀτελεῖς εἰσιν, ἀθρόοι παμπληθεῖς ἄνθρωποι, καί τινες ἄλλοι δοῦλοι, καὶ μαστιγίαι, Λυκίδας, καὶ Διονύσιος, καὶ τοιοῦτοί τινες ἐξηλεγμένοι.

Ὑπὲρ δὴ τούτων ὡδὶ ποιήσατε· ὅταν ταῦτα λέγωσι, κελεύετε, εἴπερ ἀληθῆ λέγουσι πρὸς ὑμᾶς, τὰ ψηφίσματα, ἐν οἷς ἀτελεῖς εἰσὶν οὗτοι, δεικνύναι. Οὐ γάρ ἐστ' οὐδεὶς ἀτελὴς παρ' ὑμῖν, ὅτῳ μὴ ψήφισμα ἢ νόμος δέδωκε τὴν ἀτέλειαν. Πρόξενοι μέντοι πολλοὶ διὰ τῶν πολιτευομένων γεγόνασι παρ' ὑμῖν τοιοῦτοι, ὧν εἷς ἐστὶν ὁ Λυκίδας. Ἀλλ' ἕτερον πρόξενόν ἐστ' εἶναι, καὶ ἀτέλειαν εὑρῆσθαι. Μὴ δὴ παραγόντων ὑμᾶς, μηδ', ὅτι δοῦλος ὢν ὁ Λυκίδας, καὶ ὁ Διονύσιος, καί τις ἄλλος ἴσως, διὰ τοὺς μισθοῦ τὰ τοιαῦτα γράφοντας ἑτοίμως, πρόξενοι γεγόνασι, διὰ τοῦθ' ἑτέρους ἀξίους, καὶ ἐλευθέρους, καὶ πολλῶν ἀγαθῶν αἰτίους, ἃς ἔλαβον δικαίως παρ' ὑμῶν δωρεὰς, ἀφελέσθαι ζητούντων. Πῶς γὰρ οὐχὶ καὶ κατὰ τοῦτο δεινότατ' ἂν πεπονθὼς ὁ Χαβρίας φανείη, εἰ μὴ μόνον ἐξαρκέσειε τοῖς τὰ τοιαῦτα πολιτευομένοις τὸν ἐκείνου δοῦλον Λυκίδαν πρόξενον ὑμέτερον πεποιηκέναι, ἀλλ' εἰ καὶ διὰ τοῦτον πάλιν τῶν ἐκείνῳ τι δοθέντων ἀφέλοιντο,

en justice, pour qu'ils fussent tenus de remplir la charge à sa place. Ne souffrez pas, Athéniens, qu'on vous dise le contraire.

On nous objectera peut-être encore, pour décrier les exemptions, qu'on a gratifié de ce privilége des Messéniens et des Mégariens reconnus tels, qui l'ont obtenu par troupes; de vils esclaves, un Lycidas, un Denys, et d'autres gens semblables.

Je vais vous apprendre le moyen d'éviter la surprise. Quand on vous tiendra ces discours, exigez, pour preuve, que l'on vous montre les décrets où sont consignées ces exemptions. Car personne, chez vous, n'est exempt, que son exemption ne soit consignée dans une loi ou dans un décret. Il est vrai que bien des gens de l'espèce de ceux qu'on nous cite, du nombre desquels est Lycidas, ont obtenu chez vous, par le crédit de vos ministres, le titre d'hôtes publics. Mais il ne faut pas confondre ce titre avec les exemptions; prenez garde de vous y laisser surprendre; et parce qu'un Lycidas, esclave, un Denys, et quelqu'autre peut-être, ont obtenu sans peine le titre d'hôtes publics, grâce à des mercenaires qui le prodiguent pour de l'argent, qu'on ne s'efforce pas de faire révoquer les justes faveurs qu'ont reçues de vous des hommes libres, pour prix des importans services qu'ils vous ont rendus. Eh! Chabrias ne serait-il pas bien à plaindre, si ces orateurs perfides, non contens d'avoir fait de Lycidas, de son esclave, un des hôtes

de votre ville, voulaient encore, à cause de l'esclave, enlever au maître une partie de ce qui lui a été accordé; et cela, sur un exposé faux? En effet, ni Lycidas, ni aucun hôte public, ne jouissent des exemptions, si le peuple ne les a accordées expressément : or, il ne les a pas accordées à ceux qu'on citera; on ne peut le prouver, et ce serait manquer de pudeur, que de le soutenir.

Mais je reviens sur une réflexion, à mon avis, la plus importante de toutes. Quand on passerait à Leptine tout ce qu'il dira pour établir la bonté de sa loi, rien, quoi qu'il arrive, n'effacera jamais la honte qui résultera, pour Athènes, de la confirmation de cette loi; et quelle est cette honte? Nous passerons pour avoir trompé ceux qui nous ont rendu des services. C'est en soi-même une chose honteuse, tout le monde en conviendra; mais voyez combien elle le serait pour vous, plus que pour d'autres. Parmi vos lois les plus estimées, il en est une fort ancienne, qui ordonne de citer en justice et de punir de mort, s'il est convaincu, tout citoyen qui trompera le peuple, avec lequel il aura pris des engagemens. Et vous ne rougirez pas qu'on vous voie faire à vous-mêmes ce que vous punissez de mort dans autrui! Toutefois, on doit éviter, en général, ce qui est honteux et reconnu pour tel, mais sur-tout ce que l'on a condamné authentiquement dans les autres, puisqu'il n'y a pas à balancer si l'on s'abstiendra de ce que soi-même on a déjà

καὶ ταῦτ' αἰτίαν λέγοντες ψευδῆ; οὐ γάρ ἐστιν, οὐδ' οὗτος, οὔτ' ἄλλος οὐδεὶς, πρόξενος ὢν, ἀτελὴς, ὅτῳ μὴ διαῤῥήδην ἀτέλειαν ἔδωκεν ὁ δῆμος. Τούτοις δ' οὐκ ἔδωκεν, οὐδ' ἕξουσιν οὗτοι δεικνύναι, λόγῳ δ' ἂν ἀναισχυντῶσιν, οὐχὶ καλῶς ποιήσουσιν.

Ὃ τοίνυν μάλιστα πάντων οἴομαι δεῖν ὑμᾶς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, φυλάξασθαι, τοῦτ' εἰπεῖν ἔτι βούλομαι. Εἰ γάρ τις πάνθ', ὅσα Λεπτίνης ἐρεῖ περὶ τοῦ νόμου διδάσκων ὑμᾶς ὡς καλῶς κεῖται, συγχωρήσειεν ἀληθῆ λέγειν αὐτὸν, ἕν γ' αἰσχρὸν οὐδ' ἂν, εἴ τι γένοιτο, ἀναιρεθείη, ὃ συμβήσεται διὰ τοῦ νόμου, κυρίου γενομένου, τῇ πόλει. Τί οὖν τοῦτ' ἐστι; τὸ δοκεῖν ἐξηπατηκέναι τοὺς ἀγαθόν τι ποιήσαντας. Ὅτι μὲν τοίνυν τοῦτο ἕν τι τῶν αἰσχρῶν ἐστὶ, πάντας ἂν ἡγοῦμαι φῆσαι· ὅσῳ δ' ὑμῖν τῶν ἄλλων αἴσχιον, ἀκούσατέ μου. Ἔστιν ὑμῖν νόμος ἀρχαῖος, τῶν καλῶς δοκούντων ἔχειν· Ἐάν τις, ὑποσχόμενός τι, τὸν δῆμον ἐξαπατήσῃ, κρίνειν, κἂν ἁλῷ, θανάτῳ ζημιοῦν. Εἶτ', οὐκ αἰσχύνεσθ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ, ἐφ' ᾧ τοῖς ἄλλοις θάνατον τὴν ζημίαν ἐτάξατε, τοῦτ' αὐτοὶ ποιοῦντες φανήσεσθε; Καὶ μὴν, πάντα μὲν εὐλαβεῖσθαι δεῖ ποιεῖν καὶ τὰ δοκοῦντα καὶ ὄντ' αἰσχρὰ, μάλιστα δὲ ταῦτ', ἐφ' οἷς τοῖς ἄλλοις χαλεπῶς τις

ἔχων ὁρᾶται. Οὐδὲ γὰρ ἀμφισβήτησις ἔτι καταλείπεται τὸ μὴ ταῦτα ποιεῖν, ἃ πονηρά τις αὐτὸς ἔκρινεν εἶναι πρότερον. Ἔτι τοίνυν ὑμᾶς κἀκεῖνο εὐλαβεῖσθαι δεῖ, ὅπως μηδὲν, ὧν ἰδίᾳ φυλάξαισθ' ἂν, τοῦτο δημοσίᾳ ποιοῦντες φανήσεσθε. Ὑμῶν τοίνυν οὐδ' ἂν εἷς οὐδὲν, ὧν ἰδίᾳ τινὶ δοίη, τοῦτ' ἀφέλοιτο πάλιν, ἀλλ' οὐδ' ἐπιχειρήσειεν ἄν· μὴ τοίνυν μηδὲ δημοσίᾳ τοῦτο ποιήσητε, ἀλλὰ κελεύετε τούτους τοὺς ἐροῦντας ὑπὲρ τοῦ νόμου, εἴ τινα τῶν εὑρημένων τὴν δωρεὰν ἀνάξιον εἶναί φασιν, ἢ, μὴ πεποιηκότα ἐφ' οἷς εὕρετο, ἔχειν, ἢ ἄλλο ὁτιοῦν ἐγκαλοῦσί τινι, γράφεσθαι κατὰ τὸν νόμον, ὃν παρεισφέρομεν νῦν ἡμεῖς, ἢ θέντων ἡμῶν, ὥσπερ ἐγγυώμεθα καὶ φαμὲν θήσειν, ἢ θέντας αὐτοὺς, ὅταν πρῶτον γένωνται νομοθέται. Ἔστι δ' ἑκάστῳ τις αὐτῶν, ὡς ἔοικεν, ἐχθρὸς, τῷ μὲν Διόφαντος, τῷ δ' Εὔβουλος, τῷ δ' ἴσως ἄλλος τις. Εἰ δὲ τοῦτο φεύξονται, καὶ μὴ ἐθελήσουσι ποιεῖν, σκοπεῖτε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ καλῶς ὑμῖν ἔχει, ἃ τούτων ἕκαστος ὀκνεῖ τοὺς ἐχθροὺς ἀφαιρούμενος ὀφθῆναι, ταῦθ' ὑμᾶς τοὺς εὐεργέτας ἀφῃρημένους φαίνεσθαι, καὶ τοὺς εὖ τι πεποιηκότας ὑμᾶς, οἷς οὐδεὶς ἂν ἐγκαλέσαι, νόμῳ τὰ δοθέντ' ἀπολωλεκέναι δι' ὑμῶν ἀθρόους, παρὸν, εἴ τις ἄρ' ἐστὶν ἀνάξιος, εἷς ἢ δύο, ἢ πλείους, γραφῇ διὰ τούτων ταὐτὸ τοῦτο παθεῖν, κατ' ἄνδρα κριθέντας. Ἐγὼ μὲν γὰρ οὐχ ὑπολαμ-

jugé mauvais. Vous devez aussi prendre garde de vous permettre, comme hommes publics, des actions que vous ne voudriez pas faire comme particuliers. Il n'est aucun de vous qui, en son propre nom, voulût ravir à un autre ce que lui-même lui aurait donné : ne le faites donc pas au nom de la ville. Enjoignez aux défenseurs de la loi, s'ils prétendent que quelqu'un de ceux qui ont obtenu les exemptions, n'en est pas digne, ou parce qu'il n'a pas rendu les services pour lesquels il les a obtenues, ou parce qu'ils ont contre lui quelque autre sujet de plainte; enjoignez-leur de l'accuser en vertu de la loi que nous mettons à la place de celle de Leptine, et qui sera portée, ou par nous, qui le promettons, qui nous y engageons, ou par eux-mêmes, dès qu'il y aura des nomothètes de nommés. Chacun d'eux, sans doute, a quelque ennemi dans Athènes, Diophante, Eubulus ou quelque autre. S'ils craignent d'intenter une accusation, conviendrait-il que des priviléges, dont les partisans de la loi craindraient de dépouiller leurs ennemis par des voies juridiques, on vous les vît ôter à ceux qui vous ont servis avec zèle? Conviendrait-il que vos bienfaiteurs fussent tous ensemble, en vertu d'une loi, dépouillés, par vous-mêmes, des grâces qu'ils ont reçues de vous; lorsque les défenseurs de cette loi peuvent, s'ils trouvent un ou deux particuliers, ou même davantage, qui soient indignes de vos grâces, les leur faire ôter, en les

citant, chacun à part, devant les tribunaux? Pour moi, je pense que ce qu'ils demandent de vous ne serait ni juste, ni digne de la république, ce qui est le point essentiel.

N'oubliez pas non plus cette raison, que vous avez dû examiner si les personnes méritaient vos faveurs, lorsque vous les leur avez données sans qu'aucun de nos adversaires s'y opposât; mais qu'à présent vous ne devez pas révoquer ces mêmes faveurs, à moins que ceux que vous en avez gratifiés ne vous aient causé depuis quelque dommage. Si on leur en fait le reproche, outre qu'on ne pourra le prouver, il fallait qu'on les fît punir sur-le-champ. Si, sans avoir rien à leur reprocher, vous confirmez la loi, vous paraîtrez avoir aboli les exemptions, moins par haine du crime que par un sentiment d'envie. Mais s'il faut éviter tout vice bas et honteux, quel qu'il puisse être, on doit s'interdire celui-ci plus que tout autre. Pourquoi? c'est que l'envie est la marque certaine d'un mauvais cœur, et que l'envieux ne peut rien alléguer qui l'excuse. Ajoutons qu'il n'est pas de vice dont soit plus éloignée notre ville, qui, en général, abhorre tout ce qui sent la bassesse. En voici des preuves convaincantes. Vous êtes les seuls de tous les Grecs qui honoriez, d'une sépulture publique, les citoyens morts à la guerre, les seuls qui célébriez leurs exploits et leur bravoure dans des éloges funèbres : usage vraiment digne d'un

βαίνω ταῦτα καλῶς ἔχειν, οὐδὲ γ' ἀξίως ὑμῶν σκοπεῖ δὲ καὶ τοῦτο.

Καὶ μὴν οὐδ' ἐκείνου γε ἀποστατέον τοῦ λόγου, ὅτι τῆς μὲν ἀξίας τότε, ὅτε ἐδώκαμεν, τὴν ἐξέτασιν ἦν δίκαιον λαμβάνειν, ὅτε τούτων οὐδεὶς ἀντεῖπε, μετὰ ταῦτα δ' ἐᾶν, εἴ τι μὴ πεπόνθατε ὑπ' αὐτῶν ὕστερον κακόν. Εἰ δ' οὗτοι τοῦτο φήσουσι (δεῖξαι μὲν γὰρ οὐχ ἕξουσι), δεῖ κεκολασμένους αὐτοὺς παρ' αὐτὰ τἀδικήματα φαίνεσθαι· εἰ δὲ, μηδενὸς ὄντος τοιούτου, τὸν νόμον ποιήσετε κύριον, δόξετε φθονήσαντες, οὐχὶ πονηροὺς λαβόντες, ἀφῃρῆσθαι. Ἔστι δὲ πάντα μὲν, ὡς ἔπος εἰπεῖν, ὅσα ἐστὶ, τὰ ὀνείδη φευκτέον, τοῦτο δὲ πάντων μάλιστα, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι. Διὰ τί; ὅτι παντάπασι φύσεως κακίας σημεῖόν ἐστιν ὁ φθόνος, καὶ οὐκ ἔχει πρόφασιν, δι' ἣν ἂν τύχοι συγγνώμης ὁ τοῦτο πεπονθώς· εἶτα, καὶ οὐδέν ἐστιν ὄνειδος, ὅτου πορρωτέρω ἐστὶν ἡ πόλις ἡμῶν, ἢ τοῦ φθονερὰ δοκεῖν εἶναι, πάντων ἀπέχουσα τῶν αἰσχρῶν. Τεκμήρια δ' ἡλίκα τούτου, θεωρήσατε. Πρῶτον μὲν γὰρ μόνοι τῶν πάντων ἀνθρώπων ἐπὶ τοῖς τελευτήσασι δημοσίᾳ τὰς ταφὰς ποιεῖσθε, καὶ λόγους ἐπιταφίους, ἐν οἷς κοσμεῖτε τὰ τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἔργα· καίτοι τοῦτ' ἔστι τὸ ἐπιτήδευμα ζηλούντων ἀρετὴν,

οὐ τοῖς ἐπὶ ταύτῃ τιμωμένοις φθονούντων· εἶτα μεγίστας δίδοτε ἐκ παντὸς τοῦ χρόνου δωρεὰς τοῖς τοὺς γυμνικοὺς ἀγῶνας νικῶσι, τοὺς στεφανίτας, καὶ οὐχ, ὅτι τῇ φύσει τούτων ὀλίγοις μέτεστιν, ἐφθονήσατε τοῖς ἔχουσιν, οὐδ᾽ ἐλάττους ἐνείματε τὰς τιμὰς διὰ ταῦτα· πρὸς δὲ τούτοις τοιούτοις οὖσιν, οὐδεὶς πώποτε τὴν πόλιν ἡμῶν εὖ ποιῶν δοκεῖ νικῆσαι, τοσαύτας ὑπερβολὰς τῶν δωρεῶν, αἷς ἀντευποιεῖ, παρέσχηται. Ἔστι τοίνυν ἅπαντα ταῦτα, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, δικαιοσύνης, ἀρετῆς, μεγαλοψυχίας ἐπιδείγματα. Μὴ τοίνυν, δι᾽ ἃ πάλαι παρὰ πάντα τὸν χρόνον ἡ πόλις εὐδοξεῖ, ταῦτ᾽ ἀνέλητε νῦν· μηδ᾽, ἵνα Λεπτίνης ἰδίᾳ τισὶν, οἷς ἀηδῶς ἔχει, ἐπηρεάσῃ, τῆς πόλεως ἀφέλησθε καὶ ὑμῶν αὐτῶν, ἣν διὰ παντὸς ἀεὶ τοῦ χρόνου δόξαν κέκτησθε καλήν· μηδ᾽ ὑπολαμβάνετε εἶναι τὸν ἀγῶνα τόνδε ὑπὲρ ἄλλου τινὸς, ἢ τοῦ τῆς πόλεως ἀξιώματος, πότερον αὐτὸ δεῖ σῶν εἶναι καὶ ὅμοιον τῷ προτέρῳ, ἢ μεθεστάναι καὶ λελυμάνθαι.

Πολλὰ δὲ θαυμάζων Λεπτίνου κατὰ τὸν νόμον, ἓν μάλιστα τεθαύμακα πάντων, εἰ ἐκεῖνο ἠγνόηκεν, ὅτι, ὥσπερ ἂν, εἴ τις μεγάλας τὰς τιμωρίας τῶν ἀδικημάτων τάττοι, οὐκ ἂν αὐτός γε ἀδικεῖν παρεσκευάσθαι δόξαι, οὕτως, ἄν τις ἀναιρῇ τὰς τιμὰς

peuple rempli d'estime pour le mérite; incapable de lui envier ses récompenses. De plus, vous comblâtes toujours de distinctions les vainqueurs dans les combats gymniques [37]; et, parce qu'il est très-peu d'hommes qui peuvent obtenir ces distinctions, vous n'y portez pas envie, vous n'en retranchez rien. Notre ville, en un mot, ne se laissa jamais surpasser en bienfaits; et les témoignages de sa reconnaissance furent toujours au-dessus des services : ce qui annonce de l'équité, de la vertu, de la générosité. N'enlevez donc pas aujourd'hui à notre ville une gloire qui l'a distinguée dans tous les siècles; et pour vous prêter au ressentiment de Leptine, qui voudrait dépouiller d'une faveur quelques ennemis particuliers, n'allez pas vous ôter à vous-mêmes la réputation d'honneur dont vous avez joui dans tous les tems. Croyez qu'il ne s'agit pas moins ici que de la dignité d'Athènes; que vous allez décider si cette dignité subsistera et sera conservée pure, ou si nous la verrons altérée et entièrement perdue.

Plusieurs choses me surprennent dans la loi de Leptine; mais il en est une sur-tout qui m'étonne. A-t-il ignoré que, si celui qui établit des peines sévères contre les crimes, paraît lui-même éloigné d'en commettre, celui-là aussi, qui veut abolir les récompenses des services, se montre lui-même peu disposé à servir sa patrie? S'il l'a ignoré, comme cela pourrait être, il le fera voir bientôt, en vous



laissant abolir une loi sur la nature de laquelle il se sera trompé. Si, persistant à la défendre, il s'efforce de la faire admettre, je n'attaquerai pas son motif, mais je ne pourrai louer sa conduite. Ainsi, Leptine, ne mettez pas tant de chaleur pour obtenir un succès, qui ne tournerait, ni à votre gloire, ni à l'honneur de ceux que vous auriez persuadés, sur-tout puisque vous ne courez plus aucun risque. Car, sachez, Athéniens, que, quand l'auteur de la loi en était encore responsable, il fut accusé par Bathippe, père d'Aphepsion. Bathippe étant mort, le tems du jugement est passé, et, conséquemment, il n'est plus question aujourd'hui que de la loi; son auteur est à l'abri de toute recherche. J'apprends, Leptine, que, vous prévalant de cet avantage, vous dites que de trois accusateurs [38] qui ont précédé Ctésippe, aucun n'a persisté dans ses poursuites. Si par-là vous prétendez les blâmer de ce qu'ils ne vous ont pas exposé aux risques d'une condamnation, de tels risques ont donc pour vous bien des charmes. Si vous en faites une preuve de la justice de vos demandes, vous raisonnez bien mal. Votre loi en vaudra-t-elle donc mieux, parce qu'un de vos accusateurs est mort avant le jugement, que vous en avez engagé un autre à se désister, ou qu'un autre a usé de collusion? Il n'est pas même honnête de recourir à de telles défenses.

On a choisi, pour avocats de la loi [39], des hommes fort éloquens, sans doute; Léodamas,

τῶν εὐεργεσιῶν, οὐδὲν αὐτὸς ποιεῖν ἀγαθὸν παρεσκευάσθαι δόξει. Εἰ μὲν τοίνυν ἠγνόησε ταῦτα (γένοιτο γὰρ ἂν καὶ τοῦτο) αὐτίκα δηλώσει· συγχωρήσεται γὰρ ὑμῖν λῦσαι, περὶ ὧν αὐτὸς ἥμαρτεν· εἰ δὲ φανήσεται σπουδάζων καὶ ὑπερδιατεινόμενος κύριον ποιῆσαι τὸν νόμον, ἐγὼ μὲν οὐχ ἔχω πῶς ἐπαινέσω, ψέγειν δ' οὐ βούλομαι. Μηδὲν οὖν φιλονείκει, Λεπτίνη, μηδὲ βιάζου τοιοῦτον μηδὲν, δι' οὗ μήτ' αὐτὸς δόξεις εἶναι βελτίων, μήθ' οἱ πεισθέντες σοι, ἄλλως τε καὶ γεγενημένου σοι τοῦ ἀγῶνος ἀκινδύνου. Διὰ γὰρ τὸ τελευτῆσαι Βάθιππον, τὸν τουτουῒ πατέρα Ἀφεψίωνος, ὃς αὐτὸν ἔτ' ὄντα ὑπεύθυνον ἐγράψατο, ἐξῆλθον οἱ τῆς κρίσεως χρόνοι· καὶ νῦν περὶ αὐτοῦ τοῦ νόμου πᾶς ἐστὶν ὁ λόγος, τούτῳ δ' οὐδεὶς ἔστι κίνδυνος. Καίτοι, καὶ τοῦτ' ἀκούω σε λέγειν, ὡς ἄρα τρεῖς σέ τινες γραψάμενοι, πρότεροι τοῦδε, οὐκ ἐπεξῆλθον. Εἰ μὲν οὖν ἐγκαλῶν αὐτοῖς λέγεις, ὅτι σε οὐ κατέστησαν εἰς κίνδυνον, φιλοκινδυνότατος εἶ πάντων ἀνθρώπων· εἰ δὲ τεκμήριον ποιῇ τοῦ τὰ δίκαια εἰρηκέναι, λίαν εὔηθες ποιεῖς· τί γὰρ εἵνεκα τούτου βελτίων ἔσθ' ὁ νόμος, εἴ τις ἢ τετελεύτηκε τῶν γραψαμένων, πρὶν εἰσελθεῖν, ἢ πεισθεὶς ὑπὸ σοῦ διεγράψατο, ἢ καὶ ὅλως ὑπὸ σοῦ παρεσκευάσθη; ἀλλὰ ταῦτα μὲν οὐδὲ λέγειν καλόν.

Ἥρηνται δὲ τῷ νόμῳ σύνδικοι, καὶ μάλισθ' οἱ δεινοὶ

λέγειν ἄνδρες, Λεωδάμας Ἀχαρνεὺς, καὶ Ἀριστοφῶν Ἀζηνιεὺς, καὶ Κηφισόδοτος ἐκ Κεραμέων, καὶ Δεινίας Ἐρχιεύς. Ἃ δὴ πρὸς τούτους ὑπολαμβάνοιτ' ἂν εἰκότως, ἀκούσατε, καὶ σκοπεῖτε ἂν ὑμῖν δίκαια φαίνηται.

Πρῶτον μὲν, πρὸς Λεωδάμαντα. Οὗτος ἐγράψατο τὴν Χαβρίου δωρεὰν, ἐν ᾗ τοῦτ' ἔνεστι, τὸ τῆς ἀτελείας τῶν ἐκείνῳ τι δοθέντων, καὶ, πρὸς ὑμᾶς εἰσελθὼν, ἡττήθη. Οἱ νόμοι δὲ οὐκ ἐῶσι δὶς πρὸς τὸν αὐτὸν ὑπὲρ τῶν αὐτῶν, οὔτε δίκας, οὔτ' εὐθύνας, οὔτε διαδικασίαν, οὔτ' ἄλλο τοιοῦτον οὐδὲν εἶναι. Χωρὶς δὲ τούτων, ἀτοπώτατον ἂν πάντων συμβαίη, εἰ τότε μὲν τὰ Χαβρίου παρ' ὑμῖν ἔργα μεῖζον ἴσχυε τῶν Λεωδάμαντος λόγων· ἐπειδὴ δὲ ταῦτά τε ὑπάρχει, καὶ τὰ τῶν ἄλλων εὐεργετῶν προσγέγονε, τηνικαῦτα σύμπαντα ταῦτα ἀσθενέστερα τῶν τούτου λόγων γίγνοιτο.

Καὶ μὴν πρός γε Ἀριστοφῶντα πολλὰ καὶ δίκαια ἂν ἔχειν εἰπεῖν οἴομαι. Οὗτος εὕρετο τὴν δωρεὰν παρ' ὑμῖν, ἐν ᾗ τοῦτ' ἐνῆν. Καὶ οὐ τοῦτ' ἐπιτιμῶ· δεῖ γὰρ ἐφ' ὑμῖν εἶναι διδόναι τὰ ὑμέτερ' αὐτῶν οἷς ἂν βούλησθε. Ἀλλ' ἐκεῖνό γε οὐχὶ δίκαιον εἶναί φημι, τὸ, ὅτε μὲν τούτῳ ταῦτ' ἔμελλεν ὑπάρξειν λαβόντι, μηδὲν ἡγεῖσθαι δεινὸν, ἐπειδὴ δ' ἑτέροις δέδοται, τηνικαῦτ' ἀγανακτεῖν, καὶ πείθειν ὑμᾶς ἀφελέσθαι. Καὶ μὴν

Aristophon, Céphisodote et Dinias. Ecoutez, Athéniens, ce que vous pourriez dire à chacun d'eux, et voyez si mes réflexions sont justes.

Et d'abord, Léodamas a déjà attaqué juridiquement les récompenses que Chabrias avait obtenues, et dont les exemptions faisaient partie ; il a comparu devant vous et perdu sa cause. Or, les lois ne permettent pas au même homme de porter deux fois la même affaire, de quelque nature qu'elle soit, devant les mêmes tribunaux. Ajoutez qu'il serait contre toute raison que les services de Chabrias ayant alors prévalu dans vos esprits sur les discours de Léodamas, maintenant qu'aux services de ce grand homme se joignent ceux de beaucoup d'autres, tous ensemble fissent moins d'impression sur vous que les discours du même Léodamas.

Pour ce qui est d'Aristophon, je crois aussi n'avoir rien que de raisonnable à lui dire. Il a obtenu de vous des faveurs dans lesquelles sont comprises les exemptions. Je ne le trouve pas mauvais; il faut que vous soyez maîtres d'accorder vos grâces à qui vous voulez; mais je dis que lui-même, n'ayant pas trouvé injuste auparavant qu'on lui accordât un privilége, ne doit pas être fâché à présent qu'on l'accorde à d'autres, ni vous engager à les en dépouiller. C'est lui, d'ailleurs, qui a proposé de rendre à Gélarque cinq talens qu'il avait prêtés, disait-il, à ceux du peuple qui s'étaient réfugiés au Pirée : et il avait raison de le proposer.

Mais, Aristophon, vous qui avez fait rendre ce qui avait été donné sans témoins, parce qu'on disait l'avoir donné au peuple, ne nous exhortez pas à supprimer les grâces accordées par le peuple lui-même, dont tout le monde est instruit, qu'attestent des inscriptions placées dans des temples; et après nous avoir conseillé de rendre ce qui était dû par le peuple, ne nous conseillez pas de retirer ce qu'on a reçu du peuple.

Quant à Céphisodote, voici seulement ce que je dis. Il ne cède en éloquence à aucun orateur; mais il serait bien plus beau d'employer ce talent à poursuivre ceux qui vous causent des torts, qu'à faire tort à ceux qui vous rendent des services. Ce sont les méchans qui nuisent à l'état, qu'il faut attaquer, et non les bons qui le servent.

Dinias parlera peut-être des galères qu'il a équipées, et des charges publiques qu'il a remplies. Pour moi, si Dinias a bien servi la république, comme j'en suis persuadé, je l'exhorterais plutôt à demander pour lui-même des récompenses, que de vous conseiller de retirer à d'autres celles que vous leur avez accordées. Oui, il est beaucoup plus honnête de demander soi-même des grâces pour les services qu'on a rendus, que d'envier à d'autres celles que leurs services leur ont fait obtenir.

καὶ Γελάρχῳ πέντε τάλαντα ἀποδοῦναι γέγραφεν οὗτος, ὡς παρασχόντι τοῖς ἐν Πειραιεῖ τοῦ δήμου· καὶ καλῶς ἐποίει. Μὴ τοίνυν, ἃ μὲν ἦν ἀμάρτυρα, ταῦτ' ἐπὶ τῇ τοῦ δήμου προφάσει διὰ σοῦ δεδόσθω· ὧν δ' αὐτὸς ὁ δῆμος μαρτυρίας ἔστησεν, ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀναγράψας, καὶ πάντες συνίσασι, ταῦτ' ἀφελέσθαι παραίνει· μηδ' ὁ αὐτὸς φαίνου, τά τ' ὀφειλόμενα ὡς ἀποδοῦναι δεῖ γράφων, καί, ἅ τις παρὰ τοῦ δήμου κεκόμισται, ταῦτ' ἀφελέσθαι παραινῶν.

Καὶ μὴν πρός γε Κηφισόδοτον τοσοῦτ' ἂν εἴποιμι· οὗτός ἐστιν οὐδενὸς ἧττον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν λεγόντων δεινὸς εἰπεῖν. Πολὺ τοίνυν κάλλιον τῇ δεινότητι ταύτῃ χρῆσθαι ἐπὶ τὸ τοὺς ἀδικοῦντας ὑμᾶς κολάζειν, ἢ τοὺς ἀγαθοῦ τινὸς αἰτίους ἀδικεῖν. Εἰ γὰρ ἀπεχθάνεσθαί τισι δεῖ, τοῖς ἀδικοῦσι τὸν δῆμον, οὐχὶ τοῖς ἀγαθόν τι ποιοῦσιν, ἔγωγε νομίζω δεῖν.

Πρὸς τοίνυν Δεινίαν. Οὗτος ἴσως ἐρεῖ τριηραρχίας αὑτοῦ καὶ λειτουργίας. Ἐγὼ δ', εἰ πολλοῦ τῇ πόλει Δεινίας ἄξιον αὑτὸν παρέσχηκεν, ὡς ἔμοιγε δοκεῖ, νὴ τοὺς θεούς, μᾶλλον ἂν παραινέσαιμι αὐτῷ τινὰ τιμὴν ὑμᾶς ἀξιοῦν δοῦναι, ἢ τὰς ἑτέροις πρότερον δοθείσας ἀφελέσθαι κελεύειν. Πολὺ γὰρ βελτίονος ἀνδρός ἐστιν, ἐφ' οἷς αὐτὸς εὖ πεποίηκεν, ἀξιοῦν τιμᾶσθαι, ἤ, ἐφ' οἷς ἕτεροι ποιήσαντες ἐτιμήθησαν, φθονεῖν.

Ὃ δὲ δὴ μέγιστον ἁπάντων, καὶ κοινὸν ὑπάρχει κατὰ πάντων τῶν συνδίκων· τούτων πολλάκις εἷς ἕκαστος πρότερόν τισι πράγμασι σύνδικος γέγονεν· ἔστι δὲ καὶ μάλ' ἔχων νόμος ὑμῖν καλῶς, οὐκ ἐπὶ τούτοις τεθεὶς, ἀλλ' ἵνα μὴ τὸ πρᾶγμα ὥσπερ ἐργασία τισὶν ᾖ καὶ συκοφαντία, Μὴ ἐξεῖναι, χειροτονηθέντα ὑπὸ τοῦ δήμου, πλέον ἢ ἅπαξ συνδικῆσαι· τοὺς δὲ συνεροῦντας νόμῳ, καὶ διδάξοντας ὑμᾶς ὡς ἐπιτήδειός ἐστιν, αὐτοὺς τοῖς ὑπάρχουσι νόμοις δεῖ πειθομένους φαίνεσθαι· εἰ δὲ μὴ, γελοῖον, νόμῳ μὲν συνδικεῖν, νόμον δ' αὐτοὺς παραβαίνειν ἕτερον. Ἀνάγνωθι λαβὼν τὸν νόμον αὐτοῖς, ὃν λέγω.

ΝΟΜΟΣ.

Οὗτος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ παλαιός ἐσθ' ὁ νόμος, καὶ καλῶς ἔχων, ὃν, ἐὰν σωφρονῶσι, φυλάξονται παραβαίνειν οὗτοι.

Ἐγὼ δ', ἔτι μικρὰ πρὸς ὑμᾶς εἰπὼν, καταβήσομαι. Ἔστι γὰρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάντας μὲν τοὺς νόμους ὑμῖν, ὡς ἐγὼ νομίζω, σπουδαστέον ὡς κάλλιστ' ἔχειν, μάλιστα δὲ τούτους, δι' ὧν ἢ μικρὰν ἢ μεγάλην ἔστ' εἶναι τὴν πόλιν. Εἰσὶ δ' οὗτοι τίνες; οἵ τε τοῖς ἀγαθόν τι ποιοῦσι τὰς τιμὰς διδόντες, καὶ οἱ τοῖς τἀναντία πράττουσι τὰς τιμωρίας. Εἰ γὰρ ἅπαντες,

Mais ce qu'il y a de plus fort, et ce qui les regarde tous, chacun d'eux a déjà été nommé plusieurs fois à la fonction qu'il remplit aujourd'hui : or, en vertu d'une loi très-sage qui a été portée, non pour des hommes tels que ceux dont je parle, mais pour empêcher certaines gens de faire servir cette fonction à la cupidité ou à l'imposture, on ne peut être nommé plus d'une fois, par le peuple, avocat d'une loi. Des hommes qui ont entrepris de défendre la loi de Leptine, et de prouver qu'elle est utile, doivent se montrer eux-mêmes fidèles aux lois reçues. Sinon, il serait ridicule de parler pour la défense d'une loi, tandis qu'ils en violeraient une autre. Greffier, prenez la loi dont je parle, et faites-en lecture.

On lit la loi.

Cette loi, Athéniens, est ancienne, elle est fort sage; et si nos adversaires sont raisonnables, ils craindront de l'enfreindre.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire, et je finis. Vous devez travailler à rendre vos lois aussi parfaites qu'il est possible, mais sur-tout celles d'où dépend l'agrandissement ou la décadence d'un état. Et quelles sont ces lois? celles qui fixent les peines et les récompenses. Car, si tous les citoyens sont détournés de nuire à la patrie par la crainte des peines que les lois infligent au crime, et s'ils sont tous excités à la servir par le désir des récom-

penses qu'elles promettent à la vertu, qu'est-ce qui empêchera qu'Athènes ne soit très-florissante, que tous les citoyens ne soient vertueux, et qu'il n'y ait plus de méchans ?

La loi de Leptine, ô Athéniens, vous fait tort, non-seulement parce qu'en abolissant le prix des services rendus à l'état, elle prive de tout avantage le zèle patriotique, mais encore parce qu'elle vous fait passer pour des hommes injustes et cruels. Vous savez, sans doute, que ceux mêmes qui se sont rendus coupables envers vous des plus grands crimes, n'encourent qu'une seule peine, en vertu de la loi qui dit, expressément, qu'on ne pourra infliger plus d'une peine dans un tribunal, et qui, permettant aux juges de choisir entre la peine pécuniaire et la peine afflictive, leur défend d'infliger l'une et l'autre. Leptine ne s'est pas renfermé dans de telles bornes : Celui, dit-il, qui demandera la récompense de ses services, sera diffamé et ses biens confisqués. Voilà deux peines. On pourra, ajoute-t-il, le dénoncer et le conduire en prison ; et, s'il est convaincu, il encourra la peine établie contre ceux qui exercent une magistrature, quoique débiteurs du trésor, c'est-à-dire, la mort; car c'est la punition de ce délit. Voilà donc trois peines. Mais n'est-il pas triste, n'est-il pas affreux, qu'on soit puni chez vous avec plus de rigueur, pour demander la récompense de ses services que pour avoir commis les délits les plus graves?

ὡς ἀληθῶς τὰς ἐν τοῖς νόμοις ζημίας φοβούμενοι, τοῦ κακόν τι ποιεῖν ἀποσταῖεν, καὶ πάντες, τὰς ἐπὶ ταῖς εὐεργεσίαις δωρεὰς ζηλώσαντες, ἃ χρὴ πράττειν προέλοιντο, τί κωλύει μεγίστην εἶναι τὴν πόλιν, καὶ πάντας χρηστοὺς, καὶ μηδὲν εἶναι πονηρόν;

Ὁ τοίνυν νόμος οὗτος ὁ Λεπτίνου οὐ μόνον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦτ' ἀδικεῖ, ὅτι, τὰς τιμὰς ἀναιρῶν τῶν εὐεργετῶν, ἀχρεῖον τὴν ἐπιείκειαν τοῖς φιλοτιμεῖσθαι βουλομένοις καθίστησιν, ἀλλ' ὅτι καὶ παρανομίας δόξαν αἰσχίστην τῇ πόλει καταλείπει. Ἴστε γὰρ δήπου τοῦθ', ὅτι τῶν τὰ δεινόταθ' ὑμᾶς ἀδικούντων ἐν ἑκάστῳ τίμημ' ὑπάρχει διὰ τὸν νόμον, ὃς διαῤῥήδην λέγει, Μηδὲν ὡς χρὴ τίμημα ὑπάρχειν ἐπὶ κρίσει πλέον ἢ ἕν, ὁπότερον ἂν τὸ δικαστήριον τιμήσῃ, παθεῖν ἢ ἀποτῖσαι· ἀμφότερα δὲ μὴ ἐξέστω. Ἀλλ' οὐχ οὗτος ἐχρήσατο τούτῳ τῷ μέτρῳ· ἀλλ', ἐάν τις ἀπαιτήσῃ χάριν ὑμᾶς, ἄτιμος ἔστω, φησὶ, καὶ ἡ οὐσία δημοσία ἔστω· δύο τιμήματα ταῦτα· εἶναι δὲ καὶ ἐνδείξεις καὶ ἀπαγωγάς· ἐὰν δ' ἁλῷ, ἔνοχος ἔστω τῷ νόμῳ ὃς κεῖται, ἐάν τις ὀφείλων ἄρχῃ τῷ δημοσίῳ· θάνατον λέγει· τοῦτο γὰρ ἔστ' ἐπ' ἐκείνῳ τὸ ἐπιτίμιον· οὐκοῦν τρία τιμήματα ταῦτα. Πῶς οὖν οὐ σχέτλιον καὶ δεινὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, εἰ χαλεπώτερον εἶναι δόξει παρ' ὑμῖν χάριν εὖ ποιήσαντα ἀπαιτεῖν, ἢ τὰ δεινότατα ἐργαζόμενον ληφθῆναι;

Αἰσχρὸς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ κακῶς ἔχων ὁ νόμος, καὶ ὅμοιος φθόνῳ τινὶ καὶ φιλονεικίᾳ· καὶ τὸ λοιπὸν ἐῶ. Τοιούτοις δέ τισι προσέοικεν ὁ γράφων χρῆσθαι· ὑμῖν δ᾽ οὐχὶ πρέπει τὰ τοιαῦτα μιμεῖσθαι, οὐδ᾽ ἀνάξια φαίνεσθαι φρονοῦντας ὑμῶν αὐτῶν. Φέρε γὰρ, πρὸς Διὸς, τί μάλιστ᾽ ἂν ἀπευξαίμεθα πάντες, καὶ τί μάλιστ᾽ ἐν ἅπασι διεσπούδασται τοῖς νόμοις; ὅπως μὴ γενήσονται οἱ περὶ ἀλλήλους φόνοι, περὶ ὧν ἐξαίρετος ἡ βουλὴ φύλαξ ἡ ἐν Ἀρείῳ Πάγῳ τέτακται. Ἐν τοίνυν τοῖς περὶ τούτων νόμοις ὁ Δράκων φοβερὸν κατασκευάζων καὶ δεινὸν τό τινα αὐτόχειρα ἄλλον ἄλλου γίγνεσθαι, καὶ γράφων χερνίβων εἴργεσθαι τὸν ἀνδροφόνον, σπονδῶν, κρατήρων, ἱερῶν, ἀγορᾶς, πάντα τἄλλα διελθὼν, οἷς μάλιστ᾽ ἄν τινας ᾤετο ἐπισχεῖν τοῦ τοιοῦτόν τι ποιεῖν, ὅμως οὐκ ἀφείλετο τὴν τοῦ δικαίου τάξιν, ἀλλ᾽ ἔθηκεν, ἐφ᾽ οἷς ἐξεῖναι ἀποκτιννύναι· κἂν οὕτω τις δράσῃ, καθαρὸν διώρισεν εἶναι. Εἶτ᾽ ἀποκτεῖναι μὲν δικαίως, ἔν γε τοῖς παρ᾽ ὑμῖν νόμοις, ἐξέσται· χάριν δ᾽ ἀπαιτεῖν, οὔτε δικαίως, οὔθ᾽ ὁπωσοῦν, διὰ τὸν τούτου νόμον; μηδαμῶς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι. Μὴ βούλεσθε δοκεῖν πλείω πεποιῆσθαι σπουδὴν, ὅπως μηδενὶ τῶν εὖ τι ποιούντων ὑμᾶς χάριν ἐξέσται κομίσασθαι, ἢ ὅπως μηδεὶς

La loi que j'attaque, est donc honteuse, mauvaise, et semble partir d'un principe d'envie et de jalousie : je ne dis rien de plus. On croirait que son auteur n'était pas tout-à-fait exempt de ces passions. Il ne vous conviendrait pas de l'imiter, ni de montrer des sentimens peu conformes à votre douceur naturelle. Je vous le demande, Athéniens : qu'est-ce que nous abhorrons le plus? qu'est-ce que toutes les lois ont principalement cherché à prévenir? Ce sont les meurtres. Nous avons dans l'aréopage un tribunal auguste, établi particulièrement pour en faire la recherche. Dracon qui, dans ses lois sur le meurtre, voulant inspirer pour l'homicide la plus vive horreur, ordonne que le meurtrier sera exclu des temples, des purifications, des libations, des repas communs, de la place publique, qui enfin énonce tout ce qu'il croit le plus capable de détourner d'un pareil attentat; Dracon, dis-je, bien éloigné de confondre le crime avec l'innocence, a déterminé les cas où il serait permis de tuer un homme, a déclaré innocent quiconque l'aurait tué dans certains cas. Il sera donc quelquefois permis, par vos lois, de tuer un homme; et il ne sera jamais permis, par la loi de Leptine, de demander la récompense de ses services! Qu'il ne soit pas dit, ô Athéniens, que vous ayez eu plus d'attention et plus d'empressement pour empêcher ceux qui vous ont bien servis, de recevoir leur récompense, que pour pré-

venir les meurtres dans votre ville. Rappelez-vous les conjonctures où vous témoignâtes votre reconnaissance par le privilége des exemptions; rappelez-vous la colonne de Démophante [40], dont Phormion vous a parlé, sur laquelle est gravé le serment que vous fîtes, d'accorder à quiconque mourrait pour la démocratie, les mêmes récompenses qu'à Harmodius et à Aristogiton; rappelez-vous cette colonne, et rejetez une loi que vous ne pouvez recevoir sans vous rendre coupables de parjure.

Ajoutez encore cette réflexion à toutes les autres: il n'est pas possible qu'une loi soit bonne, si elle ne statue de la même manière pour le passé et pour l'avenir. *Personne,* dit la loi de Leptine, *ne sera exempt, excepté les descendans d'Harmodius et d'Aristogiton.* Fort bien. *Par la suite,* ajoute-t-elle, *on ne pourra accorder les exemptions.* Quoi, Leptine, pas même s'il se trouvait des citoyens dans le cas de ceux que vous exceptez! Si vous approuvez ce qui a été fait pour des services déjà rendus, pourquoi ne pas songer à ceux qu'on peut rendre? Nous sommes bien éloignés, dira-t-on, de nous retrouver dans de pareilles conjonctures. Eh! puissent-elles ne jamais revenir! mais, étant hommes, nous devons prendre garde de témoigner par nos discours et par nos lois une sécurité qui attire sur nous le courroux du ciel. Espérons un sort prospère, et demandons-le aux

φόνος ἐν τῇ πόλει γενήσεσθαι· ἀλλ', ἀναμνησθέντες τῶν καιρῶν, παρ' οὓς εὖ πεπονθότες εὖ πεποιήκατε τοὺς εὑρομένους, καὶ τῆς Δημοφάντου στήλης, περὶ ἧς εἶπε Φορμίων, ἐν ᾗ γέγραπται καὶ ὀμώμοσται, Ἄν τις ἀμύνων τι πάθῃ τῇ δημοκρατίᾳ, τὰς αὐτὰς δώσειν δωρεὰς, ὥσπερ Ἁρμοδίῳ καὶ Ἀριστογείτονι, καταψηφίσασθε τοῦ νόμου. Οὐ γὰρ ἔνεστ' εὐορκεῖν, εἰ μὴ τοῦτο ποιήσετε.

Παρὰ πάντα δὲ ταῦτα, ἐκεῖνο ἔτι ἀκούσατέ μου. Οὐκ ἔνι τοῦτον ἔχειν καλῶς τὸν νόμον, ὃς περὶ τῶν παρεληλυθότων καὶ μελλόντων οὐ ταὐτὰ λέγει· μηδένα εἶναι φησὶν ἀτελῆ, πλὴν τῶν ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος (καλῶς), μηδὲ τὸ λοιπὸν ἐξεῖναι δοῦναι· μηδ' ἂν τοιοῦτοί τινες γένωνται, Λεπτίνη; εἰ τὰ πρὸ τοῦ οὐ κατεμέμφου, τί; μὴ καὶ τὰ μέλλοντ' ᾔδεις; ὅτι, νὴ Δία, πόῤῥω τοῦ τι τοιοῦτον ἐλπίζειν νῦν ἐσμέν· καὶ εἴημέν γ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι! Ἀλλὰ χρή γε, ἀνθρώπους ὄντας, τοιαῦτα καὶ λέγειν καὶ νομοθετεῖν, οἷς μηδεὶς ἂν νεμεσήσαι, καὶ τἀγαθὰ μὲν προσδοκᾷν, καὶ τοῖς θεοῖς εὔχεσθαι διδόναι, πάντα δ' ἀνθρώπινα ἡγεῖσθαι. Οὐδὲ γὰρ ἂν Λακεδαιμόνιοί ποτ' ἤλπισαν εἰς τοιαῦτα πράγματ' ἀφίξεσθαι, οὐδέ γ' ἴσως Συρακούσιοι τοπάλαι δημοκρατούμενοι, καὶ φόρους

Καρχηδονίους πραττόμενοι, καὶ πάντων τῶν περὶ αὐτοὺς ἄρχοντες, καὶ ναυμαχίᾳ νενικηκότες ἡμᾶς, ὑφ' ἑνὸς γραμματέως, ὃς ὑπηρέτης ἦν, ὥς φασι, τυραννηθήσεσθαι· οὐδέ γ' ὁ νῦν ὢν Διονύσιος ἤλπισεν ἄν ποτ' ἴσως, πλοίῳ στρογγύλῳ καὶ στρατιώταις ὀλίγοις Δίωνα ἐλθόντα ἐπ' αὐτὸν ἐκβαλεῖν τὸν τριήρεις πολλάς, καὶ ξένους, καὶ πόλεις κεκτημένον. Ἀλλ', οἶμαι, τὸ μέλλον ἄδηλον πᾶσιν ἀνθρώποις, καὶ μικροὶ καιροὶ μεγάλων πραγμάτων αἴτιοι γίγνονται. Διὸ δεῖ μετριάζειν ἐν ταῖς εὐπραξίαις, καὶ προορωμένους τὸ μέλλον φαίνεσθαι.

Πολλὰ δ' ἄν τις ἔχοι λέγειν ἔτι καὶ διεξιέναι, περὶ τοῦ μηδαμῇ, μηδὲ καθ' ἕν, τοῦτον ἔχειν καλῶς τὸν νόμον, μηδὲ συμφέρειν ὑμῖν· ἀλλ', ἵν' ἐν κεφαλαίῳ τοῦτο μάθητε, κἀγὼ παύσωμαι λέγων, ὡδὶ ποιήσατε. Σκέψασθε παράλληλα, καὶ λογίσασθε πρὸς ὑμᾶς αὐτούς, τί τε συμβήσεται κατεψηφισμένοις ὑμῖν τοῦ νόμου, καὶ τί μή· εἶτα φυλάττετε καὶ μέμνησθε ἃ ἂν ὑμῖν ἐξ ἑκατέρου φανῇ, ἵν' ἕλησθε τὰ κρείττω. Ἂν μὲν τοίνυν καταψηφίσησθε, ὥσπερ ἡμεῖς κελεύομεν, οἱ μὲν ἄξιοι τὰ δίκαια παρ' ὑμῶν ἕξουσιν, εἰ δέ τις ἔστ' ἀνάξιος, ὡς ἔστω, πρὸς τῷ τὴν δωρεὰν ἀφαιρεθῆναι, δίκην, ἣν ἂν ὑμῖν δοκῇ, δώσει κατὰ τὸν παρ-

dieux; mais attendons-nous à tous les événemens. Les Lacédémoniens ne s'attendaient pas à se voir dans l'état où ils sont réduits [41]. Les Syracusains, qui d'abord étaient libres, qui levaient des tributs sur les Carthaginois, qui dominaient sur tous leurs voisins, qui nous avaient vaincus sur mer, ne s'attendaient probablement pas à être dominés par un seul homme, qui dans l'origine n'était, à ce qu'on dit, qu'un greffier subalterne. Le Denys qui vit encore, se fût-il jamais attendu à ce que Dion, avec quelques soldats et une simple nacelle, le chassât du trône, lui qui avait tant de vaisseaux, de places, et de troupes étrangères? Mais, sans doute, l'avenir est inconnu à tous les hommes, et les plus petites causes opèrent souvent les plus grandes révolutions. Il faut donc se modérer dans la prospérité, et prévoir ce qui peut arriver de fâcheux.

Je pourrais encore fournir bien des raisons de nature à vous convaincre que la loi de Leptine est aussi vicieuse qu'elle serait préjudiciable; pour vous décider en peu de mots, et terminer enfin ce discours, examinez et comparez ce qui arrivera, si vous rejetez la loi ou si vous la recevez. N'oubliez pas ce qui aura résulté de cet examen et de cette comparaison, afin de prendre le meilleur parti. Si donc vous rejetez la loi, comme je vous le conseille, vous laisserez leur privilége à ceux qui en sont dignes; quiconque en est indigne, en

sera dépouillé, et de plus sera puni, si vous le jugez convenable, en vertu de la loi que je propose; enfin, on ne verra la ville d'Athènes manquer ni à la justice, ni à l'honneur, ni à ses engagemens: si vous la recevez, ce qu'aux dieux ne plaise! les bons seront punis pour les méchans; ceux-ci, qui seront la cause du malheur des autres, ne subiront eux-mêmes aucune peine; et notre ville, déshonorée dans l'esprit de tous les peuples, sera regardée comme envieuse, injuste, perfide. Ne substituez pas, ô Athéniens, une telle ignominie à l'idée avantageuse qu'on s'est formée de cette république; et pensez que chacun de vous participera à la gloire ou à la honte de ce qui aura été décidé en commun.

Qui de nos citoyens, présens ou absens, ignore qu'en apparence et selon la forme, c'est Leptine qui plaide contre nous, mais qu'en effet et dans l'esprit de chacun des juges, c'est la générosité qui plaide contre l'envie, l'équité contre l'injustice, les vertus les plus nobles contre les vices les plus bas? Si donc, écoutant les motifs les plus dignes de vous, vous prononcez d'après ce que je vous dis, vous rendrez la sentence la plus équitable, en même tems, et la plus honorable pour Athènes; et, d'ailleurs, vous ne manquerez pas, dans l'occasion, de citoyens prêts à s'exposer pour la patrie.

Toutes ces considérations méritent de votre

εισενηνεγμένον νόμον, ἡ δὲ πόλις πιστή, δικαία, πρὸς ἅπαντας ἀψευδὴς φανήσεται· ἐὰν δ' ἀποψηφίσησθε (ὃ μὴ ποιήσαιτε!), οἱ μὲν χρηστοὶ διὰ τοὺς φαύλους ἀδικηθήσονται, οἱ δὲ ἀνάξιοι συμφορᾶς ἑτέροις αἴτιοι γενήσονται, δίκην δ' οὐδ' ἡντινοῦν αὐτοὶ δώσουσιν, ἡ δὲ πόλις τἀναντία, ὧν εἶπον ἀρτίως, δόξει ἄπιστος, φθονερά, φαύλη, παρ' ἅπασιν εἶναι. Οὔκουν ἄξιον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοσαύτην βλασφημίαν, ἀντὶ καλῶν καὶ προσηκόντων ὑμῖν ἀγαθῶν, ἑλέσθαι. Καὶ γὰρ ἕκαστος ὑμῶν ἰδίᾳ μεθέξει τῆς δόξης τῶν κοινῇ γνωσθέντων.

Οὐ γὰρ ἀγνοεῖ γε τοῦτο οὐδεὶς οὔτε τῶν περιεστηκότων, οὔτε τῶν ἄλλων, ὅτι ἐν μὲν τῷ δικαστηρίῳ Λεπτίνης πρὸς ὑμᾶς ἀγωνίζεται, ἐν δὲ τῇ τῶν καθημένων ὑμῶν ἑνὸς ἑκάστου γνώμῃ φιλανθρωπία πρὸς φθόνον, καὶ δικαιοσύνη πρὸς κακίαν, καὶ πάντα τὰ χρηστὰ πρὸς τὰ πονηρότατα ἀντιτάττεται· ὧν τοῖς βελτίοσι πειθόμενοι, καὶ κατὰ ταῦτα ἡμῖν θέμενοι τὴν ψῆφον, αὐτοί τε, ἃ προσήκει, δόξετ' ἐγνωκέναι, καὶ τῇ πόλει τὰ κάλλιστα ἔσεσθε ἐψηφισμένοι, κἂν τις ἄρ' ἔλθῃ ποτὲ καιρὸς, οὐκ ἀπορήσετε τῶν ἐθελησόντων ὑπὲρ ὑμῶν κινδυνεύειν.

Ὑπὲρ οὖν τούτων ἁπάντων οἴομαι δεῖν ὑμᾶς σπου-

δάζειν, καὶ προσέχειν τὸν νοῦν ὅπως μὴ βιασθῆτε ἁμαρτεῖν. Πολλὰ γὰρ ὑμεῖς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πολλάκις οὐκ ἐδιδάχθητε, ὡς ἔστι δίκαια, ἀλλ' ἀφῃρέθητε ὑπὸ τῆς τῶν λεγόντων κραυγῆς, καὶ βίας, καὶ ἀναισχυντίας· ὃ μὴ πάθοιτε νῦν! οὐ γὰρ ἄξιον· ἀλλ' ἃ δίκαια ἐγνώκατε, ταῦτα φυλάττετε, καὶ μνημονεύετε, ἕως ἂν ψηφίσησθε, ἵν' εὔορκον θῆσθε τὴν ψῆφον, κατὰ τῶν τὰ πονηρὰ συμβουλευόντων. Θαυμάζω δ' ἔγωγε, εἰ τοῖς μὲν τὸ νόμισμα διαφθείρουσι θάνατος παρ' ὑμῖν ἐστὶν ἡ ζημία, τοῖς δ' ὅλην τὴν πόλιν κίβδηλον καὶ ἄπιστον ποιοῦσι λόγον δώσετε. Οὐ δή που γε, ὦ Ζεῦ καὶ θεοί.

Οὐκ οἶδ' ὅτι δεῖ πλείω λέγειν· οἴομαι γὰρ ὑμᾶς οὐδὲν ἀγνοεῖν τῶν εἰρημένων.

---

part une attention sérieuse; et vous devez craindre d'autant plus qu'on ne vous fasse commettre une faute malgré vous, que souvent vous vous êtes portés à certaines démarches, non parce qu'on vous avait convaincus qu'elles étaient justes, mais parce que vous étiez comme forcés par les cris, l'importunité, l'effronterie des orateurs. Evitez, tout vous y engage, de tomber aujourd'hui dans le même inconvénient; recueillez les raisons dont vous avez reconnu la solidité, et conservez-les en votre mémoire jusqu'à ce que vous alliez aux suffrages, afin que vous prononciez d'après votre serment, contre des hommes qui vous donnent des conseils nuisibles. Je suis étonné que vous, qui punissez de mort ceux qui altèrent la monnaie, vous laissiez parler ceux qui altèrent l'esprit et le caractère de toute la ville. Vous ne le devez pas, j'en atteste Jupiter et tous les dieux.

Vous comprenez, je pense, tout ce que j'ai dit, et il n'est pas besoin que j'en dise davantage [42].

NOTES
DE LA HARANGUE DE DÉMOSTHÈNE
CONTRE LA LOI DE LEPTINE.

[1] Ce discours est intitulé πρὸς Λεπτίνην, *ad Leptinem*, et non κατὰ Λεπτίνου, *contrà Leptinem*, parce qu'on ne pouvait attaquer l'auteur d'une loi que dans l'année où il avait porté sa loi. Après l'année révolue, on pouvait encore attaquer la loi, mais non son auteur. Leptine était dans ce dernier cas, et par conséquent le discours est, à son sujet, adressé à sa personne, contre sa loi, mais non contre lui.

[2] On se rappelle que tout décret devait être porté d'abord devant le sénat qui l'adoptait, et ensuite devant le peuple qui le confirmait.

[3] Après l'expulsion des trente tyrans, les citoyens qui étaient sortis de la ville firent, avec ceux qui y étaient demeurés, un traité, suivant lequel on devait oublier entièrement le passé, vivre tous ensemble d'un parfait accord, et ne pas s'inquiéter mutuellement.

[4] Pour entendre tout cet endroit, il faut savoir, ou supposer plusieurs choses que l'orateur ne dit pas du tout, ou qu'il ne dit pas expressément, parce qu'il parlait à des hommes instruits. Les étrangers établis à Athènes, ou ceux qui n'étaient pas à Athènes, mais qui avaient été gratifiés du titre de citoyen, étaient obligés de remplir les charges de chorége, de gymnasiarque, et d'hestiateur, à moins qu'ils n'eussent obtenu les exemptions. Pendant sa vie, il fallait passer une fois par les charges dont nous venons de parler; mais on n'était obligé d'y passer qu'une fois. Quoique les citoyens les plus riches, chargés d'armer des vaisseaux, fussent par-là même exempts de ces mêmes charges, cependant ils s'offraient d'eux-mêmes pour les remplir, et parmi eux tous il ne s'en trouvait guère que cinq ou six qui s'en exemptassent.

[5] *Personne*; sans doute, parmi ceux qui sont assez riches pour fournir à l'armement des vaisseaux.

[6] Suivant le calcul que Démosthène a fait plus haut, en abolissant les exemptions, on ne gagnerait que quinze têtes, ou tout au plus trente, pour les charges de chorége, de gymnasiarque et d'hestiateur; c'est donc cinq ou dix pour celle de chorége; et, comme il y avait dix tribus, c'est un chorège pour deux tribus ou pour chaque tribu.

[7] Je n'ai pas rendu le mot grec ἰσοτελεῖν. Il y avait deux sortes d'étrangers établis à Athènes : μέτοικοι, ceux qui payaient la taxe appelée μετοίκιον ; ἰσοτελεῖς, ceux qui jouissaient des mêmes droits que les citoyens, excepté qu'ils ne pouvaient devenir magistrats.

[8] Treize mille ne font pas tout-à-fait le trentième de quatre cent mille. — Theudosie, ville du Pont, suivant Étienne et Harpocration. Ulpien dit que Leucon avait donné à ce marché le nom de sa sœur ou de son épouse.

[9] Ce temple était à l'entrée du Pont. On prétendait qu'il avait été bâti par les Argonautes, à leur départ pour la conquête de la toison d'or ; on l'appelait en grec simplement *le temple*, ἱερόν.

[10] Nous avons déjà parlé plus haut de l'échange. Nous avons dit que, lorsque quelqu'un était nommé pour remplir une charge onéreuse, il pouvait s'en dispenser, en indiquant une autre personne plus riche que lui. Si la personne indiquée refusait la charge, et prétendait être moins riche, il pouvait exiger d'elle un échange de tous leurs biens; il fallait qu'elle subît l'échange, ou qu'elle remplît elle-même la charge.

[11] J'ai ajouté au grec, *dans la personne de ses enfans*, pour expliquer la pensée de l'orateur, et empêcher qu'il ne se contredise. Épicerde était mort, et il dit plus bas, en propres termes, qu'il n'avait point profité pour lui-même des exemptions. — Cyrène, ville de Libye; elle passait pour avoir été bâtie par le Lacédémonien Battus. C'était la patrie de plusieurs philosophes célèbres.

[12] Les Athéniens étaient alors dans l'état le plus triste, et tout près de leur ruine totale.

[13] Nous avons fait mention, dans les volumes qui précèdent, de la tyrannie des Quatre-cents. Voyez, en particulier, tome 3, pag. 462. — *Dans la retraite du peuple.* Le peuple, sous la conduite de Thrasybule, se retira dans Phylé, et ensuite s'empara du Pirée, lors de la domination des trente tyrans dont nous avons déjà parlé plusieurs fois.

[14] Le combat, dont parle Démosthène, fut livré sous l'archonte Diophante, la seconde année de la quatre vingt-seizième olympiade. Xénophon le raconte assez au long dans son livre quatrième des Histoires Grecques.

[15] Antalcide, général de Lacédémone, fit avec les Perses, au nom de tous les Grecs, une paix qui était aussi honteuse pour ceux-ci que glorieuse pour ceux-là. On peut voir les articles du traité de cette paix dans l'Histoire Ancienne de M. Rollin, (tome IV, pag. 140, édit. de Paris, 1818, chez Carez, libr.)

[16] C'est le Thrasybule qui délivra Athènes de ses trente tyrans, et qui lui avait rendu de grands services dans la guerre du Péloponèse. — Thase, île de la mer Égée, dans la Thrace. — Il est parlé, dans les Histoires Grecques de Xénophon, de la prise de Byzance. Archébius et Héraclide furent deux des partisans d'Athènes qui ouvrirent les portes de la ville à Thrasybule. Xénophon ne nomme qu'Anaxylas. — *Et nous ont rendus maîtres*... Ceux qui dominaient dans l'Hellespont, levaient des impôts sur les marchandises : c'était la dîme des effets, suivant Démosthène.

[17] Pydna et Potidée, villes sur les frontières de Macédoine, qui avaient appartenu aux Athéniens, et qui alors étaient soumises à Philippe.

[18] Au sujet de Conon et de Chabrias, dont parle ensuite l'orateur; on peut lire l'Histoire Ancienne de M. Rollin, à l'article de ces deux illustres généraux d'Athènes.

[19] Il s'agit des Cyclades et de quelques îles voisines, qu'on désignait souvent par le nom d'îles en général.

[20] Dans les inscriptions, suivant la remarque d'Eschine et de Démosthène, on ne nommait pas le général, mais le peuple seul qui avait remporté la victoire : ici Conon est nommé.

[21] Harmodius et Aristogiton, citoyens d'Athènes, unis par l'amitié la plus étroite, avaient délivré leur patrie de la tyrannie d'Hipparque, en tuant le tyran.

[22] Dans la seconde guerre des Perses, Athènes avait été presque entièrement détruite. Les Athéniens, de retour dans leur ville, qu'ils avaient abandonnée pour se mettre sur leurs vaisseaux, voulaient la rétablir et l'environner de bonnes murailles. Les Lacédémoniens, qui commençaient à être jaloux de leur puissance, entreprirent de s'opposer à ce qu'ils relevassent leurs murs ; ils employèrent le prétexte du bien public. L'intérêt commun, disaient-ils, demandait qu'on ne laissât hors du Péloponèse aucune ville fortifiée, de peur qu'en cas d'une seconde irruption, elle ne servît de place d'armes aux Perses. Thémistocle pénétra sans peine leur dessein véritable; mais, voyant qu'ils pouvaient se joindre aux alliés, et empêcher, par la force, l'ouvrage commencé, si on leur donnait une réponse absolue et négative, il conseilla au sénat d'employer la ruse, et s'y prit, pour réussir, de la manière à peu près que rapporte ici Démosthène.

[23] Gorgope, ou Gorgopas, général des Lacédémoniens, qui s'était retiré dans Égine pour la défendre ; il fut vaincu et tué par Chabrias.

[24] Dans la guerre appelée sociale, où Chio fut une des villes qui se soulevèrent contre les Athéniens.

[25] *Les lois ne diffèrent pas des décrets*; c'est-à-dire, on porte des lois tous les ans et aussi facilement que des décrets. Les décrets n'avaient force que pour un an, à moins qu'ils ne fussent mis au nombre des lois; mais on portait tant de lois tous les ans, qu'il y avait toujours des lois plus nouvelles que les décrets. Le texte ici est un peu obscur; j'ai tâché de l'éclaircir le mieux qu'il m'a été possible.

[26] C'est des nomothètes que Démosthène veut ici parler; ils étaient au nombre de mille et un; c'était à eux à décider en dernier ressort et de l'abrogation de la loi ancienne, et de l'établissement de la loi nouvelle.

[27] Démosthène ne fait lire que les premiers articles de sa loi, et il interrompt le greffier quand il les a lus.

[28] *Je propose* est une faute du traducteur. L'orateur ne parle pas de *lui même*; il désigne Aphepsion, comme Ulpien l'a fort bien vu. Consultez M. Wolf. (*Note de l'Éditeur.*)

[29] Auger ne semble pas avoir entendu cet endroit, dont le sens est, je pense : « Vous ne dites point de mal de nos bienfaiteurs morts, vous » leur en faites, quand vous accusez celui-ci, quand vous dites de celui- » là qu'il est indigne de l'immunité; tandis que ni l'un ni l'autre ne mé- » ritent vos reproches. » (*Note de l'Éditeur.*)

[30] Démosthène parle sans doute du conseil des éphores, qui balançaient le pouvoir des rois.

[31] L'orateur flatte les Athéniens, en disant du mal des Thébains, qui étaient leurs ennemis mortels.

[32] Orchoméniens, habitans d'Orchomène, ville de Béotie, que les Thébains, chefs de cette contrée, tenaient dans l'oppression.

[33] La plupart des statues de Mercure, appelées *hermès*, étaient des bois ou des pierres quarrées, sur lesquels étaient placées des têtes de Mercure.

[34] Lysimaque, fils d'Aristide. Comme son père ne lui avait laissé d'autre patrimoine que sa gloire et sa probité, le peuple, sur un décret d'Alcibiade, lui fit les gratifications dont parle Démosthène. — *Cent mines*, cinq mille livres. *Quatre drachmes*, quarante sols.

[35] La colonne sur laquelle était gravé le décret qui accordait à Harmodius et à Aristogiton les honneurs qu'ils avaient mérités par les services rendus à la patrie.

[36] Démosthène, dans sa harangue contre Midias, pense différem-

ment que dans celle-ci. Il y soutient que la charge de chorége est une fonction publique et sacrée.

[37] *Dans les combats gymniques;* c'est-à-dire, dans les combats athlétiques : on les appelait *gymniques*, parce que les athlètes combattaient nus. Le grec ajoute, *où l'on distribue des couronnes*. On sait les grands honneurs que les villes accordaient à ceux de leurs citoyens qui avaient remporté la couronne dans les combats gymniques. Apparemment qu'Athènes se distinguait dans cette partie, comme dans plusieurs autres.

[38] Les noms de ces accusateurs ne sont point parvenus jusqu'à nous, excepté celui de Bathippe.

[39] En grec, *pour syndics*. Il y avait deux sortes de syndics, des syndics particuliers et des syndics publics. Les premiers étaient des citoyens nommés par un corps ou une compagnie, pour soutenir et défendre ses intérêts : les seconds étaient nommés par le peuple, pour soutenir et défendre les intérêts de l'état dans tous les cas qui se présentaient, soit en plaidant pour une loi dont on demandait l'abrogation, soit autrement. Démosthène cite une loi suivant laquelle on ne pouvait être nommé *syndic* par le peuple qu'une seule fois. On nommait ordinairement cinq avocats d'une loi, ou syndics; Démosthène n'en cite que quatre.

[40] Auger avait écrit *Diophante*, suivant en cela la mauvaise leçon Διοφάντου. La vraie leçon est Δημοφάντου; et nous l'avons mise dans le texte et dans la traduction. Voyez M. Wolf. (*Note de l'Éditeur.*)

[41] La puissance des Lacédémoniens était bien diminuée et bien affaiblie depuis la bataille de Leuctres. Cette défaite leur porta un coup dont ils ne se relevèrent jamais. — *Par un seul homme....* Le premier Denys, qui, d'une condition obscure, s'éleva, par son mérite, aux premiers honneurs, mais qui abusa de la confiance de sa patrie pour la tyranniser. — Dion de Syracuse, un des plus illustres disciples de Platon, homme d'une vertu rare, et d'une fermeté singulière, délivra sa patrie du joug de Denys le jeune, fils du premier Denys. Le tyran remonta sur le trône après la mort de Dion; il en fut chassé de nouveau, mais pour n'y plus remonter, par Timoléon, général de Corinthe.

[42] *Vous comprenez....* espèce de formule par laquelle on finissait quelquefois les plaidoyers.

SOMMAIRE

DE LA HARANGUE DE DÉMOSTHÈNE

CONTRE MIDIAS.

LA harangue intitulée, *contre Midias*, est une des plus belles de Démosthène : voici quel en est le sujet. Démosthène avait été nommé chorége par sa tribu : la chorégie était une espèce de fonction publique et sacrée. Le citoyen qui en était revêtu, s'engageait à former, à ses dépens, une troupe de musiciens ou de danseurs, pour célébrer les fêtes de Bacchus. Il y avait une grande émulation entre les choréges des différentes tribus. Celui dont la troupe avait été jugée la mieux formée et la mieux décorée, obtenait une couronne. Midias, homme puissant et riche, mais audacieux et insolent, ennemi de Démosthène, l'avait traversé pendant toute sa chorégie. Par ses cabales auprès des juges nommés pour décider entre les choréges, il avait réussi à le frustrer de la couronne, à laquelle il prétendait. Il ne s'en était pas tenu là ; il l'avait frappé en plein théâtre ; il lui avait donné un soufflet dans l'exercice même de sa charge, en présence des Athéniens et des autres Grecs, que la fête avait rassemblés. C'était l'usage que, dans les querelles survenues au sujet des fêtes de Bacchus, le peuple, rassemblé tumultuairement dans le temple de ce Dieu, prononçât d'abord sur les délits, qui étaient ensuite portés à un tribunal plus tranquille. Le peuple s'était assemblé au sujet de Midias, et l'avait condamné sur le-champ. La cause, suivant la coutume, fut portée devant un tribunal particulier. Démos-

thène, qu'il avait cruellement outragé dans sa personne et dans son honneur, l'attaque par un discours plein de force, de véhémence et de noblesse, dont je vais donner l'analyse.

Dans son exorde, l'orateur expose les motifs qui lui ont fait porter sa cause au tribunal devant lequel il plaide, quoique ses adversaires lui aient fait des offres considérables pour l'engager à se désister. Il espère que les juges, insensibles à toutes les sollicitations des parties adverses, feront justice à un citoyen aussi griévement insulté dans sa personne, et dont l'insulte intéresse le public, les intéresse eux-mêmes. Dans les causes qui lui sont personnelles, Démosthène a toujours l'art d'intéresser les autres, et surtout ceux auxquels il parle.

Après un exorde plein d'adresse, quoique simple, il fait lire la loi qui permet de porter ses plaintes au peuple dans les disputes survenues au sujet des fêtes de Bacchus. Quelques réflexions qu'il fait sur cette loi, sont suivies de la lecture d'une autre, qui défend d'attaquer même un débiteur en retard dans les jours consacrés à ces fêtes, sous peine d'être poursuivi comme violateur de la fête. La loi défend d'attaquer même un débiteur en retard dans les jours consacrés aux fêtes de Bacchus, et Midias, dans ces mêmes jours, a commis des violences qui méritent les punitions les plus rigoureuses.

Vient la narration, dans laquelle l'orateur détaille ces violences ; il y montre comment il a été nommé chorége ; comment Midias l'a traversé et molesté pendant le cours de sa chorégie; toutes ses démarches pour frustrer sa troupe de la couronne ; comment, enfin, il l'a frappé lui-même, avec outrage, en plein théâtre. Il divise son discours en trois parties. Dans la première, il parlera de tous les outrages qu'il a essuyés de la part de Midias ; il exposera, dans la seconde, les fautes que le même Midias a commi-

ses envers les autres citoyens ; la troisième offrira un tableau de toute la vie de l'accusé.

Les outrages de Midias, dont se plaignait Démosthène, et qui faisaient le fond de la cause, consistaient en ce qu'il avait brisé les couronnes d'or, et déchiré la robe brochée d'or qu'il faisait faire pour la fête ; en ce qu'il avait inquiété sa troupe, et principalement en ce qu'il l'avait frappé lui-même, avec outrage, sur le théâtre. Il suffisait qu'il eût exposé les deux derniers faits dans sa narration, il n'était pas besoin qu'il les prouvât. Il prouve le premier, par la déposition de l'orfèvre, sur la maison duquel Midias s'était jeté pendant la nuit, pour exécuter son mauvais dessein. Après quoi, il passe tout d'un coup à la réfutation des défenses qu'il devait employer.

Première défense. Démosthène aurait dû l'attaquer par les voies ordinaires.

Réponse. Si on l'avait attaqué par ces voies, il se plaindrait qu'on ne l'attaquât point par les voies que la loi prescrit contre ceux qui ont violé la fête. Midias ne doit pas exiger qu'on le poursuive par telle voie, plutôt que par telle autre, mais prouver qu'il n'est pas coupable. Si Démosthène a préféré celle qui ne lui apporte aucun profit, loin que cette conduite doive lui faire tort, il faut qu'on lui en sache gré.

Seconde défense. On ne doit pas le perdre à cause de Démosthène.

Réponse. Quand on punit un citoyen pour en avoir offensé un autre, on ne le livre pas à celui qui est offensé, mais on exécute les lois portées contre celui qui offense.

Troisième défense. C'est Démosthène que Midias a insulté ; on doit le poursuivre comme ayant insulté un particulier.

Réponse. Ce n'est pas Démosthène qui a été insulté, mais un chorége d'Athènes. Plusieurs exemples prouvent invinciblement qu'il faut distinguer l'homme en charge du simple particulier. Midias a insulté un chorége, il doit donc être puni en vertu des lois qui défendent d'insulter un chorége dans l'exercice de sa charge. Une preuve que les lois anciennes ne suffisaient pas pour les insultes commises dans les fêtes de Bacchus, c'est qu'on en a porté de nouvelles pour ce cas spécial.

Quatrième défense. Beaucoup d'autres ont été insultés, et on n'a point puni les auteurs de l'insulte aussi rigoureusement que le demande Démosthène.

Réponse. De ce que plusieurs autres ont été insultés, c'est une raison de plus pour punir Midias, afin de contenir l'insolence. D'ailleurs, ceux que doit citer Midias, étaient dans un cas différent du sien; ils en ont insulté d'autres dans un mouvement de colère; Midias a insulté Démosthène avec réflexion. Or, les lois, dans tous les cas, établissent une peine plus rigoureuse pour les fautes volontaires que pour celles qui sont involontaires. L'orateur explique la plupart de ces cas, et donne les raisons de la loi, surtout pour ce qui concerne l'insulte, qu'elle défend sous les peines les plus sévères, même par rapport aux esclaves. Il s'étend un peu sur ce dernier article; il vante la sagesse et la douceur des Athéniens qui ont porté une telle loi.

Après avoir détruit toutes les défenses de Midias, il soutient qu'on ne doit pas seulement le punir comme auteur d'une insulte, mais comme coupable d'une impiété. Il le prouve en montrant, par la lecture de plusieurs oracles, que les choréges et les chœurs exercent une fonction religieuse, et que c'est insulter le Dieu au nom duquel ils s'assemblent, que de les insulter dans l'exercice de cette fonc-

tion. Il oppose la retenue de plusieurs citoyens, dont des motifs de rivalité auraient pu excuser les violences, à l'insolence de Midias, qui n'avait aucun de ces motifs; il rapporte plusieurs exemples pour montrer que l'insulte a souvent eu des suites très-fâcheuses. Instruit des excès qu'elle a fait commettre quelquefois à ceux qui étaient insultés, on doit estimer davantage sa modération, on doit le récompenser en le vengeant au nom des lois qu'il réclame. Mais quelle était la cause de la haine que Midias portait à Démosthène? ce sont d'anciennes injures de la part de Midias lui-même, pour lesquelles notre orateur lui a intenté procès. Il expose fort au long ces injures, et toutes ses menées criminelles dans ce procès, pour échapper au jugement et à la peine. Il gémit sur le sort d'un nommé Straton, qui avait été leur arbitre, et que Midias avait fait diffamer, parce qu'il l'avait condamné par défaut: il anime les juges contre lui, et les excite à le condamner, sans égard pour ses richesses qu'on doit lui ôter, comme la seule cause de son insolence; il ne mérite aucune compassion, puisqu'il n'en a pour personne; on doit le traiter comme il traite les autres.

Avant de passer à la seconde partie, Démosthène cite d'autres traits de méchanceté de Midias à son égard: il insiste sur ce que, dernièrement, il avait voulu le faire passer pour meurtrier de Nicomède, tué par Aristarque. Il s'élève avec force et avec véhémence contre cette imputation calomnieuse; il lui reproche d'avoir poursuivi lui-même, uniquement pour lui faire de la peine, Aristarque, qui pouvait être coupable, mais qu'il ne devait pas attaquer, l'ayant traité comme ami; il exhorte les juges, par leur propre intérêt, à ne pas laisser impunies de pareilles injures; il fait une récapitulation vive de tous les excès de Midias à son égard, montre toute l'énormité de ses fautes,

conclut à une punition rigoureuse, et passe à la seconde partie, dans laquelle il expose les fautes qu'il a commises envers les autres citoyens, envers des particuliers et des troupes entières.

Pour ce qui regarde les particuliers, il fait lire des mémoires qui renferment, dit-il, des crimes de bien des espèces, des insultes faites à des citoyens, des cabales contre des amis, des impiétés envers les Dieux. Après cette lecture, il parle des accusations intentées par le même Midias, à une troupe entière de cavalerie, avec lesquels il avait servi dans une expédition. Il conclut qu'on doit le punir sévèrement, le dépouiller de ses richesses, qui en font un homme puissant et redoutable. Il tâche de le rendre odieux aux juges, en le présentant soutenu d'une foule de citoyens qu'il tient à sa solde, que sa fortune attache à sa personne. Si les citoyens qu'il a insultés, ne l'ont point poursuivi en justice, c'est qu'ils redoutaient sa puissance. Plus on l'a laissé tranquille jusqu'à ce jour, moins il mérite qu'on lui fasse grâce actuellement. On a condamné autrefois Alcibiade, qui était un autre homme que lui, et qui était moins coupable (l'orateur diminue les fautes de l'un, et exagère celles de l'autre); pourquoi l'épargnerait-on?

C'est ici que l'orateur passe à la troisième partie de sa harangue. Il expose toute la vie de l'accusé, sa naissance obscure et son origine inconnue. Il déprime, autant qu'il peut, les charges publiques qu'il a remplies; il entre dans le détail de ces charges, et montre que, quoiqu'âgé de cinquante ans, il lui est très-inférieur, pour cette partie, à lui-même qui n'en a que trente-deux. Il jète du ridicule sur son luxe énorme et son faste excessif; il tourne à son désavantage les services qu'il prétend avoir rendus à l'état. La ville ne lui a aucune obligation; elle n'a que trop payé des services chimériques par des honneurs réels, dont il a encore mal usé.

Dans le reste du discours, Démosthène rapporte l'exemple de plusieurs citoyens, qui ont été condamnés pour avoir violé une fête, ou pour d'autres fautes moins considérables que celle de Midias ; il montre de nouveau qu'il ne mérite aucune compassion ; que les larmes qu'il versera, que ses enfans qu'il présentera, doivent trouver les juges insensibles ; il prévient plusieurs reproches que devait lui faire Midias, pour décréditer son accusation ; il rappelle son orgueil stupide et féroce, qui lui fait outrager les citoyens isolés, les citoyens réunis, qui le rend insupportable à tout le monde, à ses amis même ; il anime les juges contre lui, par la conduite qu'il a tenue depuis le jugement du peuple, par la malveillance qu'il conserve intérieurement contre le peuple, et qu'il a manifestée dans plusieurs occasions précédentes ; il s'efforce de rendre inutiles les sollicitations des orateurs, et surtout d'Eubulus, ministre d'Athènes, qui avait beaucoup de crédit, d'une foule d'hommes riches qui priaient les juges de l'absoudre à leur considération. Il les prie, lui, de ne pas l'abandonner aux partisans de Midias, de venger un citoyen qui n'a pas trahi sa cause, la cause du peuple et des lois, qui n'a cédé à aucune sollicitation.

La péroraison est magnifique, le ton en est noble et sublime : l'orateur montre qu'une insulte faite à un seul citoyen intéresse tous les autres ; que Midias, dans son intention, les a insultés tous. Il exhorte les juges à maintenir et à défendre les lois, qui assurent leur tranquillité et leur autorité, à punir celui qui les enfreint et qui les brave, quel qu'il puisse être ; à ne permettre à personne de les violer impunément. Instruits de tous les crimes de Midias, ils doivent le condamner pour leur sûreté propre, et surtout à cause du Dieu dont il a violé la fête.

Ce discours a dû être composé dans la trente-deuxième

année de Démosthène, et dans la quatrième de la CVII.[e] olympiade, sous l'archonte Callimaque. Je dis composé, et non prononcé ; car Eschine dit positivement, dans sa harangue sur la couronne, que Démosthène s'était arrangé avec Midias. Or, si la cause eût été réellement plaidée, il n'eût pu contredire un fait aussi public.

Pour éclaircir plusieurs endroits du discours, il est à propos de donner quelques idées préliminaires sur les chœurs. On distinguait à Athènes deux sortes de chœurs : des chœurs de tragédie et de comédie, et des chœurs isolés. Dans l'origine, tous les chœurs étaient isolés. Ce n'était d'abord qu'une troupe d'hommes ou de femmes, de jeunes gens ou de jeunes filles, qui chantaient ou qui dansaient, ou qui faisaient l'un et l'autre en même temps, pour célébrer les fêtes, ou implorer la protection de quelque divinité, et surtout de Bacchus. Dans la suite, on introduisit un acteur qui prenait la parole, et qui donnait au chœur le tems de reprendre haleine. On joignit bientôt un second acteur, puis un troisième, qui liaient conversation entre eux. Cette nouveauté eut tant de succès, que le chœur qui, dans les commencemens, avait été le principal, devint l'accessoire : il fut renvoyé aux intermèdes, ou ne parut dans la pièce que comme simple acteur qui prenait part à l'action, et qui donnait des conseils aux principaux personnages. On conserva, cependant, les chœurs isolés, c'est-à-dire, des troupes de musiciens et de danseurs, qui dansaient simplement, ou qui chantaient, en dansant, des hymnes en l'honneur de Bacchus. Chaque tribu avait ses chœurs, qui disputaient à l'envi le prix de la musique et de la danse. Le prix était un vase à trois pieds destiné au vainqueur. La fête demandait de grands frais; et, pour les soutenir, on prenait le plus riche citoyen de chaque tribu, s'il ne s'offrait de lui-même ; et, dans les deux cas, on l'appelait chorége.

L'exercice de cette charge lui coûtait beaucoup ; et, pour le dédommager en quelque sorte, on avait établi que son nom, avec celui du poète de la tribu victorieuse, se graverait sur le vase à trois pieds, qui demeurait enfin attaché à la voûte du temple de Bacchus. Voici une de ces inscriptions tirées de Plutarque : *La tribu Antiochide remporta le prix ; Aristide, chorége, fit les frais du chœur, et le poète Aristarque composa les comédies.* Plutarque parle d'un chœur de comédie : s'il était question d'un chœur isolé, on mettrait l'inscription, *et tel poète composa les hymnes.* Il y avait quatre personnes principales dans les chœurs : le chorége, χορηγὸς, qui était chargé des frais de la troupe ; le maître de chœur, celui qui l'instruisait et qui la formait, ὁ τοὺς χοροὺς διδάσκων ; le coryphée, κορυφαῖος, le chef de la troupe, celui qui la menait ; enfin, le joueur de flûte, αὐλητὴς, celui qui donnait le ton.

ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ

Ο ΚΑΤΑ ΜΕΙΔΙΟΥ ΛΟΓΟΣ

ΠΕΡΙ ΚΟΝΔΥΛΟΥ.

ΤΗΝ μὲν ἀσέλγειαν, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, καὶ τὴν ὕβριν, ᾗ πρὸς ἅπαντας ἀεὶ χρῆται Μειδίας, οὐδένα οὔθ' ὑμῶν, οὔτε τῶν ἄλλων πολιτῶν ἀγνοεῖν οἴομαι· ἐγὼ δ', ὅπερ ἂν καὶ ὑμῶν ἕκαστος ὑβρισθεὶς προείλετο πρᾶξαι, τοῦτο καὶ αὐτὸς ἐποίησα, καὶ προυβαλόμην ἀδικεῖν τουτονὶ περὶ τὴν ἑορτὴν, οὐ μόνον πληγὰς ὑπ' αὐτοῦ λαβὼν τοῖς Διονυσίοις, ἀλλὰ καὶ ἄλλα πολλὰ καὶ βίαια παθὼν παρὰ πᾶσαν τὴν χορηγίαν· Ἐπειδὴ δὲ, καλῶς καὶ τὰ δίκαια ποιῶν, ὁ δῆμος ἅπας οὕτως ὠργίσθη καὶ παρωξύνθη, καὶ σφόδρα ἐσπούδασεν ἐφ' οἷς ἠδικημένῳ μοι συνῄδει, ὥστε, πάντα ποιοῦντος τούτου καὶ τινῶν ἄλλων ὑπὲρ αὐτοῦ, οὐκ ἐπείσθη, οὐδ' ἀπέβλεψεν εἰς τὰς οὐσίας τὰς τούτων, οὐδὲ τὰς ὑποσχέσεις, ἀλλὰ μιᾷ γνώμῃ κατεχειροτόνησεν αὐτοῦ, πολλοί μοι προσιόντες, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, καὶ τῶν ἐν τῷ δικαστηρίῳ νῦν ὄντων ὑμῶν, καὶ τῶν ἄλλων πολιτῶν, ἠξίουν καὶ παρεκελεύοντο ἐπεξελθεῖν, καὶ παραδοῦναι τοῦτον εἰς ὑμᾶς·

HARANGUE
DE DÉMOSTHÈNE
CONTRE MIDIAS.

Vous savez sans doute, Athéniens, (et qui de vous pourrait l'ignorer?) quel est le caractère violent de Midias, et son insolence envers tout le monde. Ce que chacun eût cru devoir faire s'il eût été insulté, je l'ai fait; j'ai porté mes plaintes devant le peuple; j'ai accusé Midias d'avoir violé la sainteté des fêtes de Bacchus, en osant me frapper sur le théâtre, après avoir exercé envers moi mille autres violences durant tout le cours de ma chorégie. Lors donc que le peuple, animé d'une juste colère contre ce méchant homme, et aussi sensible à l'injure qu'il m'avait faite, que peu touché de ses démarches et de celles de tous ses fauteurs, l'eût condamné tout d'une voix, sans égard ni à sa fortune ni à ses promesses; alors plusieurs citoyens, dont quelques-uns même siègent actuellement dans ce tribunal, vinrent m'exhorter à le poursuivre sans relâche, à le livrer entre les mains de votre justice. Deux motifs, à ce qu'il me semble, les faisaient agir; l'outrage que j'avais essuyé, et

l'envie de faire punir un audacieux qu'ils voyaient attaquer tout le monde indistinctement, un homme dont il n'était plus possible de contenir l'insolence.

Dans cet état de choses, après avoir rempli les formalités nécessaires, autorisé par le magistrat, je me présente, comme vous voyez, devant votre tribunal, pour implorer contre Midias la sévérité des lois. Dans l'objet de me faire désister de mon accusation, on a employé, à plusieurs reprises, les caresses, les menaces même : tout a été inutile. C'est à vous maintenant de faire, pour votre part, ce qui est convenable; et, plus Midias vous a importunés par ses sollicitations, lui que je voyais dernièrement intriguer sans pudeur dans la place publique, plus j'espère que vous me ferez justice. Non, je ne puis prendre de vous cette idée, que vous soyez capables de froideur et d'indifférence dans une insulte qui vous a tant affectés d'abord; ni que des juges, liés par un serment, prononcent contre les lumières de leur conscience, afin d'assurer pour toujours à Midias l'impunité de son audace.

Si j'avais à l'accuser d'avoir enfreint les lois, prévariqué dans une ambassade, ou commis quelque autre délit pareil, je me dispenserais de vous adresser des prières, persuadé que, dans de semblables délits, l'accusateur doit simplement convaincre les juges, et que l'accusé seul peut les prier. Mais, puisque Midias a corrompu les juges du théâtre,

ὡς μὲν ἐμοὶ δοκεῖ, δι' ἀμφότερα, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, νὴ τοὺς θεοὺς, καὶ δεινὰ πεπονθέναι νομίζοντες ἐμὲ, καὶ δίκην ἅμα βουλόμενοι λαβεῖν, ὧν ἐπὶ τῶν ἄλλων ἐτεθέαντο θρασὺν ὄντα καὶ βδελυρὸν, καὶ οὐδὲ καθεκτὸν ἔτι.

Οὕτω δὲ τούτων ἐχόντων, ὅσα μὲν παρ' ἐμοῦ προσῆκε φυλαχθῆναι, πάντα δικαίως ὑμῖν τετήρηται, καὶ κατηγορήσων, ἐπειδή τις εἰσάγει, πάρειμι, ὡς ὁρᾶτε, πολλὰ μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, χρήματ', ἐξὸν μοι λαβεῖν, ὥστε μὴ κατηγορεῖν, οὐ λαβὼν, πολλὰς δὲ δεήσεις καὶ χάριτας, καὶ, νὴ Δί', ἀπειλὰς, ὑπομείνας· ἃ δ' ἐν ὑμῖν μετὰ ταῦτά ἐστιν ὑπόλοιπα· ὅσῳ γὰρ πλείοσιν οὗτος ἠνώχληκε καὶ παρήγγελκεν (ἑώρων γὰρ αὐτὸν ἄρτι πρὸ τῶν δικαστηρίων οἷα ἐποίει), τοσούτῳ μᾶλλόν ἐλπίζω τὸ δίκαιον ἕξειν. Οὐ γὰρ ἂν καταγνοίην ὑμῶν οὐδενὸς, οὔθ' ὡς, περὶ ὧν πρὸς ἐμὲ ἐσπουδάσατε αὐτοὶ πρότερον, τούτων ἀμελήσετε, οὔθ' ὡς, ἵνα Μειδίας ἀδεῶς τὸ λοιπὸν ὑβρίζῃ, ψηφιεῖταί τις ὑμῶν, ὀμωμοκὼς, ἄλλο τι, πλὴν ὅ, τι ἂν ἡγῆται δίκαιον.

Εἰ μὲν οὖν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, παρανόμων, ἢ παραπρεσβείας, ἤ τινος ἄλλης τοιαύτης αἰτίας ἤμελλον αὐτοῦ κατηγορεῖν, οὐδὲν ἂν ὑμῶν ἠξίουν δεῖσθαι, νομίζων τῷ μὲν κατηγόρῳ περὶ τῶν τοιούτων προσήκειν ἐξελέγχειν μόνον, τῷ δὲ φεύγοντι καὶ παραιτεῖσθαι· ἐπειδὴ δὲ, τούς τε κριτὰς διαφθείραντος τούτου τότε,

καὶ διὰ τοῦτο τῆς φυλῆς ἀδίκως ἀφαιρεθείσης τον τρίποδα, καὶ αὐτὸς πληγὰς εἰληφὼς, ϗ ὑβρισμένος, οἷα οὐκ οἶδ' εἴ τις ἄλλος πώποτε χορηγὸς ὑβρίσθη, ἣν ὑπὲρ τούτων ἀγανακτήσας καὶ συνοργισθεὶς καταχειροτονίαν ὁ δῆμος ἐποιήσατο, ταύτην εἰσέρχομαι, οὐκ ὀκνήσω καὶ δεῖσθαι. Εἰ γὰρ οἷόν τε τοῦτ' εἰπεῖν, ἐγὼ νῦν φεύγω, εἴπερ ὑβρισθέντα μηδεμιᾶς τυχεῖν δίκης ἐστί τις συμφορά. Δέομαι οὖν ὑμῶν ἁπάντων, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ἱκετεύω, πρῶτον μὲν εὐνοϊκῶς ἀκοῦσαί μου λέγοντος· ἔπειτ', ἐὰν ἐπιδείξω Μειδίαν τουτονὶ μὴ μόνον εἰς ἐμὲ, ἀλλὰ καὶ εἰς ὑμᾶς, ϗ εἰς τοὺς νόμους, ϗ εἰς τοὺς ἄλλους ἅπαντας ὑβρικότα, βοηθῆσαι καὶ ἐμοὶ καὶ ὑμῖν αὐτοῖς. Καὶ γὰρ οὕτω πως ἔχει, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι· ὕβρισμαι μὲν ἐγὼ, καὶ προπεπηλάκισται τὸ σῶμα τοὐμὸν τότε, ἀγωνιεῖται δὲ καὶ κριθήσεται τὸ πρᾶγμα νυνὶ, πότερον ἐξεῖναι δεῖ τὰ τοιαῦτα ποιεῖν, καὶ εἰς τὸν τυχόνθ' ὑμῶν ἀδεῶς ὑβρίζειν, ἢ μή. Εἴ τις οὖν ὑμῶν, ἄνδρες δικασταὶ, τὸν ἔμπροσθεν χρόνον τῶν ἰδίων τινὸς ἕνεκα γίγνεσθαι τὸν ἀγῶνα τόνδε ὑπελάμβανεν, ἐνθυμηθεὶς νῦν ὅτι δημοσίᾳ συμφέρει μηδενὶ μηδὲν ἐξεῖναι τοιοῦτόν τι ποιεῖν, ὡς ὑπὲρ κοινοῦ τοῦ πράγματος ὄντος, καὶ προσέχων ἀκουσάτω, καὶ τὰ φαινόμενα αὐτῷ δικαιότατ' εἶναι, ταῦτα ψηφισάσθω. Ἀναγνώσεται δὲ πρῶτον μὲν ὑμῖν τὸν νόμον, καθ' ὃν εἰσὶν

et que par-là il a frustré ma tribu du prix de la victoire; puisque j'ai été frappé moi-même, et outragé comme ne le fut jamais nul chorége; je puis, sans doute, dans un jugement où je poursuis la condamnation que le peuple, justement indigné, a prononcée contre le coupable, oui, Athéniens, je puis vous adresser des prières. En effet, je me regarde aujourd'hui, en quelque sorte, comme accusé, puisque manquer d'obtenir réparation d'une insulte, est une espèce d'affront juridique. Ecoutez-moi donc, je vous prie, avec bienveillance; et, si je convaincs Midias de m'avoir insulté d'une manière atroce, d'avoir attaqué dans ma personne les lois et tous les citoyens, vengez-moi, je vous supplie, vengez-vous vous-mêmes. Il est vrai que c'est moi personnellement qui ai été outragé sur le théâtre; mais il s'agit, en ce jour, de décider si l'on autorisera de pareils excès, et s'il sera permis d'outrager impunément celui que l'on voudra d'entre vous. Si donc quelqu'un des juges a pu d'abord regarder cette cause comme particulière; considérant aujourd'hui qu'il importe à l'État qu'aucun de ses membres ne puisse être ainsi maltraité par aucun homme quel qu'il soit, qu'il m'écoute comme dans une cause qui intéresse le public, et qu'il prononce ce qui lui paraîtra le plus conforme à la justice. On va commencer par vous lire la loi en vertu de laquelle on peut porter ses plaintes au peuple; je continuerai ensuite, et

je tâcherai de vous instruire sur le reste. Greffier, lisez la loi.

Loi.

Les prytanes assembleront le peuple dans le temple de Bacchus, le lendemain des fêtes de Jupiter. Dans cette assemblée, les proëdres feront d'abord leur rapport sur les rits de la religion; ensuite ils permettront des plaintes devant le peuple, au sujet des disputes survenues dans les fêtes de Bacchus, et qui n'auront pas été terminées.

Telle est la loi, Athéniens, qui autorise les particuliers à porter leurs plaintes devant le peuple. Elle dit, comme vous venez de l'entendre, que les prytanes assembleront le peuple dans le temple de Bacchus, le lendemain des fêtes de Jupiter, et que, dans cette assemblée, les proëdres, après avoir fait leur rapport sur les objets réglés par l'archonte, s'occuperont des fautes et des prévarications commises contre la sainteté de la fête. Cette loi est aussi utile que sage, comme le démontre l'événement; car, s'il est des hommes dont la crainte d'une pareille loi ne puisse contenir l'insolence, que ne feraient-ils pas s'ils n'avaient point d'accusation à craindre, ni de risque à courir? Je vais vous faire lire une autre loi qui prouvera la modération des citoyens qui l'ont adoptée, et l'audace de Midias qui l'a enfreinte.

αἱ προβολαί· μετὰ δὲ ταῦτα, καὶ περὶ τῶν ἄλλων πειράσομαι διδάσκειν ὑμᾶς. Λέγε τὸν νόμον.

ΝΟΜΟΣ.

Τοὺς πρυτάνεις ποιεῖν ἐκκλησίαν ἐν Διονύσου τῇ ὑστεραίᾳ τῶν Πανδίων· ἐν δὲ ταύτῃ χρηματίζειν πρῶτον μὲν περὶ ἱερῶν· ἔπειτα τὰς προβολὰς παραδιδότωσαν τὰς γεγενημένας ἕνεκα τῆς πομπῆς, ἢ τῶν ἀγώνων τῶν ἐν τοῖς Διονυσίοις, ὅσαι ἂν μὴ ἐκτετισμέναι ὦσιν.

Ὁ μὲν νόμος οὗτός ἐστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καθ' ὃν αἱ προβολαὶ γίγνονται, λέγων, ὥσπερ ἠκούσατε, ποιεῖν τὴν ἐκκλησίαν ἐν Διονύσου μετὰ τὰ Πάνδια· ἐν δὲ ταύτῃ, ἐπειδὰν χρηματίσωσιν οἱ πρόεδροι περὶ ὧν διῴκηκεν ὁ Ἄρχων, χρηματίζειν κελεύει καὶ περὶ ὧν ἄν τις ἠδικηκὼς ᾖ περὶ τὴν ἑορτήν, ἢ παρανενομηκώς· καλῶς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ συμφερόντως ἔχων ὁ νόμος, ὡς τὸ πρᾶγμα αὐτὸ μαρτυρεῖ. Ὅπου γάρ, ἐπόντος τοῦ φόβου τούτου, φαίνονταί τινες οὐδὲν ἧττον ὑβρισταί, τί χρὴ προσδοκᾶν τοὺς τοιούτους ἂν ποιεῖν, εἰ μηδ' εἷς ἐπῆν ἀγών, μηδὲ κίνδυνος; Βούλομαι τοίνυν ὑμῖν καὶ τὸν ἑξῆς ἀναγνῶναι νόμον τουτονί· καὶ γὰρ ἐκ τούτου φανερὰ πᾶσιν ὑμῖν ἥ τε τῶν ἄλλων ἁπάντων ὑμῶν εὐλάβεια γενήσεται, καὶ τὸ τούτου θράσος. Λέγε τὸν νόμον.

ΝΟΜΟΣ.

Εὐήγορος εἶπεν, ὅταν ἡ πομπὴ ᾖ τῷ Διονύσῳ ἐν Πειραιεῖ, καὶ οἱ κωμῳδοὶ καὶ οἱ τραγῳδοὶ, καὶ ἡ ἐπὶ Ληναίῳ πομπὴ, καὶ οἱ τραγῳδοὶ καὶ οἱ κωμῳδοὶ, καὶ τοῖς ἐν ἄστει Διονυσίοις ἡ πομπὴ, καὶ οἱ παῖδες καὶ ὁ κῶμος, καὶ οἱ κωμῳδοὶ καὶ οἱ τραγῳδοὶ, καὶ Θαργηλίων τῇ πομπῇ καὶ τῷ ἀγῶνι, μή τι ἐξεῖναι μήτε ἐνεχυράσαι, μήτε λαμβάνειν ἕτερον ἑτέρου, μηδὲ τῶν ὑπερημέρων, ἐν ταύταις ταῖς ἡμέραις· ἐὰν δέ τις τούτων τι παραβαίνῃ, ὑπόδικος ἔστω τῷ παθόντι, καὶ προβολαὶ αὐτοῦ ἔστωσαν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ τῇ ἐν Διονύσου, ὡς ἀδικοῦντος, καθὰ περὶ τῶν ἄλλων τῶν ἀδικούντων γέγραπται.

Ἐνθυμεῖσθε, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, ὅτι ἐν τῷ προτέρῳ νόμῳ κατὰ τῶν περὶ τὴν ἑορτὴν ἀδικούντων οὔσης τῆς προβολῆς, ἐν τούτῳ καὶ κατὰ τῶν τοὺς ὑπερημέρους εἰσπραττόντων, ἢ καὶ ἄλλ' ὁτιοῦν τινὸς λαμβανόντων, ἢ βιαζομένων, ἐποιήσατε τὰς προβολάς· οὐ γὰρ ὅπως μὴ τὸ σῶμα ὑβρίζεσθαί τινος ἐν ταύταις ταῖς ἡμέραις, ἢ τὴν παρασκευὴν, ἣν ἂν ἐκ τῶν ἰδίων πορίσαιτό τις εἰς τὴν λειτουργίαν, ᾤεσθε χρῆναι, ἀλλὰ καὶ τὰ δίκῃ καὶ ψήφῳ τῶν ἑλόντων γιγνόμενα, τῶν ἑαλωκότων καὶ κεκτημένων ἐξ ἀρχῆς, τῇ γοῦν ἑορτῇ,

Loi.

Évégore a dit : Lorsqu'on célèbre les fêtes de Bacchus au Pirée et à la campagne, par des tragédies et par des comédies ; lorsqu'on les célèbre dans la ville, par des tragédies et par des comédies, avec des troupes de jeunes gens et des chœurs de musiciens ; lorsqu'on célèbre les fêtes de la Lune et du Soleil [1] ; il ne sera point permis, dans les jours consacrés à ces fêtes, de prendre des gages, de rien exiger de personne, de ceux mêmes qui seront en retard pour l'exécution d'une sentence. Quiconque enfreindra cette loi, pourra être accusé par ceux auxquels il aura fait violence ; on pourra porter des plaintes à son sujet dans l'assemblée du temple de Bacchus ; il sera poursuivi comme ayant violé la sainteté de la fête, et on le jugera comme on juge tout violateur d'une fête.

Faites attention, Athéniens, que la première loi autorise les particuliers à porter leurs plaintes devant le peuple, contre ceux qui ont violé la sainteté de la fête ; et celle-ci, contre ceux mêmes qui, dans des jours de fête, poursuivent l'exécution d'une sentence qu'ils ont obtenue, prennent quoi que ce soit à un particulier, ou lui font quelque violence. Oui, loin de permettre qu'en ces jours on outrage un citoyen dans sa personne, ni qu'on trouble les préparatifs qu'il a faits pour s'acquitter honorablement de sa charge, vous laissez même,

du moins pour ce tems, au particulier condamné, les biens qu'il possède, mais qui ont été adjugés à un autre par une sentence. Vous donc, aussi pleins d'humanité que de religion, vous ne permettez pas, dans des jours de fête, de poursuivre la réparation même des injustices qui ont précédé; et Midias, dans ces mêmes jours, ainsi qu'on le prouvera, a commis des violences qui méritent les peines les plus rigoureuses. Je vais les détailler toutes, je les suivrai depuis la première jusqu'à la dernière, jusqu'à celle qui l'a porté à me frapper. On verra qu'il n'en est pas une seule qui ne rende digne de mort celui qui en est coupable.

Depuis trois ans, il n'y avait pas eu de chorége dans la tribu Pandionide; on tenait l'assemblée dans laquelle la loi ordonne à l'archonte de tirer au sort le musicien qui doit donner le ton aux chœurs; on se faisait mutuellement des reproches; l'archonte s'en prenait aux administrateurs de la tribu, ceux-ci s'en prenaient à l'archonte : je m'offris de moi-même pour être chorége. Le sort me procura l'avantage de choisir, avant mes rivaux, l'homme le plus essentiel du chœur. Applaudissant tous au zèle avec lequel je m'étais offert, et à la fortune qui l'avait favorisé, vous témoignâtes, à l'envi, votre contentement par les démonstrations les plus éclatantes. Midias seul en fût offensé, comme sa conduite l'annonce. Il n'a cessé, en effet, de me molester durant le cours de ma chorégie, de me

ἀπεδώκατε εἶναι. Ὑμεῖς μὲν τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάντες εἰς τοσοῦτον ἀφῖχθε φιλανθρωπίας τε καὶ εὐσεβείας, ὥστε καὶ τῶν πρότερον γεγενημένων ἀδικημάτων τὸ λαμβάνειν δίκην ἐπέσχετε ταύτας τὰς ἡμέρας· Μειδίας δ' ἐν αὐταῖς ταύταις ταῖς ἡμέραις ἄξια τοῦ δοῦναι τὴν ἐσχάτην δίκην ποιῶν δειχθήσεται. Βούλομαι δὲ ἕκαστον ἀπαρχῆς ὧν πέπονθα ἐπιδείξας, ἔτι καὶ περὶ τῶν πληγῶν εἰπεῖν, ἃς τὸ τελευταῖον προσενέτεινέ μοι. Ἓν γὰρ μηδέν ἐστιν, ἐφ' ᾧ τῶν πεπραγμένων οὐ δίκαιος ἂν ἀπολωλέναι φανήσεται.

Ἐπειδὴ γὰρ, οὐ καθεστηκότος χορηγοῦ τῇ Πανδιονίδι φυλῇ τρίτον ἔτος τουτὶ, παρούσης δὲ τῆς ἐκκλησίας, ἐν ᾗ τὸν Ἄρχοντα ἐπικληροῦν ὁ νόμος τοῖς χοροῖς τοὺς αὐλητὰς κελεύει, λόγων καὶ λοιδορίας γιγνομένης, καὶ κατηγοροῦντος τοῦ μὲν Ἄρχοντος τῶν Ἐπιμελητῶν τῆς φυλῆς, τῶν δ' Ἐπιμελητῶν τοῦ Ἄρχοντος, παρελθὼν ὑπεσχόμην ἐγὼ χορηγήσειν ἐθελοντὴς, καὶ, κληρουμένων, πρῶτος αἱρεῖσθαι τὸν αὐλητὴν ἔλαχον· ὑμεῖς μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάντες ἀμφότερα ὡς οἷόν τε μάλιστ' ἀπεδέξασθε, τήν τ' ἐπαγγελίαν τὴν ἐμὴν, καὶ τὸ συμβὰν ἀπὸ τῆς τύχης, καὶ θόρυβον καὶ κρότον τοιοῦτον, ὡς ἂν ἐπαινοῦντές τε καὶ συνησθέντες, ἐποιήσατε· Μειδίας δ'

οὑτοσὶ, μόνος τῶν ἁπάντων, ὡς ἔοικεν, ἤχθέσθη, καὶ παρηκολούθησε, παρ' ὅλην τὴν λειτουργίαν, ἐπηρεάζων ἐμοὶ συνεχῶς, καὶ μικρὰ καὶ μείζω. Ὅσα μὲν οὖν, ἢ τοὺς χορευτὰς ἐναντιούμενος ἡμῖν ἀφεθῆναι τῆς στρατείας, ἠνώχλησεν, ἢ προβαλλόμενος καὶ κελεύων ἑαυτὸν εἰς τὰ Διονύσια χειροτονεῖν Ἐπιμελητὴν, ἢ τἄλλα πάντα, ὅσα τοιαῦτα, ἐάσω· οὐ γὰρ ἀγνοῶ τοῦθ', ὅτι τῷ μὲν ἐπηρεαζομένῳ τότ' ἐμοὶ καὶ ὑβριζομένῳ τὴν αὐτὴν ὀργὴν ἕκαστον τούτων, ἥνπερ ἄλλ' ὁτιοῦν τῶν δεινοτάτων, παρίστη, ὑμῖν δὲ τοῖς ἄλλοις, τοῖς ἔξω τοῦ πράγματος οὖσιν, οὐκ ἂν ἴσως ἄξια ταῦτα καθ' αὑτὰ ἀγῶνος φανείη· ἀλλ' ἃ πάντες ἂν ὁμοίως ἀκούσαντες ἀγανακτήσαιτε, ταῦτ' ἐρῶ. Ἔστι δὲ ὑπερβολὴ τῶν μετὰ ταῦτα, ἃ μέλλω λέγειν. Καὶ οὐκ ἂν ἐπεχείρησα ἔγωγε κατηγορεῖν αὐτοῦ νῦν, εἰ μὴ καὶ τότε ἐν τῷ δήμῳ παραχρῆμα ἐξήλεγξα.

Τὴν γὰρ ἐσθῆτα τὴν ἱερὰν (ἱερὰν γὰρ ἔγωγε νομίζω πᾶσαν, ὅσην ἂν τις ἕνεκα τῆς ἑορτῆς παρασκευάσηται, τέως ἂν χρησθῇ), καὶ τοὺς στεφάνους τοὺς χρυσοῦς, οὓς ἐποιησάμην ἐγὼ κόσμον τῷ χορῷ, ἐπεβούλευσεν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, διαφθεῖραί μου, νύκτωρ ἐλθὼν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τὴν τοῦ χρυσοχόου· καὶ διέφθειρεν, οὐ μέντοι πάντας γε· οὐ γὰρ ἠδυνήθη· καίτοι τοῦτό γ' οὐδεὶς πώποτε οὐδένα φησὶν ἀκηκοέναι τολμήσαντα,

vexer de toutes les manières. Je ne dirai pas tous les mouvemens qu'il s'est donnés, dans la vue de me nuire, pour empêcher que les acteurs de ma troupe ne fussent exempts du service, ou pour se faire nommer administrateur des fêtes de Bacchus; je ne parlerai pas de ces persécutions, et de mille autres pareilles. Si chacune de ces injures a pu m'affecter autant que les plus graves, moi qui alors étais persécuté et insulté; vous, pour qui elles étaient étrangères, vous ne les jugez peut-être pas de nature à former une accusation. Mais ce que je vais dire, vous indignera tous autant que moi-même : ce que vous allez entendre, est au-dessus de toute expression; et je n'entreprendrais pas aujourd'hui d'en accuser Midias, si je ne l'eusse convaincu sur-le-champ, devant le peuple.

Il a voulu, Athéniens, déchirer ma robe sacrée : car une robe qu'on prépare pour une fête, est sacrée, tant qu'elle est destinée à cet usage; il a voulu briser les couronnes d'or que j'avais commandées pour décorer ma troupe. Forçant, de nuit, la maison de l'orfèvre, il a exécuté son dessein en partie, et il aurait été plus loin, si on ne l'eût arrêté. Qui jamais dans une ville se porta à de tels excès ? Ce n'est pas tout, il a corrompu le maître de ma troupe; et, si Téléphane, mon principal acteur, ne se fût montré fidèle, et, s'apercevant de la manœuvre, n'eût chassé le traître, et ne se fût chargé lui-même d'exercer la troupe, elle serait

entrée, Athéniens, sans avoir été instruite; et moi, chorége, hors d'état de disputer le prix, j'aurais essuyé le plus cruel affront. Peu satisfait de ces injures, il a été jusqu'à corrompre l'archonte, un des chefs de la fête; il a animé contre moi mes rivaux; il a crié, menacé, obsédé des juges liés par la religion du serment, fermé et cloué la porte du théâtre; enfin, n'étant que particulier, il n'a cessé de me nuire par des coups d'autorité, par des attentats inouis. Vous qui devez prononcer dans cette cause, vous m'êtes tous témoins de ce qui s'est passé sur le theâtre ou devant le peuple. Mais quels discours méritent plus créance que ceux à la vérité desquels les juges eux-mêmes peuvent rendre témoignage? Après avoir corrompu les juges des acteurs de danse et de musique, il a couronné tous ses beaux exploits par me frapper outrageusement, et par enlever le prix de la victoire à ma tribu qui avait l'avantage.

Voilà, Athéniens, les excès de son insolence envers ma tribu et moi, et ses impiétés envers le dieu dont on célébraït la fête; voilà ce qui m'a fait porter mes plaintes devant le peuple. Je supprime, pour le moment, mille autres traits pareils, que je vous exposerai tout-à-l'heure, dans le plus grand détail qu'il me sera possible; traits de méchanceté

οὐδὲ ποιήσαντα ἐν τῇ πόλει. Οὐκ ἀπέχρησε δ' αὐτῷ τοῦτο, ἀλλὰ καὶ τὸν διδάσκαλον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, διέφθειρέ μου τοῦ χοροῦ· καὶ, εἰ μὴ Τηλεφάνης, ὁ αὐλητὴς, ἀνδρῶν βέλτιστος περὶ ἐμὲ τότε ἐγένετο, καὶ, τὸ πρᾶγμα αἰσθόμενος, τὸν ἄνθρωπον ἀπελάσας, αὐτὸς συγκροτεῖν καὶ διδάσκειν ᾤετο δεῖν τὸν χορὸν, οὐδ' ἂν ἠγωνισάμεθα, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἀλλ' ἀδίδακτος ἂν εἰσῆλθεν ὁ χορὸς, καὶ πράγματα αἴσχιστα ἂν ἐπάθομεν. Καὶ οὐδ' ἐνταῦθ' ἔστη τῆς ὕβρεως, ἀλλὰ τοσοῦτον αὐτῷ περιῆν, ὥστε τὸν ἐστεφανωμένον Ἄρχοντα διέφθειρε· τοὺς χορηγοὺς συνῆγεν ἐπ' ἐμὲ, βοῶν, ἀπειλῶν, ὀμνύουσι παρεστηκὼς τοῖς κριταῖς, τὰ παρασκήνια φράττων, προσηλῶν, ἰδιώτης ὢν, τὰ δημόσια, κακὰ καὶ πράγματα ἀμύθητά μοι παρέχων, διετέλεσε· καὶ τούτων, ὅσα γε ἐν τῷ δήμῳ γέγονεν, ἢ πρὸς τοῖς κριταῖς ἐν τῷ θεάτρῳ, ὑμεῖς ἐστέ μοι μάρτυρες πάντες, ὦ ἄνδρες δικασταί. Καίτοι τῶν λόγων τούτους χρὴ δικαιοτάτους καὶ πιστοτάτους ἡγεῖσθαι, οὓς ἂν οἱ καθήμενοι τῷ λέγοντι μαρτυρῶσιν ἀληθεῖς εἶναι. Προδιαφθείρας τοίνυν τοὺς κριτὰς τῷ ἀγῶνι τῶν ἀνδρῶν, δύο ταῦτα ὡσπερεὶ κεφάλαια ἐφ' ἅπασι τοῖς ἑαυτῷ νενεανιευμένοις ἐπέθηκεν· ἐμοῦ μὲν ὕβρισεν εἰς τὸ σῶμα, τῇ φυλῇ δὲ κρατούσῃ τὸν ἀγῶνα αἰτιώτατος τοῦ μὴ νικῆσαι κατέστη.

Τὰ μὲν οὖν εἰς ἐμὲ καὶ τοὺς φυλέτας ἠσελγημένα,

καὶ τὰ περὶ τὴν ἑορτὴν ἀδικήματα τούτῳ πεπραγμένα, ἐφ᾽ οἷς αὐτὸν προυϐαλόμην, ταῦτ᾽ ἔστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ πολλὰ ἕτερα, ὧν ὅσα ἂν οἷός τε ὦ διέξειμι πρὸς ὑμᾶς αὐτίκα δὴ μάλα· ἔχω δὲ λέγειν καὶ πονηρίας ἑτέρας αὐτοῦ παμπληθεῖς, καὶ ὕϐρεις εἰς πολλοὺς ὑμῶν, καὶ τολμήματα τοῦ μιαροῦ τούτου πολλὰ καὶ δεινά· ἐφ᾽ οἷς, τῶν πεπονθότων οἱ μὲν, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, καταδείσαντες τοῦτον καὶ τὸ τούτου θράσος, καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ἑταίρους, καὶ πλοῦτον καὶ ὕϐριν, καὶ τἄλλα ὅσα δὴ πρόσεστι τούτῳ, ἡσυχίαν ἔσχον, οἱ δ᾽, ἐπιχειρήσαντες δίκην λαμϐάνειν, οὐκ ἠδυνήθησαν· εἰσὶ δ᾽ οἳ καὶ διελύσαντο, ἴσως λυσιτελεῖν αὐτοῖς ἡγούμενοι. Τὴν μὲν οὖν ὑπὲρ αὑτῶν δίκην ἔχουσιν οἵ γε πεισθέντες, τῆς δ᾽ ὑπὲρ τῶν νόμων, οὓς παραϐὰς οὗτος, κἀκείνους ἠδίκει τότε, καὶ νῦν ἐμὲ, καὶ πάντας τοὺς ἄλλους, ὑμεῖς ἐστὲ κληρονόμοι. Πάντων οὖν τούτων ἀθρόων ἓν τίμημα ποιήσασθε, ὅ, τι ἂν δίκαιον ἡγῆσθε. Ἐξελέγξω δὲ, πρῶτον μὲν, ὅσα αὐτὸς ὑϐρίσθην, ἔπειθ᾽, ὅσα ὑμεῖς ἠδίκησθε· μετὰ ταῦτα δὲ καὶ τὸν ἄλλον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, βίον αὐτοῦ πάντα ἐξετάσω, καὶ δείξω πολλῶν θανάτων, οὐχ ἑνὸς, ὄντα ἄξιον. Λέγε μοι τὴν τοῦ χρυσοχόου πρώτην λαϐὼν μαρτυρίαν.

ΜΑΡΤΥΡΙΑ.

Παμμένης Παμμένους, ἔπαρχος, ἔχω χρυσοχο-

de tous les genres, traits d'insolence envers plusieurs d'entre vous, traits d'audace les plus révoltans. Parmi les offensés, les uns, redoutant sa violence et sa témérité, ses amis et ses richesses, son crédit et sa puissance, se sont tenus tranquilles; les autres, qui l'ont poursuivi en justice, n'ont rien obtenu; quelques-uns, persuadés sans doute que c'était leur avantage, ont fait avec lui des arrangemens particuliers. Ceux qui se sont laissé gagner, ont tiré satisfaction pour eux-mêmes: c'est à vous, Athéniens, à venger les lois d'Athènes, au mépris desquelles il les a insultés, eux, tous les autres et moi. Sévissez en même tems contre tous ses attentats, et infligez-lui la peine que vous jugerez convenable. Je le convaincrai d'abord en rappelant tous les outrages que j'ai essuyés de sa part; je détaillerai ensuite tous les excès qu'il a commis envers vous; enfin, j'exposerai toute sa vie, et je montrerai qu'il mérite, non une mort seule, mais plusieurs morts. On va lire, avant tout, la déposition de l'orfèvre. Lisez, greffier.

Déposition.

Moi Pamménès, fils de Pamménès, j'ai, dans la place publique, une maison où je demeure, et où j'exerce la profession d'orfèvre. Démosthène, pour

lequel je dépose, m'avait commandé des couronnes d'or, et une robe brochée d'or, qui devaient servir dans les fêtes de Bacchus; j'avais achevé ces ouvrages, et je les gardais chez moi, prêt à les livrer: Midias, qui est accusé par Démosthène, est venu fondre avec d'autres, pendant la nuit, sur ma maison dont il a forcé la porte. Il a voulu briser les couronnes, et déchirer la robe; il a gâté une partie des ouvrages; et, si quelques-uns ont été épargnés, c'est que m'étant montré, je l'ai empêché d'aller plus loin [2].

J'ai à vous rapporter, Athéniens, comme je le disais en commençant, mille traits de sa méchanceté et de son insolence envers d'autres. Quoique ces traits soient en aussi grand nombre que vous le verrez tout-à-l'heure, je les ai recueillis tous; et la chose n'était pas difficile, puisque ceux qui avaient à se plaindre de lui sont venus me trouver d'eux-mêmes. Mais je veux auparavant vous prévenir des défenses par lesquelles il essaiera de vous en imposer. Il est aussi utile pour vous qu'essentiel pour moi, que je détruise ces objections. Pourquoi? c'est qu'empêcher qu'on ne vous trompe, c'est vous mettre en état de prononcer d'une manière conforme à la justice et à votre serment. Vous devez donc donner la plus grande attention aux réponses solides que vous allez entendre, les graver dans votre mémoire, et les opposer à toutes les vaines défenses de Midias.

εῖον ἐν τῇ ἀγορᾷ, ἐν ᾧ καὶ καταγίγνομαι καὶ ἐργάζομαι τὴν χρυσοχοϊκὴν τέχνην. Ἐκδόντος δέ μοι Δημοσθένους, ᾧ μαρτυρῶ, στέφανον χρυσοῦν, ὥστε κατασκευάσαι, καὶ ἱμάτιον διάχρυσον ποιῆσαι, ὅπως πομπεύσῃ ἐν αὐτοῖς τὴν τοῦ Διονύσου πομπὴν, καὶ ἐμοῦ συντελέσαντος αὐτὰ, καὶ ἔχοντος παρ' ἐμαυτῷ ἕτοιμα, εἰσπηδήσας πρός με νύκτωρ Μειδίας ὁ κρινόμενος ὑπὸ Δημοσθένους, ἔχων μεθ' ἑαυτοῦ καὶ ἄλλους, ἐπεχείρησε διαφθείρειν τὸν στέφανον καὶ τὸ ἱμάτιον, καί τινα μὲν αὐτῶν ἐλυμήνατο, οὐ μέντοι πάντα γε ἐδυνήθη, διὰ τὸ ἐπιφανέντα με κωλῦσαι.

Πολλὰ μὲν τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ περὶ ὧν τοὺς ἄλλους ἠδίκηκεν, ἔχω λέγειν, ὥσπερ εἶπον ἐν ἀρχῇ τοῦ λόγου, καὶ συνείλοχα ὕβρεις αὐτοῦ καὶ πονηρίας τοσαύτας, ὅσας ἀκούσεσθε αὐτίκα δὴ μάλα· ἦν δ' ἡ συλλογὴ ῥᾳδία· αὐτοὶ γὰρ οἱ πεπονθότες προσῄεσάν μοι· βούλομαι δὲ πρὸ τούτων εἰπεῖν, οἷς ἐπιχειρήσειν αὐτὸν ἀκήκοα ἐξαπατᾷν ὑμᾶς· τοὺς γὰρ ὑπὲρ τούτων λόγους, ἐμοὶ μὲν ἀναγκαιοτάτους προειπεῖν ἡγοῦμαι, ὑμῖν δὲ χρησιμωτάτους ἀκοῦσαι. Διὰ τί; ὅτι τοῦ δικαίαν καὶ εὔορκον θέσθαι τὴν ψῆφον ὁ κωλύσας ἐξαπατηθῆναι λόγος ὑμᾶς, οὗτος αἴτιος ἔσται. Πολὺ δὴ μάλιστα πάντων τούτῳ τῷ λόγῳ προσέχειν ὑμᾶς δεῖ, καὶ μνημονεῦσαι τοῦτον, καὶ πρὸς ἕκαστον ἀπαντᾷν, ὅταν οὗτος λέγῃ.

Ἔστι δὲ πρῶτον μὲν ἐκεῖνο οὐκ ἄδηλος ἐρῶν, ἐξ ὧν ἰδίᾳ πρός τινας αὐτὸς διεξιὼν ἀπηγγέλλετό μοι, ὡς, εἴπερ ἀληθῶς ἐπεπόνθειν ταῦτα ἃ λέγω, δίκας ἰδίας μοι προσῆκεν αὐτῷ λαχεῖν, τῶν μὲν ἱματίων καὶ τῶν χρυσῶν στεφάνων τῆς διαφθορᾶς καὶ τῆς περὶ τὸν χορὸν ἁπάσης ἐπηρείας, βλάβης, ὧν δ' εἰς τὸ σῶμα ὑβρίσθαι φημὶ, ὕβρεως, οὐ, μὰ Δί', οὐχὶ δημοσίᾳ κρίνειν αὐτὸν, καὶ τίμημα ἐπάγειν, ὅ, τι χρὴ παθεῖν, ἢ ἀποτῖσαι· ἐγὼ δὲ, ἓν μὲν ἐκεῖνο εὖ οἶδα, καὶ ὑμᾶς δὲ εἰδέναι χρὴ, ὅτι, εἰ μὴ προὐβαλλόμην αὐτὸν, ἀλλ' ἐδικαζόμην, οὑναντίος ἂν ἧκεν εὐθύς μοι λόγος, ὡς, εἴπερ ἦν τι τούτων ἀληθὲς, προβάλλεσθαί με ἔδει, καὶ παρ' αὐτὰ τἀδικήματα τὴν τιμωρίαν ποιεῖσθαι· ὅ τε γὰρ χορὸς ἦν τῆς πόλεως, ἥ τε ἐσθὴς, τῆς ἑορτῆς ἕνεκα, πᾶσα παρεσκεύαστο, ἐγώ τε, ὁ πεπονθὼς ταῦτα, χορηγὸς ἦν· τίς ἂν οὖν ἑτέραν μᾶλλον εἵλετο τιμωρίαν, ἢ τὴν ἐκ τοῦ νόμου κατὰ τῶν περὶ τὴν ἑορτὴν ἀδικούντων οὖσαν; Ταῦτ' εὖ οἶδ' ὅτι πάντ' ἂν ἔλεγεν οὗτος τότε. Φεύγοντος μὲν γὰρ, οἶμαι, καὶ ἠδικηκότος ἐστὶ, τὸ τὸν παρόντα τρόπον τοῦ δοῦναι δίκην διακρουόμενον, τὸν οὐκ ὄνθ' ὡς ἔδει γενέσθαι λέγειν· δικαστῶν δέ γε σωφρόνων, τούτοις τε μὴ προσέχειν, καὶ, ὃν ἂν λάβωσιν ἀσελγαίνοντα, κολάζειν. Μὴ δὴ τοῦτο λέγειν αὐτὸν ἐᾶτε, ὅτι καὶ δίκας ἰδίας δίδωσιν ὁ νόμος μοι καὶ γραφὴν ὕβρεως

Voici un premier moyen qu'il emploiera certainement; je l'ai su de quelques-uns auxquels il s'en est ouvert. Il dira que, quand même j'aurais éprouvé, de sa part, les mauvais traitemens dont je me plains, je devais le poursuivre en justice ordinaire. Il a brisé des couronnes d'or, déchiré une robe, inquiété ma troupe, et m'a frappé moi-même : eh bien ! je devais l'attaquer par les voies accoutumées, comme ayant causé du dommage ou fait une insulte; mais non pas, certes, le poursuivre par une voie extraordinaire, et conclure envers l'état à une peine pécuniaire ou corporelle. Pour moi, je suis persuadé d'une chose, et vous devez, Athéniens, en être persuadés vous-mêmes, que, si je l'eusse poursuivi en justice ordinaire, il aurait aussitôt changé de langage. Quand les plaintes seraient fondées, aurait-il dit, c'est devant le peuple qu'il aurait fallu me traduire, et me faire condamner sur-le-champ à une peine. Car enfin, aurait-il ajouté, la troupe était formée au nom de la république, tout l'habillement était préparé pour la fête, l'offensé était chorége. Pourquoi donc n'avoir pas préféré la poursuite ordonnée, par la loi, contre les violateurs de la fête ? Voilà ce qu'il aurait dit, je n'en doute pas. En effet, c'est l'usage d'un coupable accusé, de décliner la forme selon laquelle on veut le faire punir, et de prétendre que ce n'est point de telle manière qu'on devait l'attaquer; c'est le devoir de juges raisonnables de

ne pas écouter de pareils discours, et de punir l'insolent cité devant eux. Ne lui permettez donc point de dire que la loi m'autorise à le poursuivre dans la forme selon laquelle on poursuit l'auteur d'une insulte; oui, elle m'y autorise; mais Midias doit montrer, ou qu'il n'a pas fait ce dont je l'accuse, ou qu'en le faisant, il n'a pas violé la sainteté de la fête : c'est là sur quoi je l'ai accusé devant le peuple; c'est là sur quoi vous allez prononcer. Si, n'usant pas du privilége d'une action ordinaire, et cédant à la république la réparation de l'offense qui m'a été faite, j'attaque Midias selon la forme qui ne me procure aucune réparation pécuniaire; loin que cette conduite doive me faire tort, il faut m'en tenir compte.

Je sais aussi qu'il répétera sans cesse : Ne me livrez pas à Démosthène; ne me perdez pas à cause de Démosthène; me ferez-vous périr parce que nous sommes ennemis? Je sais qu'il affectera de répéter ces paroles, afin de me rendre odieux. Mais il n'en est pas comme il le dit; il s'en faut bien. Non, ce n'est jamais à celui qui accuse, que vous livrez le coupable. Quand un citoyen est offensé, ce n'est pas la peine à laquelle il conclut contre l'offenseur, que vous infligez; vous avez, au contraire, établi des lois qui ont précédé l'offense, avant de connaître l'offenseur ou l'offensé. Et que font ces lois? Elles promettent de donner à tout citoyen attaqué le droit de poursuivre celui qui

(δίδωσι γάρ)· ἀλλ', ὡς οὐ πεποίηκεν ἃ κατηγόρηκα, ἢ, πεποιηκὼς, οὐ περὶ τὴν ἑορτὴν ἀδικεῖ, τοῦτο δεικνύτω. Τοῦτο γὰρ αὐτὸν ἐγὼ προυβαλόμην, καὶ περὶ τούτου τὴν ψῆφον οἴσετε νῦν ὑμεῖς. Εἰ δ' ἐγὼ, τὴν ἐπὶ τῶν ἰδίων δικῶν πλεονεξίαν ἀφεὶς, τῇ πόλει παραχωρῶ τῆς τιμωρίας, καὶ τοῦτον εἱλόμην τὸν ἀγῶνα, ἀφ' οὗ μηδέν ἐστι λῆμμα λαβεῖν ἐμοὶ, χάριν, οὐ βλάβην δήπου, τοῦτ' ἂν εἰκότως ἐνέγκαι μοι παρ' ὑμῶν.

Οἶδα τοίνυν, ὅτι καὶ τούτῳ πολλῷ χρήσεται τῷ λόγῳ· Μή με Δημοσθένει παραδῶτε, μηδὲ διὰ Δημοσθένην με ἀνέλητε· ὅτι τούτῳ πολεμῶ, διὰ τοῦτό με ἀναιρήσετε; Τὰ τοιαῦτα πολλάκις οἶδ' ὅτι φθέγξεται, βουλόμενος φθόνον τινὰ ἐμοὶ διὰ τούτων τῶν λόγων συνάγειν. Ἔχει δ' οὐχ οὕτω ταῦτα, οὐδ' ἐγγύς. Οὐδένα γὰρ τῶν ἀδικούντων ὑμεῖς οὐδενὶ τῶν κατηγόρων ἐκδίδοτε· οὐδὲ γὰρ, ἐπειδὰν ἀδικηθῇ τις, ὡς ἂν ἕκαστος ὑμᾶς ὁ παθὼν πείσῃ, ποιεῖσθε τὴν τιμωρίαν, ἀλλὰ, τοὐναντίον, νόμους ἔθεσθε πρὸ τῶν ἀδικημάτων ἐπ' ἀδήλοις μὲν τοῖς ἀδικήσουσιν, ἀδήλοις δὲ τοῖς ἀδικησομένοις. Οὗτοι δὲ τί ποιοῦσιν οἱ νόμοι; πᾶσιν ὑπισχνοῦνται τοῖς ἐν τῇ πόλει δίκην, ἂν ἀδικηθῇ τις, ἔσεσθαι δι' αὐτῶν λαβεῖν. Ὅταν τοίνυν τῶν παραβαινόντων τινὰ τοὺς νόμους

κολάζητε, οὐχὶ τοῖς κατηγόροις τοῦτον ἐκδίδοτε, ἀλλὰ τοὺς νόμους ὑμῖν αὐτοῖς βεβαιοῦτε.

Ἀλλὰ μὴν, πρός γε τὸ τοιοῦτον, ὅτι, Δημοσθένης (φησὶν) ὕβρισται, δίκαιος καὶ κοινὸς καὶ ὑπὲρ ἁπάντων ἔσθ' ὁ λόγος. Οὐ γὰρ εἰς Δημοσθένην ὄντα με ἠσέλγαινε μόνον, ταύτην τὴν ἡμέραν, ἀλλὰ καὶ εἰς χορηγὸν ὑμέτερον· τοῦτο δ' ὅσον δύναται, γνοίητ' ἂν ἐκ τῶνδε. Ἴστε δήπου τοῦθ', ὅτι τῶν θεσμοθετῶν τούτων οὐδενὶ Θεσμοθέτης ἐστ' ὄνομα, ἀλλ' ὁτιδήποτε ἑκάστῳ. Ἂν μὲν τοίνυν ἰδιώτην ὄντα τινὰ αὐτῶν ὑβρίσῃ τις ἢ κακῶς εἴπῃ, γραφὴν ὕβρεως καὶ δίκην κακηγορίας ἰδίαν φεύξεται· ἐὰν δὲ θεσμοθέτην, ἄτιμος ἔσται καθάπαξ. Διὰ τί; ὅτι τοὺς νόμους ἤδη ὁ τοῦτο ποιῶν προσυβρίζει, καὶ τὸν ὑμέτερον κοινὸν στέφανον, καὶ τὸ τῆς πόλεως ὄνομα· ὁ γὰρ θεσμοθέτης οὐδενὸς ἀνθρώπων ἐστ' ὄνομα, ἀλλὰ τῆς πόλεως. Καὶ πάλιν γε τὸν Ἄρχοντα, ταὐτὸ τοῦτο, ἐὰν μὲν ἐστεφανωμένον πατάξῃ τις ἢ κακῶς εἴπῃ, ἄτιμος· ἐὰν δὲ ἰδιώτην, ἰδίᾳ ὑπόδικος. Καὶ οὐ μόνον περὶ τούτων οὕτω ταῦτ' ἔχει, ἀλλὰ καὶ περὶ πάντων, οἷς ἂν ἡ πόλις τινὰ ἄδειαν, ἢ στεφανηφορίαν, ἢ τινὰ τιμὴν δῷ. Οὕτω τοίνυν, καὶ ἐμὲ εἰ μὲν ἐν ἄλλαις τισὶν ἡμέραις ἠδίκησέ τι τούτων Μειδίας ἰδιώτην ὄντα, ἰδίᾳ

l'attaque. Lors donc que vous punissez un infracteur des lois, vous ne le livrez pas aux accusateurs; mais vous vous assurez à vous-mêmes la jouissance de vos lois.

C'est Démosthène qui a été insulté, dira-t-il encore. Voici ma réponse, qui est solide, et qui intéresse la sûreté commune. Ce n'est pas Démosthène qu'on a insulté sur le théâtre, mais votre chorége. La différence est essentielle; je vais vous le faire comprendre. Vous le savez, sans doute; parmi les thesmothètes, aucun ne porte le nom de sa charge, mais le nom qu'il a reçu de son père. Insulte-t-on un d'entre eux, comme simple particulier, par des actions ou par des paroles? on sera accusé pour insulte d'actions ou de paroles, par les voies ordinaires. L'a-t-on insulté comme thesmothète? on sera diffamé. Pourquoi? c'est que, dans sa personne, on a insulté les lois, on a insulté un personnage revêtu d'un caractère public [3]; car thesmothète n'est pas un nom de famille, mais un nom de charge. Il en est de même de l'archonte. L'a-t-on frappé ou injurié dans l'exercice de son emploi? on sera diffamé. L'a-t-on insulté comme particulier? on ne peut être attaqué que par une action ordinaire. Nous dirons la même chose de tous ceux que l'état a revêtus de quelque honneur, de quelque charge, ou de quelque fonction. De même, moi, si Midias m'eût insulté, dans un autre jour, comme simple particulier, j'aurais dû

le poursuivre par une action ordinaire; mais, si toutes les insultes qu'il m'a faites, il les a faites à votre chorége, dans un jour de fête, il doit encourir la vindicte publique. Car ce n'est pas Démosthène qu'il a insulté, mais un chorége, personnage public; et il l'a insulté en un jour où les lois le prennent sous leur sauve-garde. Quand on veut établir des lois, il faut bien les examiner; dès qu'elles sont établies, il faut les observer : la justice et votre serment le demandent. Nous avions anciennement des lois portées contre ceux qui ont lésé, insulté ou frappé; s'il eût suffi de ces lois contre ceux qui auraient commis quelqu'un de ces délits dans les fêtes de Bacchus, il n'eût pas été besoin d'une loi nouvelle. Mais les anciennes ne suffisaient pas; ce qui le prouve, c'est que vous avez porté une loi pour le dieu même, pour les fêtes célébrées en son honneur. Si donc un citoyen a encouru la peine des anciennes lois, de la nouvelle et de toutes les autres, est-ce une raison pour qu'il jouisse de l'impunité? n'en est-ce pas une plutôt pour qu'il soit puni plus sévèrement? Oui, sans doute.

On m'a rapporté qu'il allait, de tous côtés, demandant et recueillant les noms des citoyens, à qui il est arrivé de recevoir une insulte, et qu'il se dispose à vous les citer tous. Par exemple, il vous parlera d'un proëdre, que l'on dit avoir été frappé autrefois par Polyzèle, et d'un thesmothète qui,

καὶ δίκην προσῆκεν αὐτῷ διδόναι· εἰ δὲ χορηγὸν ὄντα ὑμέτερον, ἱερομηνίας οὔσης, πάνθ', ὅσα ἠδίκησεν, ὑβρίσας φαίνεται, δημοσίας ὀργῆς καὶ τιμωρίας δίκαιός ἐστι τυγχάνειν· ἅμα γὰρ τῷ Δημοσθένει καὶ ὁ χορηγὸς ὑβρίζετο (τοῦτο δ' ἐστὶ τῆς πόλεως ὄνομα), καίτοι ταύταις ταῖς ἡμέραις, αἷς οὐκ ἐῶσιν οἱ νόμοι. Χρὴ δὲ, ὅταν μὲν τίθησθε τοὺς νόμους, ὁποῖοί τινές εἰσι σκοπεῖν, ἐπειδὰν δὲ θῆσθε, φυλάττειν καὶ χρῆσθαι· καὶ γὰρ εὔορκα ταῦθ' ὑμῖν ἐστὶ, καὶ ἄλλως δίκαια. Ἦν ὁ τῆς βλάβης ὑμῖν νόμος πάλαι, ἦν ὁ τῆς αἰκίας, ἦν ὁ τῆς ὕβρεως. Εἰ τοίνυν ἀπέχρη τοὺς τοῖς Διονυσίοις τι ποιοῦντας τούτων κατὰ τούτους τοὺς νόμους δίκην διδόναι, οὐδὲν ἂν ὑμῖν προσέδει τοῦδε τοῦ νόμου. Ἀλλ' οὐκ ἀπέχρη. Σημεῖον δέ· ἔθεσθε ἱερὸν νόμον αὐτῷ τῷ θεῷ περὶ τῆς ἱερομηνίας. Εἴ τις οὖν κἀκείνοις τοῖς προϋπάρχουσι νόμοις, καὶ τούτῳ τῷ μετ' ἐκείνους τεθέντι, καὶ πᾶσι τοῖς λοιποῖς ἔστ' ἔνοχος, ὁ τοιοῦτος πότερα μὴ δῷ διὰ τοῦτο δίκην, ἢ μείζω δοίη δικαίως; ἐγὼ μὲν οἶμαι μείζω.

Ἀπήγγειλε τοίνυν τίς μοι περιϊόντα αὐτὸν συλλέγειν καὶ πυνθάνεσθαι τίσι πώποτε συμβέβηκεν ὑβρισθῆναι, καὶ λέγειν τούτους καὶ διηγεῖσθαι πρὸς ὑμᾶς μέλλειν· οἷον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸν πρόεδρον,

ὅν ποτέ φασιν ἐν ὑμῖν ὑπὸ Πολυζήλου πληγῆναι, καὶ τὸν θεσμοθέτην, ὃς ἔναγχος ἐπλήγη τὴν αὐλητρίδα ἀφαιρούμενος, καὶ τοιούτους τινάς, ὡς, ἐὰν πολλοὺς ἑτέρους πολλὰ καὶ δεινὰ πεπονθότας ἐπιδείξῃ, ἧττον ὑμᾶς ἐφ᾽ οἷς ἐγὼ πέπονθα ὀργιουμένους. Ἐμοὶ δ᾽ αὖ τοὐναντίον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, δοκεῖτε ποιεῖν ἂν εἰκότως, εἴπερ τοῦ κοινῇ βελτίστου δεῖ μέλειν ὑμῖν. Τίς γὰρ οὐκ οἶδεν ὑμῶν, τοῦ μὲν πολλὰ τοιαῦτα γίγνεσθαι τὸ μὴ κολάζεσθαι τοὺς ἐξαμαρτάνοντας αἴτιον ὄν, τοῦ δὲ μηδένα ὑβρίζειν τὸ λοιπόν, τὸ δίκην τὸν ἀεὶ ληφθέντα, ἣν προσήκει, διδόναι, μόνον αἴτιον ἂν γενόμενον; εἰ μὲν τοίνυν ἀποτρέψαι συμφέρει τοὺς ἄλλους, τοῦτον καὶ δι᾽ ἐκεῖνα κολαστέον, καὶ μᾶλλόν γε, ὅσῳ περ ἂν ᾖ πλείω καὶ μείζω· εἰ δὲ παροξῦναι, καὶ τοῦτον καὶ πάντας τοὺς ἄλλους ἐατέον.

Ἔτι τοίνυν, οὐδ᾽ ὁμοίαν οὖσαν τούτῳ κἀκείνοις συγγνώμην εὑρήσομεν. Πρῶτον μὲν γὰρ ὁ τὸν θεσμοθέτην πατάξας τρεῖς εἶχε προφάσεις, μέθην, ἔρωτα, ἄγνοιαν, διὰ τὸ σκότους καὶ νυκτὸς τὸ πρᾶγμα γεγενῆσθαι· ἔπειθ᾽ ὁ Πολύζηλος ἐκεῖνος, ὀργῇ καὶ τρόπου προπετείᾳ φθάσας τὸν λογισμόν, ἁμαρτὼν ἔπαισεν· οὐ γὰρ ἐχθρός γε ὑπῆρχεν ὤν, οὐδ᾽ ἐφ᾽ ὕβρει τοῦτ᾽ ἐποίησεν. Ἀλλ᾽ οὐ Μειδίᾳ τούτων οὐδέν ἐστιν εἰπεῖν. Καὶ γὰρ ἐχθρὸς ἦν, καὶ μεθ᾽ ἡμέραν εἰδὼς ὕβριζε·

dernièrement, fut insulté, en retirant une musicienne des mains de ses ravisseurs. Il vous en citera plusieurs autres, comme si, parce qu'un grand nombre de citoyens ont essuyé des insultes, vous deviez moins punir celles que j'ai reçues. Je pense, au contraire, que c'est une raison pour user d'une plus grande rigueur, si le bien public vous touche. Qui de vous, en effet, ignore que c'est l'impunité des coupables qui multiplie ces violences, et que le seul moyen de les arrêter pour la suite, est de punir, d'une manière convenable, tout ce qu'on trouvera d'insolens? Si donc il est nécessaire de les effrayer tous par un acte de sévérité, les insultes déjà faites ne sont qu'un nouveau motif de punir Midias, et un motif d'autant plus fort, que ces insultes sont plus multipliées et plus criantes. Mais, si vous trouvez bon d'encourager Midias et tous les hommes de son espèce, il faut le laisser impuni.

Midias, d'ailleurs, peut-il apporter les mêmes excuses que les personnes qu'il cite? Celui qui a frappé le thesmothète, pouvait se rejeter sur l'ivresse, sur la passion qui le transportait, ou sur l'ignorance, puisque l'affaire s'était passée pendant la nuit et dans les ténèbres. Pour ce qui est de Polyzèle, il a donné des coups, emporté par la fougue du caractère, qui ne lui a pas laissé le tems de la réflexion; il n'était pas ennemi, et n'avait pas dessein d'insulter. Midias ne peut alléguer aucune

de ces excuses. Il était mon ennemi, il m'a insulté sciemment et pendant le jour : son dernier trait d'insolence et tout le reste de sa conduite annoncent qu'il avait intention de m'outrager. Enfin, ma conduite est bien différente de celle du thesmothète et du proëdre. L'un, peu sensible à l'injure, ne s'embarrassant ni du peuple ni des lois, s'est accommodé pour je ne sais quelle somme, et s'est désisté de sa poursuite. L'autre, ne tenant pas plus compte du peuple et des lois, a fait aussi un accommodement particulier, et n'a pas même cité Polyzèle en justice. Ainsi, veut-on les blâmer dans le cas présent? on peut les citer. Veut-on excuser Midias? on doit chercher d'autres exemples, puisque ma conduite ne ressemble nullement à la leur, puisque je n'ai rien reçu, ni voulu rien recevoir; mais que, fidèle à poursuivre la réparation due aux lois, aux dieux et à vous-mêmes, je vous la remets aujourd'hui entre les mains.

Ne lui permettez donc pas d'alléguer de faibles raisons : s'il insiste, ne l'écoutez pas, comme si elles étaient solides. Soyez bien résolus à les rejeter; et il ne lui restera plus rien à dire. Car, enfin, de quel prétexte pourra-t-il colorer sa conduite? Par quelle excuse pourra-t-il la défendre? Il se rejetera peut-être sur la colère. On peut rejeter sur cette passion les insultes faites dans un premier mouvement, qui n'a pas permis de réfléchir; mais les violences qu'on est convaincu d'avoir préparées

καὶ οὐκ ἐπὶ τούτου μόνον, ἀλλ' ἐπὶ πάντων φαίνεται προῃρημένος με ὑβρίζειν. Καὶ μὴν, οὐδὲ τῶν πεπραγμένων ἐμοὶ καὶ τούτοις οὐδὲν ὅμοιον ὁρῶ. Πρῶτον μὲν γὰρ ὁ θεσμοθέτης, οὐχ ὑπὲρ ὑμῶν, οὐδὲ τῶν νόμων φροντίσας, οὐδ' ἀγανακτήσας φανήσεται, ἀλλ', ἰδίᾳ πεισθεὶς ὁπόσῳ δήποτε ἀργυρίῳ, καθυφεὶς τὸν ἀγῶνα· ἔπειθ', ὁ πληγεὶς ἐκεῖνος ὑπὸ τοῦ Πολυζήλου, ταὐτὸ τοῦτο, ἰδίᾳ διαλυσάμενος, ἐῤῥῶσθαι πολλὰ τοῖς νόμοις εἰπὼν καὶ ὑμῖν, οὐδ' εἰσήγαγε τὸν Πολύζηλον. Εἰ μὲν τοίνυν ἐκείνων κατηγορεῖν βούλεταί τις ἐν τῷ παρόντι, δεῖ λέγειν ταῦτα· εἰ δ' ὑπὲρ ὧν ἐγὼ τούτου κατηγόρηκα, ἀπολογεῖσθαι, πάντα μᾶλλον, ἢ ταῦτα, λεκτέον. Πᾶν γὰρ τοὐναντίον ἐκείνοις, αὐτὸς μὲν οὔτε λαβὼν οὐδὲν, οὔτ' ἐπιχειρήσας λαβεῖν φανήσομαι, τὴν δ' ὑπὲρ τῶν νόμων, καὶ τὴν ὑπὲρ τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν ὑπὲρ ὑμῶν τιμωρίαν δικαίως φυλάξας, καὶ νῦν ἀποδεδωκὼς ὑμῖν.

Μὴ τοίνυν ἐᾶτε ταῦτ' αὐτὸν λέγειν, μηδ', ἂν βιάζηται, πείθεσθ' ὡς δίκαιόν τι λέγοντι. Ἂν γὰρ ταῦθ' οὕτως ἐγνωσμένα ὑπάρχῃ παρ' ὑμῖν, οὐκ ἐνέσται αὐτῷ λόγος οὐδὲ εἷς. Ποία γὰρ πρόφασις, τίς ἀνθρωπίνη καὶ μετρία σκῆψις φανεῖται τῶν πεπραγμένων αὐτῷ; ὀργὴ, νὴ Δία (καὶ γὰρ τοῦτο τυχὸν

λέξει). Ἀλλ' ἃ μὲν ἄν τις ἄφνω τὸν λογισμὸν φθάσας ἐξαχθῇ πρᾶξαι, κἂν ὑβριστικῶς τοῦτο ποιήσῃ, δι' ὀργήν γ' ἔνι φῆσαι πεποιηκέναι· ἃ δ' ἂν ἐκ πολλοῦ, συνεχῶς, ἐπὶ πολλὰς ἡμέρας, παρὰ τοὺς νόμους πράττων τις φωρᾶται, οὐ μόνον δήπου τοῦ μὴ μετ' ὀργῆς ἀπέχει, ἀλλὰ καὶ βεβουλευμένος ὁ τοιοῦτος ὑβρίζων ἐστὶν ἤδη φανερός.

Ἀλλὰ μὴν, ὁπηνίκα καὶ πεποιηκὼς ἃ κατηγορῶ, καὶ ὕβρει πεποιηκὼς φαίνεται, τοὺς νόμους ἤδη δεῖ σκοπεῖν, ὦ ἄνδρες δικασταί (κατὰ γὰρ τούτους δικάσειν ὀμωμόκατε)· καὶ θεωρεῖθ' ὅσῳ μείζονος ὀργῆς καὶ ζημίας ἀξιοῦσι τοὺς ἑκουσίᾳ καὶ δι' ὕβριν τι πλημμελοῦντας, τῶν ἄλλως πως ἐξαμαρτανόντων. Πρῶτον μὲν τοίνυν οἱ περὶ τῆς βλάβης οὗτοι νόμοι πάντες, ἵν' ἐκ τούτων ἄρξωμαι, ἂν μὲν ἑκών τις βλάψῃ, διπλοῦν, ἂν δ' ἄκων, ἁπλοῦν τὸ βλάβος κελεύουσιν ἐκτίνειν· εἰκότως· ὁ μὲν γὰρ παθὼν πανταχοῦ βοηθείας δίκαιός ἐστι τυγχάνειν, τῷ δράσαντι δ' οὐκ ἴσην τὴν ὀργὴν, ἄν θ' ἑκὼν, ἄν τ' ἄκων, ἔταξεν ὁ νόμος· ἔπειθ' οἱ φονικοὶ, τοὺς μὲν ἐκ προνοίας ἀποκτιννύντας θανάτῳ, καὶ ἀειφυγίᾳ καὶ δημεύσει τῶν ὑπαρχόντων, ζημιοῦσι, τοὺς δ' ἀκουσίως, αἰδέσεως καὶ φιλανθρωπίας πολλῆς ἠξίωσαν.

Οὐ μόνον δ' ἐπὶ τούτων τοῖς ἐκ προαιρέσεως ὑβρισταῖς χαλεποὺς ὄντας ἰδεῖν ἐστὶ τοὺς νόμους, ἀλλὰ

de loin, et meditées plusieurs jours de suite, au mépris des lois, on ne peut dire qu'on s'y soit porté par colère; il est hors de doute qu'on s'y est livré exprès et à dessein.

Mais, puisqu'il est évident que Midias a fait l'action dont je l'accuse, et qu'il l'a faite avec l'intention de m'outrager, il ne s'agit plus que de consulter les lois d'après lesquelles vous avez juré de prononcer. Ces lois infligent une bien plus grande peine à ceux qui se sont portés à une violence avec réflexion, et dans le dessein de faire une insulte, qu'à ceux qui l'ont commise de toute autre manière. Commençons par les lois touchant les dommages. Elles ordonnent toutes une réparation au double, si le dommage est volontaire, et au simple, s'il est involontaire. Cette disposition est juste : celui qui a souffert le dommage, doit obtenir un dédommagement dans quelque cas que ce soit; au lieu que celui qui l'a causé, ne doit pas subir la même peine, soit qu'il ait agi exprès ou sans dessein. Quant aux lois concernant le meurtre, elles condamnent à la mort, à un exil perpétuel, ou à la confiscation de tous les biens, un homme qui en a tué un autre volontairement: s'il n'avait pas volonté de tuer, elles usent envers lui de douceur et d'indulgence.

Et ce n'est pas seulement dans ce cas, mais dans tous, que les lois s'arment de sévérité contre les violences réfléchies. En effet, si un particulier re-

fuse de payer la somme à laquelle il est condamné par un jugement, pourquoi la loi, ne se bornant pas à donner contre lui une action ordinaire, prescrit-elle une amende au profit du trésor? Pourquoi encore, si un citoyen prend, dans la bourse d'un autre qui le lui permet, un ou deux talens, ou même dix, et qu'il refuse de les lui rendre, n'a-t-il pas affaire à la partie publique; tandis que, s'il lui enlève de force un objet de la moindre valeur, il est condamné, par les lois, à payer au trésor autant qu'au particulier? Pourquoi? c'est que le législateur a regardé toute violence comme un crime public, un crime qui intéresse ceux même qui ne sont pas offensés. Il a jugé que la force est donnée à peu d'hommes, mais que les lois sont pour tous; qu'il faut distinguer celui qui se rend à la séduction, de celui qui cède à la violence; qu'on doit venger l'un suivant les formes accoutumées, et l'autre par une voie extraordinaire. Aussi, pour une insulte, donne-t-il action à tout citoyen, et veut-il que l'amende soit au profit du trésor. Il pense que celui qui insulte, manque autant à la république, qu'à la personne insultée; que celle-ci doit se contenter de la peine du coupable, et que ce n'est pas à elle que doit revenir l'amende imposée pour l'insulte. Il va même jusqu'à permettre de poursuivre quiconque a insulté un esclave. Selon lui, on ne doit pas examiner quelle est la personne, mais l'action : or l'action

καὶ ἐφ' ἁπάντων. Τί γὰρ δήποτ', ἂν τις ὄφλων δίκην μὴ ἐκτίσῃ, οὐκέτ' ἐποίησεν ὁ νόμος τὴν ἐξούλης ἰδίαν, ἀλλὰ προστιμᾷν ἐπέταξε τῷ δημοσίῳ; Καὶ πάλιν, τί δήποτε, ἂν μὲν ἑκὼν παρ' ἑκόντος τις λάβῃ τάλαντον ἓν, ἢ δύο, ἢ καὶ δέκα, καὶ ταῦτ' ἀποστερήσῃ, οὐδὲν αὐτῷ πρὸς τὴν πόλιν ἐστίν; ἂν δὲ μικροῦ πάνυ τιμήματος ἄξιόν τις λάβῃ, βίᾳ δὲ τοῦτο ἀφέληται, τὸ ἴσον τῷ δημοσίῳ προστιμᾷν οἱ νόμοι κελεύουσιν, ὅσον περ ἂν τῷ ἰδιώτῃ; Διὰ τί; ὅτι πάνθ', ὅσα τις βιαζόμενος πράττει, κοινὰ ἀδικήματα καὶ κατὰ τῶν ἔξω τοῦ πράγματος ὄντων ἡγεῖτο ὁ νομοθέτης· τὴν μὲν γὰρ ἰσχὺν ὀλίγων, τοὺς δὲ νόμους ἁπάντων εἶναι, καὶ τὸν μὲν πεισθέντα ἰδίας, τὸν δὲ βιασθέντα δημοσίας δεῖσθαι βοηθείας. Διόπερ καὶ τῆς ὕβρεως αὐτῆς τὰς μὲν γραφὰς ἔδωκεν ἅπαντι τῷ βουλομένῳ, τὸ δὲ τίμημα ἐποίησεν ὅλον δημόσιον. Τὴν γὰρ πόλιν ἡγεῖτο ἀδικεῖν, οὐχὶ τὸν παθόντα μόνον, τὸν ὑβρίζειν ἐπιχειροῦντα, καὶ δίκην ἱκανὴν τὴν τιμωρίαν εἶναι τῷ παθόντι, χρήματα δ' οὐ προσήκειν τῶν τοιούτων ἐφ' ἑαυτῷ λαμβάνειν. Καὶ τοσαύτῃ γ' ἐχρήσατο ὑπερβολῇ, ὥστε, κἂν εἰς δοῦλον ὑβρίζῃ τις, ὁμοίως ἔδωκεν ὑπὲρ τούτου γραφήν. Οὐ γὰρ ὅστις ὁ πάσχων ᾤετο δεῖν σκοπεῖν, ἀλλὰ τὸ πρᾶγμα ὁποῖόν τι τὸ γιγνόμενον· ἐπειδὴ δὲ εὗρεν οὐκ ἐπιτήδειον, μήτε πρὸς δοῦλον, μήθ' ὅλως ἐξεῖναι πράττειν

ἐπέταξεν. Οὐ γὰρ ἔστιν, οὐκ ἔστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν πάντων οὐδὲν ὕβρεως ἀφορητότερον, οὐδ' ἐφ' ὅτῳ μᾶλλον ὑμῖν ὀργίζεσθαι προσήκει. Ἀνάγνωθι δ' αὐτόν μοι λαβὼν τὸν τῆς ὕβρεως νόμον. Οὐδὲν γὰρ οἷον ἀκούειν αὐτοῦ τοῦ νόμου.

ΝΟΜΟΣ.

Ἐάν τις ὑβρίσῃ εἴς τινα, ἢ παῖδα, ἢ γυναῖκα, ἢ ἄνδρα, τῶν ἐλευθέρων ἢ τῶν δούλων, ἢ παράνομόν τι ποιήσῃ εἰς τούτων τινὰ, γραφέσθω πρὸς τοὺς θεσμοθέτας ὁ βουλόμενος Ἀθηναίων, οἷς ἔξεστιν. Οἱ δὲ θεσμοθέται εἰσαγόντων εἰς τὴν Ἡλιαίαν τριάκοντα ἡμερῶν, ἀφ' ἧς ἂν ἡ γραφὴ, ἐὰν μή τι δημόσιον κωλύῃ· εἰ δὲ μὴ, ὅταν ᾖ πρῶτον οἷόν τε. Ὅτου δ' ἂν καταγνῷ τι ἡ Ἡλιαία, τιμάτω περὶ αὐτοῦ παραχρῆμα, ὅτου ἂν δόξῃ ἄξιος εἶναι παθεῖν ἢ ἀποτῖσαι. Ὅσοι δ' ἂν γράφωνται γραφὰς ἰδίας κατὰ τὸν νόμον, ἐάν τις μὴ ἐπεξέλθῃ, ἢ ἐπεξιὼν μὴ μεταλάβῃ τὸ πέμπτον μέρος τῶν ψήφων, ἀποτισάτω χιλίας δραχμὰς τῷ δημοσίῳ. Ἐὰν δὲ ἀργυρίου τιμηθῇ τῆς ὕβρεως, δεδέσθω, ἐὰν ἐλεύθερον ὑβρίσῃ, μέχρις ἂν ἐκτίσῃ.

Ἀκούετε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦ νόμου τῆς φιλανθρωπίας, ὃς οὐδὲ τοὺς δούλους ὑβρίζεσθαι ἀξιοῖ. Τί οὖν, πρὸς θεῶν; εἴ τις εἰς τοὺς Βαρβάρους ἐνεγκὼν τὸν

étant nuisible à la société, elle doit être défendue dans tous les cas, même à l'égard d'un esclave. Car il n'est rien, ô Athéniens, non, il n'est rien de moins supportable qu'une insulte, ni qui mérite plus toute votre rigueur. Greffier, prenez la loi concernant les insultes, et faites-en lecture. Il est bon d'entendre la loi même.

Loi.

Si quelqu'un insulte un enfant, une femme, un homme libre ou un esclave; s'il fait à l'un d'eux quelque outrage, tout Athénien qui n'en aura pas d'empêchement, pourra le citer devant les thesmothètes; les thesmothètes lui donneront action après trente jours, à compter du jour de la citation, s'ils n'en sont empêchés par quelque affaire publique; sinon, le plus tôt possible. Si l'accusé est convaincu, il sera condamné sur-le-champ à la peine pécuniaire ou corporelle que l'on jugera convenable. Si l'Athénien, qui intente procès en vertu de la loi, se désiste de sa poursuite, ou, qu'y persistant, il n'obtienne pas la cinquième partie des suffrages, il paiera mille drachmes au trésor : et, supposé que l'auteur de l'insulté soit condamné à payer une somme, s'il a insulté un homme libre, il sera gardé en prison, jusqu'à ce qu'il ait tout payé.

Vous entendez, Athéniens, la loi pleine d'humanité, qui ne veut pas qu'on insulte même des esclaves. Mais, je vous le demande, si l'on faisait

connaître cette loi aux Barbares, d'où l'on tire des esclaves pour la Grèce, et que, pour faire votre éloge et vanter la ville d'Athènes, on leur dît : Il est des Grecs si humains, si doux de caractère, que, malgré tous vos torts à leur égard, malgré cette haine pour vous qui leur a été transmise avec le sang, loin de permettre qu'on insulte même des esclaves achetés de leurs deniers, ils ont établi, en commun, une loi pour les défendre, ils ont déjà puni de mort beaucoup d'infracteurs; si, dis-je, on faisait ce rapport aux Barbares, et qu'on leur fît connaître vos sentimens, croyez-vous qu'ils ne vous donnassent pas à tous le droit d'hospitalité dans leurs villes? Quelle peine assez rigoureuse ne mérite donc pas l'infracteur d'une loi non moins estimée des Grecs, qu'elle serait applaudie des Barbares, s'ils en avaient connaissance?

Si je n'eusse pas été chorége, quand j'ai essuyé les outrages de Midias, on ne le condamnerait que comme auteur d'une insulte; mais il me semble qu'on peut, à juste titre, le condamner, comme coupable d'impiété. Vous n'ignorez pas, sans doute, qu'on a établi pour les fêtes de Bacchus des chœurs et des hymnes, non-seulement en vertu des lois concernant ces fêtes, mais en vertu des oracles, qui tous, tant ceux de Delphes, que ceux de Dodone, enjoignent aux Athéniens de former des chœurs, suivant leurs usages, d'immoler des victimes dans les carrefours, et de porter

νόμον τοῦτον, παρ' ὧν τὰ ἀνδράποδα εἰς τοὺς Ἕλληνας κομίζεται, ἐπαινῶν ὑμᾶς, καὶ διεξιὼν περὶ τῆς πόλεως, εἴποι πρὸς αὐτοὺς, ὅτι εἰσί τινες Ἕλληνες, ἄνθρωποι οὕτως ἥμεροι καὶ φιλάνθρωποι τοὺς τρόπους, ὥστε πολλὰ ὑφ' ὑμῶν ἠδικημένοι, καὶ φύσει τῆς πρὸς ὑμᾶς ἔχθρας αὐτοῖς ὑπαρχούσης πατρικῆς, ὅμως οὐδ' ὅσων ἂν τιμὴν καταθέντες δούλους κτήσωνται, οὐδὲ τούτους ὑβρίζειν ἀξιοῦσιν, ἀλλὰ νόμον δημοσίᾳ τὸν ταῦτα κωλύσοντα τέθεινται τουτονὶ, καὶ πολλοὺς ἤδη παραβάντας τὸν νόμον τοῦτον ἐζημιώκασι θανάτῳ· εἰ ταῦτ' ἀκούσαιεν καὶ συνεῖεν οἱ Βάρβαροι, οὐκ ἂν οἴεσθε δημοσίᾳ πάντας ἡμᾶς προξένους αὐτῶν ποιήσασθαι; τὸν τοίνυν οὐ παρὰ τοῖς Ἕλλησι μόνον εὐδοκιμοῦντα νόμον, ἀλλὰ καὶ παρὰ τοῖς Βαρβάροις εὖ δόξαντ' ἂν ἔχειν, σκοπεῖσθ' ὁ παραβὰς, ἥντινα δοὺς δίκην, ἀξίαν ἔσται δεδωκώς.

Εἰ μὲν τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μὴ χορηγὸς ὢν ταῦτ' ἐπεπόνθειν ὑπὸ Μειδίου, ὕβριν ἄν τις καλέγνω μόνον τῶν πεπραγμένων αὐτῷ· νῦν δέ μοι δοκεῖ, κἂν ἀσέβειαν εἰ καταγιγνώσκοι τις τὰ προσήκοντα ποιεῖν. Ἴστε γὰρ δήπου τοῦθ', ὅτι τοὺς χοροὺς ὑμεῖς ἅπαντας τούτους καὶ ὕμνους τῷ θεῷ ποιεῖσθε, οὐ μόνον κατὰ τοὺς νόμους τοὺς περὶ τῶν Διονυσίων, ἀλλὰ καὶ κατὰ τὰς μαντείας, ἐν αἷς ἁπάσαις ἀνῃρημένον εὑρήσετε τῇ πόλει, ὁμοίως ἐκ Δελφῶν καὶ

ἐκ Δωδώνης, χοροὺς ἱστάναι κατὰ τὰ πάτρια, καὶ κνισσᾷν ἀγυιὰς, καὶ στεφανηφορεῖν. Ἀνάγνωθι δέ μοι λαβὼν αὐτὰς τὰς μαντείας.

ΜΑΝΤΕΙΑΙ.

Αὐδῶ Ἐρεχθείδαισιν, ὅσοι Πανδίονος ἄστυ
Ναίετε, καὶ πατρίοισι νόμοις ἰθύνεθ᾽ ἑορτὰς,
Μεμνῆσθαι Βάκχοιο καὶ εὐρυχόρους κατ᾽ ἀγυιὰς
Ἱστάναι ὡραίων Βρομίῳ χάριν ἄμμιγα πάντας,
Καὶ κνισσᾷν βωμοῖσι, κάρη στεφάνοις πυκάσαντας.

Περὶ ὑγιείας θύειν καὶ εὔχεσθαι Διῒ Ὑπάτῳ, Ἡρακλεῖ, Ἀπόλλωνι Προστατηρίῳ· περὶ τύχας ἀγαθᾶς, Ἀπόλλωνι Ἀγυιεῖ, Λατοῖ, Ἀρτέμιδι, καὶ κατ᾽ ἀγυιὰς κρατῆρας ἱστάμεν ϗ χοροὺς, ϗ στεφανηφορεῖν, κατὰ τὰ πάτρια, θεοῖς Ὀλυμπίοις πάντεσσι καὶ πάσαις ἰδίας δεξιὰς καὶ ἀριστερὰς ἀνίσχοντες, καὶ μνασιδωρεῖν.

ΕΚ ΔΩΔΩΝΗΣ ΜΑΝΤΕΙΑΙ.

Τῷ δήμῳ τῶν Ἀθηναίων ὁ τοῦ Διὸς σημαίνει· ὅτι τὰς ὥρας παρηνέγκατε τῆς θυσίας καὶ τῆς θεωρίας, αἱρετοὺς πέμπειν κελεύει θεωροὺς ἐννέα, καὶ τούτους διὰ ταχέων, τῷ Διῒ τῷ Δωδωναίῳ ἀροτρεῖς βοῦς,

des couronnes. Greffier, prenez les oracles mêmes, et faites-en lecture.

ORACLES DE DELPHES POUR LE PEUPLE D'ATHÈNES.

Premier oracle.

O vous, descendans d'Érecthée [4], habitans de la ville de Pandion, soyez fidèles à observer dans les fêtes les rits antiques; n'oubliez pas le dieu Bacchus; rendez-lui tous ensemble, dans les carrefours, les honneurs accoutumés; immolez des victimes sur les autels, la tête ornée de couronnes.

Second oracle.

On fera des sacrifices, et on adressera des prières pour la santé des citoyens, au souverain des dieux, à Hercule et au grand Apollon. On fera des libations dans les carrefours pour la prospérité de la ville, on formera des chœurs, on portera des couronnes suivant les rits antiques, en l'honneur de Diane, de Latone, et d'Apollon qui préside aux carrefours. Élevant des mains pures vers tous les dieux et toutes les déesses de l'Olympe, on leur témoignera sa reconnaissance pour les faveurs qu'on en a reçues.

ORACLES DE DODONE POUR LE PEUPLE D'ATHÈNES.

Premier oracle.

Voici ce que vous ordonne le prêtre de Jupiter : Les sacrifices et les autres cérémonies saintes n'ayant pas été faites à tems, choisissez et envoyez

neuf prêtres qui offriront, sur-le-champ, à Jupiter de Dodone neuf taureaux propres pour la charrue, accompagnés chacun de deux brebis; et à Dioné, un taureau avec d'autres victimes, une table d'airain, et de plus, l'offrande ordinaire du peuple d'Athènes.

Second oracle.

Voici ce que vous ordonne le prêtre de Jupiter : Immolez à Bacchus, protecteur du peuple, une victime sans tache; honorez ce dieu par des libations et par des chœurs; immolez un taureau au bienfaisant Apollon, un taureau blanc à Jupiter, possesseur de tous les biens; faites porter des couronnes aux hommes libres, et aux esclaves qui s'abstiendront de tout travail pendant un jour.

Tels sont, Athéniens, sans parler de beaucoup d'autres, les oracles sacrés et vénérables qu'a reçus notre ville. Que devez-vous inférer de là? c'est qu'outre les sacrifices que ces oracles vous ordonnent de faire aux dieux qui sont nommés, ils vous prescrivent toujours de former des chœurs, et de porter des couronnes suivant vos usages. Il est donc certain que les chœurs et les choréges, dans les jours où ils s'assemblent, en vertu des oracles, pour disputer le prix, portent des couronnes en vertu de ces oracles, ceux qui doivent être vainqueurs comme ceux qui doivent être les derniers de tous; mais que le jour de la victoire, c'est en vertu de sa victoire que le vainqueur est couronné.

καὶ πρὸς ἑκάστῳ δύο οἶς, τῇ δὲ Διώνῃ βοῦν ᾗ ἄλλα ἱερεῖα, ᾗ τράπεζαν χαλκῆν, καὶ, πρὸς, τὸ ἀνάθημα ὃ ἀνέθηκεν ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων.

ΕΤΕΡΑ.

Ὁ τοῦ Διὸς σημαίνει ἐν Δωδώνῃ· Διονύσῳ Δημοτελεῖ ἱερεῖον τέλειον, καὶ κρατῆρα κεράσαι, καὶ χορούς ἱστάναι· Ἀπόλλωνι Ἀποτροπαίῳ βοῦν θῦσαι, καὶ στεφανηφορεῖν ἐλευθέρους καὶ δούλους, καὶ ἐλινύειν μίαν ἡμέραν· Διὶ Κτησίῳ βοῦν λευκόν.

Εἰσὶν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ αὗται καὶ ἄλλαι πολλαὶ μαντεῖαι τῇ πόλει καλαὶ κἀγαθαί. Τί οὖν ἐκ τούτων ὑμᾶς ἐνθυμεῖσθαι δεῖ; ὅτι τὰς μὲν ἄλλας θυσίας τοῖς ἐφ' ἑκάστης μαντείας προφαινομένοις θεοῖς προστάττουσι θύειν, ἱστάναι δὲ χορούς, καὶ στεφανηφορεῖν κατὰ τὰ πάτρια πρὸς ἁπάσαις ἀεὶ ταῖς ἀφικνουμέναις μαντείαις προσαναιροῦσιν ὑμῖν. Οἱ τοίνυν χοροὶ πάντες οἱ γιγνόμενοι καὶ οἱ χορηγοὶ, δῆλον ὅτι τὰς μὲν ἡμέρας ἐκείνας, ἃς συνερχόμεθα ἐπὶ τὸν ἀγῶνα κατὰ τὰς μαντείας ταύτας, ὑπὲρ αὐτῶν στεφανούμεθα, ὁμοίως ὅ, τε μέλλων νικᾷν, ᾗ ὁ πάντων ὕσταλος γενήσεσθαι, τὴν δὲ τῶν ἐπινικίων, ὑπὲρ αὑτοῦ τότ' ἤδη στεφανοῦται ὁ νικῶν. Τὸν οὖν εἴς τινα τούτων τῶν χορευτῶν, ἢ τῶν χορηγῶν, ὑβρίζοντα

ἐπ' ἔχθρᾳ, καὶ ταῦτ' ἐν αὐτῷ τῷ ἀγῶνι καὶ ἐν τῷ τοῦ θεοῦ ἱερῷ, τοῦτον ἄλλο τι, πλὴν ἀσεβεῖν, φήσομεν; Καὶ μὴν ἴστε γε τοῦθ', ὅτι, βουλόμενοι μηδένα ἀγωνίζεσθαι ξένον, οὐκ ἐδώκατε ἁπλῶς τῶν χορηγῶν οὐδενὶ προσκαλέσαντι τοὺς χορευτὰς σκοπεῖν, ἀλλ' ἐὰν μὲν καλέσῃ, πεντήκοντα δραχμάς, ἐὰν δὲ καθίζεσθαι κελεύσῃ, χιλίας ἀποτίνειν ἐτάξατε. Τίνος ἕνεκα; ὅπως μὴ τὸν ἐστεφανωμένον καὶ λειτουργοῦντα τῷ θεῷ ταύτην τὴν ἡμέραν καλῇ, μηδ' ἐπηρεάζῃ, μηδ' ὑβρίζῃ μηδεὶς ἐξεπίτηδες. Εἶτα, τὸν μὲν χορευτὴν οὐδ' ὁ προσκαλέσας, κατὰ τὸν νόμον, ἀζήμιος ἔσται, τὸν δὲ χορηγὸν αὐτὸν οὐδ' ὁ συγκόψας, παρὰ πάντας τοὺς νόμους, οὕτω φανερῶς, οὐ δώσει δίκην; Ἀλλὰ μὴν, οὐδέν ἐστ' ὄφελος καλῶς καὶ φιλανθρώπως τοὺς νόμους ὑπὲρ τῶν πολλῶν κεῖσθαι, εἰ τοῖς ἀπειθοῦσι κ̀ βιαζομένοις αὐτοὺς ἡ παρ' ὑμῶν ὀργὴ, τῶν ἀεὶ κυρίων, μὴ γενήσεται.

Φέρε δὴ, πρὸς θεῶν, κἀκεῖνο σκέψασθε· παραιτήσομαι δ' ὑμᾶς μηδὲν ἀχθεσθῆναί μοι, ἐὰν ἐπὶ συμφοραῖς τινῶν γεγονότων ὀνομαστὶ μνησθῶ. Οὐ γὰρ ὀνειδίσαι, μὰ τοὺς θεοὺς, οὐδενὶ δυσχερὲς οὐδὲν βουλόμενος τοῦτο ποιήσω, ἀλλὰ δεῖξαι τὸ βιάζεσθαι

Celui donc qui, par un mouvement de haine, insulte un personnage de chœur ou un chorége, et cela dans le temple même de Bacchus, dans le jour même où l'on dispute le prix, ne peut-on pas dire qu'il est coupable d'impiété? Ajoutez que, quoique vous ayez défendu à tout étranger de paraître dans les chœurs, vous n'avez pas permis généralement à un chorége de citer devant le juge les personnages de chœur pour être examinés. S'il les cite quand ils sont sur le théâtre, vous le condamnez à une amende de cinquante drachmes. S'il les force lui-même de se retirer, l'amende est de mille drachmes. Pourquoi cela? c'est afin que, dans un jour de fête, personne ne cite en justice, n'inquiète, n'insulte à dessein quelqu'un qui porte une couronne et qui remplit une fonction pour le dieu. Celui qui aura cité devant le juge un personnage de chœur, quoiqu'autorisé par la loi, subira donc une peine; et celui qui, contre toutes les lois, a maltraité ouvertement un chorége, n'en subirait aucune [5]! A quoi bon établir, pour l'utilité du peuple, des lois douces et sages, si des juges, qui prononcent sans appel, ne sont pas exacts à punir ceux qui les violent et qui les bravent?

Écoutez encore ceci, et ne me sachez pas mauvais gré, je vous conjure, de m'entendre citer par leurs noms des citoyens que la justice a diffamés. Je n'ai pas intention, assurément, d'insulter à leur disgrâce par un récit désagréable; je veux seu-

lement montrer combien vous êtes éloignés, vous et les autres, de faire violence et insulte à personne, ainsi que l'homme que j'accuse.

Il est un certain Sannion, maître de chœur, qui a été condamné et diffamé pour avoir fui le service: malgré cette condamnation, il fut choisi par un chorége, par Théosdotide, je pense, qui était jaloux de remporter le prix. Les autres choréges furent d'abord indignés; ils disaient hautement qu'ils chasseraient Sannion. Mais, lorsque le théâtre fut rempli, et qu'ils virent les concurrens assemblés, ils se tinrent tranquilles, et n'osèrent mettre la main sur sa personne. En un mot, telle est la piété et la modération de chacun de vous, qu'il continue depuis ce tems à être maître de chœur, sans qu'aucun de ses ennemis l'en empêche, loin qu'on ose frapper un chorége. Il est encore un nommé Aristide, de la tribu OEnéide, qui a été aussi diffamé par un jugement. Il est vieux aujourd'hui, et peut-être ne brille-t-il pas dans les chœurs; mais autrefois il était, dans sa tribu, le premier et le chef de la troupe. Or, vous le savez, le chef ôté, le reste n'est plus rien. Quoiqu'il y eût beaucoup de choréges et une grande émulation entre eux, aucun ne fit cette remarque; aucun, pour dépouiller un rival d'un avantage essentiel, n'osa chasser Aristide ni l'empêcher de paraître. Comme on ne pouvait le citer devant le juge, ainsi qu'on le ferait pour un étranger, mais qu'il fallait le saisir soi-

ϰ̀ τὸ ὑϐρίζειν ϰ̀ τὸ τὰ τοιαῦτα ποιεῖν, ὡς ἅπαντες ὑμεῖς οἱ ἄλλοι φεύγετε.

Σαννίων ἐστὶ δήπου τις ὁ τοὺς τραγικοὺς χοροὺς διδάσκων. Οὗτος ἀστρατείας ἑάλω, καὶ κέχρηται συμφορᾷ. Τοῦτον, μετὰ τὴν ἀτυχίαν ταύτην, ἐμισθώσατό τις φιλονεικῶν χορηγὸς τραγῳδῶν, οἶμαι, Θεοσδοτίδης. Τὸ μὲν οὖν πρῶτον, ἠγανάκτουν οἱ ἀντιχορηγοί, καὶ κωλύσειν ἔφασαν· ὡς δ' ἐπληρώθη τὸ θέατρον, καὶ τὸν ὄχλον συνειλεγμένον εἶδον ἐπὶ τὸν ἀγῶνα, ὤκνησαν, εἴασαν, οὐδεὶς ἥψατο· ἀλλὰ τοσοῦτον τῆς εὐσεϐείας ἐν ἑκάστῳ τὶς ἂν ὑμῶν ἴδοι τὸ συγκεχωρηκὸς, ὥστε, πάντα τὸν μετὰ ταῦτα χρόνον, διδάσκει τοὺς χορούς, καὶ οὐδὲ τῶν ἰδίων ἐχθρῶν οὐδεὶς κωλύει· τοσοῦτ' ἀπέχει τῶν χορηγῶν τις ἅψασθαι. Ἄλλος ἐστὶν Ἀριστείδης, Οἰνηΐδος φυλῆς, ἠτυχηκώς τι καὶ οὗτος τοιοῦτον, ὃς νῦν μὲν καὶ γέρων ἐστὶν ἤδη, ϰ̀ ἴσως ἥττων χορευτής, ἦν δέ ποθ' ἡγεμὼν τῆς φυλῆς κορυφαῖος. Ἴστε δήπου τοῦθ', ὅτι τὸν ἡγεμόνα ἂν ἀφέληταί τις, οἴχεται ὁ λοιπὸς χορός. Ἀλλ' ὅμως, πολλῶν χορηγῶν φιλονεικησάντων, οὐδεὶς πώποτε τοῦτ' εἶδε τὸ πλεονέκτημα, οὐδ' ἐτόλμησε τοῦτον ἐξαγαγεῖν, οὐδὲ κωλῦσαι. Διὰ γὰρ τὸ δεῖν αὐτὸν ἐπιλαϐόμενον τῇ χειρὶ τοῦτο ποιῆσαι, καὶ μὴ προσ-

καλέσασθαι πρὸς τὸν ἄρχοντα ἐξεῖναι, ὥσπερ ἂν εἰ ξένον τις ἐξαγαγεῖν ἠβούλετο, ἅπας τις ὤκνει τῆς ἀσελγείας ταύτης αὐτόχειρ ὀφθῆναι γενόμενος.

Οὐκ οὖν δεινὸν, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, καὶ σχέτλιον, τῶν μὲν νικᾷν ἂν παρὰ τοῦτ' οἰομένων χορηγῶν, τῶν ἀνηλωκότων πολλάκις πάντα τὰ ὄντα εἰς τὰς λειτουργίας, μηδένα τολμῆσαι πώποτε μηδ' ὧν οἱ νόμοι διδόασιν ἅψασθαι, ἀλλ' οὕτως εὐλαβῶς, οὕτως εὐσεβῶς, οὕτω μετρίως διακεῖσθαι, ὥστε ἀναλίσκοντας, ἀγωνιῶντας, ὅμως ἀπέχεσθαι, καὶ προορᾶσθαι τὰς ὑμετέρας βουλήσεις, καὶ τὴν περὶ τὴν ἑορτὴν σπουδήν· Μειδίαν δὲ, ἰδιώτην ὄντα, μηδὲν ἀνηλωκότα, ὅτι τῳ προσέκρουσε καὶ ἐχθρὸς ὑπῆρχε, τοῦτον ἀναλίσκοντα, χορηγοῦντα, ἐπίτιμον ὄντα, προπηλακίζειν καὶ τύπτειν, καὶ μήτε τῆς ἑορτῆς, μήτε τῶν νόμων, μήτε τί ὑμεῖς ἐρεῖτε, μήτε τοῦ θεοῦ φροντίζειν;

Πολλῶν τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, γεγενημένων ἐχθρῶν ἀλλήλοις, οὐ μόνον ἐξ ἰδίων, ἀλλὰ καὶ ἐκ κοινῶν πραγμάτων, οὐδεὶς πώποτε εἰς τοσοῦτ' ἀναιδείας ἀφίκετο, ὥστε τοιοῦτόν τι τολμῆσαι ποιεῖν.

Καίτοι φασὶν Ἰφικράτην ποτὲ ἐκεῖνον Διοκλεῖ τῷ Πιθεῖ τὰ μάλιστα ἐλθεῖν εἰς ἔχθραν, καὶ ἔτι πρὸς τούτῳ συμβῆναι Τισίαν, τὸν Ἰφικράτους ἀδελφὸν,

même et l'expulser du théâtre, il n'y eut personne qui voulût se permettre, à la face de tous les spectateurs, cette action d'éclat [6].

Vous le voyez, Athéniens, aucun des choréges, qui croient que la victoire dépend quelquefois d'un seul homme, et qui, pour se faire honneur auprès de vous, sacrifient souvent leur patrimoine, n'a osé mettre la main sur ceux mêmes sur lesquels les lois leur donnaient pouvoir; tous, ils ont été assez retenus, assez modérés, pour s'interdire des actes de violence par respect pour les intentions de leurs compatriotes et pour les cérémonies de la fête, encore qu'ils eussent fait de grandes dépenses, encore qu'ils prétendissent à la victoire : et Midias, quoi de plus révoltant! Midias, simple particulier, qui n'avait rien tiré de sa bourse, a insulté, par la seule raison qu'il était son ennemi et qu'il lui en voulait, un chorége qui n'était pas diffamé, qui s'était constitué en frais, il l'a outragé et frappé sans égard, ni pour les lois, ni pour les discours du peuple, ni pour la fête, ni pour le Dieu !

Des querelles particulières, et même des rivalités dans le gouvernement, ont fait naître des inimitiés entre plusieurs citoyens; aucun cependant ne porta jamais l'impudence jusqu'à commettre des excès pareils.

On rapporte que Dioclès de Pithe, et le fameux Iphicrate devinrent autrefois ennemis mortels, et

que, lorsqu'ils étaient le plus animés l'un contre l'autre, Tisias, frère du général, se trouva chorége en même tems que Dioclès. Quoique Iphicrate eut beaucoup d'amis, de grandes richesses, et toute la fierté que pouvait lui inspirer la gloire dont il jouissait, et les honneurs qu'il avait obtenus de vous, il n'alla pas forcer de nuit la maison des orfèvres, il ne déchira pas les vêtemens préparés pour la fête, il ne corrompit pas le maître du chœur, il n'empêcha pas le chœur de s'instruire, il ne fit rien, en un mot, de ce qu'a fait Midias; mais, plein d'égards pour les lois et pour la volonté de ses concitoyens, il vit tranquillement son ennemi couronné et victorieux. Et il avait raison d'abandonner la disposition de ces faibles avantages à une république dans laquelle il se voyait élevé au comble de la prospérité. Nous savons encore que Philostrate [7], qui avait poursuivi Chabrias dans son procès criminel au sujet d'Orope, et qui s'était montré le plus ardent de ses accusateurs, remplit les fonctions de chorége pour les fêtes de Bacchus, et remporta le prix, sans que Chabrias osât le frapper, lui arracher sa couronne, ou enfin approcher du lieu dont l'entrée lui était interdite.

Parmi beaucoup d'autres citoyens que différens motifs rendaient ennemis, et que je pourrais citer par leurs noms, je n'ai vu ni entendu dire qu'aucun ait poussé l'insolence aussi loin que l'accusé.

ἀντιχορηγῆσαι τῷ Διοκλεῖ. Ἀλλ' ὅμως πολλοὺς μὲν ἔχων φίλους Ἰφικράτης, πολλὰ δὲ χρήματα κεκτημένος, φρονῶν δ' ἐφ' ἑαυτῷ τηλικοῦτον, ἡλίκον εἰκὸς ἄνδρα καὶ δόξης καὶ τιμῶν τετυχηκότα, ὧν ἐκεῖνος ἠξίωτο παρ' ὑμῶν, οὐκ ἐβάδιζεν ἐπὶ τὰς τῶν χρυσοχόων οἰκίας νύκτωρ, οὐδὲ κατέρρηγνυε τὰ παρασκευαζόμενα ἱμάτια εἰς τὴν ἑορτὴν, οὐδὲ διέφθειρε διδάσκαλον, οὐδὲ χορὸν μανθάνειν ἐκώλυεν, οὐδὲ τῶν ἄλλων οὐδὲν, ὧν οὗτος διεπράττετο, ἐποίει· ἀλλὰ τοῖς νόμοις καὶ τῇ τῶν ἄλλων βουλήσει συγχωρῶν, ἠνείχετο καὶ νικῶντα καὶ στεφανούμενον τὸν ἐχθρὸν ὁρῶν· εἰκότως· ἐν ᾗ γὰρ αὐτὸς εὐδαίμων ᾔδει γεγονὼς πολιτείᾳ, ταύτῃ συγχωρεῖν τὰ τοιαῦτα ἠξίου. Πάλιν Φιλόστρατον ἅπαντες ἴσμεν τὸν Κολωνῆθεν, Χαβρίου κατηγοροῦντα, ὅτ' ἐκρίνετο τὴν περὶ Ὠρωποῦ κρίσιν θανάτου, καὶ πάντων τῶν κατηγόρων πικρότατον γεγενημένον, καὶ μετὰ ταῦτα χορηγοῦντα παισὶ Διονύσια, καὶ νικῶντα, καὶ Χαβρίαν οὔτε τύπτοντα, οὔτε ἀφαρπάζοντα τὸν στέφανον, οὔθ' ὅλως προσιόντα ὅποι μὴ προσῆκεν αὐτῷ.

Πολλοὺς δ' ἂν ἔχων εἰπεῖν ἔτι, καὶ διὰ πολλὰς προφάσεις ἐχθροὺς γεγενημένους ἀλλήλοις, οὐδένα πώποτε οὔτε ἀκήκοα, οὔτε ἑώρακα, ὅστις εἰς τοσοῦτον ἐλήλυθεν ὕβρεως, ὥστε τοιοῦτόν τι ποιεῖν. Οὐδέ γε ἐκεῖνο οὐδεὶς ὑμῶν οἶδ' ὅτι μνημονεύει πρότερον τῶν

ἐπὶ τοῖς ἰδίοις, ἢ καὶ τοῖς κοινοῖς, ἐχθρῶν ἀλλήλοις γενομένων οὐδένα, οὔτε καλουμένων τῶν κριτῶν παρεστηκότα, οὔθ᾽, ὅταν ὀμνύωσιν, ἐξορκοῦντα, οὔθ᾽ ὅλως ἐπ᾽ οὐδενὶ τῶν τοιούτων ἐχθρὸν ἐξεταζόμενον. Ταῦτα γὰρ πάντα καὶ τὰ τοιαῦτα, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, φιλονεικίᾳ μὲν ὑπαχθέντα, χορηγὸν ὄντα, ποιεῖν, ἔχει τινὰ συγγνώμην· ἔχθρᾳ δὲ, ἐλαύνοντά τινα, ἐκ προαιρέσεως, ἐφ᾽ ἅπασι, καὶ τὴν ἰδίαν δύναμιν καὶ βίαν κρείττω τῶν νόμων οὖσαν ἐνδεικνύμενον, Ἡράκλεις, βαρὺ καὶ οὐχὶ δίκαιόν ἐστιν, οὐδὲ συμφέρον ὑμῖν. Εἰ γὰρ ἑκάστῳ τῶν χορηγούντων τοῦτο πρόδηλον γένοιτο, ὅτι, ἂν ὁ δεῖνα ἐχθρὸς ᾖ μοι, Μειδίας ἤ τις ἄλλος, θρασὺς οὕτω καὶ πλούσιος, πρῶτον μὲν ἀφαιρεθήσομαι τὴν νίκην, κἂν ἄμεινον ἀγωνίσωμαί τινος, ἔπειτ᾽ ἐφ᾽ ἅπασιν ἐλαττωθήσομαι, καὶ προπηλακιζόμενος διατελέσω· τίς οὕτως ἀλόγιστος, ἢ τίς οὕτως ἄθλιός ἐστιν, ὅστις ἑκὼν ἂν μίαν δραχμὴν ἐθελήσειεν ἀναλῶσαι; οὐδεὶς δήπου. Ἀλλ᾽, οἶμαι, τὸ πάντας ποιοῦν καὶ φιλοτιμεῖσθαι, καὶ ἀναλίσκειν ἐθέλειν, ἐκεῖνό ἐστιν, ὅτι τῶν ἴσων καὶ τῶν δικαίων ἕκαστος ἡγεῖται ἑαυτῷ μετεῖναι ἐν δημοκρατίᾳ. Ἐγὼ τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τούτων οὐκ ἔτυχον διὰ τοῦτον, ἀλλὰ, χωρὶς ὧν ὑβρίσθην, καὶ τῆς νίκης προσαπεστερήθην.

Nul de vous, je crois, ne se rappelle que par le passé un citoyen, tout ennemi qu'il fût d'un autre, et pour quelque raison qu'il le fût, ait intrigué dans l'élection des juges, qu'il ait été présent lorsqu'on les choisissait, qu'il ait reçu presque leur serment, en un mot, qu'il ait manifesté sa haine par des procédés tels que ceux de Midias. Qu'un chorége, par émulation, se portât à de pareilles manœuvres, cela serait excusable en quelque sorte: mais poursuivre quelqu'un par inimitié, le poursuivre par-tout avec acharnement, affecter une violence et un pouvoir supérieurs aux lois; c'est-là sans doute, oui, c'est une conduite odieuse, contraire à toute justice, contraire à vos intérêts. Car enfin, si chaque chorége, instruit par mon exemple, peut se dire à lui-même : que j'aie pour ennemi un Midias, ou quelque autre aussi riche et aussi audacieux, je serai frustré de la victoire, quoique je l'emporte sur mes rivaux; j'aurai de plus tous les désagrémens imaginables, je ne cesserai d'essuyer des outrages; qui de nous serait assez extravagant pour vouloir dépenser une obole? aucun, sans doute. Mais la raison, à ce qu'il me semble, pour laquelle tous les choréges font des dépenses à l'envi et avec la plus grande ardeur, c'est qu'ils comptent sur les droits de l'égalité qui règne entre citoyens dans un état démocratique. Je n'ai pu jouir de ces droits, grâces à Midias; et, sans parler des insultes qui m'ont été faites, j'ai été frustré de la victoire.

Il est clair néanmoins, et je vais vous le démontrer, que Midias, sans user de violence, sans m'insulter, sans me frapper, pouvait me mortifier et s'honorer auprès de vous par des moyens légitimes, en sorte que je n'aurais pu même ouvrir la bouche. Quand je me suis offert, à la face de tout le peuple, pour être chorége dans ma tribu, il pouvait se lever et s'offrir pour l'être dans la sienne, se déclarer mon antagoniste, disputer avec moi de libéralité, et, par une noble émulation, m'enlever la victoire : m'insulter cependant et me frapper, il ne l'aurait pas dû, même alors. Mais, loin de tenir cette conduite, loin de se piquer d'une magnificence qui eût fait honneur au peuple d'Athènes, il m'a poursuivi, ô Athéniens, moi qui me suis offert pour être chorége, par un trait de générosité, ou de folie peut-être : car il y a peut-être de la folie à vouloir briller plus qu'on ne peut; il m'a poursuivi, ouvertement, d'une manière atroce; il a porté des mains impies sur des vêtemens sacrés, sur les couronnes préparées pour le chœur, enfin sur la personne du chorége. Si quelqu'un de vous n'est pas irrité contre Midias jusqu'à le juger digne de mort, il n'est pas disposé comme il doit l'être. Est-il juste, en effet, que la retenue de l'offensé soit une raison de ménager celui qui l'a insulté sans aucun ménagement? La justice ne demande-t-elle pas qu'on punisse l'un comme auteur des plus grands maux parmi les

Καίτοι πᾶσιν ὑμῖν τοῦτο δείξω σαφῶς ἔγωγε, ὅτι μηδὲν ἀσελγὲς ἐξῆν ποιοῦντι Μειδίᾳ, μηδ᾽ ὑβρίζοντι, μηδὲ τύπτοντι, καὶ λυπεῖν ἐμὲ, καὶ κατὰ τοὺς νόμους αὐτῷ φιλοτιμεῖσθαι πρὸς ὑμᾶς, καὶ μηδὲ διᾶραι τὸ στόμα περὶ αὐτοῦ νῦν ἔχειν ἐμέ. Ἐχρῆν γὰρ αὐτὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅτ᾽ ἐγὼ τῆς Πανδιονίδος χορηγὸς ὑπέστην ἐν τῷ δήμῳ, τότε τῆς Ἐρεχθηΐδος ἀναστάντα, τῆς ἑαυτοῦ φυλῆς, ἀνθυποστῆναι, καὶ, καταστήσανθ᾽ ἑαυτὸν ἐξ ἴσου, καὶ τὰ ὄντα ἀναλίσκοντα ὥσπερ ἐγὼ, οὕτω μὲ ἀφαιρεῖσθαι τὴν νίκην, ὑβρίζειν δὲ τοιαῦτα καὶ τύπτειν, οὐδὲ τότε. Νῦν δὲ τοῦτο μὲν οὐκ ἐποίησεν, ἐν ᾧ τὸν δῆμον ἐτίμησεν ἂν, οὐδ᾽ ἐνεανιεύσατο τοιοῦτον οὐδέν· ἐμοὶ δ᾽, ὃς, εἴτε τις, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, βούλεται νομίσαι μανίᾳ (μανία γὰρ ἴσως ἐστὶν, ὑπὲρ δύναμίν τι ποιεῖν), εἴτε καὶ φιλοτιμίᾳ, χορηγὸς ὑπέστην, οὕτω φανερῶς καὶ μιαρῶς ἐπηρεάζων παρηκολούθησεν, ὥστε μηδὲ τῶν ἱερῶν ἱματίων, μηδὲ τοῦ χοροῦ, μηδὲ τοῦ σώματος τὼ χεῖρε τελευτῶν ἀποσχέσθαι μου. Εἰ τοίνυν τις ὑμῶν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἄλλως πως ἔχει τὴν ὀργὴν ἐπὶ Μειδίαν, ἢ ὡς οὐ δέον αὐτὸν τεθνάναι, οὐκ ὀρθῶς ἔχει. Οὐ γάρ ἐστι δίκαιον, οὐδὲ προσῆκον, τὴν τοῦ παθόντος εὐλάβειαν τῷ μηδὲν ὑποστειλαμένῳ πρὸς ὕβριν μερίδα εἰς σωτηρίαν ὑπάρχειν· ἀλλὰ τὸν μὲν, ὡς ἁπάντων τῶν ἀνηκέστων αἴτιον, κολάζειν

προσήκει, τῷ δ' ἐπὶ τοῦ βοηθεῖν ἀποδιδόναι τὴν χάριν.

Οὐδὲ γὰρ αὖ τοῦτ' ἔστιν εἰπεῖν, ὡς, οὐ γεγενημένου πώποτ' οὐδενὸς ἐκ τῶν τοιούτων δεινοῦ, τῷ λόγῳ τὸ πρᾶγμα ἐγὼ νῦν αἴρω, καὶ φοβερὸν ποιῶ· πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Ἀλλ' ἴσασιν ἅπαντες, εἰ δὲ μὴ, πολλοί γε, Εὔθυνον, τὸν παλαίσαντά ποτ', ἐκεῖνον, τὸν νεανίσκον, καὶ Σώφιλον, τὸν παγκρατιαστὴν (ἰσχυρός τις ἦν, μέλας· εὖ οἶδ' ὅτι γιγνώσκουσί τινες ὑμῶν, ὃν λέγω), τοῦτον ἐν Σάμῳ ἐν συνουσίᾳ τινὶ καὶ διατριβῇ οὕτως ἰδίᾳ, ὅτι ὁ τύπτων αὐτὸν ὑβρίζειν ᾤετο, ἀμυνάμενον οὕτως ὥστε καὶ ἀποκτεῖναι. Ἴσασιν Εὐαίωνα πολλοὶ, τὸν Λεωδάμαντος ἀδελφὸν, ἀποκτείναντα Βοιωτὸν ἐν δείπνῳ, καὶ συνόδῳ κοινῇ, διὰ πληγὴν μίαν. Οὐ γὰρ ἡ πληγὴ παρέστησε τὴν ὀργὴν, ἀλλ' ἡ ἀτιμία· οὐδὲ τὸ τύπτεσθαι τοῖς ἐλευθέροις ἐστὶ δεινὸν, καίπερ ὂν δεινὸν, ἀλλὰ τὸ ἐφ' ὕβρει. Πολλὰ γὰρ ἂν ποιήσειεν ὁ τύπτων, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὧν ὁ παθὼν ἔνια οὐδ' ἂν ἀπαγγεῖλαι δύναιθ' ἑτέρῳ, τῷ σχήματι, τῷ βλέμματι, τῇ φωνῇ, ὅταν ὡς ὑβρίζων, ὅταν ὡς ἐχθρὸς ὑπάρχων, ὅταν κονδύλοις, ὅταν ἐπὶ κόρρης· ταῦτα κινεῖ, ταῦτα ἐξίστησιν ἀνθρώπους αὐτῶν, ἀήθεις ὄντας τοῦ προπηλακίζεσθαι. Οὐδεὶς ἂν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ταῦτ' ἀπαγγέλλων, δύναιτο τὸ δεινὸν παραστῆσαι τοῖς ἀκούουσιν οὕτως, ὡς, ἐπὶ τῆς

hommes, et qu'on venge l'autre pour récompense de sa modération ?

On ne peut dire que j'exagère, et que je présente comme quelque chose de terrible, des injures qui n'eurent jamais des suites très-fâcheuses. Non, certes, il n'en est pas ainsi. La plupart de vous savent qu'à Samos, dans une partie de plaisir, Sophile l'athlète, cet homme basanné et robuste, qui est assez connu ; vous savez, dis-je, qu'il tua le jeune Euthyne, lutteur célèbre, qui l'avait frappé d'une manière insultante. Vous savez encore qu'Évéon, frère de Léodamas, tua de même un Béotien, dans un repas d'amis, pour un seul coup qu'il en avait reçu. Car ce n'est point le coup, c'est l'affront qui révolte. Ce qui fait peine à un homme d'honneur, ce n'est pas simplement d'être frappé, quoiqu'il y soit sensible, mais d'être frappé avec insulte. Celui qui porte un coup, peut l'accompagner de circonstances que ne saurait exprimer celui qui le reçoit. Le geste, le regard, le ton d'un ennemi qui frappe pour outrager, qui frappe avec le poing, qui frappe sur la joue [8] ; voilà ce qui irrite, voilà ce qui met hors d'eux-mêmes des hommes peu accoutumés aux affronts. Il n'est pas possible, Athéniens, de présenter une insulte dans un simple récit, comme elle se montre en effet et dans

la vérité, à ceux qui la souffrent ou à ceux qui la voient.

Au nom de Jupiter et des autres Dieux, voyez combien je devais être plus animé contre Midias, que ne l'était Évéon contre le Béotien auquel il a donné la mort. Évéon a été frappé par un ami, et par un ami qui était ivre, devant six ou sept personnes, aussi ses amis, qui, ensuite, auraient loué sa modération, s'il avait su se contenir, et blâmé la violence de son adversaire. D'ailleurs, il était venu à un repas et dans une maison où il pouvait se dispenser d'aller. J'ai été frappé, moi, le matin, par un ennemi à jeun, qui n'était pas échauffé par le vin, qui avait intention de m'insulter; j'ai été frappé en présence d'une multitude de citoyens et d'étrangers, dans un lieu sacré, où, en qualité de chorége, j'étais obligé de me rendre. J'admire la sagesse, ou plutôt le bonheur qui me retint alors, et qui m'empêcha de me porter à quelque extrémité. Cependant, comme Évéon avait essuyé une insulte, je l'excuse volontiers lui et tous ceux qui repoussent un outrage; et il me semble que plusieurs des juges furent alors dans ces sentimens. Car, on dit qu'il ne manqua à Évéon qu'une voix pour être absous, quoiqu'il n'eût versé aucune larme, qu'il n'eût supplié aucun des juges, qu'il n'eût fait auprès d'eux aucune démarche. Etablissons donc, pour certain, que ceux qui lui ont été contraires, l'ont condamné, non pour avoir tiré

ἀληθείας καὶ τοῦ πράγματος, τῷ πάσχοντι, καὶ τοῖς ὁρῶσιν ἐναργὴς ἡ ὕβρις φαίνεται.

Σκέψασθε δὴ, πρὸς Διὸς καὶ θεῶν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ λογίσασθε παρ' ὑμῖν αὐτοῖς, ὅσῳ πλείονα ὀργὴν ἐμοὶ προσῆκε παραστῆναι, πάσχοντι τοιαῦτα ὑπὸ Μειδίου, ἢ τότε ἐκείνῳ τῷ Εὐαίωνι τῷ τὸν Βοιωτὸν ἀποκτείναντι. Ὁ μέν γε, ὑπὸ γνωρίμου καὶ τούτου μεθύοντος, ἐναντίον ἓξ ἢ ἑπτὰ ἀνθρώπων, ἐπλήγη, καὶ τούτων γνωρίμων, οἳ τὸν μὲν κακιεῖν ἐφ' οἷς ἔπραξε, τὸν δ' ἐπαινέσεσθαι μετὰ ταῦτα, ἀνασχόμενον καὶ κατασχόνθ' ἑαυτὸν, ἤμελλον, καὶ ταῦτ' εἰς οἰκίαν ἐλθὼν ἐπὶ δεῖπνον, οἷ μηδὲ βαδίζειν ἐξῆν αὐτῷ· ἐγὼ δ' ὑπ' ἐχθροῦ νήφοντος, ἕωθεν, ὕβρει, καὶ οὐκ οἴνῳ, τοῦτο ποιοῦντος, ἐναντίον πολλῶν, καὶ ξένων, καὶ πολιτῶν, ὑβριζόμην, καὶ ταῦτ' ἐν ἱερῷ, καὶ οἷ πολλή μοι ἦν ἀνάγκη βαδίζειν χορηγοῦντι. Καὶ ἐμαυτὸν μέν γε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, σωφρόνως, μᾶλλον δ' εὐτυχῶς, οἴομαι βεβουλεῦσθαι, ἀνασχόμενον τότε, καὶ μηδὲν ἀνήκεστον ἐξαχθέντα πρᾶξαι· τῷ δ' Εὐαίωνι, καὶ πᾶσιν, εἴ τις αὐτῷ βεβοήθηκεν ἀτιμαζομένῳ, πολλὴν συγγνώμην ἔχω· δοκοῦσι δέ μοι καὶ τῶν δικαστῶν τότε πολλοί. Ἀκούω γὰρ αὐτὸν ἔγωγε μιᾷ μόνον ἁλῶναι ψήφῳ, καὶ ταῦτα οὔτε κλαύσαντα, οὔτε δεηθέντα τῶν δικαστῶν οὐδενὸς, οὔτε φιλάνθρωπον, οὔτε μικρὸν, οὔτε μέγα, οὐδ' ὁτιοῦν πρὸς τοὺς δικαστὰς

ποιήσαντα. Θῶμεν τοίνυν οὑτωσί, τοὺς μὲν καταγνόντας αὐτοῦ μὴ, ὅτι ἠμύνατο, διὰ τοῦτο καταψηφίσασθαι, ἀλλ' ὅτι τοῦτον τὸν τρόπον, ὥστε καὶ ἀποκτεῖναι, τοὺς δ' ἀπογνόντας καὶ ταύτην τὴν ὑπερβολὴν τῆς τιμωρίας τῷ γε τὸ σῶμα ὑβρισμένῳ δεδωκέναι. Τί οὖν; ἐμοὶ τῷ τοσαύτῃ κεχρημένῳ προνοίᾳ τοῦ μηδὲν ἀνήκεστον γενέσθαι, ὥστε μηδ' ἀμύνασθαι, παρὰ τοῦ τὴν τιμωρίαν, ὧν πέπονθα, ἀποδοθῆναι προσήκει; ἐγὼ μὲν οἶμαι παρ' ὑμῶν καὶ τῶν νόμων· ϗ παράδειγμά γε τοῦτον πᾶσι γενέσθαι τοῖς ἄλλοις, ὅτι τοὺς ὑβρίζοντας ἅπαντας, καὶ τοὺς ἀσελγεῖς, οὐκ αὐτὸν ἀμύνεσθαι μετὰ τῆς ὀργῆς, ἀλλ' ἐφ' ὑμᾶς ἄγειν δεῖ, ὡς βεβαιούντων ὑμῶν ϗ φυλαττόντων τὰς ἐν τοῖς νόμοις κατὰ τῶν ἀδικούντων τοῖς παθοῦσι βοηθείας.

Οἴομαι τοίνυν τινὰς ὑμῶν, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, ποθεῖν ἀκοῦσαι τὴν ἔχθραν, ἥτις ἦν ἡμῖν πρὸς ἀλλήλους· νομίζειν γὰρ οὐδένα ἂν ἀνθρώπων οὕτως ἀσελγῶς καὶ βιαίως οὐδενὶ τῶν πολιτῶν ἂν χρήσασθαι, μὴ μεγάλου τινὸς ὄντος, ὃ αὐτῷ προωφείλετο. Βούλομαι δὴ καὶ περὶ ταύτης ὑμῖν ἐξ ἀρχῆς εἰπεῖν, καὶ διηγήσασθαι, ἵν' εἰδῆτε, ὅτι καὶ τούτων τὴν μεγίστην ὀφείλων δοῦναι δίκην φανήσεται. Ἔσται δὲ περὶ αὐτῶν βραχὺς ὁ λόγος, κἂν ἄνωθεν ἄρχεσθαι δοκῶ.

vengeance d'une insulte, mais pour avoir passé les bornes, en tuant l'auteur de l'insulte; et que ceux qui lui ont été favorables, lui ont pardonné une vengeance même excessive, parce qu'il avait été insulté dans sa personne. Moi donc qui ai eu assez de modération pour ne me porter à aucune extrémité, pour ne point tirer vengeance sur-le-champ de l'injure qui m'était faite, à qui dois-je la demander aujourd'hui? à vous, sans doute, et aux lois : il faut que vous appreniez à tous les citoyens qu'ils ne doivent pas se faire justice par eux-mêmes, et dans la passion, des excès de la violence, mais citer les coupables à votre tribunal, assurés que vous tenez en depôt, et que vous leur accorderez fidèlement le secours que les lois promettent à tout homme qui est injustement attaqué.

Il en est peut-être parmi vous, Athéniens, qui désirent d'apprendre quelle si grande inimitié il y avait entre Midias et moi, persuadés que nul homme n'eût jamais fait à un citoyen des injures aussi atroces, s'il n'eût été animé d'un vif ressentiment. Il faut donc vous instruire du principe de la haine qu'il me porte, et vous montrer que c'est une des plus fortes raisons de le punir. Je ne serai pas long, quoique je paraisse remonter un peu haut.

J'étais fort jeune, et ne savais même encore s'il existait un Midias : je ne le connaissais nullement; et puissé-je ne l'avoir jamais connu ! Ayant dessein de poursuivre en justice mes tuteurs, et de leur faire rendre compte [9], j'avais obtenu action contre eux, et je devais avoir audience dans quatre ou cinq jours : Midias et son frère vinrent fondre sur ma maison, sous prétexte d'un échange de biens pour l'armement d'un navire. C'était Thrasyloque qui faisait l'échange, et qui prêtait son nom; Midias conduisait toute la manœuvre. Ils commencent par enfoncer les portes, comme si la maison leur eût déjà appartenu par le droit d'échange; ensuite, sans respect pour la jeunesse de ma sœur, ils tiennent, en sa présence, mille propos, tels que de pareils hommes en pouvaient tenir : je n'oserais les répéter devant ce tribunal. Ils nous accablent d'injures, ma mère et moi, et tous ceux qui étaient avec nous. Mais ce qu'il y avait de plus fort, et ce qui n'était plus de simples paroles, ils affranchissent mes tuteurs de toute poursuite, comme s'ils en eussent été les maîtres. Quoique ces violences de leur part soient anciennes, plusieurs parmi vous peuvent se les rappeler; car toute la ville fut instruite de cet échange prétendu, de leurs intrigues et de leur insolence. Au reste, jeune, sans expérience et sans amis, ne voulant pas être privé de mon patrimoine que mes tuteurs avaient entre les mains, me flattant de tirer d'eux, non le peu

Ἡνίκα τὰς δίκας ἔλαχον τῶν πατρῴων τοῖς ἐπιτρόποις, μειρακύλλιον ὢν κομιδῇ, καὶ τοῦτον, οὐδὲ εἰ γέγονεν, εἰδὼς, οὐδὲ γιγνώσκων, ὡς μηδὲ νῦν ὤφελον, τότε μοι, μελλουσῶν εἰσιέναι τῶν δικῶν εἰς ἡμέραν ὡσπερεὶ τετάρτην ἢ πέμπτην, εἰσεπήδησαν ἀδελφὸς ὁ τούτου καὶ οὗτος εἰς τὴν οἰκίαν, ἀντιδιδόντες τριηραρχίαν. Τοὔνομα μὲν δὴ παρέσχεν ἐκεῖνος, καὶ ἦν ὁ ἀντιδιδοὺς Θρασύλοχος· τὰ δὲ ἔργα πάντα ἦν καὶ τὰ πραττόμενα τούτου. Καὶ πρῶτον μὲν κατέσχισαν τὰς θύρας τῶν οἰκημάτων, ὡς αὐτῶν ἤδη γιγνομένας κατὰ τὴν ἀντίδοσιν· εἶτα, τῆς ἀδελφῆς, ἔτ' ἔνδον οὔσης τότε καὶ παιδὸς οὔσης κόρης, ἐναντίον, ἐφθέγγοντο αἰσχρὰ, καὶ τοιαῦτα οἷα ἂν ἄνθρωποι τοιοῦτοι φθέγξαιντο (οὐ γὰρ ἔγωγε προαχθείην ἂν εἰπεῖν πρὸς ὑμᾶς τῶν τότε ῥηθέντων οὐδὲν), καὶ τὴν μητέρα, καὶ ἐμὲ, καὶ πάντας ἡμᾶς, ῥητὰ καὶ ἄρρητα κακὰ ἐξεῖπον· ὃ δ' οὖν δεινότατον, καὶ οὐ λόγος, ἀλλ' ἔργον ἤδη, τὰς δίκας, ὡς αὐτῶν οὔσας, ἠφίεσαν τοῖς ἐπιτρόποις. Καὶ ταῦτ' ἐστὶ μὲν παλαιὰ, ὅμως δέ τινας ὑμῶν μνημονεύειν οἴομαι. Ὅλη γὰρ ἡ πόλις τὴν ἀντίδοσιν, καὶ τὴν ἐπιβουλὴν τότε ταύτην, καὶ τὴν ἀσέλγειαν ᾔσθετο. Κἀγὼ τότε παντάπασιν ἔρημος ὢν, καὶ νέος κομιδῇ, ἵνα μὴ τῶν παρὰ τοῖς ἐπιτρόποις ἀποστερηθείην, οὐχ, ὅσα ἐδυνήθην ἀνακομίσασθαι, προσδοκῶν εἰσπράξειν, ἀλλ' ὅσων ἐμαυτῷ συνῄδειν

ἀπεστερημένῳ, δίδωμι εἴκοσι μνᾶς τούτοις, ὅσου τὴν τριηραρχίαν ἦσαν μεμισθωκότες. Τὰ μὲν δὴ τότε τούτων ὑβρίσματα εἰς ἐμὲ ταῦτ' ἐστί· δίκην δὲ τούτῳ λαχὼν ὕστερον τῆς κακηγορίας, εἷλον ἐρήμην· οὐ γὰρ ἀπήντα. Λαβὼν δ' ὑπερήμερον, καὶ ἔχων, οὐδενὸς ἡψάμην πώποτε τῶν τούτου, ἀλλὰ λαχὼν ἐξούλης πάλιν, οὐδέπω καὶ τήμερον εἰσελθεῖν δεδύνημαι· τοσαύτας τέχνας καὶ σκήψεις οὗτος εὑρίσκων ἐκκρούει. Κἀγὼ μὲν οὕτως εὐλαβῶς τοῖς νόμοις καὶ τῇ δίκῃ ἅπαντα πράττειν ἀξιῶ· ὁ δ', ὡς ὑμεῖς ἀκούετε, ἀσελγῶς, οὐ μόνον εἰς ἐμὲ καὶ τοὺς ἐμοὺς ᾤετο δεῖν ὑβρίζειν, ἀλλὰ καὶ εἰς τοὺς φυλέτας δι' ἐμέ. Ὡς οὖν ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι τούτων τοὺς μάρτυρας, ἵν' εἰδῆθ', ὅτι, πρὶν, κατὰ τοὺς νόμους, δίκην, ὧν πρότερον ἠδικήθην, λαβεῖν, πάλιν τοιαῦτα, οἷα ἀκηκόατε, ὕβρισμαι.

ΜΑΡΤΥΡΕΣ.

Καλλισθένης Σφήττιος, Διόγνητος Θορίκιος, Μνησίθεος Ἀλωπεκῆθεν, οἴδαμεν Δημοσθένην, ᾧ μαρτυροῦμεν, κρίσιν λελογχότα Μειδίᾳ ἐξούλης, τῷ καὶ νῦν ὑπ' αὐτοῦ κρινομένῳ δημοσίᾳ, καὶ ἤδη τῇ κρίσει ἐκείνῃ διαγεγονότα ἔτη ὀκτώ, καὶ τοῦ χρόνου γεγενημένου

que j'ai recueilli, mais tout le bien dont ils voulaient me frustrer, je remets à Midias et à son frère vingt mines, somme qu'ils avaient donnée pour l'armement de la galère. Telles furent alors, à mon égard, ses injustices criantes. Je l'attaquai en réparation d'injures, et, comme il ne comparut pas, il fut condamné par défaut. Quoiqu'il refusât d'exécuter la sentence, je ne touchai à aucune partie de ses biens. Je l'attaquai de nouveau pour le forcer à l'exécuter, et jusqu'à ce jour, je n'ai pu encore obtenir justice, tant il a trouvé de défaites et de mauvaises difficultés pour éluder le jugement. Ainsi, tandis que je procède en tout avec modération, et par des voies juridiques, Midias, comme vous le savez, use de violence envers moi, envers les miens, envers ceux de ma tribu, à cause de moi. Greffier, faites paraître les témoins, pour certifier les faits que j'avance. On verra, par leur témoignage, que je n'avais pas encore obtenu réparation de ses anciennes injustices, quand j'ai essuyé les nouvelles insultes dont je me plains.

Témoins.

Nous, Callisthène de Sphette, Diognète de Thorique, Mnésithée d'Alopèque, nous savons que Démosthène, pour lequel nous déposons, a accusé, sur le refus d'exécuter une sentence, Midias, qu'il poursuit maintenant par une action publique; que le procès est pendant depuis huit années entières,

par les manœuvres de Midias, qui a trouvé tous les jours de nouveaux délais et de nouvelles difficultés.

Ecoutez, Athéniens, ses menées criminelles à l'occasion de ce procès, et voyez comme il signale par-tout son insolence et son audace. Dans le jugement, je dis celui où il a été condamné, nous avions pour arbitre [10] Straton, qui n'est ni riche ni au fait des affaires, mais homme intègre et incapable de commettre une injustice : et c'est là ce qui a perdu ce malheureux, contre tout droit, tout honneur. Il était donc notre arbitre. Le jour marqué pour le jugement étant arrivé, et toutes les formalités préliminaires ayant été remplies, Straton me prie d'abord de ne pas exiger qu'il prononce sur-le-champ; il me demande ensuite de remettre au lendemain; enfin, sur mon refus de renvoyer l'affaire, voyant que Midias ne se présentait pas, et que le jour finissait, il le condamne par défaut. C'était sur le soir, et même il était déjà nuit; Midias va trouver les archontes, il les prend au sortir de leur assemblée, aussi bien que Straton qui venait de prononcer d'après ma réquisition : je l'ai su de quelqu'un qui était présent. Il fait d'abord tout ce qu'il peut pour engager l'arbitre à réformer la sentence qui le condamne, et les archontes à falsifier les registres; il leur offrait à chacun cinquante drachmes. Mais comme ils rejetaient sa demande avec indignation, il se retire après

παντὸς αἴτιον Μειδίαν, ἀεὶ προφασιζόμενον, καὶ ἀναβαλλόμενον.

Ὃ τοίνυν πεποίηκε κακὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, περὶ τῆς δίκης, ἀκούσατε, καὶ θεωρεῖτε ἐφ' ἑκάστου τὴν ὕβριν καὶ τὴν ὑπερηφανίαν αὐτοῦ. Τῆς γὰρ δίκης, ταύτης λέγω ἧς εἷλον αὐτὸν, γίγνεταί μοι διαιτητὴς Στράτων Φαληρεὺς, ἄνθρωπος πένης μέν τις καὶ ἀπράγμων, ἄλλως δ' οὐ πονηρὸς, ἀλλὰ καὶ πάνυ χρηστός· ὅπερ τὸν ταλαίπωρον οὐκ ὀρθῶς, οὐδὲ δικαίως, ἀλλὰ καὶ πάνυ αἰσχρῶς ἀπολώλεκεν. Οὗτοσὶ διαιτῶν ἡμῖν ὁ Στράτων, ἐπειδή ποθ' ἧκεν ἡ κυρία (πάντα δ' ἤδη διεξεληλύθει τὰ ἐκ τῶν νόμων, ὑπωμοσίαι, καὶ παραγραφαὶ, καὶ οὐδὲν ἔτ' ἦν ὑπόλοιπον), τὸ μὲν πρῶτον ἐπισχεῖν ἐδεῖτό μου τὴν δίαιταν, ἔπειτα εἰς τὴν ὑστεραίαν ἀναβαλέσθαι· τελευτῶν δ', ὡς οὔτ' ἐγὼ συνεχώρουν, οὔθ' οὗτος ἀπήντα, τῆς δ' ὥρας ἐγίγνετο ὀψὲ, κατεδιῄτησεν. Ἤδη δὲ ἑσπέρας οὔσης καὶ σκότους, ἔρχεται Μειδίας οὑτοσὶ πρὸς τὸ τῶν Ἀρχόντων οἴκημα, καὶ καταλαμβάνει τοὺς Ἄρχοντας ἐξιόντας, καὶ τὸν Στράτωνα ἀπιόντα ἤδη, τὴν ἔρημον δεδωκότα, ὡς ἐγὼ τῶν παραγενομένων τινὸς ἐπυνθανόμην. Τὸ μὲν οὖν πρῶτον οἷός τ' ἦν πείθειν αὐτὸν, τὴν δίκην, ἣν καταδεδιῄτηκει, ταύτην ἀποδεδιῃτημένην ἀποφαίνειν, καὶ τοὺς Ἄρχοντας μεταγράφειν, καὶ πεντήκοντα δραχμὰς αὐτοῖς ἐδίδου·

ὡς δ' ἐδυσχέραινον οὗτοι τὸ πρᾶγμα, καὶ οὐδετέρους ἔπειθεν, ἀπειλήσας καὶ διαλοιδορηθεὶς, ἀπελθὼν, τί ποιεῖ; καὶ θεάσασθε τὴν κακοήθειαν· τὴν μὲν δίαιταν ἀντιλαχὼν, οὐκ ὤμοσεν, ἀλλ' εἴασε καθ' ἑαυτοῦ κυρίαν γενέσθαι, καὶ ἀνώμοτος ἀπηνέχθη· βουλόμενος δὲ τὸ μέλλον λαθεῖν, φυλάξας τὴν τελευταίαν ἡμέραν τῶν διαιτητῶν, τὴν τοῦ θαργελιῶνος ἢ τοῦ σκιροφοριῶνος γιγνομένην, εἰς ἣν ὁ μὲν ἦλθε τῶν διαιτητῶν, ὁ δ' οὐκ ἦλθε, πείσας τὸν πρυτανεύοντα δοῦναι τὴν ψῆφον παρὰ πάντας τοὺς νόμους, κλητῆρα οὐδ' ὁντινοῦν ἐπιγραψάμενος, κατηγόρων ἔρημον, οὐδενὸς παρόντος, ἐκβάλλει καὶ ἀτιμοῖ τὸν διαιτητήν. Καὶ νῦν εἷς Ἀθηναίων, ὅτι Μειδίας ἔρημον ὦφλε δίκην, ἁπάντων ἀπεστέρηται τῶν ἐν τῇ πόλει, ϰ καθάπαξ ἄτιμος γέγονε· καὶ οὔτε δίκην λαχεῖν ἀδικηθέντα, οὔτε διαιτητὴν γενέσθαι Μειδίᾳ, οὐθ' ὅλως τὴν αὐτὴν ὁδὸν βαδίζειν, ὡς ἔοικεν, ἔστ' ἀσφαλές.

Δεῖ δὴ τοῦτο τὸ πρᾶγμα ὑμᾶς οὑτωσὶ σκέψασθαι, καὶ λογίσασθαι τί ποτ' ἐστὶν, ὃ παθὼν Μειδίας οὕτως ὠμὸν, τηλικαύτην, ἐπεβούλευσε λαβεῖν τῶν πεπραγμένων παρ' ἀνδρὸς πολίτου δίκην, κἂν μὲν ᾖ τι δεινὸν ὡς ἀληθῶς, καὶ ὑπερφυὲς, συγγνώμην ἔχειν, ἐὰν δὲ μηδὲν, θεάσασθε τὴν ἀσέλγειαν καὶ τὴν ὠμότητα, ᾗ καθ' ἁπάντων ἀεὶ χρῆται τῶν ἐντυγχανόντων. Τί οὖν ἐσθ' ὃ πέπονθε; μεγάλην, νὴ Δί', ὦφλε δίκην,

les avoir accablés de menaces et d'injures. Et que fait-il ? Voyez sa méchanceté. Quoiqu'il eût obtenu de revenir par opposition, il évite de s'engager par serment à poursuivre [11], laisse ratifier la sentence qui le condamne; et la cause est portée à l'audience, sans qu'il ait prêté serment. Ce n'est pas tout : dans la vue de cacher son dessein, il attend le dernier jour du mois où l'on juge les arbitres, jour négligé par la plupart d'entre eux; et, engageant le président du tribunal à faire prononcer les juges d'une manière tout à fait illégale, sans signification d'huissier, sans témoins, sans qu'il y eût personne pour répondre, il fait condamner et diffamer un arbitre [12]. Ainsi, parce que Midias a été condamné par défaut, un citoyen d'Athènes a été entièrement diffamé, privé de tous ses droits et de tous ses avantages. On ne peut donc impunément ni attaquer Midias en réparation d'injures, ni être son arbitre, ni même, à ce qu'il semble, le rencontrer dans son chemin.

Mais voyons quel dommage si énorme il a essuyé pour faire punir un citoyen avec tant de rigueur. Si la sentence lui a vraiment causé un tort affreux, excusons-le; sinon, considérez quelle est son arrogance et sa cruauté à l'égard de tout homme qui a quelque rapport avec lui. Quel dommage a-t-il donc essuyé? Il a été, sans doute, condamné à payer une somme immense, qui aurait ruiné toute sa fortune? La somme n'était

que de mille drachmes. Soit, dira-t-on; mais il en coûte de payer ce qui n'est pas dû : j'ignorais le jour du jugement; et l'on a profité de mon ignorance pour me faire condamner. Mais il savait le jour, il est venu tard exprès, et c'est une preuve que Straton ne lui a fait aucune injustice : enfin, il n'a pas encore payé une obole. Mais je suppose qu'il ait réellement ignoré le jour, ne pouvait-il donc pas revenir par opposition contre la sentence qui le condamne [13], me poursuivre par les voies juridiques, moi à qui seul il avait affaire? Il ne l'a pas voulu; et, pour n'être pas exposé à payer dix mines portées par la loi, auxquelles le condamne un jugement qu'il a fui, qu'il eût dû subir, en vertu duquel il eût été puni ou renvoyé absous, il fallait qu'un citoyen fût diffamé, sans aucune indulgence, sans être entendu, sans aucun des égards qu'on a même pour des coupables avérés. Mais après qu'il a diffamé à son gré un citoyen, qu'il s'y est vu autorisé, qu'il a exécuté son projet impudent, qu'il s'est satisfait lui-même, s'est-il mis du moins en devoir de payer la somme qu'il doit en vertu d'une sentence pour laquelle il a perdu un malheureux? Il n'a pas même payé une obole [14] jusqu'à ce jour; et il consent à rester accusé pour la somme à laquelle il est condamné. Ainsi, l'un a eté diffamé, et a péri victime de nos débats : l'autre, qui n'a souffert aucun dommage, attaque et renverse les lois, les arbitres, tout ce qui

καὶ τοσαύτην ὥστ᾽ ἀποστερεῖσθαι τῶν ὄντων; ἀλλὰ χιλίων ἡ δίκη μόνον ἦν δραχμῶν. Πάνυ γε· ἀλλὰ δάκνει καὶ τοῦτο, φαίη τις ἂν, ὅταν ἐκτίνειν ἀδίκως δέῃ· συνέβη δὲ ὑπερημέρῳ γενομένῳ λαθεῖν αὐτῷ διὰ τὸ ἀδικηθῆναι. Ἀλλ᾽ αὐθημερὸν μὲν ᾔσθετο, ὃ καὶ μέγιστόν ἐστι τεκμήριον τοῦ μηδὲν ἠδικηκέναι τὸν ἄνθρωπον, δραχμὴν δ᾽ οὐδέπω μίαν ἐκτέτικεν. Ἀλλὰ μήπω τοῦτο. Ἀλλὰ τὴν μὴ οὖσαν ἀντιλαχεῖν ἐξῆν αὐτῷ δήπου, καὶ πρὸς ἐμὲ τὸ πρᾶγμα καταστήσασθαι, πρὸς ὅνπερ ἐξ ἀρχῆς ἦν ἡ δίκη· ἀλλ᾽ οὐκ ἠβούλετο, ἀλλ᾽ ἵνα μὴ Μειδίας ἀτίμητον ἀγωνίσηται δέκα μνῶν δίκην, πρὸς ἣν οὐκ ἀπήντα, δέον, καὶ, εἰ μὲν ἠδίκηκε, δίκην δῷ, εἰ δὲ μὴ, ἀποφύγῃ, ἄτιμον Ἀθηναίων ἕνα εἶναι δεῖ, καὶ μήτε συγγνώμης, μήτε λόγου, μήτε ἐπιεικείας μηδεμιᾶς τυχεῖν, ἃ καὶ τοῖς ὄντως ἀδικοῦσιν ἅπανθ᾽ ὑπάρχει. Ἀλλ᾽ ἐπειδή γε ἠτίμωσεν ὃν ἐβουλήθη, καὶ τοῦτ᾽ ἐχαρίσασθε αὐτῷ, καὶ τὴν ἀναιδῆ γνώμην, ᾗ ταῦτα προαιρεῖται ποιεῖν, ἐνέπλησεν αὐτοῦ, ἐκεῖνο ἐποίησε; τὴν καταδίκην ἐκτέτικε, δι᾽ ἣν τὸν ἄνθρωπον ἀπώλεσεν; ἀλλ᾽ οὐδὲ χαλκοῦν οὐδέπω καὶ τήμερον· ἀλλὰ καὶ δίκην ἐξούλης ὑπομένει φεύγειν. Οὐκοῦν ὁ μὲν ἠτίμωται καὶ παραπόλωλεν, ὁ δ᾽ οὐδ᾽ ὁτιοῦν πέπονθεν, ἀλλ᾽ ἄνω καὶ κάτω τοὺς νόμους, τοὺς διαιτητὰς, πάνθ᾽ ὅσα ἂν βούληται, στρέφει. Καὶ τὴν μὲν κατὰ τοῦ διαιτητοῦ γνῶσιν, ἣν

ἀπρόσκλητον κατεσκεύασεν, αὐτὸς κυρίαν ἑαυτῷ πεποίηται· ἣν δ' αὐτὸς ὦφλεν ἐμοὶ, προσκληθεὶς, εἰδὼς, οὐκ ἀπαντῶν ἄκυρον ποιεῖ. Καίτοι, εἰ παρὰ τῶν ἔρημον καταδιαιτησάντων αὐτοῦ, τηλικαύτην δίκην οὗτος ἀξιοῖ λαμβάνειν, τίνα ὑμῖν προσήκει παρὰ τούτου λαβεῖν, τοῦ φανερῶς οὕτω τοὺς ὑμετέρους νόμους ἐφ' ὕβρει παραβαίνοντος; Εἰ γὰρ ἀτιμία, καὶ νόμων καὶ δικῶν καὶ πάντων στέρησις, ἐκείνου τοῦ ἀδικήματος προσήκουσά ἐστι δίκη, τῆς γε ὕβρεως μικρὰ θάνατος ἔμοιγε φαίνεται. Ἀλλὰ μὴν, ὡς ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι τούτων τοὺς μάρτυρας, καὶ τὸν τῶν διαιτητῶν ἀνάγνωθι νόμον.

ΜΑΡΤΥΡΕΣ.

Νικόστρατος Μυῤῥινούσιος, Φανίας Ἀφιδναῖος, οἴδαμεν Δημοσθένην, ᾧ μαρτυροῦμεν, καὶ Μειδίαν τὸν κρινόμενον ὑπὸ Δημοσθένους, ὅτ' αὐτῷ Δημοσθένης ἔλαχε τὴν τοῦ κακηγορίου δίκην, ἑλομένους διαιτητὴν Στράτωνα, καὶ, ἐπεὶ ἧκεν ἡ κυρία τοῦ νόμου, οὐκ ἀπαντήσαντα Μειδίαν ἐπὶ τὴν δίαιταν, ἀλλὰ καταλιπόντα. Γενομένης δὲ ἐρήμου κατὰ Μειδίου, ἐπιστάμεθα Μειδίαν πείθοντα τόν τε Στράτωνα τὸν διαιτητὴν, καὶ ἡμᾶς, ὄντας ἐκείνοις τοῖς χρόνοις Ἄρχοντας, ὅπως τὴν δίαιταν αὐτῷ ἀποδιαιτήσωμεν,

le gêne. La sentence qu'il a fait rendre contre un arbitre qui n'a pas même été ajourné, il a soin de la faire exécuter; et il empêche l'exécution de celle qui le condamne envers moi, lui qui a été appelé, lui qui a fui le jugement avec dessein. Mais s'il a fait punir si rigoureusement des juges qui l'ont condamné par défaut, quelle peine devez-vous lui faire subir à lui-même, à lui, dis-je, qui, au mépris des lois, a insulté si ouvertement un chorége? Si une condamnation par défaut mérite la diffamation, la privation des lois, des jugemens, de tous les droits de citoyen; la mort me paraît une peine trop légère pour une insulte atroce. Mais afin de prouver les faits que j'avance, greffier, faites paraître les témoins; lisez aussi la loi concernant les arbitres.

Témoins.

Nous, Nicostrate de Myrrhinuse, Phanias d'Aphidne, nous savons que Démosthène, pour lequel nous déposons, et Midias, accusé présentement par Démosthène, ayant choisi de concert Straton pour arbitre, lorsque Démosthène attaquait Midias en réparation d'injures, Midias ne s'est pas présenté au jour marqué par la loi pour le jugement. Nous savons encore que Midias, ayant été condamné par défaut, et voulant nous corrompre, nous qui étions alors archontes, et Straton son arbitre, il nous a offert cinquante drachmes pour réformer la sentence qui le condamnait; mais que,

voyant sa proposition rejetée, il nous a fait des menaces et s'est retiré. Nous savons, enfin, que c'est uniquement parce que Straton a refusé d'accéder à sa demande, qu'il l'a fait condamner et diffamer contre toute justice.

Lisez maintenant la loi concernant les arbitres.

Loi.

Si des citoyens, dans des démêlés particuliers, veulent choisir un arbitre, ils pourront prendre celui qu'ils voudront. Quand ils l'auront choisi de concert, ils s'en tiendront à ce qu'il aura décidé, et ne pourront porter leurs plaintes à un autre tribunal. La sentence de l'arbitre aura force de jugement, et sera irrévocable.

Faites paraître maintenant l'infortuné Straton : il lui sera du moins permis de se présenter. Ce malheureux est pauvre, ô Athéniens, mais il est honnête : c'est un de vos compatriotes ; il a servi pour vous avec zèle dans sa jeunesse, et ne s'est rendu coupable d'aucun crime. Le voici devant vous en silence, privé non-seulement des droits communs à tous les citoyens, mais encore de la liberté de parler, et de déplorer ses maux : il ne peut même se plaindre devant vous de l'arrêt qui le condamne. C'est sa pauvreté, son abandon, son obscurité ; c'est Midias, c'est la richesse et la fierté de Midias, qui l'ont réduit à cet état. Si, au mépris des lois, il eût réformé sa sentence en

καὶ διδόντα δραχμὰς πεντήκοντα, καὶ, ἐπειδὴ οὐχ ὑπεμείναμεν, προσαπειλήσαντα ἡμῖν, καὶ οὕτως ἀπαλλαγέντα. Καὶ διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν ἐπιστάμεθα Στράτωνα ὑπὸ Μειδίου καταβραβευθέντα, καὶ παρὰ πάντα τὰ δίκαια ἀτιμωθέντα.

Λέγε δὴ καὶ τὸν τῶν διαιτητῶν νόμον.

ΝΟΜΟΣ.

Ἐὰν δέ τινες περὶ συμβολαίων ἰδίων πρὸς ἀλλήλους ἀμφισβητῶσι, καὶ βούλωνται διαιτητὴν ἑλέσθαι ὁντινοῦν, ἐξέστω αὐτοῖς αἱρεῖσθαι ὃν ἂν βούλωνται διαιτητήν. Ἐπειδὰν δ' ἕλωνται κατὰ κοινὸν, μενέτωσαν ἐν τοῖς ὑπὸ τούτου διαγνωσθεῖσι, καὶ μηκέτι καταφερέτωσαν ἀπὸ τούτου ἐφ' ἕτερον δικαστήριον ταὐτὰ ἐγκλήματα, ἀλλ' ἔστω τὰ κριθέντα ὑπὸ τοῦ διαιτητοῦ κύρια.

Κάλει δὴ καὶ τὸν Στράτωνα αὐτὸν, τὸν τὰ τοιαῦτα πεπονθότα· ἑστάναι γὰρ ἐξέσται δήπουθεν αὐτῷ. Οὗτος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πένης μὲν ἴσως ἐστὶν, οὐ πονηρὸς δέ γε. Οὗτος μέντοι πολίτης ὢν, ἐστρατευμένος ἁπάσας τὰς ἐν ἡλικίᾳ στρατείας, καὶ δεινὸν οὐδὲν εἰργασμένος, ἕστηκε νυνὶ σιωπῇ, οὐ μόνον τῶν ἄλλων ἀγαθῶν τῶν κοινῶν ἀπεστερημένος, ἀλλὰ καὶ τοῦ φθέγξασθαι, καὶ ὀδύρασθαι· καὶ οὐδ' εἰ δίκαια ἢ ἄδικα πέπονθεν, οὐδὲ ταῦτ' ἔξεστιν αὐτῷ πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν.

Καὶ ταῦτα πέπονθεν ὑπὸ Μειδίου, καὶ τοῦ Μειδίου πλούτου καὶ τῆς ὑπερηφανίας, παρὰ τὴν πενίαν καὶ τὴν ἐρημίαν, καὶ τὸ τῶν πολλῶν εἷς εἶναι. Καὶ εἰ μὲν, παραβὰς τοὺς νόμους, ἔλαβε τὰς πεντήκοντα δραχμὰς παρ' αὐτοῦ, καὶ τὴν δίκην, ἣν κατεδιήτησεν, ἀποδεδιῃτημένην ἀπέφηνεν, ἐπίτιμος ἂν ἦν, καὶ, οὐδὲν ἔχων κακὸν, τῶν ἴσων μετεῖχε τοῖς ἄλλοις ἡμῖν· ἐπειδὴ δὲ παρεῖδε πρὸς τὰ δίκαια Μειδίαν, καὶ τοὺς νόμους μᾶλλον ἔδεισε τῶν ἀπειλῶν τῶν τούτου, τηνικαῦτα τηλικαύτῃ καὶ τοιαύτῃ συμφορᾷ περιπέπτωκεν ἀδίκως ὑπὸ τούτου. Εἶθ' ὑμεῖς τὸν οὕτως ὠμὸν, τὸν οὕτως ἀγνώμονα, τὸν τηλικαύτας δίκας λαμβάνοντα, ὧν αὐτὸς ἠδικῆσθαί φησι μόνον (οὐ γὰρ ἠδίκητό γε), τοῦτον ὑβρίζοντα λαβόντες εἴς τινα τῶν πολιτῶν, ἀφήσετε, καὶ μήθ' ἑορτῆς, μήτε ἱερῶν, μήτε νόμου, μήτ' ἄλλου μηδενὸς πρόνοιαν ποιούμενον οὐ καταψηφιεῖσθε; οὐ παράδειγμα τοῖς ἄλλοις ποιήσετε;

Καὶ τί φήσετε, ὦ ἄνδρες δικασταί; τίνα, ὦ πρὸς τῶν θεῶν! ἕξετε εἰπεῖν πρόφασιν δικαίαν ἢ καλήν; ὅτι, νὴ Δία, ἀσελγής ἐστι καὶ βδελυρός; ταῦτα γάρ ἐστι τἀληθῆ· ἀλλὰ μισεῖν ὀφείλετε, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, τοὺς τοιούτους δήπου μᾶλλον ἢ σώζειν· ἀλλ' ὅτι πλούσιός ἐστιν; ἀλλὰ τοῦτό γε τῆς ὕβρεως αὐτοῦ σχεδὸν αἴτιον εὑρήσετε ὂν, ὥστ' ἀφελεῖν τὴν ἀφορμὴν, δι' ἣν ὑβρίζει, προσῆκε μᾶλλον ἢ σῶσαι

recevant les cinquante drachmes, il n'aurait subi aucune disgrâce, et, n'étant pas diffamé, il participerait aux mêmes droits que les autres citoyens. Mais, parce qu'il a préféré la justice à Midias, parce qu'il a craint les lois plus que ses menaces, il est tombé, par la cruauté de cet homme injuste, dans l'infortune où vous le voyez. Et après cela, un cœur si dur et si barbare, qui tire une vengeance si cruelle d'une injure chimérique (car on ne lui en a fait aucune), l'absoudrez-vous, quand il est convaincu d'avoir outragé un citoyen? Celui qui n'a respecté ni les dispositions des lois, ni les cérémonies de la fête, ni les ornemens sacrés, rien en un mot, ne le condamnerez-vous pas? N'en ferez-vous pas un exemple ?

Et pourquoi, je vous prie, useriez-vous à son égard d'indulgence? Pour quel motif l'épargneriez-vous? Parce que c'est un homme pétulant et prêt à tout faire? Oui, certes, il l'est; mais vous devez haïr des gens de cette espèce, plutôt que les ménager. Parce qu'il est riche? Mais ses richesses sont presque la seule cause de son insolence; et vous devez plutôt le dépouiller d'une fortune qui le rend insolent, que l'absoudre en considération de cette fortune. Laisser de grandes richesses entre les mains d'un audacieux et d'un pervers, d'un

homme tel que Midias, c'est lui laisser des armes contre vous-mêmes. Que reste-t-il donc ? la compassion, grands dieux! il versera des larmes, vous présentera ses enfans, et vous suppliera de lui faire grâce en leur faveur ; c'est sa dernière ressource. Mais, vous le savez vous-mêmes, c'est de celui qui souffre injustement des maux insupportables, qu'il faut avoir compassion, et non de celui qui est puni justement pour le mal qu'il a fait. Qui de vous aura compassion des enfans de Midias, en voyant qu'il n'en a eu aucune pour les enfans de ce malheureux, qui, sans parler du reste, ne voient aucun remède à l'infortune de leur père? Non, sans doute, Straton n'est pas condamné à une simple amende dont il pourrait s'acquitter, et se voir rétabli dans ses droits; mais, diffamé sans retour, il est perdu sans ressource, victime de l'orgueil de Midias et de la violence de son ressentiment. De qui donc réprimera-t-on l'audace ? A qui ôtera-t-on les richesses, cause des plus grands excès, si le prétendu malheur de Midias vous touche, vous qui ne serez pas indignés à la vue d'un citoyen pauvre et innocent, précipité par lui dans les dernières disgrâces ? Non, Athéniens, non, son sort ne doit pas vous toucher. Celui qui n'a pitié de personne, qui ne pardonne à personne, ne mérite ni pitié ni pardon. Tous les hommes, à mon avis, trouvent dans la société ce qu'ils y apportent eux-mêmes. Je ne parle pas seulement

διὰ ταύτην. Τὸ γὰρ χρημάτων πολλῶν θρασὺν, καὶ βδελυρὸν, καὶ τοιοῦτον, ἄνθρωπον ἐᾷν εἶναι κύριον, ἀφορμήν ἐστιν ἐφ' ὑμᾶς αὐτοὺς δεδωκέναι. Τί οὖν ὑπόλοιπον; ἐλεῆσαι, νὴ Δία! παιδία γὰρ παραστήσεται, ϗ κλαιήσει, ϗ τούτοις αὐτὸν ἐξαιτήσεται· τοῦτο γὰρ ὑπόλοιπον. Ἀλλ' ἴστε δήπου τοῦθ', ὅτι τοὺς ἀδίκως τι κακὸν πάσχοντας, ὃ μὴ δυνήσονται φέρειν, ἐλεεῖν προσήκει, οὐ τοὺς, ὧν πεποιήκασι, δεινῶν δίκην διδόντας. Καὶ τίς ἂν ταῦτ' ἐλεήσειε δικαίως; ὁρῶν τὰ τοῦδε οὐκ ἐλεηθέντα ὑπὸ τούτου, ἃ τῇ τοῦ πατρὸς συμφορᾷ, χωρὶς τῶν ἄλλων κακῶν, οὐδ' ἐπικουρίαν ἐνοῦσαν ὁρᾷ. Οὐ γάρ ἐστιν ὄφλημα, ὅ, τι χρὴ καταθέντα ἐπίτιμον γενέσθαι τουτονὶ, ἀλλ' ἁπλῶς οὕτως ἠτίμωται τῇ ῥύμῃ τῆς ὀργῆς καὶ τῆς ὕβρεως τῆς Μειδίου. Τίς οὖν ὑβρίζων παύσεται, καὶ, δι' ἃ ταῦτα ποιεῖ, χρήματα ἀφαιρεθήσεται, εἰ τοῦτον μὲν, ὥσπερ δεινὰ πάσχοντα, ἐλεήσετε, εἰ δέ τις, πένης ὢν, μηδὲν ἠδικηκὼς, ταῖς ἐσχάταις συμφοραῖς ἀδίκως ὑπὸ τούτου περιπέπτωκε, τούτῳ δὲ μὴ συνοργισθήσεσθε; Μηδαμῶς. Οὐδεὶς γάρ ἐστι δίκαιος τυγχάνειν ἐλέου τῶν μηδένα ἐλεούντων, οὐδὲ συγγνώμης, τῶν ἀσυγγνωμόνων. Ἐγὼ γὰρ οἴομαι πάντας ἀνθρώπους φέρειν ἀξιοῦν παρ' αὐτῶν εἰς τὸν βίον αὐτοῖς ἔρανον παρὰ πάνθ', ὅσα πράττουσιν, οὐ τοῦτον μόνον, ὃν συλλέγουσι, καὶ οὗ πληρωταὶ γίγνονταί τινες,

ἀλλὰ καὶ ἄλλον, οἷον· ἐγώ τις οὑτοσί· μέτριος πρὸς ἅπαντας εἰμὶ, ἐλεήμων, εὖ ποιῶν πολλούς· ἅπασι προσήκει τῷ τοιούτῳ ταῦτα εἰσφέρειν, ἐάν που καιρὸς ἢ χρεία παραστῇ· ἕτερος οὑτοσί τις· βίαιος, ὠμὸς, οὐδένα οὔτ' ἐλεῶν, οὔθ' ὅλως ἄνθρωπον ἡγούμενος· τούτῳ τὰς αὐτὰς φορὰς παρ' ἑκάστου δίκαιον ὑπάρχειν. Σὺ δὴ, πληρωτὴς τοιούτου γεγονὼς ἐράνου, σεαυτῷ τουτονὶ δίκαιος εἶ συλλέξασθαι.

Ἡγοῦμαι τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κἂν εἰ μηδὲν ἔτ' ἄλλο κατηγορεῖν εἶχον Μειδίου, μηδὲ δεινότερα ἦν, ἃ μέλλω λέγειν, ὧν εἴρηκα, δικαίως ἂν ὑμᾶς ἐκ τῶν εἰρημένων καταψηφίσασθαι καὶ τιμᾷν αὐτῷ τῶν ἐσχάτων. Οὐ μὴν ἐνταῦθ' ἕστηκε τὸ πρᾶγμα, οὐδ' ἀπορήσειν μοι δοκῶ τῶν μετὰ ταῦτα· τοσαύτην ἀφθονίαν οὗτος πεποίηκε κατηγοριῶν.

Ὅτι μὲν δὴ λειποταξίου γραφὴν κατεσκεύασε κατ' ἐμοῦ, καὶ τὸν τοῦτο ποιήσοντα ἐμισθώσατο, τὸν μιαρὸν καὶ λίαν εὐχερῆ, τὸν κονιορτὸν, Εὐκτήμονα, ἐάσω. Καὶ γὰρ οὔτ' ἀνεκρίνετο ταύτην ὁ συκοφάντης ἐκεῖνος, οὔθ' οὗτος οὐδενὸς ἕνεκα αὐτὸν ἐμισθώσατο, πλὴν ἵν' ἐκκέοιτο πρὸ τῶν Ἐπωνύμων, καὶ πάντες ὁρῷεν· Εὐκτήμων Λουσιεὺς ἐγράψατο Δημοσθένην Παιανιέα λειποταξίου· καί μοι δοκεῖ κἂν προσγράψασθαι τοῦθ' ἡδέως, εἴ πως ἐνῆν, ὅτι Μειδίου μισθωσαμένου γέγραπται. Ἀλλ' ἐῶ τοῦτο. Ἐφ' ᾗ γὰρ ἐκεῖνος

de ce qu'y mettent et de ce qu'en retirent quelques citoyens illustres ; mais un citoyen, par exemple, tel que moi, doux, modéré, bienfaisant à l'égard de tout le monde, je dois, dans l'occasion, retrouver les mêmes sentimens dans le cœur de tout le monde. Cet autre est violent, cruel, dur, ne regarde nul homme comme son égal ; il est juste que chacun lui rende ce qu'il en reçoit. Vous, Midias, qui apportez dans la société la violence de votre caractère, que devez-vous en retirer ?

Je crois, Athéniens, que, quand je n'aurais rien à dire de plus contre l'accusé, et que je ne pourrais produire d'autres griefs plus considérables, vous devriez le condamner sur ceux que j'ai déjà produits, et lui faire subir les derniers châtimens. Mais vous n'avez pas tout entendu, le sujet n'est pas épuisé; et Midias me fournit une ample matière d'accusation.

Je ne dirai pas qu'il a entrepris de me faire citer en justice, comme ayant abandonné mon poste, et qu'il a payé, en conséquence, Euctémon [15], cet homme méprisable, ce vil complaisant. Euctémon, calomniateur mercenaire, s'est désisté de sa poursuite; et tout ce que voulait Midias, en le payant, c'est que le public pût lire, dans une affiche placée sous ses yeux : *Euctémon de Lusie accuse Démosthène de Péanée d'avoir abandonné son poste.* Il me semble même que, si Euctémon eût osé, il eût ajouté qu'il était gagné et

payé par Midias. Mais laissons toute cette manœuvre : l'accusateur s'est diffamé lui-même en renonçant à ses poursuites; je n'exige point d'autre réparation, celle-là me suffit.

Mais écoutez, Athéniens, une calomnie atroce [16], fabriquée contre moi par ce méchant homme; une calomnie qui intéresse toute la ville, et qui semble réclamer la vengeance du ciel. Lorsque le malheureux Aristarque, fils de Moschus, fut accusé d'un crime horrible, d'abord Midias sema contre moi, dans la place publique, d'odieux propos; il osait dire que j'avais commis le forfait dont on accusait Aristarque. Ce moyen ne lui réussissant pas, il va trouver les parens du mort, qui poursuivaient, comme meurtrier, le fils de Moschus, et leur offre de l'argent, pour qu'ils m'imputent le meurtre. La religion, la justice, aucun motif n'a pu l'arrêter. Foulant aux pieds toute honte et toute pudeur, il n'a point rougi de regarder en face des hommes qu'il sollicitait d'imputer le crime le plus affreux à un citoyen innocent. Son but unique était de me perdre à quelque prix que ce fût. En conséquence, il mettait tout en œuvre, comme si, parce qu'un citoyen voulait obtenir réparation d'une insulte, parce qu'il ne la souffrait pas en silence, il fallait le bannir de tous les lieux, ne l'admettre dans aucune société, l'accuser d'avoir abandonné son poste, d'avoir commis un meurtre, le faire attacher au gibet.

ἑαυτὸν ἠτίμωκεν, οὐκ ἐπεξελθών, οὐδεμιᾶς ἔγωγ' ἔτι προσδέομαι δίκης, ἀλλ' ἱκανὴν ἔχω.

Ἀλλ' ὃ καὶ δεινόν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ σχέτλιον, καὶ κοινὸν ἔμοιγ' ἀσέβημα, οὐκ ἀδίκημα μόνον, τούτῳ πεπρᾶχθαι δοκεῖ, τοῦτ' ἐρῶ· τῷ γὰρ ἀθλίῳ καὶ ταλαιπώρῳ κακῆς καὶ χαλεπῆς συμβάσης αἰτίας Ἀριστάρχῳ τῷ Μόσχου, τὸ μὲν πρῶτον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κατὰ τὴν ἀγορὰν περιϊὼν, ἀσεβεῖς καὶ δεινοὺς λόγους ἐτόλμα περὶ ἐμοῦ λέγειν, ὡς ἐγὼ τὸ πρᾶγμά εἰμι τοῦτο δεδρακώς. Ὡς δ' οὐδὲν ἤνυε τούτοις, προσελθὼν τοῖς ἐπ' ἐκεῖνον ἄγουσι τὴν αἰτίαν τοῦ φόνου, τοῖς τοῦ τετελευτηκότος οἰκείοις, χρήμαθ' ὑπισχνεῖτο δώσειν, εἰ τοῦ πράγματος αἰτιῷντο ἐμέ. Καὶ οὔτε θεοὺς, οὔθ' ὁσίαν, οὔτ' ἄλλο οὐδὲν ἐποιήσατ' ἐμποδὼν τῷ τοιούτῳ λόγῳ, οὐδ' ὤκνησεν· ἀλλ' οὐδὲ, πρὸς οὓς ἔλεγεν, αὐτοὺς ᾐσχύνθη, εἰ τοιοῦτο κακὸν καὶ τηλικοῦτον ἀδίκως ἐπάγει τῳ. Ἀλλ', ἕνα ὅρον θέμενος παντὶ τρόπῳ με ἀνελεῖν, οὐδὲν ἐλλείπειν ᾤετο δεῖν, ὡς δέον, εἴ τις, ὑβρισθεὶς ὑπὸ τούτου, δίκης ἀξιοῖ τυχεῖν, καὶ μὴ σιωπᾷ, τοῦτον ἐξόριστον ἀνῃρῆσθαι, καὶ μηδαμῇ παρεθῆναι, ἀλλὰ καὶ λειποταξίου γραφὴν ἡλωκέναι, καὶ ἐφ' αἵματι φεύγειν, καὶ μονονοὺ προσηλῶσθαι.

Καίτοι, ταῦθ' ὅταν ἐξελέγχηται ποιῶν, πρὸς οἷς ὕβριζέ με χορηγοῦντα, τίνος συγγνώμης ἢ τίνος ἐλέου δικαίως τεύξεται παρ' ὑμῶν; ἐγὼ μὲν γὰρ αὐτὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, νομίζω αὐτόχειρά μου γεγενῆσθαι τούτοις τοῖς ἔργοις, καὶ τότε μὲν, τοῖς Διονυσίοις, τὴν παρασκευὴν, καὶ τὸ σῶμα, καὶ τὰ ἀναλώματα πάνθ' ὑβρίζειν, νῦν δὲ τούτοις, οἷς ἐποίει καὶ διεπράττετο, ἐκεῖνά τε, καὶ τὰ λοιπὰ πάντα, τὴν πόλιν, τὸ γένος, τὴν ἐπιτιμίαν, τὰς ἐλπίδας. Εἰ γὰρ ἓν, ὧν ἐπεβούλευσε, κατώρθωσεν, ἁπάντων ἂν ἀπεστερήμην ἐγὼ, καὶ οὐδὲ ταφῆναι προσυπῆρχεν οἴκοι μοι. Διὰ τί, ἄνδρες δικασταί; — εἰ γὰρ, ἐάν τις, παρὰ πάντας τοὺς νόμους ὑβρισθεὶς ὑπὸ Μειδίου, βοηθεῖν αὐτῷ πειρᾶται, ταῦτα καὶ τοιαῦτα ἕτερ' αὐτῷ παθεῖν ὑπάρξει, προσκυνεῖν τοὺς ὑβρίζοντας, ὥσπερ ἐν τοῖς Βαρβάροις, οὐκ ἀμύνασθαι, κράτιστον ἔσται. Ἀλλὰ μὴν, ὡς ἀληθῆ λέγω, καὶ προσεξείργασται ταῦτα τῷ βδελυρῷ τούτῳ καὶ ἀναιδεῖ, κάλει μοι τούτων τοὺς μάρτυρας.

ΜΑΡΤΥΡΕΣ.

Διονύσιος Ἀφιδναῖος, Ἀντίφιλος Παιανιεὺς, διαφθαρέντος Νικοδήμου, τοῦ οἰκείου ἡμῶν, βιαίῳ θανάτῳ ὑπὸ Ἀριστάρχου τοῦ Μόσχου, ἐπεξῄμεν τοῦ φόνου τὸν Ἀρίσταρχον. Αἰσθόμενος δὲ ταῦτα Μειδίας, ὁ νῦν κρινόμενος ὑπὸ Δημοσθένους, ᾧ μαρτυροῦμεν,

Mais, s'il est convaincu d'avoir ajouté cette noirceur aux outrages qu'il m'a faits pendant ma chorégie, quel pardon, quelle pitié doit-il obtenir de vous? Pour moi, Athéniens, je pense que, par ses dernières entreprises, il s'est rendu mon meurtrier : je pense que, par ses excès dans les fêtes de Bacchus, il a violé la sainteté de ces fêtes, il m'a attaqué dans mes préparatifs et dans ma personne; mais que, par les menées criminelles qui ont suivi, il m'a attaqué de plus dans ma qualité de citoyen, dans ma famille, dans mon honneur, dans mes espérances. Oui, si ce seul projet lui avait réussi, j'eusse été privé de tout, même de la sépulture de mes pères. Mais pourquoi cet acharnement? — Si, parce qu'on implore la justice des tribunaux, quand on est outragé par Midias, il faut endurer de pareilles indignités; l'unique parti qui reste, c'est de souffrir sans se plaindre, comme chez les Barbares; c'est de baiser, et non de repousser la main qui nous frappe. Mais, afin de prouver que je dis vrai, et que cet impudent, cet audacieux, s'est porté aux excès que je lui reproche, greffier, faites paraître les témoins, qui le certifieront.

Témoins.

Nous, Denys d'Aphidne, et Antiphile de Péanée, nous poursuivions comme meurtrier, Aristarque, fils de Moschus, qui avait tué Nicodème, notre parent : Midias, maintenant accusé par Démosthène, pour lequel nous déposons, nous voyant

occupés de cette poursuite, nous a offert de l'argent pour nous engager à nous désister de l'accusation d'Aristarque, et à poursuivre Démosthène comme auteur du meurtre.

Greffier, prenez aussi la loi concernant les présens. Tandis qu'on la cherche, je vais vous faire [17], Athéniens, quelques réflexions. Demandez-vous, je vous en supplie, au nom de Jupiter et des autres Dieux, demandez-vous à vous-mêmes, en écoutant mes plaintes, ce que vous auriez fait, si l'on vous eût traités de la sorte, et quel eût été votre ressentiment dans de pareilles injures. Pour moi, j'ai senti bien vivement les outrages que j'ai essuyés durant le cours de ma chorégie; mais ce qui a suivi ces outrages, m'a causé une peine bien plus sensible, une indignation bien plus vive. Quel terme, en effet, y aura-t-il à la pétulance? Peut-on concevoir des excès plus énormes d'effronterie, de violence, de cruauté? Comment, un homme qui s'est porté, envers un autre, à des injures aussi criantes, loin de s'en repentir et de les réparer, y ajoutera des traits bien plus crians encore! Au lieu de se servir de ses richesses pour rendre sa condition plus heureuse, sans nuire à personne, il ne s'applaudira de son opulence qu'autant qu'il aura chassé injustement un citoyen que lui-même a outragé!

Repassons un peu sur toutes les injures que j'ai éprouvées de sa part. Il m'a intenté une accusation

ἔπειθεν ἡμᾶς, διδοὺς κέρματα, τὸν μὲν Ἀρίσταρχον ἀθῷον ἀφεῖναι, Δημοσθένει δὲ τὴν γραφὴν τοῦ φόνου παραγράψασθαι.

Λάβε δή μοι καὶ τὸν περὶ τῶν δωρεῶν νόμον. Ἐν ὅσῳ δὲ τὸν νόμον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, λαμβάνει, βούλομαι μικρὰ πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν, δεηθεὶς ὑμῶν ἁπάντων· πρὸς Διὸς καὶ θεῶν, ὦ ἄνδρες δικασταί, περὶ πάντων, ὧν ἂν ἀκούητέ μου, τοῦθ᾽ ὑποθέντες ἀκούετε τῇ γνώμῃ, τί ἄν, εἴ τις ἔπασχε τοιαῦθ᾽ ὑμῶν, ἐποίει, καὶ τίνα ἂν εἶχεν ὀργὴν ὑπὲρ αὑτοῦ πρὸς τὸν ποιοῦντα. Ἐγὼ γὰρ ἐννόχως χαλεπῶς ἐφ᾽ οἷς περὶ τὴν λειτουργίαν ὑβρίσθην, ἔτι πολλῷ χαλεπώτερον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τούτοις τοῖς μετὰ ταῦτα ἐννόχα, καὶ μᾶλλον ἠγανάκτηκα. Τί γὰρ ὡς ἀληθῶς πέρας ἂν φήσειέ τις εἶναι κακίας, καὶ τίνα ὑπερβολὴν ἀναιδείας καὶ ὠμότητος καὶ ὕβρεως, ἄνθρωπος εἰ ποιήσας δεινά, νὴ Δία, καὶ πολλὰ ἀδίκως τινά, ἀντὶ τοῦ ταῦτ᾽ ἀναλαμβάνειν καὶ μεταγιγνώσκειν, ἔτι πολλῷ δεινότερα ὕστερον ἄλλα προσεξεργάζοιτο, καὶ χρῷτο τῷ πλουτεῖν, μὴ ἐπὶ ταῦτα, ἐν οἷς, μηδένα βλάπτων, αὐτὸς ἄμεινόν τι τῶν ἰδίων θήσεται, ἀλλ᾽ ἐπὶ τἀναντία, ἐν οἷς ἀδίκως ἐκβαλών τινα καὶ προπηλακίσας, αὐτὸν εὐδαιμονιεῖ τῆς περιουσίας;

Ταῦτα τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάντα τούτῳ πέπρακται κατ᾽ ἐμοῦ. Καὶ γὰρ αἰτίαν ἐπήγαγέ μοι

φόνου ψευδῆ, καὶ οὐδὲν ἐμοὶ προσήκουσαν, ὡς τὸ πρᾶγμα αὐτὸ ἐδήλωσε. Καὶ γραφὴν λειποταξίου με ἐγράψατο, τρεῖς αὐτὸς τάξεις λελοιπώς. Καὶ τῶν ἐν Εὐβοίᾳ πραγμάτων (τοῦτο γὰρ αὖ μικροῦ παρῆλθέ με εἰπεῖν), ἃ Πλούταρχος, ὁ τούτου ξένος καὶ φίλος, διεπράξατο, ὡς ἐγὼ αἴτιός εἰμι, κατεσκεύασε, πρὸ τοῦ τὸ πρᾶγμα γενέσθαι πᾶσι φανερὸν διὰ Πλουτάρχου γεγονός. Καὶ, τελευτῶν, βουλεύειν μου λαχόντος, δοκιμαζομένου κατηγόρει. Καὶ τὸ πρᾶγμα εἰς ὑπέρδεινόν μοι περιέστη· ἀντὶ γὰρ τοῦ δίκην, ὧν ἐπεπόνθειν, λαβεῖν, δοῦναι πραγμάτων, ὧν οὐδὲν ἐμοὶ προσῆκεν, ἐκινδύνευον. Καὶ ταῦτα πάσχων ἐγὼ, καὶ τοῦτον τὸν τρόπον, ὃν διεξέρχομαι νυνὶ πρὸς ὑμᾶς, ἐλαυνόμενος, οὐκ ὢν οὔτε τῶν ἐρημοτάτων, οὔτε τῶν ἀπόρων κομιδῇ, οὐκ ἔχω, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅ, τι χρὴ ποιῆσαι. Εἰ γὰρ εἰπεῖν τι καὶ περὶ τούτων ἤδη δεῖ, οὐ μέτεστι τῶν ἴσων, οὐδὲ τῶν ὁμοίων, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πρὸς τοὺς πλουσίους τοῖς πολλοῖς ἡμῶν, οὐ μέτεστιν, οὔ· ἀλλὰ καὶ χρόνοι τούτοις τοῦ δίκην ὑποσχεῖν, οὓς ἂν αὐτοὶ βούλωνται, δίδονται, καὶ τἀδικήματα ἕωλα τὰ τούτων ὡς ὑμᾶς καὶ ψυχρὰ ἀφικνεῖται, τῶν δ' ἄλλων ἡμῶν ἕκαστος, ἄν τι συμβῇ, πρόσφατος κρίνεται. Καὶ μάρτυρές εἰσιν ἕτοιμοι τούτοις, καὶ συνήγοροι, πάντες εὐτρεπεῖς καθ' ἡμῶν· ἐμοὶ δὲ οὐδὲ τἀληθῆ μαρτυρεῖν ἐθέλοντας ὁρᾶτε ἐνίους.

de meurtre des plus fausses et des plus calomnieuses, comme l'événement l'a prouvé; il m'a accusé d'avoir abandonné mon poste, lui qui a abandonné trois fois le sien en trois occasions différentes; il m'a reproché les troubles de l'Eubée (j'avais presque oublié cet article), troubles dont Plutarque [18], son hôte et son ami, était l'auteur, et dont il voulait me charger avant que la chose fût connue; enfin, lorsque je fus nommé sénateur par le sort, il m'attaquait dans l'examen qui doit confirmer l'élection. Ma situation était cruelle : loin d'obtenir réparation des insultes qui m'avaient été faites, je courais risque d'être puni pour des crimes qui m'étaient étrangers. Persécuté, outragé d'une manière aussi indigne, quoique je ne sois pas absolument abandonné et tout-à-fait sans ressource, je ne sais encore comment réussir contre Midias. Le dirai-je, Athéniens! nous autres citoyens pauvres, nous ne jouissons pas des mêmes droits et des mêmes priviléges que les riches; non, nous n'en jouissons pas : on leur accorde tous les délais qu'ils souhaitent pour comparaître en justice, et leurs injures ne parviennent devant vos tribunaux que déjà vieilles et presque oubliées; nous, au contraire, pour la moindre faute, nous sommes jugés sur-le-champ. Ils ont à leurs ordres des témoins et des solliciteurs toujours prêts à les servir contre nous, et vous voyez que quelques-uns refusent de déposer pour moi selon la vérité. Peut-on parler

de ces abus sans gémir? Mais écoutez la loi dont j'ai suspendu la lecture. Lisez, Greffier.

Loi.

Si un Athénien reçoit ou donne; si, pour nuire au peuple ou aux particuliers, il cherche à corrompre en offrant des présens, et s'il emploie de mauvaises menées, qu'il soit déshonoré, lui, ses enfans, et tout ce qui lui appartient.

Rien ne coûte donc à ce méchant homme, à cet ennemi des dieux. Prêt à tout dire et à tout faire, il n'examine pas s'il avance le vrai ou le faux, s'il attaque un ami ou un ennemi; il ne distingue et ne considère rien. Après m'avoir imputé un meurtre, après m'avoir chargé d'un tel crime, il m'a laissé faire des sacrifices pour le sénat, immoler des victimes pour vous et pour toute la république; il m'a laissé nommer chef des députés envoyés, au nom de la ville, pour assister aux jeux néméens [19]; il n'a pas empêché que je fusse choisi, moi troisième, parmi tous les citoyens d'Athènes, pour sacrifier, en qualité de prêtre, aux Déesses Redoutables. Cependant, s'il eût remarqué en moi une ombre, un soupçon des crimes qu'il m'imputait, m'eût-il laissé remplir ces fonctions? je ne le crois pas. Sa conduite prouve donc évidemment qu'il a travaillé, par un motif de haine, à me chasser de ma patrie. Mais lorsque, malgré tous ses efforts et ses menées obscures, il

Ταῦτα μὲν οὖν εἴποι τις ἂν, οἶμαι, θρηνῶν. Τὸν δὲ νόμον μοι λέγε ἐφεξῆς, ὥσπερ ἠρξάμην. Λέγε.

ΝΟΜΟΣ.

Ἐάν τις Ἀθηναίων λαμβάνῃ παρά τινος, ἢ αὐτὸς διδῷ ἑτέρῳ, ἢ διαφθείρῃ τινὰς ἐπαγγελλόμενος, ἐπὶ βλάβῃ τοῦ δήμου, καὶ ἰδίᾳ τινὸς τῶν πολιτῶν, τρόπῳ ἢ μηχανῇ ἡτινιοῦν, ἄτιμος ἔστω, καὶ παῖδες καὶ τὰ ἐκείνου.

Οὕτω τοίνυν οὗτός ἐστιν ἀσεβὴς ἄνθρωπος ϗ μιαρὸς, καὶ πᾶν ἂν ὑποστὰς εἰπεῖν καὶ πρᾶξαι, εἰ δ' ἀληθὲς, ἢ ψεῦδος, ἢ πρὸς ἐχθρὸν, ἢ φίλον, ἢ τὰ τοιαῦτα, ἀλλ' οὐδοτιοῦν διορίζων, ὥστ' ἐπαιτιασάμενός με φόνου, καὶ τοιοῦτο πρᾶγμα ἐπαγαγὼν, εἴασε μὲν με εἰσιτήρια ὑπὲρ τῆς βουλῆς ἱεροποιῆσαι, ϗ θῦσαι, καὶ κατάρξασθαι τῶν ἱερῶν ὑπὲρ ὑμῶν καὶ ὅλης τῆς πόλεως, εἴασε δ' ἀρχιθεωροῦντα ἀγαγεῖν τῷ Διὶ τῷ Νεμίῳ τὴν κοινὴν ὑπὲρ τῆς πόλεως θεωρίαν, περιεῖδε δὲ ταῖς Σεμναῖς Θεαῖς ἱεροποιὸν, αἱρεθέντα ἐξ Ἀθηναίων ἁπάντων τρίτον αὐτὸν, καὶ καταρξάμενον τῶν ἱερῶν. Ἆρ' ἂν, εἴ γ' εἶχε στιγμὴν ἢ σκιὰν τούτων, ὧν κατεσκεύαζε κατ' ἐμοῦ, ταῦτ' ἂν εἴασεν; ἐγὼ μὲν οὐκ οἴομαι. Οὐκοῦν ἐξελέγχεται τούτοις ἐναργῶς, ὕβρει ζητῶν με ἐκβαλεῖν ἐκ τῆς πατρίδος. Ἐπειδὴ τοίνυν

τοῦτο τὸ πρᾶγμα οὐδὲ καθ' ἕν, πανταχῇ στρέφων, οἷός τ' ἦν ἀγαγεῖν ἐπ' ἐμὲ, φανερῶς ἤδη δι' ἐμὲ τὸν Ἀρίσταρχον ἐσυκοφάντει. Καὶ τὰ μὲν ἄλλα σιωπῶ. Τῆς δὲ βουλῆς περὶ τούτων καθημένης καὶ σκοπουμένης, παρελθὼν οὗτος, Ἀγνοεῖτ', ἔφη, τὸ πρᾶγμα, ὦ βουλή; καὶ, τὸν αὐτόχειρα ἔχοντες (λέγων τὸν Ἀρίσταρχον), μέλλετε, καὶ ζητεῖτε, καὶ τεθύφωσθε; οὐκ ἀποκτενεῖτε; οὐκ ἐπὶ τὴν οἰκίαν βαδιεῖσθε; οὐχὶ συλλήψεσθε; Καὶ ταῦτ' ἔλεγεν ἡ μιαρὰ καὶ ἀναιδὴς αὕτη κεφαλὴ, ἐξεληλυθὼς τῇ προτεραίᾳ παρ' Ἀριστάρχου, καὶ χρώμενος, ὥσπερ ἂν ἄλλος τις, αὐτῷ τὰ πρὸ τούτου, καὶ, ὅτ' ηὐτύχει, πλεῖστα παρεσχηκότος πάντων ἐκείνου πράγματά μοι, περὶ τῶν πρὸς τοῦτον διαλλαγῶν. Εἰ μὲν οὖν εἰργάσθαι τι τούτων, ἐφ' οἷς ἀπόλωλεν, ἡγούμενος τὸν Ἀρίσταρχον, καὶ πεπιστευκὼς τοῖς τῶν αἰτιασαμένων λόγοις, ταῦτ' ἔλεγε, χρῆν μὲν οὐδ' οὕτω· μετρία γὰρ δίκη παρὰ τῶν φίλων ἐστὶν, ἄν τι δοκῶσι πεποιηκέναι δεινὸν, μηκέτι τῆς λοιπῆς φιλίας κοινωνεῖν· τὸ δὲ τιμωρεῖσθαι καὶ ἐπεξιέναι, τοῖς πεπονθόσι καὶ τοῖς ἐχθροῖς καταλείπεται. Ὅμως δ' ἔστω τούτῳ γε συγγνώμη. Εἰ δὲ ἀλῶν μὲν κοινωνήσας καὶ ὁμωρόφιος γενόμενος, ὡς οὐδὲν εἰργασμένῳ, φανήσεται, λέγων δὲ καὶ καταιτιώμενος ταῦθ' ἕνεκα τοῦ συκοφαντεῖν ἐμὲ, πῶς οὐ δεκάκις, μᾶλλον δὲ μυριάκις, ἔστ' ἀπολωλέναι δίκαιος; ἀλλὰ μὴν

n'eut pu réussir à me charger du meurtre de Nicodème, il attaqua à découvert Aristarque, et il l'attaqua parce que j'étais son ami. Sans parler du reste, Midias se présente au sénat, dans le moment où il était assemblé pour examiner cette affaire : Sénateurs, dit-il, pourriez-vous ignorer la vérité? Maîtres du meurtrier (il parlait d'Aristarque), pourquoi chercher? pourquoi hésiter? pourquoi fermer les yeux? N'irez-vous pas à la maison du coupable? ne le saisirez-vous pas? ne le ferez-vous pas mourir? Cet odieux et impudent personnage parlait de la sorte, lui qui auparavant voyait très-volontiers ce citoyen, lui qui la veille lui avait rendu visite. Aristarque même, avant son malheur, m'avait pressé, avec une ardeur importune, de me rapprocher de Midias. Supposé donc qu'il eût été persuadé qu'Aristarque avait réellement commis le crime qui a causé sa perte; supposé qu'il eût cru les imputations de ses accusateurs, il ne devait pas même alors parler comme il a fait. Rompre avec un ami que l'on croit s'être porté à quelque action criminelle, c'est assez le punir : poursuivre en justice sa punition, c'est ce qu'il faut laisser aux offensés et à ses ennemis. Mais, sans exiger tant de délicatesse d'un pareil homme, s'il est constant qu'après s'être arrêté sous le même toit qu'Aristarque, après s'être entretenu avec lui comme s'il n'eût été question de rien [20]; s'il est constant qu'il a parlé contre lui, qu'il lui a imputé

un meurtre, uniquement pour me chagriner, ne devrait-il pas périr mille fois? Mais il faut prouver les faits que j'avance. Oui, la veille qu'il avait parlé contre Aristarque, il était entré chez lui, l'avait entretenu familièrement : le lendemain encore (n'est-ce pas le comble de la noirceur?), il était venu dans sa maison; assis à ses côtés, et lui tendant la main en présence de plusieurs personnes, après la sortie violente faite, en plein sénat, contre ce malheureux qu'il avait traité de meurtrier, il protestait, avec serment et imprécation, qu'il n'avait rien dit à son désavantage; il ne craignait pas de se parjurer devant ceux même qui étaient instruits de tout; il le priait enfin de le réconcilier avec moi. Pour preuve de tous ces faits, je produirai tout-à-l'heure des témoins qui les attesteront. Mais, je vous le demande, Athéniens, n'est-ce pas un procédé étrange, ou plutôt un crime horrible, d'avancer qu'un homme est homicide, et de protester ensuite, avec serment, qu'on ne l'a pas dit; de lui imputer un meurtre, et de s'arrêter avec lui sous le même toit?

Pour ce qui me regarde, si je renonce à le poursuivre, si je trahis le jugement du peuple, je ne suis plus coupable, sans doute. Si je continue mes poursuites, j'ai commis un meurtre, j'ai abandonné mon poste, il faut m'exterminer. Pour moi, je pense, au contraire, que me désister de mon accusation, ce serait abandonner le poste

ὡς ἀληθῆ λέγω, καὶ τῇ μὲν προτεραίᾳ, ὅτε ταῦτ' ἔλεγεν, εἰσεληλύθει, καὶ διείλεκτο ἐκείνῳ, τῇ δ' ὑστεραίᾳ πάλιν αὖ (τοῦτο γὰρ, τοῦτο οὐκ ἔχον ἐστὶν ὑπερβολὴν ἀκαθαρσίας, ἄνδρες Ἀθηναῖοι;), εἰσελθὼν οἴκαδε ὡς ἐκεῖνον, καὶ ἐφεξῆς οὑτωσὶ καθεζόμενος, τὴν δεξιὰν ἐμβαλὼν, παρόντων πολλῶν, μετὰ τοὺς ἐν τῇ βουλῇ τούτους λόγους, ἐν οἷς αὐτόχειρα, καὶ τὰ δεινότατα εἰρήκει τὸν Ἀρίσταρχον, ὤμνυε μὲν κατ' ἐξωλείας μηδὲν εἰρηκέναι περὶ αὐτοῦ φλαῦρον, καὶ οὐδὲν ἐφρόντιζεν ἐπιορκῶν, καὶ ταῦτα παρόντων τῶν συνειδότων, ἠξίου δὲ καὶ πρὸς ἐμὲ αὐτῷ δι' ἐκείνου γίγνεσθαι τὰς διαλύσεις. Καὶ τούτων τοὺς παρόντας ὑμῖν καλῶ μάρτυρας. Καίτοι πῶς οὐ δεινὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μᾶλλον δὲ ἀσεβὲς, λέγειν ὡς φονεὺς, καὶ πάλιν, ὡς οὐκ εἴρηκε ταῦτ', ἀπομνύναι, καὶ φόνον μὲν ὀνειδίζειν, τούτῳ δ' ὁμωρόφιον γίγνεσθαι;

Κἂν μὲν ἀφῶ τοῦτον ἐγὼ, καὶ προδῶ τὴν ὑμετέραν καταχειροτονίαν, οὐδὲν, ὡς ἔοικεν, ἀδικῶ· ἂν δ' ἐπεξίω, λέλοιπα τὴν τάξιν, φόνου κοινωνῶ, δεῖ με ἀνηρπάσθαι. Ἐγὼ δ' αὖ τοὐναντίον οἴομαι· εἰ τοῦτον ἀφῆκα, λελοιπέναι μὲν, ὦ ἄνδρες

Ἀθηναῖοι, τὴν τοῦ δικαίου τάξιν, φόνου δ' ἂν εἰκότως ἐμαυτῷ λαχεῖν· οὐ γὰρ ἦν μοι δήπου βιωτὸν τοῦτο ποιήσαντι. Ὅτι τοίνυν καὶ ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι καὶ τούτων τοὺς μάρτυρας.

ΜΑΡΤΥΡΕΣ.

Λυσίμαχος Ἀλωπεκῆθεν, Δημέας Σουνιεὺς, Χιάρης Θορίκιος, Φιλήμων Σφήττιος, Μόσχος Παιανιεὺς, καθ' οὓς καιροὺς ἡ εἰσαγγελία ἐδόθη ἡ εἰς τὴν βουλὴν ὑπὲρ Ἀριστάρχου τοῦ Μόσχου ὅτι εἴη Νικόδημον ἀπεκτονὼς, οἴδαμεν Μειδίαν, τὸν κρινόμενον ὑπὸ Δημοσθένους, ᾧ μαρτυροῦμεν, ἐλθόντα πρὸς τὴν βουλὴν, καὶ λέγοντα μηδένα ἕτερον εἶναι τὸν Νικοδήμου φονέα, ἀλλ' Ἀρίσταρχον, καὶ τοῦτον αὐτὸν γεγονέναι αὐτόχειρα· καὶ συμβουλεύοντα τῇ βουλῇ βαδίζειν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τὴν Ἀριστάρχου, καὶ συλλαμβάνειν αὐτόν. Ταῦτα δὲ ἔλεγε πρὸς τὴν βουλὴν, τῇ προτεραίᾳ μετ' Ἀριστάρχου καὶ μεθ' ἡμῶν συνδεδειπνηκώς. Οἴδαμεν δὲ καὶ Μειδίαν, ὡς ἀπῆλθεν ἀπὸ τῆς βουλῆς τούτους τοὺς λόγους εἰρηκὼς, εἰσεληλυθότα πάλιν ὡς Ἀρίσταρχον, καὶ τὴν δεξιὰν ὡς ἐμβεβληκότα, καὶ ὀμνύοντα κατ' ἐξωλείας μηδὲν κατ' αὐτοῦ πρὸς τὴν βουλὴν εἰρηκέναι φαῦλον, καὶ ἀξιοῦντα Ἀρίσταρχον, ὅπως ἂν διαλλάξῃ αὐτῷ Δημοσθένην.

Τίς οὖν ὑπερβολή; τίς ὁμοία τῇ τούτου γέγονεν, ἢ γένοιτ' ἂν, πονηρία; ὃς ἄνδρα ἀτυχοῦντα, οὐδὲν αὐτὸν

de la justice, ce serait reconnaître moi-même que je mérite la peine des meurtriers, puisque, après une telle lâcheté, je ne mériterais plus de vivre. Greffier, prouvez les faits que j'ai avancés, et produisez les témoins.

Témoins.

Nous, Lysimaque d'Alopèque, Démée de Sunium, Chiarès de Thorique, Philémon de Sphette, Moschus de Péanée, nous savons que, dans le tems où Aristarque fut dénoncé au sénat comme meurtrier de Nicodème, Midias, maintenant accusé par Démosthène, pour lequel nous déposons, est venu au sénat, et a dit qu'il n'y avait qu'Aristarque qui pût être le meurtrier de Nicodème, qu'il l'avait tué de sa propre main; nous savons encore qu'il conseillait aux sénateurs d'aller à la maison d'Aristarque, et de se saisir de sa personne, parlant ainsi dans le sénat, quoique la veille il eût soupé avec Aristarque et nous; nous savons, en outre, que Midias, à peine sorti du sénat où il avait tenu de pareils discours, est venu de nouveau trouver Aristarque dans sa maison; qu'il lui a tendu la main, protestant avec serment et imprécation qu'il n'avait rien dit contre lui dans le sénat; nous savons, enfin, qu'il a presssé Aristarque de le réconcilier avec Démosthène.

Quel excès de perfidie! y a-t-il jamais eu, peut-il y avoir une méchanceté pareille? Il ne craint pas

d'inquiéter un malheureux qui ne lui avait fait aucun mal (je ne dis point son ami), en même tems qu'il le presse de le réconcilier avec moi : il sollicite cette réconciliation, et il prodigue l'or pour que je sois enveloppé dans son bannissement, contre toute justice. Des manœuvres aussi odieuses et aussi criminelles, qui vont à jeter, dans de plus grands périls, ceux qui poursuivent, par des voies juridiques, les injures qu'ils ont reçues, ne révolteraient-elles que moi ? En serais-je seul indigné, tandis que les autres les verraient avec indifférence? non, Athéniens, cela ne doit pas être. Aussi irrités que moi-même, vous devez considérer que les plus pauvres d'entre nous et les plus faibles, sont les plus exposés à souffrir des insultes, et que les hommes audacieux et riches sont les plus disposés à insulter les autres, à éluder la peine, et à payer des personnes pour susciter des embarras à leurs accusateurs. Arrêtez, je ne puis trop vous le dire, arrêtez de tels abus; soyez persuadés que, nous empêcher, par la crainte et par la terreur, de poursuivre les injures qui nous sont faites, c'est nous ravir les droits communs de l'égalité et de la liberté. Nous pourrons, peut-être, quelque autre et moi, repousser les traits de la calomnie, n'en être pas accablés; mais que deviendront les simples citoyens, si vous n'effrayez, par un grand exemple, ceux qui voudraient abuser ainsi des richesses? Ce n'est qu'après qu'on a rendu compte

ἠδικηκότα (ἐῶ γὰρ εἰπεῖν φίλον), ἅμα συκοφαντεῖν ᾤετο δεῖν, καὶ πρὸς ἐμὲ αὐτὸν διαλύειν ἠξίου, καὶ ταῦτ' ἔπραττε, καὶ χρήματ' ἀνήλισκεν, ἐπὶ τῷ μετ' ἐκείνου κἀμὲ προσεκβαλεῖν ἀδίκως; τοῦτο μέντοι τὸ τοιοῦτον ἔθος καὶ τὸ κατασκεύασμα, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ τοῖς ὑπὲρ αὐτῶν ἐπεξιοῦσι δικαίως ἔτι πλείω περιϊστάναι κακὰ, οὐκ ἐμοὶ μὲν ἄξιόν ἐστ' ἀγανακτεῖν καὶ βαρέως φέρειν, ὑμῖν δὲ τοῖς ἄλλοις παριδεῖν (πολλοῦ γε καὶ δεῖ)· ἀλλὰ πᾶσιν ὁμοίως ὀργιστέον, ἐκλογιζομένοις καὶ θεωροῦσιν ὅτι τοῦ μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ῥᾳδίως κακῶς παθεῖν ἐγγύτατα ἡμῶν εἰσὶν οἱ πενέστατοι καὶ ἀσθενέστατοι, τοῦ δ' ὑβρίσαι, καὶ τοῦ ποιήσαντάς τι μὴ δοῦναι δίκην, ἀλλὰ τοὺς ἀντιπαρέξοντας πράγματα μισθώσασθαι, οἱ βδελυροὶ καὶ χρήματ' ἔχοντές εἰσιν ἐγγυτάτω. Οὐ δὴ δεῖ παρορᾷν τὰ τοιαῦτα, οὐδὲ τὸν ἐξείργοντα δέει καὶ φόβῳ τὸ δίκην, ὧν ἂν ἡμῶν ἀδικηθῇ τις, λαμβάνειν παρ' αὐτοῦ, ἄλλο τι χρὴ νομίζειν ποιεῖν, ἢ τὰς τῆς ἰσηγορίας καὶ τὰς τῆς ἐλευθερίας ἡμῶν μετουσίας ἀφαιρεῖσθαι. Ἐγὼ μὲν γὰρ ἴσως διεωσάμην καὶ ἄλλος τις ἂν, ψευδῆ λόγον καὶ συκοφαντίαν, καὶ οὐκ ἀνήρπασμαι· οἱ δὲ πολλοὶ τί ποιήσετε, ἂν μὴ δημοσίᾳ πᾶσι φοβερὸν καταστήσητε τὸ εἰς ταῦτα ἀποχρῆ-

σθαι τῷ πλουτεῖν; Δόντα λόγον, καὶ ὑποσχόντα κρίσιν, περὶ ὧν ἄν τις ἐγκαλῇ, τότ' ἀμύνεσθαι τοὺς ἀδίκως ἐπ' αὐτὸν ἐλθόντας χρή, καὶ τότ', ἂν ἀδικοῦντας ὁρᾷ τις, οὐ προαναρπάζειν, οὐδ', ἐπάγοντ' αἰτίας ψευδεῖς, ἄκριτον ζητεῖν ἀποφεύγειν, οὐδ' ἐπὶ τῷ διδόναι δίκην ἀσχάλλειν, ἀλλὰ μὴ ποιεῖν ἐξαρχῆς ἀσελγὲς μηδέν.

Ὅσα μὲν τοίνυν εἴς τε τὴν λειτουργίαν καὶ τὸ σῶμα ὑβρίσθην, καί, πάντ' ἐπιβουλευόμενος τρόπον, καὶ πάσχων κακῶς, ἐκπέφευγα, ἀκηκόατε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ παραλείπω δὲ πολλά· οὐ γὰρ ἴσως ῥάδιον πάντ' εἰπεῖν· ἔχει δ' οὕτως· οὐκ ἔστ' ἐφ' ὅτῳ τῶν πεπραγμένων ἐγὼ μόνος ἠδίκημαι, ἀλλ' ἐπὶ μὲν τοῖς εἰς τὸν χορὸν γεγενημένοις ἀδικήμασιν ἡ φυλή, τὸ δέκατον μέρος ὑμῶν, συνηδίκηται· ἐπὶ δ' οἷς ἐμὲ ὕβρισε καὶ ἐπεβούλευσεν, οἱ νόμοι, δι' οὓς εἷς ἕκαστος ὑμῶν σῶς ἐστιν· ἐφ' ἅπασι δὲ τούτοις ὁ θεός, ᾧ χορηγὸς ἐγὼ καθειστήκειν, καὶ τὸ τῆς ὁσίας, ὁτιδήποτ' ἐστί, τὸ σεμνὸν καὶ τὸ δαιμόνιον συνηδίκηται. Δεῖ δὴ τούς γε βουλομένους ὀρθῶς τὴν κατ' ἀξίαν τῶν πεπραγμένων παρὰ τούτου δίκην λαβεῖν, οὐχ, ὡς ὑπὲρ ἐμοῦ μόνον ὄντως τοῦ λόγου, τὴν ὀργὴν ἔχειν, ἀλλ' ὡς ἐν ταὐτῷ τῶν νόμων, τοῦ θεοῦ, τῆς πόλεως, ὁμοῦ

de sa conduite, après qu'on a subi un jugement sur les délits dont on est accusé, qu'on peut attaquer ses accusateurs, s'ils poursuivent à tort; et non pas faire périr un homme, parce qu'il sait que nous sommes coupables; et non pas, à la faveur d'imputations calomnieuses, s'efforcer d'être absous sans être jugé. Enfin, il faut s'abstenir de toute violence, ou subir tranquillement la peine qu'on mérite.

Je vous ai exposé, Athéniens, toutes les insultes qui m'ont été faites dans ma chorégie et dans ma personne, les persécutions, sans nombre, et de toutes les sortes auxquelles j'ai eu le bonheur d'échapper. Je supprime encore bien des faits, parce qu'il n'est pas facile de tout dire. Voici, en un mot, la vérité. De toutes les violences de Midias, il n'en est aucune qui me regarde seul. Par ses attentats contre le chœur, il a offensé une tribu, c'est-à-dire, la dixième partie d'Athènes : par ses outrages et ses cabales auxquels j'ai été en butte personnellement, il a offensé les lois qui font la sûreté de chaque citoyen : ajoutez qu'il a offensé le dieu dont j'étais le chorége, violé ce que la religion a de plus auguste et de plus vénérable. Il faut donc, pour le punir d'une manière qui réponde à ses forfaits, que vous sévissiez contre lui, comme il convient de sévir contre un homme qui a offensé, non pas simplement Démosthène, mais avec moi et dans ma personne, les lois, les dieux, la ville,

tous les objets sacrés et profanes. Il faut que vous regardiez ceux qui se rangent autour de lui pour le défendre par leur présence, non comme de simples solliciteurs, mais comme les fauteurs de ses crimes.

Que si, en toute autre occasion, Midias avait montré de la retenue, si j'étais le seul auquel il eût fait sentir la violence de son caractère, en même tems que je trouverais mon sort bien malheureux, je craindrais que, pour éluder la peine des insultes dont je me plains, l'accusé ne se prévalût de sa douceur et de sa modération habituelle : mais les injures que plusieurs d'entre vous ont eues à souffrir de sa part, sont si multipliées, si atroces, que la seule chose que j'appréhende, c'est qu'après avoir entendu les excès qu'il s'est permis envers tout le monde, il ne vous vienne à l'esprit de me dire : Pourquoi donc vous plaindre, vous qui n'avez rien souffert plus que les autres? Je ne pourrais jamais, Athéniens, vous détailler toutes ses violences, vous ne pourriez soutenir la longueur du récit. Oui, quand, pour le reste de mon discours, j'aurais, outre le tems qui m'est accordé, celui qui est destiné à Midias, tout ce tems ne me suffirait pas encore. Je me bornerai donc aux traits les plus forts et les plus marqués; ou plutôt, voici le parti que je vais prendre. Je vous ferai lire les mémoires succincts que j'ai composés sur cet objet. On vous en lira un d'abord, puis un second, puis

πάντων ἠδικημένων, οὕτω ποιεῖσθαι τὴν τιμωρίαν, καὶ τοὺς βοηθοῦντας καὶ τοὺς συνεξεταζομένους μετὰ τούτου, μὴ συνηγόρους μόνον, ἀλλὰ καὶ δοκιμαστὰς τῶν τούτῳ πεπραγμένων ὑπολαμβάνειν εἶναι.

Εἰ μὲν τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, σώφρονα καὶ μέτριον πρὸς τἄλλα παρεσχηκὼς αὑτὸν Μειδίας, καὶ μηδένα τῶν ἄλλων πολιτῶν μηδὲν ἠδικηκὼς, εἰς ἐμὲ μόνον ἀσελγὴς οὕτω καὶ βίαιος ἐγεγόνει, πρῶτον μὲν ἔγωγ᾽ ἀτύχημ᾽ ἂν ἐμαυτοῦ τοῦτο ἡγούμην, ἔπειτ᾽ ἐφοβούμην ἂν, μὴ τὸν ἄλλον ἑαυτοῦ βίον οὗτος μέτριον δεικνύων καὶ φιλάνθρωπον, τούτῳ τὸ δίκην δοῦναι, ὧν ἐμὲ ὕβρικε, διακρούσηται· νυνὶ δὲ τοσαῦτ᾽ ἐστὶ δὴ τἄλλα, ἃ πολλοὺς ὑμῶν ἠδίκηκε καὶ τοιαῦτα, ὥστε τούτου μὲν τοῦ δέους ἀπήλλαγμαι, φοβοῦμαι δὲ πάλιν τοὐναντίον, μὴ, ἐπειδὰν πολλὰ καὶ δεινὰ ἑτέρους ἀκούσητε ὑπ᾽ αὐτοῦ πεπονθότας, τοιοῦτός τις ὑμῖν λογισμὸς ἐμπέσῃ· Τί οὖν; σὺ δεινότερα, ἢ τῶν ἄλλων εἷς ἕκαστος, πεπονθὼς ἀγανακτεῖς; Πάντα μὲν δὴ τὰ τούτῳ πεπραγμένα, οὔτ᾽ ἂν ἔγωγε δυναίμην πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν, οὔτ᾽ ἂν ὑμεῖς ὑπομείναιτ᾽ ἂν ἀκούειν, οὐδ᾽, εἰ τὸ παρ᾽ ἀμφοτέρων ἡμῶν ὕδωρ ὑπάρξειε πρὸς τὸ λοιπὸν, πᾶν, τό, τ᾽ ἐμὸν καὶ τὸ τούτου προστεθὲν, οὐκ ἂν ἐξαρκέσειεν· ἃ δ᾽ ἐστὶ μέγιστα καὶ φανερώτατα, ταῦτ᾽ ἐρῶ, μᾶλλον δ᾽ ἐκεῖνο ποιήσω· ἀναγνώσομαι μὲν ὑμῖν, ὡς ἐμαυτῷ γέγραμμαι,

πάντα τὰ ὑπομνήματα, λέξω δ᾽ ὅ, τι ἂν πρῶτον ἀκούειν βουλομένοις ὑμῖν ᾖ, τοῦτο πρῶτον, εἶθ᾽ ἕτερον, καὶ τἄλλα τὸν αὐτὸν τρόπον, ἕως ἂν ἀκούειν βούλησθε. Ἔστι δὲ ταῦτα παντοδαπὰ, καὶ ὕβρεις πολλαὶ, καὶ περὶ τοὺς οἰκείους κακουργήματα, καὶ περὶ τοὺς θεοὺς ἀσεβήματα, καὶ τόπος οὐδεὶς ἐστιν, ἐν ᾧ τοῦτον οὐ θανάτου πεποιηκότα ἄξια πολλὰ εὑρήσετε.

ΥΠΟΜΝΗΜΑΤΑ ΤΩΝ ΜΕΙΔΙΟΥ ΑΔΙΚΗΜΑΤΩΝ.

Ὅσα μὲν τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸν ἀεὶ προστυχόντ᾽ αὐτῷ πεποίηκε, ταῦτ᾽ ἐστί, καὶ πολλὰ ἕτερα παραλέλοιπα· οὐ γὰρ ἂν δύναιτο οὐδεὶς εἰσάπαξ εἰπεῖν, ἃ, πολὺν χρόνον οὗτος ὑβρίζων, συνεχῶς ἅπαντα τὸν βίον εἴργασται· ἄξιον δ᾽ ἰδεῖν ἐφ᾽ ὅσον φρονήματος ἤδη προελήλυθε, τῷ τούτων δίκην μηδενὸς δεδωκέναι· Οὐ γὰρ ἡγεῖθ᾽, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, λαμπρὸν, οὐδὲ νεανικὸν οὐδὲν, οὐδὲ ἄξιον εἶναι θανάτου, ὅ, τι ἂν τις πρὸς ἕνα εἷς διαπράττηται· ἀλλ᾽ εἰ μὴ καὶ φυλὴν ὅλην καὶ βουλὴν καὶ ἔθνος προπηλακιεῖ, καὶ πολλοὺς ἀθρόους ὑμῶν ἅμα ἐλᾷ, ἀβίωτον ᾤετο ἔσεσθαι τὸν βίον ἑαυτῷ. Καὶ τὰ μὲν ἄλλα σιωπῶ, μυρία ἂν ἔχων εἰπεῖν· περὶ δὲ τῶν συστρατευσάμενων ἱππέων εἰς Ἄργουραν, ἴστε δήπου πάντες οἷα ἐδημηγόρησε παρ᾽ ὑμῖν, ὅθ᾽ ἧκεν ἐκ Χαλκίδος, κατηγορῶν, καὶ φάσκων ὄνειδος ἐξελθεῖν τὴν στρατιὰν ταύτην τῇ πόλει, καὶ τὴν

un troisième, tant que vous ne serez pas fatigués, et que vous voudrez bien entendre. Les mémoires renferment des crimes de toute espèce, des insultes faites à des citoyens, des cabales contre des amis, des impiétés envers les dieux; enfin, il n'est aucune partie où vous ne trouviez que Midias a fait des actions dignes de mort.

On lit les mémoires concernant les crimes de Midias.

Voilà, Athéniens, les injures qu'ont éprouvées, de la part de Midias, tous ceux qui ont eu avec lui quelque rapport. Il en est beaucoup d'autres que je supprime; car il n'est pas possible d'exposer, dans un seul discours, toutes les violences qu'il a exercées dans toute la suite de sa vie. Mais, examinons un peu combien l'entière impunité de ses excès lui a inspiré d'audace. Il ne regardait pas, à ce qu'il semble, comme assez illustre, assez éclatant, comme capital enfin, tout crime, quel qu'il fût, commis à l'égard d'un seul homme; il se serait cru indigne de vivre, s'il n'eût outragé toute une tribu, tout le sénat, des compagnies entières de guerriers; s'il n'eût persécuté une foule de citoyens à-la-fois. Vous savez, sans doute (j'omets le reste, ayant trop à dire), vous savez ce qu'il disait devant le peuple, de la troupe des cavaliers qui servaient avec lui dans l'expédition d'Argoura [21]; vous savez qu'il se déchaînait contre eux à son retour

de Chalcide, qu'il les représentait comme faisant la honte de la république. Vous vous rappelez les invectives dont il accabla, à leur sujet, Cratinus, qui, à ce que j'apprends, se dispose à solliciter en sa faveur. Mais, avec quelle méchanceté, avec quelle audace ne doit pas attaquer un seul citoyen, celui qui, sans de fortes raisons, s'attire la haine de tant de citoyens à-la-fois? D'ailleurs, Midias, des cavaliers marchant en ordre de bataille, armés comme le devaient être des hommes qui allaient combattre les ennemis et secourir les alliés, étaient-ils la honte de la république, et non plutôt vous, qui, dans la ville, lorsqu'on tirait les noms au sort, faisiez des vœux pour être dispensé de vous mettre en campagne; vous qui ne vous êtes jamais couvert de votre armure, qui êtes parti d'Argoura, porté sur une mule [22], traînant à votre suite tous les instrumens du luxe et de la mollesse, inconnus dans nos camps. On venait nous apprendre ces nouvelles, à nous qui composions l'infanterie, qui ne marchions point avec la cavalerie. Et parce qu'un des cavaliers, Archétion, ou quelque autre, plaisantait sur votre délicatesse, vous attaquez toute la troupe. Cependant, Midias, si vous faisiez, en effet, ce que les cavaliers disaient de vous, s'ils tenaient les propos dont vous vous plaigniez amèrement, c'était avec raison qu'ils se permettaient des plaisanteries sur votre compte, puisque, par votre conduite, vous les offensiez, vous les désho-

λοιδορίαν ἣν ἐλοιδορήθη Κραΐνῳ, περὶ τούτων, τῷ νῦν, ὡς ἐγὼ πυνθάνομαι, μέλλοντι βοηθεῖν αὐτῷ, μέμνησθε. Τὸν δὲ τοσούτοις ἀθρόοις τῶν πολιτῶν ἔχθραν ἐπ' οὐδενὶ τηλικαύτην ἀράμενον, πόσῃ πονηρίᾳ καὶ θρασύτητι ταῦτα χρὴ νομίζειν πράττειν; Καίτοι, πότεροί εἰσιν, ὦ Μειδία, ὄνειδος τῇ πόλει, οἱ διαβάντες ἐν τάξει, καὶ τὴν σκευὴν ἔχοντες, ἣν προσῆκε τοὺς ἐπὶ τοὺς πολεμίους ἐξιόντας καὶ συμβαλουμένους τοῖς συμμάχοις, ἢ σὺ, ὁ μηδὲ λαχεῖν εὐχόμενος των ἐξιόντων, ὅτ' ἐκληροῦ, τὸν θώρακα δὲ οὐδεπώποτ' ἐνδὺς, ἐπ' ἀστράβης δὲ ὀχούμενος ἐξ Ἀργούρας τῆς Εὐβοίας, χλανίδας δὲ καὶ κυμβία, καὶ κάδους ἔχων, ὧν ἐπελαμβάνοντο οἱ πεντηκοστολόγοι; Ταῦτα γὰρ εἰς τοὺς ὁπλίτας ἡμᾶς ἀπηγγέλλετο· οὐ γὰρ εἰς ταὐτὸν ἡμεῖς τούτοις διέβημεν. Εἶτα, εἴ σε ἐπὶ τούτοις ἔσκωψεν Ἀρχετίων, ἤ τις ἄλλος, πάντας ἤλαυνες; εἰ μὲν γὰρ ἐποίεις ταῦτα, ὦ Μειδία, ἅ σέ φασιν οἱ συνιππεῖς, καὶ κατηγόρεις ὡς λέγοιεν περὶ σοῦ, δικαίως κακῶς ἤκουες· καὶ γὰρ ἐκείνους, καὶ τουτουσὶ, καὶ ὅλην τὴν πόλιν ἠδίκεις καὶ κατῄσχυνες· εἰ δὲ, μὴ ποιοῦντός σου, κατεσκεύαζόν τινες καταψευδόμενοί σου, οἱ δὲ λοιποὶ τῶν στρατιωτῶν οὐκ ἐκείνοις ἐπετίμων, ἀλλὰ σοὶ ἐπέχαιρον, δῆλον ὅτι ἐκ τῶν ἄλλων, ὧν ἔζης, ἄξιος αὐτοῖς ἐδόκεις εἶναι τοῦ τοιαῦτα ἀκούειν. Σαυτὸν οὖν μετριώτερον ἐχρῆν παρέχειν, οὐκ

ἐκείνους διαβάλλειν. Σὺ δ' ἀπειλεῖς πᾶσιν, ἐλαύνεις πάντας· τοὺς ἄλλους ἀξιοῖς, ὅ, τι σὺ βούλει, σκοπεῖν· οὐκ αὐτὸς σκοπεῖς, ὅ, τι μὴ λυπήσεις τοὺς ἄλλους ποιῶν· καὶ τὸ δὴ σχετλιώτατον καὶ μέγιστον ἔμοιγε δοκοῦν ὕβρεως εἶναι σημεῖον, τοσούτων ἀνθρώπων, ὦ μιαρὰ κεφαλὴ, σὺ παρελθὼν ἀθρόων κατηγόρεις! ὃ τίς οὐκ ἂν ἔφριξε ποιῆσαι τῶν ἄλλων;

Τοῖς μὲν τοίνυν ἄλλοις ἅπασιν ἀνθρώποις ὁρῶ τοῖς κρινομένοις, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, ἓν μὲν ἢ δύο ὄντα τἀδικήματα, ἃ κατηγοροῦνται, λόγους δὲ ἀφθόνους τοιούτους ὑπάρχοντας· Τίς ὑμῶν ἐμοί τι σύνοιδε τοιοῦτον; τίς ὑμῶν ἐμὲ ταῦθ' ἑώρακε ποιοῦντα; οὐκ ἔστιν· ἀλλ' οὗτοι δι' ἔχθραν καταψεύδονταί μου, καταψευδομαρτυροῦμαι· τὰ τοιαῦτα· τούτῳ δ' αὖ τἀναντία τούτων. Πάντας γὰρ ὑμᾶς εἰδέναι νομίζω τὸν τρόπον τὸν τούτου, καὶ τὴν ἀσέλγειαν, καὶ τὴν ὑπερηφανίαν τοῦ βίου, καὶ πάλαι θαυμάζειν ἐνίους οἴομαι, ὧν αὐτοὶ μὲν ἴσασιν, οὐκ ἀκηκόασι δὲ νῦν ἐμοῦ. Πολλοὺς δὲ τῶν πεπονθότων οὐδὲ πάνθ', ὅσα ἠδίκηνται, μαρτυρεῖν ἐθέλοντας ὁρῶ, τὴν βίαν καὶ τὴν φιλοπραγμοσύνην ὀρρωδοῦντας τὴν τούτου, καὶ τὴν ἀφορμὴν, ἥπερ ἰσχυρὸν καὶ φοβερὸν ποιεῖ τὸν κατάπτυστον τουτονί. Τὸ γὰρ ἐπ' ἐξουσίας καὶ πλούτου

noriez, eux et toute la ville. Si quelques-uns forgeaient, contre vous, ces reproches par malignité, et que, loin d'être blâmés des autres soldats, ils fussent applaudis, sans doute que, par tout le reste de votre vie, vous leur sembliez mériter cette mortification. Vous deviez donc vous corriger, et non les décrier. Au lieu de cela, vous les menacez tous, vous les attaquez tous; vous voulez qu'on examine ce qui peut vous plaire, et vous-même n'examinez pas ce qui peut choquer les autres. Mais ce qu'il y a de plus indigne, ce qui est, à mon avis, la plus forte preuve d'arrogance; du haut de cette tribune, cet homme odieux attaquait en même tems une troupe de citoyens. Quel autre eût osé se porter à un tel excès?

La plupart de ceux que l'on cite en justice, accusés sur deux ou trois griefs, ont recours à ces apologies communes : Qui de vous, disent-ils à leurs juges, me sait coupable des crimes dont on m'accuse? Qui de vous m'a vu commettre de telles actions? On me calomnie par un motif de haine; on produit contre moi de faux témoins. Telles sont leurs défenses, et autres de même nature. C'est tout le contraire pour Midias. Vous connaissez tous, je crois, son caractère violent et audacieux; et je m'imagine qu'il en est parmi vous qui sont étonnés, il y a long-tems, que je ne cite pas des traits dont ils sont instruits. Mais plusieurs des offensés refusent même de dire en témoignage toutes les

injures qu'ils en ont reçues, parce qu'ils craignent sa violence, ses intrigues, et cette richesse qui fait un homme puissant et redoutable du personnage le plus vil. Sa fortune et son crédit le rendent pervers et insolent; il s'en sert comme d'un rempart, pour se garantir des attaques d'une vengeance légitime. Dépouillé de ses biens, peut-être réprimera-t-il sa pétulance; s'il ne se corrige pas encore, il aura moins de crédit auprès du peuple, que le dernier d'entre vous. En vain il criera, en vain il invectivera, il sera puni comme nous autres, s'il se porte à quelque excès. Maintenant, nous le voyons soutenu d'un Polyeucte [23], d'un Timocrate, d'un misérable Euctémon et d'autres gens pareils, qui l'accompagnent et lui servent comme de gardes. Il a de plus à ses ordres une troupe de témoins et d'amis qui, sans nous traverser ouvertement par leurs discours, ne laissent point que d'appuyer le mensonge. Je ne puis croire qu'ils soient payés par Midias; mais ils s'empressent, par faiblesse, de se ranger du parti des riches, de les aider de leur présence et de leur témoignage. Tout cela, sans doute, est effrayant pour un citoyen isolé, qui subsiste, comme il peut, par lui-même. Voilà pourquoi vous vous rassemblez: trop faibles, chacun pris à part, contre des citoyens fiers de leurs amis et de leurs richesses, vous suppléez, par le nombre, à ces avantages qui vous manquent, et vous vous réunissez pour être en état de réprimer l'insolence.

πονηρὸν εἶναι καὶ ὑβριστὴν, τεῖχός ἐστι πρὸς τὸ μηδὲν ἂν αὐτὸν ἐξ ἐπιδρομῆς παθεῖν. Ἐπεὶ περιαιρεθεὶς οὗτος τὰ ὄντα ἴσως μὲν οὐκ ἂν ὑβρίζοι· εἰ δ' ἄρα, ἐλάττονος ἄξιος ἔσται τοῦ μικροτάτου παρ' ὑμῖν· μάτην γὰρ λοιδορήσεται καὶ βοήσεται, δίκην δ', ἂν ἀσελγαίνῃ τι, τοῖς ἄλλοις ἡμῖν ἐξίσου δώσει. Νῦν δ', οἶμαι, τούτου προβέβληνται, Πολύευκτος, Τιμοκράτης, Εὐκτήμων ὁ κονιορτός· τοιοῦτοί τινές εἰσι μισθοφόροι περὶ αὐτὸν, καὶ πρὸς ἔτι τούτοις ἕτεροι, μαρτύρων συνεστῶσα ἑταιρία, φανερῶς μὲν οὐκ ἐνοχλούντων ὑμῖν, σιγῇ δὲ τὰ ψευδῆ ῥᾷστα ἐπινευόντων· οὓς, μὰ τοὺς θεοὺς, οὐδὲν ὠφελεῖσθαι νομίζω παρὰ τούτου· ἀλλὰ δεινοί τινές εἰσιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, φθείρεσθαι πρὸς τοὺς πλουσίους, καὶ παρεῖναι καὶ μαρτυρεῖν· Πάντα δὲ ταῦτ', οἶμαι, φοβερά ἐστι τῶν ἄλλων ὑμῶν ἑκάστῳ, καθ' ἑαυτὸν, ὅπως δύναται, ζῶντι· οὗπερ ἕνεκα συλλέγεσθε ὑμεῖς, ἵνα, ὧν καθ' ἕνα ἐστὶν ἕκαστος ὑμῶν ἐλάττων, ἢ φίλοις, ἢ τοῖς οὖσιν, ἢ τῶν ἄλλων τινὶ, τούτων συλλεχθέντες ἑκάστου κρείττους τε γίγνησθε, καὶ παύητε τὴν ὕβριν.

Τάχα τοίνυν ἴσως καὶ τοιοῦτός τις ἥξει πρὸς ὑμᾶς λόγος· Τί δὴ τὰ καὶ τὰ πεπονθὼς ὁ δεῖνα, οὐκ ἐλάμβανε δίκην παρ' ἐμοῦ; ἤ, τί δὴ — πάλιν ἄλλον ἴσως τινὰ τῶν ἠδικημένων ὀνομάζων. Ἐγὼ δὲ δι' ἃς μὲν προφάσεις ἕκαστος ἀφίσταται τοῦ βοηθεῖν ἑαυτῷ, πάντας ὑμᾶς εἰδέναι νομίζω. Καὶ γὰρ ἀσχολία, καὶ ἀπραγμοσύνη, καὶ τὸ μὴ δύνασθαι λέγειν, καὶ ἀπορία, καὶ μυρί' ἐστὶν ἕτερα αἴτια. Προσήκειν μέντοι τούτῳ μὴ ταῦτα λέγειν ἡγοῦμαι νυνί, ἀλλ' ὡς οὐ πεποίηκέ τι τούτων, ὧν αὐτοῦ κατηγόρηκα, διδάσκειν· ἐὰν δὲ μὴ δύνηται, διὰ ταῦτ' ἀπολωλέναι πολὺ μᾶλλόν ἐστι δίκαιος. Εἰ γὰρ τηλικοῦτός τίς ἐστιν, ὥστε, τοιαῦτα ποιῶν, δύνασθαι καθ' ἕνα ἡμῶν ἕκαστον ἀποστερεῖν τοῦ δίκης παρ' αὐτοῦ τυχεῖν, κοινῇ νῦν, ἐπειδήπερ εἴληπται, πᾶσιν ὑπὲρ ἁπάντων ἐστὶ τιμωρητέος, ὡς κοινὸς ἐχθρὸς τῇ πολιτείᾳ.

Λέγεται τοίνυν ποτὲ 'ν τῇ πόλει, κατὰ τὴν παλαιὰν ἐκείνην εὐδαιμονίαν, Ἀλκιβιάδης γενέσθαι, ᾧ σκέψασθε, τίνων εὐεργεσιῶν ὑπαρχουσῶν, καὶ ποίων τινῶν πρὸς τὸν δῆμον, πῶς ἐχρήσανθ' ὑμῶν οἱ πρόγονοι, ἐπειδὴ βδελυρὸς καὶ ὑβριστὴς ᾤετο δεῖν εἶναι. Καὶ οὐχ, ἀπεικάσαι δήπου Μειδίαν Ἀλκιβιάδῃ βουλόμενος, τούτου μέμνημαι τοῦ λόγου (οὐχ οὕτως εἰμὶ ἄφρων, οὐδ' ἀπόπληκτος ἐγώ), ἀλλ', ἵν' εἰδῆθ' ὑμεῖς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ γνῶθ', ὅτι οὐδὲν οὔτ'

Midias viendra, peut-être, vous dire : Pourquoi tel citoyen qui a essuyé telle injure, ne m'a-t-il pas poursuivi en justice? pourquoi tel ou tel autre?. car il pourra en citer plusieurs. Vous n'ignorez pas, sans doute, les causes qui font négliger la réparation d'une injure; c'est ou le soin de ses affaires, ou l'amour de sa tranquillité, ou le défaut d'éloquence, ou le manque d'argent, et mille autres raisons. Au lieu de se défendre par le silence de ceux qu'il a insultés, Midias doit donc se purger des crimes dont je l'accuse; s'il ne peut se justifier, il mérite d'autant moins qu'on lui fasse grâce, qu'on l'a laissé plus tranquille. Oui, si, après les excès qu'il a commis, il est assez puissant pour ôter à chacun de nous la liberté de le poursuivre; aujourd'hui qu'il est entre les mains de la justice, vous devez tous ensemble, au nom de tous, le punir comme l'ennemi commun des citoyens.

Alcibiade [24] gouverna la république, lorsqu'elle était au plus haut point de sa prospérité. Quoiqu'il eût rendu des services au peuple, et des services essentiels, voyez comme l'ont traité vos ancêtres, lorsqu'il devint audacieux et insolent. En parlant d'Alcibiade, je ne prétends pas lui comparer Midias, ce serait manquer de raison, ce serait le comble de la folie; je veux seulement vous convaincre, par un exemple, que le pouvoir, la naissance et les richesses, n'ont mérité et ne mériteront jamais que votre haine, lorsqu'ils sont joints

à l'insolence. Alcibiade, du côté de son père, était de la famille des Alcméonides, qui, dit-on, ayant formé un parti pour le peuple, furent exilés par les tyrans, et qui, avec l'argent qu'ils tirèrent de Delphes, chassèrent les fils de Pisistrate, et délivrèrent la république. Du côté de sa mère, il était de la maison d'Hipponique, cette maison qui a servi utilement le peuple dans mille occasions importantes. Ce n'est pas tout. Il avait combattu lui-même pour Athènes, deux fois à Samos, et une troisième fois dans l'enceinte même de la ville; il avait signalé son zèle pour la patrie, en exposant sa personne, et non en déboursant de l'argent, ou en débitant des discours [25]. Enfin, il avait remporté des victoires, et obtenu des couronnes dans les combats de chars aux jeux olympiques; il passait pour être aussi bon orateur qu'excellent général. Cependant, nos pères, sans lui permettre, pour aucune de ces raisons, de les insulter, le condamnèrent à l'exil, le chassèrent; et quoique Lacédémone fût alors toute puissante, ils souffrirent la construction du fort de Décélée, la perte de leurs vaisseaux, tout enfin, croyant qu'ils devaient supporter, malgré eux, quoi que ce pût être, plutôt que de permettre qu'on les insultât.

Alcibiade, toutefois, s'est-il permis des excès pareils à ceux dont Midias est convaincu? Il avait frappé le chorége Tauréas, je le veux; mais il était lui- même chorége, mais il ne violait pas une lo-

ἐστὶν, οὔτ' ἔσται, οὐ γένος, οὐ πλοῦτος, οὐ δύναμις, ὃ τοῖς πολλοῖς ὑμῶν, ἂν ὕβρις ᾖ, προσήκει φέρειν. Ἐκεῖνος γὰρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, λέγεται, πρὸς πατρὸς μὲν, Ἀλκμαιωνιδῶν εἶναι (τούτους δὲ φασιν ὑπὸ τῶν τυράννων ὑπὲρ τοῦ δήμου στασιάζοντας ἐκπεσεῖν, καὶ, δανεισαμένους χρήματ' ἐκ Δελφῶν, ἐλευθερῶσαι τὴν πόλιν, καὶ τοὺς Πεισιστράτου παῖδας ἐκβαλεῖν), πρὸς δὲ μητρὸς, Ἱππονίκου, καὶ ταύτης δὴ τῆς οἰκίας, ἧς ὑπάρχουσι πολλαὶ καὶ μεγάλαι πρὸς τὸν δῆμον εὐεργεσίαι. Οὐ μόνον δὲ ταῦθ' ὑπῆρχεν αὐτῷ, ἀλλὰ καὶ αὐτὸς ὑπὲρ τοῦ δήμου θέμενος τὰ ὅπλα, δὶς μὲν ἐν Σάμῳ, τρίτον δ' ἐν αὐτῇ τῇ πόλει, τῷ σώματι τὴν εὔνοιαν, οὐ χρήμασιν, οὐδὲ λόγοις, ἐνεδείξατο τῇ πατρίδι· ἔτι δὲ ἵππων Ὀλυμπιάσιν ἀγῶνες ὑπῆρχον αὐτῷ, καὶ νῖκαι, καὶ στέφανοι· καὶ στρατηγὸς ἄριστος, καὶ λέγειν ἐδόκει πάντων, ὥς φασιν, εἶναι δεινότατος. Ἀλλ' ὅμως οἱ κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον ὑμέτεροι πρόγονοι οὐδενὸς τούτων αὐτῷ συνεχώρησαν ὑβρίζειν αὐτούς· ἀλλὰ, ποιήσαντες φυγάδα, ἐξέβαλον, καὶ, Λακεδαιμονίων ἰσχυρῶν ὄντων τότε, καὶ Δεκέλειαν αὐτοῖς ἐπιτειχισθῆναι, καὶ τὰς ναῦς ἁλῶναι, καὶ πάντα ὑπέμειναν, ὅτιοῦν ἄκοντες παθεῖν κάλλιον εἶναι νομίζοντες, ἢ ἑκόντες ὑβρίζεσθαι συγχωρῆσαι.

Καίτοι τί τοσοῦτον ἐκεῖνος ὕβρισεν, ἡλίκον οὗτος νῦν ἐξελήλεγκται; Ταυρέαν ἐπάταξε χορηγοῦντα

ἐπὶ κόρρης· ἔστω ταῦτα· ἀλλὰ χορηγῶν γε χορηγοῦντα τοῦτ' ἐποίησεν, οὔπω τόνδε τὸν νόμον παραβαίνων· οὐ γὰρ ἔκειτό πω. Εἶρξεν Ἀγάθαρχον, τὸν γραφέα (καὶ γὰρ ταῦτα λέγουσι), λαβών γέ τι πλημμελοῦντα, ὥς φασιν, ὅπερ οὐδ' ὀνειδίζειν ἄξιον. Τοὺς Ἑρμᾶς περιέκοπτεν· ἅπαντα μὲν, οἶμαι, τὰ ἀσεβήματα τῆς αὐτῆς ὀργῆς δίκαιον ἀξιοῦν· τὸ δ' ὅλως ἀφανίζειν ἱερὰν ἐσθῆτα, ἔσθ' ὅ, τι τοῦ περικόπτειν τοὺς Ἑρμᾶς διαφέρει. Οὐκοῦν οὗτος ἐξελήλεγκται τοῦτο ποιῶν;

Ἀντιθῶμεν δὴ, τίς ὢν, καὶ τίσι ταῦτ' ἐνδεικνύμενος. Μὴ τοίνυν, πρὸς τῷ μὴ καλὸν ὑμῖν, μηδὲ θεμιτὸν νομίζετε, ἄνδρες δικασταὶ, μηδ' ὅσιον εἶναι, τοιούτων ἀνδρῶν οὖσιν ἀπογόνοις, πονηρὸν καὶ βίαιον καὶ ὑβριστὴν λαβοῦσιν ἄνθρωπον, καὶ μηδένα μηδαμόθεν, συγγνώμης, ἢ φιλανθρωπίας, ἢ χάριτός τινος ἀξιῶσαι. Τίνος γὰρ ἕνεκα; τῶν στρατηγιῶν; ἀλλ' οὐδὲ καθ' αὑτὸν στρατιώτης οὗτός γε οὐδενός ἐστιν ἄξιος, μή τι γε τῶν ἄλλων ἡγεμών. Ἀλλὰ τῶν λόγων; ἐν οἷς κοινῇ μὲν οὐδὲν πώποτ' εἶπεν ἀγαθὸν, κακῶς δὲ ἰδίᾳ πάντας ἀνθρώπους λέγει. Γένους ἕνεκα, νὴ Δία; καὶ τίς οὐκ οἶδεν ὑμῶν τὰς ἀπορρήτους, ὥσπερ ἐν τραγῳδίᾳ, τὰς τούτου γονάς; ᾧ δύο τὰ ἐναντιώτατα συμβέβηκεν εἶναι· ἡ μὲν γὰρ ὡς ἀληθῶς μήτηρ, ἡ τεκοῦσα αὐτὸν, πλεῖστον ἁπάντων ἀνθρώπων εἶχε νοῦν· ἡ δὲ δοκοῦσα

qui n'existait pas encore, qui n'a été portée que depuis cette époque. Il avait, dit-on, tenu enfermé le peintre Agatharque; mais on prétend qu'il l'avait surpris dans un crime qu'il ne serait pas décent de nommer. Il avait mutilé les statues de Mercure [26] : je crois qu'il faut punir toutes les impiétés avec la même rigueur, quoique pourtant il y ait de la différence entre mutiler des statues et lacérer un vêtement sacré; attentat inoui dont Midias est évidemment coupable.

Mais voyons quel est le mérite, quelle est l'origine d'un homme qui se signale par de tels excès; et considérez, Athéniens, qu'il serait contraire à l'honneur, à la justice, je dis même à la religion, que vous, dont les ancêtres ont exilé Alcibiade, vous pussiez traiter avec douceur et indulgence, quand vous êtes maîtres de le punir, un méchant homme, un esprit violent et emporté, un être méprisable. Et pourquoi, je vous prie, lui feriez-vous grâce? Serait-ce pour les armées qu'il a commandées? Mais il n'est pas même bon soldat, loin d'être un grand général. Serait-ce à cause de son éloquence? Mais il ne sut jamais rien dire d'utile pour le peuple, il ne sait que déclamer contre les particuliers. Seriez-vous touchés de sa naissance? Bons dieux! mais qui de vous ignore que son origine est inconnue, comme celle de certains héros de théâtre? il réunit en ce point deux contradictions bizarres : sa propre mère était la plus sage de

toutes les femmes ; sa mère adoptive, la plus insensée; en voici la preuve. L'une le vendit aussitôt qu'il fut né; l'autre l'acheta, pouvant acheter beaucoup mieux pour le même prix. Quoi qu'il en soit, il est devenu par-là possesseur de biens dont sa naissance devait l'exclure, et citoyen d'une patrie qui se pique sur-tout d'être gouvernée par les lois; ces lois qu'il ne peut souffrir, avec lesquelles il ne peut vivre. Son naturel vraiment barbare [27] et ennemi des dieux, le domine et l'entraîne, décèle en lui un intrus dans une fortune étrangère.

Après tous les excès auxquels cet effronté, ce forcené s'est livré durant le cours de sa vie, quelques-uns de ses amis intimes sont venus me trouver, pour me presser de faire un accommodement, et de me désister de l'accusation. Comme ils ne gagnaient rien sur moi, nous convenons, disaient-ils, (auraient-ils pu en disconvenir?) nous convenons de toutes ses violences, et il mérite d'être puni. Supposons donc, ajoutaient-ils, qu'il soit convaincu et condamné, quelle peine, croyez-vous, lui sera infligée par le tribunal? Ne voyez-vous pas qu'il est riche, qu'il fera valoir les vaisseaux qu'il a équipés, les charges publiques qu'il a remplies? Prenez garde qu'on ne lui fasse grâce à ces considérations, et que, payant au trésor beaucoup moins qu'il ne vous offre, il ne se rie de vos poursuites.

Pour moi, fort éloigné de penser aussi mal de

καὶ ὑποϐαλομένη πασῶν ἦν ἀνοητοτάτη γυναικῶν. Σημεῖον δέ· ἡ μὲν γὰρ ἀπέδοτο εὐθὺς γενόμενον, ἡ δ', ἐξὸν αὐτῇ βελτίω πρίασθαι τῆς ἴσης τιμῆς, τοῦτον ἠγόρασε. Καὶ γάρ τοι διὰ τοῦτο, οὐ προσηκόντων ἀγαθῶν κύριος γεγονὼς, καὶ πατρίδος τετυχηκὼς, ἣ νόμοις τῶν ἁπασῶν πόλεων μάλιστα οἰκεῖσθαι δοκεῖ, οὐδένα, οἶμαι, τρόπον φέρειν, οὐδὲ χρῆσθαι τούτοις δύναται. Ἀλλὰ τὸ τῆς φύσεως ὡς ἀληθῶς Βάρϐαρον καὶ θεοῖς ἐχθρὸν ἕλκει καὶ βιάζεται, καὶ φανερὸν ποιεῖ τοῖς παροῦσιν, ὥσπερ ἀλλοτρίοις, ὅπερ ἐστὶν, αὐτὸν χρώμενον.

Τοσούτων τοίνυν καὶ τοιούτων ὄντων, ἃ τῷ βδελυρῷ τούτῳ καὶ ἀναιδεῖ μάλα βεϐίωται, ἔνιοί μοι προσιόντες, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, τῶν χρωμένων αὐτῷ, παραινοῦντες ἀπαλλαγῆναι καὶ καθυφεῖναι τὸν ἀγῶνα τουτονὶ, ἐπειδή με μὴ πείθοιεν, ὡς μὲν οὐ πολλὰ καὶ δεινὰ πεποίηκεν οὑτοσὶ, καὶ δίκην ἥντινοῦν δικαίως ἂν δοίη τῶν πεπραγμένων, οὐκ ἐτόλμων λέγειν, ἐπὶ ταῦτα δὲ ἀπήντων, ὡς ἥλωκεν ἤδη καὶ κατεψήφισται· Τίνος τιμήσειν αὐτῷ προσδοκᾷς τὸ δικαστήριον; οὐχ ὁρᾷς, ὅτι πλουτεῖ, καὶ τριηραρχίας ἐρεῖ καὶ λειτουργίας, σκόπει δὴ, μὴ τούτοις αὑτὸν ἐξαιτήσηται, καὶ ἔλαττω πολὺ τῇ πόλει καταθεὶς, ἢ ὅσα σοι δίδωσι, καταγελάσῃ.

Ἐγὼ δὲ, πρῶτον μὲν οὐδὲν ἀγεννὲς ὑμῶν κατα-

γιγνώσκω, οὐδ' ὑπολαμβάνω τιμήσειν οὐδενὸς ἐλάττονος τούτῳ, ἤ, ὅσον καταθεὶς, οὑτωσὶ παύσεται τῆς ὕβρεως· τοῦτο δ' ἐστὶ μάλιστα μὲν θάνατος· εἰ δὲ μὴ, πάντα τὰ ὄντα ἀφελέσθαι· ἔπειθ', ὑπὲρ τῶν τούτου λειτουργιῶν καὶ τριηραρχιῶν, καὶ τῶν τοιούτων λόγων, ὡδὶ γιγνώσκω. Εἰ μὲν ἔστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ λειτουργεῖν τοῦτο, τὸ ἐν ὑμῖν λέγειν, ἐν ἁπάσαις ταῖς ἐκκλησίαις καὶ πανταχοῦ· Ἡμεῖς οἱ λειτουργοῦντες, ἡμεῖς οἱ προεισφέροντες ὑμῖν, ἡμεῖς οἱ πλούσιοί ἐσμεν· εἰ τὸ τὰ τοιαῦτα λέγειν, τοῦτ' ἔστι τὸ λειτουργεῖν, ὁμολογῶ Μειδίαν ἁπάντων τῶν ἐν τῇ πόλει λαμπρότατον γεγενῆσθαι. Ἀποκναίει γὰρ ἀηδίᾳ δήπου καὶ ἀναισθησίᾳ καθ' ἑκάστην ἐκκλησίαν ταῦτα λέγων. Εἰ μέντοι τί ποτ' ἐστὶν, ἃ λειτουργεῖ τῇ ἀληθείᾳ Μειδίας, δεῖ σκοπεῖν, ἐγὼ πρὸς ὑμᾶς ἐρῶ· καὶ θεάσασθε, ὡς δικαίως αὐτὸν ἐξελάσω, πρὸς ἐμαυτὸν κρίνων.

Οὗτος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, γεγονὼς ἔτη περὶ πεντήκοντα ἴσως, ἢ μικρὸν ἐλάττω, οὐδὲν ἐμοῦ πλείους λειτουργίας ὑμῖν λελειτούργηκεν, ὃς δύο καὶ τριάκοντα ἔτη γέγονα. Κἀγὼ μὲν κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους ἐτριηράρχουν, εὐθὺς ἐκ παίδων ἐξελθὼν, ὅτε σύνδυο ἦμεν οἱ τριήραρχοι, καὶ τὰ ἀναλώματα πάντα ἐκ τῶν ἰδίων οἴκων ἐδαπανῶμεν, καὶ τὰς ναῦς ἐπληροῦμεν αὐτοί· οὗτος δὲ, ὅτε μὲν κατὰ ταύτην τὴν ἡλικίαν ἦν,

mes juges, je ne puis croire qu'ils n'infligent pas au coupable une peine qui soit de nature à réprimer son insolence. Cette peine devrait être surtout la mort, ou du moins la confiscation de tous ses biens. Quant aux équipemens de vaisseaux, aux charges publiques et autres objets semblables, voici ce que je pense. Si c'est servir l'état que de vous répéter sans cesse par-tout et dans toutes les assemblées : *Nous qui remplissons les charges; nous qui contribuons les premiers; nous qui sommes les riches de la ville;* j'avoue que Midias est le plus distingué des citoyens : car, dans chaque assemblée, son orgueil stupide vous étourdit, vous fatigue de pareils propos. Mais il faut examiner les services réels qu'il rend à l'état, je vais le faire; et voyez quelle est mon équité dans cet examen, puisque je me contente de le comparer avec moi.

Quoiqu'il ait environ cinquante ans, il a rempli moins de charges publiques que moi, qui n'en ai que trente-deux. Au sortir de l'enfance, j'ai été commandant de vaisseau dans le tems où deux citoyens armaient un navire, et le fournissaient, à leurs dépens, de toutes les choses nécessaires. Midias n'avait encore rempli aucune charge à l'âge où je suis; il n'a commencé que lorsqu'on a établi douze cents citoyens qui doivent payer un talent chacun pour l'armement des flottes, et qui sont quittes de tout moyennant cette somme. L'état

matelots ; en sorte que
avoir rempli les charges
presque rien, et en se
toutes contributions.
fourni aux dépenses d'un
moyens de fournir à celles
et l'on sait combien ces
que les autres.
lui, par un arran-
Athènes de la recon-
présidé aux [28] pa-
à une tribu ; lui
chef de classe
été Phormion.
riches, j'ai con-
que j'eusse réellement
tuteurs; mais à raison
publique, que moi
aurais dû recueillir
parmi les hommes. Voilà
Athéniens; et Midias.
point encore vu
quoiqu'il n'ait été
biens immenses qu'il a
Par où s'est-il donc signalé son
sont les charges publiques qu'il a
grandes dépenses qu'il a faites ? Je
pas. A moins qu'on ne lui tienne compte,
mais qu'il a fait élever à Éleusis la

καθ' ἣν ἐγὼ νῦν, οὐδέπω λειτουργεῖν ἤρχετο. Τηνικαῦτα δὲ τοῦ πράγματος ἦσαν, ὅτε πρῶτον μὲν διακοσίους καὶ χιλίους πεποιήκατε συντελεῖς ὑμεῖς, παρ' ὧν εἰσπραττόμενοι τάλαντον, ταλάντου μισθοῦσι τὰς τριηραρχίας οὗτοι· εἶτα τὰ πληρώματα ἡ πόλις παρέχει, καὶ σκεύη δίδωσιν, ὥστ' αὐτῶν ἐνίοις τῇ ἀληθείᾳ τὸ μηδὲν ἀναλῶσαι, καὶ δοκεῖν λελειτουργηκέναι, καὶ τῶν ἄλλων λειτουργιῶν ἀτελέσι γεγενῆσθαι, περίεστιν. Ἀλλὰ μήν, τί ἄλλο; Τραγῳδοῖς κεχορήγηκέ ποτε οὗτος, ἐγὼ δὲ αὐληταῖς ἀνδράσι. Καὶ, ὅτι τοῦτο τὸ ἀνάλωμα ἐκείνης τῆς δαπάνης πολλῷ πλεῖόν ἐστιν, οὐδεὶς ἀγνοεῖ δήπου. Κἀγὼ μὲν ἐθελοντὴς νῦν, οὗτος δὲ καταστὰς ἐξ ἀντιδόσεως τότε, οὗ χάριν οὐδεμίαν δήπου αὐτῷ δικαίως ἄν τις ἔχοι. Τί ἔτι; Εἱστίακα τὴν φυλὴν ἐγώ, καὶ Παναθηναίοις κεχορήγηκα· οὗτος δὲ οὐδέτερα. Ἡγεμὼν συμμορίας ὑμῖν ἐγενόμην ἐγὼ ἔτη δέκα, ἴσον Φορμίωνι, καὶ Λυσιθείδῃ, καὶ Καλλαίσχρῳ, καὶ τοῖς πλουσιωτάτοις, εἰσφέρων οὐκ ἀπὸ ὑπαρχούσης οὐσίας (ὑπὸ γὰρ τῶν ἐπιτρόπων ἀπεστερήμην), ἀλλ' ἀπὸ τῆς δόξης ὧν ὁ πατήρ μοι κατέλιπε, καὶ ὧν εἰκὸς ἦν με δοκιμασθέντα κομίσασθαι. Ἐγὼ μὲν δὴ οὕτως ὑμῖν προσενήνεγμαι, Μειδίας δὲ πῶς; οὐδέπω καὶ



fournit les agrès et les matelots ; en sorte que quelques-uns paraissent avoir rempli les charges publiques en ne dépensant presque rien, et en se déchargeant d'ailleurs de toutes contributions. Qu'y a-t-il de plus? Il a fourni aux dépenses d'un chœur de tragédie; moi je viens de fournir à celles d'un chœur de musiciens : et l'on sait combien ces dernières sont plus considérables que les autres. Moi, je l'ai fait volontairement ; lui, par un arrangement forcé qui dispense Athènes de la reconnaissance. Quoi encore ? J'ai présidé aux [28] panathénées, et j'ai donné un repas à une tribu; lui n'a fait ni l'un ni l'autre. Etabli chef de classe pendant dix ans, ainsi que l'ont été Phormion, Lysithide, Callèschre, et les plus riches, j'ai contribué, non à raison de biens que j'eusse réellement, ayant été dépouillé par mes tuteurs; mais à raison de ceux que me donnait la voix publique, que mon père m'avait laissés, et que j'aurais dû recueillir lorsque j'ai été inscrit parmi les hommes. Voilà comme je vous ai servis, Athéniens; et Midias, qu'a-t-il fait pour vous? On ne l'a point encore vu jusqu'à ce jour chef de classe, quoiqu'il n'ait été frustré d'aucune partie des biens immenses qu'il a reçus de son père. Par où a-t-il donc signalé son zèle? Quelles sont les charges publiques qu'il a remplies, les grandes dépenses qu'il a faites? Je ne le vois pas. A moins qu'on ne lui tienne compte, et du palais qu'il a fait élever à Éleusis, dont la

καθ' ἣν ἐγὼ νῦν, οὐδέπω λειτουργεῖν ἤρχετο. Τηνικαῦτα δὲ τοῦ πράγματος ἧπται, ὅτε πρῶτον μὲν διακοσίους καὶ χιλίους πεποιήκατε συντελεῖς ὑμεῖς, παρ' ὧν εἰσπραττόμενοι τάλαντον, ταλάντου μισθοῦσι τὰς τριηραρχίας οὗτοι· εἶτα τὰ πληρώματα ἡ πόλις παρέχει, καὶ σκεύη δίδωσιν, ὥστ' αὐτῶν ἐνίοις τῇ ἀληθείᾳ τὸ μηδὲν ἀναλῶσαι, καὶ δοκεῖν λελειτουργηκέναι, καὶ τῶν ἄλλων λειτουργιῶν ἀτελέσι γεγενῆσθαι, περίεστιν. Ἀλλὰ μὴν, τί ἄλλο; Τραγῳδοῖς κεχορήγηκέ ποτε οὗτος, ἐγὼ δὲ αὐληταῖς ἀνδράσι. Καὶ, ὅτι τοῦτο τὸ ἀνάλωμα ἐκείνης τῆς δαπάνης πολλῷ πλεῖόν ἐστιν, οὐδεὶς ἀγνοεῖ δήπου. Κἀγὼ μὲν ἐθελοντὴς νῦν, οὗτος δὲ καταστὰς ἐξ ἀντιδόσεως τότε, οὗ χάριν οὐδεμίαν δήπου αὐτῷ δικαίως ἄν τις ἔχοι. Τί ἔτι; Εἱστίακα τὴν φυλὴν ἐγὼ, καὶ Παναθηναίοις κεχορήγηκα· οὗτος δὲ οὐδέτερα. Ἡγεμὼν συμμορίας ὑμῖν ἐγενόμην ἐγὼ ἔτη δέκα, ἴσον Φορμίωνι, καὶ Λυσιθείδῃ, καὶ Καλλαίσχρῳ, καὶ τοῖς πλουσιωτάτοις, εἰσφέρων οὐκ ἀπὸ ὑπαρχούσης οὐσίας (ὑπὸ γὰρ τῶν ἐπιτρόπων ἀπεστερήμην), ἀλλ' ἀπὸ τῆς δόξης ὧν ὁ πατήρ μοι κατέλιπε, καὶ ὧν δίκαιον ἦν με δοκιμασθέντα κομίσασθαι. Ἐγὼ μὲν οὖν οὕτως ὑμῖν προσενήνεγμαι, Μειδίας δὲ πῶς; Οὐδέπω καὶ

τήμερον συμμορίας ἡγεμὼν γέγονεν, οὐδὲν τῶν πατρῴων ἀποστερηθεὶς ὑπ' οὐδενὸς, ἀλλὰ παρὰ τοῦ πατρὸς πολλὴν οὐσίαν παραλαβών. Τίς οὖν ἐστὶν ἡ λαμπρότης, ἢ τίνες αἱ λειτουργίαι καὶ τὰ σεμνὰ ἀναλώματα τὰ τούτου; ἐγὼ μὲν γὰρ οὐχ ὁρῶ, πλὴν εἰ ταῦτά τις θεωρεῖ· οἰκίαν ᾠκοδόμηκεν ἐν Ἐλευσῖνι τοσαύτην, ὥστε πᾶσιν ἐπισκοτεῖν τοῖς ἐν τῷ τόπῳ, καὶ εἰς Μυστήρια τὴν γυναῖκα ἄγει, κἂν ἄλλοσέ ποι βούληται, ἐπὶ τοῦ λευκοῦ ζεύγους τοῦ ἐκ Σικυῶνος· καὶ, τρεῖς ἀκολούθους, ἢ τέτταρας, αὐτὸς ἔχων, διὰ τῆς ἀγορᾶς σοβεῖ, κυμβία, καὶ ῥυτὰ, καὶ φιάλας ὀνομάζων οὕτως, ὥστε τοὺς παριόντας ἀκούειν. Ἐγὼ δ' ὅσα μὲν τῆς ἰδίας τρυφῆς ἕνεκα Μειδίας καὶ περιουσίας κτᾶται, οὐκ οἶδ' ὅ, τι τοὺς πολλοὺς ὑμῶν ὠφελεῖ· ἃ δ' ἐπαιρόμενος τούτοις ὑβρίζει, ἐπὶ πολλοὺς καὶ τοὺς τυχόντας ὑμῶν ἀφικνούμενα ὁρῶ. Οὐ δὴ δεῖ τὰ τοιαῦτα ἑκάστοτε τιμᾶν οὐδὲ θαυμάζειν ὑμᾶς, οὐδὲ τὴν φιλοτιμίαν ἐκ τούτων κρίνειν, εἴ τις οἰκοδομεῖ λαμπρῶς, ἢ θεραπαίνας κέκτηται πολλὰς, ἢ σκεύη καλὰ, ἀλλ', ὃς ἂν ἐν τούτοις λαμπρὸς καὶ φιλότιμος ᾖ, ὧν ἅπασι μέτεστι τοῖς πολλοῖς ὑμῶν· ὧν οὐδὲν εὑρήσετε τούτῳ προσόν.

Ἀλλὰ, νὴ Δία, τριήρη ἐπέδωκε· ταύτην γὰρ εὖ οἶδ' ὅτι θρυλλήσει, καὶ φήσει, Ἐγὼ ὑμῖν τριήρη ἐπέδωκα· οὕτωσὶ δὴ ποιήσατε. Εἰ μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθη-

vaste étendue offusque tous les édifices d'alentour; et des deux chevaux blancs de Sicyone, avec lesquels il fait conduire sa femme aux fêtes de Cérès et par-tout ailleurs; et des trois ou quatre esclaves dont il se fait accompagner dans la place publique, qu'il traverse d'un air fier, parlant de ses meubles et de ses équipages assez haut pour être entendu. Pour moi, j'ignore les avantages que le peuple tire des richesses dont Midias fait l'instrument de son luxe et de son faste; mais l'orgueil et l'insolence que lui inspirent ces mêmes richesses, je vois qu'ils tombent sur la multitude, sur les premiers qu'il rencontre. Ne regardez donc pas, Athéniens, ne regardez pas toujours l'opulence avec une surprise mêlée de respect; ne jugez pas de la générosité d'un citoyen par la magnificence des édifices, la beauté des ameublemens, le grand nombre des esclaves; mais par le zèle qu'il montre dans toutes les occasions vraiment intéressantes pour le peuple : or, dans laquelle de ces occasions Midias s'est-il jamais distingué?

Mais vraiment il nous a fourni une galère. Je sais qu'il vantera ce don fait à la république : j'ai fourni une galère, dira-t-il. Là-dessus, Athéniens, voici mon avis. S'il a donné un vaisseau par zèle pour l'état, témoignez-lui la reconnaissance que mérite sa générosité, sans lui permettre toutefois d'insulter personne : car il n'est point de présent, il n'est point de service qui doive autoriser une

pareille licence. Mais s'il est constant qu'il n'a contribué que par lâcheté et par timidité, ne prenez pas le change sur sa prétendue largesse. Comment donc saurez-vous ce qui en est? Je vais vous en instruire, et je ne serai pas long, quoique je reprenne les choses d'un peu haut.

On a fait ici une contribution pour la guerre d'Eubée : Midias n'y était pour rien; moi j'y ai eu part, et j'étais associé, pour l'armement d'une galère, à Philinus fils de Nicostrate. On a fait depuis une seconde contribution qui avait pour but de secourir Olynthe : Midias ne parut pas encore; et cependant un citoyen libéral doit se signaler par-tout. On vient d'en faire une troisième, dans laquelle il est entré, mais comment? Les sénateurs s'étant assemblés pour régler ce que chacun d'eux devait fournir; quoiqu'il fût présent, il n'a rien fourni. Mais lorsqu'on eut appris que nos soldats de Tamynes [29] étaient enfermés, et que le sénat eut arrêté que le reste de la cavalerie, dont Midias était commandant, se mettrait en campagne; craignant de partir, il vint à la prochaine assemblée du peuple, et, avant que les sénateurs qui la présidaient eussent pris séance, il s'offrit pour donner un vaisseau.

Et qu'est-ce qui prouve, sans qu'il puisse le nier, que ce n'était point par libéralité qu'il contribuait, mais pour fuir le service? c'est la conduite qu'il tint aussitôt après. D'abord, comme dans le cours

ναῖοι, φιλοτιμίας εἵνεκα ταύτην ἐπέδωκεν, ἣν προσήκει τῶν τοιούτων ἔχειν χάριν, ταύτην ἔχετε αὐτῷ, καὶ ἀπόδοτε, ὑβρίζειν δὲ μὴ δότε· οὐδενὸς γὰρ πράγματος, οὐδ' ἔργου, τοῦτο συγχωρητέον· εἰ δὲ δὴ καὶ δειλίας καὶ ἀνανδρίας ἕνεκα δειχθήσεται τοῦτο πεποιηκὼς, μὴ παρακρουσθῆτε. Πῶς οὖν εἴσεσθε; ἐγὼ καὶ τοῦτο διδάξω, ἄνωθεν δέ. Βραχὺς γὰρ ἔσθ' ὁ λόγος, ὃν λέξω, κἂν ἄνωθεν ἄρχεσθαι δοκῇ.

Ἐγένοντο εἰς Εὔβοιαν ἐπιδόσεις παρ' ὑμῖν πρῶται· τούτων δ' οὐκ ἦν Μειδίας, ἀλλ' ἐγὼ, καὶ συντριήραρχος ἦν μοι Φιλῖνος ὁ Νικοστράτου· ἕτεραι δεύτεραι μετὰ ταῦτα εἰς Ὄλυνθον· οὐδὲ τούτων ἦν Μειδίας. Καίτοι τόν γε δὴ φιλότιμον πανταχοῦ προσῆκεν ἐξετάζεσθαι. Τρίται νῦν αὗται γεγόνασιν ἐπιδόσεις· ἐνταῦθα ἐπέδωκε. Πῶς; ἐν τῇ βουλῇ γιγνομένων ἐπιδόσεων, παρὼν οὐκ ἐπεδίδου τότε. Ἐπειδὴ δὲ πολιορκεῖσθαι τοὺς ἐν Ταμύναις στρατιώτας ἐξηγγέλλετο, καὶ πάντας ἐξιέναι τοὺς ὑπολοίπους ἱππέας, ὧν εἷς οὗτος ἦν, προεβούλευσεν ἡ βουλὴ, τηνικαῦτα, φοβηθεὶς τὴν στρατείαν ταύτην, εἰς τὴν ἐπιοῦσαν ἐκκλησίαν, πρὶν καὶ προέδρους καθίζεσθαι, παρελθὼν ἐπέδωκε.

Τῷ δῆλον, ὥστε μηδ' ἀντειπεῖν αὐτὸν ἔχειν, ὅτι, τὴν στρατείαν φεύγων, οὐ φιλοτιμίᾳ, τοῦτ' ἐποίησε; τοῖς μετὰ ταῦτα πραχθεῖσιν ὑπ' αὐτοῦ. Τὸ μὲν γὰρ πρῶτον, ὡς οὐκ ἐδόκει, προϊούσης τῆς ἐκκλησίας, καὶ

λόγων γιγνομένων, τῆς τῶν ἱππέων βοηθείας ἤδη δεῖν, ἀλλ' ἀναπεπτώκει τὰ τῆς ἐξόδου, οὐκ ἀνέβαινεν ἐπὶ τὴν ναῦν, ἣν ἐπέδωκεν, ἀλλὰ τὸν μέτοικον ἐξέπεμψε τὸν Αἰγύπτιον, Πάμφιλον, αὐτὸς δὲ μένων ἐνθάδε, ἐν τοῖς Διονυσίοις διεπράττετο ταῦτα, ἐφ' οἷς νυνὶ κρίνεται· ἐπειδὴ δὲ ὁ στρατηγὸς Φωκίων μετεπέμπετο τοὺς ἐξ Ἀργούρας ἱππέας ἐπὶ τὴν διαδοχὴν, καὶ καθείληπτο σοφιζόμενος, τότε ὁ δειλὸς καὶ κατάρατος οὑτοσὶ, λιπὼν τὴν τάξιν ταύτην, ἐπὶ τὴν ναῦν ᾤχετο, καὶ, ὧν ἱππαρχεῖν ἠξίωσε παρ' ὑμῖν ἱππέων, τούτοις οὐ συνεξῆλθεν. Εἰ δ' ἐν τῇ θαλάττῃ κίνδυνός τις ἦν, εἰς τὴν γῆν δηλονότι ᾤχετ' ἄν. Οὐ μὴν Νικήρατός γε οὕτως, ὁ τοῦ Νικίου, ὁ ἀγαπητὸς, ὁ ἄπαις, ὁ παντάπασιν ἀσθενὴς τῷ σώματι, οὐδ' Εὐκτήμων ὁ τοῦ Αἰσίωνος, οὐχ οὕτως, οὐδ' Εὐθύδημος, ὁ τοῦ Στρατοκλέους· ἀλλ' αὐτῶν ἕκαστος, ἑκὼν ἐπιδοὺς τριήρη, οὐκ ἀπέδρα ταύτην τὴν στρατείαν, ἀλλὰ τὴν μὲν ἐπίδοσιν ἐν χάριτος μέρει καὶ δωρεᾶς παρεῖχον πλέουσαν τῇ πόλει, οὗ δ' ὁ νόμος προσέταττεν, ἐνταῦθα τοῖς σώμασιν αὐτοὶ λειτουργεῖν ἠξίουν. Ἀλλ' οὐχ ὁ ἵππαρχος Μειδίας· ἀλλὰ, τὴν ἐκ τῶν νόμων τάξιν λιπὼν, οὗ δίκην ὀφείλει τῇ πόλει δοῦναι, τοῦτ' ἐν εὐεργεσίας ἀριθμήσει μέρει. Καίτοι,

de l'assemblée, après des discussions de part et d'autre, il ne semblait pas qu'on eût besoin sur-le-champ de la cavalerie, et qu'on ne parlait plus de la mettre en campagne; au lieu de s'embarquer sur le vaisseau qu'il avait donné, il envoya à sa place un étranger, l'Égyptien Pamphile : pour lui, il resta, et commit dans les fêtes de Bacchus les violences pour lesquelles il est maintenant accusé. Mais lorsque Phocion eut mandé les cavaliers d'Argoura pour servir à leur tour, alors ce timidè et odieux personnage dévoila son lâche artifice; il se jeta dans son vaisseau pour se soustraire aux ordres du général, et se dispensa de partir avec les cavaliers dont il avait obtenu le commandement. S'il y eût eu du péril sur mer, il eût, sans doute, servi sur terre. Mais ce n'est pas ainsi que se conduisirent, ni le fils de Nicias, Nicérate si cher à sa famille, qui est sans enfans et de la plus faible complexion, ni Euctémon fils d'Ésion, ni Euthydème fils de Stratoclès. Quoique d'eux-mêmes ils eussent contribué d'une galère, aucun d'eux n'a fui l'expédition; mais, après avoir fourni de leurs propres deniers un navire tout équipé dont ils gratifiaient l'état, ils crurent qu'ils devaient aller payer de leurs personnes où la loi les appelait. Midias, commandant de cavalerie, après avoir fui le poste qui lui était marqué par les lois, voudra qu'on lui sache gré de la chose même dont il devrait être puni! De quel œil, néanmoins,

doit-on regarder le présent qu'il a fait d'une galère? Est-ce une libéralité, plutôt qu'un trafic, un marché, une désertion, une fuite de service, et tout ce qu'on voudra dire? Comme il n'avait que ce moyen de se dispenser de partir avec la cavalerie, il imagina cette nouvelle manière de se racheter d'un service qui le gênait. Ce n'est pas tout; tandis que les autres commandans de navire qui avaient aussi fourni un vaisseau, vous accompagnaient à votre retour de Styre [30], Midias seul se détacha de la flotte; et, s'inquiétant fort peu de vous, il chargea son vaisseau de pieux, de bétail, de bois pour fabriquer des portes et pour exploiter des mines. Ainsi l'armement d'une galère fut, pour cet homme méprisable, un avantage réel plutôt qu'une charge onéreuse. Vous êtes instruis de la plupart des faits que j'avance, je vais cependant produire les témoins qui en certifieront la vérité.

Témoins.

Nous, Pamphile [31], Cléon de Sunium, Aristoclès de Péanée, Nicérate d'Acherduse, Euctémon de Sphette, dans le tems que nous revenions ici de Styre avec toute la flotte, nous étions commandans de navire aussi bien que Midias, qui est maintenant accusé par Démosthène, pour lequel nous déposons. Toute la flotte marchait en ordre, et il était défendu aux commandans de navire de s'écarter, jusqu'à ce que nous fussions arrivés à

τὴν τοιαύτην τριηραρχίαν, ὦ πρὸς θεῶν, πότερον τελωνίαν, καὶ πεντηκοστὴν, καὶ λειποταξίαν, καὶ στρατείας ἀπόδρασιν, καὶ πάντα τὰ τοιαῦτα ἁρμόττει καλεῖν, ἢ φιλοτιμίαν; οὐδένα γὰρ τρόπον ἄλλον ἐν τοῖς ἱππεῦσιν αὑτὸν ἀτελῆ ποιῆσαι δυνάμενος στρατείας, ταύτην εὕρηκε Μειδίας καινὴν ἱππικῆς τινὰ πεντηκοστήν. Καὶ γὰρ αὖ τότε τῶν ἄλλων ἁπάντων τῶν ἐπιδόντων τριηράρχων, παραπεμπόντων ὑμᾶς, ὅτε δεῦρ' ἀπεπλεῖτε ἐκ Στύρων, μόνος οὗτος οὐ παρέπεμπεν, ἀλλ', ἀμελήσας ὑμῶν, χάρακας, καὶ βοσκήματα, καὶ θυρώματα ὡς αὑτὸν, καὶ ξύλα εἰς τὰ ἔργα τὰ ἀργύρεια ἐκόμιζε. Καὶ χρηματισμὸς, οὐχὶ λειτουργία, γέγονεν ἡ τριηραρχία τῷ καταπτύστῳ τούτῳ. Ἀλλὰ μὴν ὡς ἀληθῆ λέγω, σύνιστε μὲν τὰ πολλὰ τούτων ὑμεῖς· ὅμως δὲ καὶ μάρτυρας ὑμῖν καλῶ.

ΜΑΡΤΥΡΕΣ.

Κλέων Σουνιεὺς, Ἀριστοκλῆς Παιανιεὺς, Πάμφιλος, Νικήρατος Ἀχερδούσιος, Εὐκτήμων Σφήττιος, καθ' ὃν καιρὸν ἐκ Στύρων ἀπεπλέομεν δεῦρο τῷ στόλῳ παντὶ, ἐτύχομεν τριηραρχοῦντες καὶ αὐτοὶ, καὶ Μειδίας, ὁ νῦν κρινόμενος ὑπὸ Δημοσθένους, ᾧ μαρτυροῦμεν. Παντὸς δὲ τοῦ στόλου πλεόντων ἐν τάξει, καὶ τῶν τριηράρχων ἐχόντων παράγγελμα μὴ χωρίζεσθαι, ἕως ἂν δεῦρο καταπλεύσωμεν, Μειδίας, ὑπολειφθεὶς

τοῦ στόλου, καὶ γεμίσας τὴν ναῦν ξύλων, καὶ χαράκων, καὶ βοσκημάτων, καὶ ἄλλων τινῶν, κατέπλευσεν εἰς Πειραιᾶ μόνος μεθ' ἡμέρας δύο, καὶ οὐ συγκατέστησε τὸν στόλον μετὰ τῶν ἄλλων τριηράρχων.

Εἰ τοίνυν ὡς ἀληθῶς, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ἅπερ φήσει καὶ καταλαζονεύσεται πρὸς ὑμᾶς αὐτίκα δὴ μάλα, τοιαῦτ' ἦν αὐτῷ καὶ τὰ λελειτουργημένα καὶ πεπραγμένα, καὶ μὴ τοιαῦτα, οἷα ἐγὼ δεικνύω, οὐδ' οὕτω δήπου τό γε δοῦναι δίκην, ὧν ἐμὲ ὕβρικεν, ἐκφεύγειν ταῖς λειτουργίαις δίκαιος ἂν ἦν. Ἐγὼ γὰρ οἶδ' ὅτι πολλοὶ πολλὰ κἀγαθὰ ὑμᾶς εἰσὶν εἰργασμένοι, οὐ κατὰ τὰς Μειδίου λειτουργίας, οἱ μὲν ναυμαχίας νενικηκότες, οἱ δὲ πόλεις εἰληφότες, οἱ δὲ πολλὰ καὶ καλὰ ὑπὲρ τῆς πόλεως στήσαντες τρόπαια. Ἀλλ' ὅμως ὑμεῖς οὐδενὶ τούτων πώποτε ἐδώκατε τὴν δωρεὰν ταύτην, οὐδ' ἂν δοίητε, ἐξεῖναι τοὺς ἰδίους ἐχθροὺς ὑβρίζειν αὐτῶν ἑκάστῳ, ὁπότ' ἂν βούληται καὶ ὃν ἂν δύνηται τρόπον· οὐδὲ γὰρ Ἁρμοδίῳ καὶ Ἀριστογείτονι. Τούτοις γὰρ δὴ μέγισται δέδονται δωρεαὶ παρ' ὑμῶν, καὶ ὑπὲρ μεγίστων· οὐδ' ἂν ἠνέσχεσθε, εἰ προσέγραψέ τις ἐν τῇ στήλῃ, ἐξεῖναι δὲ καὶ ὑβρίζειν αὐτοῖς ὃν ἂν βούλωνται. Ὑπὲρ γὰρ αὐτοῦ τούτου τὰς ἄλλας ἔλαβον δωρεάς, ὅτι τοὺς ὑβρίζοντας ἔπαυσαν.

Athènes : Midias se détacha du reste des vaisseaux, ne suivit point les autres commandans de navires ; et chargeant son vaisseau, de bois, de pieux, de bétail, et autres effets, il n'aborda au Pirée que deux jours après nous.

Mais en supposant, Athéniens, que Midias eût réellement rempli toutes les charges, vous eût réellement rendu tous les services qu'il va vous vanter tout à l'heure, ce ne serait pas encore une raison pour laisser impunies les insultes qu'il m'a faites. Plusieurs citoyens, sans doute, vous ont rendu une infinité de services bien plus essentiels que ceux de Midias. Les uns ont vaincu les ennemis sur mer ; les autres ont pris des villes ; d'autres ont remporté, au nom de la république, plus d'une victoire éclatante : cependant, vous n'accordâtes jamais à aucun d'eux, et puissiez-vous ne l'accorder jamais ! le privilége d'insulter leurs ennemis particuliers quand ils voudraient et comme ils pourraient. Vous avez récompensé d'une manière distinguée les grands services d'Harmodius et d'Aristogiton ; mais auriez-vous souffert qu'on eût marqué sur la base de leurs statues, qu'il leur serait permis d'insulter qui ils jugeraient à propos, lorsqu'ils ont été récompensés pour cela même qu'ils ont réprimé les insultes ?

Mais, enfin, que Midias ait reçu une récompense qui répond, je ne dis pas à ses services réels, elle serait fort modique, mais aux services les plus importans, je vais vous le faire voir, de peur que vous ne pensiez être en reste avec cet homme méprisable.

Vous l'avez nommé, d'abord, questeur de la galère sacrée [32], lui qui est tel que nous le connaissons; ensuite commandant de cavalerie, lui qui, dans les cérémonies, n'a pas le courage de traverser à cheval la place publique. Vous l'avez encore nommé intendant des Mystères, des victimes et des sacrifices : vous lui avez conféré ces dignités et d'autres semblables. Or, avoir pris soin de couvrir la lâcheté et la perversité de son naturel, de l'éclat des honneurs et des distinctions dont vous avez décoré sa personne, est-ce donc là, je vous prie, une récompense médiocre, une faveur légère? S'il ne pouvait plus dire : J'ai été commandant de cavalerie, questeur de la galère sacrée; quel serait son mérite?

Et comment a-t-il usé de vos bienfaits? étant questeur de la galère sacrée, il a dérobé plus de cinq cents talens aux Cyzicéniens [33]; et pour échapper à la peine de cette concussion, il les a persécutés de toutes les manières, les a obligés de se détacher de nous; en sorte que nous avons leur haine, et lui leur argent. Lorsque [34] vous fîtes une expédition dans l'Eubée contre les Thébains,

Ὅτι τοίνυν καὶ κεκόμισται χάριν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, παρ' ὑμῶν, οὐ μόνον, ὧν αὐτὸς λελειτούργηκε, λειτουργιῶν ἀξίαν (μικρὰ γὰρ αὕτη γέ τις ἦν), ἀλλὰ καὶ τῶν μεγίστων, καὶ τοῦτο βούλομαι δεῖξαι, ἵνα μηδ' ὀφείλειν οἴησθέ τι τῷ καταπτύστῳ τούτῳ.

Ὑμεῖς γάρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦτον ἐχειροτονήσατε τῆς Παράλου ταμίαν, ὄντα τοιοῦτον οἷός ἐστι, καὶ πάλιν ἵππαρχον, ὀχεῖσθαι διὰ τῆς ἀγορᾶς ταῖς πομπαῖς οὐ δυνάμενον, καὶ Μυστηρίων ἐπιμελητὴν, καὶ ἱεροποιόν ποτε καὶ βοώνην, καὶ τὰ τοιαῦτα δή. Εἶτα, πρὸς τῶν θεῶν, τὸ τὴν τῆς φύσεως κακίαν, καὶ ἀνανδρίαν, καὶ πονηρίαν, ταῖς παρ' ὑμῶν ἀρχαῖς καὶ τιμαῖς καὶ χειροτονίαις ἐπανορθοῦσθαι, μικρὰν ὑπολαμβάνετε εἶναι δωρεὰν καὶ χάριν; καὶ μὴν εἴ τις αὐτοῦ ταῦτ' ἀφέλοιτο, Ἱππάρχηκα, τῆς Παράλου ταμίας γέγονα, τίνος ἔστ' ἄλλου ἄξιος οὗτος;

Ἀλλὰ μὴν κἀκεῖνό γε ἐπίστασθε, ὅτι τῆς μὲν Παράλου ταμιεύσας, Κυζικηνῶν ἥρπασε πλεῖον, ἢ πέντε τάλαντα· ὑπὲρ ὧν ἵνα μὴ δῷ δίκην, πάντα τρόπον περιωθῶν καὶ ἐλαύνων τοὺς ἀνθρώπους, καὶ τὰ σύμβολα συγχέων, τὴν μὲν πόλιν ἐχθρὰν τῇ πόλει πεποίηκε, τὰ χρήματα δ' αὐτὸς ἔχει· ἵππαρχος

δὲ χειροτονηθεὶς, λελύμανται τὸ ἱππικὸν ὑμῶν, τοιούτους θεὶς νόμους, οὓς πάλιν αὐτὸς ἔξαρνος ἦν μὴ τεθεικέναι. Καὶ τῆς μὲν παράλου ταμιεύων τότε, ὅτε τὴν ἐπὶ Θηβαίους ἔξοδον εἰς Εὔβοιαν ἐποιεῖσθε ὑμεῖς, δώδεκα τῆς πόλεως τάλαντα ἀναλίσκειν ταχθεὶς, ἀξιούντων ὑμῶν πλεῖν καὶ παραπέμπειν τοὺς στρατιώτας, οὐκ ἐβοήθησεν, ἀλλ᾽, ἤδη τῶν σπονδῶν γεγονυιῶν, ἃς Διοκλῆς ἐσπείσατο Θηβαίοις, ἧκε, καὶ τότε ἡττᾶτο πλέον τῶν ἰδιωτικῶν τριηρῶν μιᾶς· οὕτως εὖ τὴν ἱερὰν τριήρη παρεσκευάκει. Ἱππαρχῶν τοίνυν — τί οἴεσθε τἆλλα; ἀλλ᾽ ἵππον, ἵππον οὐκ ἐτόλμησεν ὁ λαμπρὸς καὶ πλούσιος οὗτος πρίασθαι, ἀλλ᾽ ἐπ᾽ ἀλλοτρίου τὰς πομπὰς ἡγεῖτο, τοῦ Φιλομήλου τοῦ Παιανιέως ἵππου. Καὶ ταῦτα πάντες ἴσασιν οἱ ἱππεῖς. Ἀλλὰ μὴν ὅτι ταῦτ᾽ ἀληθῆ λέγω, κάλει μοι καὶ τούτων τοὺς μάρτυρας.

ΜΑΡΤΥΡΕΣ.

Βούλομαι τοίνυν ὑμῖν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ὅσων ἤδη, καταχειροτονήσαντος τοῦ δήμου περὶ τὴν ἑορτὴν ἀδικεῖν, ὑμεῖς κατεγνώκατε, εἰπεῖν, καὶ δεῖξαι τί πεποιηκότες αὐτῶν ἔνιοι τίνος ὀργῆς τετυχήκασι παρ᾽ ὑμῶν, ἵν᾽ αὐτὰ πρὸς τὰ τούτῳ πεπραγμένα ἀντιθῆτε.

Πρῶτον μὲν τοίνυν (ἵνα πρώτης τῆς τελευταίας γεγονυίας μνησθῶ καταγνώσεως), περὶ τὰ Μυστήρια

vous lui ordonnâtes de prendre douze talens dans le trésor, de transporter des soldats dans la galère qu'il commandait, et d'aller porter du secours à vos troupes : Midias négligea d'exécuter vos ordres, et n'arriva que lorsque Dioclès avait déjà conclu un traité avec les Thébains, ayant fait moins de diligence que n'aurait fait un autre avec une galère ordinaire, tant il avait bien équipé la galère sacrée. Lorsqu'il commandait la cavalerie, il ruina sa troupe, en faisant des réglemens qu'il désavouait ensuite. Je dis plus, et vous laisse imaginer le reste: il n'acheta pas même, non, il n'acheta pas un cheval, lui qui est si riche et si fastueux; il n'eut pas honte, dans les cérémonies, de se servir d'un cheval étranger, de celui de Philomèle. Tous les cavaliers sont instruits de ces faits; cependant, pour en certifier la vérité, on va produire les témoins.

On fait paraître les témoins.

Il est à propos, je crois, de citer ceux qui, pour avoir violé la sainteté d'une fête, furent condamnés par les juges, l'ayant été préalablement par le peuple : je montrerai quelle peine ils subirent, et pour quelle faute, afin que l'on compare leurs délits avec ceux de Midias.

Pour commencer par la dernière condamnation, Évandre de Thespies, sur la dénonciation d'un certain Ménippe de Carie, fut condamné par le

peuple, comme ayant violé la sainteté des fêtes de Cérès. Or, la loi pour les fêtes de Cérès, ne diffère pas de celle pour les fêtes de Bacchus; celle-ci même est antérieure. Et pourquoi le peuple condamna-t-il Évandre? je vais vous le dire. Ayant obtenu une sentence contre Ménippe, dans une affaire de commerce, et n'ayant pu jusqu'alors, comme il le disait lui-même, mettre la main sur sa personne, il le saisit pendant les Mystères [35]. Voilà pourquoi le peuple le condamna; il n'y avait pas d'autre grief. Il parut devant votre tribunal, et vous vouliez le punir de mort; mais, l'accusateur s'étant laissé fléchir, vous condamnâtes l'accusé à perdre la somme qu'il avait obtenue contre Ménippe, qui était de deux talens, et à dédommager celui-ci de tout le tems qu'il disait avoir perdu à Athènes pour ce procès. Ainsi un particulier, dans une cause particulière où il n'était question d'aucune insulte, pour cela seul qu'il avait enfreint la loi des Mystères, fut puni avec une telle rigueur. Et cette rigueur était juste. Vous devez, Athéniens, être fidèles à garder les lois et votre serment : c'est un dépôt qu'on vous a confié, dépôt dont vous devez compte à tous ceux qui viennent à vous, avec l'assurance que leur donne la justice de leur cause.

Un autre particulier, jugé par le peuple, fut déclaré avoir violé la sainteté des fêtes de Bacchus. Quoiqu'il fût assesseur et père de l'archonte Cha-

ἀδικεῖν Εὐάνδρου κατεχειροτόνησεν ὁ δῆμος, τοῦ Θεσπιέως, προβαλλομένου αὐτὸν Μενίππου, Καρός τινος ἀνθρώπου. Ἔστι δὲ ὁ αὐτὸς νόμος τῷδε τῷ περὶ τῶν Διονυσίων, ὁ περὶ τῶν Μυστηρίων, κἀκεῖνος ὕστερος τούτου ἐτέθη. Τί οὖν ποιήσαντος, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κατεχειροτονήσατε τοῦ Εὐάνδρου; τοῦτ' ἀκούσατε. Ὅτι, δίκην ἐμπορικὴν καταδικασάμενος τοῦ Μενίππου, οὐκ ἔχων πρότερον λαβεῖν αὐτὸν, ὡς ἔφη, τοῖς Μυστηρίοις ἐπιδημοῦντος ἐπελάβετο, καταχειροτονήσατε μὲν διὰ ταῦτα, καὶ οὐδοτιοῦν ἄλλο προσῆν. Εἰσελθόντα δὲ εἰς τὸ δικαστήριον ἐβούλεσθε μὲν θανάτῳ ζημιῶσαι, τοῦ δὲ προβαλομένου πεισθέντος, τὴν δίκην τε πᾶσαν ἀφεῖναι ἠναγκάσατε αὐτὸν, ἣν ᾑρήκει πρότερον (ἦν δὲ δυοῖν αὕτη ταλάντοιν), καὶ προσετιμήσατε τὰς βλάβας, ἃς ἐπὶ τῇ καταχειροτονίᾳ μένων ἐλογίζετο αὐτῷ γεγενῆσθαι πρὸς ὑμᾶς ἄνθρωπος. Εἷς μὲν οὗτος ἐξ ἰδίου πράγματος, οὐδεμιᾶς ὕβρεως προσούσης, ὑπὲρ αὐτοῦ τοῦ παραβῆναι τὸν νόμον τοσαύτην ἔδωκε δίκην. Εἰκότως· τοῦτο γάρ ἐσθ', ὃ φυλάττειν ὑμᾶς δεῖ, τοὺς νόμους, τὸν ὅρκον· ταῦτ' ἔχεθ' ὑμεῖς οἱ δικάζοντες ἀεὶ, παρὰ τῶν ἄλλων ὥσπερεὶ παρακαταθήκην, ἣν ἅπασιν, ὅσοι μετὰ τοῦ δικαίου πρὸς ὑμᾶς ἔρχονται, σῴαν ὑπάρχειν δεῖ.

Ἕτερος ἀδικεῖν ποτ' ἔδοξεν ὑμῖν περὶ τὰ Διονύσια. Καὶ κατεχειροτονήσατ' αὐτοῦ, παρεδρεύοντος Ἄρχοντι

τῷ υἱεῖ, ὅτι θέαν τινὸς καταλαβόντος ἥψατο, ἐξείργων ἐκ τοῦ θεάτρου. Ἦν δ' οὗτος, ὁ τοῦ βελτίστου πατὴρ Χαρικλείδου, τοῦ ἄρξαντος. Καὶ μέγα γ' ὑμῖν τοῦτ' ἐδόκει δίκαιον ἔχειν ὁ προβαλόμενος λέγειν· Εἰ κατελάμβανον, ἄνθρωπε, θέαν, καὶ εἰ μὴ τοῖς κηρύγμασιν, ὡς σύ με φής, ἐπειθόμην, τίνος ἐκ τῶν νόμων εἶ κύριος, καὶ ὁ Ἄρχων αὐτός; τοῖς ὑπηρέταις ἐξείργειν εἰπεῖν, οὐκ αὐτὸς τύπτειν· οὐδ' οὕτω πείθομαι; ἐπιβολὴν ἐπιβάλλειν, πάντα μᾶλλον, πλὴν αὐτὸς ἅψασθαι τῇ χειρί. Πολλὰ γὰρ πρὸς τὸ μὴ τὸ σῶμα ἕκαστον ὑβρίζεσθαι, πεποιήκασιν οἱ νόμοι. Ταῦτ' ἔλεγε μὲν ἐκεῖνος, κατεχειροτονήσατε δὲ ὑμεῖς. Οὐ μὴν εἰσῆλθεν εἰς τὸ δικαστήριον οὗτος· ἀλλ' ἐτελεύτησε πρότερον.

Ἕτερου τοίνυν ὅ, τε δῆμος ἅπας κατεχειροτόνησεν ἀδικεῖν περὶ τὴν ἑορτὴν, καὶ ὑμεῖς εἰσελθόντα ἀπεκτείνατε· Κτησικλέα λέγω. Διὰ τί δὴ τοῦτον ἀπεκτείνατε; ὅτι σκύτος ἔχων ἐπόμπευε, καὶ τούτῳ μεθύων ἐπάταξέ τινα ἐχθρὸν ὑπάρχονθ' αὐτῷ. Ἐδόκει γὰρ ὕβρει, καὶ οὐκ οἴνῳ, τύπτειν, ἀλλὰ, τὴν ἐπὶ τῆς πομπῆς καὶ τοῦ μεθύειν πρόφασιν λαβὼν, ἀδικεῖν, ὡς δούλοις χρώμενος τοῖς ἐλευθέροις.

Ἁπάντων τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τούτων, ὧν ὁ μὲν, ὧν εἷλεν, ἀποστάς, ὁ δὲ καὶ θανάτῳ ζημιωθεὶς φαίνεται, πολλῷ δεινότερα εὖ οἶδ' ὅτι πάντες ἂν

riclide, cet excellent citoyen, il fut condamné, pour avoir chassé lui-même du théâtre, avec violence, un étranger qui s'y était emparé d'une place. L'accusateur s'appuyait d'une raison qui parut solide. Si je m'étais emparé d'une place au théâtre, disait-il au père de Chariclide; si, comme vous dites, je n'observais pas les ordonnances, que pouviez-vous légitimement, vous et l'archonte? charger vos officiers de me chasser, et non me frapper vous-même; m'imposer une amende, si je faisais résistance; faire tout, plutôt que de mettre la main sur moi, les lois défendant, sous les peines les plus grièves, de frapper personne. Voilà ce que disait l'offensé. Le peuple condamna l'accusé, qui mourut avant que de comparaître devant d'autres juges [36].

Condamné par tout le peuple, pour avoir violé la sainteté d'une fête, un particulier fut encore traduit devant votre tribunal, et vous prononçâtes contre lui peine de mort : je parle de Ctésiclès. Et quelle fut la cause de sa condamnation? il célébrait les Bacchanales armé d'un fouet; étant ivre, il en frappa un de ses ennemis. On jugea qu'avec l'intention de l'outrager, il s'était servi du prétexte de la fête et de l'ivresse, pour traiter en esclaves des hommes libres.

Tout le monde, je n'en doute pas, trouvera la conduite de Midias beaucoup moins excusable que celle de ces hommes, dont les uns ont été pu-

nis de mort, et les autres condamnés à perdre la somme qui leur avait été adjugée. Midias, sans célébrer les Bacchanales, sans être muni d'une sentence, sans être assesseur, sans autre motif que de faire une insulte, a commis des excès auxquels ne s'est porté aucun d'eux.

Mais laissons ces citoyens, et passons à Pyrrhus. Vous avez cru devoir punir de mort ce descendant de Butès [37], qui était dénoncé comme faisant la fonction de juge et en recevant les honoraires, quoique débiteur du trésor. Il a perdu la vie, condamné pour une faute que le besoin lui faisait commettre plutôt que l'insolence.

J'en pourrais citer d'autres qu'on a fait mourir ou qu'on a diffamés, quoique bien moins coupables que Midias. Vous avez condamné à payer dix talens Smicron et Sciton, parce qu'ils avaient proposé des décrets contraires aux lois. Leurs enfans, leurs amis, leurs parens, tous ceux qui sollicitaient en leur faveur, ne purent vous fléchir. Mais vous, qui êtes si sévères à l'égard de quiconque parle contre les lois, serez-vous indulgens pour celui qui agit contre ces mêmes lois? Non, jamais les paroles ne sont aussi dures pour des hommes libres, que les actions par lesquelles on les outrage sans réserve. Gardez-vous donc d'établir cette règle contre vous-mêmes, que, si un homme du commun, un simple citoyen, est convaincu d'avoir enfreint les règles, sourds pour lui à la compas-

εἶναι φήσειαν τὰ Μειδίᾳ πεπραγμένα· οὔτε γὰρ πομπεύων, οὔτε δίκην ᾑρηκὼς, οὔτε παρεδρεύων, οὔτ' ἄλλην σκῆψιν ἔχων οὐδεμίαν, πλὴν ὕβριν, τοιαῦτα πεποίηκεν, οἷα οὐδεὶς ἐκείνων.

Καὶ τούτους μὲν δὴ ἐῶμεν. Ἀλλὰ Πύῤῥον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸν Ἐτεοβουτάδην, ἐνδειχθέντα δικάζειν, ὀφείλοντα τῷ δημοσίῳ, θανάτῳ ζημιῶσαί τινες ὑμῶν ᾤοντο χρῆναι. Καὶ τέθνηκεν ἁλοὺς παρ' ὑμῖν. Καίτοι τοῦτο τὸ λῆμμα δι' ἔνδειαν, οὐ δι' ὕβριν, λαμβάνειν ἐπεχείρησεν ἐκεῖνος.

Καὶ πολλοὺς ἂν ἑτέρους ἔχοιμι λέγειν, ὧν οἱ μὲν τεθνᾶσιν, οἱ δ' ἠτιμωμένοι διὰ πολλῷ τούτων εἰσὶν ἐλάττω πράγματα. Ὑμεῖς δὲ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, Σμίκρωνι δέκα ταλάντων ἐτιμήσατε, καὶ Σκίτωνι τοσούτων ἑτέρων, δόξαντι παράνομα γράφειν, καὶ οὔτε παιδία, οὔτε φίλους, οὔτε συγγενεῖς, οὐθ' ὁντινοῦν ἠλεήσατε τῶν παρόντων ἐκείνοις. Μὴ τοίνυν, ἂν μὲν εἴπῃ τις παράνομα, οὕτως ὀργιζόμενοι φαίνεσθε, ἂν δὲ ποιῇ, μὴ λέγῃ, πρᾴως διάκεισθε. Οὐδὲν γὰρ ῥῆμα, οὐδ' ὄνομα οὕτως ἐστὶ τοῖς πολλοῖς ὑμῶν χαλεπὸν, ὡς ὅσα ὑβρίζων τις τὸν ἐντυχόντα ὑμῶν διαπράττεται. Μὴ τοίνυν αὐτοὶ καθ' ὑμῶν αὐτῶν δεῖγμα τοιοῦτον ἐξενέγκητε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὡς ἄρα ὑμεῖς, ἂν μὲν τῶν μετρίων τινὰ καὶ δημοτικῶν λάβητε ὁτιοῦν ἀδικοῦντα, οὔτ' ἐλεήσετε, οὔτ' ἀφήσετε, ἀλλ' ἀπο-

κτενεῖτε, ἢ ἀτιμώσετε, ἂν δὲ πλούσιος ὤν τις ὑβρίζῃ, συγγνώμην ἕξετε· μὴ δῆτα (οὐ γὰρ δίκαιον), ἀλλ' ἐπὶ πάντων ὁμοίως ὀργιζόμενοι φαίνεσθε.

Ἃ τοίνυν οὐδενὸς τῶν εἰρημένων ἧττον ἀναγκαῖον εἶναι νομίζω πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν, ταῦτ' εἰπὼν ἔτι, καὶ βραχέα περὶ τούτων διαλεχθεὶς, καταβήσομαι. Ἔστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μεγάλη τοῖς ἀδικοῦσιν ἅπασι μερὶς, καὶ πλεονεξία, ἡ τῶν ὑμετέρων τρόπων πρᾳότης. Ὅτι δὴ ταύτης οὐδ' ὁτιοῦν ὑμῖν μεταδοῦναι προσήκει Μειδίᾳ, τοῦτ' ἀκούσατέ μου. Ἐγὼ νομίζω πάντας ἀνθρώπους ἐράνους φέρειν παρὰ πάντα τὸν βίον αὐτοῖς, οὐχὶ τούσδε μόνους, οὓς συλλέγουσί τινες, καὶ ὧν πληρωταὶ γίγνονται, ἀλλὰ καὶ ἄλλους. Οἷον· ἔστι τις μέτριος καὶ φιλάνθρωπος ἡμῶν, καὶ ἐλεῶν πολλούς; τούτῳ ταὐτὸ δίκαιον ὑπάρχειν εἰκὸς παρὰ πάντων, ἄν ποτ' εἰς χρείαν καὶ ἀγῶνα ἀφίκηται. Ἄλλος οὑτοσί τις ἀναιδὴς, καὶ πολλοὺς ὑβρίζων, καὶ τοὺς μὲν καθάρματα, τοὺς δὲ πτωχοὺς, τοὺς δ' οὐδὲν ὑπολαμβάνων εἶναι; τούτῳ τὰς αὐτὰς δίκαιον ὑπάρχειν φορὰς, ἅσπερ αὐτὸς εἰσενήνοχε τοῖς ἄλλοις. Ἂν τοίνυν ὑμῖν ὀρθῶς ἐπίῃ σκοπεῖν, τούτου πληρωτὴν εὑρήσετε Μειδίαν ὄντα τοῦ ἐράνου, οὐκ ἐκείνου.

Οἶδα τοίνυν, ὅτι, καὶ τὰ παιδία ἔχων, ὀδυρεῖται, καὶ πολλοὺς λόγους καὶ ταπεινοὺς ἐρεῖ, δακρύων,

sion, résolus de ne lui faire aucune grâce, vous le condamnerez à mourir, ou à vivre diffamé; et que, si un homme riche insulte quelqu'un, vous lui pardonnerez sa faute. Ne vous permettez pas une pareille injustice; mais traitez, avec la même rigueur, tous les coupables indistinctement.

Il est une réflexion que je vous ai déjà faite [38], et qui n'est pas une des moins importantes; je vais vous la rappeler en peu de mots, après quoi je finis. Votre indulgence et votre douceur sont une grande ressource pour tous les coupables, je le sais; mais Midias ne doit pas en éprouver les effets. Voici ma raison. Tous les hommes, à mon avis, trouvent dans la société ce qu'ils y apportent par leur conduite. Je ne parle pas seulement de ce qu'y mettent et de ce qu'en retirent quelques citoyens illustres, mais des citoyens ordinaires. Par exemple, quelqu'un d'entre nous a une âme honnête, douce, compatissante; s'il est accusé, et s'il court des risques, il doit trouver les mêmes sentimens dans le cœur de tout le monde. Celui-là est insolent et effronté, les autres ne sont à ses yeux que des misérables, la lie des hommes, des êtres de néant; il faut lui rendre dans l'occasion ce qu'on a reçu de lui. Faites justice à Midias, et vous le mettrez dans la classe de ceux qui ne méritent que votre haine et votre rigueur.

Je sais que, faisant paraître ses enfans, il déplorera leur sort; que, versant des larmes, et te-

nant le langage le plus humble, il tâchera d'émouvoir votre pitié. Mais plus il s'humiliera, plus vous devez le haïr. Pourquoi? c'est que, s'il eût été toute sa vie aussi arrogant et aussi violent par l'ascendant du caractère, par une espèce de nécessité fatale, vous pourriez alors relâcher de votre sévérité. Mais si pouvant, quand il le veut, se plier à la modération, il s'est fait un système de violence et d'arrogance, il est clair que, s'il réussit en ce jour à vous séduire, il redeviendra tel qu'il s'est toujours montré. Fermez donc l'oreille à ses discours; et que son extérieur, qu'il accommode à la conjoncture, ne prévale point, dans vos esprits, sur toute sa conduite passée qui vous est connue. Je ne suis pas père; je ne puis pas, mettant mes enfans sous vos yeux, pleurer et gémir sur l'injure qui m'a été faite : dois-je pour cela être traité moins favorablement que celui qui m'a outragé? non, certes. Mais lorsque Midias, ayant ses enfans auprès de lui, vous priera de lui faire grâce, par égard pour eux, figurez-vous me voir en opposition, ayant à mes côtés vos lois et le serment judiciaire, vous les présentant, et vous conjurant de prononcer en leur faveur. Vous devez, pour plus d'une raison, embrasser leur parti, plutôt que celui de Midias. Vous avez juré de vous conformer aux lois;

καὶ ὡς ἐλεεινότατον ποιῶν ἑαυτόν. Ἔστι δ', ὅσωπερ ἂν αὐτὸν νῦν ταπεινότερον ποιῇ, τοσούτῳ μᾶλλον ἄξιον μισεῖν αὐτὸν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι. Διὰ τί; ὅτι, εἰ μὲν, μηδαμῶς δυνηθεὶς γενέσθαι ταπεινὸς, οὕτως ἀσελγὴς καὶ βίαιος ἦν ἐπὶ τοῦ παρεληλυθότος βίου, τῇ φύσει καὶ τῇ τύχῃ, δι' ἣν τοιοῦτος ἐγένετο, ἄξιον ἦν ἄν τι τῆς ὀργῆς ἀνεῖναι· εἰ δ' ἐπιστάμενος μέτριον παρέχειν ἑαυτὸν, ὅταν βούληται, τὸν ἐναντίον, ἢ τοῦτον τὸν τρόπον, εἵλετο ζῆν, εὔδηλον δήπου τοῦθ', ὅτι καὶ, νῦν ἂν διακρούσηται, πάλιν ὁ αὐτὸς ἐκεῖνος, ὃν ὑμεῖς ἴστε, γενήσεται. Οὐ δὴ δεῖ προσέχειν, οὐδὲ τὸν παρόντα καιρὸν, ὃν οὗτος ἐξεπίτηδες διαπλάττεται, κυριώτερον, οὐδὲ πιστότερον, τοῦ παντὸς, ὃν αὐτοὶ σύνιστε, χρόνου ποιήσασθαι. Ἐμοὶ παιδία οὐκ ἔστιν, οὐδ' ἂν ἔχοιμι ταῦτα παραστησάμενος κλαίειν καὶ δακρύειν, ἐφ' οἷς ὑβρίσθην. Διὰ τοῦτ' ἄρα τοῦ πεποιηκότος ὁ πεπονθὼς ἔλαττον ἕξω παρ' ὑμῖν; μὴ δῆτα· ἀλλ' ὅταν οὗτος, ἔχων τὰ παιδία, τούτοις ἀξιοῖ δοῦναι τὴν ψῆφον ὑμᾶς, τόθ' ὑμεῖς τοὺς νόμους ἔχοντά με πλησίον ἡγεῖσθε παρεστάναι, καὶ τὸν ὅρκον, ὃν ὀμωμόκατε, τούτοις ἀξιοῦντα καὶ ἀντιβολοῦντα ἕκαστον ὑμῶν ψηφίσασθαι, οἷς ὑμεῖς κατὰ πολλὰ δικαιότερον πρόσθοισθ' ἂν, ἢ τούτῳ. Καὶ γὰρ ὀμωμόκατε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς νόμοις πείθεσθαι, καὶ τῶν ἴσων μέτεστιν ὑμῖν διὰ τοὺς

νόμους, καὶ πάνθ', ὅσα ἐστὶν ἀγαθὰ ὑμῖν, διὰ τοὺς νόμους ἐστὶν, οὐ διὰ Μειδίαν, οὐδὲ διὰ τοὺς Μειδίου παῖδας.

Καὶ, ῥήτωρ ἐστὶν οὗτος, ἴσως ἐμὲ φήσει λέγων. Ἐγὼ δ', εἰ μὲν ὁ συμβουλεύων ὅ, τι ἂν συμφέρειν ὑμῖν ἡγῆται, καὶ τοῦτ' ἄχρι τοῦ μηδὲν ὑμῖν ἐνοχλεῖν, μηδὲ βιάζεσθαι, ῥήτωρ ἐστὶν, οὔτε φύγοιμ' ἂν, οὔτε ἀπαρνοῦμαι τοῦτο τοὔνομα· εἰ μέντοι ῥήτωρ ἐστὶν, οἵους ἐνίους τῶν λεγόντων ἐγὼ, καὶ ὑμεῖς δὲ ὁρᾶτε, ἀναιδεῖς, καὶ ἐξ ὑμῶν πεπλουτηκότας, οὐκ ἂν εἴην οὗτος ἐγώ. Εἴληφα μὲν γὰρ οὐδ' ὁτιοῦν ἐξ ὑμῶν, τὰ δὲ ὄντα εἰς ὑμᾶς, πλὴν πάνυ μικρῶν, ἅπαντ' ἀνήλωκα. Καίτοι, εἰ καὶ τούτων ἦν πονηρότατος, κατὰ τοὺς νόμους ἔδει παρ' ἐμοῦ δίκην λαμβάνειν, οὐκ ἐφ' οἷς ἐλειτούργουν ὑβρίζειν. Ἔτι τοίνυν οὐδείς ἐστιν ὅστις ἐμοὶ τῶν λεγόντων συναγωνίζεται· καὶ οὐδενὶ μέμφομαι· οὐδὲ γὰρ αὐτὸς οὐδενὸς ἕνεκα τούτων οὐδὲν ἐν ὑμῖν πώποτ' εἶπον, ἀλλ' ἁπλῶς κατ' ἐμαυτὸν ἔγνων καὶ λέγειν καὶ πράττειν, ὅ, τι ἂν συμφέρον ὑμῖν ἡγῶμαι. Ἀλλὰ τούτῳ πάντας αὐτίκα δὴ μάλα συνεξεταζομένους τοὺς ῥήτορας ὄψεσθε ἐφεξῆς. Καίτοι πῶς ἐστὶ δίκαιον τοὔνομα μὲν τοῦτο ὡς ὄνειδος προφέρειν ἐμοὶ, διὰ τούτων δ' αὐτὸν τῶν ἀνδρῶν ἀξιοῦν σωθῆναι;

Τάχα τοίνυν ἴσως καὶ τὰ τοιαῦτ' ἐρεῖ, ὡς ἐσκεμ-

c'est aux lois que vous devez l'égalité qui règne entre vous; c'est aux lois que vous devez tous les avantages dont vous jouissez, et non à Midias, ni à ses enfans.

Il est orateur, dira-t-il peut-être, en parlant de moi. Si vous offrir les conseils qu'on juge les plus utiles, sans être importun, et sans forcer votre liberté, c'est être orateur, je n'en refuse pas le titre; mais s'il est de l'essence d'un orateur d'être tel que j'en connais, que vous en connaissez vous-mêmes, dont le front ne sait pas rougir, qui se sont enrichis à vos dépens; non, je ne suis pas orateur, puisque, loin de m'être approprié quelque partie de vos revenus, j'ai dépensé pour vous presque toute ma fortune. Mais quand je serais l'orateur le plus pervers, il fallait me faire punir suivant les lois, et non m'outrager dans l'exercice de ma charge. De plus, aucun des orateurs n'appuie mon accusation, et je ne me plains d'aucun, moi qui ne vous ai jamais rien dit pour leur plaire, moi qui me suis toujours fait une règle de ne parler, de n'agir que pour vos intérêts; au lieu que vous les verrez bientôt se ranger tous à l'envi autour de Midias. Est-il juste, cependant, qu'il me reproche, comme une injure, le nom de ceux mêmes sur lesquels il fonde son salut?

Il dira peut-être encore que j'ai médité et préparé tout ce que je dis maintenant. Oui, Athéniens, je ne le nie pas, je me suis préparé, et

même, je l'avoue, avec le plus de soin qu'il m'était possible. Eh ! ne serais-je pas dépourvu de sens, si, ayant souffert et souffrant des insultes aussi atroces, je traitais avec négligence les plaintes que j'en porte à votre tribunal? Mais je prétends que mon discours est l'ouvrage de Midias, s'il est vrai que c'est plutôt à l'homme qui a fourni la matière du procès, qu'on doit attribuer le discours, qu'à celui qui a médité son sujet, qui s'est donné quelque peine pour ne vous offrir que des raisons solides. J'avoue donc que je suis dans l'usage de réfléchir avant de parler : quant à Midias, il est probable qu'il n'a fait en toute sa vie aucune réflexion sérieuse; car, pour peu qu'il eût réfléchi, il ne se fût pas si fort écarté de la raison dans l'occasion présente.

Peut-être même ne craindra-t-il point d'attaquer l'assemblée du peuple qui l'a condamné, peut-être répétera-t-il ce qu'il osait dire quand il était cité devant elle. Tous ceux, disait-il, qui devraient être en campagne, sont restés ici : l'assemblée est composée de soldats qui ont déserté les garnisons ; ce sont des danseurs, des étrangers et d'autres gens pareils, qui m'ont condamné. Il s'est porté, Athéniens, à cet excès d'audace et d'impudence, comme le savent ceux d'entre vous qui étaient présens, de croire que, par ses injures, par ses menaces, et en lançant des regards sur la partie de l'assemblée qui s'animait le plus contre lui, il effraierait tout

μένα καὶ παρεσκευασμένα πάντα λέγω νῦν ἐγώ. Ἐγὼ δέ γ' ἐσκέφθαι μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, φημὶ, καὶ οὐκ ἂν ἀρνηθείην, καὶ μεμελετηκέναι γ', ὡς ἐνῆν μάλιστα ἐμοί· καὶ γὰρ ἂν ἄθλιος ἦν, εἰ, τοιαῦτα παθὼν καὶ πάσχων, ἠμέλουν ὧν περὶ τούτων ἐρεῖν ἤμελλον πρὸς ὑμᾶς· γεγραφέναι μέντοι μοι τὸν λόγον Μειδίαν· ὁ γὰρ τὰ ἔργα παρεσχηκὼς, περὶ ὧν εἰσιν οἱ λόγοι, δικαιότατ' ἂν ταύτην ἔχοι τὴν αἰτίαν, οὐχ ὁ ἐσκεμμένος, οὐδ' ὁ μεριμνήσας τὰ δίκαια λέγειν νῦν. Ἐγὼ μὲν οὖν τοῦτο ποιῶν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ αὐτὸς ὁμολογῶ· Μειδίαν μέντοι μηδὲν ἐσκέφθαι πώποτ' ἐν ἅπαντι τῷ βίῳ δίκαιον, εἰκός ἐστιν· εἰ γὰρ καὶ κατὰ μικρὸν ἐπῄει τὰ τοιαῦτα αὐτῷ σκοπεῖν, οὐκ ἂν τοσοῦτον διημάρτανε τοῦ πράγματος.

Οἴομαι τοίνυν αὐτὸν, οὐδὲ τοῦ δήμου κατηγορεῖν ὀκνήσειν, οὐδὲ τῆς ἐκκλησίας, ἀλλ' ἅπερ τότ' ἐτόλμα λέγειν, ὅτ' ἦν ἡ προβολὴ, ταῦτα καὶ νῦν ἐρεῖν, ὡς ὅσοι, δέον ἐξιέναι, κατέμενον, καὶ ὅσοι τὰ φρούρια ἦσαν ἔρημα λελοιπότες, ἐξεκλησίασαν, καὶ χορευταὶ, καὶ ξένοι, καὶ τοιοῦτοί τινες ἦσαν, οἱ κατεχειροτόνησαν αὐτοῦ. Εἰς γὰρ τοῦτο θράσους καὶ ἀναιδείας τότ' ἀφίκετο, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, ὡς ἴσασιν ὅσοι παρῆσαν ὑμῶν, ὥστε κακῶς λέγων, καὶ ἀπειλῶν, καὶ βλέπων οὗτος εἰς τὸν ἀεὶ θορυβοῦντα τόπον τῆς ἐκκλησίας, καταπλήξειν ᾤετο τὸν δῆμον ἅπαντα·

ἢ καὶ γελοῖα εἶναι τὰ νῦν, οἶμαι, δάκρυα εἰκότως ἂν αὐτοῦ δοκοίη. Τί λέγεις, ὦ μιαρὰ κεφαλή; Σὺ τὰ σαυτοῦ παιδία ἀξιώσεις ἐλεεῖν, ἢ σέ, τούσδε, ἢ σπουδάζειν εἰς τὰ σά, τοὺς ὑπὸ σοῦ δημοσίᾳ προπεπηλακισμένους; Σὺ μόνος τῶν ὄντων ἀνθρώπων, ἐπὶ μὲν τοῦ βίου τοσαύτης ὑπερηφανίας καὶ ὑπεροψίας πάντων ἀνθρώπων μεστὸς ὢν ἔσῃ φανερώτατος, ὥστε καὶ πρὸς οὓς μηδέν ἐστί σοι πρᾶγμα, λυπεῖσθαι, τὴν σὴν θρασύτητα καὶ φωνήν, καὶ τὸ σὸν σχῆμα, καὶ τοὺς σοὺς ἀκολούθους, καὶ πλοῦτον, καὶ ὕβριν θεωροῦντας, ἐν δὲ τῷ κρίνεσθαι παραχρῆμα ἐλεηθήσῃ; Μεγάλην μέντ' ἂν ἀρχήν, μᾶλλον δὲ τέχνην, εἴης ἂν εὑρηκώς, εἰ δύο τἀναντιώτατα ἑαυτοῖς ἐν οὕτ βραχεῖ χρόνῳ περὶ σαυτὸν δύναιο ποιήσασθαι, φθόνον ἐξ ὧν ζῇς, καὶ ἐφ' οἷς ἐξαπατᾷς ἔλεον. Οὐκ ἔστιν οὐδαμόθεν σοι προσήκων ἔλεος, οὐδὲ καθ' ἕν, ἀλλα τοὐναντίον, μῖσος, καὶ φθόνος, καὶ ὀργή. Τούτων γὰρ ἄξια ποιεῖς.

Ἀλλ' ἐπ' ἐκεῖνο ἐπάνειμι, ὅτι τοῦ δήμου κατηγορήσει, καὶ τῆς ἐκκλησίας. Ὅταν οὖν τοῦτο ποιῇ, ἐνθυμεῖσθε παρ' ὑμῖν αὐτοῖς, ἄνδρες δικασταί, ὅτι οὗτος τῶν μεθ' ἑαυτοῦ στρατευσαμένων ἱππέων, ὅτε εἰς Ὄλυνθον διέβησαν, ἐλθὼν πρὸς ὑμᾶς εἰς τὴν ἐκκλησίαν, κατηγόρει· νῦν πάλιν, μείνας, πρὸς τοὺς ἐξεληλυθότας, τοῦ δήμου κατηγορήσει. Πότερον οὖν

le peuple. Aussi, les larmes qu'il va verser tout-à-l'heure, doivent paraître ridicules. Comment, personnage odieux, vous prétendez qu'on sera touché de votre sort et de celui de vos enfans; que des Athéniens, outragés publiquement par vous, s'intéresseront à vous! Dans toute votre vie, vous aurez montré plus d'orgueil que nul autre, plus de mépris pour tous les hommes, au point que ceux mêmes qui n'ont avec vous nul rapport, sont choqués en voyant votre audace, votre ton, votre air, vos gestes, votre cortége, votre faste, votre insolence; et, dans un jugement, vous exciteriez tout-à-coup la pitié! Vous auriez, sans doute, un talent rare, ou plutôt un ascendant extraordinaire, s'il vous arrivait, en si peu de tems, de réunir sur votre personne deux sentimens si opposés, l'indignation par votre arrogance, la compassion par vos artifices. La compassion ne vous est due à aucun titre : la haine, l'indignation, la rigueur, voilà ce qui vous est dû.

Mais je reviens aux reproches dont il chargera l'assemblée du peuple qui l'a condamné. Quand il le fera, pensez, Athéniens, qu'au retour d'une expédition, il a attaqué, à la tribune, devant le peuple, quand ils se furent transportés à Olynthe, les cavaliers qui avaient servi avec lui; et qu'à présent, lui qui est resté, il attaquera le peuple devant ceux qui se sont mis en campagne. Conviendrez-vous donc être tels que vous représente

Midias, soit que vous restiez dans vos murs, soit que vous en sortiez? dites, au contraire, qu'il est, lui, par-tout et toujours, un homme exécrable et ennemi des dieux. Oui, sans doute, il l'est, et l'on ne saurait penser autrement de celui que ne peuvent souffrir ni les soldats, ni les chefs, ses collègues, ni ses amis. Pour moi, j'en atteste Jupiter, Apollon et Minerve, je le dirai, quoi qu'il en arrive [39]; lorsque cet audacieux débitait, de tous côtés, qu'on avait arrangé l'affaire, quelques-uns de ses meilleurs amis me paraissaient mécontens. Et, certes, je leur pardonne : Midias est d'un orgueil insupportable; il est seul riche, seul en état de parler; tous les autres ne sont, pour lui, que des hommes vils, ne sont pas des hommes.

Mais, puisqu'il est, par sa nature, si arrogant et si fier, que ne fera-t-il pas, s'il est absous? Jugez-en par sa conduite après la sentence prononcée par le peuple. Quel est l'homme qui, condamné pour avoir violé la sainteté d'une fête, ne fût-il chargé d'aucun autre grief, ne s'enfermât dans sa maison, ne se contînt du moins jusqu'au jugement définitif? Non, il n'est personne qui n'usât de cette retenue: Midias, au contraire, depuis le jour où il a été condamné, parle, crie, invective. Procède-t-on à l'élection d'un magistrat? Midias d'Anagyruse est à la tête des compétiteurs. C'est l'ami de Plutarque, il est instruit de ses secrets; la ville entière n'est pas un champ assez vaste pour sa pé-

ὑμεῖς, ἄν τε μένητε, ἄν τε ἐξίητε, ὁμολογήσετε εἶναι τοιοῦτοι, οἵους Μειδίας ὑμᾶς ἀποφαίνει, ἢ, τοὐναντίον, τοῦτον ἀεὶ καὶ πανταχοῦ θεοῖς ἐχθρὸν καὶ βδελυρόν; Ἐγὼ μὲν οἶμαι τοῦτον τοιοῦτον· ὃν γὰρ οὐχ ἱππεῖς, οὐ συνάρχοντες, οὐ φίλοι δύνανται φέρειν, τί τοῦτον ἂν εἴποι τις; Ἐμοὶ μὲν, νὴ τὸν Δία, καὶ τὸν Ἀπόλλω, καὶ τὴν Ἀθηνᾶν (εἰρήσεται γὰρ, εἴτ' ἄμεινον, εἴτε μή), ὅθ' οὗτος, ὡς ἀπήλλαγμαι, περιιὼν ἐλογοποίει, ἔνδηλοί τινες ἦσαν ἀχθόμενοι τῶν πάνυ τούτῳ λαλούντων ἡδέως. Καὶ, νὴ Δία, αὐτοῖς πολλὴ συγγνώμη. Οὐ γάρ ἐστι φορητὸς ἄνθρωπος· ἀλλὰ καὶ πλουτεῖ μόνος, καὶ λέγειν δύναται μόνος, καὶ πάντες εἰσὶ τούτῳ καθάρματα, καὶ πτωχοὶ, καὶ οὐδὲ ἄνθρωποι. Τὸν οὖν ἐπὶ ταύτης τῆς ὑπερηφανίας ὄντα, νῦν ἂν ἀποφύγῃ, τί ποιήσειν οἴεσθε; Ἐξ ὅτου δὲ τοῦτ' ἂν εἰδείητε, ἐγὼ φράσω· εἰ τοῖς μετὰ τὴν καταχειροτονίαν τεκμηρίοις θεωρήσετε. Τίς γάρ ἐστιν, ὅστις, καταχειροτονηθὲν αὐτοῦ, καὶ ταῦτα ἀσεβεῖν περὶ τὴν ἑορτὴν, εἰ καὶ μηδεὶς ἄλλος ἐπῆν κίνδυνος, μηδὲ ἀγὼν, οὐκ ἂν ἐπ' αὐτῷ τούτῳ κατέδυ, καὶ μέτριον παρέσχεν ἑαυτὸν, τόν γε δὴ μέχρι τῆς κρίσεως χρόνον, εἰ καὶ μὴ πάντα; οὐδεὶς ὅστις οὐκ ἄν· ἀλλ' οὐ Μειδίας, ἀλλ' ἀπὸ ταύτης τῆς ἡμέρας λέγει, λοιδορεῖται, βοᾷ. Χειροτονεῖταί τις; Μειδίας Ἀναγυράσιος. Προβέβληται Πλουτάρχου, προξενεῖ, τὰ ἀπόρρητα οἶδεν·

ἡ πόλις αὐτὸν οὐ χωρεῖ· καὶ ταῦτα πάντα ποιεῖ, δηλονότι οὐδὲν ἄλλο ἐνδεικνύμενος, ἢ, ὅτι Ἐγὼ οὐδὲν πέπονθα ὑπὸ τῆς καταχειροτονίας, οὐ δέδοικα, οὐδὲ φοβοῦμαι τὸν μέλλοντα ἀγῶνα. Ὃς οὖν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ μὲν ὑμᾶς δεδιέναι δοκεῖν, αἰσχρὸν ἡγεῖται, τὸ δὲ μηδὲν φροντίζειν ὑμῶν, νεανικόν, τοῦτον οὐκ ἀπολωλέναι δεκάκις προσήκει; ἐγὼ μὲν ἡγοῦμαι. Οὐδὲ γὰρ ἕξειν ὑμᾶς ὅ, τι χρήσεσθε αὐτῷ, νομίζει. Πλούσιος, θρασὺς, μέγα φρονῶν, μέγα φθεγγόμενος, βίαιος, ἀναιδής, ποῦ ληφθήσεται, νῦν ἂν διακρούσηται;

Ἀλλ' ἔγωγε, εἰ μηδενὸς ἕνεκα τῶν ἄλλων, τῶν γε δημηγοριῶν, ὧν ἑκάστοτε δημηγορεῖ, καὶ ἐν τοῖς καιροῖς, τὴν μεγίστην ἂν αὐτὸν δικαίως οἴομαι δίκην δοῦναι· ἴστε γὰρ δήπου τοῦθ', ὅτι, ἂν μέν τι τῶν δεόντων ἀπαγγελθῇ τῇ πόλει, καὶ τοιοῦτον, οἷον εὐφρᾶναι πάντας, οὐδαμοῦ πώποτε Μειδίας τῶν συνηδομένων, οὐδὲ τῶν συγχαιρόντων ἐξητάσθη τῷ δήμῳ· ἂν δέ τι φλαῦρον, ὃ μηδεὶς ἂν βούλοιτο τῶν ἄλλων, πρῶτος ἀνέστηκεν εὐθέως, καὶ δημηγορεῖ, ἐπεμβαίνων τῷ καιρῷ, καὶ τῆς σιωπῆς ἀπολαύων, ἣν, ἐπὶ τῷ περὶ τῶν συμβεβηκότων ἄχθεσθαι, ποιεῖσθε ὑμεῖς· Τοιοῦτοι γάρ ἐστε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι· οὐ γὰρ ἐξέρχεσθε, οὐ γὰρ οἴεσθε δεῖν χρήματα εἰσφέρειν· εἶτα θαυμάζετ', εἰ κακῶς ὑμῖν τὰ πράγματ' ἔχει; ἐμὲ

tulance. Son unique dessein, en agissant de la sorte, est de faire montre d'audace; il semble dire au peuple: «Je me ris de la première condamnation, » je ne crains rien, je n'appréhende pas le jugement » qu'on va rendre». Mais, Athéniens, un homme rougirait de paraître vous redouter, un homme qui fait gloire de vous braver, ne mérite-t-il pas de périr mille fois? Il pense que vous ne saurez quel parti prendre sur son compte. Riche, audacieux, vain, superbe, violent et emporté, quand le saisirez-vous, s'il vous échappe aujourd'hui?

C'est sur-tout, selon moi, à cause des discours insolens dont il vous fatigue, et des circonstances où il s'élève contre vous, que vous devez le punir avec la dernière rigueur. Vous n'ignorez pas, sans doute, que, si on nous annonce un événement favorable, de nature à réjouir tous les citoyens, Midias n'est jamais du nombre de ceux qui félicitent le peuple, qui prennent part à sa joie. Mais, s'il arrive un événement contraire, qui afflige tout le monde, il se présente avant tous pour vous haranguer; et, insultant au malheur des conjonctures, profitant du silence où la tristesse vous réduit, «Aussi, Athéniens,» dit-il, «vous êtes si mal » disposés; vous ne contribuez pas, vous ne vous » mettez pas en campagne; et vous êtes étonnés que » vos affaires n'aillent pas mieux! Je contribuerai » pour vous, et vous vous partagerez ici mes de- » niers! J'équiperai des galères, et vous ne les

» monterez pas ! » Voilà comme il vous outrage ; voilà, comme dans l'occasion il dévoile, en tous lieux, l'aigreur et la malveillance qu'il conserve intérieurement contre le peuple. Vous, Athéniens, de votre côté, si, pour vous séduire et pour vous surprendre, il gémit sur son sort, il verse des larmes, il vous adresse des prières, dites-lui : « Aussi, Midias, vous êtes si mal disposé ; vous » vous plaisez à insulter tout le monde, vous ne » voulez pas vous contenir, et vous êtes étonné » qu'on ne vous épargne pas, étant aussi méchant » que vous l'êtes ! Nous vous souffrirons, et vous » nous frapperez impunément ! Nous vous ferons » grâce, et vous persisterez dans vos violences ! »

Les orateurs solliciteront pour lui, moins, assurément, pour le servir, que pour me nuire, à cause de la haine que me porte un ministre [40], qui veut être mon ennemi, quoi que je fasse; qui me force à être le sien, contre toute raison : tant la prospérité nous rend quelquefois insupportables. Car enfin, s'obstiner toujours à être mon ennemi malgré moi, quand je n'agis pas comme le sien, quoique offensé, me traverser dans des causes qui lui sont étrangères (et il paraîtra encore dans celle-ci, pour m'enlever la protection que les lois accordent à tout citoyen); n'est-ce pas là s'arroger un pouvoir odieux, un pouvoir destructif de la liberté commune ? Cependant, Athéniens, Eubulus était présent, assis sur le théâtre, lorsque le peuple

δὲ οἴεσθ' ὑμῖν εἰσοίσειν, ὑμεῖς δὲ νεμεῖσθαι; ἐμὲ οἴεσθε τριηραρχήσειν, ὑμεῖς δ' οὐκ ἐμβήσεσθαι; Τοιαῦθ' ὑβρίζων, καὶ τὴν ἀπὸ τῆς ψυχῆς πικρίαν καὶ κακόνοιαν, ἣν κατὰ τῶν πολλῶν ὑμῶν ἔχων ἀφανῆ παρ' ἑαυτῷ περιέρχεται, φανερὰν ἐπὶ τοῦ καιροῦ καθιστάς. Δεῖ τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ὑμᾶς οὕτω νῦν, ὅταν οὗτος ἐξαπατῶν καὶ φενακίζων ὀδύρηται, καὶ κλαίῃ, καὶ δέηται, ταῦθ' ὑποβάλλειν αὐτῷ· Τοιοῦτος γὰρ εἶ, Μειδία· ὑβριστὴς γὰρ εἶ, καὶ οὐκ ἐθέλεις ἔχειν παρὰ σαυτῷ τὼ χεῖρε· εἶτα θαυμάζεις, εἰ κακὸς κακῶς ἀπολῇ; ἀλλὰ νομίζεις ἡμᾶς μὲν ἀνέξεσθαί σου, αὐτὸς δὲ τυπτήσειν; καὶ ἡμᾶς μὲν ἀποψηφιεῖσθαί σου, σὺ δὲ οὐδὲ παύσεσθαι;

Καὶ βοηθήσουσιν οἱ λέγοντες ὑπὲρ αὐτοῦ, οὐχ οὕτω τούτῳ χαρίζεσθαι, μὰ τοὺς θεοὺς, βουλόμενοι, ὡς ἐπηρεάζειν ἐμοὶ διὰ τὴν ἰδίαν ἔχθραν, ἣν οὗτος αὐτῷ πρὸς ἐμὲ, ἄν τ' ἐγὼ φῶ, ἄν τε μὴ φῶ, φησὶν εἶναι, καὶ βιάζεται τοῦτο οὐκ ὀρθῶς. Ἀλλὰ κινδυνεύει τὸ λίαν εὐτυχεῖν, ἐνίοτε ἐπαχθεῖς ποιεῖν. Ὅπου γὰρ ἐγὼ μὲν οὐδὲ, πεπονθὼς κακῶς, ἐχθρὸν εἶναί μοι τοῦτον ὁμολογῶ, οὗτος δὲ οὐδ' ἀφιέντα ἀφίησιν, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τοῖς ἀλλοτρίοις ἀγῶσιν ἀπαντᾷ, καὶ νῦν ἀναβήσεται, μηδὲ τῆς κοινῆς τῶν νόμων ἐπικουρίας ἀξιῶν ἐμοὶ μετεῖναι, πῶς οὐχ οὗτος ἐπαχθής ἐστιν ἤδη καὶ μείζων, ἢ καθ' ὅσον ἡμῶν ἑκάστῳ συμφέρει;

Ἔτι τοίνυν παρῆν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ ἐκάθητο Εὔβουλος ἐν τῷ θεάτρῳ, ὅτε ὁ δῆμος κατεχειροτόνησε Μειδίου, καὶ καλούμενος ὀνομαστὶ, ἀντιβολοῦντος τούτου καὶ λιπαροῦντος, ὡς ὑμεῖς ἴστε, οὐκ ἀνέστη. Καὶ μὴν, εἰ μὲν μηδὲν ἠδικηκότος ἡγεῖτο τὴν προβολὴν γεγενῆσθαι, τότ᾽ ἔδει τόν γε φίλον δήπου συνειπεῖν καὶ βοηθῆσαι· εἰ δὲ, καταγνοὺς ἀδικεῖν τότε, διὰ ταῦτ᾽ οὐχ ὑπήκουσε, νῦν δ᾽, ὅτι προσκέκρουκεν ἐμοὶ, διὰ ταῦτα τοῦτον ἐξαιτήσεται, ὑμῖν οὐχὶ καλῶς ἔχει χαρίσασθαι. Μὴ γὰρ ἔστω μηδεὶς ἐν δημοκρατίᾳ τηλικοῦτος, ὥστε, συνειπὼν, τὸν μὲν ὑβρίσθαι, τὸν δὲ μὴ δοῦναι δίκην, ποιῆσαι. Ἀλλ᾽, εἰ κακῶς ἐμὲ βούλει ποιεῖν, Εὔβουλε (ὡς ἔγωγε, μὰ τοὺς θεοὺς, οὐκ οἶδα ἀνθ᾽ ὅτου), δύνασαι μὲν καὶ πολιτεύῃ, κατὰ τοὺς νόμους δὲ, ἥντινα βούλει, παρ᾽ ἐμοῦ δίκην λάμβανε, ὧν δ᾽ ἐγὼ παρὰ τοὺς νόμους ὑβρίσθην, μή μ᾽ ἀφαιροῦ τὴν τιμωρίαν· εἰ δ᾽ ἀπορεῖς ἐκείνως με κακῶς ποιῆσαι, εἴη ἂν καὶ τοῦτο σημεῖον τῆς ἐμῆς ἐπιεικείας, εἰ, τοὺς ἄλλους ῥᾳδίως κρίνων, ἐμὲ μηδὲν ἔχεις ἐφ᾽ ὅτῳ τοῦτο ποιήσεις.

Πέπυσμαι τοίνυν καὶ Φιλιππίδην, καὶ Μνησαρχίδην, καὶ Διότιμον τὸν Εὐωνυμέα, καὶ τοιούτους τινὰς πλουσίους, καὶ τριηράρχους, ἐξαιτήσεσθαι τοῦτον καὶ λιπαρήσειν, παρ᾽ ὑμῶν αὐτοῖς ἀξιοῦντας δοθῆναι τὴν χάριν ταύτην· περὶ ὧν οὐδὲν ἂν εἴποιμι πρὸς ὑμᾶς

condamna Midias; et quoique celui-ci l'appelât par son nom, qu'il le suppliât, comme vous le savez, qu'il le conjurât de parler en sa faveur, il ne se leva point. Mais, si Eubulus le croyait innocent, il devait alors secourir son ami, et le défendre. S'il l'a abandonné, parce qu'il le croyait coupable, et qu'aujourd'hui, parce qu'il est animé contre moi, il vous demande de lui faire grâce, convient-il de vous rendre à ses désirs? On ne doit pas tolérer, dans une démocratie, un citoyen dont le crédit empêche que l'auteur d'une insulte ne subisse la peine, et que celui qui en est l'objet, n'obtienne réparation. Si vous voulez me nuire, Eubulus (j'ignore pour quel motif; mais, étant un des chefs de la république, vous le pouvez), faites-moi punir d'après les lois, en me poursuivant comme vous le jugerez à propos, sans m'empêcher de venger une injure avec le secours des lois. Si vous craignez de me poursuivre par des voies juridiques, c'est une preuve de mon innocence, puisque vous, qui vous portez si aisément à accuser les autres, vous ne trouvez pas en moi matière à accusation.

J'apprends que Philippide, Mnésarchide et Diotime, et d'autres encore, assez riches pour équiper des galères, solliciteront auprès de vous pour Midias; qu'ils vous conjureront de l'absoudre à leur considération. Je ne dirai d'eux aucun mal; il faudrait que j'eusse perdu le sens; je vous dirai seulement les réflexions et la supposition que vous

devez faire, quand ils vous supplieront pour l'accusé. Supposez donc (aux dieux ne plaise que cela soit! et cela ne sera jamais), supposez qu'ils sont les maîtres de la république, avec Midias et d'autres gens semblables, et qu'un simple citoyen leur ait manqué, non de la manière dont m'a insulté Midias, mais d'une façon quelconque; si le coupable était traduit à un tribunal qu'ils composeraient eux-mêmes, pensez-vous qu'il obtînt d'eux quelque indulgence ou quelque compassion? lui feraient-ils grâce? daigneraient-ils écouter les prières de quelqu'un du peuple? « Comment, diraient-ils aussitôt, » cet envieux plébéien, ce misé» rable est insolent! il est hautain et fier, lui qui » devrait être trop heureux qu'on le laissât vivre? » Traitez-les donc comme ils vous traiteraient eux-mêmes. Ne soyez pas frappés de leur crédit et de leurs richesses; considérez ce que vous êtes et ce que vous pouvez. Ils jouissent de biens considérables, dans la possession desquels personne ne les trouble; qu'ils vous laissent la jouissance de cette sûreté commune, que les lois vous donnent. On ne fera pas d'injustice à Midias; il ne sera pas à plaindre, si, le dépouillant de cette opulence qui le rend insolent, on le met au niveau des simples citoyens, qu'il insulte aujourd'hui, qu'il traite de misérables. Ses solliciteurs pourraient-ils vous faire cette demande? « Athéniens, ne vengez pas un ci» toyen cruellement insulté, ne jugez pas suivant

φλαῦρον ἐγὼ (ϗ γὰρ ἂν μαινοίμην), ἀλλ', ἃ θεωρεῖν ὑμᾶς, ὅταν οὗτοι δέωνται, δεῖ καὶ λογίζεσθαι, ταῦτ' ἐρῶ. Ἐνθυμεῖσθε, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, εἰ γένοιτο (ὃ μὴ γένοιτο, οὐδ' ἔσται) νῦν οὗτοι κύριοι τῆς πολιτείας μετὰ Μειδίου καὶ τῶν ὁμοίων τούτῳ, καί τις ὑμῶν, τῶν πολλῶν καὶ δημοτικῶν ἀνθρώπων, ἁμαρτὼν εἴς τινα τούτων, μὴ τοιαῦθ', οἷα Μειδίας ἐμὲ, ἀλλ' ὁτιοῦν ἄλλο, εἰς δικαστήριον εἰσίοι πεπληρωμένον ἐκ τούτων, τίνος συγγνώμης ἢ τίνος ἐλέου τυχεῖν ἂν οἴεσθε; ταχύ γ' ἂν χαρίσαιντο; οὐ γάρ· ἢ δεηθέντι τῷ τῶν πολλῶν προσέχοιεν; ἀλλ' οὐκ ἂν εὐθέως εἴποιεν; Τὸν δὲ βάσκανον! τὸν δὲ ὄλεθρον! τοῦτον δὲ ὑβρίζειν; ἀναπνεῖν δέ; ὃν, εἴ τις ἐᾷ ζῆν, ἀγαπᾷν ἔδει; Μὴ τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τούτοις τοῖς οὕτω χρησαμένοις ἂν ὑμῖν ἄλλως πως ἔχετε ὑμεῖς, μηδὲ τὸν πλοῦτον, μηδὲ τὴν δόξαν τὴν τούτων θαυμάζετε, ἀλλ' ὑμᾶς αὐτούς. Πολλὰ τούτοις ἀγαθά ἐστιν, ἃ τούτους οὐδεὶς κωλύει κεκτῆσθαι. Μὴ τοίνυν μηδ' οὗτοι τὴν ἄδειαν, ἣν κοινὴν ἡμῖν οὐσίαν οἱ νόμοι παρέχουσι, κωλυόντων κεκτῆσθαι. Οὐδὲν δεινὸν, οὐδ' ἐλεεινὸν Μειδίας πείσεται, ἂν ἴσα μὲν κτήσεται τοῖς πολλοῖς ὑμῶν, οὓς νῦν ὑβρίζει καὶ πτωχοὺς ἀποκαλεῖ, ἃ δὲ νῦν περιόντ' αὐτὸν ὑβρίζειν ἐπαίρει, περιαιρεθῇ. Οὐδ' οὗτοι δήπου ταῦθ' ὑμῶν εἰσὶ δίκαιοι δεῖσθαι· Μὴ κατὰ τοὺς νόμους δικάσητε, ὦ ἄνδρες δικασταί· μὴ βοηθήσετε τῷ πε-

πονθότι δεινά· μὴ εὐορκεῖτε· ἡμῖν δότε τὴν χάριν ταύτην. Ταῦτα γὰρ, ἄν τι δέωνται περὶ τούτου, δεήσονται, κἂν μὴ ταῦτα λέγωσι τὰ ῥήματα. Ἀλλ', εἴπερ εἰσὶ φίλοι, κ) δεινὸν, εἰ μὴ πλουτήσει Μειδίας, ἡγοῦνται, εἰσὶ μὲν εἰς τὰ μάλιστα αὐτοὶ πλούσιοι (κ) καλῶς ποιοῦσι), χρήματα δ' αὐτῷ παρ' ἑαυτῶν δόντων, ἵν' ὑμεῖς μὲν, ἐφ' οἷς εἰσεληλύθατε ὀμωμοκότες, δικαίως ψηφίσησθε, οὗτοι δὲ παρ' αὐτῶν τὰς χάριτας, μὴ μετὰ τῆς ὑμετέρας αἰσχύνης, ποιῶνται. Εἰ δ' οὗτοι χρήματα ἔχοντες μὴ πρόοιντ' ἂν, πῶς ὑμῖν καλὸν τὸν ὅρκον προέσθαι; Πλούσιοι πολλοὶ συνεστηκότες, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ δοκεῖν τινὲς εἶναι δι' εὐπορίαν προσειληφότες, ὑμῶν παρίασι δεησόμενοι. Τούτων μηδενί με, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πρόησθε, ἀλλ', ὥσπερ ἕκαστος τούτων ὑπὲρ τῶν ἰδίων συμφερόντων, καὶ ὑπὲρ τούτου, σπουδάσεται, οὕτως ὑμεῖς ὑπὲρ ὑμῶν αὐτῶν, καὶ τῶν νόμων, καὶ ἐμοῦ, τοῦ ἐφ' ὑμᾶς καταπεφευγότος, σπουδάσατε, καὶ τηρήσατε τὴν γνώμην ταύτην, ἐφ' ἧς νῦν ἐστέ.

Καὶ γὰρ, εἰ μὲν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τόθ', ὅτ' ἦν ἡ προβολὴ, τὰ πεπραγμένα ὁ δῆμος ἀκούσας ἀπεχειροτόνησε Μειδίου, οὐκ ἂν ὁμοίως ἦν δεινόν· καὶ γὰρ μὴ γεγενῆσθαι, καὶ μὴ περὶ τὴν ἑορτὴν ἀδικήματα

» les lois, ni d'après votre serment; accordez-nous » cette grâce. » C'est toutefois, sans se servir des mêmes termes, ce qu'ils vous demanderont, en sollicitant poûr l'accusé. Mais, s'ils sont vraiment ses amis, s'ils trouvent si affreux qu'il ne soit pas riche, ils ont de grandes richesses, que nous ne leur envions point; qu'ils les partagent avec lui. Par-là, vous qui vous êtes liés par un serment, avant de monter au tribunal, vous prononcerez suivant la justice; pour eux, ils aideront leur ami de leur fortune, sans que votre honneur soit lésé. Que, s'ils ne veulent pas renoncer à une partie de leur opulence, vous convient-il de renoncer à votre serment? Une foule de riches, à qui leurs biens ont acquis de la considération, se sont ligués contre moi; ils s'avancent de concert pour vous solliciter: ne m'abandonnez à aucun d'eux, je vous supplie; mais, s'ils s'intéressent chacun à Midias et à leur propre avantage, vous aussi, prenez intérêt à vous-mêmes, aux lois, à un citoyen outragé, qui a eu recours à vous; persévérez dans les sentimens que vous avez manifestés avec tant d'éclat.

En effet, si, lorsque Midias fut dénoncé au peuple, le peuple, instruit de ce qui s'était passé, l'eût renvoyé absous, ce serait quelque chose de moins dur, de plus tolérable. On pensera, me serais-je dit, qu'il n'y a pas eu d'insulte réelle, que la sainteté de la fête n'a pas été violée; enfin, j'aurais eu mille motifs de consolation, mais non pas

aujourd'hui. Rappelez-vous, je vous en conjure, que vous avez témoigné l'indignation la plus vive dans le moment même du délit; que, quoique Néoptolème, Mnésarchide, Philippide, et quelques autres de nos riches orgueilleux, nous sollicitassent vous et moi en faveur du coupable, vous m'avez crié de n'entendre à aucun accommodement avec lui; rappelez-vous que, dans la crainte que j'eusse reçu de l'argent du banquier Blépéus, vous vous livrâtes à un tel emportement, que, pour me dérober aux mouvemens tumultueux du peuple et aux poursuites importunes du banquier, je laissai ma robe et mon manteau, je restai presque nu; rappelez-vous encore que, vous présentant de nouveau, vous m'avez effrayé de ces menaces : « Poursuivez au moins Midias, n'allez pas vous accommoder avec ce méchant homme; nous observerons toutes vos démarches » : rappelez-vous toutes ces circonstances, ô Athéniens; et, après que le peuple, assemblé dans le temple de Bacchus, a statué, par ses suffrages, sur l'insulte qui m'a été faite; après que, de mon côté, j'ai persisté fidèlement dans ma poursuite, pensez combien il serait triste pour moi qu'on vous vît prononcer en faveur de Midias. Non, vous ne le ferez pas; ce jugement me serait un affront trop cruel. Mérite-t-il d'éprouver, de votre part, un traitement semblable, l'accusateur d'un homme qui, par caractère et par système, est violent et insolent; d'un homme qui

ταῦτ' εἶναι, καὶ πολλὰ ἂν εἶχέ τις αὐτὸν παραμυθήσασθαι· νῦν δὲ τοῦτο καὶ πάντων ἂν μοι δεινότατον συμβαίη, εἰ παρ' αὐτὰ μὲν τἀδικήματα οὕτως ὀργίλως καὶ πικρῶς καὶ χαλεπῶς ἅπαντες ἔχοντες ἐφαίνεσθε, ὥστε Νεοπτολέμου, καὶ Μνησαρχίδου, καὶ Φιλιππίδου, καὶ τινῶν τῶν σφόδρα τούτων πλουσίων, δεομένων καὶ ἐμοῦ καὶ ὑμῶν, ἐβοᾶτε μὴ ἀφεῖναι, καί, προσελθόντος μοι Βλεπαίου, τοῦ τραπεζίτου, τηλικοῦτ' ἀνεκράγετε, ὡς, τοῦτ' ἐκεῖνο, χρήματά μου ληψομένου, ὥστε με, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, φοβηθέντα τὸν ὑμέτερον θόρυβον, θοἰμάτιον προέσθαι, καὶ μικροῦ γυμνὸν ἐν τῷ χιτωνίσκῳ γενέσθαι, φεύγοντα ἐκεῖνον ἕλκοντά με· καὶ μετὰ ταῦτα ἀπαντῶντες· Ὅπως ἐπέξει τῷ μιαρῷ, καί, μὴ διαλύσῃ· θεάσονταί σε τί ποιήσεις Ἀθηναῖοι· τοιαῦτα, λέγοντες· ἐπειδὴ δὲ κεχειροτόνηται μὲν ὕβρις τὸ πρᾶγμα εἶναι, ἐν ἱερῷ δ' οἱ ταῦτα κρίνοντες καθεζόμενοι διέγνωσαν, διέμεινα δὲ κἀγώ, καὶ οὐ προὔδωκα οὔθ' ὑμᾶς, οὔτ' ἐμαυτόν, τηνικαῦτ' ἀποψηφιεῖσθε ὑμεῖς· μηδαμῶς. Πάντα γὰρ τὰ αἴσχιστα ἔνεστιν ἐν τῷ πράγματι, εἰμὶ δ' οὐ τούτων ὑμῖν ἄξιος. Πῶς γάρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κρίνων ἄνθρωπον, καὶ δοκοῦντα καὶ ὄντα βίαιον καὶ ὑβριστήν, ἡμαρτηκότα ἀσελγῶς ἐν πανηγύρει, μάρ-

τυρας τῆς ὕβρεως τῆς αὑτοῦ πεποιημένον οὐ μόνον ὑμᾶς, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐπιδημοῦντας ἅπαντας τῶν Ἑλλήνων;

Ἤκουσεν ὁ δῆμος τὰ πεπραγμένα τούτῳ. Τί οὖν; ὑμῖν καταχειροτονήσας παρέδωκεν. Οὐ τοίνυν οἷόν τε ἀφανῆ τὴν γνῶσιν ὑμῶν γενέσθαι, οὐδὲ λαθεῖν, οὐδ' ἀνεξέλαστον εἶναι, τί ποθ', ὡς ὑμᾶς τοῦ πράγματος ἐλθόντος, ἔγνωτε. Ἀλλ', ἐὰν μὲν κολάσητε, δόξετε σώφρονες εἶναι, καὶ καλοὶ, καὶ ἀγαθοὶ, καὶ μισοπόνηροι, ἂν δ' ἀφῆτε, ἄλλου τινὸς ἡττᾶσθαι. Οὐ γὰρ ἐκ πολιτικῆς αἰτίας, οὐδ' ὥσπερ Ἀριστοφῶν, ἀποδοὺς τοὺς στεφάνους, ἔλυσε τὴν προβολὴν, ἀλλ' ἐξ ὕβρεως, καὶ ἐκ τοῦ μηδὲν, ὧν πεποίηκεν, ἀναλῦσαι δύνασθαι, κρίνεται. Πότερον οὖν, τούτου γενομένου κρεῖττον ἦν αὖθις, ἢ νυνὶ κολάσαι; ἐγὼ μὲν οἴομαι νῦν. Κοινὴ γὰρ ἡ κρίσις, καὶ τἀδικήματα πάντ', ἐφ' οἷς κρίνεται, κοινά. Ἔτι δὲ οὐκ ἐμὲ ἔτυπτεν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μόνον οὗτος, οὐδὲ ὕβριζε τῇ διανοίᾳ τότε, ποιῶν ἃ ἐποίει, ἀλλ' ἅπαντας, ὅσουσπερ ἂν οἴηταί τις ἧττον ἐμοῦ δύνασθαι δίκην ὑπὲρ αὑτῶν λαβεῖν. Εἰ δὲ μὴ πάντες ἐπαίεσθε, μηδὲ πάντες ἐπηρεάζεσθε χορηγοῦντες, ἴστε δήπου τοῦθ', ὅτι οὐδὲ ἐχορηγεῖθ' ἅμα πάντες, οὐδὲ δύναιτ' ἂν οὐδέποθ' ὑμᾶς ἅμα πάντας μιᾷ χειρὶ οὐδεὶς προπηλακίσαι. Ἀλλ', ὅταν εἷς, ὁ παθὼν, μὴ λάβῃ δίκην, τόθ' ἕκαστον αὐτὸν

s'est porté aux plus grands excès dans une assemblée solennelle, en présence et sous les yeux, non-seulement des Athéniens, mais des autres Grecs qui assistaient au spectacle ?

Le peuple a été instruit de ses violences, et qu'a-t-il fait ? il l'a condamné, et vous l'a livré. Il ne vous est donc pas possible de tenir votre décision secrète, d'empêcher qu'elle ne soit éclairée, qu'on n'examine ce que vous aurez prononcé dans une affaire portée à votre tribunal. Si vous punissez le coupable, on vous regardera comme des hommes sages, courageux et fermes, ennemis des méchans : si vous le renvoyez absous, on dira que vous avez cédé à quelque motif particulier. Portée devant le peuple, l'affaire de Midias n'a pas été civilisée comme celle d'Aristophon, qui a arrêté toute poursuite, en se hâtant de remettre des couronnes au temple de Minerve [41] : il est accusé d'avoir insulté un citoyen, de s'être porté à des excès qu'il lui est impossible de réparer lui-même. Le crime étant avéré, est-ce dans un autre tems ou à présent qu'on doit punir le coupable ? C'est à présent, je pense, puisque l'accusation et les délits intéressent tous les citoyens. Non, en me traitant comme il a fait, ce n'est pas moi seulement qu'il avait intention de frapper et d'outrager, mais tous ceux qui peuvent avoir moins de crédit que moi pour le faire punir. Si vous ne fûtes pas offensés tous et maltraités dans la fonction de chorége, c'est, sans

doute, que vous ne pouvez tous exercer en même tems cette fonction, et que d'ailleurs la main d'un seul homme ne pourrait vous frapper tous à la fois. Lorsqu'un citoyen insulté n'obtient pas réparation, chacun doit s'attendre à être l'objet de la première insulte. Il ne faut donc pas être indifférent sur de pareils délits, ni attendre que la violence arrive jusqu'à soi, mais la prévenir du plus loin qu'il est possible. Midias me hait; un autre peut haïr chacun de ceux qui m'écoutent : souffrirez-vous donc que votre ennemi, quel qu'il puisse être, ait le pouvoir de vous traiter aussi outrageusement que m'a traité Midias? je ne le pense pas. Et moi, ô Athéniens, serais-je abandonné à la merci d'un homme?

Faites cette réflexion : tout-à-l'heure, dès que la séance sera levée, chacun de vous s'en retournera dans sa maison, l'un plus tôt, l'autre plus tard, avec la plus grande sécurité, sans regarder autour de soi, soit qu'il rencontre un ami ou un ennemi, un citoyen du commun ou un citoyen puissant, un homme fort ou un homme faible; en un mot, sans éprouver la moindre inquiétude. Pourquoi? c'est que, rempli d'assurance, et plein de la confiance qu'inspire une sage police, il est intimement persuadé qu'il ne sera attaqué, insulté, frappé par personne. Et vous ne m'accorderez pas, avant de quitter le tribunal, la sûreté qui vous accompagnera en retournant chez vous! Après les outrages

χρὴ προσδοκᾷν τὸν πρῶτον μετὰ ταῦτ' ἀδικησόμενον γενήσεσθαι, καὶ μὴ παρορᾷν τὰ τοιαῦτα, μηδ' ἐφ' ἑαυτὸν ἐλθεῖν περιμένειν, ἀλλ' ὡς ἐκ πλείστου φυλάττεσθαι. Μισεῖ Μειδίας ἴσως ἐμὲ, ὑμῶν δέ γε ἕκαστον ἄλλος τις. Ἆρ' οὖν συγχωρήσαιτ' ἂν τοῦτον, ὅστις ἐστὶν ἕκαστος ὁ μισῶν, κύριον γενέσθαι τοῦ ταῦθ', ἅπερ οὗτος ἐμὲ, ὑμῶν ἕκαστον ποιῆσαι; ἐγὼ μὲν οὐκ οἴομαι. Μὴ τοίνυν μηδ' ἐμὲ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πρόεσθε τούτῳ.

Ὁρᾶτε δέ· αὐτίκα δὴ μάλα, ἐπειδὰν ἀναστῇ τὸ δικαστήριον, εἷς ἕκαστος ὑμῶν, ὁ μὲν θᾶττον ἴσως, ὁ δὲ σχολαίτερον, οἴκαδ' ἄπεισιν, οὐδέν γε φροντίζων, οὐδὲ μεταστρεφόμενος, οὐδὲ φοβούμενος, οὔτ' εἰ φίλος, οὔτ' εἰ μὴ φίλος αὐτῷ συντεύξεταί τις, οὐδέ γε εἰ μέγας ἢ μικρὸς, οὐδ' εἰ ἰσχυρὸς ἢ ἀσθενὴς, οὐδὲ τῶν τοιούτων οὐδέν· τί δήποτε; ὅτι τῇ ψυχῇ τοῦτ' οἶδε, καὶ θαῤῥεῖ, καὶ πεπίστευκε τῇ πολιτείᾳ, μηδένα αὐτὸν ἕλξειν, μηδ' ὑβριεῖν, μηδὲ τυπτήσειν. Εἶτ', ἐφ' ἧ ἀδείᾳ αὐτοὶ πορεύεσθε, ταύτην οὐ βεβαιώσαντες ἐμοὶ βαδιεῖσθε; καὶ τίνι χρή με λογισμῷ περιεῖναι, ταῦτα παθόντα, καὶ ζῆν, εἰ περιόψεσθέ με νῦν ὑμεῖς; Θάῤῥει, νὴ Δία, φήσειέ τις ἄν· οὐ γάρ ἔτ' οὐδὲν ὑβρισθήσῃ. Ἐὰν δὲ, τότ' ὀργιεῖσθε, νῦν ἀφέντες; Μηδαμῶς,

ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μὴ προδῶτε μήτ' ἐμὲ, μήθ' ὑμᾶς αὐτοὺς, μήτε τοὺς νόμους. Καὶ γὰρ αὐτὸ τοῦτο εἰ θέλοιτε σκοπεῖν καὶ ζητεῖν, ὅτῳ ποτ' εἰσὶν ὑμῶν οἱ ἀεὶ δικάζοντες ἰσχυροὶ καὶ κύριοι τῶν ἐν τῇ πόλει πάντων, ἄν τε διακοσίους, ἄν τε χιλίους, ἄν θ' ὁποσουσοῦν ἡ πόλις καθίσῃ, οὔτε τῷ μεθ' ὅπλων εἶναι συντεταγμένοι μόνοι τῶν ἄλλων πολιτῶν εὕροιτ' ἂν, οὔτε τῷ τὰ σώματ' ἄριστα ἔχειν καὶ μάλιστα ἰσχύειν τοὺς δικάζοντας, οὔτε τῷ τὴν ἡλικίαν εἶναι νεώτατοι, οὔτε τῶν τοιούτων οὐδενὶ, ἀλλὰ τῷ τοὺς νόμους ἰσχύειν. Ἡ δὲ τῶν νόμων ἰσχὺς τίς ἐστιν; Ἆρ' ἐάν τις ὑμῶν ἀδικούμενος ἀνακράγῃ, προσδραμοῦνται καὶ παρέσονται βοηθοῦντες; οὔ· γράμματα γὰρ γεγραμμένα ἐστὶ, καὶ οὐχὶ δύναιντ' ἂν τοῦτο ποιῆσαι. Τίς οὖν αὐτῶν ἡ δύναμίς ἐστιν; ὑμεῖς ἐὰν βεβαιῶτε αὐτοὺς, καὶ παρέχητε κυρίους ἀεὶ τῷ δεομένῳ. Οὐκοῦν οἱ νόμοι τε ὑμῖν εἰσὶν ἰσχυροὶ, καὶ ὑμεῖς τοῖς νόμοις. Δεῖ τοίνυν τούτοις βοηθεῖν ὁμοίως, ὥσπερ ἂν αὐτῷ τις ἀδικουμένῳ, καὶ τὰ τῶν νόμων ἀδικήματα κοινὰ νομίζειν, ἐφ' ὅτου περ ἂν λαμβάνηται, καὶ μήτε λειτουργίας, μήτε ἔλεον, μήτε ἄνδρα μηδένα, μήτε τέχνην

que j'ai essuyés, dans quel espoir pourrai-je survivre, si vous me laissez à présent sans vengeance? Ne craignez rien, me dira-t-on, vous ne serez plus outragé. Mais, si je le suis, punirez-vous alors le coupable, si vous l'épargnez à présent? Au nom des dieux, ne trahissez pas ma cause, qui est la vôtre et celle des lois. Car enfin, si vous voulez examiner ce qui assure aux juges des tribunaux, en quelque nombre qu'ils soient, l'autorité imposante qui les rend arbitres absolus de tous les habitans de cette ville, vous verrez que ce n'est ni la terreur des armes, ni la force du corps, ni la vigueur de l'âge, en un mot, rien autre chose que le pouvoir des lois. Et le pouvoir des lois, d'où procède-t-il? Entendent-elles les cris d'un citoyen attaqué? accourent-elles à son secours? non. Elles ne sont par elles-mêmes que des écritures mortes, dépourvues de toute faculté d'agir. Qu'est-ce donc qui fait leur pouvoir? c'est votre fidélité à les maintenir par l'exécution, et à les représenter dans toute leur force autant de fois qu'on les implore. Vous n'avez donc d'autorité que par les lois, comme les lois n'ont de pouvoir que par vous. Chacun des juges doit donc secourir les lois attaquées, comme on le secourrait, s'il l'était lui-même. Les délits commis contre elles, quel que soit le coupable, doivent être, à ses yeux, des délits qui intéressent la sûreté commune; et il est de sa religion d'empêcher que nulle charge publique,

nulle pitié, nul crédit, nul artifice, que rien, en un mot, ne donne droit à personne de les violer impunément.

Ceux d'entre vous qui étaient au spectacle, ont accueilli Midias par des clameurs, quand il est entré sur le théâtre, lui ont prodigué toutes les marques d'indignation. Vous donc qui, avant qu'on eût convaincu l'auteur de l'offense, étiez animés contre lui, exhortiez l'offensé à le poursuivre, qui applaudissiez quand je le dénonçais au peuple; maintenant qu'il est convaincu, qu'il a été condamné par le peuple assemblé dans le temple de Bacchus, que ses autres violences sont dévoilées, que vous êtes nommés juges, que tout dépend de vos suffrages; balancerez-vous à venger mes injures, à satisfaire le peuple, à rendre les autres plus modérés, et à établir pour la suite votre sûreté propre, en faisant de Midias un exemple qui effraye à jamais les hommes outrageux?

Touchés de toutes les raisons que j'ai alléguées, pénétrés de respect pour le dieu dont Midias est convaincu d'avoir violé la fête, infligez-lui la peine qu'il mérite, par une sentence telle que la demandent de vous les lois, la justice et la religion.

μηδεμίαν εὑρῆσθαι, μήτ᾽ ἄλλο μηδὲν, δι᾽ ὅτου παραβάς τις τοὺς νόμους οὐ δώσει δίκην.

Ὑμῶν οἱ θεώμενοι τοῖς Διονυσίοις εἰσιόντα εἰς τὸ θέατρον τοῦτον ἐσυρίττετε, καὶ ἐκλώζετε· ὥστε, ἃ μίσους ἐστὶ σημεῖα, ταῦτ᾽ ἐποιεῖτε, οὐδὲν ἀκηκοότες πω περὶ αὐτοῦ παρ᾽ ἐμοῦ· εἶτα, πρὶν μὲν ἐλεγχθῆναι τὸ πρᾶγμα, ὠργίζεσθε, προὐκαλεῖσθε ἐπὶ τιμωρίαν τὸν παθόντα, ἐκροτεῖθ᾽ ὅτε προὐβαλόμην αὐτὸν ἐν τῷ δήμῳ, ἐπειδὴ δ᾽ ἐξελήλεγκται, καὶ προκατέγνωκεν ὁ δῆμος τούτου εἰς ἱερὸν καθεζόμενος, καὶ τἄλλα προσεξήτασται τὰ πεπραγμένα τῷ μιαρῷ τούτῳ, καὶ δικάσοντες εἰλήχατε, καὶ πάντ᾽ ἐστὶν ἐν ὑμῖν μιᾷ ψήφῳ διαπράξασθαι, νῦν ὀκνήσετε ἐμοὶ βοηθῆσαι, τῷ δήμῳ χαρίσασθαι, τοὺς ἄλλους σωφρονίσαι, μετὰ πολλῆς αὐτοὶ τὸ λοιπὸν ἀσφαλείας διάγειν, παράδειγμα ποιήσαντες τοῦτον τοῖς ἄλλοις;

Πάντων οὖν ἕνεκα τῶν εἰρημένων, καὶ μάλιστα τοῦ θεοῦ χάριν, περὶ οὗ τὴν ἑορτὴν ἀσεβῶν οὗτος ἥλωκε, τὴν ὁσίαν καὶ δικαίαν θέμενοι ψῆφον, τιμωρήσασθε τοῦτον.

NOTES

DE LA HARANGUE DE DÉMOSTHÈNE

CONTRE MIDIAS.

[1] Ces fêtes de la lune et du soleil s'appelaient *thargélies*.

[2] Le passage de la déposition de l'orfèvre à la phrase suivante, me paraît un peu brusque, et je serais assez porté à croire qu'il manque ici une phrase ou deux. L'orateur devait au moins avertir ses juges qu'il était inutile de leur prouver des faits qui s'étaient passés à la vue de tout le monde, dont ils étaient parfaitement instruits, et que l'accusé lui-même ne pouvait nier. Il devait leur rappeler, en peu de mots, les persécutions et les insultes qu'il avait essuyées de la part de Midias, avant de paraître sur le théâtre, et lorsqu'il y avait paru.

[3] *On a insulté....* Le grec : *on a insulté votre couronne commune.* Lorsque les thesmothètes s'assemblaient pour juger de quelque affaire, ils portaient sur la tête une couronne, qui était comme la marque de la dignité de leur place.

[4] Érechthée, sixième roi d'Athènes; Pandion, cinquième roi de la même ville; ils avaient donné leurs noms aux tribus Érechthéide et Pandionide.

[5] Ici le raisonnement de Démosthène est captieux. Il y avait deux lois; l'une qui autorisait à citer devant le juge, avant qu'il parût sur le théâtre, ou après qu'il y avait paru, un étranger qui se mettait parmi les personnages du chœur : le juge examinait s'il était vraiment étranger; et, après un examen suffisant, il le condamnait à une amende : l'autre, qui défendait de le citer lorsqu'il était sur le théâtre, en exercice, une couronne sur la tête. Démosthène, pour fortifier son raisonnement par une antithèse, mêle les deux lois au lieu de les distinguer. *Celui*, dit-il, *qui aura cité devant le juge un personnage de chœur*, *quoique autorisé par la loi*, *subira une peine.* S'il est autorisé par la loi, il ne subira pas de peine : s'il subit une peine, c'est qu'il n'était pas autorisé par la loi.

[6] La loi, pour les citoyens diffamés, était différente de celle pour les étrangers. On pouvait citer ceux-ci devant le juge avant qu'ils parus-

sent sur le théâtre, ou après qu'ils y avaient paru, mais non pas les autres : il fallait les expulser soi-même du théâtre.

[7] C'est, sans doute, le même Philostrate dont il est parlé dans le discours contre Nééra. Voici la réflexion d'Ulpien sur cet endroit. Chabrias, dit-il, avait persuadé aux Athéniens de secourir les Thébains qui étaient en péril : ceux-ci, peu reconnaissans, leur enlevèrent Orope, ville voisine de Thèbes. Le général fut soupçonné d'avoir favorisé leur usurpation, et en conséquence accusé comme traître.

[8] Quintilien (VI. 1. 17), Longin, et d'autres rhéteurs encore, ont loué à l'envi cet endroit de la harangue, et en ont expliqué les beautés. Je les ai senties ces beautés, je m'en suis pénétré, et j'ai tâché de les faire sentir dans ma traduction. Voyez Longin, *Traité du sublime*, chap. 17, où il parle du mélange des figures.—[Il n'est pas trop sûr que le *Traité du Sublime* soit de Longin : Voyez la *Biographie Universelle*, au mot *Longin*, et M. Wolf dans ses *Analekten*, T. 2. *Addit. de l'Edit.*]

[9] Nous avons encore les plaidoyers que Démosthène composa contre ses tuteurs, dont le principal et celui qui avait le plus malversé était un nommé Aphobus. — Plus bas, *c'était Thrasyloque*..... Il est parlé de Thrasyloque et de l'échange, dans le second discours contre Aphobus.

[10] Voyez, pour tout cet endroit, l'article des arbitres, dans le traité sur les lois et la jurisdiction d'Athènes, que nous avons mis dans le premier volume.

[11] On devait prêter serment, lorsqu'on revenait par opposition ; Midias ne le prêtait pas, afin que Straton restât tranquille, et que par-là il pût le prendre en défaut, et l'attaquer sans qu'il se défendît.

[12] *Un arbitre*, un homme qu'il avait choisi lui-même pour juger son différend avec Démosthène. — *A été entièrement diffamé.* Il y avait des diffamations qui n'ôtaient qu'une partie des droits des citoyens, d'autres qui les ôtaient tous.

[13] Il faut distinguer *revenir par appel*, appeler de la décision d'un tribunal à un autre tribunal, et *revenir par opposition*, c'est-à-dire, empêcher l'exécution d'une sentence obtenue par défaut. On ne pouvait appeler de la décision d'un arbitre qu'on avait choisi soi-même; mais on pouvait empêcher l'effet de la condamnation par défaut, en montrant, par de bonnes raisons, qu'on n'avait pu se présenter. — Dix mines ou mille drachmes, c'était la même somme exprimée différemment, à peu près cinq cents livres de notre monnaie.

[14] *Une obole.* Le texte dit, οὐδὲ χαλκοῦν. Le *Chalcous* était la huitième partie d'une obole. (*Note de l'Édit.*)

[15] C'est sans doute un autre Euctémon que celui dont il est parlé dans les harangues contre Timocrate et contre Androtion.

[16] Cette calomnie, comme nous voyons ensuite, avait été forgée par Midias dans l'intervalle de la condamnation du peuple au jugement actuel.

[17] *Faire des réflexions à quelqu'un* n'est pas plus exact qu'*observer à quelqu'un*, *faire des observations à quelqu'un*. Auger devait écrire, *faire faire quelques réflexions*, *soumettre quelques réflexions*. (*Note de l'Editeur.*)

[18] Plutarque et sa perfidie sont suffisamment connus par les discours précédens. Voyez T. 1, p. 540.

[19] Jeux néméens, jeux célébrés en l'honneur de Jupiter, près de la forêt Némée, dans le Péloponèse. Ces jeux furent établis ou renouvelés par Hercule, après qu'il eut tué le lion de la forêt Némée. — *Déesses redoutables*, les furies qui avaient un autel dans le sénat de l'aréopage. Ainsi Démosthène, accusé de meurtre par Midias, avait été choisi par le sénat de l'aréopage, ce tribunal célèbre qui connaissait surtout du meurtre, pour sacrifier aux Furies, vengeresses des meurtres.

[20] Auger a suivi la mauvaise leçon λαλῶν. H. Etienne avait restitué déjà, d'après les manuscrits, ἀλῶν μὲν κοινωνήσας, excellente leçon que Reiske avait presque trouvée par conjecture, et que M. Spalding a reçue dans son édition. (*Note de l'Editeur.*)

[21] Argoura, ville d'Eubée, dans le territoire de Chalcide, auprès de laquelle les Athéniens firent une expédition.

[22] *Porté sur une mule ;* ce qui était une mollesse pour un homme et pour un guerrier : il n'y avait que les femmes qui se servissent de cette monture. — *Inconnus dans nos camps :* en grec, *sur lesquels les collecteurs levaient un impôt.* il y avait certains objets, surtout ceux de luxe, sur lesquels on levait un impôt. Cet impôt était à peu près la cinquantième partie du prix de la chose. Les collecteurs étaient nommés en conséquence, πεντηκοστολόγοι, *quinquagesimæ collectores.*

[23] Ce n'est pas assurément le même Polyeucte dont l'orateur parle dans la neuvième Philippique, comme d'un excellent citoyen. On verra plus loin un discours contre Timocrate. — (Et pourquoi ne serait-ce pas le même Polyeucte? Est-ce que dans les grandes affaires, est-ce que dans le gouvernement, les mêmes hommes sont toujours amis, sont longtems amis ? *Addition de l'Editeur.*)

[24] Alcibiade est connu dans l'histoire comme un des hommes les plus singuliers qu'ait produits la Grèce ; il joignait toutes sortes de vices à d'excellentes qualités, plus brillantes néanmoins que solides : égale-

ment funeste et utile à sa patrie, il lui rendit les services les plus importans, et lui causa les plus grands maux. — *Du côté de sa mère....* Le savant Paulmier prétend, d'après Plutarque, et surtout d'après Andocide, que Démosthène s'est trompé, ou a affecté de se tromper, en disant qu'Alcibiade était de la famille d'Hipponique du côté de sa mère. Il avait épousé Hipparète, fille d'Hipponique, sœur de Callias. C'était donc son fils, et non pas lui, qui était de la famille d'Hipponique par sa mère. — L'histoire ne spécifie pas dans quelles circonstances il combattit pour Athènes avant son bannissement, deux fois à Samos, et une troisième fois dans l'enceinte même de la ville. — M. Spalding cherche à expliquer cette généalogie d'Alcibiade; mais il ne nous paraît pas avoir réussi à concilier Démosthène avec les historiens. La mémoire de Démosthène aura ici été infidèle. Qu'*il ait affecté* de se tromper, comme le prétend Paulmier de Grantemesnil, cela manque de vraisemblance. *Addition de l'Editeur.*)

[25] *En exposant sa personne, et non en déboursant de l'argent, ou en débitant des discours.* On sent que ces traits tombent sur Midias.

[26] Il y avait dans Athènes beaucoup d'hermès, ou de statues de Mercure: on les mutila toutes pendant une nuit. Alcibiade fut accusé d'avoir été complice, ou même auteur de cette impiété.

[27] Démosthène prétend que Midias était Barbare d'origine. Eschine lui fait à lui-même un pareil reproche.

[28] Nous avons déjà observé que les panathénées étaient des fêtes qui se célébraient à Athènes en l'honneur de Minerve, avec beaucoup de pompe et d'appareil. Nous avons observé pareillement qu'on distribuait par classes les plus riches citoyens pour avancer les contributions, ou pour équiper des navires. Chaque classe avait son chef, dont la fonction, sans doute, était de recueillir les contributions de sa classe.

[29] Eschine parle de l'affaire de Tamynes dans son discours sur la couronne, et dans celui contre Timarque.

[30] Styre, ville d'Eubée.

[31] Le nom du bourg manque au nom de Pamphile.

[32] En grec, *de la galère paralienne*, destinée particulièrement à des usages de religion, et servant aussi à porter aux généraux les ordres de la république.

[33] Dans la guerre sociale, dit Ulpien, les Athéniens avaient décidé qu'on pillerait tous les vaisseaux marchands des ennemis qu'on rencontrerait. Midias pilla des vaisseaux des Cyzicéniens qui étaient amis d'Athènes. Ceux-ci vinrent se plaindre et redemander leurs marchandises. Midias vint à bout, par ses intrigues, de les faire renvoyer sans qu'ils eussent obtenu

réparation. De retour chez eux, ils engagèrent leur ville à déclarer la guerre aux Athéniens. — Dioclès, général Athénien, qui fit la guerre aux Thébains, et conclut avec eux un traité.

[34] J'ai cru devoir transposer ici une petite phrase, afin que les idées se lient mieux. C'est peut-être en grec une faute de copiste.

[35] *Mystères* est le nom qu'on donnait aux fêtes de Cérès.

[36] Il ne faut pas oublier, dans tout cet endroit, ce que nous avons observé dans le sommaire, que les délits concernant les fêtes de Bacchus étaient jugés d'abord par le peuple assemblé tumultuairement dans le temple de ce dieu, pour être portés ensuite à un tribunal plus tranquille.

[37] Nous avons déjà dit, dans ce qui précède (Voyez T. IV, p. 459, note 43), que Butès était un ancien sacrificateur d'Athènes.

[38] Cette mauvaise locution a déjà été relevée plus haut, note 17. (*Note de l'Éditeur.*)

[39] *Quoi qu'il en arrive*, c'est-à-dire, qu'ils soient choqués ou non que je révèle leur secret.

[40] C'est Eubulus qu'il désigne sans le nommer.

[41] Aristophon, suivant Ulpien, avait été préposé à la levée des impôts; il garda pour lui les dîmes de Minerve, avec lesquelles on devait consacrer des couronnes dans le temple de cette déesse. Accusé par Eubulus, il prévint le jugement, et mit des couronnes dans le temple.

SOMMAIRE
DU PLAIDOYER DE DÉMOSTHÈNE
CONTRE CONON.

Quoique ce discours soit un plaidoyer particulier, je le donne parmi les plaidoyers publics, parce que le citoyen qui a été outragé, et qui intente à l'auteur de l'outrage un procès civil, aurait pu, comme il dit lui-même, le poursuivre criminellement, par la voie extraordinaire, par une action publique. Je le place après la harangue contre Midias, à cause du rapport qu'il a avec cette harangue. L'orateur, dans l'un et l'autre discours, attaque avec force un insolent et un audacieux, qui ne craint pas d'insulter et d'outrager des citoyens sans aucune réserve; il montre combien il importe à la société que de pareils excès ne soient pas autorisés. Le plaidoyer contre Conon est sans doute inférieur à la harangue contre Midias : cependant, il y a des beautés qui ont frappé les anciens rhéteurs, qui le citent assez souvent. Voici quel en est le sujet :

Un certain Ariston avait été maltraité de la manière la plus indigne par un nommé Conon, et par ses fils. Il attaque le père en justice, comme le principal auteur des mauvais traitemens qu'il a essuyés; il expose l'origine de l'inimitié qui est entre lui et Conon : les excès auxquels ce méchant homme s'est porté à son égard; comment il l'a battu et frappé lui-même; comment ses fils, et d'autres qu'il animait par ses discours et son exemple, l'ont traité de façon qu'il a couru des risques pour ses jours; il confirme les faits qu'il rapporte, par la déposition de témoins dignes de foi; il détruit les moyens de défense de l'accusé, s'efforce d'ôter toute créance à ses témoins, et finit par exhorter les juges à le venger, à punir les coupables comme ils le méritent.

ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ

Ο ΚΑΤΑ ΚΟΝΩΝΟΣ

ΑΙΚΙΑΣ ΛΟΓΟΣ.

ΥΒΡΙΣΘΕΙΣ, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, καὶ παθὼν ὑπὸ Κόνωνος τουτουὶ τοιαῦτα, ὥστε, πολὺν χρόνον πάνυ, μήτε τοὺς οἰκείους, μήτε τῶν ἰατρῶν μηδένα προσδοκᾶν περιφεύξεσθαί με, ὑγιάνας καὶ σωθεὶς ἀπροσδοκήτως, ἔλαχον αὐτῷ τὴν δίκην τῆς αἰκίας ταυτηνί. Πάντων δὲ τῶν οἰκείων, καὶ τῶν φίλων, οἷς συνεβουλευόμην, ἔνοχον μὲν φασκόντων αὐτὸν ἐκ τῶν πεπραγμένων εἶναι, καὶ τῇ τῶν λωποδυτῶν ἀπαγωγῇ, καὶ ταῖς τῆς ὕβρεως γραφαῖς, συμβουλευόντων δέ μοι καὶ παραινούντων μὴ μείζω πράγματα, ἢ δυνήσομαι φέρειν, ἐπάγεσθαι, μηδ᾽, ὑπὲρ τὴν ἡλικίαν ἣν ἔχων ἐπεπόνθειν, ἐγκαλοῦντα φαίνεσθαι, οὕτως ἐποίησα, καὶ δι᾽ ἐκείνους ἰδίαν ἔλαχον δίκην, ἥδιστ᾽ ἂν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, θανάτου κρίνας τουτονί. Καὶ τούτου συγγνώμην ἕξετε, εὖ οἶδ᾽ ὅτι, πάντες, ἐπειδὰν ἃ πέπονθ᾽ ἀκούσητε· δεινῆς γὰρ οὔσης τῆς τότε συμβάσης ὕβρεως, οὐκ ἐλάττων ἡ μετὰ ταῦτ᾽ ἀσέλγειά ἐστι τουτουί. Ἀξιῶ δὲ, καὶ δέομαι πάντων ὁμοίως ὑμῶν, πρῶτον

PLAIDOYER
DE DÉMOSTHÈNE
CONTRE CONON.

ATHÉNIENS, attaqué par Conon, traité par lui si outrageusement, que tous mes proches et les médecins même me regardèrent long-tems comme désespéré; rétabli enfin contre tout espoir, je l'accuse en ce jour pour fait de violence. Tous mes parens et tous mes amis que j'ai consultés, en convenant que, d'après les excès de mon adversaire, j'aurais pu le traîner en prison comme malfaiteur, ou l'attaquer, par une action publique, pour fait d'outrage, m'ont conseillé de ne rien entreprendre au-delà de mes forces, de ne pas former une accusation au-dessus de mon âge. J'ai donc pris le parti le plus doux; et, d'après leurs conseils, j'intente à Conon un procès civil, quoique j'eusse bien voulu le poursuivre criminellement. J'espère que vous me pardonnerez cette animosité, quand vous saurez tout ce que j'ai eu à souffrir de ce méchant homme, quand je vous aurai montré que, par les derniers traits de son audace, il a mis le comble à toutes les insultes atroces qu'il m'avait déjà faites. Écoutez, je vous en supplie, avec bienveillance,

le récit des injures que j'ai essuyées ; et, si je vous parais avoir été outragé contre toute règle, contre toute justice, soyez-moi favorables, je vous en conjure ; daignez faire droit sur mes plaintes. Je reprendrai les choses dès l'origine, et je les raconterai le plus briévement que je pourrai.

Il y a trois ans que je partis avec d'autres pour Panacte [1], où nous étions envoyés en garnison. Les fils de Conon, pour mon malheur, ayant leur tente près de la mienne, ce voisinage fut la cause de notre inimitié et de nos débats, comme vous l'allez entendre. Aussitôt après le diner, ils se mettaient à boire jusqu'à la fin du jour, et ils n'ont cessé tant que nous avons été en garnison. Moi, je vivais à Panacte comme je vis à Athènes : pour eux, on les voyait déjà pris de vin à l'heure où les autres se mettent à table. Ils commencèrent donc par insulter mes esclaves à plusieurs reprises, et m'insultèrent bientôt moi-même. Sous prétexte que mes gens les aveuglaient de fumée en préparant le repas, et qu'ils les accablaient d'injures, ils les frappaient, les couvraient de toutes leurs immondices, leur faisaient, en un mot, mille insultes, plus grossières les unes que les autres. Sensible à toutes ces insolences, je me contentai d'abord de me plaindre à eux-mêmes ; mais, comme ils se moquaient de mes représentations, et qu'ils continuaient toujours, j'allai trouver le général, non pas seul, mais accompagné de ceux avec lesquels

μὲν εὐνοϊκῶς ἀκοῦσαί μου περὶ ὧν πέπονθα λέγοντος, εἶτ᾽, ἐὰν ἠδικῆσθαι καὶ παρανενομῆσθαι δοκῶ, βοηθῆσαί μοι τὰ δίκαια. Ἐξ ἀρχῆς δ᾽ ὡς ἕκαστα πέπρακται, διηγήσομαι πρὸς ὑμᾶς, ὡς ἂν οἷόστε ὦ, διὰ βραχυτάτων.

Ἐξήλθομεν, ἔτος τουτὶ τρίτον, εἰς Πάνακτον φρουρᾶς ἡμῖν προγραφείσης. Ἐσκήνωσαν οὖν οἱ υἱεῖς οἱ Κόνωνος τουτουῒ ἐγγὺς ἡμῶν, ὡς οὐκ ἂν ἐβουλόμην· ἡ γὰρ ἐξ ἀρχῆς ἔχθρα καὶ τὰ προσκρούσματ᾽ ἐκεῖθεν ἡμῖν συνέβη· ἐξ ὧν δ᾽, ἀκούσεσθε. Ἔπινον ἑκάστοτε οὗτοι τὴν ἡμέραν, ἐπειδὰν τάχιστα ἀριστήσειαν, ὅλην, καὶ τοῦθ᾽, ἕως περ ἦμεν ἐπὶ τῇ φρουρᾷ, διετέλουν ποιοῦντες· ἡμεῖς δ᾽, ὥσπερ ἐνθάδ᾽ εἰώθαμεν, οὕτω διήγομεν καὶ ἔξω. Ἣν οὖν δειπνοποιεῖσθαι τοῖς ἄλλοις ὥραν συμβαίνοι, ταύτην ἂν ἤδη ἐπαροίνουν οὗτοι, τὰ μὲν πολλὰ εἰς τοὺς παῖδας ἡμῶν, τοὺς ἀκολούθους, τελευτῶντες δὲ καὶ εἰς ἡμᾶς αὐτούς. Φήσαντες γὰρ καπνίζειν αὐτοὺς ὀψοποιουμένους τοὺς παῖδας, ἢ κακῶς λέγειν ὅ, τι τύχοιεν, ἔτυπτον, καὶ τὰς ἀμίδας κατεσκεδάννυον, καὶ προσεούρουν, καὶ ἀσελγείας καὶ ὕβρεως οὐδ᾽ ὁτιοῦν ἀπέλειπον. Ὁρῶντες δ᾽ ἡμεῖς ταῦτα, καὶ λυπούμενοι, τὸ μὲν πρῶτον ἀπεπεμψάμεθα· ὡς δ᾽ ἐχλεύαζον ἡμᾶς καὶ οὐδ᾽ ἐπαύοντο, τῷ στρατηγῷ τὸ πρᾶγμα εἴπομεν κοινῇ πάντες οἱ σύσσιτοι προσελθόντες, οὐκ ἐγὼ τῶν ἄλλων ἔξω. Λοιδορηθέντος δ᾽

On lit les dépositions.

Telles sont, Athéniens, les injures que j'ai cru devoir négliger. Quelque tems après, sur le soir, comme je me promenais, suivant ma coutume, dans la place publique, avec Phanostrate qui est de mon âge, Ctésias, fils de Conon, étant pris de vin, passe du côté de Léocorie [2], près de la maison de Pythodore. Dès qu'il nous apperçoit, il jette un cri, et, murmurant tout bas, comme un homme ivre, quelques mots que je ne pus entendre, il s'avança jusqu'à Mélite. Là, je l'ai su depuis, s'étaient rassemblés pour boire, dans la maison du foulon Pamphile, Conon, un certain Théotime, Archibiade, Spinthare, fils d'Eubulus, Théogène, fils d'Andromène, et plusieurs autres. Ctésias leur fait quitter table, et les amène dans la place publique. A notre retour du temple de Proserpine, tout en nous promenant, nous passons près de Léocorie; nous nous trouvons à leur rencontre, et au milieu de leur troupe. Un inconnu se jette sur Phanostrate, et se saisit de sa personne; je suis attaqué par Conon, par son fils, par le fils d'Andromène, qui, tous trois, après m'avoir dépouillé, me renversent, et me traînent dans la boue. Sautant sur mon corps et me faisant mille outrages, ils me déchirèrent la lèvre, me remplirent les yeux de sang, et me laissèrent dans un état où je ne pouvais ni me lever, ni dire une parole. Couché par terre,

ΜΑΡΤΥΡΙΑΙ.

Ὧν μὲν τοίνυν οὐδένα ᾤμην δεῖν λόγον ποιήσασθαι, ταῦτ' ἐστί· χρόνῳ δ' ὕστερον οὐ πολλῷ περιπατοῦντος, ὥσπερ εἰώθειν, ἑσπέρας ἐν ἀγορᾷ μου μετὰ Φανοστράτου τοῦ Κηφισιέως, τῶν ἡλικιωτῶν τινός, παρέρχεται Κτησίας, ὁ υἱὸς ὁ τούτου, μεθύων, κατὰ τὸ Λεωκόριον, ἐγγὺς τῶν Πυθοδώρου. Κατιδὼν δ' ἡμᾶς, καὶ κραυγάσας, καὶ διαλεχθείς τι πρὸς αὑτὸν οὕτως, ὡς ἂν μεθύων, ὥστε μὴ μαθεῖν ὅ, τι λέγοι, παρῆλθε πρὸς Μελίτην ἄνω. Ἔπινον γὰρ ἐνταῦθα (ταῦτα γὰρ ὕστερον ἐπυθόμεθα), παρὰ Παμφίλῳ τῷ κναφεῖ, Κόνων οὑτοσί, Θεότιμός τις, Ἀρχεβιάδης, Σπίνθαρος ὁ Εὐβούλου, Θεογένης ὁ Ἀνδρομένους, πολλοί τινες, οὓς ἐξαναστήσας, ὁ Κτησίας ἐπορεύετο εἰς τὴν ἀγοράν. Καὶ ἡμῖν συμβαίνει ἀναστρέφουσιν ἀπὸ τοῦ Φερρεφαττίου καὶ περιπατοῦσι, πάλιν κατ' αὐτό πως τὸ Λεωκόριον εἶναι, καὶ τούτοις περιτυγχάνομεν. Ὡς δ' ἀνεμίχθημεν, εἷς μὲν αὐτῶν, ἀγνώς τις, τῷ Φανοστράτῳ προσπίπτει, καὶ κατεῖχεν ἐκεῖνον· Κόνων δ' οὑτοσί, καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ, καὶ ὁ Ἀνδρομένους υἱός, ἐμοὶ περιπεσόντες, τὸ μὲν πρῶτον ἐξέδυσαν, εἶθ', ὑποσκελίσαντες, καὶ ῥάξαντες εἰς τὸν βόρβορον, οὕτω διέθηκαν, ἐναλλόμενοι καὶ ὑβρίζοντες, ὥστε τὸ μὲν

χεῖλος διακόψαι, τοὺς δ' ὀφθαλμοὺς συγκλεῖσαι· οὕτω δὲ κακῶς ἔχοντα κατέλειπον, ὥστε μήτε ἀναστῆναι, μήτε φθέγξασθαι δύνασθαι. Κείμενος δ' αὐτῶν ἤκουον πολλὰ καὶ δεινὰ λεγόντων. Καὶ τὰ μὲν ἄλλα καὶ βλασφημίαν ἔχει τινὰ, ἃ καὶ ὀνομάζειν ὀκνήσαιμ' ἂν ἐν ὑμῖν ἔνια· ὃ δὲ τῆς ὕβρεώς ἐστι τῆς τούτου σημεῖον, καὶ τεκμήριον τοῦ πᾶν τὸ πρᾶγμα ὑπὸ τούτου γεγενῆσθαι, τοῦθ' ὑμῖν ἐρῶ. Ἦδε γὰρ, τοὺς ἀλεκτρυόνας μιμούμενος τοὺς νενικηκότας· οἱ δὲ κροτεῖν τοῖς ἀγκῶσιν αὐτὸν ἠξίουν, ἀντὶ πτερύγων, τὰς πλευράς. Καὶ μετὰ ταῦτα ἐγὼ μὲν ἀπεκομίσθην ὑπὸ τῶν παρατυχόντων γυμνὸς, οὗτοι δ' ᾤχοντο, θοιμάτιον λαβόντες μου. Ὡς δ' ἐπὶ τὴν θύραν ἦλθον, κραυγὴ καὶ βοὴ τῆς μητρὸς καὶ τῶν θεραπαινίδων ἦν. Καὶ μόλις ποτὲ εἰς βαλανεῖον ἐνεγκόντες με, καὶ περιπλύναντες, ἔδειξαν τοῖς ἰατροῖς. Ὡς οὖν ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, τούτων ὑμῖν τοὺς μάρτυρας παρέξομαι.

ΜΑΡΤΥΡΕΣ.

Συνέβη τοίνυν, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, καὶ Εὐξίθεον τουτονὶ τὸν Χολλίδην, ὄνθ' ἡμῖν συγγενῆ, καὶ Μειδίαν μετὰ τούτου, ἀπὸ δείπνου ποθὲν ἀπιόντας, περιτυχεῖν πλησίον ὄντι μοι τῆς οἰκίας ἤδη, καὶ εἰς τὸ βαλανεῖον φερομένῳ παρακολουθῆσαι, καὶ ἰατρὸν ἄγουσι παραγενέσθαι. Οὕτω δ' εἶχον ἀσθενῶς, ὥσθ', ἵνα μὴ μακρὰν φεροίμην οἴκαδε ἐκ τοῦ βαλανείου,

j'entendis tous les propos insultans qu'ils se permettaient contre moi. Je tairai ce qui n'était que de simples injures, dont quelques-unes étaient si grossières, que je rougirais de les rapporter; je m'en tiens à un trait qui prouve l'insolence de Conon, et qu'il était le chef de toutes ces violences. Il chantait en imitant les coqs vainqueurs de leurs rivaux, et les autres lui disaient de se battre les flancs avec les coudes, pour contrefaire le battement d'ailes. Après quoi, je fus emporté, presque nud, par des hommes qui se trouvèrent là par hasard, tandis que Conon et les autres se retiraient avec mes habits. J'arrive à ma porte; ma mère et les servantes jettent de grands cris; on me porte au bain avec peine, et, après m'avoir lavé, on me fait visiter par des médecins. Je vais produire des témoins, qui certifieront la vérité de ces faits.

Les témoins paraissent.

Euxithée, mon parent, qui revenait de manger hors de chez lui avec Midias, m'ayant rencontré près de la maison de ce dernier, ils me suivirent tous deux au bain, et ils étaient présens, lorsqu'on amena le médecin. J'étais si faible, que, le chemin de ma maison au bain paraissant trop long, il fut décidé qu'on me porterait, ce soir-là même, chez Midias; et on m'y porta. Greffier, prenez les dépo-

sitions qui attestent ces faits. On verra que plusieurs personnes sont instruites de la manière outrageuse dont j'ai été traité.

Le greffier lit les dépositions.

Prenez aussi la déposition du médecin.

Le greffier lit la déposition.

Les outrages de mes adversaires, et les coups que j'ai reçus, m'avaient mis dans l'état qu'on vient d'entendre, et qu'ont attesté ceux qui en ont été les témoins. Le médecin n'était pas inquiet de mes tumeurs et de mes contusions au visage : mais je fus attaqué d'une fièvre continue; j'éprouvais des douleurs aiguës par tout le corps, principalement aux côtés et dans les entrailles ; je ne pouvais prendre aucune nourriture. Et si, comme l'assurait le médecin, au milieu de mes souffrances, lorsque j'étais désespéré, la nature ne se fût soulagée elle-même par une effusion de sang abondante, j'aurais péri tout gangrené; mais cette heureuse crise me sauva. Afin de prouver que je dis vrai, et que je fus attaqué d'une maladie qui me réduisit à l'extrémité, en conséquence des coups que j'avais reçus, greffier, lisez la déposition du médecin, et celle des personnes qui m'ont visité.

ἐδόκει τοῖς παροῦσιν ὡς τὸν Μειδίαν ἐκείνην τὴν ἑσπέραν κομίσαι με· καὶ ἐποίησαν οὕτω. Λάβε οὖν καὶ τὰς τούτων μαρτυρίας, ἵν' εἰδῆθ' ὅτι πολλοὶ συνίσασιν, ὡς ὑπὸ τούτων ὑβρίσθην.

ΜΑΡΤΥΡΙΑΙ.

Λάβε δὴ καὶ τὴν τοῦ ἰατροῦ μαρτυρίαν.

ΜΑΡΤΥΡΙΑ.

Τότε μὲν τοίνυν παραχρῆμα ὑπὸ τῶν πληγῶν, ὧν ἔλαβον, καὶ τῆς ὕβρεως οὕτω διετέθην, ὡς ἀκούετε καὶ μεμαρτύρηται παρὰ πάντων ὑμῖν τῶν εὐθὺς ἰδόντων· μετὰ δὲ ταῦτα, τῶν μὲν οἰδημάτων, τῶν ἐν τῷ προσώπῳ, καὶ τῶν ἑλκῶν οὐδὲν ἔφη φοβεῖσθαι λίαν ὁ ἰατρός· πυρετοὶ δὲ παρηκολούθουν μοι συνεχεῖς, καὶ ἀλγήματα ὅλου μὲν τοῦ σώματος πάνυ σφοδρὰ καὶ δεινὰ, μάλιστα δὲ τῶν πλευρῶν καὶ τοῦ ἤτρου, καὶ τῶν σιτίων ἀπεκεκλείσμην. Καὶ ὡς μὲν ὁ ἰατρὸς ἔφη, εἰ μὴ κάθαρσις αἵματος αὐτομάτη μοι πάνυ πολλὴ συνέβη, περιωδύνῳ ὄντι καὶ ἀπορουμένῳ ἤδη, κἂν ἔμπυος γενόμενος διεφθάρην· νυνὶ δὲ τοῦτ' ἔσωσε τὸ αἷμα ἀποχωρῆσαν. Ὡς οὖν καὶ ταῦτ' ἀληθῆ λέγω, καὶ παρηκολούθησέ μοι τοιαύτη νόσος, ἐξ ἧς εἰς τοὔσχατον ἦλθον, ἐξ ὧν ὑπὸ τούτων ἔλαβον πληγῶν, λέγε τὴν τοῦ ἰατροῦ μαρτυρίαν, καὶ τὴν τῶν ἐπισκοπουμένων.

ΜΑΡΤΥΡΙΑΙ.

Ὅτι μὲν τοίνυν οὐ μετρίας τινὰς καὶ φαύλας λαβὼν πληγὰς, ἀλλ' εἰς πᾶν ἐλθὼν διὰ τὴν ὕβριν καὶ τὴν ἀσέλγειαν τὴν τούτων, πολὺ τῆς προσηκούσης ἐλάττω δίκην εἴληχα, πολλαχόθεν νομίζω δῆλον ὑμῖν γεγενῆσθαι· οἴομαι δ' ὑμῶν ἐνίους θαυμάζειν τίνα ποτέ ἐστιν, ἃ πρὸς ταῦτα τολμήσει Κόνων λέγειν. Βούλομαι δὴ προειπεῖν ὑμῖν, ἃ ἐγὼ πέπυσμαι λέγειν αὐτὸν παρεσκευάσθαι· ἀπὸ τῆς ὕβρεως καὶ τῶν πεπραγμένων τὸ πρᾶγμ' ἀπαγαγόντα, εἰς γέλωτα καὶ σκώμματα ἐμβαλεῖν πειράσεσθαι, καὶ ἐρεῖν ὡς εἰσὶν ἐν τῇ πόλει πολλοὶ, καλῶν κἀγαθῶν ἀνδρῶν υἱεῖς, οἳ παίζοντες, οἷα ἄνθρωποι νέοι, σφίσιν αὐτοῖς ἐπωνυμίας πεποίηνται, καὶ καλοῦσι τοὺς μὲν, Ἰθυφάλλους, τοὺς δὲ, Αὐτοληκύθους· ἐρῶσι δ' ἐκ τούτων ἑταιρῶν τινές. Καὶ δὴ καὶ τὸν υἱὸν τὸν ἑαυτοῦ εἶναι τούτων ἕνα, καὶ πολλάκις περὶ ἑταίρας, καὶ εἰληφέναι, καὶ δεδωκέναι πληγάς· καὶ ταῦτ' εἶναι νέων ἀνθρώπων· ἡμᾶς δὲ πάντας τοὺς ἀδελφοὺς, παροίνους μέν τινας καὶ ὑβριστὰς κατασκευάσει, ἀγνώμονας δὲ καὶ πικρούς.

Ἐγὼ δ', ὦ ἄνδρες δικασταὶ, χαλεπῶς, ἐφ' οἷς πέπονθα, ἐνηνοχὼς, οὐχ ἧττον τοῦτ' ἀγανακτήσαιμ' ἂν, καὶ ὑβρισθῆναι νομίσαιμι, εἰ οἷόν τ' εἰπεῖν, εἰ ταῦτ' ἀληθῆ δόξει Κόνων οὑτοσὶ λέγειν περὶ ἡμῶν, καὶ τοσαύτη τις ἄγνοια παρ' ὑμῖν ἐστὶν, ὥσθ', ὁποῖός

On lit les dépositions.

Je pense, Athéniens, vous avoir prouvé clairement qu'après avoir été atteint de coups dangereux, et m'être vu réduit à l'extrémité par les outrages et la violence de mes adversaires, je ne les poursuis point par la voie que je pourrais employer. Quelques-uns de vous, sans doute, seraient surpris que Conon osât nier ces faits : je vais vous prévenir sur ce que j'apprends qu'il doit alléguer pour sa défense. Il cherchera à tourner la chose en plaisanterie et en risée; il dira qu'il y a dans la ville des fils de fort honnêtes citoyens qui s'amusent comme des jeunes gens, qui, par jeu, se donnent les surnoms de Silène, de Priape [3], et d'autres semblables; que quelques-uns d'eux ont des maîtresses; que son fils est de ce nombre; que souvent, pour des femmes, il a donné et reçu des coups; que tout cela est fort ordinaire à la jeunesse. Il me représentera moi et mes frères, comme des insolens et des débauchés, mais d'un caractère dur et farouche.

Pour moi, malgré tous les mauvais traitemens que j'ai essuyés, je serais plus indigné, je le puis dire, je me croirais plus outragé, si vous pensiez que Conon dira vrai sur mon compte, et si vous jugiez de chacun par ce qu'il dit de lui-même, ou par ce qu'un autre dit de lui, sans que la pureté des mœurs et la régularité de la vie ne nous ser-

vissent de rien. Car, enfin, on ne m'a jamais vu me livrer à la débauche, ni insulter personne; et je ne crois pas qu'il y ait de la dureté à demander réparation, par des voies légitimes, des insultes qui m'ont été faites. Je ne m'oppose point aux surnoms donnés aux fils de mon adversaire; je consens qu'ils soient tels qu'on les nomme. Eh! puissent les dieux faire retomber sur la tête du père et des fils la peine de leurs abominations sacriléges! Ils s'initient les uns les autres à Priape, et ne rougissent pas de commettre des horreurs qu'une personne honnête rougirait même de citer. Mais que m'importe l'infamie de leur conduite?

Je serais étonné assurément qu'un homme, convaincu d'en avoir frappé un autre avec insulte, pût être garanti de la peine, sous un prétexte ou par une excuse quelconque, lorsque les lois ont cherché à diminuer, le plus qu'il est possible, les raisons mêmes qui semblent pousser les hommes, malgré eux, à quelque extrémité. Par exemple (car il faut approfondir l'esprit de nos lois et les motifs du législateur), on donne action pour des paroles injurieuses, de peur que, des injures, nous n'en venions aux coups. On donne encore action pour des coups reçus, afin qu'un homme, se voyant le plus faible, ne se défende pas avec une pierre, ou avec une autre arme, mais qu'il attende la réparation que lui promettent les lois. Enfin, on donne action pour une blessure, dans la crainte que ceux

τις ἂν ἕκαστος εἶναι φῇ, ἢ ὁ πλησίον αὐτὸν αἰτιάσηται, τοιοῦτος νομισθήσεται, τοῦ δὲ καθ' ἡμέραν βίου καὶ τῶν ἐπιτηδευμάτων μηδ' ὁτιοῦν ἔσται τοῖς μετρίοις ὄφελος. Ἡμεῖς γὰρ, οὔτε παροινοῦντες, οὔθ' ὑβρίζοντες ὑπ' οὐδενὸς ἀνθρώπων ἑωράμεθα· οὔτ' ἄγνωμον οὐδὲν ἡγούμεθα ποιεῖν, εἰ περὶ ὧν ἠδικήμεθ' ἀξιοῦμεν, κατὰ τοὺς νόμους, δίκην λαμβάνειν. Ἰθυφάλλοις δὲ καὶ Αὐτοληκύθοις συγχωροῦμεν εἶναι τοῖς υἱέσι τοῖς τούτου. Καὶ ἔγωγ' εὔχομαι τοῖς θεοῖς εἰς Κόνωνα, καὶ τοὺς υἱεῖς τοὺς τούτου, καὶ ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα ἅπαντα τρέπεσθαι. Οὗτοι γάρ εἰσιν οἱ τελοῦντες ἀλλήλους τῷ ἰθυφάλλῳ, καὶ τοιαῦτα ποιοῦντες, ἃ πολλὴν αἰσχύνην ἔχει καὶ λέγειν, μὴ ὅτι γε δὴ ποιεῖν, ἀνθρώπους μετρίους. Ἀλλὰ τί ταῦτ' ἐμοί;

Θαυμάζω γὰρ ἔγωγε, εἴ τις ἐστὶ πρόφασις παρ' ὑμῖν ἢ σκῆψις εὑρημένη, δι' ἣν, ἂν ὑβρίζων τις ἐξελέγχηται καὶ τύπτων, δίκην οὐ δώσει. Οἱ μὲν γὰρ νόμοι, πολὺ τἀναντία, καὶ τὰς ἀναγκαίας προφάσεις, ὅπως μὴ μείζους γίγνωνται, προείδοντο· οἷον (ἀνάγκη γάρ μοι καὶ ζητεῖν ταῦτα καὶ πυνθάνεσθαι διὰ τοῦτο γέγονεν), εἰσὶ κατηγορίας δίκαι· φασὶ τοίνυν ταύτας διὰ τοῦτο γίγνεσθαι, ἵνα μὴ λοιδορούμενοι τύπτειν ἀλλήλους προάγωνται· πάλιν αἰκίας εἰσί· καὶ ταύτας ἀκούω διὰ τοῦτο εἶναι τὰς δίκας, ἵνα μηδεὶς, ὅταν ἥττων ᾖ, λίθῳ ἢ τῶν

τοιούτων ἀμύνηται μηδενὶ, ἀλλὰ τὴν ἐκ τοῦ νόμου δίκην ἀναμείνῃ. Τραύματος πάλιν εἰσὶ γραφαὶ, τοῦ μὴ τιτρωσκομένων τινῶν φόνους γίγνεσθαι. Τὸ φαυλότατον, οἶμαι, τὸ τῆς λοιδορίας, πρὸ τοῦ τελευταίου καὶ δεινοτάτου προεώραται, τοῦ μὴ φόνον γίγνεσθαι, μηδὲ κατὰ μικρὸν ὑπάγεσθαι ἐκ μὲν λοιδορίας εἰς πληγὰς, ἐκ δὲ πληγῶν εἰς τραύματα, ἐκ δὲ τραυμάτων εἰς θάνατον, ἀλλ' ἐν τοῖς νόμοις εἶναι τούτων ἑκάστου τὴν δίκην, μὴ τῇ τοῦ προστυχόντος ὀργῇ, μηδὲ βουλήσει ταῦτα κρίνεσθαι. Εἶτ' ἐν μὲν τοῖς νόμοις οὕτως· ἂν δ' εἴποι Κόνων, Ἰθύφαλλοί τινες ἐσμὲν ἡμεῖς συνηγμένοι, καὶ ἐρῶντες, οὓς ἂν ἡμῖν δόξῃ παίομεν ϗ ἄγχομεν, εἶτα γελάσαντες ὑμεῖς ἀφήσετε; οὐκ οἴομαί γε. Οὐ γὰρ ἂν γέλως ὑμῶν ἔλαβεν οὐδένα, εἰ παρὼν ἐτύγχανεν, ἡνίκα εἱλκόμην, ϗ ἐξεδυόμην, καὶ ὑβριζόμην, καὶ, ὑγιὴς ἐξελθὼν, φοράδην ἦλθον οἴκαδε, ἐξεπεπηδήκει δὲ μετὰ ταῦθ' ἡ μήτηρ, καὶ κραυγὴ καὶ βοὴ τῶν γυναικῶν τοσαύτη παρ' ἡμῖν ἦν, ὡσπερανεὶ τεθνεῶτός τινος· ὥστε τῶν γειτόνων τινὰς πέμψαι πρὸς ἡμᾶς, ἐρησομένους ὅ, τι ἐστὶ τὸ συμβεβηκός.

Ὅλως δ', ὦ ἄνδρες δικασταὶ, δίκαιον μὲν οὐδενὶ δήπου σκῆψιν οὐδεμίαν τοιαύτην, οὐδὲ ἄδειαν ὑπάρχειν παρ' ὑμῖν, δι' ἣν ὑβρίζειν ἔξεσται· εἰ δ' ἄρ' ἐστί τῳ, τοῖς δι' ἡλικίαν ἢ νεότητα τούτων τι πρατ-

qui sont blessés ne se portent à tuer leur adversaire. On permet, à ce qu'il me semble, de poursuivre en justice les injures, qui sont le premier pas, pour prévenir le meurtre, qui est le dernier excès; pour empêcher que les particuliers ne passent insensiblement des injures aux coups, des coups aux blessures, des blessures au meurtre; et afin que les peines de chaque délit, réglées par la loi, ne soient abandonnées ni à la passion, ni au caprice. Telle est donc la sagesse de nos lois. Et si après cela Conon vient vous dire, « Nous sommes des compagnons de débauche, livrés au vin » et à l'amour, nous frappons, nous étranglons qui » bon nous semble » : vous rirez et vous le renverrez absous! je ne le pense pas. Nul de vous n'aurait ri, s'il eût été présent lorsque j'étais traîné, dépouillé, outragé; lorsqu'étant sorti de ma maison plein de vigueur, j'y étais rapporté étendu et sans force; lorsque ma mère effrayée s'élançait vers moi; lorsqu'elle et toutes ses femmes poussaient des cris lamentables, comme si l'on m'eût rapporté mort, en sorte que plusieurs voisins nous envoyèrent demander ce qui était arrivé.

En général, Athéniens, je crois que vous ne devez permettre à personne d'insulter autrui, ni d'alléguer des excuses quand il l'a fait. Mais, enfin, si l'on pouvait recevoir les excuses d'un coupable, ce serait d'un jeune homme emporté par la vivacité de l'âge, pour lequel, sans qu'on

l'exemptât de toute punition, on pourrait adoucir la peine qu'il mériterait rigoureusement. Mais un homme, qui, âgé de plus de cinquante ans, se trouve avec des jeunes gens, avec ses fils [4], et qui, loin de les détourner et de les contenir, est lui-même à leur tête, se montre le plus audacieux de tous, quelle peine ne mérite-t-il pas? La mort, suivant moi, serait une punition trop douce. Car, je le demande, quand il n'eût rien fait lui-même, que seulement Ctésias se fût porté en sa présence aux excès dont je me plains, ne devrait-il pas toujours encourir votre indignation? En effet, s'il élève assez mal ses enfans, pour qu'ils ne craignent ni ne rougissent de commettre devant lui des fautes pour lesquelles il y a peine de mort, comment doit-il être traité? Pour moi, il me semble que leur conduite est une preuve qu'il n'a eu lui-même nul égard pour son père. Oui, sans doute, s'il eût honoré et respecté son père, il exigerait de ses enfans de l'honneur et du respect. Greffier, prenez la loi qui concerne les outrages, et celle qui est portée contre les brigands; on verra que Conon pourrait être poursuivi comme coupable aux termes des deux lois.

On lit les lois.

D'après ses violences, Conon pourrait donc être poursuivi comme coupable aux termes de ces deux lois : il m'a outragé, il m'a dépouillé. Si je n'ai

τουσι, τούτοις ἀποκεῖσθαι προσήκει τὰς τοιαύτας καταφυγὰς, καὶ ἐκείνοις, οὐκ εἰς τὸ μὴ δοῦναι δίκην, ἀλλ' εἰς τὸ τῆς προσηκούσης ἐλάττω. Ὅστις δ' ἐτῶν μέν ἐστι πλειόνων ἢ πεντήκοντα, παρὼν δὲ νεωτέροις ἀνθρώποις, καὶ τούτοις υἱέσιν, οὐχ ὅπως ἀπέστρεψεν ἢ διεκώλυσεν, ἀλλ' αὐτὸς ἡγεμὼν καὶ πρῶτος, καὶ πάντων βδελυρώτατος γεγένηται, τίν' ἂν οὗτος ἀξίαν τῶν πεπραγμένων ὑπόσχοι δίκην; ἐγὼ μὲν γὰρ οὐδ' ἀποθανόντα οἴομαι. Καὶ γὰρ, εἰ μηδὲν αὐτὸς εἴργαστο τῶν πεπραγμένων, ἀλλ' εἰ, παρεστηκότος τούτου, Κτησίας, ὁ υἱὸς ὁ τούτου, ταῦθ', ἅπερ οὗτος νυνὶ, πεποιηκὼς ἐφαίνετο, τοῦτον ἐμισεῖτ' ἂν δικαίως. Εἰ γὰρ οὕτω τοὺς ἑαυτοῦ προῆκται παῖδας, ὥστ' ἐναντίον ἐξαμαρτάνοντας ἑαυτοῦ, καὶ ταῦτα, ἐφ' ὧν ἐνίοις θάνατος ἢ ζημία κεῖται, μήτε φοβεῖσθαι, μήτ' αἰσχύνεσθαι, τί τοῦτον οὐκ ἂν εἰκότως παθεῖν οἴεσθε; Ἐγὼ μὲν γὰρ ἡγοῦμαι ταῦτ' εἶναι σημεῖα τοῦ μηδὲ τοῦτον τὸν ἑαυτοῦ πατέρα αἰσχύνεσθαι. Εἰ γὰρ ἐκεῖνον αὐτὸς ἐτίμα καὶ ἐδεδίει, κἂν τούτους αὐτὸν ἠξίου. Λάβε δή μοι καὶ τοὺς νόμους τοὺς τῆς ὕβρεως, καὶ τὸν περὶ τῶν λωποδυτῶν· καὶ γὰρ τούτοις ἀμφοτέροις ἐνόχους τούτους ὄψεσθε. Λέγε.

ΝΟΜΟΙ.

Τούτοις τοῖς νόμοις ἀμφοτέροις ἐκ τῶν πεπραγμένων ἔνοχος Κόνων ἐστὶν οὑτοσί. Καὶ γὰρ ὕβριζε,

καὶ ἐλωποδύτει. Εἰ δὲ μὴ κατὰ τούτους προειλόμεθ' ἡμεῖς δίκην λαμβάνειν, ἡμεῖς μὲν ἀπράγμονες καὶ μέτριοι φανοίμεθ' ἂν εἰκότως, οὗτος δ' ὁμοίως πονηρός. Καὶ μὴν εἰ παθεῖν τί μοι συνέβη, φόνου ϗ τῶν δεινοτάτων ἂν ἦν ὑπόδικος. Τὸν γοῦν τῆς Βραυρωνόθεν ἱερείας πατέρα ὁμολογουμένως οὐχ ἁψάμενον τοῦ τελευτήσαντος, ὅτι τῷ πατάξαντι τύπτειν παρεκελεύσατο, ἐξέβαλεν αὐτὸν ἡ βουλὴ ἡ ἐξ Ἀρείου Πάγου· δικαίως. Εἰ γὰρ οἱ παρόντες, ἀντὶ τοῦ κωλύειν, τοὺς ἢ δι' οἶνον, ἢ δι' ὀργὴν, ἤ τιν' ἄλλην αἰτίαν ἐξαμαρτάνειν ἐπιχειροῦντας, αὐτοὶ παροξυνοῦσιν, οὐδεμί' ἐστὶν ἐλπὶς σωτηρίας τῷ περιπίπτοντι τοῖς ἀσελγαίνουσιν, ἀλλ', ἕως ἂν ἀπείπωσιν, ὑβρίζεσθαι ὑπάρξει· ὅπερ ἐμοὶ συνέβη.

Ἃ τοίνυν, ὅθ' ἡ δίαιτα ἐγίγνετο, ἐποίουν, βούλομαι πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν. Καὶ γὰρ ἐκ τούτων τὴν ἀσέλγειαν θεάσεσθε αὐτῶν. Ἐποίησαν μὲν γὰρ ἔξω μέσων νυκτῶν εἶναι τὴν ὥραν, οὔτε τὰς μαρτυρίας ἀναγινώσκειν ἐθέλοντες, οὔτε ἀντίγραφα διδόναι, τῶν τε παρόντων ἡμῖν καθ' ἕνα οὑτωσὶ πρὸς τὸν βωμὸν ἄγοντες καὶ ἐξορκίζοντες, καὶ γράφοντες μαρτυρίας, οὐδὲν πρὸς τὸ πρᾶγμα, ἀλλ' ἐξ ἑταίρας εἶναι παιδίον αὐτῷ τοῦτο, καὶ πεπονθέναι τὰ καὶ τά, ἅ, μὰ τοὺς θεοὺς, ὦ ἄνδρες δικασταί, οὐδεὶς ἐστιν ὅστις οὐκ ἐπετίμα τῶν παρόντων καὶ ἐμίσει·

point voulu le poursuivre en toute rigueur, on doit croire que je suis modéré, et que je n'aime pas à susciter des affaires; mais en est-il moins criminel? Cependant, si je fusse mort, on l'eût poursuivi comme meurtrier, on eût conclu contre lui aux plus rigoureuses peines. Le père de la prêtresse de Brauron [5], de l'aveu de tout le monde, n'avait pas même touché à un homme qu'on avait frappé, et qui était mort de ses blessures. Mais parce qu'il avait animé celui qui le frappait, le sénat de l'aréopage le condamna à l'exil, et avec justice. Car, si les personnes présentes, au lieu d'arrêter les hommes audacieux qui se portent à des violences, échauffés par le vin, par la colère, ou par quelqu'autre passion, les animent elles-mêmes, comment ceux qu'on attaque se sauveront-ils? Ne faut-il pas qu'ils supportent les outrages jusqu'à ce qu'on soit las de les outrager? sort que j'ai éprouvé moi-même.

Je vais vous faire part de leur procédé devant l'arbitre; c'est un nouveau trait de leur audace. Ils firent prolonger la séance bien avant dans la nuit [6], en ne voulant ni faire lire les dépositions, ni en donner copie; ils faisaient, pour la forme, avancer devant l'autel nos témoins, leur faisaient prêter serment, et faisaient écrire des dépositions étrangères à la cause; que ce fils lui était né d'une courtisane, qu'il avait eu à souffrir telle et telle injure. Parmi tous ceux qui étaient présens,

il n'y avait personne qui ne blâmât ce manége, qui n'en fût ennuyé; ils s'en lassent enfin eux-mêmes, et me proposent, afin de donner le change et d'empêcher la clôture des pièces; ils me proposent, dis-je, de livrer, pour les coups reçus, des esclaves dont ils font écrire les noms. Ils s'étendront sans fin sur cette chicane, du moins je me l'imagine. Mais vous qui êtes nos juges, considérez que, s'ils eussent voulu sincèrement qu'on fît subir la torture aux esclaves, s'ils eussent compté sur ce moyen, ils ne l'auraient pas proposé la nuit déjà fermée, lorsque l'arbitre allait prononcer, lorsqu'il n'y avait plus de raison d'user de remises. Dès le commencement, avant que le procès fût engagé, quand j'étais encore retenu au lit, sans savoir si j'en releverais; quand j'annonçais à tous ceux qui me rendaient visite, que c'était Conon qui m'avait frappé le premier, qu'il était l'auteur de la plupart des outrages dont je me plains en ce jour, il devait venir chez moi sur-le-champ avec plusieurs témoins, livrer les esclaves, et faire venir quelques juges de l'aréopage, puisque c'est devant eux qu'il eût été accusé dans le cas où je serais mort. Si, ignorant les périls qu'il courait, il n'a pas songé à les éloigner, quoiqu'il eût un aussi bon moyen de défense qu'il le dira tout-à-l'heure; du moins, lorsque je fus relevé et que je le citai en justice, il eût dû livrer les esclaves dès les premières fois que nous parûmes devant l'arbitre. Or, il n'a rien fait

τελευτῶντες δέ, καὶ αὐτοὶ οὗτοι ἑαυτούς· ἐπειδὴ δ' οὖν ποτ' ἀπεῖπον καὶ ἐνεπλήσθησαν ταῦτα ποιοῦντες, προκαλοῦνται, ἐπὶ διακρούσει καὶ τῷ μὴ σημανθῆναι τοὺς ἐχίνους, ἐθέλειν ἐκδοῦναι περὶ τῶν πληγῶν παῖδας, ὀνόματα γράψαντες. Καὶ νῦν οἴομαι περὶ τοῦτ' ἔσεσθαι τοὺς πολλοὺς τῶν λόγων αὐτοῖς. Ἐγὼ δ' οἴομαι δεῖν πάντας ὑμᾶς ἐκεῖνο σκοπεῖν, ὅτι οὗτοι, εἰ τοῦ γενέσθαι τὴν βάσανον ἕνεκα προὐκαλοῦντο, καὶ ἐπίστευον τῷ δικαίῳ τούτῳ, οὐκ ἄν, ἤδη τῆς διαίτης ἀποφαινομένης, νυκτός, οὐδεμιᾶς ὑπολοίπου σκήψεως οὔσης, προὐκαλοῦντο. Ἀλλὰ πρῶτον μέν, πρὸ τοῦ τὴν δίκην ληχθῆναι, ἡνίκ' ἀσθενῶν ἐγὼ κατεκείμην, καὶ, οὐκ εἰδὼς εἰ περιφεύξομαι, πρὸς ἅπαντας τοὺς εἰσιόντας τοῦτον ἀπέφαινον τὸν πρῶτον πατάξαντα, καὶ τὰ πλεῖσθ', ὧν ὑβρίσμην, διαπεπραγμένον, τότ' ἂν εὐθέως ἧκεν, ἔχων μάρτυρας πολλούς, ἐπὶ τὴν οἰκίαν, τότ' ἂν τοὺς οἰκέτας παρεδίδου, καὶ τῶν ἐξ Ἀρείου Πάγου τινὰς παρεκάλει· εἰ γὰρ ἀπέθανον, παρ' ἐκείνοις ἂν ἦν ἡ δίκη· εἰ δ' ἄρ' ἠγνόησε ταῦτα, καὶ, τοῦτο τὸ δίκαιον ἔχων, ὡς νῦν φήσει, οὐ παρεσκευάσατο ὑπὲρ τηλικούτου κινδύνου, ἐπειδή γ' ἀνεστηκὼς ἤδη προσεκαλεσάμην αὐτόν, ἐν τῇ πρώτῃ συνόδῳ πρὸς τῷ διαιτητῇ πα-

ῥαδίδους ἐφαίνετ' ἄν· ὧν οὐδὲν πέπρακται τούτῳ. Ὅτι δ' ἀληθῆ λέγω, καὶ διακρούσεως ἕνεκα ἡ πρόκλησις ἦν, λέγε ταύτην τὴν μαρτυρίαν. Ἔσται γὰρ ἐκ ταύτης φανερόν.

ΜΑΡΤΥΡΙΑ.

Περὶ μὲν τοίνυν τῆς βασάνου, ταῦτα μέμνησθε, τὴν ὥραν ἡνίκα προὐκαλεῖτο, ὧν ἕνεκ' ἐκκρούων ταῦτ' ἐποίει, τοὺς χρόνους τοὺς πρώτους, ἐν οἷς οὐδαμοῦ τοῦτο βουληθεὶς τὸ δίκαιον αὐτῷ γενέσθαι φαίνεται, οὐδὲ προκαλεσάμενος, οὐδ' ἀξιώσας. Ἐπειδὴ τοίνυν πάντα ταῦτα ἠλέγχετο, ἅπερ καὶ νῦν παρ' ὑμῖν, πρὸς τῷ διαιτητῇ, καὶ φανερῶς ἐδείκνυτο πᾶσιν ὢν ἔνοχος τοῖς ἐγκεκλημένοις, ἐμβάλλεται μαρτυρίαν ψευδῆ· καὶ ἐπιγράφεται μάρτυρας ἀνθρώπους, οὓς οὐδ' ὑμᾶς ἀγνοήσειν οἴομαι, ἐὰν ἀκούσητε (Διότιμος Διοτίμου Ἰκαριεύς, Ἀρχεβιάδης Δημοτέλους Ἁλαιεύς, Χαιρέτιμος Χαριμένους Πιθεύς, μαρτυροῦσιν ἀπιέναι ἀπὸ δείπνου μετὰ Κόνωνος, καὶ προσελθεῖν ἐν ἀγορᾷ μαχομένοις Ἀρίστωνι καὶ τῷ υἱεῖ τῷ Κόνωνος, καὶ μὴ πατάξαι Κόνωνα Ἀρίστωνα), ὡς ὑμᾶς εὐθέως πιστεύσοντας, τὸ δ' ἀληθὲς οὐ λογιουμένους, οὔθ' ὅτι πρῶτον μὲν οὐδέποτ' ἂν οὔθ' ὁ Λυσίστρατος, οὔθ' ὁ Πασέας, οὔθ' ὁ Νικήρατος, οὔθ' ὁ Διόδωρος, οἳ διαρρήδην μεμαρτυρήκασιν ὁρᾷν ὑπὸ Κόνωνος τυπτόμενον ἐμέ, καὶ θοιμάτιον ἐκδυόμενον, καὶ τἄλλα,

de tout cela. Afin de prouver que je dis vrai, et que c'est pour donner le change, que Conon a proposé de livrer des esclaves, greffier, lisez la déposition qui le prouve avec évidence.

On lit la déposition.

N'oubliez donc pas, Athéniens, par rapport à la torture, l'heure à laquelle Conon l'a proposée, et dans quel esprit de chicane il l'a proposée; souvenez-vous que, dans les premiers tems, on ne voit pas qu'il ait voulu employer ce moyen, qu'il ne l'a ni proposé ni demandé.

Convaincu sur tous les objets devant l'arbitre, comme il l'est maintenant devant vous, déclaré atteint de tous les délits de l'accusation, il a recours à de faux témoignages, et fait inscrire pour témoins des hommes que vous connaîtrez, je pense, quand vous aurez entendu leurs noms, que je vais vous lire moi-même : Diotime, fils de Diotime, d'Icarie; Archébiade, fils de Démotèle, d'Halès; Chérétime, fils de Charimène, de Pithe, déposent qu'ils revenaient de souper avec Conon, qu'ils sont arrivés dans la place publique au moment où Ariston et le fils de Conon étaient aux prises; que Conon n'a point frappé Ariston. En produisant de tels témoins, Conon s'imagine peut-être que vous l'en croirez aussitôt, que vous n'examinerez pas la vérité, et ne ferez pas attention que Lysistrate, Paséas, Nicérate, Diodore, qui ont témoigné expres-

sément avoir vu Conon me frapper, me dépouiller, m'accabler de toutes sortes d'outrages, n'auraient pas voulu témoigner comme ils ont fait, s'ils n'eussent vu ce qu'ils attestent; eux qui m'étaient inconnus, et qui se sont trouvés là par hasard. Pour moi, si je n'eusse été réellement maltraité par Conon, aurais-je négligé de poursuivre ceux par lesquels ils avouent eux-mêmes que j'ai été frappé, pour attaquer celui qui ne m'aurait pas même touché? Pourquoi l'aurais-je fait? quel eût été mon motif? Mais j'attaque, je cite, je poursuis en justice celui qui m'a frappé le premier, celui qui m'a le plus outragé. Mes raisons sont évidentes et sensibles; au lieu que, si Conon n'eût pas produit de témoins, il n'eût pu rien dire pour sa défense, il eût pu être condamné sur-le-champ, sans être entendu. Il n'est que trop probable que ses témoins, qui sont ses compagnons de débauche, associés à tous ses désordres, ont rendu en sa faveur un faux témoignage. Or, si on n'a plus d'égard à la vérité, dès qu'une fois des audacieux s'armeront d'effronterie, et feront ouvertement des dépositions fausses, n'est-ce pas un abus déplorable?

Dira-t-on qu'ils ne sont pas tels que je les annonce? mais vous connaissez, je pense, pour la plupart, Diotime, Archébiade, Chérétime le chauve. On les voit pendant le jour prendre un air sévère, afficher la simplicité lacédémonienne dans leur chaussure et dans leurs habits; et lorsqu'ils se

οσα ἔπασχον, ὑβριζόμενον, ἀγνῶτες ὄντες, καὶ ἀπὸ ταυτομάτου παραγενόμενοι τῷ πράγματι, τὰ ψευδῆ μαρτυρεῖν ἠθέλησαν, εἰ μὴ ταῦθ' ἑώρων πεπονθότα· ἔπειτ' αὐτὸς ἐγὼ οὐδέποτ' ἂν, μὴ παθὼν ὑπὸ τούτου ταῦτ', ἀφεὶς τοὺς καὶ παρ' αὐτῶν τούτων ὁμολογουμένους τύπτειν ἐμὲ, πρὸς τὸν οὐδ' ἁψάμενον πρῶτον εἰσιέναι προειλόμην. Τί γὰρ ἄν; ἢ διὰ τί; ἀλλ' ὑφ' οὗ τε πρώτου ἐπλήγην, καὶ μάλισθ' ὑβρίσθην, τούτῳ καὶ δικάζομαι, καὶ μισῶ, καὶ ἐπεξέρχομαι. Καὶ τὰ μὲν παρ' ἐμοῦ πάνθ' οὕτως ἐστὶν ἀληθῆ καὶ φαίνεται· τούτῳ δὲ μὴ παρασχομένῳ τούτους μάρτυρας, ἦν δήπου λόγος οὐδείς, ἀλλ' ἡλωκέναι παραχρῆμα ὑπῆρχε σιωπῇ. Συμπόται δ' ὄντες τούτου, καὶ πολλῶν τοιούτων ἔργων κοινωνοὶ, εἰκότως τὰ ψευδῆ μεμαρτυρήκασιν. Εἰ δ' ἔσται τὸ πρᾶγμα τοιοῦτον, ἐὰν ἅπαξ ἀπαναισχυντήσωσί τινες, καὶ φανερῶς τὰ ψευδῆ τολμήσωσι μαρτυρεῖν, οὐδὲν δὲ τῆς ἀληθείας ὄφελος, πάνδεινον ἔσται πρᾶγμα.

Ἀλλὰ, νὴ Δία, οὐκ εἰσὶ τοιοῦτοι; ἀλλ' ἴσασιν ὑμῶν, ὡς ἐγὼ νομίζω, πολλοὶ, καὶ τὸν Διότιμον, καὶ τὸν Ἀρχεβιάδην, καὶ τὸν Χαιρέτιμον, τὸν ἐπιπόλιον τουτονὶ, οἳ, μεθ' ἡμέραν μὲν, ἐσκυθρωπάκασι, καὶ λακωνίζειν φασὶ, καὶ τρίβωνας ἔχουσι, καὶ ἁπλᾶς ὑποδέδενται, ἐπειδὰν δὲ συλλεγῶσι καὶ μετ' ἀλλή-

λων γένωνται, κακῶν καὶ αἰσχρῶν οὐδὲν ἐλλείπουσι. Καὶ ταῦτα τὰ λαμπρὰ, καὶ νεανικά ἐστιν αὐτῶν· Οὐ γὰρ ἡμεῖς μαρτυρήσομεν ἀλλήλοις; οὐ γὰρ ταῦθ᾽ ἑταίρων ἐστὶ καὶ φίλων; τί δὲ καὶ δεινόν ἐστιν, ὧν παρέξεται κατὰ σοῦ; τυπτόμενόν φασί τινες ὁρᾷν; ἡμεῖς δὲ μηδ᾽ ἧφθαι τὸ παράπαν μαρτυρήσομεν· ἐκδεδύσθαι θοιμάτιον; τοῦτ᾽ ἐκείνους πρότερον πεποιηκέναι ἡμεῖς μαρτυρήσομεν· τὸ χεῖλος ἐῤῥάφθαι; τὴν κεφαλὴν δέ γ᾽ ἡμεῖς, ἢ ἕτερόν τι κατεαγέναι φήσομεν. Ἀλλὰ καὶ μάρτυρας ἰατροὺς παρέχομαι· τοῦτ᾽ οὐκ ἔστιν, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, παρὰ τούτοις. Ὅσα γὰρ μὴ δι᾽ αὐτῶν, οὐδενὸς μάρτυρος καθ᾽ ἡμῶν εὐπορήσουσιν. Ἡ δ᾽ ἀπ᾽ αὐτῶν ἑτοιμότης, οὐδ᾽ ἂν εἰπεῖν, μὰ τοὺς θεοὺς, δυναίμην, ὅση καὶ οἵα πρὸς τὸ ποιεῖν ὁτιοῦν ὑπάρχει. Ἵνα δ᾽ εἰδῆτε, οἷα καὶ διαπραττόμενοι περιέρχονται, λέγε αὐτοῖς ταυτασὶ τὰς μαρτυρίας. Σὺ δ᾽ ἐπίλαβε τὸ ὕδωρ.

ΜΑΡΤΥΡΙΑΙ.

Τοίχους τοίνυν διορύττοντες, καὶ παίοντες τοὺς ἀπαντῶντας, ἆρ᾽ ἂν ὑμῖν ὀκνῆσαι δοκοῦσιν ἐν γραμματιδίῳ τὰ ψευδῆ μαρτυρεῖν ἀλλήλοις, οἱ κεκοινωνηκότες τοσαύτης καὶ τοιαύτης φιλαπεχθημοσύνης, καὶ πονηρίας, καὶ ἀναιδείας, καὶ ὕβρεως; πάντα γὰρ ταῦτ᾽ ἔμοιγ᾽ ἐν τοῖς ὑπὸ τούτων πραττομένοις ἐνεῖναι δοκεῖ. Καίτοι καὶ τούτων ἕτερ᾽ ἐστὶ πεπραγ-

réunissent entre eux, il n'est point d'excès et d'infamies auxquels ils ne se livrent. Voici leurs beaux et magnifiques entretiens : « Ne témoignerons-» nous pas les uns pour les autres ? N'est-ce pas » un service de bons amis ? Quel grief produit-on » contre toi ? On dit qu'on t'a vu le frapper ? — » Nous témoignerons que tu ne l'as pas même » touché. On prétend que tu l'as dépouillé ? — » Nous attesterons qu'ils ont commis les premiers » cette violence. On soutient que tu lui as fendu » la lèvre ? — Nous dirons qu'ils t'ont blessé à la » tête ou dans d'autres parties du corps. » Mais moi, je produis des médecins pour témoins ; eux ne peuvent en produire, et ne fournissent de témoins, contre nous, que des gens de leur société. Non, je ne pourrais dire quelle est l'audace de ces hommes, et combien ils sont déterminés à tout faire. Afin qu'on sache à quelles violences ils se livrent en toute occasion; greffier, lisez les dépositions qui l'attestent; et vous, arrêtez l'eau [7].

On lit les dépositions.

Vous semble-t-il que des gens qui percent les murailles, qui frappent tous ceux qu'ils rencontrent, craindront de rendre les uns pour les autres de faux témoignages ? Quel scrupule doivent avoir des hommes capables de traits aussi odieux d'audace, de méchanceté, d'effronterie, d'insolence; traits qui caractérisent les actions qu'on vient de

vous attester. Il y a sur leur compte des faits encore plus graves; mais il ne m'aurait pas été possible d'aller à la recherche de toutes les personnes qui ont été l'objet de leurs insultes.

Il est bon de vous prévenir d'un moyen dont j'apprends que Conon doit faire usage; ce sera une des plus fortes preuves de son impudence. Il vous présentera, dit-on, ses enfans; et jurant sur leur tête, il fera les imprécations les plus horribles; des imprécations telles que celui qui me les a annoncées, en était surpris lui-même. Ces excès d'audace n'en imposent que trop souvent. Les hommes les plus honnêtes, ceux qui ont le plus de droiture, sont les plus faciles à s'y laisser prendre : mais doit-on en croire les particuliers qui y ont recours, quand on connaît leur vie et leur naturel?

Je vais vous prouver, par des faits, combien l'accusé est peu scrupuleux sur ces articles; car il a fallu absolument m'en instruire. J'ai appris qu'un certain Bacchius, que vous avez condamné à mort Aristocrate, à qui vous avez fait crever les yeux [8]; d'autres gens pareils, et Conon, formaient, pendant leur jeunesse, une coterie sous le nom de Triballes [9]; qu'ils mangeaient les restes des sacrifices d'Hécate; qu'ils ramassaient, pour en faire entre eux des festins, les morceaux de porcs avec lesquels les prytanes purifient le peuple, lorsqu'il est au moment de s'assembler; qu'ils juraient et se parjuraient avec la plus grande licence. Est-ce

μένα τούτοις δεινότερα. Ἀλλ' ἡμεῖς οὐχ οἷοί τε γενοίμεθ' ἂν πάντας ἐξευρεῖν τοὺς ἠδικημένους.

Ὃ τοίνυν πάντων ἀναιδέστατον μέλλειν αὐτὸν ἀκούω ποιεῖν, βέλτιον νομίζω προειπεῖν ὑμῖν εἶναι. Φασὶ γὰρ, παραστησάμενον τοὺς παῖδας, αὐτὸν κατὰ τούτων ὀμεῖσθαι, καὶ ἀράς τινας δεινὰς καὶ χαλεπὰς ἐπαράσεσθαι, καὶ τοιαύτας, οἵας ἀκηκοώς γέ τις θαυμάσας ἀπήγγειλεν ἡμῖν. Ἔστι δὲ, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, ἀνυπόστατα μὲν τὰ τοιαῦτα τολμήματα. Οἱ γὰρ, οἶμαι, βέλτιστοι, καὶ ἥκιστ' ἂν αὐτοί τι ψευσάμενοι, μάλισθ' ὑπὸ τῶν τοιούτων ἐξαπατῶνται. Οὐ μὴν ἀλλὰ δεῖ, πρὸς τὸν βίον καὶ τὸν τρόπον ἀποβλέποντας, πιστεύειν.

Τὴν δὲ τούτου πρὸς τὰ τοιαῦτ' ὀλιγωρίαν ἐγὼ πρὸς ὑμᾶς ἐρῶ· πέπυσμαι γὰρ ἐξ ἀνάγκης. Ἀκούω γὰρ, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, Βάκχιόν τέ τινα, ὃς παρ' ὑμῖν ἀπέθανε, καὶ Ἀριστοκράτην, τὸν τοὺς ὀφθαλμοὺς διεφθαρμένον, καὶ τοιούτους ἑτέρους τινὰς, καὶ Κόνωνα τουτονὶ, ἑταίρους εἶναι, μειράκια ὄντας, καὶ Τριβαλλοὺς ἐπωνυμίαν ἔχειν, τούτους τά τε ἑκαταῖα κατεσθίειν, καὶ τοὺς ὄρχεις τοὺς ἐκ τῶν χοίρων, οἷς καθαίρουσιν, ὅταν εἰσιέναι μέλλωσι, συλλέγοντας, ἑκάστοτε συνδειπνεῖν ἀλλήλοις, καὶ ῥᾷον ὀμνύναι καὶ ἐπιορκεῖν,

ἢ ὁτιοῦν. Οὐ δὴ Κόνων ὁ τοιοῦτος πιστός ἐστιν ὀμνύων· οὐδὲ πολλοῦ δεῖ· ἀλλ᾽ ὁ μηδ᾽ εὔορκον μηδὲν ἂν ὀμόσας, κατὰ δὲ δὴ παίδων, ὧν μὴ νομίζετε, μηδ᾽ ἂν μελλήσας, ἀλλὰ κἂν ὁτιοῦν παθὼν πρότερον, εἰ δ᾽ ἄρ᾽ ἀναγκαῖον, ὀμνύων ὡς νόμιμον, ἀξιοπιστότερος τοῦ κατὰ τῶν παίδων ὀμνύντος, καὶ διὰ τοῦ πυρός. Ἐγὼ τοίνυν, ὁ δικαιότερόν σου πιστευθεὶς ἂν κατὰ πάντα, ὦ Κόνων, ἠθέλησα ὀμόσαι ταυτὶ, οὐχ ὑπὲρ τοῦ μὴ δοῦναι δίκην ὧν ἠδίκηκα, καὶ ὁτιοῦν ποιῶν, ὥσπερ σὺ, ἀλλ᾽ ὑπὲρ τῆς ἀληθείας, καὶ ὑπὲρ τοῦ μὴ προσυβρισθῆναι, ὡς οὐ κατεπιορκησόμενος τὸ πρᾶγμα. Λέγε τὴν πρόκλησιν.

ΠΡΟΚΛΗΣΙΣ.

Ταῦτ᾽ ἐγὼ καὶ τότ᾽ ἠθέλησα ὀμόσαι, καὶ νῦν ὀμνύω τοὺς θεοὺς καὶ τὰς θεὰς ἅπαντας καὶ πάσας, ὑμῶν ἕνεκα, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, καὶ τῶν περιεστηκότων, ἦ μὴν παθὼν ὑπὸ Κόνωνος ταῦτα, ὧν δικάζομαι, καὶ λαβὼν πληγὰς, καὶ τὸ χεῖλος διακοπεὶς οὕτως ὥστε καὶ ῥαφῆναι, καὶ ὑβρισθεὶς, τὴν δίκην διώκειν. Καὶ εἰ μὲν εὐορκῶ, πολλά μοι ἀγαθὰ γένοιτο, καὶ μηδέποτ᾽ αὖθις τοιοῦτο μηδὲν πάθοιμι· εἰ δ᾽ ἐπιορκῶ, ἐξώλης

donc quelqu'un tel que Conon, qui doit en être cru sur son serment? Il s'en faut bien. Un homme qui se ferait une peine de jurer même selon la vérité, auquel il ne viendrait pas seulement à l'esprit de jurer, contre l'usage commun, sur la tête de ses enfans [10], qui aimerait mieux s'exposer à tout, que de se le permettre, et qui se contenterait du serment ordinaire, s'il fallait absolument en prêter, est, sans doute, plus digne de foi que celui qui jure par le feu et sur la tête de ses enfans. Pour moi, ô Conon, moi qui, à tous égards, mérite mieux que vous d'en être cru, j'ai voulu prêter serment, non pas certes, comme vous, afin d'éviter la peine d'un délit, et d'échapper, par un parjure, prêt en conséquence à tout faire, mais afin de n'être point exposé à essuyer un nouvel outrage, par une condamnation juridique. Greffier, lisez la proposition que j'ai faite à l'accusé.

Le greffier lit.

Voici le serment que j'ai voulu prêter, et que je prête en ce jour : Je jure, Athéniens, en votre présence, à la face de toute cette assemblée, je jure par tous les dieux et toutes les déesses, que j'ai essuyé, de la part de Conon, les mauvais traitemens dont je me plains; que j'en ai reçu des coups; qu'il m'a fendu la lèvre, au point qu'il a fallu la recoudre; qu'il m'a outragé indignement, et que c'est là ce qui m'a fait intenter ce procès.

Si je jure selon la vérité, puissé-je être comblé de biens, n'être jamais exposé à souffrir de pareils outrages! au contraire, si je me parjure, puissions-nous périr moi et tous ceux qui sont nés de moi, ou qui en pourront naître! Mais je ne me parjure pas, je le proteste, en dépit de Conon.

Vous seriez animés, ô Athéniens, contre quiconque vous eût traités d'une manière aussi atroce que je l'ai été; je vous prie donc, si je vous ai fourni les meilleures preuves, si je les ai confirmées par un serment, je vous prie de sévir contre Conon, par lequel j'ai été outragé. Ne regardez, je vous conjure, ne regardez comme délit privé aucune de ces insultes qui peuvent être faites à tout citoyen; mais protégez celui qui en a été l'objet; détestez ces hommes qui, avant le crime, sont audacieux et téméraires, et qui, au moment de subir la peine, sont fourbes et impudens, ne s'embarrassent ni de l'honneur, ni des usages, de rien, en un mot, pourvu qu'ils échappent.

Conon vous suppliera et versera des larmes; mais considérez lequel de nous deux serait plus digne de compassion, ou moi, si après avoir essuyé les outrages de Conon, j'étais outragé de nouveau en n'obtenant pas justice; ou Conon, s'il subit la peine qu'il mérite. Considérez s'il est utile à chacun de vous, qu'il soit permis de frapper et d'insulter les citoyens; je ne le pense pas. Or, si vous renvoyez Conon absous, vous multiplierez

ἀπολοίμην αὐτός τε, καὶ εἴ τί μοι ἐστὶν ἢ μέλλει ἔσεσθαι. Ἀλλ' οὐκ ἐπιορκῶ, οὐδ' ἂν Κόνων διαῤῥαγῇ.

Ἀξιῶ τοίνυν ὑμᾶς, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, πάνθ', ὅσα ἐστὶ δίκαια, ἐπιδείξαντος ἐμοῦ, καὶ πίστιν προσθέντος ὑμῖν, ὥσπερ ἂν αὐτὸς ἕκαστος παθὼν, τὸν πεποιηκότα ἐμίσει, οὕτως ὑπὲρ ἐμοῦ πρὸς Κόνωνα τουτονὶ τὴν ὀργὴν ἔχειν, καὶ μὴ νομίζειν ἴδιον τῶν τοιούτων μηδὲν, ὃ κἂν ἄλλῳ τυχὸν συμβαίη, ἀλλ' ἐφ' ὅτου ποτ' ἂν συμβῇ, βοηθεῖν, καὶ τὰ δίκαια ἀποδιδόναι, καὶ μισεῖν τοὺς πρὸ μὲν τῶν ἁμαρτημάτων θρασεῖς καὶ προπετεῖς, ἐν δὲ τῷ δίκην ὑπέχειν ἀναισχύντους καὶ πονηροὺς, καὶ μήτε δόξης, μήτε ἔθους, μήτ' ἄλλου μηδενὸς φροντίζοντας πρὸς τὸ μὴ δοῦναι δίκην.

Ἀλλὰ δεήσεται Κόνων, καὶ κλαιήσει. Σκοπεῖτε δὴ, πότερός ἐστιν ἐλεεινότερος ὁ πεπονθὼς οἷα ἐγὼ πέπονθα ὑπὸ τούτου, εἰ προσυβρισθεὶς ἄπειμι καὶ δίκης μὴ τυχὼν, ἢ Κόνων, εἰ δώσει δίκην; πότερον δ' ὑμῶν ἑκάστῳ συμφέρει ἐξεῖναι τύπτειν καὶ ὑβρίζειν,

ἢ μή; Ἐγὼ μὲν οἴομαι μή. Οὐκοῦν, ἂν μὲν ἀφῆτε, ἔσονται πολλοί, ἐὰν δὲ κολάζητε, ἐλάττους.

Πόλλ᾽ ἂν εἰπεῖν ἔχοιμι, ὦ ἄνδρες δικασταί, ὡς καὶ ἡμεῖς χρήσιμοι, καὶ αὐτοί, καὶ ὁ πατήρ, ἕως ἔζη, καὶ τριηραρχοῦντες, καὶ στρατευόμενοι, καὶ τὸ προσταττόμενον ποιοῦντες, καὶ ὡς οὐδὲν οὔθ᾽ οὗτος, οὔτε τῶν τούτου οὐδείς. Ἀλλ᾽ οὔτε τὸ ὕδωρ ἱκανόν, οὔτε νῦν περὶ τούτων ὁ λόγος ἐστίν. Εἰ γὰρ δὴ ὁμολογουμένως ἔτι τούτων καὶ ἀχρηστοτέροις καὶ πονηροτέροις ἡμῖν εἶναι συνέβαινεν, οὐ τυπτητέοι, οὐδὲ ὑβριστέοι δήπου ἐσμέν.

Οὐκ οἶδ᾽ ὅτι δεῖ πλείω λέγειν. Οἴομαι γὰρ ὑμᾶς μηδὲν ἀγνοεῖν τῶν εἰρημένων.

---

les insolences; au lieu que vous en diminuerez le nombre, si vous le punissez.

Je pourrais m'étendre sur ce que nous avons fait pour l'etat, moi et mon père, tant qu'il a vécu, soit en servant dans les armées, soit en commandant des vaisseaux, soit en exécutant tous vos ordres; je pourrais vous montrer que Conon et ses fils n'ont rien fait pour vous. Mais le tems qui m'est accordé, ne pourrait suffire pour ce détail : d'ailleurs, quand nous serions plus méchans et plus inutiles que nos adversaires, devrait-on pour cela nous frapper ?

Vous vous souvenez, je pense, de tout ce que j'ai dit, et il n'est pas nécessaire que j'en dise davantage [11].

NOTES

DU PLAIDOYER DE DÉMOSTHÈNE

CONTRE CONON.

[1] Suivant Harpocration, Panacte était une ville entre l'Attique et la Béotie. Suivant d'autres, ce n'était qu'un fort de l'Attique.

[2] *Léocorie* était un temple bâti dans le Céramique, en l'honneur des filles de Léon, qui, dans une peste dont fut affligée Athènes, avaient été vouées par leur père pour le salut de la ville. — Plus bas, *Mélite* était un quartier d'Athènes, un bourg de la tribu Cécropide, ainsi appelé de Mélite, fille de Myrmex, fils d'Apollon.

[3] Il y a d'autres noms en grec, des noms inconnus chez nous, des noms obscènes que se donnaient des libertins et des débauchés. Je les ai remplacés par des noms connus, par des noms consacrés, dans le paganisme, au libertinage et à la débauche.

[4] L'orateur ne nomme que Ctésias dans ce discours; mais cet endroit et d'autres annoncent que Conon avait plusieurs fils, et qu'ils étaient avec lui quand il insulta Ariston.

[5] Brauron était un bourg de l'Attique; chaque bourg avait ses sacrifices : c'est de la prêtresse chargée de ces sacrifices qu'il est ici question.

[6] Le grec dit expressément *jusqu'au-delà de minuit*; mais la chose est bien extraordinaire et paraît incroyable. — *Que ce fils*... De quel fils Conon voulait parler, et à quelle occasion il en parlait, c'est ce qu'il n'est guère possible de deviner.

[7] On sait que les Anciens se servaient d'horloges d'eau pour mesurer le tems que devaient parler les orateurs. Le tems où l'on faisait lire les pièces n'était pas compté.

[8] Je n'ai vu nulle part que ce supplice fût en usage à Athènes. Les auteurs qui font l'énumération des supplices usités dans cette ville, ne parlent point de celui-ci. Peut-être l'expression grecque ne signifierait-elle pas, *à qui on a fait crever les yeux*, mais, qui a perdu les yeux par un accident, ou dont la vue est extrêmement affaiblie. — (C'est assuré-

ment ce dernier sens qui est le véritable. L'autre est un contre-sens. *Addit. de l'Édit.*).

[9] *Triballes*, les Triballes étaient un peuple de la Mysie. Ici, c'est un nom que se donnait une coterie de débauchés. J'ignore pourquoi ils prenaient ce nom. — *Qu'ils ramassaient....* On sait que les sacrifices d'expiation et de purification étaient fort en usage chez les Anciens. On immolait un jeune porc pour purifier le peuple avant qu'il s'assemblât. On jetait les morceaux de la victime qui avait servi à la purification : apparemment qu'on ne pouvait les manger sans se rendre coupable d'impiété.

[10] Cependant nous voyons, dans plusieurs discours de notre orateur, que sa mère elle-même, et d'autres encore, ont voulu prêter ce serment. — (Mais c'est Androtion qui parle et non pas Démosthène. *Addit. de l'Édit.*).

[11] La formule qui termine ce plaidoyer se retrouve à la fin de la harangue contre Leptine, et du plaidoyer contre Nausimaque. Isée l'a aussi employée deux fois. Nous avons écrit ὅτι, au lieu de ὅ, τι, comme M. Wolf l'avait conseillé *In Leptineam*, p. 388. (*Note de l'Éditeur*).

SOMMAIRE

DE LA HARANGUE DE DÉMOSTHÈNE

CONTRE ANDROTION.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit, dans plusieurs endroits, du sénat des Cinq-cents : ce sénat changeait tous les ans ; le trésor lui remettait une somme pour faire construire de nouvelles galères. C'était l'usage de récompenser le sénat d'une couronne d'or, lorsqu'il sortait de charge, supposé qu'il se fût bien conduit, et que le peuple l'en jugeât digne. Mais s'il n'avait pas fait construire de galères, il lui était défendu, par la loi, de demander une récompense. Androtion, avocat de cet ordre, porta un décret pour faire décerner une couronne d'or au dernier sénat, quoiqu'il n'y eût pas eu de galères construites, l'intendant des ouvriers s'étant enfui avec la caisse. Euctémon et Diodore, ennemis mortels d'Androtion, attaquent son décret. Euctémon avait parlé le premier : Diodore, pour lequel Démosthène a composé cette harangue, ne parle qu'en second.

Après un court exorde, où il expose les motifs de ressentiment particulier et les vues d'intérêt public, qui lui ont fait intenter l'accusation présente, il attaque le décret,

par forme de réfutation, comme illégal et comme illégitime. Androtion n'avait pas fait adopter son décret par le sénat actuel ; c'était une formalité nécessaire : l'orateur réfute en peu de mots la raison subtile par laquelle il prétendait justifier ce défaut de formalité. Il se défendait par l'usage ; il disait que tous les sénats avaient obtenu leur récompense de cette façon : Démosthène nie le fait, et montre que, quand il serait véritable, ce ne serait pas une raison pour enfreindre de nouveau la loi. Il est défendu au sénat, dit l'accusé, de demander une récompense, quand il n'a point construit de vaisseaux ; mais il n'est point défendu au peuple de lui en accorder, quand d'ailleurs il l'en juge digne : l'accusateur répond, 1.° que les sénateurs ont fait des demandes ; 2.° que le peuple n'est pas libre d'accorder une récompense au sénat qui n'a point construit de vaisseaux, et que c'est-là l'esprit de la loi. Il explique cette loi, et prouve qu'elle doit être observée à la rigueur, par l'importance de la marine pour la ville d'Athènes. Il s'étend un peu là-dessus, et rapporte plusieurs exemples. En vain Androtion objectera que l'intendant des ouvriers s'était enfui avec la caisse ; on ne doit pas recevoir d'excuse ; il faut que les vaisseaux soient présentés tout construits. Enfin, il a tort de dire qu'on ne doive pas s'en prendre au sénat, qu'il n'y a point eu de vaisseaux construits.

Tels sont les chefs principaux de l'accusation ; il y avait outre cela deux chefs accessoires. Androtion est coupable d'impudicité, son père est débiteur du trésor : c'est une

double raison pour qu'il ne lui soit point permis de parler en public, de porter des décrets. Par rapport au premier chef, le reproche qu'on me fait d'impudicité, dit Androtion, est une pure invective. D'ailleurs, s'il était vraiment coupable, on devait le dénoncer aux thesmothètes. Ce n'est pas une pure invective, répond Démosthène, puisque je prouve ce que j'avance, par une déposition digne de foi. Je vous dénoncerai aux thesmothètes, mais je peux m'en dispenser ici. Il le prouve par un raisonnement, et par les lois de Solon, qui offraient plusieurs moyens de poursuivre un coupable. Il explique l'intention du législateur, qui se contentait de défendre à un homme convaincu d'impudicité, de parler à la tribune, de prendre part à l'administration publique. Quant au second chef, Androtion ne peut pas dire non plus qu'on devait le dénoncer, il doit prouver que son père n'est pas débiteur du trésor; car, s'il l'est véritablement, héritier de sa diffamation, il ne peut ni parler en public, ni proposer de décrets.

L'orateur réfute quelques autres défenses de l'accusé, s'efforce de décréditer la démarche des citoyens qui doivent solliciter en sa faveur, lui ôte un refuge auquel il avait recours (Je suis persécuté, disait-il, à cause des contributions levées par moi au nom du peuple); et termine sa harangue par une longue et véhémente déclamation contre son ministère.

Les anciens rhéteurs ont dit de cette harangue que Démosthène l'avait travaillée avec un soin particulier,

étant jaloux de l'emporter pour l'éloquence sur Androtion, disciple d'Isocrate, orateur très-subtil, fortifié dans le talent de la parole par un long exercice. On y remarque, en effet, beaucoup de raisons extrêmement subtiles, et il semble que Démosthène y ait voulu faire assaut de subtilité contre un orateur qui s'en piquait. Elle est de même date que la harangue contre Leptine, et par conséquent elle a été composée avant celle contre Midias, sous l'archonte Callistrate, dans la seconde année de la CVI.e olympiade, et dans la vingt-septième de Démosthène. Le texte est obscur et embrouillé en plusieurs endroits; j'ai tâché de l'éclaircir le mieux qu'il m'a été possible.

ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ

Ο ΚΑΤΑ ΑΝΔΡΟΤΙΩΝΟΣ

ΛΟΓΟΣ.

ΟΠΕΡ Εὐκτήμων, ὦ ἄνδρες δικασταὶ, παθὼν ὑπ' Ἀνδροτίωνος κακῶς, ἅμα τῇ τε πόλει βοηθεῖν ᾤετο δεῖν, καὶ δίκην ὑπὲρ αὑτοῦ λαβεῖν, τοῦτο κἀγὼ πειράσομαι ποιεῖν, ἐὰν ἄρα οἷός τε ὦ. Συμβέβηκε δὲ, πολλὰ καὶ δεινὰ καὶ παρὰ πάντας τοὺς νόμους Εὐκτήμονος ὑβρισμένου, ἐλάττω ταῦτ' εἶναι τῶν ἐμοὶ γεγενημένων δι' Ἀνδροτίωνος πραγμάτων. Οὗτος μέν γε εἰς χρήματα, καὶ τὸ παρ' ὑμῶν ἀδίκως ἐκπεσεῖν, ἐπεβουλεύθη· ἐμὲ δὲ οὐδ' ἂν ἐδέξατο τῶν ὄντων ἀνθρώπων οὐδὲ εἷς, εἰ τὰ κατασκευασθέντα ὑπὸ τούτου παρ' ὑμῖν ἐπιστεύθη. Αἰτιασάμενος γάρ με, ἃ καὶ λέγειν ἂν ὀκνήσειέ τις, εἰ μὴ τύχοι προσόμοιος ὢν τούτῳ, τὸν πατέρα ὡς ἀπέκτονα ἐγὼ τὸν ἐμαυτοῦ, καὶ κατασκευάσας ἀσεβείας γραφὴν, οὐκ ἐπ' ἐμὲ, ἀλλ' ἐπὶ τὸν θεῖόν μου, γράψας ἀσεβεῖν ἐμοὶ συνιόντα εἰς ταὐτὸν, ὡς πεποιηκότι ταῦτα, εἰς ἀγῶνα κατέστησεν, ὃν εἰ συνέβη τότε ἁλῶναι, τίς ἂν ἀθλιώτερα ἐμοῦ πεπονθὼς ἦν ὑπὸ τούτου; Τίς γὰρ ἂν ἢ φίλος, ἢ ξένος, εἰς ταὐτό ποτ' ἐλθεῖν ἠθέλησεν

HARANGUE
DE DÉMOSTHÈNE
CONTRE ANDROTION.

Si Euctémon, persécuté par Androtion, a cru devoir joindre aux intérêts de la république ceux de sa propre vengeance, je vais faire de même, Athéniens, si je le puis. Les torts d'Androtion, à l'égard d'Euctémon, quoiqu'aussi multipliés qu'atroces, sont bien inférieurs aux peines que m'a suscitées le même homme. Euctémon, par les intrigues criminelles de ce méchant, a risqué de perdre sa fortune et vos bonnes grâces; moi, personne dans le monde n'aurait voulu me recevoir, si vous eussiez ajouté foi à ses calomnies. Il m'a imputé le crime qu'on n'oserait nommer, à moins qu'on ne lui ressemblât, d'avoir tué mon père. Ce n'est pas moi directement, mais mon oncle qu'il a cité en justice; il l'a accusé d'impiété, parce qu'en me fréquentant, il fréquentait, disait-il, un parricide. S'il eût été condamné, quel sort aurait été plus triste que le mien? Quel ami, quel étranger

n'aurait pas fui ma compagnie? Quelle ville aurait souffert dans son enceinte un homme jugé coupable d'un tel forfait?

Quoique j'aie si bien défendu mon parent, et que je me sois si pleinement justifié moi-même, que l'accusateur n'a pas obtenu la cinquième partie des suffrages, je tâcherai néanmoins de venger cette injure aujourd'hui, et dans tous les tems qui doivent suivre [1]. J'aurais encore beaucoup de choses à dire sur ce qui me concerne en particulier ; mais je les supprime, pour m'occuper des torts énormes qu'il a causés à l'état dans son ministère. Je me bornerai à quelques réflexions qui m'ont paru échapper à Euctémon, et qu'il est à propos de vous mettre sous les yeux.

Si j'avais vu qu'Androtion pouvait se justifier, simplement et avec droiture, des griefs dont il est chargé, j'aurais gardé le silence; mais je suis convaincu que, ne pouvant rien alléguer de simple et de solide, il tâchera de vous séduire par mille discours artificieux, et de vous faire prendre le change sur nos imputations. C'est un imposteur habile, Athéniens, et il s'est exercé toute sa vie dans une éloquence trompeuse. Afin donc d'empêcher que la surprise ne vous fasse prononcer contre votre serment, ne vous fasse absoudre un

ἐμοί; Τίς δ' ἂν εἴασε πόλις που παρ' ἑαυτῇ γενέσθαι τὸν τοιοῦτον ἀσέβημα δοκοῦντα εἰργάσθαι; οὐκ ἔστιν οὐδεμία.

Ἐγὼ τοίνυν ταῦτα μὲν οὐ παρὰ μικρὸν, ἀγωνιζόμενος παρ' ὑμῖν, ἀπελυσάμην, ἀλλ' ὥστε τὸ πέμπτον μέρος μὴ μεταλαβεῖν τούτους τῶν ψήφων· τουτονὶ δὲ μεθ' ὑμῶν πειράσομαι καὶ νῦν, καὶ τὸν ἄλλον ἅπαντα χρόνον, ἀμύνεσθαι. Καὶ περὶ μὲν τῶν ἰδίων ἔχων ἔτι πολλὰ λέγειν, ἐάσω· περὶ δ' ὧν οἴσετε τὴν ψῆφον νυνὶ, καὶ περὶ ὧν οὗτος, δημοσίᾳ πεπολιτευμένος, οὐκ ὀλίγα ὑμᾶς ἔβλαψεν, ἃ μοι παραλιπεῖν Εὐκτήμων ἐδόκει, βέλτιον δ' ὑμᾶς ἀκοῦσαι, ταῦτα διεξελθεῖν ἐν βραχέσι πειράσομαι.

Ἐγὼ γὰρ εἰ μὲν ἑώρων τινὰ ἁπλῆν τούτῳ, περὶ ὧν φεύγει, πρὸς ὑμᾶς οὖσαν ἀπολογίαν, οὐκ ἂν ἐποιούμην περὶ αὐτῶν μνείαν οὐδεμίαν· νῦν δ' οἶδα σαφῶς, ὅτι οὗτος ἁπλοῦν μὲν, οὐδὲ δίκαιον οὐδὲν ἂν εἰπεῖν ἔχοι, ἐξαπατᾷν δ' ὑμᾶς πειράσεται, πλάττων καὶ παράγων πρὸς ἕκαστα τούτων κακούργους λόγους. Ἔστι γὰρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τεχνίτης τοῦ λέγειν, καὶ πάντα τὸν βίον ἐσχόλακεν ἐνὶ τούτῳ. Ὑπὲρ οὖν τοῦ μὴ, παρακρουσθέντας ὑμᾶς, ἐναντία μὲν τοῖς ὀμωμοσμένοις πεισθῆναι ψηφίσασθαι, ἀφεῖναι δὲ τοῦτον, ὃν ὑμῖν πολλῶν εἵνεκα ἄξιον κολάσαι, προσέχετε τὸν νοῦν οἷς ἐρῶ, ἵν', ἀκούσαντες

ἐμοῦ, πρὸς ἕκαστον τῶν ὑπὸ τούτου ῥηθησομένων ἔχητε ὑπολαμβάνειν ἃ δεῖ.

Ἔστι γὰρ εἷς μὲν, ὧν οἴεται τεχνικῶς ἔχειν αὐτῷ, λόγος, περὶ τοῦ ἀπροβουλεύτου. Νόμος ἐστὶ, φησίν· Ἐὰν ἀξίως ἡ βουλὴ δοκῇ βουλεῦσαι δωρεᾶς, διδόναι τὸν δῆμον τὴν δωρεὰν αὐτῇ. Ταῦτ' ἐπήρετο, φησὶν, ὁ ἐπιστάτης. Διεχειροτόνησεν ὁ δῆμος. Ἔδοξεν. Οὐδὲν δεῖ, φησὶ, προβουλεύματος ἐνταῦθα· κατὰ γὰρ τὸν νόμον ἦν τὰ γινόμενα. Ἐγὼ δ' αὖ τοὐναντίον οἴομαι, νομίζω δὲ καὶ ὑμῖν συνδόξειν, περὶ τούτων τὰ προβουλεύματα ἐκφέρειν μόνων, περὶ ὧν κελεύουσιν οἱ νόμοι· ἐπεὶ, περὶ ὧν γε μὴ κεῖνται νόμοι, οὐδὲ γράφειν τὴν ἀρχὴν προσήκει οὐδὲ ἐν δήπου.

Φήσει τοίνυν, ἁπάσας τοῦτον τὸν τρόπον εἰληφέναι τὰς βουλὰς, ὅσαι πώποτ' ἔχουσι παρ' ὑμῶν δωρεὰν, καὶ οὐδεμιᾷ γεγενῆσθαι προβούλευμα πώποτε. Ἐγὼ δὲ οἴομαι μὲν οὐχὶ λέγειν αὐτὸν ἀληθῆ, μᾶλλον δὲ οἶδα σαφῶς. Οὐ μὴν ἀλλ', εἰ τοῦτο τοιοῦτόν ἐστι τὰ μάλιστα, ὁ νόμος δὲ λέγει τἀναντία, οὐχ, ὅτι πολλάκις ἡμάρτηται δήπου πρότερον, διὰ τοῦτ' ἐπεξαμαρτητέον ἐστὶ καὶ νῦν, ἀλλὰ, τοὐναντίον, ἀρκτέον, ὡς ὁ νόμος κελεύει, τὰ τοιαῦτα ποιεῖν ἀναγκάζειν ἀπὸ σοῦ πρώτου. Σὺ δὴ μὴ λέγε ὡς γέγονε τοῦτο

homme qui mérite, à plusieurs titres, d'être puni, écoutez attentivement ce que je vais vous dire, et vous aurez de quoi opposer à toutes ses défenses.

En voici une qu'il croit fort subtile; elle regarde le défaut d'autorisation du sénat [2]. Il est, dit-il, une loi qui permet au peuple de récompenser le sénat, s'il juge qu'il ait mérité une récompense. Or l'épistate a fait son rapport, le peuple a prononcé; il n'est donc pas besoin ici d'un décret du sénat, puisqu'on a agi d'après une loi. Moi, je pense au contraire, et, sans doute, Athéniens, vous penserez de même, qu'on ne doit présenter au peuple de décret du sénat, que quand les lois le permettent, et que, si on n'y est pas autorisé par les lois, on ne doit porter absolument aucun décret.

Il dira, de plus, que tous les sénats qui ont obtenu de vous des récompenses, les ont obtenues de cette manière, et que jamais on n'a porté pour aucun de décret du sénat. Je crois, ou plutôt je suis certain qu'il avance une fausseté; cependant, quand la chose se serait faite comme il le dit, si la loi ordonne le contraire, il ne s'ensuit pas de ce que par le passé on a commis souvent la même faute, qu'on doive encore la commettre aujourd'hui: il faut plutôt à l'avenir obliger tous les citoyens, en commençant par vous, Androtion, de se conformer à la loi. Ne dites donc pas que la chose s'est déjà faite, et souvent, mais prouvez qu'elle

pouvait se faire. Car si, par le passé, on a agi contre les lois, et que vous ayez suivi cet exemple, loin que pour cela vous deviez être absous, c'est au contraire pour cela même qu'on doit sur-tout vous condamner. En effet, comme vous n'auriez pas porté votre décret, si ceux qui, avant vous, en ont porté de pareils, avaient été condamnés par les tribunaux, de même, si on vous punit en ce jour, un autre, à votre exemple, n'en portera pas de semblable.

Quant à la loi selon laquelle il est défendu expressément au sénat, qui n'a point construit de vaisseaux, de demander une récompense, il est bon d'apprendre la manière dont il se défendra, et de juger de l'impudence du personnage par l'audace de ses discours. La loi, dit-il, ne permet pas au sénat de demander une récompense, s'il n'a pas construit des vaisseaux: j'en conviens; mais elle ne défend nulle part au peuple d'en accorder. Si donc j'ai fait accorder au sénat une récompense sur sa propre demande, j'ai agi contre la loi; mais si, dans tout mon décret, sans parler de vaisseaux, je cite d'autres motifs pour lesquels je vais couronner le sénat, ai-je contrevenu à la loi [3]?

Il n'est pas difficile de répondre solidement à de telles raisons. D'abord, les proèdres du dernier sénat, et l'épistate leur chef, ont fait leur rapport au peuple, lui ont permis d'aller aux suffrages,

πολλάκις, ἀλλ' ὡς οὕτω προσήκει γίγνεσθαι. Οὐ γάρ, εἴ τι πώποτε μὴ κατὰ τοὺς νόμους ἐπράχθη, σὺ δὲ τοῦτ' ἐμιμήσω, διὰ τοῦτ' ἀποφύγοις ἂν δικαίως, ἀλλὰ πολλῷ μᾶλλον ἁλίσκοιο. Ὥσπερ γάρ, εἴ τις ἐκείνων προήλω, σὺ τάδ' οὐκ ἂν ἔγραψας, οὕτως, ἂν σὺ νῦν δίκην δῷς, ἄλλος οὐ γράψει.

Περὶ τοίνυν τοῦ νόμου, τοῦ διαῤῥήδην οὐκ ἐῶντος ἐξεῖναι μὴ ποιησαμένῃ τῇ βουλῇ τὰς τριήρεις αἰτῆσαι τὴν δωρεάν, ἄξιόν ἐστιν ἀκοῦσαι τὴν ἀπολογίαν ἣν ποιήσεται, καὶ θεωρῆσαι τὴν ἀναίδειαν τοῦ τρόπου, δι' ὧν ἐγχειρεῖ λέγειν. Ὁ νόμος, φησίν, οὐκ ἐᾷ τὴν βουλὴν αἰτῆσαι τὴν δωρεάν, ἐὰν μὴ ποιήσηται τὰς τριήρεις· ὁμολογῶ· δοῦναι δέ γε οὐδαμοῦ, φησί, κωλύει τὸν δῆμον. Ἐγὼ δ', εἰ μὲν ἔδωκ' αἰτούσῃ, παρὰ τὸν νόμον εἴρηκα· εἰ δὲ μὴ πεποίημαι μνείαν περὶ τῶν νεῶν ἐν ὅλῳ τῷ ψηφίσματι, ἀλλ' ἕτερ' ἄττα λέγω, δι' ἃ τὴν βουλὴν στεφανῶ, πῶς παρὰ τὸν νόμον εἴρηκα;

Ἔστι δὲ πρὸς ταῦτα οὐ χαλεπὸν τὰ δίκαια ὑμῖν ἀντειπεῖν· ὅτι πρῶτον μὲν οἱ προεδρεύοντες τῆς βουλῆς, καὶ ὁ ταῦτ' ἐπιψηφίζων ἐπιστάτης, ἠρώτων καὶ διαχειροτονίαν ἐδίδοσαν, ὅτῳ δοκεῖ δωρεᾶς ἀξίως ἡ βουλὴ βεβουλευκέναι, καὶ ὅτῳ μή· καίτοι, τούς γε μὴ αἰτοῦντας, μηδὲ ἀξιοῦντας λαβεῖν, τὴν ἀρχὴν

οὐδ' ἐπερωτᾷν προσῆκε. Πρὸς τοίνυν τούτοις, ἔστιν ἃ Μειδίου κατηγοροῦντος τῆς βουλῆς, καὶ ἄλλων τινῶν, ἀναπηδῶντες οἱ βουλευταὶ ἐδέοντο μὴ σφᾶς ἀφελέσθαι τὴν δωρεάν. Καὶ ταῦτα οὐ παρ' ἐμοῦ δεῖ πυθέσθαι τοὺς δικάζοντας ὑμᾶς, ἀλλ' αὐτοὶ παρόντες ἴστε τὰ ἐν τῷ δήμῳ γενόμενα· ὥσθ', ὅταν μὲν μὴ φῇ τὴν βουλὴν αἰτεῖν, ταῦθ' ὑπολαμβάνετε.

Ὅτι δὲ οὐδὲ τὸν δῆμον ἐᾷ διδόναι, μὴ ποιησαμένῃ τὰς ναῦς, ὁ νόμος, καὶ τοῦτ' ἐπιδείξω. Διὰ ταῦτα γάρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦτον ἔχει τὸν τρόπον ὁ νόμος, μὴ ἐξεῖναι τῇ βουλῇ μὴ ποιησαμένῃ τὰς τριήρεις αἰτῆσαι τὴν δωρεάν, ἵνα μηδὲ πεισθῆναι, μηδ' ἐξαπατηθῆναι γένοιτ' ἐπὶ τῷ δήμῳ. Οὐ γὰρ ᾤετο δεῖν ὁ τιθεὶς τὸν νόμον ἐπὶ τῇ τῶν λεγόντων δυνάμει τὸ πρᾶγμα καταστῆσαι, ἀλλ', ὃ δίκαιον ἦν εὑρεῖν ἅμα καὶ συμφέρον τῷ δήμῳ, νόμῳ τετάχθαι. Τὰς τριήρεις οὐ πεποίησαι· μὴ τοίνυν αἴτει τὴν δωρεάν. Ὅπου δ' αἰτεῖν οὐκ ἐᾷ, πῶς οὐ σφόδρα δοῦναί γε κωλύει;

Ἄξιον τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, κἀκεῖνο ἐξετάσαι, τί δήποτε, ἂν τἄλλα πάντα ἡ βουλὴ καλῶς βου-

et de décider si le sénat lui paraissait ou non mériter une récompense. Toutefois, s'ils ne devaient exiger ni demander de récompense, ils ne devaient pas non plus en faire leur rapport au peuple. Ensuite Midias et quelques autres, ayant accusé le sénat sur certains chefs, des sénateurs s'avancèrent et demandèrent qu'on ne les frustrât pas de la récompense. Il n'est pas besoin que je prouve ces faits à nos juges, puisqu'ayant été présens eux-mêmes, ils savent ce qui s'est passé devant le peuple. Si donc Androtion prétend que le sénat n'a pas fait de demande, qu'ils lui opposent ce que je viens de dire.

Mais la loi ne permet pas, même au peuple, d'accorder une récompense au sénat qui n'a point construit de vaisseaux ; et c'est ce que je vais prouver. Le motif de cette disposition de la loi, qui défend au sénat de demander une récompense, s'il n'a point construit de vaisseaux, c'est d'empêcher même qu'il soit libre au peuple de se laisser gagner ou séduire. Attentif à ne pas remettre la chose au pouvoir des orateurs, le législateur, sans doute, voulait déterminer, par une loi, ce qui pouvait être demandé, sans blesser la justice ni les intérêts du peuple. Vous n'avez point fait construire de vaisseaux, ne demandez point une récompense. Or, en ne vous permettant pas de demander, la loi ne défend-elle pas clairement de vous accorder ?

Examinons aussi pourquoi, en supposant même

que le sénat se fût bien conduit dans tout le reste, et qu'on n'eût aucun reproche à lui faire, il ne lui serait pas permis de demander une récompense, s'il n'avait pas fait construire de vaisseaux. Vous verrez, Athéniens, que ce réglement intéresse la sûreté du peuple. Personne, je crois, ne niera que tout ce qui, dans la république, est jamais arrivé ou arrive d'heureux, ou autrement, pour ne rien dire de sinistre, doit être attribué à la possession ou au défaut de navires. Je pourrais en citer plusieurs exemples anciens et modernes; je ne rapporterai que les plus connus, si vous le jugez à propos. Vous n'ignorez pas, je pense, que nos ancêtres, qui ont construit les Propylées et le temple de Minerve, qui ont orné tous les autres temples des dépouilles des Barbares, monumens dont nous nous glorifions à juste titre : vous n'ignorez pas, dis-je, vous le savez, par la tradition ou par l'histoire, qu'ayant abandonné leur ville, et s'étant renfermés dans Salamine, ils remportèrent, grâce à leurs vaisseaux, une victoire sur mer, conservèrent leur ville et leurs possessions, et rendirent aux autres Grecs tous ces signalés services dont le tems ne peut effacer le souvenir? Ces faits sont fort éloignés; en voici dont vous avez été les témoins. Vous savez que dernièrement, dans l'espace de trois jours, vous avez secouru les Eubéens, et forcé les Thébains de mettre bas les armes et de se retirer. Mais auriez-vous exécuté

λεύσῃ, καὶ μηδεὶς ἔχῃ μηδὲν ἐγκαλέσαι, τὰς δὲ τριήρεις μὴ ποιήσηται, τὴν δωρεὰν οὐκ ἔξεστιν αἰτῆσαι· εὑρήσετε γὰρ τοῦτο τὸ ἰσχυρὸν ὑπὲρ τοῦ δήμου κείμενον. Οἴομαι γὰρ ἂν μηδένα ἀντειπεῖν, ὡς οὐχ ὅσα πώποτε τῇ πόλει γέγονεν, ἢ νῦν ἐστὶν, ἀγαθὰ, ἢ θάτερα, ἵνα μηδὲν εἴπω φλαῦρον, ἐκ τῆς τῶν τριηρῶν, τὰ μὲν κτήσεως, τὰ δ' ἀπουσίας, γέγονεν· οἷον (πολλὰ μὲν γὰρ ἄν τις ἔχοι λέγειν καὶ παλαιὰ καὶ καινά· ἃ δ' οὖν πᾶσι μάλιστ' ἀκοῦσαι γνώριμα, ταῦτα μόνα ἐρῶ, εἰ βούλεσθε), οἱ τὰ Προπύλαια καὶ τὸν Παρθενῶνα οἰκοδομήσαντες ἐκεῖνοι, καὶ τἄλλα πάντα ἀπὸ τῶν Βαρβάρων ἱερὰ κοσμήσαντες, ἐφ' οἷς φιλοτιμούμεθα πάντες εἰκότως, ἴστε γὰρ δήπου τοῦτο ἀκοῇ, ὅτι, τὴν πόλιν ἐκλιπόντες καὶ κατακλεισθέντες εἰς Σαλαμῖνα, ἐκ τοῦ τριήρεις ἔχειν, πάντα μὲν τὰ σφέτερα αὐτῶν καὶ τὴν πόλιν, τῇ ναυμαχίᾳ νικήσαντες, ἔσωσαν, πολλῶν δὲ καὶ μεγάλων ἀγαθῶν τοῖς ἄλλοις Ἕλλησι κατέστησαν αἴτιοι, ὧν οὐδ' ὁ χρόνος τὴν μνήμην ἀφελέσθαι δύναται. Εἶεν. Ἀλλ' ἐκεῖνα μὲν ἀρχαῖα καὶ παλαιά· ἀλλ', ἃ πάντες ἑωράκατε, ἴσθ' ὅτι πρώην Εὐβοεῦσιν ἡμερῶν τριῶν ἐβοηθήσατε, καὶ Θηβαίους ὑποσπόνδους ἀπε-

πέμψατε. Ἆρ' οὖν ταῦτ' ἐπράξατ' ἂν οὕτως ὀξέως, εἰ μὴ ναῦς εἴχετε καινὰς, ἐν αἷς ἐβοηθήσατε; ἀλλ' οὐκ ἂν ἠδύνασθε.

Ἄλλα πολλὰ ἔχοι τις ἂν εἰπεῖν, ἃ τῇ πόλει γέγονεν ἐκ τοῦ ταύτας κατεσκευάσθαι καλῶς, ἀγαθά. Εἶεν. Ἐκ δὲ τοῦ κακῶς πόσα δεινά; Τὰ μὲν πολλὰ ἐάσω· ἀλλ' ἐπὶ τοῦ Δεκελεικοῦ πολέμου (τῶν γὰρ ἀρχαίων ἓν, ὃ πάντες ἐμοῦ μᾶλλον ἐπίστασθε, ὑπομνήσω), πολλῶν τε καὶ δεινῶν ἀτυχημάτων συμβάντων τῇ πόλει, οὐ πρότερον τῷ πολέμῳ παρέστησαν, πρὶν ἢ τὸ ναυτικὸν αὐτῶν ἀπώλετο. Καὶ τί δεῖ τὰ παλαιὰ λέγειν; τὸν τελευταῖον γὰρ ἴστε, τὸν πρὸς Λακεδαιμονίους, πόλεμον. Ὅτε μὲν ναῦς οὐκ ἐδοκεῖτε ἀποστεῖλαι δυνήσεσθαι, πῶς διέκειθ' ἡ πόλις; ἴστε ὀρόβους ὄντας ὠνίους· ἐπειδὴ δ' ἀπεστείλατε, εἰρήνης ἐτύχετε, ὁποίας τινὸς ἠβούλεσθε. Ὥστε δικαίως, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τηλικαύτην ἐχουσῶν ῥοπὴν ἐφ' ἑκάτερα τῶν τριηρῶν, ὅρον τοῦτον τεθείκατε τῇ βουλῇ, πότερ' αὐτὴν δεῖ λαβεῖν τὴν δωρεὰν, ἢ οὔ. Εἰ γὰρ πάντα τἄλλα διοικήσειε καλῶς, δι' ὧν δὲ τότε τ' ἐξαρχῆς ταῦτ' ἐκτησάμεθα καὶ νῦν σώζομεν, ταύτας μὴ ποιήσαιτο (τὰς τριήρεις λέγω), οὐδὲν ἐκείνων ὄφελος. Τὴν γὰρ τῶν ὅλων σωτηρίαν πρῶτον ὑπάρχειν δεῖ παρεσκευασμένην τῷ δήμῳ. Οὗτος τοίνυν εἰς τοῦτ' ἐλήλυθε τοῦ νομίζειν αὐτῷ καὶ

cette entreprise avec autant de promptitude, si vous n'aviez eu des vaisseaux nouvellement construits pour secourir les Eubéens? Non, vous n'auriez pu réussir.

On pourrait encore rapporter plusieurs succès heureux de la république, dus au bon état de sa marine. Que de malheurs n'a pas occasionnés le désordre de cette même marine? Sans entrer dans le détail de tous les faits anciens, je me borne à un seul, dont vous êtes tous instruits mieux que moi. Sur la fin de la guerre du Péloponèse, quoique la république eût essuyé mille revers fâcheux, elle ne fut assujétie, que lorsque sa marine fut ruinée. Qu'est-il besoin de remonter si haut? Dernièrement, lorsqu'étant en guerre avec Lacédémone, vous ne pouviez envoyer de flotte, vous savez que, dans la position où était la ville d'Athènes, on vendait jusqu'aux herbes les plus viles [4]; et que, dès qu'on eut fait partir des vaisseaux de vos ports, vous obtîntes la paix telle que vous la souhaitiez.

Puis donc que la marine est pour vous d'une si grande importance, ce n'est pas à tort que vous avez exigé du sénat des vaisseaux, pour qu'il pût demander une couronne. Oui, supposé même qu'il se fût distingué dans tout le reste, s'il a négligé l'objet qui a été le principe et qui est le soutien de notre puissance, s'il n'a pas fourni de vaisseaux, tout le reste lui serait inutile : il faut qu'avant tout

il ait procuré au peuple ce qui fait la sûreté de l'état. Androtion s'est tellement persuadé qu'il lui était permis de dire et de proposer tout ce qu'il voulait, que, quoique le sénat se soit conduit comme vous venez de l'entendre, et qu'il n'ait pas fait construire de vaisseaux, il a proposé de lui accorder une récompense.

Il ne pourra dire, et vous ne pourrez vous laisser persuader, que son décret n'est point contraire aux lois. Mais j'apprends qu'il doit s'appuyer de cette nouvelle raison : S'il n'y a pas eu de vaisseaux construits, dira-t-il, ce n'est point la faute du sénat; l'intendant des ouvriers s'est enfui avec la caisse, et a emporté deux talens et demi; c'est un de ces accidens qu'on ne saurait prévoir.

Pour moi, je serais surpris qu'on voulût couronner le sénat pour un événement malheureux, et je croyais que ces sortes d'honneurs étaient réservés aux heureux succès. Mais j'avance quelque chose de plus, et je soutiens qu'on a tort de dire, et que la récompense ne soit pas contraire aux lois, et qu'il n'ait pas tenu au sénat qu'il n'y eût des vaisseaux de construits. Voici mes preuves. S'il faut accorder au sénat une récompense, quoiqu'il n'ait pas construit de vaisseaux, qu'est-il besoin de montrer à qui cela a tenu? S'il n'est pas permis de lui en accorder, pourra-t-il en recevoir, quand on prouverait que c'est tel ou tel qui est cause qu'il n'y a pas eu des vaisseaux de construits?

λέγειν καὶ γράφειν ἐξεῖναι πᾶν ὅ, τι ἂν βούληται, ὥστε, βεβουλευκυίας μὲν τἄλλα, ὃν τρόπον ὑμεῖς ἀκούετε, τῆς βουλῆς, οὐ πεποιημένης δὲ τὰς τριήρεις, γέγραφε δοῦναι τὴν δωρεάν.

Καὶ ταῦτα μὲν ὡς οὐ παρὰ τὸν νόμον ἐστὶν, οὔτ' ἂν αὐτὸς ἔχοι λέγειν, οὔθ' ὑμεῖς πεισθείητε ἄν· ἀκούω δ' αὐτὸν τοιοῦτον ἐρεῖν τινὰ ἐν ὑμῖν λόγον, ὡς οὐχ ἡ βουλὴ γέγονεν αἰτία τοῦ μὴ πεποιῆσθαι τὰς ναῦς, ἀλλ' ὁ τῶν τριηροποιῶν ταμίας ἀποδρὰς ᾤχετο, ἔχων πέντε ἡμιτάλαντα, καὶ τὸ πρᾶγμα ἀτύχημα συμβέβηκεν. Ἐγὼ δὲ πρῶτον μὲν αὐτὸ τοῦτο θαυμάζω, εἰ στεφανοῦν ἐπὶ τοῖς ἠτυχημένοις ἠξίου τὴν βουλήν· τῶν κατορθουμένων γὰρ ἔγωγε ἡγούμην ἔργων τὰς τοιαύτας ὡρίσθαι τιμάς· ἔπειτα κἀκεῖνο ἔτι βούλομαι φράσαι πρὸς ὑμᾶς. Οὔ φημι δίκαιον εἶναι περὶ ἀμφοῖν λέγειν, ὡς οὐ παρὰ τὸν νόμον ἡ δωρεὰ δέδοται, καὶ ὡς οὐ διὰ τὴν βουλὴν οὐκ εἰσὶν αἱ τριήρεις. Εἰ μὲν γὰρ διδόναι καὶ μὴ ποιησαμένῃ προσήκει, τί τοῦτο δεῖ λέγειν, δι' ὄντινα δήποτε οὐ πεποίηνται; εἰ δ' οὐκ ἔξεστι, τί μᾶλλον, ἂν διὰ τὸν δεῖνα ἢ τὸν δεῖνα ἐπιδείξῃ μὴ πεποιημένας, ἐκείνῃ προσῆκε λαβεῖν; Χωρὶς δὲ τούτων, ἔμοιγε δοκοῦσιν αἵρεσιν ὑμῖν οἱ τοιοῦτοι λόγοι διδόναι, πότερα οἴεσθε προφάσεις

καὶ λόγους δεῖν. ἀκούειν τῶν ἀδικούντων ὑμᾶς, ἢ ναῦς κεκτῆσθαι. Εἰ μὲν γὰρ τούτου ταῦτ' ἀποδέξεσθε, ἔσται δῆλον ἁπάσαις ταῖς βουλαῖς, ὅτι δεῖ πρόφασιν πιθανὴν ἐξευρεῖν πρὸς ὑμᾶς, οὐχὶ τριήρεις καινὰς ποιήσασθαι· ἐκ δὲ τούτου, τὰ μὲν χρήματα ἀναλωθήσεται, ναῦς δὲ οὐχ ἕξετε ὑμεῖς· ἐὰν δὲ, ὡς ὁ νόμος λέγει, καὶ δεῖ τοὺς ὀμωμοκότας, πικρῶς καὶ ἁπλῶς τὰς μὲν προφάσεις ἀνέλητε, φανῆτε δὲ ἀφῃρημένοι τὴν δωρεὰν ὅτι τὰς ναῦς οὐ πεποίηνται, πάντες, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πεποιημένας ὑμῖν παραδώσουσι τὰς τριήρεις, πάντα τἄλλα παρ' ὑμῖν ἑωρακότες ἀσθενέστερα τοῦ νόμου γεγενημένα. Ὅτι τοίνυν οὐδ' αἴτιος ἄλλος ἐστὶν οὐδεὶς ἀνθρώπων τοῦ μὴ πεποιῆσθαι τὰς ναῦς, καὶ τοῦτο σαφῶς ὑμῖν ἐπιδείξω. Ἀνελοῦσα γὰρ ἡ βουλὴ τὸν νόμον, τοῦτον ἐχειροτόνησεν αὐτῇ.

Ἔτι τοίνυν ἐπιχειρεῖ λέγειν περὶ τοῦ τῆς ἑταιρήσεως νόμου, ὡς ὑβρίζομεν ἡμεῖς, καὶ βλασφημίας οὐχὶ προσηκούσας κατ' αὐτοῦ ποιούμεθα. Καὶ φησὶ δεῖν ἡμᾶς, εἴπερ ἐπιστεύομεν εἶναι ταῦτα ἀληθῆ, πρὸς τοὺς θεσμοθέτας ἀπαντᾶν, ἵν' ἐκεῖ περὶ χιλίων ἐκινδυνεύομεν, εἰ καταψευδόμενοι ταῦτ' ἐφαινόμεθα·

Ajoutez que de pareils discours vous donnent le choix d'écouter les vaines excuses de ceux qui vous font tort, ou d'acquérir des vaisseaux. Vous laisser persuader par Androtion, c'est déclarer à tous les sénats qu'il n'est pas nécessaire de vous construire des vaisseaux, qu'il suffit de vous fournir une excuse probable. Par-là, l'argent se trouvera dépensé, et vous n'aurez pas de vaisseaux. Au lieu que, si avec toute la rigueur que demandent la loi et le serment par lequel vous vous êtes liés, vous rejetez absolument toute excuse, vous refusez d'accorder une récompense pour cela seul qu'on n'a pas construit de vaisseaux, on vous livrera des vaisseaux tout construits, parce qu'on verra que nulle considération ne l'emporte auprès de vous sur l'autorité de la loi. Mais, afin de prouver qu'on ne doit s'en prendre qu'au sénat, qu'il n'y ait pas eu des vaisseaux de construits, je me contente de cette raison aussi évidente que simple: le sénat a enfreint la loi en nommant seul, sans l'agrément du peuple, l'intendant des ouvriérs [5].

Pour ce qui est de la loi concernant le désordre des mœurs, il osera dire que nous l'outrageons, que nous proférons des injures déplacées; que si nous nous croyons fondés dans nos reproches, nous devons le dénoncer aux thesmothètes, et courir les risques d'être condamnés à mille drachmes, supposé que l'on nous convainque de calomnie; mais que débiter au hasard des imputations

et des invectives, c'est chercher à vous tromper, et vous fatiguer sur des objets dont vous n'êtes pas juges.

Là-dessus, Athéniens, songez qu'il y a une grande différence entre l'imputation ou l'invective et la conviction. L'imputation est lorsqu'on fait un simple reproche sans le prouver. La conviction est lorsqu'on prouve la vérité de ce qu'on avance. Ceux qui cherchent à convaincre doivent nécessairement, ou tirer des inductions qui éclairent les juges, ou alléguer des présomptions, ou produire des témoins, puisqu'il n'est pas possible de vous mettre certains faits sous les yeux. Quand on emploie quelqu'un des trois moyens dont je parle, vous croyez toujours, et avec fondement, qu'on vous a fourni de quoi vous convaincre sur la vérité. Or, nous prouvons ici ce que nous avançons, non par des inductions, non par des présomptions, mais par un témoignage contre lequel on ne peut s'inscrire en faux. Nous faisons paraître un homme qui produit contre Androtion un mémoire dans lequel est contenue toute sa vie; et cet homme atteste, à ses propres risques, ce qui est porté dans le mémoire. Quand donc il dira que je me borne à des imputations et à des invectives, répondez-lui que j'emploie, moi, des moyens de conviction, et que ce sont ses défenses qu'on doit traiter d'imputations vagues et d'invectives. Nous devions, ajoute-t-il, le dénoncer aux thesmothètes. A cela

νῦν δὲ φενακίζειν φησὶν, αἰτίας καὶ λοιδορίας κενὰς ποιουμένους, καὶ ἐνοχλεῖν, οὐ δικασταῖς τούτων οὖσιν, ὑμῖν.

Ἐγὼ δ' οἴομαι δεῖν ὑμᾶς πρῶτον μὲν ἐκεῖνο λογίζεσθαι παρ' ὑμῖν αὐτοῖς, ὅτι πάμπολυ λοιδορία τε καὶ αἰτία κεχωρισμένον ἐστὶν ἐλέγχου. Αἰτία μὲν γάρ ἐστιν, ὅταν τις, ψιλῷ χρησάμενος λόγῳ, μὴ παράσχηται πίστιν, ὧν λέγει· ἔλεγχος δὲ, ὅταν, οἷς ἂν εἴπῃ τις, καὶ τἀληθὲς ὁμοῦ δείξῃ. Ἔστι τοίνυν ἀνάγκη τοὺς ἐλέγχοντας ἢ τεκμήρια δεικνύναι, δι' ὧν ἐμφανιοῦσι τὸ πιστὸν ὑμῖν, ἢ τὰ εἰκότα φράζειν, ἢ μάρτυρας παρέχεσθαι· οὐ γὰρ οἷόν τ' ἐνίων αὐτόπτας ὑμᾶς ἐστὶ καταστῆσαι. Ἀλλ', ὅταν τις ἐπιδεικνύῃ τι τούτων, ἱκανὸν νομίζετε ἔλεγχον ἔχειν ὑμεῖς εἰκότως τῆς ἀληθείας ἑκάστοτε. Ἡμεῖς τοίνυν, οὐκ ἐκ λόγων εἰκότων, οὐδ' ἐκ τεκμηρίων ταῦτ' ἐπιδείκνυμεν, ἀλλὰ, παρ' οὗ μάλιστα δίκην ἐστὶ λαβεῖν τούτῳ, ἄνδρα παρεσχηκότα γραμματεῖον, ἐν ᾧ τὰ τούτῳ βεβιωμένα ἔνεστιν, ὃς, αὐτὸν ὑπεύθυνον ποιήσας, μαρτυρεῖ ταῦτα. Ὥσθ', ὅταν μὲν λοιδορίαν ταῦτα καὶ αἰτίαν εἶναι φῇ, ὑπολαμβάνετε, ὡς ταῦτα μέν ἐστιν ἔλεγχος, ἃ δ' οὗτος ποιεῖ, ταῦτα λοιδορία τε καὶ αἰτία· ὅταν δ', ὅτι πρὸς τοὺς θεσμοθέτας προσῆκεν ἡμῖν ἐπαγγέλλειν, ἐκεῖνο ὑπολαμβάνετε, ὅτι καὶ τοῦτο ποιήσομεν, καὶ νῦν προσηκόντως περὶ τοῦ

νόμου λέγομεν. Εἰ μὲν γὰρ, ἄλλον τινὰ ἀγῶνα ἀγωνιζομένου σου, ταῦτα κατηγοροῦμεν, δικαίως ἂν ἠγανάκτεις· εἰ δ' ὁ μὲν νῦν ἐνεστηκὼς ἀγών ἐστι παρανόμων, οἱ νόμοι δ' οὐκ ἐῶσι λέγειν οὐδὲ τὰ ἔννομα τοὺς οὕτω βεβιωκότας, ἡμεῖς δ' ἐπιδείκνυμεν οὐ μόνον εἰρηκότα αὐτὸν παράνομα, ἀλλὰ καὶ βεβιωκότα παρανόμως, πῶς οὐχὶ προσήκει λέγειν περὶ τούτου τοῦ νόμου, δι' οὗ ταῦτα ἐλέγχεται;

Καὶ μὴν κἀκεῖνό γε δεῖ μαθεῖν ὑμᾶς, ὅτι τοὺς νόμους τούτους ὁ τιθεὶς Σόλων καὶ τῶν ἄλλων τοὺς πολλοὺς, οὐδὲν ὅμοιος ὢν τούτῳ νομοθέτης, οὐχ ἑνὶ δέδωκε τρόπῳ περὶ τῶν ἀδικημάτων ἑκάστων λαβεῖν δίκην τοῖς βουλομένοις παρὰ τῶν ἀδικούντων, ἀλλὰ πολλαχῶς. Ἤδει γὰρ, οἶμαι, τοῦθ', ὅτι τοὺς ἐν τῇ πόλει γενέσθαι πάντας ὁμοίους, ἢ δεινοὺς, ἢ θρασεῖς, ἢ μετρίους, οὐκ ἂν εἴη. Εἰ μὲν οὖν, ὡς τοῖς μετρίοις δίκην ἐξαρκέσει λαβεῖν, οὕτω τοὺς νόμους θήσει, μετ' ἀδείας ἔσεσθαι πολλοὺς πονηροὺς ἡγεῖτο, εἰ δ', ὡς τοῖς θρασέσι καὶ δυνατοῖς λέγειν, τοὺς ἰδιώτας οὐ δυνήσεσθαι τὸν αὐτὸν τούτοις τρόπον λαμβάνειν δίκην· δεῖν δ' ᾤετο μηδένα ἀποστερεῖσθαι τοῦ δίκης τυχεῖν,

répondez-lui que nous comptons bien le dénoncer; mais que pour le présent [6] nous parlons de la loi qui est notre objet. Si nous l'accusions d'avoir enfreint une loi dans toute autre cause où il ne serait pas question d'infraction de lois, il serait fondé à se plaindre; mais puisque la cause présente roule sur une infraction de lois, puisque nous prouvons qu'il les a transgressées, et dans ses discours et par sa conduite, est-il donc hors de propos de parler d'une loi d'après laquelle il est convaincu d'une double infraction ?

Il faut aussi, Athéniens, vous apprendre que Solon, auteur de ces lois et de la plupart des autres, législateur bien différent d'Androtion, nous présente plusieurs moyens de poursuivre, quand nous voudrons, un crime ou une injure, sans se borner à un seul. Il savait, je pense, qu'il n'est pas possible que tous les citoyens d'une ville soient également éloquens, hardis ou tranquilles. Si, en portant ses lois, il n'eût eu en vue que de fournir aux citoyens tranquilles les moyens de faire punir un coupable, bien des crimes ou des injures, selon lui, seraient restés impunis. S'il n'eût songé qu'aux citoyens hardis et éloquens, les citoyens timides, et qui ne sont pas au fait des affaires, n'auraient pu, comme les autres, se faire rendre justice : or, il croyait qu'on ne devait priver personne des moyens de l'obtenir comme il peut. Et comment parviendra-t-il à son but ? c'est en pro-

posant plusieurs moyens légitimes de poursuivre un crime ou une injure. Par exemple, dans le vol [7] : Vous avez de la force et de l'assurance? Traînez le coupable en prison ; mais vous courez risque d'être condamné à mille drachmes. — Vous êtes trop faible? Dénoncez-le aux archontes; ils le feront pour vous. — Vous craignez cette voie? Citez-le à un tribunal. — Vous ne vous sentez point assez vigoureux ni assez hardi pour faire une action d'éclat, ou vous êtes trop pauvre pour payer mille drachmes? Citez-le devant un arbitre, et vous ne risquerez rien. — Vous ne voulez ni le traîner en prison ni le citer devant un arbitre? Dénoncez-le donc aux archontes, ou citez-le à un tribunal... Toutes ces voies sont différentes. Ainsi, pour le crime d'impiété, on peut conduire en prison, citer à un tribunal, dénoncer devant les Eumolpides ou devant le Roi des sacrifices. Il en est à-peu-près de même pour tout le reste.

Si donc quelqu'un ne peut disconvenir qu'il ne soit malfaiteur, impie, ou coupable de tel autre crime pour lequel on le cite en justice, et que traîné en prison il prétende être absous parce qu'on aurait pu le traduire devant un arbitre, ou qu'il aurait fallu le citer à un tribunal [8], ou, traduit devant un arbitre et cité à un tribunal, parce qu'on devait le traîner en prison et risquer de payer mille drachmes : cela serait ridicule, sans doute. Celui qui n'est pas coupable, doit prouver

ὡς ἕκαστος δύναται. Πῶς οὖν ἔσται τοῦτο; ἐὰν πολλὰς ὁδοὺς δῶ διὰ τῶν νόμων ἐπὶ τοὺς ἠδικηκότας, οἷον τῆς κλοπῆς· ἔρρωσαι καὶ σαυτῷ πιστεύεις; ἄπαγε· ἐν χιλίαις δ᾽ ὁ κίνδυνος. Ἀσθενέστερος εἶ; τοῖς ἄρχουσιν ἐφηγοῦ· τοῦτο ποιήσουσιν ἐκεῖνοι. Φοβῇ καὶ τοῦτο; γράφου. Καταμέμφῃ σεαυτὸν, καὶ, πένης ὢν, οὐκ ἂν ἔχοις χιλίας ἐκτῖσαι; δικάζου κλοπῆς πρὸς διαιτητὴν, καὶ οὐ κινδυνεύσεις. Οὐδέτερον βούλει τούτων; γράφου. Κατοκνεῖς καὶ τοῦτο; ἐφηγοῦ. Τούτων οὐδέν ἐστι τὸ αὐτό. Τῆς ἀσεβείας κατὰ ταὐτά ἐστιν ἀπάγειν, γράφεσθαι, δικάζεσθαι πρὸς Εὐμολπίδας, φράζειν πρὸς τὸν Βασιλέα· περὶ τῶν ἄλλων ἁπάντων τὸν αὐτὸν τρόπον σχεδόν.

Εἰ δή τις ὡς μὲν οὐχὶ κακοῦργός ἐστι μὴ λέγοι, ἢ ὡς οὐκ ἀσεβὴς, ἢ ὅ, τι δήποτ᾽ εἴη δι᾽ ὃ κρίνοιτο, διὰ ταῦτα δ᾽ ἐκφεύγειν ἀξιοίη, εἰ μὲν ἀπηγμένος εἴη, διότι πρὸς διαιτητὴν ἐξῆν αὐτῷ λαχεῖν καὶ γράφεσθαι χρῆν, εἰ δὲ πρὸς διαιτητῇ φεύγοι, ὅτι χρῆν σε ἀπάγειν, ἵν᾽ ἐκινδύνευες περὶ χιλίων· γέλως ἂν εἴη δήπουθεν. Οὐ γὰρ τόν γε μηδὲν πεποιηκότα δεῖ περὶ τοῦ τρόπου ὅντινα χρὴ διδόναι δίκην ἀντιλέγειν, ἀλλ᾽ ὡς οὐ πεποίηκεν ἀποδεικνύναι. Τὸν αὐτὸν δὴ τρόπον, Ἀνδροτίων, καὶ σὺ μὴ διὰ ταῦτα οἴου

σοι προσήκειν μὴ δοῦναι δίκην, εἰ γράφεις ἡταιρηκώς, ὅτι καὶ πρὸς τοὺς θεσμοθέτας ἔσθ' ἡμῖν ἐπαγγελία, ἀλλ', ἢ δεῖξον οὐ πεποιηκότα ταῦτα σαυτόν, ἢ δίκην ὕπεχε, εἰ γέγραφάς τι τοιοῦτος ὤν. Οὐ γὰρ ἔξεστί σοι. Εἰ δέ σε μὴ πάντας, ὅσους οἱ νόμοι διδόασι, τρόπους τιμωρούμεθα, χάριν ἡμῖν, ὧν παραλείπομεν, ἐκείνων ἔχε, μὴ διὰ ταῦτ' ἀξίου μηδὲ καθ' ἕνα τρόπον δοῦναι δίκην.

Ἄξιον τοίνυν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ τὸν θέντα τὸν νόμον ἐξετάσαι Σόλωνα, καὶ θεάσασθαι ὅσην πρόνοιαν ἐποιεῖτο ἐν ἅπασιν οἷς ἐτίθει νόμοις τῆς πολιτείας, καὶ ὅσῳ περὶ τούτου μᾶλλον ἐσπούδαζεν, ἢ περὶ τοῦ πράγματος αὐτοῦ, οὗ τιθείη τὸν νόμον. Πολλαχόθεν μὲν οὖν ἄν τις ἴδοι τοῦτο, οὐχ ἥκιστα δ' ἐκ τούτου τοῦ νόμου, μήτε λέγειν, μήτε γράφειν ἐξεῖναι τοῖς ἡταιρηκόσιν. Ἑώρα γὰρ ἐκεῖνο, ὅτι; τοῖς πολλοῖς ὑμῶν ἐξὸν λέγειν, οὐ λέγετε· ὥστε τοῦτό γε οὐδὲν ἡγεῖτο βαρύ. Καίτοι πολλὰ ἂν εἶχεν, εἴγε κολάζειν ἐβούλετο, τούτου χαλεπώτερα θεῖναι· ἀλλ' οὐ τοῦτ' ἐσπούδασεν· ἀλλὰ ταῦτα ἀπεῖπεν ὑπὲρ ὑμῶν, καὶ τῆς πολιτείας. Ἤδει γάρ, ᾔδει, τοῖς αἰσχρῶς βεβιωκόσιν ἁπασῶν οὖσαν ἐναντιωτάτην πολιτείαν, ἐν ᾗ πᾶσιν ἔξεστι λέγειν τἀκείνων ὀνείδη.

qu'il n'est pas coupable, plutôt que de disputer sur la manière de le poursuivre. De même, vous, Androtion, avez-vous proposé un décret, quoique vous ayez vécu dans le désordre? Sans croire éviter la peine parce que nous pouvons vous dénoncer aux thesmothètes, montrez que vous n'êtes pas coupable de ce qu'on vous impute, ou subissez la peine que vous méritez pour avoir proposé un décret malgré l'infamie de votre conduite, lorsqu'il vous était défendu d'en proposer. Si nous ne vous poursuivons pas de toutes les manières que les lois nous accordent, sachez-nous gré de celles que nous négligeons, sans prétendre, à cause de cela, que vous ne devez être puni en aucune manière.

Il est à propos d'examiner avec quel soin Solon, auteur de cette loi, a pourvu, dans toutes celles qu'il a portées, au maintien du gouvernement, et comment il s'est plus occupé de cet objet, que de l'objet même pour lequel il porte directement une loi. On peut s'en convaincre par plusieurs de ses lois, et sur-tout par celle qui défend aux citoyens dont les mœurs ont été dissolues, de monter à la tribune, et de proposer des décrets. Il voyait que la plupart de ceux d'entre vous qui peuvent monter à la tribune, n'y montent pas; et, par conséquent, la défense d'y paraître ne lui semblait point une peine si dure. Cependant, s'il eût voulu punir les hommes dont je parle, il pouvait leur infliger de plus

fortes punitions ; mais ce n'est point de cela qu'il s'est occupé ; c'est pour votre avantage et pour l'intérêt du gouvernement, qu'il leur a fermé l'entrée de la tribune. Il savait, oui, il savait que le gouvernement le moins favorable à ceux qui ont vécu dans le désordre, est celui où tout le monde peut leur reprocher leurs infamies. Et quel est ce gouvernement ? le démocratique ; car, dans l'oligarchique, il est défendu de décrier les chefs, leur vie eût-elle été plus déréglée que celle d'Androtion. Il n'a donc pas cru que l'état fût en sûreté, s'il se trouvait à-la-fois un grand nombre d'hommes remplis d'éloquence et de hardiesse, mais souillés de vices infâmes. Il a pensé qu'ils pourraient jeter le peuple dans mille écarts, et travailler à détruire la démocratie, ou du moins s'efforcer de corrompre les citoyens autant qu'il serait en eux, pour trouver des gens qui leur ressemblassent davantage. Il défend donc absolument à de tels hommes de s'ingérer dans l'administration, de peur qu'ils ne trompent le peuple, et ne lui fassent commettre des fautes. Au mépris de réglemens si sages, ce citoyen honnête a cru devoir, non-seulement débiter des discours et proposer des décrets, malgré la défense des lois, mais encore attaquer les lois mêmes, et dans ses discours et dans ses décrets.

Quant à la loi qui lui enjoint la même défense, parce que son père est débiteur du trésor, et ne s'est pas acquitté, s'il dit que nous devions le dé-

Ἔστι δ' αὕτη τίς; δημοκρατία. Οὔκουν ἐνόμιζεν ἀσφαλὲς, εἴποτε συμβήσεται γενέσθαι συχνοὺς ἀνθρώπους, κατὰ τοὺς αὐτοὺς χρόνους, εἰπεῖν μὲν δεινοὺς καὶ θρασεῖς, τοιούτων δ' ὀνειδῶν καὶ κακῶν μεστούς· πολλὰ γὰρ ἂν τὸν δῆμον ὑπ' αὐτῶν ὑπαχθέντα ἐξαμαρτεῖν· κἀκείνους ἤτοι καταλῦσαί γ' ἂν πειρᾶσθαι τὸ παράπαν τὸν δῆμον (ἐν γὰρ ταῖς ὀλιγαρχίαις, οὐδ' ἂν ὦσιν ἔτ' Ἀνδροτίωνός τινες αἴσχιον βεβιωκότες, οὐκ ἔστι λέγειν κακῶς τοὺς ἄρχοντας), ἢ προάγειν ἂν ὡς πονηροτάτους εἶναι τοὺς πολίτας, ἵν' ὡς ὁμοιότατοι σφίσιν ὦσι. Τὴν οὖν ἀρχὴν τοῖς τοιούτοις ἀπεῖπε μὴ μετέχειν τοῦ συμβουλεύειν, ἵνα δὴ μὴ φενακισθεὶς ὁ δῆμος ἐξαμάρτῃ μηδέν. Ὧν ὀλιγωρήσας ὁ καλὸς κἀγαθὸς οὗτος, οὐ μόνον ᾤετο δεῖν λέγειν καὶ γράφειν, οὐκ ἐξὸν, ἀλλὰ καὶ παρὰ τοὺς νόμους ταῦτα ποιεῖν.

Περὶ μὲν τοίνυν τοῦ νόμου, καθ' ὃν, ὠφληκότος αὐτοῦ τοῦ πατρὸς τῷ δημοσίῳ χρήματα καὶ οὐκ ἐκτετικότος, οὐκ ἔξεστι λέγειν οὐδὲ γράφειν τούτῳ, ταῦτα δίκαια λέγειν ἂν ἔχοιτε εἰκότως, ἐὰν φῇ δεῖν ἡμᾶς αὐτὸν ἐνδεικνύναι. Τότε γὰρ τοῦτο ποιήσομεν,

οὐ, μὰ Δία, οὐχὶ νῦν, ἡνίκα δεῖ σε ἑτέρων, ὧν ἀδικεῖς, δοῦναι λόγον, ἀλλ' ὅταν ᾖ προσῆκον ἐκ τοῦ νόμου. Καὶ νῦν δέ γε δείκνυμεν οὐκ ἐῶντα γράφειν σε, νῦν ἃ τοῖς ἄλλοις ἔξεστι, τὸν νόμον. Ὡς οὖν οὐκ ὦφλεν ὁ πατήρ σου, τοῦτ' ἐπίδειξον, ἢ ὡς οὐκ ἀποδρὰς ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ δεσμωτηρίου, ἀλλὰ τὰ χρήματα ἐκτίσας. Εἰ δὲ μὴ ταῦθ' ἕξεις δεικνύειν, οὐκ ἐξὸν, γέγραφας· κληρονόμον γάρ σε καθίστησιν ὁ νόμος τῆς ἀτιμίας τῆς τοῦ πατρὸς, ὄντι δ' ἀτίμῳ σοι λέγειν οὐ προσῆκεν, οὐδὲ γράφειν. Καὶ περὶ μὲν τῶν νόμων, οὓς παρεγραψάμεθα, οἴομαι δεῖν ὑμᾶς, ἄν τι φενακίζειν ἐγχειρῇ καὶ παράγειν οὗτος, ταῦθ' ὑπολαμβάνειν, ἃ διεξελήλυθα ἐγώ.

Εἰσὶ δὲ καὶ περὶ τῶν ἄλλων αὐτῷ λόγοι, πρὸς τὸ φενακίζειν ὑμᾶς εὖ μεμηχανημένοι· περὶ ὧν βέλτιον ὑμᾶς προακοῦσαι. Ἔστι γὰρ εἷς αὐτῷ τοιοῦτος, μὴ πεντακοσίους ὑμῶν αὐτῶν ἀφελέσθαι τὴν δωρεὰν, μηδὲ ὀνείδει περιβαλεῖν· ἐκείνων ὁ ἀγὼν, οὐκ ἐμός. Ἐγὼ δ' εἰ μὲν ἐμέλλετε ἀφαιρήσεσθαι τούτους μόνον, ἄλλο δὲ μηδὲν ὠφελήσειν τὴν πόλιν, οὐδὲν ἂν ὑμᾶς σφόδρα σπουδάζειν ἠξίουν· εἰ δὲ τῷ τοῦτο ποιῆσαι, πλείους ἢ μυρίους τοὺς ἄλλους πολίτας βελτίους εἶναι προτρέψετε, πόσῳ κάλλιον τοσούτους παρασκευάσαι

noncer, opposez-lui cette réponse solide, que nous le ferons, non pas, certes, à présent qu'il doit se purger d'autres griefs dont on le charge, mais en tems convenable, et d'une manière légitime. Nous, Androtion, nous prouvons, maintenant, que la loi ne vous permet pas même de proposer les décrets qu'elle permet aux autres citoyens; prouvez, vous, ou que votre père n'est pas débiteur du trésor, ou qu'il ne s'est pas échappé de prison, et qu'il en est sorti après avoir payé sa dette. Si vous êtes hors d'état de le prouver, vous avez donc proposé des décrets, malgré la défense de la loi, qui vous rend héritier de la diffamation de votre père. Une fois diffamé, vous ne pouviez, ni parler à la tribune, ni proposer de décrets. Voilà, Athéniens, ce que vous devez lui répondre au sujet des lois d'après lesquelles nous l'accusons, s'il cherche à vous tromper.

Il a encore préparé, pour sa défense, d'autres raisons subtiles, qu'il juge fort propres à vous faire prendre le change; il est bon de vous en prévenir. Il dira, par exemple, qu'il ne faut pas priver de la récompense et couvrir de déshonneur cinq cents de vos citoyens; c'est leur cause que je plaide, dira-t-il, et non la mienne. Pour moi, je dis que, si vous deviez seulement priver d'une récompense ceux pour lesquels il parle, sans procurer d'autre avantage à la république, la chose ne demanderait pas la même attention : mais, si par-là vous portez

à devenir meilleurs plus de vingt mille autres citoyens, ne vaut-il pas mieux rendre bons un aussi grand nombre, que d'accorder à cinq cents une faveur dont ils ne sont pas dignes? Au reste, je puis montrer que cette affaire n'est pas celle de tout le sénat, mais de quelques particuliers, auteurs de tout le mal, et principalement d'Androtion. Car enfin, qui sera déshonoré, si, Androtion gardant le silence, ne proposant plus le décret, ne fréquentant plus même la salle du sénat, les sénateurs ne sont pas couronnés? personne, sans doute. Il n'y aura de déshonoré que celui qui propose pour eux des décrets, qui agit pour eux, qui les fait agir comme il juge à propos, puisque c'est à cause de tels hommes qu'ils se sont comportés de manière à ne pas mériter de couronne.

Mais, quand ce serait l'affaire de tout le sénat, voyez s'il vous est plus utile de condamner l'accusé que de l'absoudre. Si vous le renvoyez absous, le sénat restera sous la tutèle des orateurs; si vous le condamnez, il ne sera plus dirigé que par des personnes simples et sans artifice; et les citoyens, qui verront que la perversité des orateurs aura privé le sénat d'une couronne, ne s'abandonneront plus à de pareils hommes, quand ils y siégeront; mais ils parleront eux-mêmes pour l'intérêt public. Par-là, délivrés de cette troupe de discoureurs audacieux qui vous obsèdent, vous verrez tout rentrer dans l'ordre. Ainsi, pour cette raison seule, quand

χρηστοὺς, ἢ πεντακοσίοις ἀδίκως χαρίσασθαι! ὡς δ' οὐδ' ἔστιν ἁπάσης τὸ πρᾶγμα τῆς βουλῆς, ἀλλὰ τινῶν, οἵπερ εἰσὶν αἴτιοι τῶν κακῶν, καὶ Ἀνδροτίωνος, ἔχω λέγειν. Τῷ γάρ ἐστιν ὄνειδος, εἰ, σιωπῶντος αὐτοῦ καὶ μηδὲν γράφοντος, ἴσως δὲ οὐδὲ τὰ πολλὰ εἰς τὸ βουλευτήριον εἰσιόντος, μὴ λάβῃ ἡ βουλὴ τὸν στέφανον; οὐδενὶ δήπουθεν· ἀλλὰ τοῦ γράφοντος καὶ πολιτευομένου, καὶ πείθοντος, ἃ βούλοιτο, τὴν βουλήν. Διὰ γὰρ τούτους ἀνάξια τοῦ στεφανωθῆναι βεβούλευκεν.

Οὐ μὴν ἀλλ', εἰ καὶ τὰ μάλιστα πάσης ἔσθ' ὁ ἀγὼν τῆς βουλῆς, ὅσῳ συμφέρει μᾶλλον ὑμῖν καταγνοῦσιν, ἢ μὴ, θεάσασθε. Εἰ μὲν ἀπογνώσεσθε, ἐπὶ τοῖς λέγουσι τὸ βουλευτήριον ἔσται, ἐὰν δὲ καταγνῶτε, ἐπὶ τοῖς ἰδιώταις. Ἑωρακότες γὰρ οἱ πολλοὶ, διὰ τὴν τῶν λεγόντων πονηρίαν, τήνδ' ἀφῃρημένην τὴν βουλὴν τὸν στέφανον, οὐχὶ προήσονται τούτοις τὰς πράξεις, ἀλλὰ τὰ βέλτιστ' ἐροῦσιν αὐτοί. Εἰ δὲ γενήσεται τοῦτο, καὶ τῶν ἐθάδων καὶ συνεστηκότων ῥητόρων ἀπαλλαγήσεσθε, ὄψεσθε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πάνθ',

ἃ προσήκει, γιγνόμενα. Ὥστ', εἰ μηδενὸς ἄλλου ἕνεκα, διά γε ταῦτα, καταψηφιστέον.

Ὃ τοίνυν ἕτερον δεῖ μὴ λαθεῖν ὑμᾶς, ἀκούσατε. Ἴσως ἀναβήσεται, καὶ συνερεῖ τῇ βουλῇ Φίλιππος, καὶ Ἀντιγένης, καὶ ὁ ἀντιγραφεὺς, καί τινες ἄλλοι, οἵπερ ἐκεῖ δι' ἑαυτῶν εἶχον μετὰ τούτου τὸ βουλευτήριον, καὶ τούτων τῶν κακῶν εἰσὶν αἴτιοι. Δεῖ δὴ πάντας ὑμᾶς γιγνώσκειν, ὅτι τούτοις ἐστὶ μὲν ἡ πρόφασις τῆς συνηγορίας, τῇ βουλῇ βοηθεῖν, τῇ δ' ἀληθείᾳ, ὑπὲρ αὑτῶν ἀγωνιοῦνται καὶ τῶν εὐθυνῶν, ἃς αὐτοὺς προσήκει δοῦναι τῶν πεπραγμένων. Ἔχει γὰρ οὕτως. Ἐὰν μὲν ἀπογνῶτε τὴν γραφὴν ταύτην, ἅπαντές εἰσιν ἀπηλλαγμένοι, καὶ δίκην οὐδεὶς οὐδεμίαν μὴ δῷ· τίς γὰρ ἔτ' ἂν καταψηφίσαιτο ἐκείνων, τὴν βουλὴν ὑμῶν ἐστεφανωκότων, ἧς οὗτοι προέστασαν; ἐὰν δὲ καταγνῶτε, πρῶτον μὲν τὰ εὔορκα ἔσεσθ' ἐψηφισμένοι, εἶτ' ἐπὶ ταῖς εὐθύναις ἕκαστον τούτων λαμβάνοντες, ὃς μὲν ἂν ὑμῖν ἀδικεῖν δοκῇ, κολάσετε· ὃς δ' ἂν μὴ, τότε ἀφήσετε. Μὴ οὖν ὡς ὑπὲρ τῆς βουλῆς λεγόντων καὶ τῶν πολλῶν, ἀκούετε, ἀλλ', ὡς ὑπὲρ αὑτῶν παρακρουομένοις, ὀργίζεσθε.

Ἔτι τοίνυν Ἀρχίαν οἴομαι τὸν Χολαργέα (καὶ γὰρ οὗτος ἐβούλευε πέρυσιν), ὡς ἐπιεικῆ, δεήσεσθαι, καὶ συνερεῖν αὐτοῖς. Ἐγὼ δ' οἶμαι δεῖν ὑμᾶς ὡδί πως ἀκούειν Ἀρχίου· ἐρωτᾷν αὐτὸν, ταῦτα, ἃ κατηγορεῖται

il n'y en aurait pas d'autre, il faut condamner l'accusé.

Voici encore une chose dont vous devez être prévenus. On verra peut-être monter à la tribune, et parler pour les sénateurs, Philippe, Antigène, le trésorier de la compagnie, et quelques autres, qui ont dominé le sénat avec Androtion, qui sont la cause de tout le mal. Il est bon que vous sachiez que, sous prétexte de parler pour les sénateurs, ils plaideront réellement pour eux-mêmes, pour se dispenser de rendre compte de leur conduite; et voici comment. Si vous renvoyez l'accusé absous, ils seront tous délivrés de crainte, et aucun d'eux ne sera puni. En effet, qui jamais les condamnerait, si vous couronniez le sénat, dont ils auront pris la défense? Au lieu que, si vous condamnez Androtion, outre que vous prononcerez d'une manière conforme à votre serment, maîtres du sort des autres, à qui vous ferez rendre compte, vous punirez celui qui vous paraîtra coupable, et renverrez absous celui qui vous semblera innocent. Ne les écoutez donc pas comme parlant pour le sénat et le peuple; rejetez-les plutôt avec indignation, comme cherchant à vous séduire pour eux-mêmes.

Je crois aussi qu'Archias, qui était lui-même sénateur l'année précédente, vous parlera en qualité de citoyen vertueux, et vous suppliera pour ses collègues. Voici, selon moi, comme vous devez

écouter Archias. Demandez-lui si la conduite qu'on reproche au sénat, lui semble bonne ou mauvaise. S'il la dit bonne, ne l'écoutez plus comme un citoyen vertueux : s'il la dit mauvaise, demandez-lui pourquoi il ne s'y est pas opposé. S'il répond qu'il l'a fait, mais en vain, n'est-il pas ridicule de parler maintenant en faveur d'un sénat qui n'a pas voulu suivre ses conseils? S'il a gardé le silence, est-il juste que, n'ayant pas alors détourné ses collègues de commettre des fautes, quoiqu'il pût le faire, il prétende aujourd'hui qu'on doive couronner des hommes aussi coupables?

L'accusé ne manquera pas, sans doute, de dire qu'il se trouve dans tous ces embarras à cause des contributions qu'il a levées pour vous, sur quelques particuliers qui refusent impudemment de s'acquitter de leur taxe. Il se plaindra, ce qui, à mon avis, n'est pas une chose difficile, de ceux qui ne paient pas les contributions; il dira que le condamner, ce serait accorder toute impunité à ceux qui refusent de payer. Mais vous, Athéniens, observez d'abord que ce n'est pas là-dessus, mais sur la légitimité du décret que vous avez juré de prononcer; songez ensuite que, lorsqu'on reproche à des particuliers de causer des torts à l'état, il est absurde de prétendre qu'on ne doit pas être puni soi-même des dommages qu'on lui cause; dommages bien plus graves, puisque proposer des décrets illégitimes, c'est porter à l'état de bien

τῆς βουλῆς, πότερ' αὐτῷ δοκεῖ καλῶς ἔχειν, ἢ κακῶς· κἂν μὲν φῇ καλῶς, μηκέτι τὸν νοῦν ὡς ἐπιεικεῖ προσέχειν· ἐὰν δὲ κακῶς, τί δὴ ταῦτ' εἶα, φάσκων ἐπιεικὴς εἶναι, πάλιν αὐτὸν ἐρωτᾶτε. Κἂν μὲν ἀντιλέγειν φῇ, μηδένα δ' αὐτῷ πείθεσθαι, ἄτοπον δήπου νῦν λέγειν ὑπὲρ τῆς τὰ βέλτιστα οὐχὶ πειθομένης αὐτῷ βουλῆς· ἐὰν δὲ σιωπᾷν, πῶς οὐκ ἀδικεῖ, εἰ, παρὸν ἐξαμαρτάνειν μέλλοντας ἀποτρέπειν, τοῦτο μὲν οὐκ ἐποίει, νῦν δὲ λέγειν τολμᾷ, ὡς δεῖ τοὺς τοσαῦτα κακὰ εἰργασμένους στεφανῶσαι;

Οἴομαι τοίνυν αὐτὸν οὐδ' ἐκείνων ἀφέξεσθαι τῶν λόγων, ὅτι ταῦτα πάντα αὐτῷ διὰ τὰς εἰσπράξεις γέγονεν, ἃς ὑπὲρ ὑμῶν ὀλίγους εἰσπρᾶξαι φήσει, πολλὰ χρήματα ἀναιδῶς οὐ τιθέντας. Καὶ κατηγορήσει τούτων (πρᾶγμα ῥᾴδιον, οἶμαι, διαπραξάμενος), τῶν μὴ τιθέντων τὰς εἰσφορὰς, καὶ φήσει πᾶσαν ἄδειαν ἔσεσθαι τοῦ μὴ τιθέναι τὰς εἰσφορὰς, εἰ καταψηφιεῖσθε αὐτοῦ. Ὑμεῖς δ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πρῶτον μὲν ἐκεῖνο ἐνθυμεῖσθε, ὅτι οὐ περὶ τούτων δικάσειν ὀμωμόκατε, ἀλλ' εἰ κατὰ τοὺς νόμους τὸ ψήφισμα εἶπεν, εἶθ', ὅτι πάνδεινόν ἐστι, κατηγορίαν ποιούμενον ὡς ἀδικοῦσί τινες τὴν πόλιν, αὐτὸν ἀξιοῦν ὧν ἀδικεῖ, μειζόνων ὄντων, μὴ δοῦναι δίκην. Πολὺ

γὰρ δήπου μεῖζόν ἐστ' ἀδίκημα γράφειν παρὰ τοὺς νόμους, ἢ τὴν εἰσφορὰν μὴ θεῖναι.

Ὅτι τοίνυν, οὐδ' εἰ φανερῶς ἔμελλεν, ἁλόντος τούτου, μηδεὶς εἰσοίσειν, μηδ' ἐθελήσειν εἰσπράττειν, οὐδ' οὕτως ἀποψηφιστέον, ἐκ τῶνδε γνώσεσθε. Ὑμῖν παρὰ τὰς εἰσφορὰς τὰς ἀπὸ Ναυσινίκου, παρίσως τάλαντα τριακόσια ἢ μικρῷ πλείω, ἔλλειμμα τέτταρα καὶ δέκα ἐστὶ τάλαντα, ὧν ἑπτὰ οὗτος εἰσέπραξεν· ἐγὼ δὲ τίθημι ἅπαντα. Ἐπὶ μὲν δὴ τοὺς ἑκόντας τιθέντας οὐ δεῖσθε Ἀνδροτίωνος, ἐπὶ δὲ τοὺς ἐλλείποντας. Ἔστι τοίνυν ὑμῖν νυνὶ σκεπτέον, εἰ τοσούτου τιμᾶσθε τὴν πολιτείαν, καὶ τοὺς κειμένους νόμους, καὶ τὸ εὐορκεῖν· εἰ γὰρ ἀποψηφιεῖσθε τούτου, φανερῶς οὕτω παρὰ τοὺς νόμους εἰρηκότος, δόξετε πᾶσι τὰ χρήματα ταῦτα ἀντὶ τῶν νόμων καὶ τῆς εὐορκίας ᾑρῆσθαι, ἅ, οὐδ' ἂν εἰ παρ' ἑαυτοῦ δοίη τις ὑμῖν, λαβεῖν ἄξιον, μήτι γε ἐφ' ᾧ ἑτέρους εἰσπράττειν· ὥσθ', ὅταν ταῦτα λέγῃ, μέμνησθε τῶν ὅρκων, καὶ τὴν γραφὴν ἐνθυμεῖσθε, ὅτι νῦν οὐ περὶ πράξεως εἰσφορῶν ἐστὶν, ἀλλ', εἰ δεῖ κυρίους εἶναι τοὺς νόμους.

Καὶ περὶ μὲν τούτων, ὃν τρόπον ὑμᾶς, ἀπαγαγὼν ἀπὸ τοῦ νόμου, παρακρούεσθαι ζητήσει, καὶ ἃ πρὸς ταῦθ' ὑμᾶς μνημονεύοντας μὴ ἐπιτρέπειν προσήκει, πολλὰ λέγειν ἔχων ἔτι, καὶ ταῦθ' ἱκανὰ εἶναι νομί-

plus grands préjudices que de manquer à payer les contributions.

Au reste, quand il serait certain que, si on le condamne, personne ne voudra ni payer ni lever les contributions, ce n'est pas une raison pour l'absoudre; et je vais vous en convaincre. De trois cents talens, ou un peu davantage, qui furent ordonnés pour les contributions sous l'archonte Nausinique, il avait manqué quatorze talens, dont Androtion a levé la moitié. Mais je suppose qu'il ait levé les trois cents talens—toutefois vous n'avez besoin de cet homme que pour ceux qui sont en retard, et non pour ceux qui paient sans contrainte—[9], considérez si vous mettez à ce prix la constitution de l'état, les lois et votre serment. Or, si vous renvoyez absous l'auteur d'un décret aussi contraire aux lois, vous passerez pour préférer aux lois et à votre serment, une somme que vous ne devriez pas accepter à ce prix, quand on la tirerait de sa bourse, et bien moins encore quand on l'a levée sur d'autres. Si donc il vous parle de contributions, rappelez-vous votre serment, et pensez qu'il s'agit, dans l'accusation actuelle, non de la levée des contributions, mais de la validité de vos lois.

Quoique j'eusse encore beaucoup à dire sur les raisons subtiles qu'il alléguera pour vous faire perdre de vue la loi, et sur les réponses solides que vous pouvez lui opposer, lesquelles, en consé-

quence, ne doivent pas sortir de votre mémoire; cependant, persuadé que j'en ai parlé suffisamment, je ne m'y arrêterai pas davantage. Je vais examiner la conduite de cet excellent citoyen dans le ministère, et montrer qu'il s'est porté aux plus grands excès, qu'il a été impudent, audacieux, concussionnaire, insolent, tel, enfin, qu'il n'est pas propre à être ministre dans une démocratie.

Commençons par l'article dont il s'applaudit plus que tout le reste, je veux dire par la levée des contributions; et, sans faire attention à son arrogance, examinons la chose telle qu'elle est dans la vérité. Il accusait Euctémon de retenir les deniers des contribuables, et s'engageait à le convaincre ou à payer lui-même. Il intrigua tant et donna de si bonnes paroles, qu'il vint à bout de faire *déposer*, par un décret, un magistrat choisi par le sort, et de se faire nommer à sa place pour lever les contributions. Dans les harangues qu'il vous débitait à ce sujet, il vous donnait trois partis à choisir: il fallait, disait-il, ou fondre les vases sacrés, ou contribuer de nouveau, ou faire payer ceux qui étaient en retard : vous ne manquâtes pas de choisir ce dernier parti. Vous maîtrisant alors par ses promesses, et armé de la puissance que lui donnait la conjoncture, au lieu de se servir des lois déjà portées, ou d'en porter d'autres, si elles ne suffisaient pas, il vous proposa des décrets aussi cruels qu'injustes, en vertu desquels il vous rançonnait

ζων, ἐάσω· βούλομαι δὲ καὶ τὰ πολιτεύματα ἐξετάσαι τοῦ καλοῦ κἀγαθοῦ τούτου, δι' ὧν οὐδὲν ἔσθ' ὅ, τι τῶν δεινοτάτων ἐλλιπὼν φανήσεται. Καὶ γὰρ ἀναιδῆ, καὶ θρασὺν, καὶ κλέπτην, καὶ ὑπερήφανον, καὶ πάντα μᾶλλον, ἢ ἐν δημοκρατίᾳ πολιτεύεσθαι ἐπιτήδειον, ὄντ' αὐτὸν ἐπιδείξω.

Καὶ πρῶτον μὲν, ἐφ' ᾧ μέγιστον φρονεῖ, τὴν τῶν χρημάτων εἴσπραξιν ἐξετάσομεν αὐτοῦ, μὴ τῇ τούτου προσέχοντες ἀλαζονείᾳ τὸν νοῦν, ἀλλὰ τὸ πρᾶγμα, οἷον γέγονε τῇ ἀληθείᾳ, σκοποῦντες. Οὗτος Εὐκτήμονα φήσας τὰς ὑμετέρας ἔχειν εἰσφορὰς, καὶ τοῦτο ἐξελέγξειν, ἢ παρ' ἑαυτοῦ καταθήσειν, ὑποσχόμενος, καταλύσας ψηφίσματι κληρωτὴν ἀρχὴν ἐπὶ τῇ προφάσει ταύτῃ, ἐπὶ τὴν εἴσπραξιν παρέδυ. Δημηγορίας δ' ἐπὶ τούτοις ποιούμενος, ὡς ἔστι τριῶν αἵρεσις ὑμῖν, ἢ τὰ πομπεῖα κατακόπτειν, ἢ πάλιν εἰσφέρειν, ἢ τοὺς ὀφείλοντας εἰσπράττειν, αἱρουμένων εἰκότως ὑμῶν τοὺς ὀφείλοντας εἰσπράττειν, ταῖς ὑποσχέσεσι κατέχων, καὶ διὰ τὸν καιρὸν, ὃς ἦν τότε, ἔχων ἐξουσίαν, τοῖς μὲν κειμένοις νόμοις περὶ τούτων οὐκ ᾤετο δεῖν χρῆσθαι, οὐδ', εἰ μὴ τούτους ἐνόμιζεν ἱκανοὺς, ἑτέρους τιθέναι, ψηφίσματα δ' εἶπεν ἐν ὑμῖν δεινὰ καὶ παράνομα, δι' ὧν ἠργολάβει, καὶ πολλὰ

τῶν ὑμετέρων κέκλοφε, τοὺς Ἕνδεκα γράψας ἀκολουθεῖν μεθ' ἑαυτοῦ. Εἶτ', ἔχων τούτους, ἦγεν ἐπὶ τὰς τῶν πολιτῶν οἰκίας. Καὶ τὸν μὲν Εὐκτήμονα, ὃν εἰσπράξειν, ἢ καταθήσειν αὐτὸς ἔφη τὰς εἰσφορὰς, οὐδὲν εἶχεν ἐλέγχειν περὶ τούτων· ὑμᾶς δ' εἰσέπραττεν, ὥσπερ οὐ διὰ τὴν Εὐκτήμονος ἔχθραν ἐπὶ ταῦτα ἐλθὼν, ἀλλὰ διὰ τὴν ὑμετέραν.

Καὶ μηδεὶς ὑπολαμβανέτω με λέγειν, ὡς οὐκ ἐχρῆν εἰσπράττειν τοὺς ὀφείλοντας· χρῆν γάρ· ἀλλὰ πῶς; ὡς ὁ νόμος κελεύει, τῶν ἄλλων ἕνεκα· τοῦτο γάρ ἐστι δημοτικόν· οὐ γὰρ τοσοῦτον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοσούτων χρημάτων, τοῦτον τὸν τρόπον εἰσπραχθέντων, ὠφέλησθε, ὅσον ἐζημιώσθε, τοιούτων ἐθῶν εἰς τὴν πολιτείαν εἰσαγομένων. Εἰ γὰρ ἐθέλοιτε ἐξετάσαι, τίνος ἕνεκα μᾶλλον ἄν τις ἕλοιτο ἐν δημοκρατίᾳ ζῆν, ἢ ἐν ὀλιγαρχίᾳ, τοῦτ' ἂν εὕροιτε προχειρότατον, ὅτι πάντα πρᾳότερά ἐστιν ἐν δημοκρατίᾳ. Ὅτι μὲν τοίνυν τῆς ὅπου βούλεσθε ὀλιγαρχίας οὗτος ἀσελγέστερος γέγονε, παραλείψω· ἀλλὰ παρ' ὑμῖν πότε πώποτε δεινότατα ἐν τῇ πόλει γέγονεν; ἐπὶ τῶν Τριάκοντα, πάντες ἂν εἴποιτε. Τότε τοίνυν, ὡς ἔστιν ἀκούειν, οὐδεὶς ἐστιν ὅστις ἀπεστερεῖτο τοῦ σωθῆναι, ὃς ἑαυτὸν οἴκοι κρύψειεν·

à son profit pillait vos biens, et se faisait suivre par les ondécemvirs, pour se jeter avec eux sur vos maisons. Sans pouvoir convaincre sur aucun grief Euctémon, auquel il s'était engagé de faire rendre les deniers des contribuables, ou de donner de l'argent de sa bourse, il vous faisait payer avec la dernière rigueur, comme s'il eût entrepris la chose plutôt par haine contre vous que contre Euctémon.

Je ne prétends pas, on aurait tort de le croire, qu'il n'ait point fallu faire payer ceux qui étaient en retard. Il le fallait, sans doute; mais comment? comme la loi l'ordonne, pour décharger les autres, et non pour se satisfaire soi-même; car voilà ce qui est conforme au gouvernement démocratique. Non, Athéniens, les sommes qui ont été versées dans le trésor, de la manière dont les a levées Androtion, ne vous ont pas tant profité, que vous ont nui des actes de violence, exercés dans une ville libre. En effet, si vous vouliez examiner pourquoi on aimerait mieux vivre dans une démocratie que dans une oligarchie, vous n'auriez pas de peine à en trouver la raison; c'est, sans doute, que dans une démocratie le gouvernement est plus doux. Je pourrais dire qu'Androtion a agi, dans Athènes même, avec beaucoup plus de dureté et d'insolence que dans une oligarchie quelconque; je me contente de vous demander quand il vous paraît que le gouvernement de notre ville ait été le plus dur

et le plus cruel : vous vous réunirez tous pour dire que c'est sous les trente tyrans. Cependant, à ce qu'on rapporte, il n'est point de particulier qui ne fût à l'abri de la violence, en se renfermant dans sa maison ; et, ce que nous reprochons aux Trente, c'est d'avoir fait arrêter injustement et traîner en prison ceux qui se montraient dans la place publique. Telle est donc l'insolence du tyran de nos jours, supérieure à celle des Trente, qu'au sein même de la démocratie, il a changé en une prison la maison de chaque particulier, en y conduisant les ondécemvirs.

Mais que pensez-vous, Athéniens, lorsque vous vous représentez un homme pauvre, ou même un homme riche qui a fait de grandes dépenses, et qui, pour cette raison, ne doit pas être muni d'argent, ou passer par-dessus le toit chez son voisin, ou se cacher dans les plus sombres réduits de sa demeure, pour n'être pas appréhendé au corps et traîné en prison, ou se porter à d'autres bassesses qui ne conviennent qu'à des esclaves; et cela, sous les yeux d'une femme qui l'a épousé comme un homme libre, comme un citoyen d'Athènes? que pensez-vous, dis-je, lorsque vous vous le représentez persécuté de la sorte, par un Androtion, à qui ses crimes et ses désordres passés ne permettent pas de poursuivre en justice ses propres injures, loin qu'il puisse agir au nom de la ville? Cependant, si on lui demandait si ce sont les biens ou la

ἀλλὰ τοῦτο κατηγοροῦμεν τῶν Τριάκοντα, ὅτι τοὺς ἐκ τῆς ἀγορᾶς ἀδίκως ἀπῆγον. Οὑτοσὶ τοίνυν τοσαύτην ὑπερβολὴν ἐποιήσατο ἐκείνων τῆς αὑτοῦ βδελυρίας, ὥστ', ἐν δημοκρατίᾳ πολιτευόμενος, τὴν ἰδίαν οἰκίαν ἑκάστῳ δεσμωτήριον καθίστη, τοὺς Ἕνδεκα ἄγων ἐπὶ τὰς οἰκίας.

Καίτοι, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τί οἴεσθε, ὁπόταν ἄνθρωπος πένης, ἢ καὶ πλούσιος, πολλὰ δ' ἀνηλωκὼς, καί τινα ἴσως τρόπον εἰκότως οὐκ εὐπορῶν ἀργυρίου, ἢ τέγος ὡς τοὺς γείτονας ὑπερβαίνοι, ἢ ὑποδύοιτο ὑπὸ κλίνην, ὑπὲρ τοῦ μὴ τὸ σῶμα ἁλοὺς εἰς τὸ δεσμωτήριον ἕλκεσθαι, ἢ ἄλλα ἀσχημονοίη, ἃ δούλων, οὐκ ἐλευθέρων, ἐστὶν ἔργα, καὶ ταῦθ' ὑπὸ τῆς ἑαυτοῦ γυναικὸς ὁρῷτο ποιῶν, ἣν ὡς ἐλεύθερος ἐγγυήσατο καὶ τῆς πόλεως πολίτης· ὁ δὲ τούτων αἴτιος Ἀνδροτίων εἴη, ὃν οὐδ' ὑπὲρ ἑαυτοῦ δίκην λαμβάνειν ἐᾷ τὰ πεπραγμένα καὶ βεβιωμένα, μή τι γε ὑπὲρ τῆς πόλεως; Καίτοι γε, εἴ τις ἔροιτο αὐτόν, Τὰς εἰσφορὰς πότερον τὰ κτήματα, ἢ τὰ σώματα ὀφείλει; Τὰ κτήματα, φήσειεν ἄν, εἴπερ ἀληθῆ λέγειν βούλοιτο· ἀπὸ γὰρ τούτων εἰσφέρομεν. Τίνος οὖν ἕνεκα, ἀφεὶς τὸ τὰ χωρία δημεύειν καὶ τὰς οἰκίας, καὶ ταῦτ' ἀπογράφειν, ἔδεις καὶ ὕβριζες ἀνθρώπους πολίτας καὶ τοὺς τα-

λαιπώρους μετοίκους, οἷς ὑβριστικώτερον, ἢ τοῖς οἰκέταις τοῖς σαυτοῦ, κέχρησαι; Καὶ μὴν, εἰ θέλοιτε σκέψασθαι, τί δοῦλον, ἢ ἐλεύθερον, εἶναι, διαφέρει, τοῦτο μέγιστον ἂν εὕροιτε, ὅτι τοῖς μὲν δούλοις τὸ σῶμα τῶν ἀδικημάτων ἁπάντων ὑπεύθυνόν ἐστι, τοῖς δ' ἐλευθέροις, κἂν τὰ μέγιστα τύχωσιν ἀδικοῦντες, τοῦτό γ' ἔνεστι σῶσαι. Εἰς χρήματα γὰρ δίκην περὶ τῶν πλείστων παρὰ τούτων προσήκει λαμβάνειν. Ὁ δὲ, τοὐναντίον εἰς τὰ σώματα, ὥσπερ ἀνδραπόδοις, ἐποιήσατο τὰς τιμωρίας. Οὕτω δ' αἰσχρῶς καὶ πλεονεκτικῶς ἔσχε πρὸς ὑμᾶς, ὥστε τὸν μὲν ἑαυτοῦ πατέρα ᾤετο δεῖν, δημοσίᾳ δεθέντα ἐπὶ χρήμασιν ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ, μήτε ἀποδόντα ταῦτα, μήτε κριθέντα, ἀποδρᾶναι, τῶν δ' ἄλλων πολιτῶν τὸν μὴ δυνάμενον τὰ ἑαυτοῦ θεῖναι, οἴκοθεν εἰς τὸ δεσμωτήριον ἕλκεσθαι.

Εἶτ' ἐπὶ τούτοις, ὡς ὁτιοῦν ἐξὸν ἑαυτῷ ποιεῖν, Σινώπην προσηνεχύραζε καὶ Φανοστράτην, ἀνθρώπους πόρνας, οὐ μέντοι γε ὀφειλούσας εἰσφοράς. Καίτοι γε εἴ τισιν ἄρα δοκοῦσιν ἐπιτήδειαι ἐκεῖναι παθεῖν, ἀλλὰ τὸ πρᾶγμά γε οὐκ ἐπιτήδειον γίγνεσθαι,

personne qui doivent les contributions, il dirait que ce sont les biens, s'il voulait dire la vérité, puisque c'est des biens que l'on contribue. Pourquoi donc, Androtion, au lieu de confisquer les terres et les maisons, et de les afficher, vous permettiez-vous d'enfermer et d'outrager des citoyens et des étrangers malheureux? Pourquoi les traitiez-vous avec moins de ménagement que vous ne faites vos propres esclaves? Toutefois, qu'on examine, si l'on veut, en quoi diffèrent un esclave et un homme libre, on trouvera que la plus grande différence, c'est que, dans les esclaves, le corps répond pour toutes les fautes; au lieu que, dans les hommes libres, quelque crime qu'ils aient commis, on peut épargner la personne, et qu'ordinairement c'est sur leurs biens qu'on doit les punir. Androtion, au contraire, a sévi contre nos personnes, comme si nous étions des esclaves : par un excès de tyrannie et d'injustice, il a cru devoir faire échapper de prison, sans qu'il eût payé, sans qu'il eût été absous par un jugement, son père qui y était enfermé pour une dette publique, en même tems qu'il y traînait lui-même des citoyens qui ne pouvaient contribuer de leur propre fortune.

Ce n'est pas tout : comme s'il eût eu une puissance absolue, il a exigé des gages de Sinope et de Phanostrate [10], qui sont de misérables courtisanes, mais qui, enfin, ne doivent aucune contri-

bution. Si ces sortes de femmes semblent à quelques-uns ne mériter aucun ménagement, c'est aussi une chose indigne d'abuser de son pouvoir, et de porter l'insolence jusqu'à forcer les maisons et enlever les meubles de personnes qui ne doivent rien. Il est des femmes, je le répète, qui semblent ne mériter aucun ménagement ; mais nos lois et nos mœurs, que nous devons consulter, s'opposent à ce qu'on les maltraite ; mais on peut avoir pour elles de la pitié et de l'indulgence, les sentimens, en un mot, qui conviennent à des hommes libres, mais que ne doit pas avoir l'accusé, ne les ayant reçus ni de la nature, ni de l'éducation. Il a essuyé beaucoup de mépris et d'insultes de la part des gens avec lesquels il était lié par un commerce infâme, et qui, sans avoir d'amitié pour lui, étaient en état de lui fournir son salaire. Fallait-il qu'il s'en vengeât sur des citoyens qui ne lui ont fait aucun mal, sur des femmes dont il a exercé la profession, et non sur son père qui l'a si bien élevé ?

Quoiqu'il ne puisse jamais justifier une conduite aussi criante, aussi opposée à toutes les lois, il est assez impudent pour avoir le front de dire, dans une assemblée du peuple, cherchant à se ménager, pour cette cause, des préjugés favorables, que c'est pour vous et à cause de vous qu'il s'est fait des ennemis, et qu'il court aujourd'hui les plus grands risques. Je vais vous montrer qu'il n'a

τηλικοῦτόν τινας φρονεῖν διὰ καιρὸν, ὥστε βαδίζειν ἐπ' οἰκίας, καὶ σκεύη φέρειν μηδὲν ὀφειλόντων ἀνθρώπων. Πολλὰ γὰρ ἄν τις ἴδοι πολλοὺς ἐπιτηδείους ὄντας πάσχειν, καὶ πεπονθέναι· ἀλλ' οὐ ταῦτα λέγουσιν οἱ νόμοι, οὐδὲ τὰ τῆς πολιτείας ἔθη, ἃ φυλακτέον ὑμῖν· ἀλλ' ἔνεστιν ἔλεος, συγγνώμη, πάνθ' ὅσα προσήκει τοῖς ἐλευθέροις, ὧν οὗτος ἁπάντων εἰκότως οὐ μετέχει τῇ φύσει, οὐδὲ τῇ παιδείᾳ· πολλὰ γὰρ ὕβρισται, καὶ προπεπηλάκισται, συνὼν οὐκ ἀγαπῶσιν αὐτὸν ἀνθρώποις, ἀλλὰ δοῦναι μισθὸν δυναμένοις· ὧν προσῆκέ σοι τὴν ὀργὴν, οὐκ εἰς τῶν πολιτῶν τὸν τυχόντα ἀφιέναι, οὐδ' εἰς τὰς ὁμοτέχνους σοι πόρνας, ἀλλ' εἰς τὸν τοῦτον τὸν τρόπον θρέψαντά σε πατέρα.

Ταῦτα τοίνυν ὡς μὲν οὐ δεινὰ καὶ παρὰ πάντας τοὺς νόμους, οὐχ ἕξει λέγειν οὗτος· οὕτω δ' ἐστὶν ἀναιδὴς, ὥστ' ἐν τῷ δήμῳ, προάγωνας ἀεὶ κατασκευάζων ἑαυτῷ τῆσδε τῆς γραφῆς, ἐτόλμα λέγειν, ὡς ὑπὲρ ὑμῶν καὶ δι' ὑμᾶς ἐχθροὺς ἐφ' ἑαυτὸν εἵλκυκε, καὶ νῦν ἐν τοῖς ἐσχάτοις ἐστὶ κινδύνοις. Ἐγὼ δ' ὑμῖν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, βούλομαι δεῖξαι τοῦτον οὔτε πεπονθότα οὐδ' ὁτιοῦν κακὸν, οὔτε μέλλοντα πάσχειν οὐδὲν, δι' ὧν ὑπὲρ ὑμῶν ἔπραξε·

διὰ μέντοι τὴν αὐτοῦ βδελυρίαν, καὶ θεοῖς ἐχθρὰν αἰσχροκέρδειαν, πεπονθότα μὲν μέχρι τῆσδε τῆς ἡμέρας οὐδὲν, πεισόμενον δὲ, ἂν τὰ δίκαια ποιῆτε ὑμεῖς. Σκέψασθε γὰρ ὡδί. Τί ποθ' ὑμῖν οὗτος ὑπέσχετο, καὶ τί ποιεῖν αὐτὸν ἐχειροτονήσατε ὑμεῖς; χρήματα εἰσπράττειν· ἄλλο δὲ πρὸς τούτῳ τι ποιεῖν; οὐδέν. Φέρε δὴ, καθ' ἕκαστον ὑπομνήσω τὴν εἴσπραξιν ὑμᾶς. Οὗτος εἰσέπραξε Λεπτίνην, τὸν ἐκ Κοίλης, τέτταρας καὶ τριάκοντα δραχμὰς, καὶ Θεόξενον, τὸν Ἀλωπεκῆθεν, δραχμὰς ἑβδομήκοντα καὶ μικρόν τι πρὸς, καὶ τὸν Εὐφήμου Καλλικράτην, καὶ τὸν Τελεστοῦ νεανίσκον· οὐκ ἔχω γὰρ τοὔνομα εἰπεῖν· σχεδὸν δὲ πάντας, οὓς εἰσέπραξεν, ἵνα μὴ καθ' ἕκαστον λέγω, οὐκ οἶδ' εἴ τινα ὑπὲρ μνᾶν ὀφείλοντα. Πότερ' οὖν οἴεσθε τούτων ἕκαστον μισεῖν, καὶ πολεμεῖν αὐτῷ, διὰ τὴν εἰσφορὰν ταύτην, ἢ τὸν μὲν αὐτῶν, ὅτι, πάντων ἀκουόντων ὑμῶν, ἐν τῷ δήμῳ δοῦλον ἔφη, καὶ ἐκ δούλων εἶναι, καὶ προσήκειν αὐτῷ τὸ ἕκτον μέρος εἰσφέρειν μετὰ τῶν μετοίκων· τῷ δὲ παῖδας ἐκ πόρνης εἶναι· τοῦ δὲ τὸν πατέρα ἡταιρηκέναι· τοῦ δὲ τὴν μητέρα πεπορνεῦσθαι· τὸν δὲ ἀπογράψειν, ὅσα ὑφείλετο ἐξ ἀρχῆς· τὸν δὲ τὸ δεῖνα· τὸν δὲ ὁμοῦ ῥητὰ καὶ ἄῤῥητα κακά· ἑξῆς ἅπαντας· ἐγὼ μὲν γὰρ οἶδ' ὅτι πάντες, εἰς οὓς ἐπαρῴνησεν οὗτος, τὴν μὲν εἰσφορὰν ἕκαστος ἀναγκαῖον ἀνάλωμα ὑπελάμβανεν

souffert et ne doit souffrir aucun mal pour le bien qu'il a pu vous faire; mais que, n'ayant subi jusqu'à ce jour aucune peine pour son audace insolente et son odieuse cupidité, il la subira aujourd'hui si vous faites ce qui est convenable. Car, enfin, à quoi s'est-il engagé, et que lui avez-vous ordonné? sans doute de lever les contributions. Que devait-il ajouter à cela? rien. Ecoutez le détail des levées qu'il a faites. Il a levé sur Leptine trente-quatre drachmes, soixante et dix ou un peu plus sur Théoxène, autant sur Callicrate, fils d'Euphème, et sur le jeune fils de Téleste; je ne me rappelle pas le nom de ce dernier. Il n'est pas besoin de citer tous ceux sur lesquels il a fait des levées; je n'en connais aucun qui fût redevable de plus d'une mine. Croyez-vous donc que chacun de ceux-ci le haïsse et lui en veuille à cause de la contribution; ou l'un d'eux, parce qu'en présence de tout le peuple, il l'a traité d'esclave et de fils d'esclave, d'homme qui devait payer la sixième partie de ses biens dans la classe des étrangers; un autre, parce qu'il lui a reproché d'avoir des enfans d'une femme publique, ou un père débauché, ou une mère prostituée; un autre, parce qu'il l'a menacé de marquer exactement tous ses vols; un autre, parce qu'il lui a fait d'autres reproches; un autre?.. En un mot, n'épargnant personne, il a accablé d'injures grossières tous ceux qu'il faisait payer. Pour moi, je suis certain que ceux contre lesquels

il s'emportait à de telles invectives, jugeaient, tous, les contributions une dépense nécessaire, mais qu'ils ne pouvaient souffrir d'être ainsi injuriés et outragés. Je suis sûr encore que vous lui avez ordonné de lever les contributions, et non d'insulter personne, et non de reprocher à personne des disgrâces particulières. Quand ses reproches eussent été fondés, il devait s'en abstenir, puisqu'enfin on n'est pas toujours le maître de régler son sort : s'ils étaient faux, quels traitemens ne mérite-t-il pas?

Mais voici de quoi vous convaincre encore mieux, que c'est pour ses emportemens et son insolence qu'il est haï de tout le monde, et non pour les levées qu'il a faites. Satyrus, inspecteur des arsenaux, a levé sur les mêmes hommes qu'Androtion, non sept talens, mais trente quatre, qui lui ont servi à fournir de leurs agrès les vaisseaux qu'on vient de mettre en mer. Satyrus, toutefois, ne dit pas que ces levées lui aient fait des ennemis, ni qu'aucun de ceux sur lesquels il les a faites, lui en veuille. Pourquoi cela? c'est qu'il a simplement exécuté vos ordres. Vous, Androtion, prenant conseil de votre audace et de votre pétulance, vous avez cru devoir charger de reproches faux et outrageans, des hommes qui ont fait de grandes dépenses pour l'état, qui l'emportent sur vous pour la famille, et à d'autres égards. Et les juges, après cela, seront persuadés que vous agissez pour eux ! ils prendront

εἶναι, τοιαῦτα δ' ἀτιμασθεὶς καὶ προπηλακισθεὶς, χαλεπῶς ἐνήνοχε· κἀκεῖνο δὲ οἶδα, ὅτι χρήματα εἰσπράττειν τοῦτον ἐχειροτονήσατε ὑμεῖς, οὐχὶ τὰς ἰδίας συμφορὰς ὀνειδίζειν καὶ προφέρειν ἑκάστῳ. Εἴτε γὰρ ἦσαν ἀληθεῖς, οὐ σοὶ ῥητέαι· πολλὰ γὰρ ἡμῶν ἕκαστος οὐχ, ὡς βούλεται, πράττει· εἴτε μὴ προσηκούσας κατεσκεύαζες, πῶς οὐχ ὁτιοῦν ἂν πάθοις δικαίως;

Ἔτι τοίνυν ἐκ τῶνδε ἀκριβέστερον γνώσεσθε, ὅτι μισεῖ τοῦτον ἕκαστος, οὐ διὰ τὴν εἴσπραξιν, ἀλλ' ὑπὲρ ὧν ὑβρίσθη καὶ ἐπαρῳνήθη. Σάτυρος γὰρ, ὁ τῶν νεωρίων ἐπιμελητὴς, οὐχ ἑπτὰ τάλαντα μόνον εἰσέπραξεν ὑμῖν, ἀλλὰ τέτταρα καὶ τριάκοντα, τοὺς αὐτοὺς τούτους ἀνθρώπους, ἐξ ὧν παρέθηκε τὰ σκεύη ταῖς ἐκπλεούσαις ναυσί. Καὶ οὔτ' ἐκεῖνος διὰ ταῦτα οὐδένα ἐχθρὸν ἑαυτῷ φησὶν εἶναι, οὔτε τῶν εἰσπραχθέντων οὐδεὶς ἐκείνῳ πολεμεῖ· εἰκότως. Ὁ μὲν γὰρ τὸ προστεταγμένον, οἶμαι, διεπράττετο· σὺ δὲ, τῇ σαυτοῦ προπετείᾳ καὶ θρασύτητι λαβὼν ἐξουσίαν, πολλὰ ἀνηλωκότας εἰς τὴν πόλιν ἀνθρώπους, καὶ σοῦ βελτίους καὶ ἐκ βελτιόνων, ψευδέσι καὶ χαλεποῖς ὀνείδεσιν ᾤου δεῖν περιβάλλειν. Εἶτα ταῦθ' οὗτοι πεισθῶσιν ὑπὲρ αὐτῶν σε ποιεῖν, καὶ τῆς σῆς ἀναι-

σχυνίας καὶ πονηρίας ἔργα ἐφ' ἑαυτοὺς ἀναδέξωνται; ἀλλὰ μισεῖν δικαιότερον διὰ ταῦτά σε ὀφείλουσιν, ἢ σώζειν. Τὸν γὰρ ὑπὲρ τῆς πόλεως πράττοντά τι δεῖ τὸ τῆς πόλεως ἦθος μιμεῖσθαι. Καὶ σώζειν ὑμῖν τοὺς τοιούτους, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, προσήκει, καὶ μισεῖν τοὺς, οἷόσπερ οὗτος. Ὡς (ἐκεῖνό γε εἰδόσι μὲν ἴσως, ὅμως δὲ ἐρῶ) ὁποίους τινὰς ἂν φαίνησθε ἀγαπῶντες καὶ σώζοντες, τούτοις ὅμοιοι δόξετε εἶναι.

Ὅτι τοίνυν ὅλως οὐδὲ τὴν εἴσπραξιν αὐτὴν ὑπὲρ ὑμῶν πεποίηται, καὶ τοῦτο αὐτίκα δὴ μάλα δῆλον ὑμῖν ποιήσω. Εἰ γάρ τις ἔροιτο αὐτὸν, πότεροι αὐτῷ δοκοῦσιν ἀδικεῖν μᾶλλον τὴν πόλιν, οἱ γεωργοῦντες, καὶ φειδόμενοι, διὰ παιδοτροφίας δὲ, καὶ οἰκεῖα ἀναλώματα, καὶ λειτουργίας ἑτέρας, ἐλλελοιπότες τὰς εἰσφορὰς, ἢ οἱ τὰ τῶν ἐθελησάντων εἰσενεγκεῖν χρήματα, καὶ τὰ παρὰ τῶν συμμάχων κλέπτοντες καὶ ἀπολλύντες· οὐκ ἂν εἰς τοῦτο δήπου τόλμης, καίπερ ὢν ἀναιδὴς, ἔλθοι, ὥστε φῆσαι τοὺς τὰ ἑαυτῶν μὴ εἰσφέροντας μᾶλλον ἀδικεῖν, ἢ τοὺς τὰ κοινὰ ὑφαιρουμένους. Τίνος οὖν ἕνεκεν, ὦ βδελυρὲ, ἐτῶν ὄντων πλειόνων, ἢ τριάκοντα, ἀφ' οὗ σὺ πολιτεύῃ, καὶ ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ πολλῶν μὲν στρατηγῶν ἠδικηκότων τὴν πόλιν, πολλῶν δὲ ῥητόρων, οἱ παρὰ τουτοισὶ

sur eux les effets de votre violence et de votre effronterie! non, mais ils doivent, pour cette raison même, vous punir sévérement, plutôt que vous épargner. Quiconque agit pour la république, doit imiter ses mœurs; et ce sont ceux, ô Athéniens, qui sont fidèles à les suivre, que vous devez ménager, et non ceux qui, trop semblables à Androtion, méritent de subir toute votre rigueur. Car, sans doute.(je vous le dirai, quoique vous ne l'ignoriez pas), on jugera de vous par les hommes que l'on vous verra chérir et traiter avec ménagement.

Or, que, dans la levée même des contributions restées en arrière, Androtion n'ait pas eu en vue vos intérêts, c'est ce que je vais vous démontrer. Si on lui faisait cette demande : Des citoyens qui labourent leurs champs, qui vivent avec épargne, que l'éducation de leurs enfans, l'entretien de leur maison, et d'autres charges, ont mis hors d'état de payer les contributions, sont-ils plus coupables envers la république, que ceux qui pillent et dissipent les biens des alliés, et les recettes des contribuables? Tout impudent qu'il est, il ne porterait pas l'audace jusqu'à dire que celui qui ne contribue pas de ses propres deniers, est plus coupable que celui qui vole les deniers publics. Pourquoi donc, odieux personnage, depuis plus de trente ans que vous vous mêlez d'administration, pendant l'espace desquels il s'est trouvé nombre de généraux et d'orateurs qui, ayant nui à l'état,

ont été cités devant les tribunaux, dont les uns ont subi la mort pour leurs crimes; les autres, prévenant le jugement, se sont exilés et condamnés eux-mêmes; pourquoi, dis-je, vous qui avez tant de hardiesse et d'éloquence, avez-vous négligé d'accuser des citoyens criminels? Pourquoi n'avoir pas témoigné votre indignation pour les torts causés à la patrie, et ne montrer de l'ardeur pour nos intérêts, que lorsqu'il faut persécuter le peuple misérable? Voulez-vous, Athéniens, que je vous en dise la raison? c'est que, participant aux iniquités des plus pervers, et s'enrichissant des contributions, la cupidité insatiable d'Androtion et de ses pareils, puise en même tems des deux côtés dans la république. Car, enfin, il n'est pas plus avantageux d'encourir la haine d'une multitude d'hommes qui sont peu coupables, que d'un petit nombre qui le sont beaucoup; il n'est pas plus agréable au peuple qu'on observe les fautes de ceux-là, que les fautes de ceux-ci; mais la vraie raison est celle que j'ai dite. Il avait lui-même des malversations à se reprocher, et d'ailleurs il ne tenait aucun compte des simples citoyens; voilà pourquoi il vous a traités de la sorte. En effet, quand notre ville serait connue pour une ville d'esclaves, et non pour celle d'un peuple qui prétend commander dans la Grèce, auriez-vous souffert les excès de son insolence dans la place publique? Étrangers et citoyens, il les saisissait

κέκρινται, ὧν οἱ μὲν τεθνᾶσιν ἐφ' οἷς ἠδίκουν, οἱ δ' ὑποχωρήσαντες φεύγουσιν, οὐδενὸς πώποτε τούτων ἐξητάσθης κατήγορος, οὐδ' ἀγανακτῶν ὤφθης ὑπὲρ ὧν ἡ πόλις πάσχει, οὕτως ὢν θρασὺς καὶ λέγειν δεινός, ἀλλ' ἐνταῦθα ἐφάνης κηδεμὼν ἡμῶν, οὗ σε πολλοὺς ἔδει κακῶς ποιῆσαι; Βούλεσθε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ τούτων αἴτιον ἐγὼ ὑμῖν εἴπω; ὅτι τούτων μὲν μετέχουσιν ὧν ἀδικοῦσιν ὑμᾶς τινές, ἀπὸ δὲ τῶν εἰσπραττομένων ὑφαιροῦνται, δι' ἀπληστίαν δὲ τρόπων διχόθεν καρποῦνται τὴν πόλιν. Οὔτε γὰρ ῥᾷον πολλοῖς καὶ τὰ μικρὰ ἀδικοῦσιν ἀπεχθάνεσθαι, ἢ ὀλίγοις καὶ τὰ μεγάλα, οὔτε δημοτικώτερον δήπου τὰ τῶν πολλῶν ἀδικήματα ὁρᾷν, ἢ τὰ τῶν ὀλίγων. Ἀλλὰ τοῦτ' αἴτιον, οὑγὼ λέγω. Τῶν μὲν οἶδεν ἕνα αὐτὸν ὄντα, τῶν ἀδικούντων, ὑμᾶς δ' οὐδενὸς ἀξίους ἡγήσατο· διὸ τοῦτον ἐχρήσατο τὸν τρόπον ὑμῖν. Εἰ γὰρ ἀνδραπόδων πόλις, ἀλλὰ μὴ τῶν ἄρχειν ἑτέρων ἀξιούντων, ὡμολογεῖτε εἶναι, οὐκ ἂν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὰς ὕβρεις ἠνέσχεσθε τὰς τούτου, ἃς κατὰ τὴν ἀγορὰν ὕβριζεν, ὁμοῦ μετοίκους, Ἀθηναίους, δέων, ἀπάγων, βοῶν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις,

ἐπὶ τοῦ βήματος, δούλους καὶ ἐκ δούλων καλῶν, ἑαυτοῦ βελτίους, καὶ ἐκ βελτιόνων, ἐρωτῶν, εἰ μάτην τὸ δεσμωτήριον ᾠκοδομήθη. Καταφαίην ἂν ἔγωγε, εἴγε ὁ πατὴρ ὁ σὸς ᾤχετο αὐτόθεν αὐταῖς πέδαις ἐξορχησάμενος, Διονυσίων τῇ πομπῇ. Ἄλλα δὲ, ὅσα ὕβρικεν, οὐδ᾽ ἂν ἔχοι τις εἰπεῖν, τοσαῦτα τὸ πλῆθός ἐστιν· ὧν ἀθρόων ἄξιον λαβόντας δίκην τήμερον, παράδειγμα ποιῆσαι τοῖς ἄλλοις, ἵν᾽ ὦσι μετριώτεροι.

Ἀλλὰ, νὴ Δία, ταῦτα μὲν τοιοῦτός ἐστιν, ἐν οἷς πεπολίτευται, ἄλλα δ᾽ ἔσθ᾽, ἃ καλῶς διῴκηκεν· ἀλλὰ καὶ τἄλλ᾽ οὕτω προσελήλυθεν ἅπαντα πρὸς ὑμᾶς, ὥστε ἥκιστα, ἐν οἷς ἀκηκόατε, ἄξιός ἐστι μισεῖσθαι. Τί γὰρ βούλεσθε εἴπω; τὰ πομπεῖα ὡς ἐπεσκεύασε, καὶ τὴν τῶν στεφάνων καθαίρεσιν, ἢ τὴν τῶν φιαλῶν ποίησιν, τὴν καλήν; Ἀλλ᾽ ἐπὶ τούτοις γε, εἰ καὶ μηδὲν ἄλλο ἀδικῶν ἔτυχε τὴν πόλιν, τρὶς, οὐχ ἅπαξ, τεθνάναι δίκαιος ὢν φανεῖται· καὶ γὰρ ἱεροσυλίᾳ, καὶ ἀσεβείᾳ, καὶ κλοπῇ, καὶ πᾶσι τοῖς δεινοτάτοις, ἔστ᾽ ἔνοχος.

tous, les traînait en prison, criait contre eux dans les assemblées. Du haut de la tribune, il outrageait des hommes qui ont plus d'honneur que lui, qui sont nés de parens plus honnêtes ; et les traitant d'esclaves, de fils d'esclaves, il leur demandait si la prison avait été construite en vain. Non, certes, Androtion, puisque, durant le cours des Bacchanales, votre père en est sorti les entraves aux pieds, et qu'il a abusé du privilége de la fête pour s'enfuir [11]. Mais on ne pourrait rapporter tous les traits de sa pétulance, tant ils sont multipliés. Puisque vous le jugez, ô Athéniens, il faut le punir en même tems pour tous ses excès, faire de lui un exemple qui apprenne à être plus retenu.

Mais peut-être n'a-t-il prévariqué que dans cette partie de l'administration, et s'est-il bien comporté dans toutes les autres ? Telle a été, au contraire, sa conduite dans le reste, que les reproches que vous venez d'entendre, sont les moins graves, les moins propres à lui mériter votre haine. Que souhaitez-vous que je dise ? Voulez-vous que je parle de la manière dont il a réparé les vases sacrés, de ces beaux ouvrages qu'il a substitués aux vases refondus et aux couronnes détruites ? Mais, pour cela même, quand il n'aurait point causé à l'état d'autre préjudice, il mériterait, à ce qu'il me semble, de subir plusieurs morts, puisqu'en cela seul il s'est rendu coupable de sacrilége, d'impiété, de vol, de tous les crimes les plus énormes.

Sans parler de plusieurs discours qu'il vous tenait pour vous tromper, sous prétexte que les feuilles des couronnes tombaient flétries par le tems, comme si elles eussent été de rose et de violette, et non pas d'or, il vous persuada de les refondre; et lui, qui, dans la levée des contributions, dans un objet où chacun des contribuables pouvait être contrôleur [12]; lui, dis-je, qui, affectant une régularité extrême, avait demandé un officier public, il n'emploie pas la même formalité, quand il s'agit de rompre des couronnes; il est en même tems l'orfèvre, l'orateur, le trésorier, le contrôleur. Toutefois, Androtion, si dans tout également vous aviez exigé que la ville eût confiance en vous, vous ne seriez pas aussi convaincu d'avoir malversé. Mais demander que, pour les contributions, la ville, comme il est juste, ait confiance en ses officiers plutôt qu'en vous; et, dans d'autres cas, lorsque vous réformez des offrandes sacrées, dont quelques-unes ne sont pas de notre tems, négliger de prendre les mêmes mesures, n'est-ce pas dévoiler les motifs de votre conduite? Pour moi, je le pense.

Et voyez, Athéniens, quelles inscriptions odieuses et impies il a substituées à ces inscriptions honorables qui étaient, pour la république, les titres d'une gloire immortelle. Vous savez tous, je crois, que sur l'intérieur des couronnes étaient gravées, ou cette inscription : *Les alliés ont couronné le*

Τὰ μὲν οὖν πολλὰ, ὧν λέγων ὑμᾶς ἐφενάκιζε, παραλείψω· φήσας δ' ἀποῤῥεῖν τὰ φύλλα τῶν στεφάνων, καὶ σαπροὺς εἶναι διὰ τὸν χρόνον, ὥσπερ ἴων ἢ ῥόδων ὄντας, ἀλλ' οὐ χρυσίου, συγχωνεύειν ἔπεισε. κᾆτ', ἐπὶ μὲν ταῖς εἰσφοραῖς τὸν δημόσιον παρεῖναι προσέγραψεν, ὡς δὴ δίκαιος ὢν, ὧν ἕκαστος ἀντιγραφεὺς ἔμελλεν ἔσεσθαι τῶν εἰσενεγκόντων, ἐπὶ τοῖς στεφάνοις δὲ, οὓς κατέκοπτεν, οὐχὶ προσήγαγε ταυτὸ δίκαιον τοῦτο· ἀλλ' αὐτὸς, ῥήτωρ, χρυσοχόος, ταμίας, ἀντιγραφεὺς γέγονε. Καὶ μὴν, εἰ μὲν ἅπαντα ἠξίους, ὅσα πράττεις, τὴν πόλιν σαυτῷ πιστεύειν, οὐκ ἂν ὁμοίως κλέπτης ὢν ἐφωρῶ· νῦν δ', ἐπὶ ταῖς εἰσφοραῖς, ὃ δίκαιον ἔσθ' ὁρίσας μὴ σοὶ πιστεύειν, ἀλλὰ τοῖς αὐτῆς δούλοις, τὴν πόλιν, ὁπότ', ἄλλο τι πράττων, καὶ χρήματα κινῶν ἱερὰ, ὧν ἔνια οὐδ' ἐπὶ τῆς ἡμετέρας γενεᾶς ἀνετέθη, μὴ προσγραψάμενος τὴν αὐτὴν φυλακὴν, ἥνπερ ἐπὶ τῶν εἰσφορῶν, φαίνῃ, οὐκ εὔδηλον δι' ὃ τοῦτ' ἐποίησας; ἐγὼ μὲν οἶμαι.

Καὶ μὴν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, καὶ κατὰ παντὸς τοῦ χρόνου σκέψασθε, ὡς καλὰ καὶ ζηλωτὰ ἐπιγράμματα τῆς πόλεως ἀνελὼν, ὡς ἀσεβῆ καὶ δεινὰ ἀντεπιγέγραφεν! οἴομαι γὰρ ὑμᾶς ἅπαντας ὁρᾷν ὑπὸ τῶν στεφάνων ταῖς χοινικίσι κάτωθεν γεγραμμένα· Οἱ σύμμαχοι τὸν δῆμον ἀνδραγαθίας ἕνεκα καὶ

δικαιοσύνης· ἢ· Οἱ σύμμαχοι ἀριστεῖον τῇ Ἀθηνᾷ· ἢ κατὰ πόλεις· Οἱ δεῖνες τὸν δῆμον, σωθέντες ὑπὸ τοῦ δήμου· οἷον· Εὐβοεῖς ἐλευθερωθέντες ἐστεφάνωσαν τὸν δῆμον. Ἐπεγέγραπτό που πάλιν· Κόνων ἀπὸ τῆς ναυμαχίας τῆς πρὸς Λακεδαιμονίους. Τοιαῦτα γὰρ ἦν τὰ τῶν στεφάνων ἐπιγράμματα. Ταῦτα μὲν τοίνυν, ἃ ζῆλον πολὺν εἶχε καὶ φιλοτιμίαν ὑμῖν, ἠφάνισται, καθαιρεθέντων τῶν στεφάνων· ἐπὶ ταῖς φιάλαις δ', ἃς ἀντ' ἐκείνων ἐποιήσατο ὑμῖν ὁ πόρνος οὗτος, Ἀνδροτίωνος ἐπιμελουμένου ἐποιήθησαν, ἐπιγέγραπται· καὶ οὗ τὸ σῶμα ἡταιρηκότος οὐκ ἐῶσιν οἱ νόμοι εἰς τὰ ἱερὰ εἰσιέναι, τούτου τοὔνομα ἐν τοῖς ἱεροῖς ἐπὶ τῶν φιαλῶν γεγραμμένον ἐστίν! ὅμοιόν γε (οὐ γάρ;) τοῦτο τοῖς προτέροις ἐπιγράμμασιν, ἢ φιλοτιμίαν ἴσην ἔχον ὑμῖν! Τρία τοίνυν ἐκ τούτου τὰ δεινότατ' ἄν τις ἴδοι πεπραγμένα αὐτοῖς. Τὴν μὲν γὰρ θεὸν τοὺς στεφάνους σεσυλήκασι· τῆς πόλεως δὲ τὸν ζῆλον ἠφανίκασι, τὸν ἐκ τῶν ἔργων, ὧν ὑπομνήματ' ἦσαν ὄντες οἱ στέφανοι· τοὺς δ' ἀναθέντας δόξαν οὐ μικρὰν ἀφῄρηνται, τὸ δοκεῖν, ὧν ἂν εὖ πάθωσιν, ἐθέλειν μεμνῆσθαι.

Καὶ τοιαῦτα καὶ τοσαῦτα τὸ πλῆθος κακὰ

peuple d'Athènes, pour son courage et son intégrité; ou cette autre : *Les alliés ont fait cette offrande à Minerve sur les dépouilles*; ou ces autres : *Tels ou tels peuples,* par exemple, *les Eubéens, sauvés et délivrés par le peuple d'Athènes, l'ont couronné.* Quelques couronnes portaient ces inscriptions : *Conon, pour une victoire navale remportée sur les Lacédémoniens; Chabrias, pour un combat naval livré près de Naxe*[13]. Telles étaient les inscriptions des couronnes. En détruisant les couronnes, on a fait disparaître les inscriptions, qui étaient pour vous des titres d'honneur bien glorieux. On a mis sur les vases, par lesquels ce personnage impur a remplacé les couronnes, qu'ils ont été faits par les soins d'Androtion; et un misérable prostitué, à qui les lois interdisent l'entrée des temples, a gravé son nom sur les vases sacrés de ces mêmes temples! Cette inscription, sans doute, oui, cette inscription est aussi belle, aussi honorable pour vous que les premières! Dans cette réforme, je vois trois délits des plus graves de la part d'Androtion et de Timocrate, son complice. Ils ont ravi à la déesse ses couronnes; ils ont frustré les Athéniens de la gloire de leurs exploits, dont elles étaient les monumens; enfin, ils ont privé ceux qui les ont consacrées, de l'honneur qu'ils voulaient tirer de ces marques visibles de leur reconnaissance.

Après des attentats si horribles, par un excès de

stupidité et d'audace, ils s'applaudissent comme s'ils avaient fait quelque chose de beau. Androtion s'imagine que vous lui ferez grâce en faveur de Timocrate; Timocrate se montre assis aux côtés d'Androtion, et ne va point cacher sa honte. La cupidité ôte à l'accusé, je ne dis pas seulement la pudeur, mais le jugement, au point qu'il ignore que les couronnes sont des témoignages de vertu, que les vases, les coupes et autres objets pareils, ne sont que des preuves d'opulence. Toute couronne, quelque petite qu'elle soit, est aussi honorable qu'une grande. Les coupes, les cassolettes et autres effets semblables, s'ils sont en grand nombre, procurent à celui qui les possède, la réputation d'homme riche; mais s'il se glorifie de ce luxe frivole, loin de se faire un nom par leur moyen, il passe même pour un sot ridicule. A la place des possessions de la gloire, Androtion a donc mis celles de l'opulence, qui sont viles et indignes de vous. Il n'a pas vu que les Athéniens ne s'embarrassèrent jamais d'amasser des richesses; au lieu qu'ils se sont montrés plus jaloux de gloire, que de tout autre avantage. Ce qui le prouve, c'est que, possédant plus de richesses que les autres Grecs, ils les ont prodiguées pour s'acquérir de la gloire. Ils ont sacrifié pour elle tout ce qu'ils avaient, et ne se sont refusés à aucun péril. Aussi se sont-ils procuré des richesses immortelles, la célébrité de leurs exploits, et la beauté des édifices qui en sont

εἰργασμένοι, εἰς τοῦτο ἅμα ἀναισθησίας καὶ τόλμης προεληλύθασιν, ὥστε μέμνηνται τούτων, ὡς καλῶς αὐτοῖς διῳκημένων· ὥσθ' ὁ μὲν οἴεται δι' ἐκεῖνον ὑφ' ὑμῶν σωθήσεσθαι, ὁ δὲ παρακάθηται, καὶ οὐ καταδύεται τοῖς πεπραγμένοις. Οὕτω δ' οὐ μόνον εἰς χρήματα ἀναιδὴς, ἀλλὰ καὶ σκαιός ἐστιν, ὥστ' οὐκ οἶδεν ἐκεῖνο, ὅτι στέφανοι μὲν εἰσὶν ἀρετῆς σημεῖον, φιάλαι δὲ καὶ τὰ τοιαῦτα, πλούτου· καὶ στέφανος μὲν ἅπας, κἂν μικρὸς ᾖ, τὴν ἴσην φιλοτιμίαν ἔχει τῷ μεγάλῳ, ἐκπώματα δὲ, ἢ θυμιατήρια, ἂν μὲν ὑπερβάλλῃ τῷ πλήθει, πλούτου τινὰ δόξαν προσετρίψατο τοῖς κεκτημένοις· ἐὰν δ' ἐπὶ μικροῖς τις σεμνύνηται, τοσοῦτ' ἀπέχει τοῦ τιμῆς τινὸς διὰ ταῦτα τυχεῖν, ὥστ' ἀπειρόκαλος προσέδοξεν εἶναι. Οὗτος τοίνυν ἀνελὼν τὰ τῆς δόξης κτήματα, τὰ τοῦ πλούτου πεποίηται μικρὰ, καὶ οὐχ ὑμῶν ἄξια. Καὶ οὐδ' ἐκεῖν' οἶδεν, ὅτι πρὸς μὲν χρημάτων κτῆσιν οὐδὲ πώποτε ὁ δῆμος ἐσπούδασε, πρὸς δὲ δόξης, ὡς οὐδὲ πρὸς ἓν τῶν ἄλλων. Τεκμήριον δέ· χρήματα μὲν γὰρ πλεῖστα τῶν Ἑλλήνων ποτ' ἔχων, τὰ πάνθ' ὑπὲρ φιλοτιμίας ἀνήλωσεν· εἰσφέρων δ' ἐκ τῶν ἰδίων, οὐδένα πώποτε κίνδυνον ὑπὲρ δόξης ἐξέστη. Ἀφ' ὧν κτήματα ἀθάνατα αὐτῷ περίεστι, τὰ μὲν, τῶν ἔργων ἡ μνήμη, τὰ δὲ, τῶν ἀναθημάτων τῶν ἐπ' ἐκείνοις ἀνατεθέντων τὸ κάλλος, Προπύλαια ταῦτα,

ὁ Παρθενὼν, στοαὶ, νεώσοικοι, οὐχ ἀμφορίσκοι δύο, οὐδὲ χρυσίδες τέτταρες ἢ τρεῖς, ἄγουσα ἑκάστη μνᾶν, ἃς, ὅταν σοι δοκῇ, σὺ πάλιν γράψεις καταχωνεύειν. Οὐ γὰρ αὑτοὺς δεκατεύοντες, οὐδὲ, ἃ καταράσαιντο ἂν οἱ ἐχθροὶ, ποιοῦντες, διπλᾶς πράττοντες τὰς εἰσφορὰς, ταῦτ᾽ ἀνέθεσαν, οὐδ᾽, οἷόσπερ σὺ, χρώμενοι συμβούλοις ἐπολιτεύοντο· ἀλλὰ τοὺς ἐχθροὺς κρατοῦντες, καὶ, ἃ πᾶς τις ἂν εὖ φρονῶν εὔξαιτο, τὴν πόλιν εἰς ὁμόνοιαν ἄγοντες, ἀθάνατον κλέος αὑτῶν λελοίπασι, τοὺς δ᾽ ἐπιτηδεύοντας, οἷα σοὶ βεβίωται, τῆς ἀγορᾶς εἴργοντες.

Ὑμεῖς δ᾽ εἰς τοῦτ᾽, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, προήχθητε εὐηθείας καὶ ῥαθυμίας, ὥστ᾽, οὐδὲ τοιαῦτα ἔχοντες παραδείγματα, ταῦτα μιμεῖσθε, ἀλλ᾽ Ἀνδροτίων ὑμῖν πομπείων ἐπισκευαστής. Ἀνδροτίων, ὦ γῆ καὶ θεοί! καὶ τοῦτο τὸ ἀσέβημα ἔλαττον τίνος ἡγεῖσθε; Ἐγὼ μὲν γὰρ οἶμαι δεῖν τὸν εἰς ἱερὰ εἰσιόντα, καὶ χερνίβων καὶ κανῶν ἁψόμενον, καὶ τῆς πρὸς τοὺς θεοὺς ἐπιμελείας προστάτην ἐσόμενον, οὐχὶ προειρημένον ἡμερῶν ἀριθμὸν ἁγνεύειν μόνον, ἀλλὰ τὸν βίον ὅλον ἡγνευκέναι τοιούτων ἐπιτηδευμάτων, οἷα τούτῳ βεβίωται.

les monumens; des arcs de triomphe, un temple de Minerve, des portiques, des arsenaux de marine, et non quelques méchans vases qui ont peu de valeur, et que vous pouvez, Androtion, refondre quand il vous plaira. Non, ce n'est pas en levant des dîmes sur eux-mêmes, ni en faisant payer doubles les contributions, ni en tenant la conduite qu'auraient souhaitée leurs ennemis, ni en se servant de ministres tels que vous, que nos ancêtres ont construit ces édifices; mais c'est en triomphant des ennemis, en ramenant la concorde dans la ville, en faisant ce que désirerait de faire tout homme sensé, et en excluant de la place publique ceux qui vivaient comme Androtion; c'est par là qu'ils ont laissé après eux un nom qui ne périra jamais.

Pour vous, Athéniens, telles sont votre faiblesse et votre indifférence, que, quoique vous ayez devant les yeux de tels exemples, vous craignez de les imiter. Androtion, chargé de réparer les vases sacrés! Androtion, grands dieux! n'est-ce pas une impiété réelle et qui ne le cède à nulle autre? Pour moi, je pense que quiconque entre dans les temples pour toucher aux cassolettes et aux corbeilles sacrées, quiconque est chargé de présider à quelque partie du culte, ne doit pas seulement être chaste un certain espace de tems, mais s'être abstenu toute sa vie des vices infâmes dont Androtion s'est souillé.

TABLE

DES DISCOURS DE DÉMOSTHÈNE

CONTENUS DANS CE VOLUME.

4.

FIN DE LA TABLE.